

LIBRARY OF THE  
DEPARTMENT OF  
EXTERNAL AFFAIRS  
CANADA



CANADA

CALL No.

Access.No.

JX351

A3F

1952

b 1603425 (F)

5



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

73365  
7

Volume 4

Janvier 1952

N<sup>o</sup> 1

	PAGE
Les citoyens de l'Inde se préparent aux élections.....	2
« Affaires extérieures » : trois années de publication.....	7
La réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Rome.....	8
Traité de paix avec l'Italie.....	11
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	12
La voie maritime du Saint-Laurent.....	23
Le Canada et les Nations-Unies.....	37
La crise coréenne .....	41
Nominations et mutations.....	43
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	43
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	44
Documents des Nations-Unies sur des sujets d'actualité.....	49
Déclarations et discours.....	50
Représentants du Canada à l'extérieur.....	51
Publication .....	52

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# LES CITOYENS DE L'INDE SE PRÉPARENT À VOTER

LES ÉLECTIONS qui se déroulent actuellement dans l'Inde sont peut-être les plus spectaculaires de l'histoire. Ce sont les premières élections générales qui s'y tiennent depuis que le pays a obtenu son indépendance, le 15 août 1947. Les proportions gigantesques de cette entreprise démocratique confondent l'imagination.

L'Inde, pays le plus peuplé du monde après la Chine, compte 175 millions d'électeurs, soit plus de 12 fois la population totale du Canada mais seulement la moitié environ de la population totale de l'Inde elle-même. On dit que, lorsqu'il était président de l'Assemblée constituante, M. Rajendra Prasad, président actuel de la République de l'Inde, s'étant un jour amusé à calculer quelle serait l'épaisseur de la liste électorale indienne, une fois reliée, si on l'imprimait sur papier ministre à raison de 40 noms par page, arriva au chiffre de quelque 600 pieds. Près de 2 millions de boîtes de scrutin en acier ont été fabriquées pour recevoir les bulletins qui éliront plus de 4,000 représentants aux organismes législatifs du Centre et des divers États. L'Inde devra dépenser plus de 10 millions de roupies (\$2,142,000) pour assurer le secret du scrutin. Étant donné que les extrêmes climatiques coexistent en tout temps dans les limites de l'immense losange qui s'étend sur une distance de quelque 2,000 milles, de l'Himalaya au cap Comorin, et que dans l'Inde on évite scrupuleusement tout ce qui pourrait contrarier les travaux agricoles, il faudra quatre mois pour compléter cet énorme scrutin, dont les résultats définitifs ne seront probablement pas connus avant février 1952.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis l'indépendance ont à peine suffi pour jeter les bases des rouages électoraux. Au cours de cette période, la mosaïque des divisions politiques conservées lors du partage s'est transformée, il a été établie une constitution fondée sur les principes de la liberté démocratique, et les lois nécessaires pour régler les innombrables détails administratifs sans lesquels les élections ne peuvent avoir lieu ont été mises en vigueur. On a fait le recensement et délimité les circonscriptions; on a dressé des listes électorales et formé des directeurs de scrutin; de plus, l'on s'est efforcé de préparer à l'exercice de leur droit de vote les millions d'hommes et de femmes qui bénéficieront pour la première fois du suffrage universel. La radio, la presse, les causeries, tout a été mis à contribution, et dans certaines régions où il n'y a jamais eu d'élections, des scrutins simulés ont été organisés pour enseigner la technique du vote.

## Les États de l'Inde

Il n'a pas été facile d'élaborer des méthodes électorales tendant à minimiser la confusion chez les électeurs dont plusieurs n'ont jamais voté auparavant et qui sont pour la plupart illettrés. L'organisation politique du pays rend cette tâche encore plus complexe. Maintenant que le laborieux processus de fusion et de remaniement des divisions politiques touche à son terme, l'Inde se divise en 28 États que la Constitution répartit ainsi: États de la partie « A », États de la partie « B » et États de la partie « C ».

A toutes fins pratiques, les neuf États de la partie « A » comprennent les anciennes provinces qui, avant l'indépendance, avaient à leur tête des gouverneurs. Ces États ont des gouvernements populaires provinciaux. Les huit États de la partie « B » ont été établis dans l'ensemble de la région formée par l'Inde « indienne », c'est-à-dire les principautés qui existaient au moment du partage. Ces derniers États

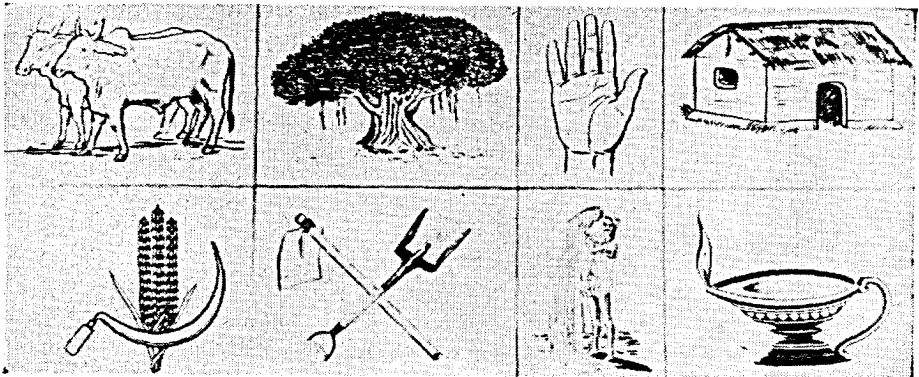


Photo: Gouvernement indien

### SYMBOLE DES PARTIS POLITIQUES INDIENS

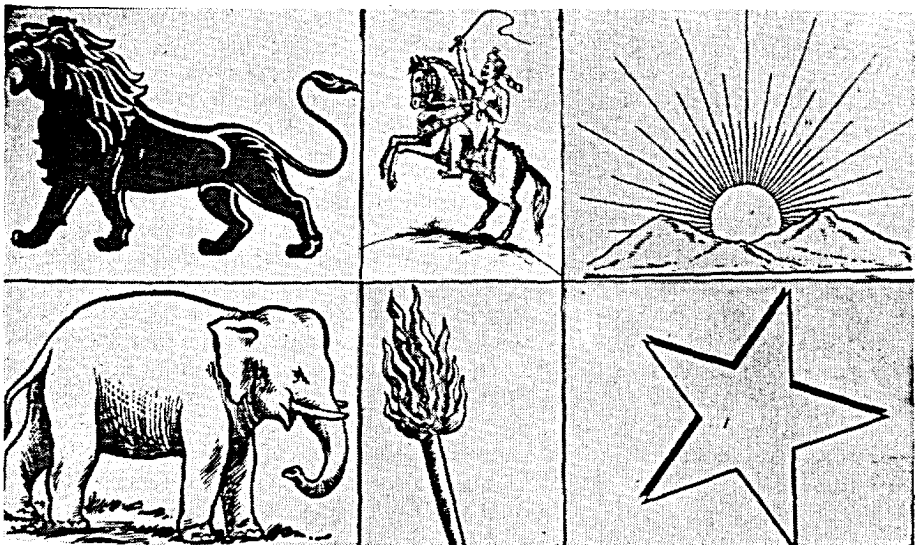
Les élections générales dans l'Inde se distinguent de celles des autres pays par l'emploi de symboles désignant les partis et les candidats. Ces symboles sont affichés à l'intérieur et à l'extérieur des boîtes de scrutin, ainsi que dans les bureaux de vote pendant les élections. De gauche à droite, symboles des partis panindiens suivants:

**Première rangée:** Parti du congrès: paire de boeufs sous le joug  
 Parti socialiste: arbre  
 Bloc progressiste: main  
 Kisan Mazdoor Praja: hutte

**Deuxième rangée:** Parti communiste: épis de blé et faucille  
 Parti socialiste révolutionnaire: houe et pelle  
 Krishikar Lok: cultivateur vannant du grain  
 Jan Sangh: lampe

**Troisième rangée:** Bloc marxiste progressiste: lion en pied  
 Mahasabha hindou: cheval et cavalier  
 Ram Rajya Parishad: soleil levant

**Dernière rangée:** Fédération des castes classées: éléphant  
 Parti communiste révolutionnaire: torche allumée  
 Parti bolcheviste: étoile



seront bientôt dotés, s'ils ne le sont pas déjà, de gouvernements populaires ayant à leur tête des *Rajpramukhs* (anciens princes assimilables aux gouverneurs) assistés de cabinets locaux et de Chambres élues. Enfin, les onze États de la partie « C » relèvent directement du gouvernement central représenté par des commissaires en chef. Depuis l'entrée en vigueur (6 septembre 1951) de la Loi du gouvernement des États de la partie « C », sept de ces derniers peuvent dès à présent compter sur des assemblées législatives qui seront constituées après les élections générales.

### Rouages gouvernementaux

Ces vingt-huit États, qui forment l'Union indienne, seront gouvernés par un Parlement de l'Union composé d'une chambre haute appelée Conseil des États, et d'une chambre basse appelée Chambre du peuple qui, comme la Chambre des communes du Canada, sera investie de plus grands pouvoirs à cause du contrôle qu'elle exercera sur les deniers publics. En plus des quelques membres de la Chambre du peuple qui sont nommés par le Président de la République, surtout pour assurer la représentation des régions excentriques, environ 489 sièges seront pourvus par le suffrage direct de l'ensemble des électeurs. Sur ce nombre, 82 sont réservés aux représentants élus des castes classées et 27 aux représentants des tribus classées. La raison de ce mode de représentation sera expliquée plus loin.

Le Conseil des États se composera de 204 membres, élus pour la plupart dans les États des parties « A », « B » et « C », ainsi que de 12 autres membres désignés par le Président de la République, surtout pour leurs connaissances spéciales ou leur expérience pratique dans divers domaines: lettres, sciences, arts, services sociaux et autres connexes.

Les élections aux diverses législatures des États auront lieu en même temps que celles de la Chambre du peuple de l'Union. Sept États seulement auront des législatures bicamérales, c'est-à-dire composées d'une chambre haute ou conseil législatif et d'une chambre basse ou assemblée législative. Chaque conseil législatif comprendra à la fois des membres élus et des membres désignés. Un tiers des conseillers seront élus par un collège électoral formé de représentants des organismes locaux de l'État intéressé, par exemple les commissions régionales, les municipalités, les sociétés urbaines et autres organismes analogues; un tiers par l'assemblée législative de l'État; un douzième par les diplômés d'université comptant au moins trois années de hautes études; un douzième par les instituteurs des écoles secondaires et des autres institutions d'enseignement supérieur. Les autres membres, soit un sixième, seront nommés par le gouverneur ou le *Rajpramukh*, selon le cas, en raison de leurs titres particuliers en matière artistique, littéraire, scientifique ou sociale.

Le nombre de membres élus aux assemblées législatives des divers États des parties « A » et « B » variera entre 30 et 510, y compris dans la plupart des cas les quelques représentants des castes et des tribus classées. Comme dans le cas de la Chambre centrale du peuple, certains sièges des assemblées législatives sont réservés aux représentants de ces groupes. Cette mesure a pour objet de sauvegarder les intérêts particuliers des nombreuses castes et tribus inférieures qui sont désignées et classées dans la Constitution comme groupements attardés ou déprimés qui méritent un traitement spécial. Bien qu'elle prévoie que tous les Indiens jouiront un jour, en fait comme en théorie, de l'égalité complète en tant que citoyens, la Constitution reconnaît qu'il convient, pour des raisons d'ordre pratique, d'accorder un traitement spécial à ces classes infortunées pendant les dix premières années de la nouvelle République, après quoi il y aura vraisemblablement lieu d'abolir l'usage des sièges réservés.

ant à  
és de  
event  
De-  
ts de  
blées

ar un  
États,  
mbre  
con-  
es de  
rtout  
eront  
sont  
s des  
in.

upart  
mbres  
spé-  
arts,

emps  
t des  
onseil  
légis-  
tiers  
s des  
nales,  
tiers  
ersité  
uteurs  
Les  
nukh,  
raire,

s des  
es cas  
e cas  
s sont  
auve-  
i sont  
rimés  
jou-  
oyens,  
accor-  
nnées  
abolir

rieures



Photo: Gouvernement indien

### EXERCICE DE SCRUTIN EN INDE

Des élections simulées ont été organisées dans diverses parties de l'Inde en prévision de la consultation populaire. Ci-dessus des votants ruraux font vérifier leur feuille d'identité à Delhi, pendant un exercice de scrutin.

Lorsque les résultats des élections générales seront connus et que les législatures des États auront été constituées, un collège électoral composé des membres de ces organismes locaux et des membres du Parlement de l'Union élira un nouveau président de la République.

A l'encontre des traditions conservatrices, la femme indienne sera, sur le plan politique, égale à l'homme. Sur 177 millions de votants, près de la moitié sont des femmes. L'usage de véhicules automobiles ou d'autres voitures à traction mécanique est interdit, afin que le candidat opulent n'ait pas d'avantage sur un rival pauvre. Le jour du scrutin sera jour férié.

## Formalités du scrutin

L'électeur indien n'inscrit rien sur le bulletin de vote; il dépose simplement son bulletin dans l'urne assignée au candidat de son choix. Afin d'empêcher toute usurpation d'état civil ou de vote multiple, l'électeur doit, au moment où il reçoit ses bulletins de vote, se faire marquer l'index avec une encre indélébile qui normalement ne disparaîtra pas avant la fin des élections dans sa localité. A cause de l'inexpérience du grand public, la surveillance sur place des bureaux de scrutin a été confiée à des fonctionnaires plutôt qu'à des civils bénévoles. L'obligation pour les diverses équipes de fonctionnaires de surveiller plusieurs bureaux différents, souvent assez éloignés les uns des autres, explique dans une grande mesure la longue durée des élections. On espère que l'expérience acquise au cours de ces élections permettra à l'avenir de laisser aux civils le soin d'assurer la surveillance nécessaire.

Après s'être fait marquer le doigt et avoir pris ses divers bulletins de vote, dont chacun doit être soigneusement introduit dans une urne distincte, l'électeur indien a encore une tâche assez difficile à accomplir. Dans l'isoloir, dont les rideaux le soustraient complètement aux regards, il fait face à une véritable batterie d'urnes: les unes pour les sièges fédéraux, les autres pour les sièges locaux, les uns et les autres se subdivisant, le plus souvent en sièges généraux, en sièges de castes classées et en sièges de tribus classées. Pour aider les électeurs, dont la plupart sont incapables de lire ou d'écrire, à bien s'acquitter de leur devoir, les urnes de scrutin sont peintes de différentes couleurs, chacune indiquant le siège pour lequel le candidat en question brigue les suffrages.

## Emploi de symboles

Ce qui facilite encore la tâche de l'électeur et constitue peut-être le trait le plus caractéristique des élections indiennes, c'est l'emploi des symboles. A la suite d'assez longues discussions et de compromis, les commissions électorales du Centre et des États ont attribué un de ces symboles à chacun des partis et divers autres symboles aux candidats indépendants. Quelques-uns de ces symboles sont reproduits dans les pages du présent bulletin.

On espère que l'électeur apprendra, pendant la campagne électorale, à rattacher le symbole approprié au candidat du parti ou au candidat indépendant dont il appuie la politique. Étant donné que les urnes du scrutin portent bien visiblement l'un de ces symboles, l'électeur pourra sans doute discerner celle qui appartient au candidat de son choix. D'après les calculs qui ont été faits, on estime que 60 p. 100 tout au plus des électeurs exerceront leur droit de vote. Si l'Inde, avec son corps électoral complexe et inexpérimenté, parvient à bien s'acquitter de cette tâche, ce sera une réussite.

Il y a quatre ans encore, la plupart des groupes mentionnés ci-dessus, ainsi que plusieurs des partis politiques d'intérêt local et de moindre importance, étaient à peine définissables parce que la lutte pour l'indépendance réclamait le ralliement de tous, ou de presque tous, et avait estompé les limites normales qui séparaient les divers idéaux politiques, économiques et sociaux qu'ils représentent. A cette époque, les Indiens n'étaient certes pas tous partisans du Congrès, mais même ceux qui ne l'étaient pas appartenaient au moins au Congrès en ce sens qu'ils en appuyaient les aspirations vers la liberté nationale. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement qui a dirigé l'Inde pendant la période difficile des débuts de l'indépendance ait été celui du Congrès, et il n'est pas surprenant non plus que, de tous les partis politiques existants, seul le Congrès possède l'organisation et les ressources nécessaires pour disputer chacun des sièges fédéraux et locaux aux prochaines élections. Le « Parti du Congrès » est maintenant bien connu des lecteurs canadiens.



Pour eux, ce nom évoque non seulement la longue évolution vers l'indépendance, mais aussi les personnalités qui l'ont orientée et qui ont joué un rôle si hardi dans l'édification de l'Inde moderne, c'est-à-dire Gandhi, Nehru, Patel, Rajagopalachari, le président Rajendra Prasad et autres. Parmi ceux-ci, seul M. Nehru participe activement à la vie politique actuelle de son pays. Les chefs des autres partis politiques, dont plusieurs ont également exercé une influence remarquable dans les premières années du Congrès et dont les noms méritent de figurer dans l'histoire de l'Inde contemporaine, sont moins connus des Canadiens. Tels sont Archarya Kripalani, du P.K.M.P., Lohia et Jayaprakash Narayan, du parti socialiste; N. B. Khare, du Mahasabha hindou; S. P. Mookerjee, fondateur du Jan Sangh; et B. R. Ambedkar, chef de la Fédération panindienne des castes classées.

Les élections de l'Inde, prodigieuses par la portée et l'énergie requise, constituent une tentative hardie et originale vers l'élaboration d'une nouvelle formule démocratique, digne de retenir l'attention et l'intérêt des Canadiens.

#### « AFFAIRES EXTÉRIEURES » : TROIS ANNÉES DE PUBLICATION

Avec la livraison de décembre 1951 d'*Affaires extérieures* s'est terminée la troisième année de publication du bulletin mensuel du ministère des Affaires extérieures. Jusqu'en novembre 1948, ce bulletin paraissait sous forme polycopiée; mais le besoin se faisait sentir de plus en plus, tant au Canada qu'à l'étranger, d'une publication imprimée qui constituerait une source de renseignements sur les relations extérieures du Canada et l'activité courante du ministère des Affaires extérieures. En novembre 1948, le bulletin *Affaires extérieures* fut donc lancé sous sa forme actuelle; cette première livraison et celle du mois suivant furent numérotées Volume 1<sup>er</sup>, N<sup>o</sup> A, et Volume 1, N<sup>o</sup> B; quant au N<sup>o</sup> 1 du Volume 1<sup>er</sup>, il parut en janvier 1949. Le numéro de décembre renferme chaque année un index des articles parus depuis douze mois.

Le tirage mensuel du bulletin s'est maintenu en moyenne au-dessus de 9,000 numéros, ce qui indique qu'*Affaires extérieures* répond à un besoin. La livraison de décembre 1951 a été tirée à 8,521 numéros, dont 7,584 en anglais et 937 en français; sur ce nombre, 6,231 numéros ont été diffusés au Canada et 1,988 à l'étranger.

Un certain nombre de textes parus dans *Affaires extérieures* ont été reproduits par diverses publications canadiennes ou étrangères. Le Ministère est toujours heureux que l'on reproduise les articles de son bulletin, mais il prie les intéressés de vouloir bien indiquer la source dans chaque cas. La direction du bulletin recevra avec plaisir les numéros des publications où sont reproduits des textes d'*Affaires extérieures*.

# LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD À ROME

LE CONSEIL de l'Atlantique-Nord avait, à sa conférence d'Ottawa, reconnu les avantages de réunions plus fréquentes et décidé que sa prochaine session aurait lieu à Rome quelques semaines plus tard. La raison déterminante de cette nouvelle ligne de conduite résidait surtout dans l'utilité, maintenant que l'OTAN est passée du stade des plans à celui de leur mise en œuvre, de multiplier les réunions à l'échelon supérieur afin que les grandes questions d'orientation soient soumises à un examen suivi. C'est pourquoi le Conseil fut convoqué à Rome pour le 24 novembre.

Réuni à Rome pendant que l'Assemblée des Nations Unies débattait à Paris une résolution sur la limitation des armements, le Conseil offrait une trop belle cible à la propagande pour échapper aux attaques de M. Vychinski. Voici comment M. Pearson a répondu à M. Vychinski dans le discours qu'il a prononcé en qualité de président du Conseil, à la séance d'ouverture de la conférence de Rome:

Notre intention bien arrêtée de renforcer nos moyens de défense dans le cadre du Pacte de l'Atlantique-Nord, à un moment où, malheureusement, tout nous persuade que la puissance défensive est nécessaire dans le monde, et notre fidélité aux principes de la Charte des Nations Unies sont deux éléments d'une même politique. Aucune des questions discutées ou à discuter par le Conseil, quels que soient les propos malveillants tenus à ce sujet, ne saurait altérer ni affaiblir cette fidélité. Le but de l'Organisation de l'Atlantique-Nord n'est pas de lever des armées dans le dessein de menacer qui que ce soit, mais uniquement de créer des forces suffisantes pour faire en sorte que l'agression, si elle devait jamais se produire, ne subjuguera aucun des peuples libres de notre communauté. Nous n'avons l'intention de détourner de leurs usages pacifiques aucune des ressources qui seraient nécessaires pour déclencher une agression, mais nous sommes bien résolus à nous assurer la force requise pour nous défendre. Nous espérons que ce réarmement limité nous permettra de résoudre plus facilement, par voie de négociations et, si possible, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, quelques-uns des problèmes qui divisent actuellement le monde d'une façon si tragique et si dangereuse.

Comme l'a dit M. Kraft, ministre des Affaires étrangères du Danemark, en parlant des tâches respectives de l'OTAN et de l'ONU, Rome symbolise le présent et Paris, l'avenir. Les pays de l'OTAN doivent consolider leurs moyens de défense afin d'établir un certain équilibre entre la puissance de l'Est et celle de l'Ouest, car sans cet équilibre il ne peut y avoir de sécurité et, sans sécurité, la réduction des armements demeure un vain mot.

## Rapports adoptés

Le Comité militaire, organe militaire supérieur de l'Organisation, s'est réuni à Rome immédiatement avant la conférence du Conseil et a adopté plusieurs rapports, dont un sur l'état de préparation et l'efficacité des forces nord-atlantiques. Le général Eisenhower, commandant suprême allié en Europe, et son chef d'état-major, le général Gruenther, se sont ouverts au Conseil de leur point de vue sur le sujet, ainsi que sur d'autres qui intéressent les programmes de défense de l'OTAN en Europe. Le Conseil a également entendu lecture de rapports préliminaires sur les travaux de la Commission temporaire chargée d'étudier les moyens de concilier les exigences militaires et les possibilités politiques et économiques des pays membres. Il y a lieu d'espérer que le rapport final de cette Commission sera soumis à l'examen des divers gouvernements avant la prochaine session du Conseil. M. Abbott, ministre des Finances, qui représente le Canada au sein de la commission, a assisté à diverses réunions de cet organisme à Paris.

On se rappelle qu'en septembre 1950 le Conseil de l'Atlantique-Nord avait décidé que l'Allemagne devrait apporter une certaine contribution à la défense de l'Europe occidentale. Vu que l'organisation d'une armée européenne est considérée comme le meilleur moyen d'atteindre ce but, six pays européens étudient à Paris, depuis février 1951, les modalités de ce projet. A Rome, le Conseil a reçu des communications sur l'état des négociations devant aboutir à ce qu'on est convenu d'appeler la communauté européenne de défense. Parallèlement à ces négociations, on avait examiné avec la République fédérale d'Allemagne la question de substituer au statut d'occupation des accords contractuels plus conformes au nouveau rôle que l'Allemagne sera appelée à jouer en Europe occidentale. Les puissances occupantes ont signalé les importants progrès réalisés au cours des entretiens qui se sont déroulés à Paris entre le Chancelier allemand et les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

Le Conseil, reconnaissant qu'il importait de trouver une solution satisfaisante à ces problèmes à cause de leurs relations avec les plans de l'OTAN, a adopté une résolution où il exprime l'espoir que la Conférence de Paris sur la communauté européenne de défense terminera ses travaux le plus tôt possible, afin qu'un rapport définitif puisse être présenté au Conseil à la prochaine réunion. Etant donné d'autre part qu'il doit exister un lien solide entre la communauté européenne de défense et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et une corrélation satisfaisante entre les obligations qui incombent à l'une et l'autre, la résolution recommande en outre aux organes de l'OTAN et à la Conférence de Paris de se tenir en étroite liaison.

#### Rapport de M. Pearson

A titre de président du Comité des Cinq créé à Ottawa pour étudier les moyens de hâter la réalisation des objectifs non militaires prévus à l'article 2 du Traité, M. Pearson a présenté un rapport sur les travaux de cet organisme. Le rapport souligne qu'il importe de développer autant que possible l'habitude de procéder à des consultations sur les problèmes politiques d'intérêt commun. En effet, on estime dans certains milieux qu'il faudrait s'efforcer d'accorder aux petites nations de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord une voix plus importante dans l'élaboration de la politique nord-atlantique, et il est permis de conclure, du fait que tous les membres du Comité appartiennent à de petits pays, que le besoin d'assurer des consultations plus étroites et plus efficaces ne sera pas perdu de vue. D'un bout à l'autre de son rapport, le Comité souligne l'utilité de favoriser le développement de la communauté nord-atlantique par la solution pratique des problèmes concrets. Comme la question que pose l'excédent de la main-d'œuvre dans certains pays et sa pénurie dans d'autres constitue l'un des plus critiques de ces problèmes, le Conseil a recommandé de veiller avec une attention spéciale à faciliter le transfert de la main-d'œuvre des pays qui disposent d'un excédent vers ceux où elle pourrait être utilisée avec profit. Cette recommandation ainsi que d'autres propositions ayant trait aux questions économiques, sociales et culturelles seront soumises à une étude plus approfondie par le Comité, auquel le Conseil a demandé de poursuivre ses travaux. Le Comité doit également coordonner son activité avec celle des autres organismes internationaux de manière à éviter autant que possible la dispersion des efforts.

Pendant la session de Rome, les délégués ont été vivement impressionnés par la tragédie causée en Italie par les graves inondations qui ont dévasté la vallée du Pô. Les pays atlantiques se sont empressés, par l'entremise de leurs gouvernements et des organismes internationaux, notamment la Croix-Rouge, de venir en aide aux sinistrés en envoyant dans les régions inondées des aliments, des couvertures, des vêtements et des médicaments. Ce geste spontané des gouvernements membres en faveur des nombreuses victimes de ce désastre, est un exemple des liens de solidarité qui confèrent son sens et sa valeur à la notion de communauté nord-atlantique.

A la fin de la conférence, le Conseil a annoncé que sa prochaine session aurait lieu à Lisbonne le 2 février 1952. La réunion de Rome était la première qui se tenait sous la présidence de M. Pearson, ministre des Affaires étrangères du Canada, dont le mandat de président du Conseil expirera à l'automne 1952. A l'issue de cette même réunion, le général Foulkes, président du comité des chefs de l'état-major canadien, a été appelé à exercer la présidence du Comité militaire.

## COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À LA SUITE DE LA HUITIÈME SESSION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD (ROME, 28 NOVEMBRE 1951)

Le Conseil nord-atlantique a clos aujourd'hui à Rome sa huitième session. C'était une réunion ordinaire du Conseil, tenue conformément à la politique annoncée à Ottawa, consistant à tenir des réunions fréquentes pour échanger des vues et favoriser sur une base continue une unité d'action plus effective. La réunion était la première tenue sous la présidence de M. Lester Pearson, ministre des Affaires extérieures du Canada. Vingt-huit ministres des Affaires étrangères, des Finances et de la Défense y ont assisté.

En attendant l'approbation par les Parlements de la décision d'inviter la Grèce et la Turquie à adhérer au Traité nord-atlantique, des représentants de ces deux pays ont assisté aux séances plénières du Conseil à titre d'observateurs.

Le Conseil a examiné les rapports sur l'activité de ses organismes militaires et civils. Il a donné instruction aux organismes compétents de mettre en application certaines recommandations figurant dans ces rapports et de poursuivre leurs travaux sur les autres recommandations, afin de présenter de nouveaux rapports lors de la prochaine session du Conseil.

Le président et l'un des vice-présidents de la Commission temporaire ont informé le Conseil des progrès des travaux relatifs à la conciliation des besoins militaires et des possibilités politiques et économiques. Ils ont indiqué que le rapport final de la Commission et ses recommandations seraient soumis au début de décembre à l'étude des gouvernements membres et au Conseil à sa prochaine session.

Le Comité militaire, composé des chefs d'état-major des pays membres, s'est réuni à Rome avant la conférence du Conseil. Le Conseil a étudié les rapports de ce comité militaire, y compris un rapport sur l'état de préparation et d'efficacité des troupes de l'OTAN. Le commandant suprême allié et son chef d'état-major ont fait des déclarations orales. Le Conseil a procédé à des échanges de vues et pris des décisions sur diverses questions militaires traitées dans les rapports.

Le Conseil nord-atlantique a reçu des communications concernant l'état des négociations pour l'établissement d'une communauté européenne de défense et l'état des négociations avec la République fédérale allemande au sujet des accords contractuels destinés à remplacer le statut d'occupation.

Le Conseil a adopté une résolution exprimant l'espoir que la conférence de Paris terminera ses travaux le plus rapidement possible pour qu'un rapport définitif puisse être soumis à l'étude du Conseil à sa prochaine session.

En attendant, cette résolution invite les organismes appropriés du Traité nord-atlantique à accorder une prompt attention au problème de la corrélation entre les obligations et les relations de la communauté européenne de défense avec celles découlant du pacte nord-atlantique, de façon que les discussions avec la conférence de Paris sur cette question puissent être entamées et terminées le plus rapidement possible.

Le Conseil a approuvé un rapport provisoire remis par la Commission de la communauté nord-atlantique (comprenant des représentants de la Belgique, du Canada, de l'Italie, de la Hollande et de la Norvège).

Le rapport souligne qu'il importe de développer davantage l'habitude de procéder à des consultations sur les problèmes d'intérêt commun. Le Conseil a décidé de faire étudier de manière plus approfondie un certain nombre de propositions ayant trait aux questions économiques, sociales et culturelles, et à la coordination des travaux des organismes civils de l'OTAN avec ceux des autres organismes internationaux. A cet égard, le Conseil a recommandé qu'une attention particulière fût apportée à faciliter le transfert de main-d'œuvre de pays membres disposant d'un excédent vers d'autres où cette main-d'œuvre pourrait être efficacement utilisée.

Le Conseil a chargé la commission de poursuivre ses travaux.

Le Conseil a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu à Lisbonne le 2 février 1952.



## TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ITALIE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 26 décembre qu'il avait été remis à l'Ambassadeur d'Italie au Canada une communication concernant l'interprétation du préambule et de certains articles du Traité de paix avec l'Italie.

Le message, qui fait suite à une démarche du Gouvernement italien, exprime l'agrément du Gouvernement canadien à l'idée que certaines clauses du Traité de paix ne cadrent pas avec la position de l'Italie comme membre égal de la famille démocratique des nations, et dégage l'Italie des obligations qu'elle a contractées envers le Canada aux termes de certains articles du Traité. Les Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de certains autres pays signataires du Traité avec l'Italie ont posé un acte analogue.

Suit le texte de la note canadienne:

J'ai l'honneur de me référer à notre note n° 2585/69 du 8 décembre 1951 et de vous faire savoir que le Gouvernement accueille avec faveur les propositions du Gouvernement italien relatives au préambule et à certaines clauses du Traité de paix avec l'Italie.

Le Gouvernement canadien reconnaît que l'esprit que traduit le préambule du Traité de paix a maintenant fait place à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et que les clauses politiques du Traité (article 15-18) sont superflues. Le Gouvernement canadien reconnaît aussi que les clauses militaires du Traité ne cadrent pas avec la position de l'Italie comme membre égal de la famille des nations démocratiques et éprises de paix, et par ces présentes dégage l'Italie des obligations qu'elle a contractées envers le Canada aux termes des articles 46-70 et des annexes qui s'y rapportent.

# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

### Canalisation et aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent

#### Accord entre le Canada et la province d'Ontario

LE 3 DÉCEMBRE, le Premier ministre, M. St-Laurent, a déposé sur le bureau de la Chambre des communes le texte de l'accord conclu avec le gouvernement ontarien au sujet de l'exploitation de l'énergie hydro-électrique dans la section internationale des rapides du Saint-Laurent, qui exigeait l'approbation du Parlement canadien et de l'Assemblée législative d'Ontario. M. St-Laurent a fait la déclaration suivante:

L'accord a été conclu avec l'Ontario, vu la probabilité que les États-Unis ne participeront pas à l'entreprise de navigation, et il a été rédigé avec l'entente que les travaux relatifs à la navigation seront entrepris par le Gouvernement fédéral et se feront entièrement au Canada. Il prévoit que l'Ontario entreprendra la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique concurremment avec un organisme appropriés des États-Unis.

Dans de telles circonstances, il est désirable qu'une entente ferme existe entre le gouvernement fédéral et l'Ontario, afin que soient remplies les obligations du Canada découlant de traités et que soient sauvegardés d'autres intérêts canadiens.

La province d'Ontario s'engage, de façon générale, à exploiter les ressources hydro-électriques de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, concurremment à l'exploitation de la partie américaine par l'autorité compétente et conformément à ce qu'on appelle « le projet de concentration unique avec barrages de régularisation (238-242) ». C'est là le même plan qui a été déjà présenté, puis intégré à l'accord relatif aux Grands lacs et au bassin du Saint-Laurent, intervenu en 1941 entre le Canada et les États-Unis. L'accord prévoit cependant que le plan pourra être modifié moyennant un accord entre le Canada et l'Ontario.

Pour sa part, le Gouvernement canadien s'engage à ne rien négliger pour obtenir le consentement de la Commission mixte internationale à la demande que lui adressera la province d'Ontario sous une forme acceptable, en vue d'obtenir la permission d'aménager les ouvrages nécessaires. Aux termes du Traité de 1909, relatif aux eaux limitrophes, cette approbation serait nécessaire, étant donné que la section internationale des rapides du Saint-Laurent constitue une eau limitrophe. Toutefois, le Canada prend cet engagement sous la réserve que l'effet en soit conforme aux obligations du traité concernant les eaux limitrophes et qu'on prenne en considération tous les intérêts que le Canada possède au regard du fleuve Saint-Laurent.

Certaines des autres stipulations de première importance peuvent se résumer ainsi:

1. Le Canada transférera à l'Ontario l'administration de tous terrains appartenant au Canada que nécessite le projet, et l'Ontario versera une indemnité à cet égard, sauf pour ce qui est des terrains ou propriétés qui font partie du réseau de canalisation existant.

2. L'Ontario remettra au Canada l'administration des terrains appartenant à l'Ontario et que le Canada désignera comme essentiels aux travaux destinés à l'aménagement d'une voie navigable en eaux profondes dans la section internationale des rapides.

3. L'Ontario établira une commission chargée de préserver et de mettre en valeur les beautés naturelles et les lieux historiques de cette région dans toute la mesure jugée opportune.

Il est reconnu qu'avant que soient réalisées toutes les dispositions prévues dans le présent accord, l'accord de 1941 visant les Grands lacs et le bassin du Saint-Laurent, entre le Canada et les États-Unis, sera peut-être approuvé par le Congrès et par le Parlement. En ce cas, le Gouvernement aurait l'intention de reprendre avec le gouvernement d'Ontario l'étude de l'accord signé aujourd'hui et de le modifier conformément aux ententes qui existaient alors entre le Canada et les États-Unis à l'égard du projet de voie navigable.

Le lendemain 4 décembre, le ministre des Transports, M. Chevrier, a présenté à la Chambre un projet de résolution tendant à approuver l'accord en question. Le 7 décembre, la Chambre s'est formée en comité pour étudier le projet. A la suite d'un débat auquel ont pris part M. Blackmore (créditiste, de Lethbridge) et M. Gillis (C.C.F., de Cap-Breton-Sud), la motion a été adoptée en deuxième lecture. Vers la fin de la séance, M. Chevrier a présenté le projet de loi n° 34 « concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent », qui a été adopté en deuxième et en troisième lecture après un court débat auquel ont pris part M. Adamson (conservateur progressiste, d'York-Ouest) et M. Knowles (C.C.F., de Winnipeg-Nord-Centre).

### **Administration de la voie maritime du Saint-Laurent**

Le 4 décembre, M. Chevrier, ministre des Transports, a présenté à la Chambre des communes le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu, en vue d'assurer une voie d'eau profonde entre Montréal et le lac Érié, de créer une société de la Couronne qui sera désignée sous le nom de « l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent » et qui possédera, notamment, les pouvoirs suivants: requérir l'expropriation; construire, maintenir et exploiter tous ouvrages nécessaires; emprunter des sommes qui ne dépasseront pas 300 millions de dollars; établir des tarifs de péage et employer les fonctionnaires et préposés requis pour les fins de l'Administration.

M. Chevrier a expliqué l'objet de la résolution; \* ce jour-là et les jours qui suivirent, plusieurs députés, dont quelques-uns du parti libéral et d'autres de l'opposition, ont exposé leurs points de vue au sujet de la motion.

Le 7 décembre, M. Chevrier a présenté, avec la permission de la Chambre, le projet de loi n° 33, « tendant à établir l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent », qui a été adopté en première lecture. La deuxième lecture en a été faite le 11 décembre. Le 12 décembre, le projet de loi a été adopté en troisième lecture.

### **Commerce avec les Antilles britanniques**

Le 13 décembre, M. Howe, ministre du Commerce, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

Le Royaume-Uni vient d'autoriser, à l'égard du programme d'élargissement du commerce avec les Antilles anglaises, des extensions et additions qui entreront en vigueur au début de l'année prochaine. En vertu de ce programme, des quantités limitées d'exportations traditionnelles provenant des pays de la zone du dollar seront admises sur les marchés des Antilles anglaises. On estime que quelque 650 maisons de commerce ont profité de ce programme. La valeur en dollars de l'accroissement du commerce qui résultera de ces nouvelles mesures ne sera pas considérable au total; et on ne saurait en faire une estimation précise. A un certain nombre d'exportateurs canadiens, cependant, ces nouvelles mesures donneront l'occasion d'être appréciée de participer de nouveau à ce commerce. Pour d'autres, elles signifieront que de plus fortes quantités de leurs produits seront admises sur ces marchés. Cette mesure constitue donc un progrès. Nous espérons ardemment qu'il sera possible dans l'avenir d'accroître davantage ce commerce.

\* L'exposé de M. Chevrier est reproduit à la page 23 du présent numéro.

C'est dans les Antilles anglaises que nombre de nos fabricants trouvèrent leurs premiers débouchés quand ils tournèrent leurs regards vers l'étranger pour y écouler leurs produits. Nous nous sommes accordé mutuellement la clause de la nation la plus favorisée. A cause des difficultés de circulation de devises à l'intérieur des pays du bloc sterling, bon nombre de nos articles ont trouvé porte close dans les Antilles anglaises depuis 1947. Néanmoins nous nous sommes évertués au Canada à accepter les marchandises en provenance des Antilles anglaises et des autres pays du bloc sterling, leur permettant ainsi de s'approvisionner en dollars qui leur servent à importer nos propres produits. Ces colonies se tournent vers le Canada comme vers la source essentielle et généreuse de leurs gains en dollars. Le Royaume-Uni a reconnu nos efforts et nous en sait gré; j'ai le plaisir de vous annoncer que nous pourrions désormais profiter dans les Antilles de nouveaux débouchés qui absorberont nos produits.

Le Gouvernement accorde une grande importance à notre commerce avec les Antilles anglaises. Au cours de 1950, nous avons insisté énergiquement auprès du Royaume-Uni en vue de la mise en œuvre du plan d'élargissement du commerce qui fut mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Depuis, nous avons profité de plusieurs occasions pour demander aux autorités du Royaume-Uni d'étendre la portée des accords existants. Les députés se rappellent que, au début de l'été, nous avons eu l'honneur d'accueillir à Ottawa une députation de représentants parlementaires des divers pays des Antilles anglaises. Les pourparlers qui ont eu lieu à ce moment-là ont été fructueux tant pour eux que pour nous. A mon passage à Londres, en septembre, je me suis fait un devoir de pousser plus loin ces négociations au moyen d'entretiens personnels avec les ministres intéressés du gouvernement anglais.

La déclaration suivante doit être communiquée simultanément aujourd'hui, au Royaume-Uni et au Canada:

A la suite de pourparlers, qui remontent au début de l'été dernier, entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et des représentants des Antilles anglaises, on a pris des dispositions pour étendre et modifier le plan actuel d'importations symboliques de produits canadiens et américains dans les Antilles anglaises et les îles Bahama.

Pour ce qui est du Canada, la liste des produits visés par le plan a été allongée et comptera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1952, une grande variété de denrées, y compris des produits alimentaires, du cuir, des métaux, des appareils électriques, des textiles, etc. Le pourcentage afférent aux contingents des exportateurs sera porté de 33 1/3 à 40 p. 100 dans le cas de la plupart de ces denrées.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1952, les accords élargis qui portent libération des échanges commerciaux joueront différemment à l'égard du commerce des Antilles anglaises et des Bahama, avec les États-Unis. Au lieu d'un régime de produits contingentés, fondé sur un pourcentage du commerce antérieur, les Bahama et les Antilles anglaises pourront accorder des permis autorisant un supplément d'importations des États-Unis jusqu'à concurrence d'une valeur totale déterminée.

Les exportations nord-américaines devraient également bénéficier de l'autorisation récemment accordée aux gouvernements coloniaux qui leur permet d'inaugurer un régime de permis de portée générale à l'égard de certains produits de base. Ces permis visent surtout des produits essentiels au développement des colonies. La liste des produits auxquels peuvent s'appliquer les permis de portée générale comprend, par exemple, une grande variété d'articles finis en acier et d'articles semi-ouvrés en cuivre, en étain, en nickel, mais aussi du poisson séché, mariné, salé, fumé, des oignons, des pommes de terre, certains aliments pour le bétail et des articles de jute.

Malgré la situation gravement défavorable de la balance des paiements de la zone sterling, on a jugé bon, dans ces accords, de reconnaître la grande



importance qui s'attache à de bonnes relations commerciales entre les Antilles anglaises et l'Amérique du Nord, accords qui représentent un adoucissement fort sensible aux restrictions à l'importation des denrées en provenance des États-Unis et du Canada.

M. Macdonnell (conservateur progressiste, de Greenwood) a fait de brefs commentaires sur la déclaration de M. Howe.

## L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

### Accession de la Grèce et de la Turquie

Le 29 décembre, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a présenté le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie signé par le Canada, à Londres, le 17 octobre 1951, et que la Chambre approuve ledit protocole.

Avant d'aborder l'objet même de la motion, M. Pearson a fait un bref exposé du travail accompli durant les quelques derniers mois par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord:

Le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a tenu, il y a environ un mois, à Rome, ce que je crois être sa huitième réunion. A cette occasion, il avait à résoudre certaines questions très importantes. Quelques-unes avaient été remises de la réunion tenue à Ottawa et d'autres étaient nouvelles. Voici les principaux problèmes que nous avons à résoudre à Rome. D'abord, nous avons examiné, mais d'une façon officieuse seulement, car il n'était pas terminé, le travail de la commission provisoire que le Conseil avait nommée à sa réunion d'Ottawa. Cette commission était chargée d'établir la proportion entre les exigences de la défense et les ressources que chaque membre du Conseil pouvait séparément affecter à cette défense, compte tenu des moyens politiques et financiers de chacun.

Ce travail de la commission provisoire du Conseil, dont le président est M. Harriman et qu'on appelle communément entreprise pour le partage du fardeau, n'était pas terminé, loin de là, quand nous nous sommes réunis à Rome. Nous n'avons pu nous en occuper. Depuis la réunion de Rome, toutefois, le comité d'exécution de ce comité des douze, qu'on appelle aussi communément « le comité des trois sages », a présenté un rapport sur la question au comité plénier des douze.

Le comité des douze s'est réuni l'autre jour à Paris afin d'étudier le rapport. Il se réunira de nouveau à Paris le 15 janvier pour faire de ce rapport un nouvel et dernier examen. La question sera alors déferée à la prochaine réunion du conseil de l'OTAN qui aura lieu au cours de février, à Lisbonne, au Portugal. Il ne serait guère opportun d'en dire davantage sur ce rapport. Il n'a pas encore été présenté de façon définitive aux gouvernements; et ces gouvernements n'ont encore pris aucune décision définitive à ce sujet.

Une autre question très importante, qui s'est posée à Rome et qui se posera de nouveau à Lisbonne, est celle de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale et des pays atlantiques. Cette question revêt la plus haute importance en ce qui a trait au maintien de la paix en Europe occidentale, mais c'est une question hérissée de difficultés mieux comprises, je suppose, en Europe qu'en Amérique du Nord. Les pays d'Europe en cause étudient en ce moment cette participation, et l'on espère la réaliser par la création d'une armée de défense européenne, qui ferait elle-même partie de la force unifiée du général Eisenhower qui est destinée à assurer, sous l'égide du Conseil de l'Atlantique, la défense de l'Europe occidentale. La formation de cette force de défense de l'Europe progresse, et nous espérons qu'à sa prochaine réunion le Conseil sera en mesure d'adopter, à cet égard, des décisions importantes et de longue portée.

Une autre question qui se rattache à celle que je viens de mentionner et qui intéresse notre Conseil de l'Atlantique-Nord, c'est le progrès qui a été accompli en vue de substituer au statut d'occupation de l'Allemagne une convention de paix avec le gouvernement de la République d'Allemagne. On a également fait des progrès à cet égard; mais il est évident, je crois, qu'il faut en venir à une conclusion à ce sujet, avant de décider de façon définitive quel rôle jouera l'Allemagne dans la défense de l'Europe occidentale. Ces deux questions sont connexes; à la vérité, elles se tiennent l'une l'autre. Ce sont des problèmes compliqués, et il me semble qu'il ne faut pas trop manifester d'impatience si, à ce sujet, on n'en vient pas dès maintenant à des décisions définitives.

Monsieur l'Orateur, nous avons dû aborder une autre question à Rome: celle du commandement dans l'Atlantique-Nord et même celle du commandement dans la Méditerranée. Nous y avons aussi discuté la réorganisation de l'OTAN, qui devient, en un certain sens, un organisme international quelque peu difficile à manier. Elle a grandi rapidement. Elle s'est développée, comme les choses qui parfois grandissent vite, sans les dispositions et plans que nous aurions souhaités et que nous aurions pu réaliser, eussions-nous eu plus de temps. Nous songeons maintenant à rendre plus efficace et plus souple l'ensemble de l'Organisation de l'Atlantique-Nord. De plus, lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, nous avons reçu un rapport du comité des cinq sur la collaboration non militaire. Il s'agissait d'un rapport intérimaire, rien de plus. Pour cette raison, je ne crois pas devoir en dire plus sur cette question pour l'instant. Nous poursuivons notre travail au sein du comité des cinq et nous en aurons davantage à dire lors de notre prochaine réunion au Portugal.

Enfin, à Rome, — et il ne s'agissait pas d'un problème mais d'un honneur, — nous avons accueilli avec plaisir les délégués de la Grèce et de la Turquie, non pas à titre de membres participants (car le protocole que nous examinons aujourd'hui n'a pas encore été adopté) mais comme observateurs pour la première fois.

À Rome, ces questions importantes que j'ai mentionnées, et qui sont essentielles à la paix et à la sécurité de l'Europe, n'ont pas été réglées. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Royaume-Uni disait dernièrement que la réunion de Rome n'était qu'une assemblée intermédiaire entre la réunion tenue à Ottawa et celle qui aura lieu au Portugal. Mais il est devenu de plus en plus évident que nous ne pouvons pas retarder indéfiniment des questions de cette importance et nous nous attendons à ce qu'on en vienne à des décisions à la prochaine assemblée.

Je lisais récemment dans le *Times* de New-York un article par un correspondant européen, M. Sulzberger, qui résume très bien, à mon avis, l'assemblée de Rome ainsi que les problèmes auxquels doit faire face l'Organisation de l'Atlantique-Nord à la suite de cette réunion. Voici ce qu'écrivait M. Sulzberger:

L'OTAN a sans doute compris, à la réunion de Rome, que son évolution a atteint une étape très critique. Toutefois, les ministres se sont révélés capables de discuter leurs opinions dans ce qui devient un petit parlement sélect...

Soit dit en passant, ce n'était pas si petit à Rome. L'une des difficultés qui se posent au Conseil nord-atlantique provient du nombre de personnes qui assistent maintenant aux séances. Nous étions entre 300 et 400 à l'une des séances de Rome; il est extrêmement malaisé, quand il y a tant de gens dans une pièce, de procéder à des discussions intimes de caractère non officiel. M. Sulzberger poursuit:

... et de rester alliés et amis. On a reconnu aussi que l'habitude de se réunir a du bon.

Valeur qui apparaît de plus en plus évidente chaque fois que nous nous réunissons. Il poursuivait:

L'Organisation doit sûrement s'être aperçue qu'elle se trouve en ce moment dans la période où elle connaîtra ses plus vives douleurs de croissance. Si elle se reporte en arrière, elle peut se rendre compte de l'œuvre considérable accomplie l'an dernier. On a vu en effet l'établissement en Eu-

rope d'une armée avec son état-major commun. Mais, si elle regarde vers l'avenir, elle se rendra de plus en plus compte des années longues, difficiles et chères qui s'étendent indéfiniment devant elle.

Le prix de la liberté est assez élevé, et chacune des douze nations (plus les observateurs grecs et turcs) était encore plus consciente de cette vérité après la réunion de Rome. Cette conscience est nécessaire pour que le pacte aboutisse à l'état de force qui, espère-t-on, permettra enfin de négocier une paix plus véritable que celle qui existe aujourd'hui.

Nous étudions aujourd'hui, comme un pas en avant vers cet objectif qu'est la négociation d'une paix véritable, un protocole qui prévoit la participation de la Grèce et de la Turquie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. J'ai dit un mot de cette question à la Chambre le 22 octobre; je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit alors. La Chambre se rappelle qu'à la réunion du Conseil de l'OTAN ici à Ottawa en septembre, il a été décidé à l'unanimité de prendre les mesures nécessaires en vue d'inviter la Grèce et la Turquie à participer pleinement à l'Organisation. Le protocole dont nous sommes saisis est le résultat de la décision prise à Ottawa.

Le problème qui se pose actuellement à nous, avant que le protocole puisse entrer en vigueur et que les pays en question puissent être invités à participer à l'OTAN, a trait à la ratification du protocole. Conformément à un usage constitutionnel bien établi, le Gouvernement n'agit pas sans que le protocole ait d'abord été approuvé par le Parlement. C'est cette approbation du Parlement que nous demandons aujourd'hui dans la résolution dont la Chambre est saisie.

La question de l'adhésion de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN a fait l'objet d'un long et sérieux examen. Divers moyens permettraient d'associer ces deux pays à la défense de l'Europe occidentale, à la défense des États de la Méditerranée et de l'Atlantique-Nord. Nous avons examiné ces différents moyens avant de nous résoudre à en faire des membres jouissant du statut intégral. Si nous avons mis du temps à examiner les différentes méthodes possibles, ce n'est pas parce que nous ne nous rendions pas compte de l'importance d'associer la Turquie et la Grèce à nos efforts au sein de l'Organisation de l'Atlantique-Nord.

Un de ces deux pays, monsieur l'Orateur, a déjà été victime de l'agression communiste, tandis que l'autre a dû faire face, ces dernières années, aux menaces de l'agression communiste. Ils ont déjà manifesté leur amour de la paix et leur détermination à protéger leur liberté.

Ce sont deux pays qui, en Corée, ont démontré leur prédilection pour l'idée de la sécurité collective. Ils l'ont démontré par l'action héroïque de leurs soldats engagés sur les champs de bataille de ce pays. Si nous avons étudié cette question assez longuement, ce n'est pas non plus parce que nous ne comprenions pas l'importance de sauvegarder et d'affermir la partie méridionale de la région de l'Atlantique-Nord, ni parce que nous ne nous rendions pas compte de l'importance de l'apport que la Turquie et la Grèce pouvaient fournir à cette fin.

On a pensé à un moment donné que nous pourrions peut-être atteindre le résultat que nous désirions tous en renforçant en quelque sorte les ententes bilatérales en matière de défense que ces deux pays avaient déjà conclues avec les États-Unis et certains autres pays et qui, vu que des parties à ces ententes étaient également membres du Conseil de l'Atlantique-Nord, pourraient permettre d'atteindre l'objectif que nous envisageons.

On a également pensé à un moment donné qu'on pourrait atteindre ce but par l'établissement d'un traité distinct pour le Moyen-Orient ou la Méditerranée, qui serait étroitement lié au Traité de l'Atlantique-Nord, auquel d'ailleurs participeraient certains pays signataires de ce dernier et qui donnerait lieu peut-être à des préparatifs militaires organisés.

Après une étude attentive il fut décidé que la meilleure solution à apporter à ce problème n'était pas de recourir aux moyens que j'ai indiqués, mais qu'elle

consistait à inviter ces pays à devenir membres de plein droit du Conseil de l'Atlantique-Nord et membres signataires du Traité de l'Atlantique-Nord.

Telle est la ligne de conduite qu'ont envisagée dès le début les États-Unis et le Royaume-Uni. Ce fut également la ligne de conduite souhaitée par les gouvernements de la Grèce et de la Turquie, qui estimaient qu'une participation de plein droit au Traité était pour eux la meilleure solution. Ce fut la ligne de conduite recommandée par les conseillers militaires de l'OTAN. On a également pensé que, même si un traité distinct était souhaitable, il eût probablement fallu trop de temps pour le mettre au point en Méditerranée, au Moyen-Orient ou dans le Proche-Orient. L'établissement d'un tel traité entraînerait des problèmes d'inclusion et d'exclusion qui ne pourraient pas être facilement réglés dans la conjoncture actuelle tout au moins.

Cette considération nous a amenés à décider à l'unanimité de rédiger un protocole qui, s'il est ratifié par tous les Gouvernements de l'Organisation de l'Atlantique-Nord, invitera ces deux pays à accéder à notre pacte.

Ce protocole n'aura pas comme effet d'étendre la nature de nos obligations en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord. Ces obligations restent les mêmes. Mais il étend, bien entendu, le champ de nos obligations, le champ où nous précisons, réaffirmons et voyons à tenir les engagements d'ordre général que nous avons déjà pris à titre de signataires de la Charte des Nations Unies.

Tout en admettant que ce protocole, s'il entre en vigueur, étendra le champ de nos obligations internationales, je crois que les députés verront, à l'examen, que cette extension est plus théorique que réelle. Si, par exemple, une attaque générale était déclenchée contre ces pays, une telle agression mettrait immédiatement en cause d'autres pays, vu les ententes qui existent entre les uns et les autres, et les pays atlantiques seraient à leur tour engagés dans la mêlée: ce serait la troisième guerre mondiale.

Or la mesure que nous recommandons supprime toute incertitude à ce sujet. Et, comme l'histoire le démontre, l'incertitude à l'égard de ces questions peut parfois constituer le plus grand danger à la paix. La paix est renforcée lorsqu'on supprime cette incertitude et qu'on augmente la force défensive des pays qui font partie de notre alliance défensive de l'Atlantique-Nord. La valeur préventive de l'OTAN s'en trouve renforcée et la paix, par le fait même, est favorisée; et la sauvegarde de la paix est le seul but de l'Organisation nord-atlantique.

Ce protocole ne renferme rien de provocant et il n'y aurait rien de provocant à ce que la Grèce et la Turquie fissent partie de notre organisation défensive. Ce protocole ne constitue une menace pour personne, sauf l'agresseur. Comme je l'ai signalé, en supprimant la tentation d'agression dans cette région, agression qui sans doute se répandrait dans toute l'Europe occidentale et partant sur toute la terre, ce protocole renforce la sécurité partout.

Voilà pourquoi le Gouvernement recommande l'adoption de ce protocole à la Chambre des communes en ce moment.

En réponse à une interpellation de M. Graydon, (conservateur progressiste, de Peel), qui lui demandait des précisions sur l'article II du protocole, M. Pearson a déclaré ce qui suit:

L'article II, que je vais consigner au compte rendu et expliquer au fur et à mesure, est ainsi conçu:

Si la République de Turquie devient partie au traité de l'Atlantique-Nord, l'article 6 du traité sera, à compter de la date du dépôt par le Gouvernement de la République de Turquie de son instrument d'accession auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, modifié comme suit:

A ce moment-là, cet article deviendra le nouvel article 6.

Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque contre une ou plusieurs des parties une attaque armée:

(i) contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, contre les départements français d'Algérie, contre le territoire de la Turquie ou contre les îles placées sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique-Nord au nord du tropique du Cancer.

La raison pour laquelle la Turquie est mentionnée expressément, tandis que la Grèce ne l'est pas, c'est que la Grèce est un pays européen et se trouve visée par les mots « le territoire de l'une des parties en Europe ». Il a fallu mentionner nommément la Turquie parce que la plus grande partie de son territoire se trouve en dehors de l'Europe. Voici la seconde partie de l'article II du protocole. Je répète l'introduction:

Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque contre une ou plusieurs des parties une attaque armée:

(ii) contre les forces, navires ou aéronefs de l'une des parties, se trouvant sur ces territoires ainsi que toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le traité est entré en vigueur, ou se trouvant sur la mer Méditerranée ou la région de l'Atlantique-Nord au nord du tropique du Cancer, ou au-dessus de ceux-ci.

La modification à cet alinéa se trouve dans les mots « ou dans toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le Traité est entré en vigueur ». Bien que cela ne se rapporte pas strictement à l'admission de la Grèce et de la Turquie, on l'y a inclus en vue de tenir compte de la possibilité de substituer un traité ou une convention de paix au statut d'occupation actuel de l'Allemagne. Si cela se produisait sans qu'une telle modification se produise d'abord au traité de l'Atlantique-Nord, il n'existerait pas d'obligation de se porter au secours des troupes des États membres se trouvant en Allemagne, parce que le traité tel qu'il est actuellement conçu ne s'applique qu'aux troupes d'occupation en Allemagne. Une fois qu'aura été conclu un traité ou une convention de paix avec l'Allemagne, il n'y aura plus de troupes d'occupation; voilà pourquoi on emploie les termes qui apparaissent dans cet article II du protocole.

Les députés dont les noms suivent ont pris part au débat qui s'est engagé par la suite: M. Graydon (conservateur progressiste, de Peel), M. Coldwell (C.C.F., de Rosetown-Biggar), M. Low (créditiste, de Peace-River), M. Pouliot (libéral, de Témiscouata), M. Macdonnell (conservateur progressiste, de Greenwood) et M. Drew (conservateur progressiste, de Carleton).

M. Pearson a clos le débat en répondant à diverses questions que lui avaient posées les députés susmentionnés.

### **Privilèges et immunités du personnel de l'OTAN**

Le 29 décembre, M. Pearson a proposé que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de loi n° 15 « pourvoyant aux privilèges et immunités relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ». La motion a été adoptée et la Chambre s'est formée en comité. Après quelques mots de M. Graydon et de M. Pearson, rapport a été fait du projet de loi, qui a été adopté en troisième lecture.

### **Aide économique aux pays membres de l'OTAN**

Le 21 décembre, M. Drew (conservateur progressiste, de Carleton), a appelé l'attention de la Chambre sur un numéro récent du *Financial Post* dans lequel, a-t-il déclaré, on affirmait que le Canada avait opposé un refus aux demandes de pays membres de l'OTAN désireux d'obtenir gratuitement du blé et de l'aluminium. M. Pearson a répondu ce qui suit:

A ce propos, je puis seulement dire que le Gouvernement n'a pas encore reçu de rapport de la Commission provisoire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, c'est-à-dire des douze membres qui ont été chargés d'étudier l'ensemble de la question des ressources et des besoins. Ce qui est arrivé, c'est qu'un bureau exécutif de la Commission, comprenant trois membres, a soumis à la Commission des douze un rapport que celle-ci est encore à étudier. Elle n'a pas encore terminé l'examen du rapport et ne le terminera probablement pas avant une quinzaine de jours. D'ici à ce qu'il nous parvienne un rapport de la Commission des douze, et non pas seulement du comité des trois, il serait évidemment inopportun pour moi de commenter cette question.

### Corée

Le 28 décembre, en réponse à une interpellation de M. George A. Drew, qui demandait des précisions sur la marche des négociations d'armistice en Corée, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait la déclaration suivante:

Il a été convenu en Corée le 27 novembre que si l'armistice militaire n'était pas signé dans un délai de trente jours, et je cite l'entente:

Les sous-délégations réviseront, immédiatement avant la signature de l'armistice militaire, la ligne de démarcation militaire susmentionnée et la zone démilitarisée conformément aux modifications survenues dans la ligne de contact effective entre les deux côtés de façon que la ligne de démarcation militaire révisée coïncide exactement avec la ligne de contact entre les deux côtés existant immédiatement avant la signature de l'armistice militaire et elle constituera la ligne de démarcation militaire pour la durée de l'armistice militaire.

C'est là un extrait de l'accord intervenu il y a un mois. A dix heures de notre heure, hier matin, s'est terminée la période écoulée depuis le 27 novembre, sans qu'ait été signée l'entente relative à un armistice militaire. C'est dire qu'une fois terminés les pourparlers en cours (ils se poursuivent toujours) au sujet des dispositions visant la surveillance de l'armistice et l'échange des prisonniers, ainsi que le dernier article au programme, les deux groupes en présence détermineront une nouvelle ligne de démarcation basée sur la ligne de contact telle qu'elle sera immédiatement avant la signature d'un armistice. Mais, depuis le 27 novembre, la ligne de contact n'a guère varié, de sorte que celle d'aujourd'hui est presque la même que la ligne de trêve sur laquelle on s'était entendu le 27 novembre.

Les deux parties en présence pourraient, par ailleurs, décider de modifier les termes de l'accord du 27 novembre et prolonger la période de trente jours. Nous ne savons pas encore si on s'est entendu au sujet d'une telle prolongation.

### Missionnaires canadiens en Chine

Le 3 décembre, à une question de M. Graydon (conservateur progressiste, de Peel) relative au traitement imposé aux missionnaires canadiens en Chine communiste, le Premier ministre a répondu ce qui suit:

Je ne suis malheureusement pas en mesure de fournir des renseignements au sujet des événements que rapportent les journaux et qui se seraient produits il y a deux ou trois jours. On se rappellera que le 16 avril, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait une déclaration à la Chambre touchant la situation de cinq religieuses canadiennes de l'Immaculée-Conception arrêtées à Canton par les communistes chinois. On avait alors espéré que les protestations faites en faveur de ces religieuses et d'autres citoyens canadiens également détenus, par le chargé d'affaires du Royaume-Uni à Pékin, amélioreraient leur situation. On nous apprend qu'aucune amélioration ne s'est produite et que le chargé d'affaires a saisi le gouvernement de Pékin d'autres protestations énergiques le 1<sup>er</sup> septembre . . .

Depuis deux jours, les services de nouvelles font le récit de la mise en accusation officielle et de la condamnation des cinq religieuses, aux prétendus procès publics du

1<sup>er</sup> décembre. D'après ces nouvelles, Soeur Saint-Alphonse du Rédempteur (née Antoinette Couvrette, de Sainte-Dorothée, Québec) et Soeur Marie-Germaine (Germaine Gravel, de Saint-Pasteur, Québec) ont été condamnées à cinq ans d'emprisonnement. Soeur Sainte-Foye (Elisabeth Lemire, de La Baie-du-Febvre, Québec), Soeur Saint-Victor (Germaine Tanguay, née à Acton Vale, Québec) et Soeur Sainte-Germaine (Imelda Laperrière, de Pont-Rouge, Québec) sont condamnées à l'expulsion hors de Chine. Le Gouvernement canadien n'a encore reçu aucune confirmation officielle de ces nouvelles. Nous savons que les cinq religieuses étaient détenues à la prison de Canton depuis leur arrestation en mars dernier sous l'accusation jugée fantastique d'avoir causé la mort entre le 14 octobre 1949 et le 14 janvier 1951 de plus de 2,000 enfants dont leur orphelinat avait reçu la garde. Les arrestations ont suivi des récits publiés dans le journal de Canton et des réclamations de groupements de femmes demandant de les châtier sévèrement pour le meurtre et les mauvais traitements infligés aux enfants.

Il se peut qu'un assez grand nombre d'enfants soient morts à l'orphelinat. Mais les autorités chinoises ont décidé de ne pas tenir compte de ce fait que la majorité des enfants amenés aux religieuses étaient déjà malades, dans un état qui ne permettait aucun espoir de guérison. Les religieuses ont toujours accepté tous les enfants qu'on leur a amenés et pour qui on demandait leur assistance, sans s'occuper de leur état ni des chances qu'ils avaient de survivre.

Comme je l'ai dit, nous n'avons reçu au Canada aucun rapport officiel concernant le procès des cinq religieuses; il est possible qu'il soit difficile de nous procurer des renseignements précis et sûrs au sujet des présumés procès. Je puis assurer à la Chambre qu'on fera tout ce qui est possible pour venir en aide à ces malheureuses religieuses sans leur faire plus de tort ni à elles ni à d'autres Canadiens détenus présentement par les communistes de Chine. Je crois que l'ordre d'expulsion constituerait peut-être le dénouement le plus heureux, et il serait malheureux que, par nos paroles ou nos actes, nous entrainions, comme cela s'est produit par le passé, une révocation de l'ordre d'expulsion, ou fassions naître des difficultés au départ du pays.

La Chambre sera consternée et indignée d'apprendre le traitement fait apparemment à un groupe de missionnaires qui depuis des années consacrent leur vie au soin des orphelins en Chine. Elle se rendra compte, d'autre part, de la délicatesse extrême de la situation et de la nécessité d'éviter tout acte, toute parole qui pourraient accroître leur infortune actuelle.

Nous espérons savoir plus précisément, d'ici quelques jours, où se trouvent les trois religieuses dont on a ordonné l'expulsion, et quelle est la situation des deux religieuses condamnées à l'emprisonnement. Nous avons bon espoir d'obtenir, par l'entremise des autorités britanniques à Hong-Kong, des renseignements de ces religieuses ou à leur sujet, car nous supposons qu'elles passeront par Hong-Kong pour quitter le pays. Il va sans dire que je tiendrai la Chambre au courant de tous renseignements que nous pouvons considérer comme authentiques à leur sujet.

## Rapatriment

Le 29 décembre, répondant à une question posée deux jours plus tôt par M. Browne (conservateur progressiste, de Saint-Jean-Ouest) au sujet du nombre des missionnaires canadiens qui sont encore en Chine et des mesures que le Gouvernement entend prendre en vue de leur rapatriement, le secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré ce qui suit:

Les dossiers du ministère des Affaires extérieures indiquent qu'il reste 201 sujets canadiens en Chine, dont 162 sont des missionnaires ou des membres de leurs familles. Plusieurs fois déjà, vers la fin de la guerre civile et après l'accession au pouvoir des communistes, le Gouvernement a conseillé à tous les citoyens canadiens connus de ses représentants de quitter la Chine le plus tôt possible. Comme les chiffres que je viens de citer l'indiquent, beaucoup sont rentrés au pays. D'autres cependant n'ont pu partir ou n'ont pas voulu revenir, retenus là-bas par leur esprit d'apostolat.

La ligne de conduite établie par le Gouvernement canadien consiste à rapatrier, au besoin aux frais du public, tous les Canadiens en détresse à l'étranger. Quant à

ceux qui se trouvent encore en Chine, le Gouvernement se montre aussi généreux que possible quand il s'agit de déterminer si nos missionnaires qui se trouvent encore là-bas sont dans un état de destitution ou de détresse. Lorsqu'une société ou un ordre religieux lui en fait la demande, il est toujours prêt, par tous les moyens à sa disposition, à aider au rapatriement des missionnaires. Comme d'habitude, cependant, il demande à la société ou à l'ordre religieux intéressé de s'engager à rembourser les frais.

Il devient de plus en plus manifeste que les missionnaires canadiens et d'autres personnes ont subi les mauvais traitements et l'injustice des autorités de la Chine communiste et qu'ils y sont encore exposés. Ces actes ne sont aucunement motivés et constituent, en réalité, une violation de toutes les règles établies en matière de convention internationale. Le Gouvernement et le ministère des Affaires extérieures, en particulier, ont reçu beaucoup de conseils, tant d'ordre privé que public, sur les moyens à prendre pour faire cesser cette persécution et protéger les citoyens canadiens. On voit tout de suite les difficultés auxquelles se heurte une action qui pourrait être efficace, vu surtout que le Canada ne reconnaît pas le gouvernement communiste de la Chine et doit faire appel aux bons offices diplomatiques d'autres États. Je peux cependant assurer la Chambre que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous acquitter de nos responsabilités en la matière. J'ajouterai, toutefois, que si nos interventions revêtaient la forme que certains ont préconisée, avec les meilleures intentions, nous n'aiderions aucunement les malheureux Canadiens en cause, mais risquerions d'ajouter à leurs difficultés et peut-être aux dangers qui les menacent.

### **Aide économique aux pays insuffisamment développés**

Le 15 décembre, en réponse à une interpellation de M. Coldwell relative à une information parue dans les journaux, selon laquelle le Canada avait rejeté une proposition soumise aux Nations Unies et tendant à la création d'un fonds spécial d'assistance aux pays insuffisamment développés, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré:

Je n'ai encore reçu aucun rapport à ce sujet de nos délégués à Paris et peut-être devrais-je compléter plus tard l'énoncé que je vais faire. Je sais cependant que cette proposition, ainsi que la décision prise par nos délégués, ne veulent pas dire que ces derniers, ni le Gouvernement d'ailleurs, se désintéressent de la question de l'assistance technique aux pays peu évolués.

Nous avons déjà exprimé, au sein de l'Assemblée, tant en paroles qu'en actes, l'intérêt que nous portons à cette question. La proposition particulière soumise à une commission de l'Assemblée visait cependant la création par les Nations Unies d'un fonds de 500 millions de dollars qui pourrait, suivant la méthode exposée dans la résolution, servir à aider les pays peu évolués.

L'attitude que nous avons prise à cet égard aux Nations Unies s'inspire en général de ce qu'il existe présentement assez de rouages à cette fin si les membres des Nations Unies veulent vraiment tirer parti de ces rouages; qu'il est inutile et, par conséquent, inopportun de créer en ce moment un organisme spécial ayant à sa disposition un montant déterminé, étant donné surtout que les États-Unis qui, normalement, seraient appelés à fournir la plus forte proportion de ces disponibilités ont dit, au cours de la discussion, qu'ils s'opposaient au projet de résolution, qu'ils s'opposaient à la méthode et qu'ils ne pourraient pas participer au fonds.

Dans les circonstances, — et telles sont je crois les circonstances, mais j'attendrai pour le confirmer de recevoir un rapport de Paris, — nous avons décidé de nous opposer à cette résolution. Nous avons cependant donné notre appui à une autre résolution qui aurait manifesté notre détermination de venir en aide aux pays peu évolués. Nous ne voulions pas, toutefois, favoriser la nouvelle méthode prévue par la résolution dont le député a parlé.



# LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

*Déclaration de M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, à la Chambre des communes, le 4 décembre 1951.*

**J**E FAIS AUJOURD'HUI une proposition d'extrême importance pour l'économie de notre pays, savoir, l'aménagement de la voie maritime Grands lacs-Saint-Laurent.

Ce sujet agite l'opinion publique depuis plus d'un siècle. Il a fait l'objet de pourparlers entre le Canada et les États-Unis pendant plus d'un demi-siècle. Ces pourparlers ont abouti à la signature du Traité de Washington de 1932, qui a échoué au Sénat américain, et à l'accord de 1941 concernant la canalisation du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, qui après dix ans n'a pas encore reçu l'approbation du Congrès.

Cette proposition vise à établir une Administration en vue de construire une voie navigable profonde entre le port de Montréal et le lac Érié. Les ouvrages nécessaires à cette voie pourront venir compléter d'autres ouvrages du côté des États-Unis, ou ils pourront assurer une voie navigable située entièrement au Canada. En outre, l'Administration aura pour mission d'entretenir et d'exploiter, une fois parachevés, les ouvrages canadiens de cette voie navigable.

Je tiens à dire tout de suite que suivra une autre proposition tendant à obtenir l'approbation d'un accord conclu avec la province d'Ontario, au sujet de l'énergie hydro-électrique qui sera produite dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent en raison de l'aménagement de la voie maritime.

Je n'ai pas à rappeler à une assemblée comme celle-ci, où se rencontrent des représentants de tous les coins du Canada, le rôle de premier plan que le transport par voie d'eau a joué, au début, dans le développement de notre pays. En effet, il fut pendant bien des années l'unique mode de transport et il a contribué dans une large mesure au choix de l'emplacement d'un grand nombre de nos villes importantes.

## Évolution des canaux

Sans entrer dans les détails, je signalerai que l'évolution des canaux se range sous trois chefs:

1. Une série de canaux assurant, de Montréal jusqu'au lac Érié, un chenal de 9 pieds de profondeur. Accomplie en 1850, cette œuvre était considérée comme gigantesque.

2. Vers 1904, ces canaux avaient tous reçu une profondeur de 14 pieds.

3. Au Sault-Sainte-Marie, on avait construit quatre canaux distincts pour permettre de franchir les rapides de la rivière Sainte-Marie. Les deux plus profonds, dont un construit par le Canada, avaient un peu plus de 18 pieds.

L'intérêt international porté actuellement au Saint-Laurent date officiellement de la fin du siècle dernier et comporte l'idée d'une voie navigable profonde aux normes uniformes depuis la tête des lacs jusqu'à Montréal. Il a surgi de demandes de la part de la population de l'intérieur des deux pays visant à une liaison plus économique avec le monde extérieur, sans égard aux frontières, surtout politiques.

Cette période a été marquée par beaucoup de discussion mais par peu de travaux nouveaux sur le Saint-Laurent, et par peu de paroles mais par une amélioration continue sur les lacs supérieurs. Le Canada a construit le canal maritime de Welland à travers la péninsule de Niagara. Les États-Unis ont construit trois autres écluses à eau profonde au Sault-Sainte-Marie, dont l'écluse MacArthur

d'une profondeur de 31 pieds, parachevée en 1943, et a approfondi les chenaux de la rivière par étapes successives. Il s'ensuit que les chenaux utilisés vers l'amont ont une profondeur d'environ 25 pieds et que ceux de l'aval ont une profondeur d'environ 21 pieds, de Duluth et Fort-William à Prescott.

Les améliorations continues de la navigation en amont du lac Érié sont dues en grande partie aux exigences du transport du minerai de fer. L'année dernière, il est passé par les cinq écluses encore en service à Sault-Sainte-Marie quelque 106 millions de tonnes, dont 80 millions de minerai de fer.

Les gisements de minerai de fer du voisinage du lac Supérieur n'en seraient pas arrivés à leur état actuel d'exploitation sans le calcaire à proximité du lac Michigan et le charbon à proximité du lac Érié. Les aciéries actuelles ne produiraient pas non plus la grande quantité d'acier relativement peu coûteux qu'elles produisent. Mais il y a plus. C'est le creusage de canaux et de chenaux qui a rendu possible le transport par eau à bon marché...

La frontière qui sépare le Canada des États-Unis, en vertu d'un traité, suit le 45<sup>e</sup> parallèle de latitude jusqu'au fleuve Saint-Laurent qu'elle atteint un peu à l'est de Cornwall, et de là suit le milieu du fleuve sur une distance de 115 milles jusqu'au pied du lac Ontario. Comme les rapides du Long-Sault, dont il sera beaucoup question au cours de la discussion, se trouvent en eaux internationales, il a fallu, avant de s'en occuper, le consentement des deux pays. Depuis 1895, le Canada et les États-Unis ont mené ensemble une série d'enquêtes. Ils ont étudié à fond l'aspect technique et l'aspect économique de la question. Aucun autre projet de pareille envergure n'a fait l'objet d'un examen aussi minutieux et de données techniques aussi complètes. Tous les rapports présentés se sont prononcés en faveur de la navigation à fort tirant sur le Saint-Laurent, et ont, dès le début, recommandé l'aménagement hydro-électrique des rapides internationaux à titre de partie intégrante du projet.

### **Nature de l'entreprise**

Qu'entend-on par la voie maritime Grands lacs-Saint-Laurent? C'est un chenal de 2,000 milles de longueur et de 27 pieds de profondeur, qui reliera l'océan Atlantique au coeur même du continent nord-américain. A cette initiative s'ajoutera la production d'énergie électrique sur une grande échelle à deux endroits au moins, sinon à trois. Le premier de ces endroits est la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent où l'on projette de capter une puissance de 2,200,000 chevaux-vapeur, partagés également entre les États-Unis et le Canada. Le deuxième endroit est la section de Soulanges où le projet de captation d'énergie est déjà fort avancé; les installations de Beauharnois produiront un million de chevaux-vapeur avant la fin de la présente année, et ce rendement pourra éventuellement être porté à deux millions de chevaux-vapeur. Le troisième endroit est la section de Lachine où une usine de 1,200,000 chevaux-vapeur pourrait être installée.

Il importe de distinguer la voie maritime du chenal maritime du Saint-Laurent. Le chenal maritime va de Montréal à un point situé à 30 milles en aval de Québec et il a été approfondi, à grands frais, par le gouvernement fédéral afin d'assurer la sécurité de la navigation au long cours à partir des eaux profondes jusqu'à Montréal. Il a une profondeur de 35 pieds.

Il importe aussi de distinguer la voie maritime du Saint-Laurent du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Ce bassin est une vaste aire de drainage qui couvre une superficie de 678,000 milles carrés, dont 493,000 au Canada et 185,000 aux États-Unis. Il comprend le lac Supérieur, le lac Michigan, le lac Huron, le lac Saint-Clair, le lac Érié, le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, ainsi que tous les cours d'eau tributaires dont les plus importants sont la rivière Ottawa, la rivière Saint-Maurice et la rivière Saguenay.

Que comporte le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent? Il comporte cinq dénivellations qui en constituent à la fois les principaux avantages et les principaux inconvénients. Avantages, si l'on songe qu'elles renferment en puissance 9 millions de chevaux-vapeur, en majeure partie inexploités, à proximité de grands marchés. Inconvénients, si l'on songe que, pour établir un moyen de transport économique d'une extrémité à l'autre de la voie maritime, les grands navires devront pouvoir franchir ces dénivellations.

### Les cinq dénivellations

Ces cinq dénivellations sont les suivantes: 1. Les chutes Sainte-Marie situées entre le lac Supérieur et le lac Huron et présentant une dénivellation de 21 pieds; 2. Le passage Saint-Clair-Détroit qui relie le lac Huron au lac Érié et présente une dénivellation de 8 pieds; 3. La rivière Niagara qui coule du lac Érié au lac Ontario et présente une dénivellation de 326 pieds; 4. Le haut Saint-Laurent qui, du lac Ontario à Montréal, présente une dénivellation de 225 pieds; 5. De Montréal à la mer, où la dénivellation est de 20 pieds. Ces cinq dénivellations, d'après les calculs, permettront d'engendrer environ 9 millions de chevaux-vapeur se répartissant ainsi: Niagara, 3,600,000 c.-v.; section internationale des rapides, 2,200,000 c.-v.; section de Beauharnois ou de Soulanges, 2,000,000 c.-v.; section de Lachine, 1,200,000 c.-v. Toute cette énergie est canadienne, sauf 1,800,000 c.-v. à Niagara et 1,100,000 c.-v. dans la section internationale des rapides.

Il est inutile d'insister sur l'importance économique que présente cette houille blanche dans une région du Canada où le charbon est inexistant.

Jusqu'à quel point ces ressources hydro-électriques ont-elles été aménagées? En ce qui concerne l'énergie, je tiens à préciser que 100,000 chevaux-vapeur ont été produits au Sault-Sainte-Marie, 1,800,000 à Niagara, 93,000 à Massena (New-York) et plus de 1,000,000 dans la section de Soulanges. Par conséquent, la production atteint à peine 3,000,000 de chevaux-vapeur, soit le tiers de la quantité qu'il serait possible de capter (9,000,000 de c.-v.).

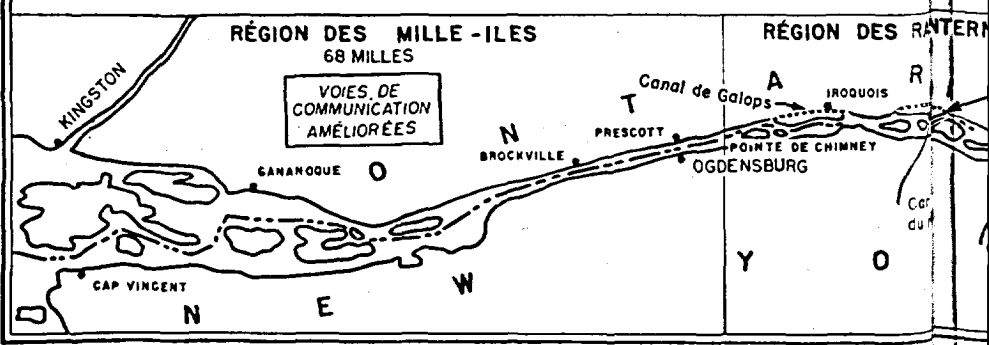
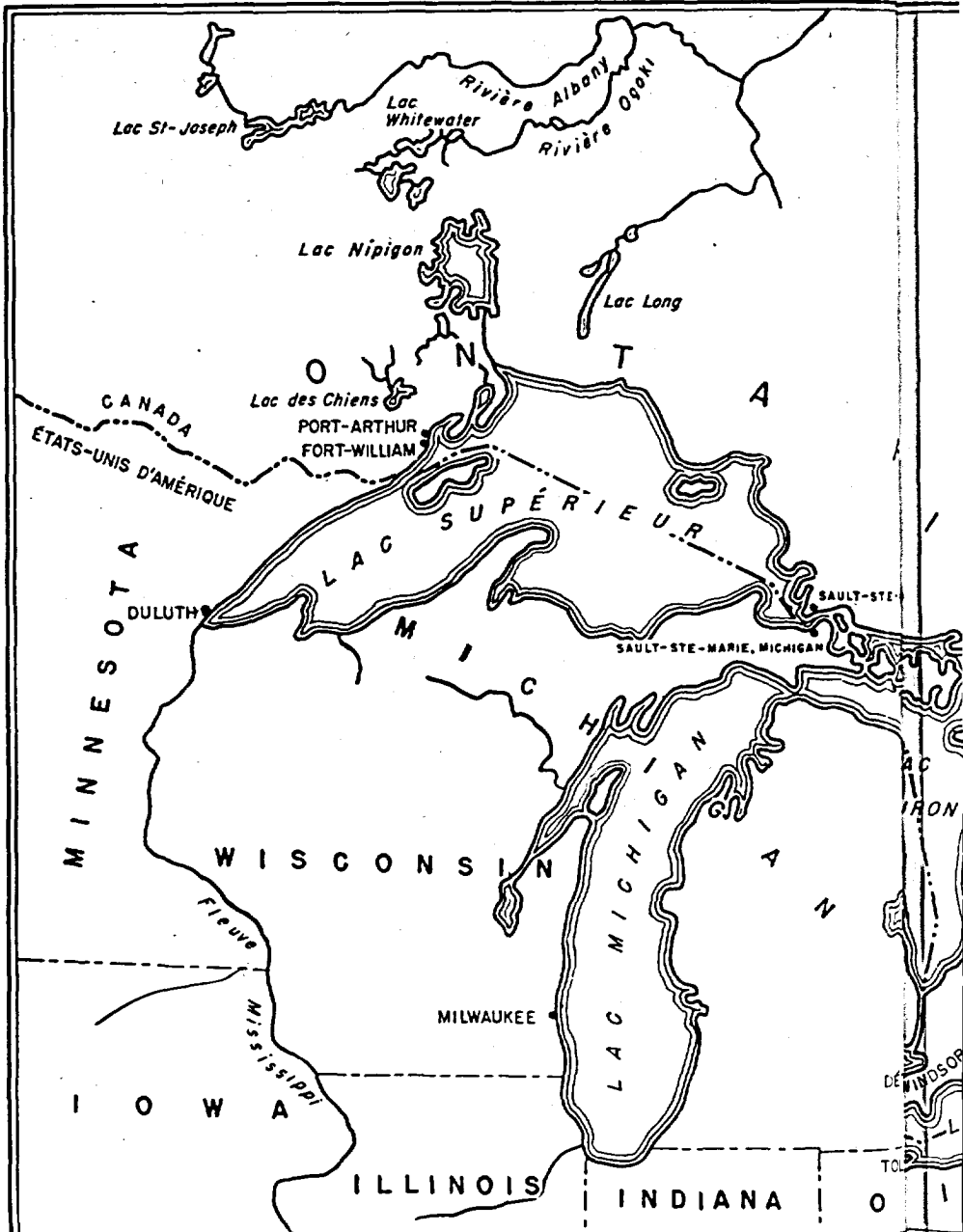
En ce qui a trait à la navigation, j'ai mentionné plus haut les installations qui assurent des chenaux d'une profondeur de 25 pieds après qu'ont été franchies les trois premières dénivellations, c'est-à-dire depuis la tête des Grands lacs jusqu'à Prescott. La flotte de navires lacustres qui utilise ces installations et dont les plus gros transportent plus de 20,000 tonnes de marchandises, assure, dit-on, le mode de transport le moins cher au monde.

Depuis Montréal jusqu'au golfe Saint-Laurent, soit la cinquième dénivellation, l'État a aménagé le chenal maritime du Saint-Laurent. Ce chenal a suffi à faire de Montréal l'un des ports de mer les plus achalandés de l'univers.

Mais à la quatrième dénivellation, soit entre Montréal et Prescott, subsiste un étranglement de 14 pieds. Les plus gros navires en mesure de franchir les petites écluses des canaux actuels doivent avoir à leur bord un chargement inférieur à 3,000 tonnes. Ces canaux, certes très utiles dans le passé, ont fait leur temps. Ils sont démodés si l'on en juge par les conditions actuelles du trafic, les méthodes de construction et le régime d'exploitation.

En d'autres termes, de Prescott à la tête du lac Supérieur, les navires tirant 25 pieds peuvent voyager; de Montréal à l'océan, la profondeur navigable est de 35 pieds. Entre les deux se trouve l'étranglement qu'il s'agit de supprimer, afin de rendre ce parcours navigable aux plus gros navires.

Quels ouvrages sont envisagés? Les ouvrages envisagés sont ceux qui ont été exposés au moment de la signature de l'accord de 1941. Ils sont bien connus de la popu-





lation, de sorte qu'il me suffira de les décrire à grands traits. Pour des raisons manifestes, l'attention se porte sur les exigences à satisfaire dans le haut Saint-Laurent. Cette partie du fleuve, comprise entre Kingston et Montréal, se divise naturellement en cinq secteurs, soit ceux des Mille Îles, des rapides internationaux, du lac Saint-François, de Soulanges et de Lachine. Le deuxième secteur, soit celui des rapides internationaux, est la zone où l'endroit où devront être exécutés la plus grande partie des travaux mentionnés dans l'accord. L'entreprise fondamentale de production d'énergie, à cet endroit, comprendrait un barrage supérieur de régularisation près d'Iroquois, ainsi qu'un barrage principal et une centrale d'énergie près de Cornwall. Cette entreprise est connue sous le nom de projet 238-242 de concentration unique avec barrage de régularisation. Cela signifie qu'une fois les travaux achevés, l'élévation s'établira entre 238 et 242 pieds au-dessus du niveau de la mer. Si l'on tient compte de l'élévation actuelle le long de la route allant de Morrisburg à la ville de Cornwall, élévation qui s'établit de 225 à 230 pieds, on conçoit facilement qu'une fois l'entreprise terminée, tous les centres échelonnés le long de cette route seront noyés sous 10 à 15 pieds d'eau. On devra également aménager de courts canaux permettant de contourner le barrage de régularisation d'Iroquois ainsi que le barrage principal des rapides du Long-Sault. Dans l'accord de 1941, il avait été proposé que les canaux fussent établis aux États-Unis, mais rien ne s'oppose à ce qu'ils le soient du côté du Canada. De fait, les plans généraux déjà préparés prévoient l'aménagement de canaux du côté canadien.

L'autre section, dont j'ai parlé il y a un instant, est celle de Soulanges, où l'aménagement hydro-électrique fondamental existe à Beauharnois et où un canal hydraulique large s'offre à la navigation. Il resterait à ajouter les écluses et de courts chenaux d'accès.

Dans la section de Lachine, l'aménagement comportera au moins un canal de dix milles de long et un élargissement considérable des chenaux. Mais un aménagement hydro-électrique de grande envergure est également réalisable dans cette section. Des pourparlers entamés avec la province de Québec pourra résulter un accord visant à la fois la navigation et l'énergie électrique dans la section de Lachine.

Pour ce qui est des travaux à accomplir dans la région des Grands lacs, il faudra élargir les différents chenaux de communication et leur donner une profondeur de 27 pieds. L'exécution de ces travaux, sauf ceux afférents au canal maritime de Welland, serait confiée aux États-Unis. Bref, il s'agit de donner suite à une entreprise prévue depuis plus d'un siècle. Et il convient de remarquer que cette entreprise se réalisera sans égard à l'accord de 1941.

### **Énergie électrique**

Pourquoi le projet est-il nécessaire au point de vue de l'énergie électrique ? Il ne m'est pas souvent donné de traiter de la nécessité d'énergie électrique, car les groupements intéressés ont eux-mêmes exposé clairement la question. Qu'on me permette cependant de dire que, par suite de l'essor rapide qu'a pris l'industrie après la guerre, et de l'augmentation de plus en plus grande qu'a connue la consommation domestique d'énergie, la province d'Ontario est en butte, depuis quelques années, à une grave pénurie d'énergie.

La Chambre se souviendra que le Canada a conclu avec les États-Unis l'année dernière un traité, ratifié au début de la présente année, qui autorise le détournement à Niagara d'une quantité d'eau plus considérable pour fins hydro-électriques. La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario n'a pas tardé à y entreprendre un nouvel aménagement qui fournira quelque 600,000 chevaux-vapeur supplémentaires avant la fin de l'année 1954. Mais la demande ne saurait attendre

jusqu'à-là. Dans une province qui s'enorgueillit de produire de l'énergie hydro-électrique à bon marché, on a déjà entrepris la construction de deux grandes centrales thermiques, l'une à Toronto et l'autre à Windsor et, dans chaque cas, on a jugé à propos d'augmenter l'installation projetée avant l'achèvement de l'usine. Sauf erreur, la puissance éventuelle de ces usines approchera 900,000 chevaux-vapeur. Le rendement de telles usines thermiques devra, semble-t-il, être accru dans un avenir rapproché si l'emplacement hydro-électrique international n'est pas exploité. Il s'agit de l'immense réserve d'énergie hydro-électrique qui existe dans le sud de la province. Dans sa livraison du 10 novembre, le *Financial Post* cite les paroles de M. R. H. Saunders, président de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario, voulant que, d'après les chiffres actuels, il soit possible de répondre à la demande jusqu'à la fin de 1956 mais que, par la suite, la Commission se trouvera à la croisée des chemins si l'on ne réussit pas à obtenir de l'énergie du fleuve Saint-Laurent.

La demande d'après-guerre a augmenté rapidement aussi dans le Québec, y compris la région métropolitaine de Montréal. Plusieurs aménagements ou agrandissements de centrales hydro-électriques sont actuellement en voie de réalisation, mais il semble que la construction d'autres installations doive également être entreprise dans un avenir rapproché. Le Québec a la bonne fortune de n'avoir pas à limiter son choix à Lachine. Des agrandissements finals d'abord à Beauharnois, puis à d'autres endroits, comme Carillon, devraient suffire pour quelque temps à satisfaire la demande d'énergie. J'ose espérer néanmoins qu'un accord pourra être conclu avec la province de Québec en vue de l'aménagement visant à la fois l'énergie et la navigation à Lachine.

Pourquoi ce projet est-il nécessaire au point de vue de la navigation? Pour la navigation, il importe de faire disparaître l'étranglement qui existe actuellement dans le fleuve Saint-Laurent. Faisons disparaître cet étranglement et des millions de dollars seront épargnés chaque année dans les frais de transport des marchandises qui doivent passer par les petits canaux ou d'autres routes pour atteindre les marchés. Cette épargne à elle seule motiverait l'aménagement de cette voie maritime. Cette voie permettra aussi la mise en valeur des gisements de minerai de fer du Québec et du Labrador. Elle ouvrira de grands marchés pour ces minerais dans la région des Grands lacs, marchés qui seraient par ailleurs inaccessibles au point de vue économique. Et, quant au revers de la médaille, les aciéries de l'intérieur du pays auront ainsi à leur disposition la meilleure source de minerai à plus bas prix, question très importante à l'heure actuelle.

### **Le minerai de fer**

Les aciéries à portée des Grands lacs produisent environ 75 à 80 p. 100 de l'acier des États-Unis. Elles tirent la majeure partie de leur minerai des gisements de fer de la région du lac Supérieur. La question de l'épuisement immédiat de ces minerais ne se pose pas, bien qu'il faille s'y attendre à une époque plus ou moins lointaine. L'important, c'est que la production des types de minerai utilisés actuellement a à peu près atteint son chiffre annuel maximum et que, même si la production se maintient à ce niveau, il est à prévoir que le prix de revient n'en continuera pas moins d'augmenter. Mais la demande de minerai ne cesse de s'accroître, non seulement à cause d'une plus grande capacité de production d'acier, mais à cause de la plus grande quantité de fer en gueuse qui doit entrer dans la fabrication d'une tonne d'acier par suite de la pénurie de déchets. Il s'agit donc de combler la différence sans cesse grandissante entre l'offre et la demande.

Cette différence peut être comblée en partie en important du minerai du Labrador (Québec), du Venezuela, du Libéria et d'autres pays, et en partie en recourant à des sources de fer à basse teneur, comme par exemple le « taconite »,

que l'on trouve en forte quantité dans la région du lac Supérieur. Quoi qu'il en soit, il est possible que l'on fasse appel à chacune de ces sources. Mais, sans la voie maritime, les grandes aciéries de l'intérieur du pays peuvent s'attendre à une augmentation du prix de leur minerai et, d'une manière générale, à un approvisionnement moins satisfaisant.

Les aciéries, cela va de soi, utiliseront le minerai qui leur coûtera le moins cher. A l'heure actuelle, c'est règle générale celui du lac Supérieur. Cependant, le prix de livraison de ce minerai est à la hausse depuis plusieurs décennies. Je viens de faire remarquer qu'une progression encore plus prononcée est à prévoir. Cette majoration pourra être restreinte au montant qui couvrirait le prix de livraison du minerai importé sur les mêmes marchés.

On est à mettre au point des procédés de concentration d'un type de taconite, formation de fer à basse teneur qui existe en grosse quantité dans les régions du lac Supérieur. Espérons donc que ce produit puisse concurrencer le minerai naturel si l'on réussit à en maintenir la production au maximum. Les usines de concentration ayant des frais fixes élevés, tout ralentissement de la demande leur serait funeste. En conséquence, les prix du minerai devront augmenter sensiblement pour que cette source soit mise en valeur comme il convient.

### **Le trafic du nouveau minerai**

L'achèvement de la voie maritime changerait complètement la situation. Les minerais du Labrador (Québec) pourraient, après paiement de toute taxe probable, soutenir la concurrence dans la plupart des régions des lacs aux prix courants du minerai. Les gisements de ces minerais se trouvent près de la surface sur une grande étendue et sont exploités à ciel ouvert. Par conséquent, il serait possible de produire et d'expédier, à un prix de revient peu élevé, tout le minerai dont on aura probablement besoin. La canalisation du Saint-Laurent constitue donc la meilleure solution au problème que pose le minerai, tant du point de vue du coût que de l'obtention immédiate.

A ce sujet, faisons une comparaison objective avec le rôle qu'ont joué sur les lacs supérieurs les moyens de navigation. Ces moyens ont permis d'obtenir un approvisionnement abondant de minerai de fer à peu de frais, approvisionnement qui a été à la base de l'édification des centres métallurgiques d'aujourd'hui. Maintenant que la production de ces minerais a atteint sa limite et que les prix de revient risquent de monter en flèche, les nouvelles installations procurent, à un prix relativement faible, des approvisionnements nouveaux et susceptibles d'expansion.

L'exploitation du minerai du Labrador (Québec) va déjà de l'avant. La production envisagée est de 10 millions de tonnes par année. Grâce à la voie maritime, des entreprises minières ont cependant déclaré qu'elles comptent vendre 20 millions de tonnes par année aussitôt que la production aura atteint ce chiffre. Elles peuvent s'attendre à une demande encore plus forte dans les années qui suivront.

Le Canada est doublement intéressé à cette question. Il nous faut faire le meilleur et le plus grand usage possible de cette riche ressource naturelle. Mais le revers de la médaille nous intéresse, c'est-à-dire, le problème de l'approvisionnement en minerai auquel doivent faire face les aciéries. Un approvisionnement abondant de fer et d'acier à des prix relativement bas était chose toute normale dans notre économie. Il n'en est plus ainsi. Un peu de réflexion nous fera voir les conséquences graves que pourrait entraîner l'augmentation du prix de revient dans ces domaines. La canalisation du Saint-Laurent permettrait d'éviter ce que cette menace comporte de pire. Nous ne saurions nous en passer.



## Autres avantages

J'ai parlé d'économies de transport réalisables pour le minerai de fer et dans d'autres domaines. Ces économies ont leur importance, même si elles attirent moins l'attention. Elles promettent d'augmenter en raison de la nouvelle source de minerai. Les navires de charge lacustres qui transporteront le minerai de Sept-Iles au lac Erié trouveront avantageux, semble-t-il, de poursuivre leur route jusqu'à la tête des Grands lacs afin d'y embarquer des marchandises destinées à Montréal ou à des endroits plus éloignés encore, et ils pourront offrir des conditions de transport plus avantageuses que celles que pourront offrir les navires qui n'auraient pas comme eux l'avantage de pouvoir transporter des marchandises dans les deux sens. Évidemment, cela se traduira par une utilisation plus économique des navires. En outre, il est vraisemblable que le trafic remontant l'emportera sur le trafic descendant, à plus forte raison lorsque le trafic du minerai de fer l'emportera. La différence pourrait bien ne pas être grande, mais elle devrait suffire, par suite du jeu normal de la concurrence, à transporter les taux avantageux aux cargaisons descendant la voie fluviale.

À ce propos, il est intéressant de noter qu'il est peu probable que les long-courriers soient appelés à jouer un rôle capital dans la voie maritime. Il se peut qu'un certain nombre empruntent cette voie. Cependant, à la lumière des circonstances que j'ai exposées, il semble qu'aucun long-courrier n'entrera s'il ne transporte une cargaison d'entrée et s'il n'a l'offre d'une cargaison de retour. Nul doute que certains navires au long cours jouiront de cet avantage; toutefois, la plupart d'entre eux trouveront préférable d'embarquer des marchandises à Montréal ou à d'autres points de transbordement.

Le projet est-il urgent au point de vue de la défense? Du point de vue de la défense nationale, je crois que la canalisation du Saint-Laurent est de souveraine importance. Elle serait surtout utile pour le transport du minerai de fer dont je viens de parler. La demande de minerai s'est accrue depuis que nous nous tenons prêts à toute éventualité et elle s'élèverait encore rapidement si une grande guerre se déclarait. Les sources de minerai sont les suivantes: importations par mer, utilisation des concentrés de « taconite » et transport par la voie maritime du minerai de la province de Québec et du Labrador. Les importations par mer seraient très vulnérables en temps de guerre. Loin d'augmenter, elles diminueraient ou disparaîtraient, grevant davantage les autres sources. C'est ce qui s'est produit au cours de la dernière guerre lorsqu'il a fallu transporter des millions de tonnes de minerai provenant des gisements du lac Supérieur jusqu'à la côte de l'Atlantique. Il serait impossible d'accroître rapidement la production de taconite sans utiliser de coûteuses usines tenues en réserve. La construction de nouvelles usines demanderait tellement de temps et de matériaux qu'il serait peut-être trop tard pour en commencer la construction dès que la nécessité s'en ferait sentir et, comme conséquence, l'effort de guerre en souffrirait grandement. D'autre part, une fois les aménagements miniers préliminaires parachevés au Labrador et la voie maritime ouverte, il suffirait de mettre quelques pelles de plus en service pour extraire tout le minerai que les fonderies d'acier pourraient consommer. Même les fonderies du littoral est des États-Unis pourraient se procurer du minerai du Labrador au lac Erié.

La voie navigable serait utile au moins de quatre autres façons à la défense nationale. Malgré toute leur importance, je me bornerai à les mentionner. Le projet établirait, au cœur de l'industrie canadienne, une réserve d'énergie électrique à utiliser dans le cas d'urgence. L'énergie électrique et la navigation stimuleront la croissance industrielle par leur action simultanée et permettront d'accroître la production spécialisée qu'exigent les guerres modernes. La voie maritime rendra le programme de constructions et de réparations maritimes plus souple et

permettra de disperser les chantiers maritimes dans des régions sûres au nord et au sud des Grands lacs. En outre, elle constituera une autre voie de transport reliant les usines à la ligne de feu.

La voie maritime sera-t-elle vulnérable aux attaques? En premier lieu, les navires transporteurs de minerai et autres qui circuleraient du golfe Saint-Laurent à la voie maritime seraient infiniment moins vulnérables aux attaques des sous-marins que sur la mer libre où cette menace est la plus grave. D'autre part, une attaque ennemie pourrait avarier ou détruire certaines installations de la voie maritime. Il en serait de même des aménagements hydro-électriques, des centrales thermiques, des écluses du Sault-Sainte-Marie, des usines de concentration du taconite, des quais à minerai sur le lac Érié, des aciéries elles-mêmes ou des lignes de chemin de fer. Mais un ennemi aurait extrêmement de difficulté à détruire simultanément les différentes installations. De toute évidence, le meilleur moyen de défense consiste à augmenter et à disperser les installations dont l'aménagement paraît le plus avantageux. De même, la voie navigable et l'aménagement hydro-électrique qui s'y rattache jouissent d'une priorité élevée.

### **Main-d'œuvre et matériaux**

Comment résoudrons-nous le problème de la main-d'œuvre et des matériaux requis pour cette construction? Les mêmes considérations nous donnent la réponse à cette question pertinente, savoir si, dans les circonstances actuelles, nous sommes fondés à utiliser pour la réalisation de ce projet une main-d'œuvre et des matériaux déjà rares. La présente période de préparatifs de défense peut durer plus ou moins longtemps, mais c'est précisément pendant cette période que les travaux doivent être entrepris si nous voulons renforcer notre économie nationale et la rendre plus efficace. C'est là l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne le développement de nos ressources et, en général, les projets qui apportent un appui à la défense. Le fait de retarder l'exécution de ce projet ne diminuerait pas la pression exercée sur la main-d'œuvre et les matériaux. Il pourrait même, au contraire, l'augmenter. Car sans cette voie maritime, il faudrait d'autres centrales électriques, soit hydrauliques, soit thermiques, d'autres moyens de transport, de nouvelles installations pour la concentration du minerai et d'autres usines. De plus, je l'ai dit il y a quelques instants, nombre de ces installations seraient, en cas de guerre, moins pratiques que la canalisation.

Quels avantages apportera le projet aux diverses régions du pays? J'ai sans doute mentionné déjà assez de raisons militant en faveur de l'exécution du projet pour pouvoir affirmer que ce projet intéresse toute la nation. Personnellement, je suis persuadé que tout le Canada, d'un océan à l'autre, en profitera. . . J'aimerais tout de même mentionner quelques-uns des avantages directs que je prévois pour chacune des dix provinces.

Permettez-moi de dire tout d'abord que ce ne sont pas les régions fortement industrialisées de l'Ontario et du Québec qui semblent devoir retirer les plus grands avantages de la canalisation. L'essor industriel le plus important se produira dans les champs métallifères du Labrador terre-neuvien et de l'Ungava québécois. Des dispositions ont été prises pour que la main-d'œuvre à employer au Labrador soit recrutée autant que possible à Terre-Neuve. Les nouvelles possibilités d'emploi et les redevances provinciales constituent évidemment pour ces deux provinces des avantages manifestes très importants.

Certaines industries de l'Ontario et du Québec bénéficieront, il va sans dire, de l'énergie électrique ou des facilités de navigation qu'offrira la canalisation, et parfois des deux à la fois.

## Production d'énergie et développement de l'industrie

Une utilisation plus grande du Saint-Laurent pour la production d'énergie électrique ne peut que favoriser le développement de l'industrie. C'est d'ailleurs le but et la raison de cette production. La demande d'énergie croît rapidement et, quoi qu'il arrive, continuera de s'accroître. Il s'agit de répondre à cette demande de la façon la plus économique. Que cette industrialisation découle de ce projet ou d'un autre, par exemple, de la production d'énergie au moyen de la houille, je ne crois pas qu'il soit possible d'y mettre un frein. Ce point est particulièrement important en Ontario où, à défaut d'un aménagement hydro-électrique international du Saint-Laurent, il faudra construire encore d'autres centrales thermiques. La province de Québec, par contre, peut tirer de l'énergie électrique du Saint-Laurent indépendamment du projet de canalisation, et elle possède d'autres sources hydrauliques d'énergie pouvant contribuer à son développement industriel.

Au point de vue de la navigation, les avantages seront des plus importants pour les marchandises dont le coût de transport est élevé en comparaison de leur valeur. Les marchandises de ce genre utilisées ou produites dans le centre du Canada et qui passeront vraisemblablement par la nouvelle voie maritime ne constituent qu'une partie minime du trafic prévu. Sans vouloir mésestimer les avantages que cette région centrale retirera de la canalisation, je dois cependant faire remarquer que ce sont d'autres régions qui en bénéficieront le plus.

Il serait évidemment difficile d'établir l'ordre d'importance dans lequel les diverses provinces bénéficieront de la réalisation de ce projet. Au lieu de se perdre en vaines discussions pour savoir quelle est la province qui en profitera le plus, examinons plutôt les avantages concrets qui en résulteront pour chacune.

La région des Prairies réaliserait des économies considérables dans le coût du transport des céréales, de la farine et autres denrées vers les marchés de l'est du Canada et ceux d'outre-mer. De plus, cette voie maritime intérieure permettrait aux navires de haute mer de pénétrer dans les Grands lacs et de remédier à toute pénurie de navires comme celle dont nous avons souffert cette année. Semblable pénurie se produit de temps à autre et paralyse le mouvement des céréales, car les navires qui peuvent présentement entrer dans les Grands lacs sont trop petits et trop peu nombreux pour que leur aide soit réellement appréciable.

J'ai déjà mentionné les intérêts de Terre-Neuve dans le développement du Labrador. J'ajouterai que l'exécution du projet de canalisation mettrait à la disposition des quatre provinces maritimes une nouvelle route très économique conduisant au cœur du continent. Ces provinces se plaignent, et elles ont raison jusqu'à un certain point, qu'il n'existe pas de concurrence efficace des transports par eau pour maintenir à un niveau raisonnable les tarifs des chemins de fer. Eh bien, voilà! Il n'y a pas de doute que la canalisation apporterait à ces provinces la possibilité de nouveaux marchés pour le bois à pâte, la pâte de bois, le papier, le bois de construction, les spécialités agricoles, les minéraux et d'autres produits . . .

La nouvelle voie maritime rapprochera également la Colombie-Britannique du centre du continent. Ainsi, le bois de cette province destiné aux marchés des régions centrales est actuellement transporté par chemin de fer exclusivement; par contre, celui qui est envoyé à Montréal coûte moins cher de transport lorsqu'il accomplit tout le trajet par eau en passant par le canal de Panama. La possibilité d'acheminer les marchandises vers le centre du continent par voie exclusivement maritime, sans transbordement, ouvre donc de nouveaux horizons, d'autant plus attrayants que ces régions centrales offrent d'importants débouchés.

Quelle répercussion la canalisation aura-t-elle sur les chemins de fer canadiens? Je ne crois pas que les chemins de fer se ressentent beaucoup des détournements de trafic vers la nouvelle voie maritime. Près de la moitié du trafic prévu pour cette voie consistera en minerai de fer, trafic qui n'existe pas encore. Une partie importante du trafic prévu utilise déjà les voies navigables pour une grande partie de son parcours, et quitte les Lacs pour suivre des routes américaines, ou bien est transbordée dans les petits bateaux de canal. Une autre partie considérable de ce trafic est transportée uniquement par eau, dans ces bateaux de canal. Le trafic que perdront les chemins de fer consistera particulièrement en marchandises auxquelles s'appliquent présentement des taux parmi les plus bas des tarifs ferroviaires, ces faibles taux s'expliquant par la forte concurrence déjà existante, dans les régions en question, du transport par navire.

Par contre, un développement industriel continu, auquel la canalisation imprimera un nouvel essor, apportera vraisemblablement aux chemins de fer un nouveau trafic et un trafic à tarifs élevés, comprenant du trafic nouveau dans les régions mêmes où pourront se produire les détournements. Le Canada est encore en pleine croissance, et la prochaine décennie est aussi pleine de promesses que n'importe quelle autre dans le passé. Nous aurons besoin non seulement de la voie maritime, mais aussi du développement continu de nos services ferroviaires.

Désirons-nous la participation des États-Unis au projet? Ce bref résumé donne les raisons qui, à mon sens, devrait porter le Canada à hâter la réalisation du projet de canalisation.

À mon avis, la question, du point de vue des États-Unis, est tout aussi pressante, sinon plus. Nous nous réjouissons de leur entière participation, ainsi que le prévoit l'accord de 1941. Mais cet accord attend toujours l'autorisation du Congrès. Devant cette incertitude, nous sommes obligés d'envisager d'autres moyens d'atteindre à notre but.

L'aménagement de la section internationale des rapides est le pivot de l'ensemble du projet. En amont de cette section, le Canada pourrait creuser le canal maritime de Welland et pourrait laisser aux États-Unis le soin d'améliorer les autres chenaux, à mesure que le progrès l'exigera. En aval, le fleuve est entièrement sur le territoire du Canada et, de toute façon, le Canada sera chargé de l'exécution des ouvrages nécessaires.

### **Avantages pour le Canada**

Je crois avoir démontré à la Chambre les avantages que le Canada peut retirer et de l'aménagement simultané des installations hydro-électriques et de la voie maritime. Le projet n'intéresse pas uniquement la navigation ni uniquement l'aménagement hydro-électrique. En vue d'arriver à la réalisation complète du projet, il est évident qu'une certaine coopération internationale est nécessaire au succès de l'aménagement de la section internationale des rapides. Sans aucun doute, la solution réside en définitive soit dans l'approbation de l'accord de 1941, sous réserve de certaines modifications, soit dans le traité de 1909 conclu entre les États-Unis et le Canada.

Mais permettez-moi de signaler de nouveau que le Canada préférerait l'approbation de l'accord de 1941, moyennant certaines modifications comme, par exemple, l'imposition de taxes ou droits. L'accord a été signé en reconnaissance du fait que la section internationale du fleuve Saint-Laurent est située en eaux limitrophes. Les deux pays bénéficieront des avantages et chacun d'eux aura un intérêt permanent dans le succès de l'entreprise. Ces considérations valent de nos jours tout autant qu'en 1941. Parce que nous désirons respecter l'accord de cette année-là, nous voulons qu'elles soient exprimées, si possible, en fonction de cet accord. Mais par dessus tout, nous sommes désireux de nous mettre à l'œuvre.

Si le Congrès refuse son approbation ou si des dispositions ne sont pas prises, notre Gouvernement est disposé à entreprendre l'aménagement d'une voie maritime entièrement au Canada et à tenter de faire réaliser l'aménagement hydro-électrique dans la section internationale des rapides par la province d'Ontario et une autorité compétente des États-Unis, soit par les rouages établis en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909, soit par tout autre moyen approprié. Le Canada pourrait ajouter les services de navigation et compléterait les autres parties essentielles de la voie maritime. Si les frais, qui ne seront pas supportés par l'énergie, le sont par des taxes imposées à la navigation, peu importe qui fera la dépense initiale, et le Canada pourra faire le financement nécessaire.

C'est sous ce rapport qu'il faut étudier la proposition dont nous sommes saisis ainsi que celle qui vise le bill entérinant l'accord intervenu entre le Canada et l'Ontario. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent qu'on se propose de constituer aurait le pouvoir d'agir au nom du Canada, quels que soient les arrangements en vertu desquels l'entreprise serait réalisée. Si l'accord de 1941 entre le Canada et les États-Unis est approuvé, cette Administration serait l'organisme chargé de construire les ouvrages assignés au Canada comme il est prévu audit accord. Si le projet est mis en œuvre d'après une autre base, elle entreprendrait les ouvrages nécessaires pour assurer des services de navigation entre Montréal et le lac Érié ainsi que tous les autres ouvrages qui pourraient relever de notre Gouvernement.

Une fois l'entreprise terminée, l'Administration serait chargée de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration des ouvrages canadiens de navigation entre Montréal et le lac Érié, y compris non seulement les nouveaux ouvrages mais tous les ouvrages existants qui pourraient lui être confiés. Elle serait chargée de percevoir les taxes nécessaires pour lui permettre de couvrir les dépenses courantes et de recouvrer les capitaux engagés au cours d'une période n'excédant pas cinquante années.

Combien en coûtera-t-il au trésor fédéral? L'Ontario et l'État de New-York ont déjà fait savoir qu'ils sont prêts à entreprendre l'aménagement hydro-électrique fondamental dans la section internationale des rapides dont on estime le coût à plus de 400 millions de dollars, ce qui constituerait un placement normal. Si le Québec s'unit au gouvernement fédéral pour assurer l'aménagement hydro-électrique dans la section de Lachine, ce sera parce que l'entreprise représente un placement avantageux et opportun. Le solde du coût qui sera à la charge du Canada pour le compte de la navigation ne dépasserait pas de beaucoup 250 millions de dollars et assurerait une voie navigable de 27 pieds depuis Montréal jusqu'au lac Érié.

La somme peut paraître importante, mais considérons-la de cet angle-ci. Déjà le Canada a engagé environ 300 millions de dollars dans le chenal maritime en aval de Montréal, dans les canaux de 14 pieds qui conduisent au lac Ontario, dans le canal de Welland et dans l'écluse de Sault-Sainte-Marie. La plus grande partie de ces dépenses remonte aux années où le dollar avait bien plus de valeur qu'il n'en a aujourd'hui et où le Canada était bien plus pauvre en ressources matérielles. Le canal maritime de Welland a coûté 132 millions de dollars. Si le travail et les matériaux qui ont contribué à sa construction étaient estimés au niveau actuel, ce chiffre seul dépasserait le coût estimatif des autres ouvrages de navigation envisagés. Et vu que les premiers placements n'ont pas bénéficié de taxes comme partie du coût de l'aménagement de la partie canadienne du projet, nous nous proposons maintenant d'amortir la mise de fonds au moyen de l'imposition de taxes sur le trafic.

### **La situation actuelle**

Pour conclure, permettez-moi de résumer en très peu de mots la manière de voir du gouvernement. Nous croyons que le Canada a besoin de la voie maritime du

Saint-Laurent et de l'aménagement hydro-électrique dans le plus bref délai possible. Nous croyons que cette voie maritime est importante pour le développement économique et d'une nécessité urgente pour la défense nationale. Nous sommes convaincus non seulement qu'elle peut faire ses propres frais, mais que les avantages qu'en retireront le Canada et les États-Unis feront plus que contre-balancer le coût original.

Nous aurions préféré que les États-Unis collaborent entièrement à ce projet en vertu de l'accord de 1941, peut-être avec certaines modifications conformes aux discussions du Congrès, pourvu que l'accord soit approuvé au plus tôt. A défaut de cette approbation, nous recommandons au Parlement que la voie maritime exclusivement canadienne soit entreprise sur la base la plus avantageuse possible.

Si on songe qu'il passe actuellement plus de trafic dans les écluses du Sault-Sainte-Marie en une seule saison qu'il n'en passe pendant douze mois dans les canaux de Panama, de Suez, de Manchester et de Kiel pris ensemble, le trafic prévu pour les nouveaux canaux — et pour le canal de Welland — dépassera de beaucoup celui de l'un quelconque de ces grands canaux. Il suffit d'un regard sur la carte pour comprendre que la construction du canal de Panama à travers l'isthme du même nom de même que celle du canal de Suez reliant la mer Méditerranée à la mer Rouge étaient des entreprises logiques. Elles étaient inévitables et opportunes, quel qu'en ait été le prix. Or, pour le projet d'aménagement d'une voie navigable devant relier les Grands lacs à l'océan Atlantique, la décision doit être la même.



Photo: Nations Unies

#### LA PREMIÈRE COMMISSION EN SÉANCE

M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation du Canada à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, prononce une allocution devant la Commission des questions politiques et de sécurité (Première Commission) au cours du débat sur le désarmement.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## La sixième session de l'Assemblée générale Débat sur le désarmement\*

UNE SOUS-COMMISSION de la Commission des questions politiques, composée de représentants des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S., sous la présidence de M. Luis Padilla Nervo, président de l'Assemblée générale, s'est réunie à huis clos, du 1<sup>er</sup> au 10 décembre, pour tâcher de réaliser l'accord entre l'Est et l'Ouest au sujet des propositions visant la réglementation et la réduction des forces armées et des armements, de même que l'interdiction des armes atomiques. Le 11 décembre, le président a soumis à la Commission des questions politiques son rapport sur les délibérations de la sous-commission. Ce rapport marque les points d'entente et de divergence sur la question du désarmement, et conclut que les réunions à huis clos ont aidé à élargir le terrain d'entente et à préciser les principales divergences de vues. On a reconnu de part et d'autre qu'il y avait lieu de créer une seule commission, relevant du Conseil de sécurité et composée des onze membres de ce Conseil, et du Canada. Il subsiste cependant, entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux, plusieurs points essentiels de désaccord, surtout en ce qui concerne les délais envisagés pour l'échange de renseignements sur les armements et pour leur réduction, de même que le programme d'interdiction des armes atomiques.

Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont soumis par la suite un texte modifié de leur résolution primitive où il était tenu compte du degré d'entente atteint à la sous-commission. Mise aux voix le 19 décembre à la Commission des questions politiques, la nouvelle résolution tripartite a été approuvée par 44 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (bloc soviétique) et 10 abstentions (États asiatiques pour la plupart).

### Commission pour les élections en Allemagne

Les délégations des États-Unis, de France et du Royaume-Uni ont présenté un projet de résolution, ultérieurement modifié, sur l'initiative de nombreuses délégations, dont celle du Canada, demandant l'institution d'une Commission des Nations Unies chargée de surveiller dans toute l'Allemagne la conduite d'élections libres. Des représentants de l'Allemagne orientale et de l'Allemagne occidentale ont été invités à participer aux séances auxquelles l'Assemblée a étudié cette question. Celui de l'Allemagne de l'Ouest s'est prononcé en faveur d'une Commission électorale des Nations Unies, tandis que celui de l'Allemagne de l'Est a rejeté cette idée. Le bloc soviétique s'est opposé à la création d'une Commission des Nations Unies, objectant que cette mesure constituerait une violation des articles 1 et 2 (7) de la Charte (relatifs au « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et à la compétence nationale des États). Le 20 décembre, malgré l'opposition du bloc soviétique, l'Assemblée a adopté la résolution tripartite modifiée, par 45 voix (y compris celle du Canada) contre 6 (bloc soviétique et Israël) et 8 abstentions (délégations asiatiques pour la plupart). Aux termes de cette résolution, l'Assemblée a nommé une Commission, composée de représentants du Brésil, de l'Islande, du Pakistan, des Pays-Bas et de la Pologne, chargée de mener une enquête sur les conditions dans lesquelles des élections libres pourraient être tenues dans toute l'Allemagne et de présenter un rapport au Secrétaire général en septembre 1952 au plus tard. La Pologne a refusé de prendre part aux travaux de la Commission.

\* Voir le compte rendu des premières phases du débat, dans *Affaires extérieures*, décembre 1951, p. 426.

## **Élections à divers organes des Nations Unies**

Pendant le mois de décembre, l'Assemblée générale a tenu des élections en vue de combler les vacances du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Conseil de tutelle et de la Cour internationale de Justice. Au Conseil de sécurité, le Pakistan et le Chili ont été élus, le 6 décembre, au premier tour de scrutin. Le troisième siège, occupé précédemment par la Yougoslavie, a suscité une âpre contestation entre la Grèce et la Biélorussie, et ce n'est que le 20 décembre, au dix-neuvième tour du scrutin, que la Grèce a été élue.

L'Argentine, Cuba et l'Égypte ont été élus, et la Belgique, la Chine et la France réélues, au Conseil économique et social. L'Argentine ayant démissionné comme membre du Conseil de tutelle, le Salvador a été élu pour remplir la partie non expirée du membre démissionnaire.

Le 6 décembre, l'Assemblée et le Conseil de sécurité ont élu les six juges suivants à la Cour internationale de Justice: Levy Carneiro (Brésil) pour remplir la partie non expirée du mandat de feu M. Azevedo (Brésil); S. A. Golunsky (U.R.S.S.); E. A. Ugon (Uruguay); Green H. Hackworth (États-Unis, réélu), sir Benegal Rau (Inde) et Helge Klaestad (Norvège, réélu).

## **Mise en valeur des régions insuffisamment développées**

La Deuxième Commission (questions économiques et financières) a terminé avant Noël l'examen du point principal de son ordre du jour: mise en valeur des pays insuffisamment développés. Elle a notamment approuvé les dispositions que le Conseil économique et social avait prises à sa treizième session, l'été dernier, pour assurer le financement, en 1952, du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées. La Commission a fortement recommandé que les membres versent en 1952 des contributions au moins égales à celles qu'ils avaient souscrites pour les dix-huit mois précédents.

La Deuxième Commission a également adopté une résolution, présentée conjointement par la Birmanie, le Chili, Cuba, l'Égypte et la Yougoslavie, sur le financement du développement économique. Cette résolution charge le Conseil économique et social de présenter à la septième session ordinaire de l'Assemblée générale un plan détaillé portant création, dès que les circonstances le permettront, d'un fonds spécial permettant de verser des subventions d'appoint et de consentir des prêts à long terme et à faible intérêt aux pays insuffisamment développés, afin de les aider à intensifier la mise en valeur de leurs ressources. La résolution a été appuyée surtout par les pays de l'Amérique latine et de l'Asie. Les États-Unis, l'Europe occidentale et les pays du Commonwealth (Inde et Pakistan exceptés) s'y sont opposés. Le bloc soviétique et certaines républiques de l'Amérique centrale se sont abstenus de voter. La résolution recommandée par la Deuxième Commission n'a pas encore été adoptée en séance plénière par l'Assemblée.

## **Questions budgétaires**

Le 22 décembre, sur la recommandation de la Cinquième Commission, l'Assemblée générale a approuvé le budget ordinaire des Nations Unies qui s'élève à \$48,096,780, moins un revenu approximatif de \$6,399,800. La Commission a aussi révisé le barème de répartition des dépenses ordinaires des Nations Unies. La quote-part de l'U.R.S.S. a été portée de 6.98 à 9.85 p. 100. Celle des États-Unis a été réduite de 38.92 à 36.90 p. 100, en application partielle du principe adopté en 1948 et qui veut qu'aucune quote-part ne dépasse 33 1/3 p. 100. Par suite de ces ajustements et d'autres de moindre importance, ainsi que des progrès sensibles



réalisés par l'économie canadienne pendant l'année écoulée, la quote-part du Canada a subi une légère majoration, soit de 3.30 à 3.35 p. 100. La délégation des États-Unis a demandé l'application immédiate du plafond de 33 1/3 p. 100, mais n'a pas reçu d'appui appréciable de la part des autres délégations. L'U.R.S.S. et d'autres membres du bloc soviétique se sont opposés à l'augmentation de leurs quotes-parts ainsi qu'au barème recommandé, sans toutefois menacer de suspendre leurs versements.

La Cinquième Commission a adopté, le 27 novembre, une résolution conjointe des États-Unis et du Royaume-Uni invitant le Président de l'Assemblée à nommer un comité de négociation composé de sept membres. Ce comité aura pour fonction de conférer pendant la session de l'Assemblée avec les États membres et non membres au sujet des fonds que les gouvernements pourraient consentir à verser volontairement en vue de financer certains programmes d'aide à la Corée et à la Palestine et le Programme élargi d'assistance technique.

### Fonds international de secours à l'enfance

Le 11 décembre 1951, le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (FISE) terminait sa cinquième année d'existence. La résolution de l'Assemblée générale qui créa ce Fonds (1946) visait à secourir rapidement et efficacement les millions d'enfants des pays dévastés par la guerre. Cependant, l'insertion dans la résolution des mots «... assurer l'hygiène de l'enfance en général» a permis au Fonds de venir en aide à une autre catégorie nombreuse d'enfants nécessiteux, ceux des pays insuffisamment développés.

Lorsque les programmes en cours auront été exécutés, plus de 42 millions d'enfants, surtout dans les régions insuffisamment développées de l'Afrique, de l'Asie, du Levant et de l'Amérique du Sud en auront bénéficié directement. Depuis plusieurs mois déjà, on insiste sur les programmes à long terme plutôt que sur les secours d'urgence. Le Fonds n'en continue pas moins à s'occuper des cas d'urgence, notamment en Corée et en Palestine, et plus récemment encore en Italie, mais, pour une grande part, son activité vise maintenant les deux fins suivantes: 1° mise sur pied des services nationaux d'hygiène et d'assistance maternelles et infantiles, ce qui comprend l'organisation nécessaire en vue de vastes campagnes contre les maladies contagieuses; 2° alimentation des enfants et initiatives connexes.

Les programmes que le Conseil exécutif du Fonds (formé de représentants de 26 nations) a adoptés à sa réunion de Paris, en novembre 1951, révèlent cette nouvelle orientation vers des projets de longue haleine. Cette tendance se manifeste peut-être encore davantage dans les demandes de crédits du Fonds. Pour les douze mois qui s'écouleront de juillet 1951 à juillet 1952, le Fonds se propose de dépenser 30 millions de dollars, ainsi répartis:

Afrique . . . . .	\$2,000,000
Asie . . . . .	7,500,000
Levant . . . . .	3,000,000
Europe . . . . .	2,000,000
Amérique latine . . . . .	4,000,000
Aide d'urgence . . . . .	6,000,000
Transport . . . . .	3,500,000
Administration . . . . .	2,000,000

Sauf en cas d'urgence, le FISE a toujours exigé que son aide donne lieu à un effort égal de la part du gouvernement du pays secouru. Le FISE n'entend pas dispenser lui-même les secours: il offre simplement les approvisionnements

et le matériel et, dans certains cas, l'assistance technique qui permettra aux pays bénéficiaires d'agir de leur propre chef. Cette condition, toutefois, impose des limites; en effet, on ne peut aborder la tâche que lorsque les pays bénéficiaires de l'aide du FISE peuvent supporter leur part des frais et fournir le personnel nécessaire. Bien que souvent à court de fonds et de personnel expérimenté, les pays bénéficiaires ont ordinairement répondu à ces conditions, et ils ont même collaboré d'une façon appréciable à l'activité du Fonds dans d'autres pays.

La part que le Canada a prise à cette initiative des Nations Unies est importante. Le Gouvernement canadien, pour sa part, a contribué jusqu'ici \$7,293,000; en outre, l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance a permis de recueillir au Canada la somme de \$1,486,000. Par le total de ses contributions, le Canada vient au troisième rang, après les États-Unis et l'Australie. Par tête d'habitant, il est au sixième rang: Australie, \$1.345; Islande, \$0.958; Nouvelle-Zélande, \$0.924; Suisse, \$0.573; États-Unis, \$0.532; Canada, \$0.527.

Depuis cinq ans, le Fonds a recueilli en tout et partout la somme de 164 millions de dollars. Si l'on tient compte des besoins existants, ce montant n'est pas énorme; il a cependant permis au FISE de venir en aide directement et de diverses manières à un grand nombre d'enfants. Cette aide internationale a également incité les pays bénéficiaires à mettre en œuvre de nouveaux programmes qui profiteront d'une façon durable à un nombre encore plus grand d'enfants.

### **Reprise de la treizième session du Conseil économique et social**

Le Conseil économique et social s'est réuni à Paris pendant cinq jours à partir du 18 décembre, afin d'étudier son programme de base pour 1952 et d'établir un ordre du jour provisoire pour sa quatorzième session. C'est la première fois que le Conseil reprend ainsi une session depuis la révision de son règlement intérieur, décidée en août dernier à sa treizième session. Le délégué canadien à cette reprise de la session était M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies.

Dès le début, le délégué soviétique a proposé que, en raison de la situation particulière créée par la prolongation de l'Assemblée générale jusqu'en 1952, le Conseil se réunisse une fois seulement pendant l'année en cours. Cette proposition a été adoptée par 7 voix (France, Royaume-Uni, U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Pologne, Mexique et Suède) contre 4 (Belgique, Canada, Chili, États-Unis) et 3 abstentions (Pakistan, Iran, Philippines). Étaient absents 4 pays: Pérou, Chine, Inde, Uruguay. Le Conseil a décidé en outre que cette unique session durerait douze semaines au maximum et s'ouvrirait à New-York le 13 mai 1952.

### **ERRATA**

Vol. 3, N° 12, décembre 1951, page 415, légende de la carte: au lieu de « 23 novembre », lire « 27 novembre » aux deux endroits.

Page 403, 3<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne: au lieu de « Dans notre pays », lire « Dans votre pays ».

# LA CRISE CORÉENNE

**E**N DÉCEMBRE, les parties aux négociations d'armistice n'ont pu se mettre d'accord sur aucun sujet important. Le débat s'est limité aux points 3 et 4 de l'ordre du jour arrêté le 26 juillet, c'est-à-dire à la question de la surveillance de l'armistice et à celle des prisonniers de guerre (voir *Affaires extérieures*, Vol. 3, N° 8).

## Surveillance de l'armistice

Après un mois de récriminations, le désaccord subsistait sur une question importante, relevant du point 3: les communistes voulaient conserver l'entière liberté de restaurer et d'agrandir n'importe quel aéroport de Corée, en quelque endroit qu'il se trouvât. Le commandement des Nations Unies n'entendait permettre que la restauration de certains aéroports déterminés, pour des fins civiles, mais non l'extension des pistes. Le droit de remplacer la matériel usé, une fois l'armistice conclu, était encore matière à désaccord, mais on pouvait croire, à certains indices, qu'il n'y avait pas là d'obstacle insurmontable.

Au cours du mois, les communistes ont admis la nécessité d'un certain roulement du personnel militaire et, sous certaines réserves, d'une inspection de l'arrière. De son côté, le commandement des Nations Unies avait fait d'importantes concessions: il avait abandonné l'idée d'autoriser des non-combattants à faire de l'observation aérienne sur n'importe quel point de la Corée; il avait consenti à ce que la ligne de démarcation fût prolongée en mer, des deux côtés de la péninsule coréenne, et à abandonner les îles qu'il occupait au nord de cette ligne; il avait cessé d'exiger que des équipes d'observateurs neutres fussent soumises à l'autorité de la Commission militaire d'armistice plutôt que de rester indépendantes de toute autorité; il avait consenti à la restauration de certains aéroports pour des fins civiles, quoiqu'il eût insisté précédemment pour que tous les aéroports fussent laissés dans l'état où ils se trouveraient au moment de la signature de l'armistice; enfin, il avait admis en principe qu'il y avait lieu de limiter dans une certaine mesure le roulement des troupes.

## Prisonniers de guerre

Par suite des demandes présentées par le commandement des Nations Unies, les communistes ont consenti le 10 décembre à étudier le point 4 en même temps que le point 3, et une seconde sous-commission s'est réunie à cette fin le 11 décembre. Jusque-là, les communistes voulaient simplement un échange global des prisonniers au moment de l'armistice. Invoquant la coutume internationale, le commandement des Nations Unies a réclamé l'échange préalable de renseignements sur les prisonniers de guerre, et il a insisté pour que le Comité international de la Croix-Rouge fût autorisé à inspecter les camps de prisonniers. Le 18 décembre, les communistes ont soudainement présenté une liste de leurs prisonniers, où figuraient 7,142 Sud-Coréens, 3,198 Américains, 919 Britanniques, 234 Turcs, 40 Philippins, 10 Français, 6 Australiens, 4 Sud-Africains, 3 Japonais [sic], 1 Canadien, 1 Grec et 1 Néerlandais. D'après les chiffres établis par le commandement des Nations Unies, il restait environ 60,000 disparus dont on était encore sans nouvelles. Le commandement des Nations Unies a présenté à l'ennemi une liste de prisonniers beaucoup plus longue. Le débat, dès lors, a consisté surtout à s'enquérir du sort des combattants non énumérés sur la liste communiste.

## Ligne de démarcation militaire

La date du 27 décembre a marqué l'expiration du délai de trente jours durant lequel la ligne de démarcation devait rester valide. Quand on aura disposé des points 3, 4 et 5, et avant de signer l'armistice, il sera donc nécessaire de déter-



Photo: Nations Unies

#### UN SOLDAT CANADIEN PREND LA PAROLE À L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES

Un groupe d'anciens combattants blessés, appartenant à dix-huit pays qui ont fourni des troupes aux armées des Nations Unies en Corée, ont été les invités d'honneur de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de leur récente visite à Paris. Pendant la cérémonie qui a eu lieu à cette occasion dans la salle de l'Assemblée, les militaires, rangés en demi-cercle sur la tribune, se trouvaient assis sous le drapeau de leur pays. M. Luis Padilla Nervo, président de la sixième session de l'Assemblée générale, et M. Trygve Lie, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, leur ont souhaité la bienvenue.

Ci-dessus le caporal Jean-Raymond Roy, de Montréal, qui a servi dans la brigade canadienne en Corée, parle aux délégués au nom du groupe pendant une session plénière.

miner à nouveau la ligne de démarcation, en conformité de l'accord du 27 novembre relatif au point 2 (voir *Affaires extérieures*, Vol. 3, N° 12).

#### Situation militaire

L'ennemi a continué en décembre à déployer une activité aérienne intense. Peu de changements sont intervenus sur le front terrestre, mais les communistes ont lancé quelques nouvelles attaques sur les îles occupées par les troupes du commandement unifié au nord de la ligne de démarcation.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 3 décembre 1951.

M. J. F. Grandy, des bureaux d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, le 11 octobre 1951.

Mlle K. K. Macdonnell, des bureaux d'Ottawa, est affectée au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, le 25 octobre 1951.

M. H. B. O. Robinson, des bureaux d'Ottawa, est affecté à titre provisoire à la délégation du Canada aux Nations Unies, le 5 novembre 1951.

M. A. D. Ross, du haut commissariat du Canada en Australie, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 10 décembre 1951.

M. C.-H. Blouin, des bureaux d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada en Inde, le 27 décembre 1951.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. le docteur Klas Erik Bök a présenté ses lettres de créance comme ministre de Suède à Ottawa le 14 décembre.

M. Norman J. Bentley, attaché adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 6 décembre.

M. Gunder Johan Melleby Kvaerne, premier secrétaire, légation de Norvège, le 16 décembre. Il est aussi vice-consul à Montréal.

M. J. D. McCredie, secrétaire officiel adjoint, haut commissariat de l'Australie, à la fin de décembre.

#### Départs

M. Philip C. Habib, deuxième secrétaire et attaché agricole adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 25 novembre.

M. Branko Cabrilo, attaché, ambassade de Yougoslavie, le 15 décembre.

M. Asbjorn Slordahl, premier secrétaire, légation de Norvège, à la fin de décembre. Il était aussi vice-consul à Montréal.

Son Excellence M. Primo Villa Michel, ambassadeur du Mexique, a repris la direction de l'ambassade le 20 décembre à son retour d'un voyage au Mexique.

### Service consulaire

#### Émissions d'exequatur

M. James E. Callahan, consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 10 décembre.

M. Luis Guimaraes Vieira de Campos de Carvalho, consul général du Portugal à Montréal, le 10 décembre.

M. William Espinosa Dominguez, consul de Cuba à Montréal, le 10 décembre.

M. Cyrus B. Follmer, consul des États-Unis d'Amérique à Calgary, le 10 décembre.

M. Carl O. Hawthorne, consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 10 décembre.

M. Donald F. Hunter, consul honoraire du Portugal à Toronto, le 10 décembre.

M. le docteur José Ramon Hernandez Lebron, consul général de la République Dominicaine à Ottawa, le 10 décembre.

M. Kingdon W. Swayne, vice-consul des

États-Unis d'Amérique à Toronto, le 10 décembre.

Mlle Dorothy M. Barker, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 26 décembre.

M. Ray Neil Bryson, consul honoraire du Danemark à Toronto, le 26 décembre.

M. Mauricio Melendez Duke, consul honoraire du Salvador à Victoria, le 26 décembre.

M. Gunder Johan Melleby Kvaerne, vice-consul de Norvège à Montréal, le 26 décembre.

#### Reconnaissances définitives

M. O. S. Franzen, vice-consul de Suède à Edmonton, le 14 décembre.

Mlle Mildred V. Deike, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 17 décembre.

M. Joseph E. Gross, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 17 décembre. Il était auparavant vice-consul à Québec.

M. Leonard E. Thompson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 17 décembre.

#### Reconnaisances provisoires

M. Mauricio Melendez Duke, consul honoraire du Salvador à Victoria, le 5 décembre.

M. H. Friser Frederiksen, consul honoraire suppléant du Danemark à Vancouver, le 12 décembre.

M. Waldo H. Heinrichs, fils, vice-consul

des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 12 décembre.

#### Départs

M. Orsen M. Nielsen, consul général des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 29 novembre.

M. Cecil M. P. Cross, consul général des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 30 novembre. En attendant la nomination d'un successeur, M. Albert W. Scott, consul, dirige le consulat général.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de coordonner toutes les incitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)

### Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté\*

#### 1. Canada-États-Unis

*Commission mixte internationale* (1909). Président: le général A. G. L. McNaughton. Commissaires: MM. J. L. Dansereau et G. Spence.

*Commission internationale de la frontière* (1912). M. J. E. R. Ross, géodésiste fédéral, ministère des Mines et des Relevés techniques.

*Commission permanente canado-américaine de défense* (1940). Section canadienne: président: le général A. G. L. McNaughton; le contre-amiral H. De Wolf, chef adjoint de l'état-major naval; le major-général H. A. Sparling, chef adjoint de l'état-major général; le vice-maréchal de l'Air F. R. Miller, chef adjoint de l'état-major de l'Air; M. R. A. MacKay, du ministère des Affaires exté-

rieures; M. R. A. J. Phillips, du ministère des Affaires extérieures.

*Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle* (1949). Section canadienne: président: M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; M. S. D. Pierce, de l'ambassade du Canada à Washington.

*Commission internationale de la pêche au flétan* (1923). M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries; M. G. W. Nickerson, du ministère des Pêcheries.

*Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique* (1947). M. le sénateur T. Reid; MM. O. Hanson et A. G. Whitmore, du ministère des Pêcheries.

#### 2. Canada-Royaume-Uni

*Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques* (1948). M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Fi-

nances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures. (M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, préside le Comité lorsque celui-ci siège à Londres.)

#### 3. Commonwealth de Nations

*Commission maritime du Commonwealth* (1920). M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission économique du Commonwealth* (1952). M. F. Hudd, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Bureaux agricoles du Commonwealth* (1928). *Conseil exécutif*. MM. H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture; M. J. G. Robertson, du haut com-

missariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission des télécommunications du Commonwealth* (1948). M. J. H. Thudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Conseil des transports aériens du Commonwealth* (1945). M. J. H. Thudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

\* La date de la création de chaque organisme est indiquée entre parenthèses.

1. *Commission de la navigation aérienne et de l'organisation au sol*. MM. F. Hudd et H. R. Horne, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth* (1947). Le vice-maréchal de l'Air D. M. Smith, du ministère de la Défense nationale; M. R. J. Brearley, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Comité de liaison du Commonwealth* (1948). M. A. E. Ritchie, du haut commis-

sariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission impériale des sépultures militaires*. Le colonel D. C. Unwin-Simpson, de l'ambassade du Canada en France (Paris).

*Institut impérial* (1888). M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Commission des ressources minérales et de la géologie du Commonwealth*. M. G. S. Hume, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

#### 4. Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (1949)

*Conseil de l'Atlantique-Nord* (1949). M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. D. C. Abbott, ministre des Finances; M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

*Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord* (1950). M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Comité militaire de l'Atlantique-Nord* (1949). Le lieutenant-général C. Foulkes, président des chefs d'état-major, du ministère de la Défense nationale.

*Bureau économique et financier de l'Atlan-*

*tique-Nord* (1950). M. J. F. Parkinson, représentant, de la délégation permanente du Canada auprès de l'OECE à Paris.

*Bureau de production de défense de l'Atlantique-Nord* (1950). M. H. R. MacMillan, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Comité d'organisation de la marine marchande de l'Atlantique-Nord* (1950). M. Ernest Côté, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni (Londres).

*Comité de la communauté nord-atlantique*. M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

#### 5. Nations Unies (1945)

*Assemblée générale*. (En sa qualité de membre des Nations Unies, le Canada est représenté à l'Assemblée générale, qui se réunit régulièrement chaque année. Ses représentants sont nommés par le Gouvernement pour chaque session.)

- i. *Commission intérimaire de l'Assemblée générale* (1947). Représentant: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; suppléant: M. D. M. Johnson, délégué permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

- ii. *Commissions permanentes de l'Assemblée générale*.

*Comité des contributions*: représentant: M. M. W. Sharpe, sous-ministre adjoint du Commerce.

- iii. *Organes subsidiaires de l'Assemblée générale*.

*Comité des commissaires aux comptes*: M. Watson Sellar, auditeur général du Canada.

*Conseil de sécurité*.

*Commission de l'énergie atomique et des armements de type classique* (1951). M. D. M. Johnson, délégué permanent du Ca-

nada auprès des Nations Unies à New-York.

*Conseil économique et social*.\* (Le Canada cessera d'en être membre le 31 décembre 1952).

- i. *Commissions techniques*.

*Commission des questions fiscales*. M. A. K. Eaton, sous-ministre adjoint des Finances.

*Commission de statistique*. M. H. Marshall, statisticien en chef du Bureau fédéral de la statistique.

*Commission des questions sociales*. M. R. B. Curry, directeur national de la Division des allocations familiales au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

*Commission des stupéfiants*. Le colonel C. H. L. Sharman, a/s du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

*Organes subsidiaires ou spéciaux de l'Organisation des Nations Unies*.

- i. *FISE*

*Conseil exécutif*. Mme. D. B. Sinclair, adjointe au Sous-ministre du Bien-être,

\* Les représentants du Canada au sein du Conseil, de ses commissions, sous-commissions ou organes spéciaux ne sont pas permanents, mais sont nommés par le Gouvernement pour chaque session, sauf dans les cas où leurs noms figurent à la présente liste.

du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

- ii. *Commission chargée des mesures collectives* (1950).
- iii. *Comité central permanent de l'Opium* (Organe de surveillance). Le colonel C. H. L. Sharman, a/s du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
- iv. *Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée*: M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. S. Pollock, du ministère des Finances.

#### 6. Institutions spécialisées des Nations Unies

*Organisation internationale du Travail* (1919)\*.

- i. *Conférence générale* (le Canada envoie des délégations comprenant deux représentants du Gouvernement, un représentant du patronat et un représentant des travailleurs, avec leurs conseillers, à chaque session de la Conférence, laquelle se réunit au moins une fois l'an. Les délégations ne sont pas permanentes, mais sont formées pour chaque session).
- ii. *Conseil d'administration*. M. A. MacNamara, sous-ministre du Travail (le Canada y occupe un siège à titre d'État industriel important).

*Organisation pour l'alimentation et l'agriculture* (1945).

- i. *Conférence* (le Canada envoie un représentant, ainsi qu'un suppléant et des conseillers, à chaque session de la Conférence, laquelle se réunit deux fois l'an. Le représentant du Canada n'est pas permanent, mais est nommé par le Gouvernement pour chaque session).
- ii. *Conseil* (appelé aussi Conseil mondial de l'alimentation — le Canada fait partie de cet organisme depuis sa création et a été réélu pour un nouveau mandat lors de la récente Conférence de Rome). M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture.

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture\** (1946).

- i. *Conférence générale* (le Canada envoie des délégués à chaque session de la Conférence générale, qui se réunit au moins une fois l'an. Les délégations, comprenant des délégués, des suppléants et des conseillers, ne sont pas permanentes mais sont nommées par le Gouvernement pour chaque session).

*Comité consultatif du siège*. M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; suppléant: M. K. A. Greene, consul général du Canada à New-York.

*Cour internationale de Justice*. (Les signataires du Statut de la Cour sont les mêmes que ceux de la Charte des Nations Unies. La Cour se compose de quinze juges qui ne représentent pas leur pays d'origine et qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, votant indépendamment. Un citoyen canadien, M. John Erskine Read, siège présentement à la Cour; son mandat expire en 1958.)

*Organisation de l'aviation civile internationale* (1947).

- i. *Assemblée*. Le brigadier C. S. Booth, délégué permanent du Canada à l'OACI; M. H. A. Pattison, délégué suppléant.
- ii. *Conseil*. Le brigadier C. S. Booth, délégué permanent du Canada à l'OACI.

*Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur* (1946).

- i. *Bureau des gouverneurs*. Gouverneur: M. D. C. Abbott, ministre des Finances.
- ii. *Directeurs administratifs*. Directeur: M. L. Rasminsky, de la Commission de contrôle du change étranger (Banque du Canada).

*Fonds monétaire international* (1945).

- i. *Bureau des gouverneurs*. Gouverneur: M. D. C. Abbott, ministre des Finances. Suppléant: M. G. F. Towers, gouverneur de la Banque du Canada.
- ii. *Directeurs administratifs*. Directeur: M. L. Rasminsky, de la Commission de contrôle du change étranger (Banque du Canada).

*Union postale universelle* (1875).

- i. *Congrès postal universel* (le Canada, membre de l'UPU, est représenté à chaque réunion du Congrès; ces réunions ont lieu d'ordinaire tous les cinq ans. Les délégations du Canada sont nommées par le Gouvernement pour chaque réunion).

*Organisation mondiale de la santé\** (1948).

- i. *Assemblée mondiale de la santé* (le Canada, membre de l'O.M.S., envoie des délégations à chaque session annuelle de l'Assemblée. Les délégations ne

\* Les institutions spécialisées dont les noms sont suivis d'un astérisque établissent de temps à autre, par l'intermédiaire de leurs organes principaux, des organismes permanents, commissions, comités, etc., dont le Canada peut être invité à faire partie. A cause du grand nombre et de l'importance seulement relative des organismes de ce genre dont le Canada fait partie, il a paru bon de les omettre dans la présente liste.



sont pas permanentes, mais sont nommées par le Gouvernement pour chaque session).

*Organisation internationale pour les réfugiés (1948-1951).*

i. *Conseil général.*

ii. *Comité exécutif.*

(Le Canada est membre de l'OIR depuis sa création et s'est fait représenter par des délégués officiels nommés par le Gouvernement à chaque session du Comité exécutif et du Conseil.)

*Union internationale des télécommunications (1947).*

i. *Conférence de plénipotentiaires.* (Le Canada est représenté à la Conférence, qui se réunit tous les cinq ans. Les délégations à la Conférence sont nommées par le Gouvernement pour chaque session.)

ii. *Conseil administratif.* M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

iii. *Conférences administratives.* (En principe, ces conférences ont lieu en même temps et au même endroit que la Conférence de plénipotentiaires et, d'ha-

bitude, tous les cinq ans. Les représentants du Canada à la Conférence administrative font ordinairement partie de la délégation nommée par le Gouvernement pour représenter le Canada à la Conférence de plénipotentiaires.)

*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime\*\*.*

*Organisation internationale du commerce\*\**

i. *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.* (L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est un accord international de commerce. En attendant l'entrée en fonction de l'institution spécialisée prévue à cette fin par les Nations Unies, la mise en œuvre de cet accord relève du secrétariat de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce. Règle générale, les sessions ordinaires des Parties contractantes ont lieu une fois l'an, mais dans l'interval, des réunions complémentaires sont convoquées par le secrétariat. Le Canada est au nombre des premiers signataires de l'Accord.)

*Organisation météorologique mondiale\*\*\*.*

7. Divers

*Commission pour l'Extrême-Orient (1945).* Délégué: M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis (Washington). Suppléant: M. P. G. R. Campbell, de l'ambassade du Canada à Washington.

*Conseil interallié du commerce pour le Japon (1946).* M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington.

*Commission consultative des restitutions (1947).* M. J. C. Britton, de la Mission canadienne de liaison à Tokio.

*Agence interalliée des réparations (1946).* M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

*Commission internationale de la chasse à la baleine (1949).* M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries.

*Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (1951).* M. S. Bates, sous-ministre des Pêcheries; M. R. Gushue, président du Conseil de la pêche de Terre-Neuve; M. J. H. MacKichan, du Conseil uni des provinces Maritimes pour la pêche.

*Organisation européenne de coopération économique (1948).* Représentant: M. J. F. Parkinson. Représentant suppléant: M. Louis Couillard. Conseiller: M. A. R. Kilgour.

*Conférence internationale des matières premières (1950).* Représentant: M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington. Suppléant: M. S. V. Allen, de l'ambassade du Canada à Washington.

*Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des droits d'auteur (1948).* M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse (Berne).

*Institut interaméricain de statistique (1940)* (le Bureau fédéral de la statistique participe aux travaux de l'Institut).

*Union postale des Amériques et de l'Espagne (1921).*

*Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale (1942)* (des spécialistes des ministères intéressés du Gouvernement canadien assistent aux réunions de cette Conférence).

\*\* Le Canada a manifesté l'intention de devenir membre de chacune des organisations précitées dès leur création officielle; il fait partie actuellement des principaux organismes préparatoires de chacune de ces institutions, établis sur la recommandation du Conseil économique et social des Nations Unies en 1946 et en 1947 respectivement.

\*\*\* L'Organisation météorologique mondiale, qui a été créée le 23 mars 1950, ne deviendra pas officiellement institution des Nations Unies avant quelque temps, mais le Canada n'en a pas moins été signataire à la Conférence de l'Organisation météorologique mondiale, et il siège au Comité météorologique international de l'OMI, organe préparatoire de l'OMM.

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en décembre 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

*Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne* (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le major-général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada en France. Premier conseiller politique: M. Jean Chappellaine, de l'ambassade du Canada à Bonn. Conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

*Sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies* (Paris), depuis le 6 novembre. Représentants: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; M. S. S. Garson, ministre de la Justice, président suppléant; M. le sénateur J.-R. Hurtubise; M. M. Bourget, député; M<sup>me</sup> R. J. Marshall, ancienne présidente du Conseil national des femmes. Suppléants: M. C. Bennett, député; M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède; M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. R. M. Macdonnell, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE à Paris. Conseillers parlementaires: M. F. H. Larson, député; le major-général G. R. Pearkes, député. Conseillers: M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. G. G. Crean, de l'ambassade du Canada à Belgrade; M. A. J. Pick, du ministère des Affaires extérieures; M. Ernest Côté, du haut commissariat du Canada à Londres; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M<sup>lle</sup> E. MacCallum, du ministère des Affaires extérieures; M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. P. T. Molson, du ministère des Affaires extérieures; M. D. Stansfield, de l'ambassade du Canada à Moscou; M. H. B. O. Robinson, du ministère des Affaires extérieures; M. O. G. Stoner, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. J. McCardle, du ministère des Affaires extérieures. Attachés d'information: M. Fulgence Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris; M<sup>lle</sup> M. Gordon, du consulat général du Canada à New-York. Secrétaire général: M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Sixième session de la Conférence de l'OAA* (Rome), du 19 novembre au 6 décembre. Membre: M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture. Suppléant: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture. Membres associés: M. S. C. Hudson et M. S. J. Chagnon, du ministère de l'Agriculture; M. D. A. Macdonald, du ministère des Ressources et du Développement économi-

que; M. L. B. Pett, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Conseillers: M. H. H. Hannam, de la Fédération canadienne de l'agriculture; M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. F. G. Hooton, du ministère des Affaires extérieures; M. S. G. MacDonald, de l'ambassade du Canada à Rome; M. J.-H. Tremblay, de l'ambassade du Canada à Paris; M. H. L. Trueman, du ministère de l'Agriculture.

*Septième conférence internationale de l'Association interaméricaine du barreau* (Montevideo), du 21 novembre au 2 décembre. M. J. W. T. Michel, commissaire aux brevets.

*Conférence spéciale sur les migrations* (Bruxelles), du 26 novembre au 8 décembre. Chef de la délégation: M. C. E. S. Smith, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Délégué: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève. Conseiller: M. P. W. Bird, de la Mission canadienne d'immigration en Allemagne.

*Assemblée consultative du Conseil de l'Europe* (Strasbourg), du 26 novembre au 11 décembre. Observateurs parlementaires: M. le sénateur J.-R. Hurtubise; le major-général G. R. Pearkes, député. Observateur officiel: M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Allemagne (Bonn).

*Conférence tripartite sur le ravitaillement national en cas de guerre* (Londres), du 26 novembre au 13 décembre. Chef de la délégation: le major-général F. F. Worthington, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Délégués: M. S. J. Bailey et M. L. B. Pett, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. G. B. Miller, du ministère de l'Agriculture; MM. D. A. B. Marshall, J. B. Malloch et J. F. Grandy, du haut commissariat du Canada à Londres; M. J. G. Armstrong, du Conseil de recherches pour la défense (ministère de la Défense nationale).

*Conférence sur la statistique du commerce extérieur et de la balance des paiements* (Panama), du 3 au 15 décembre. Représentant: M. C. D. Blyth, du Bureau fédéral de la statistique (ministère du Commerce).

*Quatrième session de la Commission des transports internes de l'OIT* (Gênes), du 4 au 15 décembre. Délégués du Gouvernement: MM. G. R. Currie et W. F. Anderson, du ministère du Travail. Délégués du patronat: M. R. C. Johnson, de Montréal; M. A. W. Cross, de Vancouver. Délégués des travailleurs: M. T. McGregor, de Winnipeg; M. D. S. Lyons, de Calgary.

Vingt-septième session de l'Institut international de statistique (Nouvelle-Delhi), du 5 au 18 décembre. M. H. Marshall, statisticien fédéral.

Reprise de la treizième session du Conseil économique et social (Paris), depuis le 18 décembre. Représentant: M. D. M. Johnson,

représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Conseillers: M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève; M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

### Conférences de janvier et de février 1952

(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer; il ne s'ensuit pas que l'invitation ait été ou doive être acceptée. Les dates ne sont que probables.)

Réunion du sous-comité du Comité juridique de l'OACI (Paris), à partir du 7 janvier.

Réunion préliminaire des fonctionnaires des Finances du Commonwealth (Londres), à partir du 8 janvier.

Réunion annuelle du Conseil général de l'Association parlementaire du Commonwealth (Colombo), à partir du 10 janvier.

Programme commun des stations météorologiques de l'Arctique (Réunion annuelle) (Ottawa), depuis le 10 janvier.

Réunion du comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), depuis le 14 janvier.

Réunion des ministres des Finances du

Commonwealth (Londres), depuis le 15 janvier.

Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques (Londres), à partir du 21 janvier.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Birmanie), du 29 janvier au 9 février.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (Lisbonne), à partir du 29 janvier.

Commission spéciale des pratiques commerciales restrictives (ECOSOC) (New-York), à partir du 29 janvier.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Lisbonne), à partir du 2 février.

Commission économique pour l'Amérique latine (Santiago), février.

### DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies.

La liste est divisée en deux parties:

a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez les dépositaires canadiens: en anglais, The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto; en français, Les Presses universitaires Laval, Québec (P.Q.);

b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York).

Les professeurs et étudiants d'universités, des instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter ces documents et publications aux endroits suivants, au Canada:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais);

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais);

Université Laval (documents imprimés, en français);

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais);

Université de Montréal (documents imprimés, en français);

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais);

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; photocopiés, en anglais);

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais);

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

a) Documents photocopiés:

Plein emploi — Analyse des réponses des gouvernements au questionnaire sur le

plein emploi, relatif à la période 1950-1951, envoyé conformément aux résolutions 221 E (IX) et 290 (XI) du Conseil économique et social (Rapport du Secrétaire général):

Partie A. *Le problème du chômage et de l'inflation en 1950 et en 1951*; le 27 juin 1951; document E/2035; 48 pp.

Partie B. *Les tendances de la balance des paiements et le système adopté en matière de balance des paiements en 1950-1951*; le 27 juin 1951; document E/2035/Add.1; 76 pp.

*Développement économique des pays insuffisamment développés - Volume et répartition du revenu national dans les pays insuffisamment développés* (Rapport du Secrétaire général); le 28 juin 1951; document E/2041; 103 pp.

*Programme élargi d'assistance technique - Troisième rapport du Bureau de l'assistance technique*; le 19 juillet 1951; document E/2054; 449 pp.

*Comité pour une juridiction criminelle internationale - Rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de la session que le Comité a tenue du 1<sup>er</sup> au 31 août 1951*; le 5 septembre 1951; document A/AC.48/4; 74 pp.

b) Publications imprimées:

*Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance - Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1950 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes*; document A/1810; 37 pp.; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 6A.

ciels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 6A.

*Introduction au Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1<sup>er</sup> juillet 1950 - 30 juin 1951*; document A/1844/Add.1; 10 cents; 8 pp.; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 1A.

*Rapport annuel du Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 1950 et Rapport complémentaire au 30 mai 1951*; document A/1846; 13 pp.; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 8.

*Rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans*; document A/1857; 32 pp.; 50 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 11.

*Rapport de la Commission du Droit international sur les travaux de sa troisième session du 16 mai au 27 juillet 1951*; document A/1858; 26 pp.; 25 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 9.

*Rapport de la Commission chargée des mesures collectives*; document A/1891; 56 pp.; 50 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 13.

*Développement d'un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'action des Nations Unies* (Rapport du Secrétaire général sur l'état de la question); document A/1902; 10 pp.; 15 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 15.

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Disarmament Proposals Before the United Nations*, déclaration sur les propositions de désarmement faites à la Première Commission de l'Assemblée générale à Paris, le 21 novembre 1951, par le président de la délégation du Canada à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (N° 51/47).

*Le rôle de l'Amérique du Nord dans le monde d'aujourd'hui*, allocution du Premier ministre du Canada, M. Louis-S. St-Laurent, prononcée à l'Economic Club de New York, le 19 novembre 1951 (N° 51/49).

*Boundary Waters and Waters Crossing the Boundary Between Canada and the United States*, allocution du général A. G. L. McNaughton, président (Section canadienne) de

la Commission mixte internationale, prononcée à l'Empire Club of Canada, à Toronto, le 6 décembre 1951 (N° 51/51).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

*Canada's Viewpoint on the Development of the St. Lawrence Seaway*, allocution de M. C. D. Howe, ministre du Commerce, prononcée au déjeuner annuel de la Washington Society of Engineers, à Washington (D.C.), le 28 novembre 1951 (N° 51/48).

*The Economic Development of Under-Developed Countries*, déclaration faite au cours de la sixième session de l'Assemblée générale à Paris, le 27 novembre 1951, par M. Maurice Bourget, député, représentant du Canada au sein de la Deuxième Commission (N° 51/50).

## REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Conseiller commercial .....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et Commissaire de commerce	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Consul général .....	Changhaï (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire .....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial .....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
	Commissaire de commerce.....	Naples (Via Cimarosa 65, Int. 12, Vomero)

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Katowicka, Saska Kępa)
Portugal.....	Ministre.....	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Puerto Rico.....	Commissaire de commerce.....	San Juan (Adresse postale: Case 3981)
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Pièce D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial et consul.....	Istanbul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires ad interim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).
Nations Unies.....	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations)
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16e (a/s Ambassade du Canada).

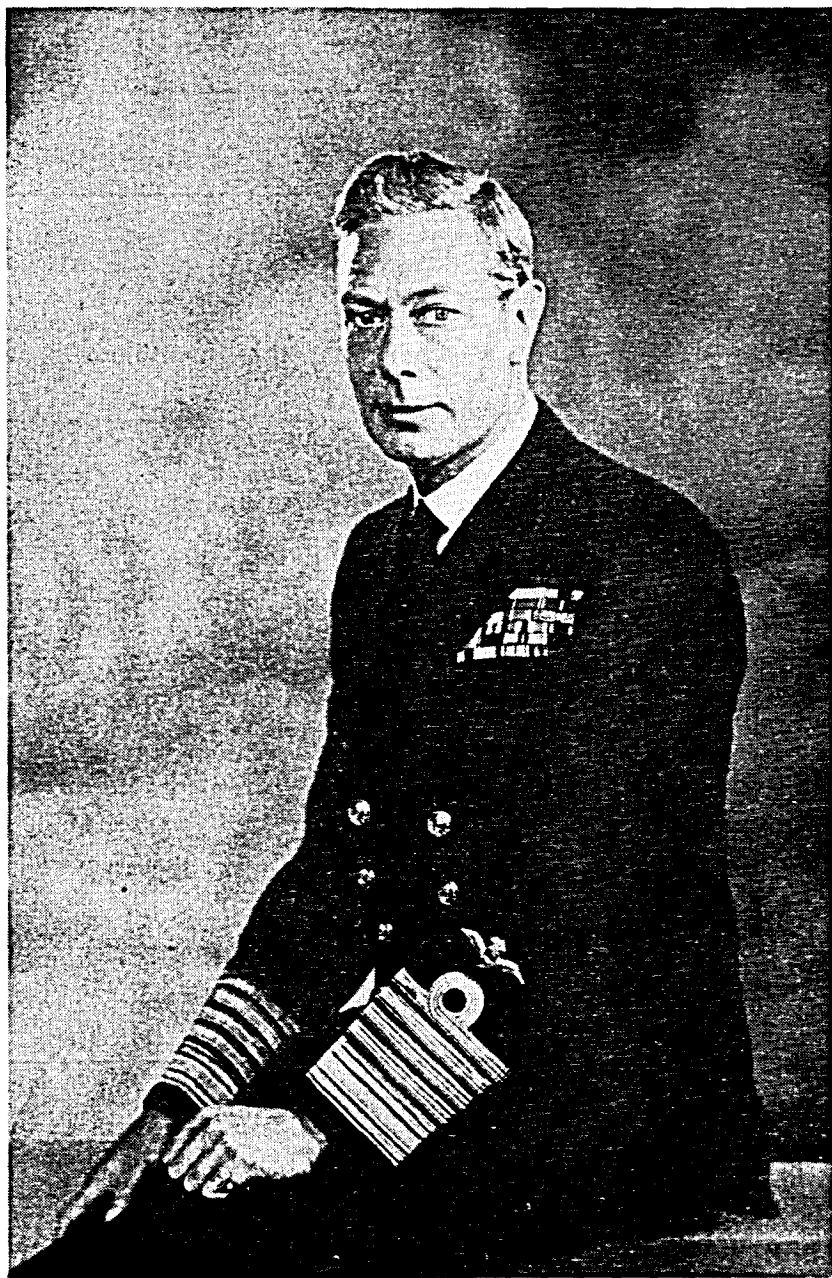
\*Organisation européenne de coopération économique.

## PUBLICATION

(A se procurer chez l'Imprimeur du Roi)

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 décembre (prix 25c.).

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie, 1952



SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE VI

1895-1952

om-  
e,  
a).  
1).  
sur-  
artin).  
pa)  
eca,  
981)  
g).  
ding).  
reet).  
et  
ing).  
Centre  
ulok)  
ca).  
ions)  
nda).  
la, le  
1952  
eures



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Février 1952

N<sup>o</sup> 2

	PAGE
Discours de M Churchill à Ottawa.....	55
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	60
Aspects administratifs du service extérieur.....	66
Convention relative aux pêcheries du Pacifique nord.....	71
Le Royaume-Uni de Libye.....	76
Le Canada et les Nations Unies.....	78
Migrations internationales .....	87
Nominations et mutations.....	89
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	89
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	90
Déclarations et discours.....	91
Récents communiqués du Ministère.....	92
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	92

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada



# DISCOURS DE M. CHURCHILL À OTTAWA

*Traduction du discours prononcé par le très honorable Winston S. Churchill au dîner qui lui a été offert par le Gouvernement canadien le 14 janvier 1952.*

Excellence, monsieur le Premier ministre, messieurs,

Je me sens vraiment honoré d'être accueilli à Ottawa avec tant de bienveillance. Je suis venu ici pour la première fois il y a cinquante ans afin de faire une conférence sur la guerre des Boers. Un peu plus tard, j'étais sous-secrétaire d'État aux Colonies, dans un gouvernement quelque peu radical, quand sir Wilfrid Laurier vint en Angleterre, et je rencontrai l'auguste homme d'État canadien à plusieurs reprises. Il avait amené un jeune secrétaire qui avait nom Mackenzie King et avec qui je me suis alors lié d'une amitié qui ne devait pas cesser; aussi ai-je fait mienne la douleur du peuple canadien et, disons-le, de tout le monde libre lorsqu'il mourut, après tant d'années d'excellents et loyaux services rendus aux grandes causes que nous soutenons aujourd'hui.

Le Premier ministre du Canada et les membres de son cabinet nous ont accueillis, moi et mes collègues, — soit le quart du cabinet britannique, — non seulement avec la chaleur de l'hospitalité canadienne, mais aussi avec ce sentiment de camaraderie véritable qu'on éprouve en face de difficultés communes et qui permet souvent de vaincre ces difficultés.

Je suis également très heureux de voir ici ce soir mon vieil ami M. George Drew, et je regrette sincèrement de me trouver encore une fois dans l'impossibilité de me rendre à Toronto où je suis invité depuis longtemps à recevoir un doctorat honorifique.

M. Drew est le chef de l'Opposition. Moi, aussi, j'ai été chef de l'Opposition. En pays libre, les droits de l'Opposition sont toujours reconnus. En Angleterre, nous versons même au chef de l'Opposition un traitement de 2,000 livres sterling par année, ce qui n'est rien à côté de ce qui se fait ici. On lui octroie cette somme afin d'être sûr que le Gouvernement ne dérogera pas. Je n'ai aucun doute que M. Attlee, que vous avez accueilli chez vous il y a moins d'un an, apportera à sa tâche un zèle qui, sous un régime totalitaire, pourrait bien lui mériter la Sibérie ou pis encore. Mais nous, qui appartenons à des nations libres, nous avons notre propre mode de vie et nous savons séparer, sauf peut-être à l'époque des élections, les choses qui ont un effet sur la vie de l'État de celles qui contribuent simplement à porter un parti au pouvoir.

Il y a dix ans, pour ainsi dire à une semaine près, que je suis venu pour la dernière fois à Ottawa. L'occasion était certes mémorable pour moi, car j'avais alors un lourd fardeau à porter. La guerre en était à une phase exaltante mais redoutable. Grâce à l'entrée des États-Unis dans le conflit, la route de la victoire semblait — et était en fait — ouverte et sûre. Mais j'avais au plus intime de moi-même la vision nette, dont je ne pouvais pas vous faire part, des désastres immenses et écrasants qui allaient s'abattre sur nous en Orient, conséquence inévitable de la ruée japonaise dans de vastes régions où nous étions faibles et mal préparés.

Je savais et je pressentais les rudes coups qu'on allait nous porter, non moins que la menace qui pesait sur Singapour, les Indes orientales néerlandaises, la Birmanie et l'Inde elle-même. Notre manque de préparation ne m'inspirait aucun remords car, entre la chute de la France en 1940 et l'invasion de la Russie par Hitler en 1941, il avait fallu à la Grande-Bretagne et à l'Empire britannique, — j'espère que vous me passerez le mot; employé à sa place, il est excellent, — il avait fallu à la Grande-Bretagne et à l'Empire britannique, combattant seuls, donner tout ce qui leur restait de vie et d'énergie pour tenir haut le drapeau de la liberté en attendant que nos puissants alliés se joignent à nous, comme j'étais sûr qu'ils le feraient. Mais en vous parlant alors sur un ton enjoué et confiant, certain que la victoire finirait par nous

sourire, j'éprouvais la même sensation que celui qui est sur le point d'être fustigé par un bras puissant et impitoyable.

Je savais qu'il faudrait plusieurs mois à la Marine américaine pour reprendre la maîtrise de l'océan Pacifique. Je savais que nous entrions dans une période terrible. Nous devons, avec l'aide valeureuse du Canada, soutenir la bataille de l'Atlantique — c'est une chose qu'il ne faut quand même pas oublier — contre les sous-marins dont les assauts toujours plus violents et plus ingénieux allaient bientôt atteindre leur maximum de puissance destructive le long des côtes américaines.

Une suite presque ininterrompue de malheurs et de défaites nous attendait, qui devait durer jusqu'à la bataille d'El Alamein, remportée par votre illustre Gouverneur général et son brillant lieutenant, le général Montgomery, jusqu'au débarquement en Afrique du Nord de l'armée anglo-américaine du général Eisenhower, et jusqu'au moment où ces hauts faits et ces grands hommes — on peut bien, sans faire de politique, dire que ce sont de grands hommes — firent tourner, une fois pour toutes, la fortune des armes. Jusque-là, nous ne pouvions pas débrouiller suffisamment les nombreux problèmes qui nous préoccupaient.

Excellence, monsieur le Premier ministre, je conserve bien des souvenirs du Canada en guerre. Mon ami le général Crerar a dit l'autre jour quel effroi j'éprouvai — à juste titre — non pas pour ma personne, mais pour la division canadienne qu'il s'agissait de faire traverser en un seul convoi dans des eaux infestées de sous-marins, et comme il me semblait préférable de la faire débarquer par groupes dans différents ports de France, alors que lui et d'autres se déclaraient disposés à courir le risque. A la fin, je leur dis: "L'Amirauté s'est endurci le coeur: nous ferons tout ce qui est humainement possible." On ne perdit pas un seul homme. Tous débarquèrent sains et saufs en Angleterre. Il faut dire que, par la suite, l'armée canadienne fut très mécontente et vivement contrariée d'être retenue si longtemps en Grande-Bretagne, mais n'oublions pas que le groupe d'armée canadien était la seule force vraiment redoutable que nous eussions dans notre pays à l'époque où Hitler aurait fort bien pu se résoudre à tenter l'invasion.

Plus tard, j'eus l'honneur de voir vos troupes lors de la visite que je rendis au maréchal — pardon, à Son Excellence — en Italie, puis de les revoir au moment où elles allaient franchir le Rhin. Elles ont de brillants états de services, et je suis fier de pouvoir vous le rappeler ce soir, comme je suis fier d'avoir été à vos côtés dans certaines de ces circonstances mémorables.

Quel tableau avons-nous aujourd'hui sous les yeux? Ce n'est certainement pas ce que nous comptions réaliser après la reddition sans conditions de tous nos ennemis et la création des Nations Unies, ce grand instrument mondial qui devait mettre fin à toutes les guerres. Ce n'est assurément pas cela. La paix n'est pas encore assise dans sa vigne. La moisson d'une richesse nouvelle et illimitée que la science est prête à déverser dans les mains des peuples, et plus peut-être du peuple canadien que de tout autre, devra servir à conjurer les dangers et les horreurs inimaginables d'une autre guerre mondiale.

Au moins, cette fois-ci, je n'ai pas de secret pour vous quant à l'avenir. La dernière fois que je suis venu chez vous, je ne pouvais rien vous révéler de ce qui allait se produire. Cette fois-ci, je n'en sais rien. Nul ne peut prédire avec certitude ce qui va arriver. Tout ce que nous pouvons apercevoir, ce sont d'étranges nuages qui se promènent et s'amoncellent à l'horizon, tantôt gros de menaces, tantôt passagers et éphémères. Ils sont là. Comme disait l'autre soir le président des États-Unis, M. Truman, ils projettent leur ombre sur notre vie et sur nos actes.

En tout cas, nous sommes, cette fois-ci, tous unis dès le principe. Nous entendons nous tenir. Ici au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Europe de l'Ouest, tous, nous sommes unis pour défendre la cause de la liberté avec toute notre énergie

Après  
lors d  
S. Ch  
d'hon

et, p  
coeu

se to

qui n

mond  
n'aur  
États  
des C  
ment  
victor

mettr

Feu l

parla

ajouta

l'exem

indul

Février

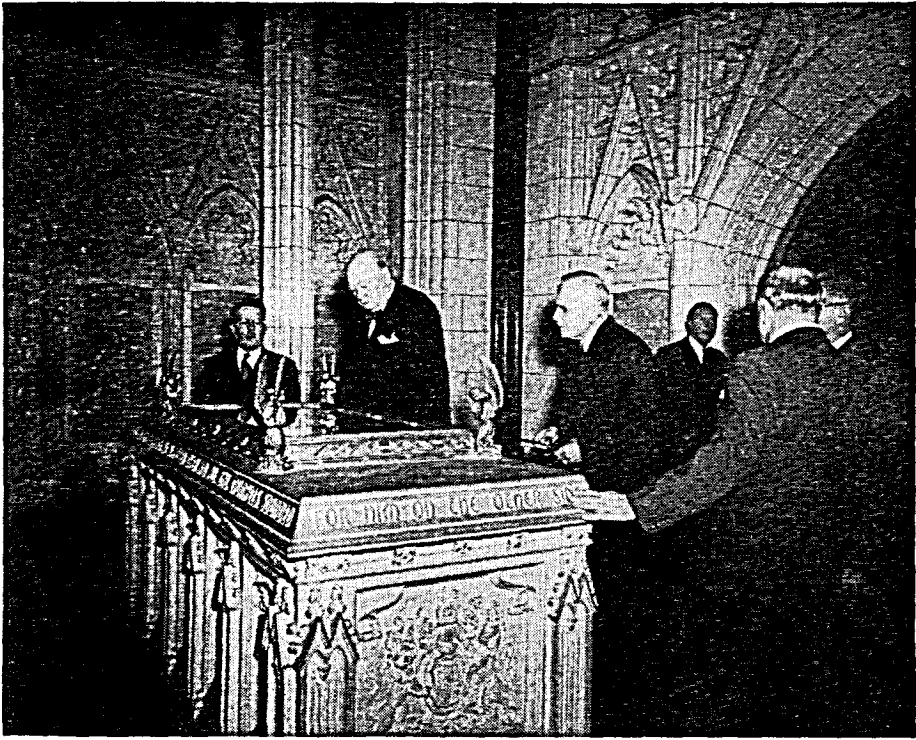


Photo: ONF

#### VISITE DE M. CHURCHILL À OTTAWA

Après avoir déposé une couronne de fleurs dans la Chapelle du Souvenir de l'édifice parlementaire, lors de sa visite à Ottawa (du 11 au 15 janvier), le Premier ministre du Royaume-Uni, M. Winston S. Churchill, examine le Livre du Souvenir où sont inscrits les noms des Canadiens morts au champ d'honneur pendant la première guerre mondiale. On voit à ses côtés le sénateur Wishart Robertson (à gauche), et le Premier ministre du Canada, M. Louis-S. St-Laurent.

et, par notre énergie, nous espérons garder intacte cette paix qui nous tient tant au cœur.

Excellence, j'ai ce soir beaucoup parlé du passé. Edmund Burke a dit: "Qui ne se tourne jamais vers les ancêtres n'accomplit rien pour la postérité".

Seul le passé peut vraiment nous guider vers l'avenir. Mais c'est surtout l'avenir qui nous préoccupe. L'avenir du Canada s'annonce brillant.

Les deux guerres mondiales du terrible XX<sup>e</sup> siècle ont fait passer de l'ancien monde au nouveau l'axe de la puissance économique. Il est certain que l'Europe n'aurait pu survivre sans l'appui moral et matériel qui lui est venu du Canada et des États-Unis. Nous avons maintenant le Pacte atlantique qui doit tant au sens politique des Canadiens et à l'initiative personnelle de M. St-Laurent. Le traité est non seulement notre meilleure caution contre la guerre, il constitue aussi une garantie de victoire au cas où serait frustré notre espoir d'éviter un conflit.

Et maintenant, attention! Je vais faire quelque chose que je ne fais jamais sans mettre d'abord en garde mes amis de langue française: je vais parler français. Feu lord Birkenhead, que plusieurs d'entre vous ont connu, disait que personne ne parlait français aussi bien que moi. "Les Français ont l'air de comprendre, ajoutait-il, et c'est le seul français que, moi, je comprendre." En tout cas, je vais suivre l'exemple du Premier ministre, m'en remettant à votre bienveillance et à votre indulgence.

(Texte)

Jusqu'à maintenant, cette alliance a été envisagée seulement sous son aspect militaire, mais nous sentons tous, spécialement depuis notre visite à Washington, qu'elle prend une envergure à la mesure de la conception qu'ont les pays du pacte de l'Atlantique de la liberté des nations. Celles-ci agissent non seulement pour leur défense, mais pour le bien-être, le bonheur et le progrès de tous les peuples du monde libre. Pour cela, nous devons faire tout en notre pouvoir pour favoriser l'unification de l'Europe et la création d'une armée européenne incluant l'Allemagne.

Je suis depuis longtemps un défenseur de ces deux idées. Nous devons tenter l'impossible pour les réaliser. Cela ne veut pas dire que l'Angleterre deviendra une unité au sein d'une Europe fédérée, ni que son armée, déjà rangée sur le continent, et sans cesse augmentée, sera incorporée de telle façon qu'elle perdra son identité. Nous sommes prêts, de concert avec les États-Unis, aux côtés de l'armée européenne et de ses éléments allemands, et sous l'autorité du commandant suprême de l'OTAN, à affronter une agression éventuellement dirigée contre nous, d'où qu'elle vienne.

(Traduction)

Il y a eu dix semaines vendredi dernier que j'acceptais la mission dont me chargeait Sa Majesté de former un gouvernement au Royaume-Uni. C'est à peine si nous avons eu le temps de prendre connaissance de toutes les données de notre situation économique, mais un premier examen a suffi pour nous convaincre de sa gravité. En réduisant nos importations, surtout de denrées alimentaires, de 350 millions de livres sterling par année, et par certaines autres mesures, nous avons tâché d'éloigner les maux dont la menace pesait sur nous.

Nous n'entendons pas vivre aux crochets de nos parents et de nos amis, mais nous voulons gagner notre pain et faire nous-mêmes les frais du confort et du bien-être du peuple britannique. Soyez assurés que la nation britannique y est bien résolue. Nous sommes allés pendant la guerre jusqu'à l'extrême limite de nos forces et, maintenant que la guerre est finie, nous sommes bien décidés à régler nos problèmes. L'épreuve qui nous attend sera dure et sera longue. Nous ne reculerons devant aucune mesure nécessaire pour rétablir la confiance et rester solvables, quelque impopulaires que puissent être ces mesures.

Monsieur le Premier ministre, dans votre très aimable discours, votre très bienveillant discours si je puis dire, vous avez parlé de la Couronne; vous en avez parlé en des termes qui traduisent nos sentiments les plus profonds. On ne saurait poser de règles absolues quant aux méthodes de gouvernement, mais sur le plan général, il est sage, dans les affaires humaines et le gouvernement des hommes, de distinguer entre la pompe et le pouvoir. Sous la monarchie constitutionnelle établie depuis longtemps, établie au cours des siècles, en Grande-Bretagne et dans le Commonwealth, le roi règne et ne gouverne pas. Quand une grande bataille se perd, le Parlement et le peuple peuvent changer de gouvernement. Quand une grande bataille se gagne, les foules acclament le roi.

De la sorte, les luttes, les tumultes et les erreurs inévitables dans une saine administration démocratique suivent leur cours, mais les réalisations et les grandes œuvres de tous les royaumes reposent sur un piédestal inattaqué, et chaque génération peut contribuer au trésor permanent de notre race et de notre renommée. Vous avez parlé, monsieur le Premier ministre, de la Couronne comme du symbole de notre unité et du lien qui attache les unes aux autres nos vigoureuses communautés disséminées par toute la planète. Mais peut-être me permettez-vous ce soir de passer du plan constitutionnel au plan personnel. Outre la Couronne, il y a le roi. Nous avons un roi vraiment bien-aimé. Dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles, il est irréprochable. Son courage physique et moral est un exemple pour tous ses

peu  
tém  
tan  
  
La  
me  
cou  
  
vail  
surv  
pass  
et t  
pas  
enn  
grâc  
salu  
  
aver  
le m  
  
gran  
14 n  
aura  
plus  
main  
à l'A  
pas c  
  
Févi

peuples. Nous sommes fiers de lui rendre hommage. Je n'entends pas par là le témoignage officiel de notre fidélité, mais bien l'expression de nos sentiments spontanés les plus profonds.

On vous a rendu, au Canada, une visite que l'on peut qualifier de merveilleuse. La princesse Élisabeth et son mari ont parcouru dans toute son étendue ce que vous me permettrez d'appeler "le grand Dominion". Ils ont laissé sur leur passage un courant durable de confiance, d'encouragement et d'unité.

Je soutiens ici, à Ottawa, que par notre réunion de ce soir nous affirmons vaillamment et, à mon sens, irréfutablement, l'esprit de notre identité et de notre survivance communes. Nous avons surmonté tous les périls et toutes les agonies du passé. Nous saurons nous prémunir contre les dangers et les problèmes de l'avenir et triompher de l'épreuve, à condition de ne pas reculer devant le sacrifice, de ne pas boudier à la peine, de ne briguer aucun gain sordide, de ne craindre aucun ennemi. Tout ira bien. Nous avons en nous, je crois, la vie, la vigueur et la lumière grâce auxquelles le monde tourmenté qui nous entoure pourra trouver son port de salut après un voyage orageux.

Cette année, le Canada célèbre le 85<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Un avenir magnifique attend le Canada si seulement nous pouvons sortir du cloaque où le monde se débat aujourd'hui.

Quand je suis venu ici pour la première fois, après la guerre des Boers, ces grandioses étendues ne comptaient que 5 millions d'habitants. Il y en a aujourd'hui 14 millions. Quand mes petits-enfants viendront à leur tour dans votre pays, il y en aura probablement 30 millions. Sur toute la surface du globe il n'y a pas de domaine plus vaste et plus splendide ouvert à l'activité et au génie des hommes libres, une main serrant chaleureusement celle des États-Unis et l'autre tendue, par delà l'océan, à l'Angleterre et à la France. Vous avez une mission sacrée à remplir. Je ne doute pas que vous en serez dignes. Que Dieu vous bénisse tous.

# ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

AU COURS DU DERNIER SIÈCLE, le problème séculaire de la lutte pour la subsistance a pris une gravité nouvelle. L'application progressive des découvertes scientifiques aux problèmes que posent les besoins matériels de l'humanité, non moins que l'extension rapide des réformes sociales, a créé une situation où la population mondiale s'accroît à un rythme plus rapide que la production alimentaire. Dans les quinze dernières années, par exemple, la population du globe a augmenté de 12 p. 100, tandis que la progression de la production vivrière n'a pas dépassé 9 p. 100. L'augmentation de 1 p. 100 qu'accuse chaque année la population du globe met en lumière ce fait alarmant, qu'il y a chaque jour de 55,000 à 60,000 nouvelles bouches à nourrir.

C'est au Président Roosevelt que revient surtout le mérite d'avoir amené tous les pays à rechercher ensemble les moyens d'amoindrir l'écart entre la population et la production vivrière; en effet, en mai 1943, il convoquait à Hot-Springs (Virginie) une conférence à laquelle assistèrent les représentants de quarante-quatre nations. Une seconde réunion, tenue en octobre 1945, créait officiellement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette institution internationale, qui groupait au début quarante-quatre États membres, en comptait soixante-huit en 1951.

Au sein de l'organe directeur de l'OAA, appelé Conférence, chaque membre dispose d'une seule voix. La Conférence, qui à l'origine se réunissait une fois l'an, ne se réunit maintenant que tous les deux ans. Entre les sessions, le Conseil, qui est l'organe exécutif de l'OAA, prend les mesures jugées nécessaires. Le Conseil, qui se compose de dix-huit pays et dont le Canada fait partie actuellement, est élu pour deux ans. Il s'en rapporte à la Conférence, pour obtenir son approbation ou ses conseils, chaque fois qu'il a pris des décisions importantes, et il adopte les lignes de conduite qu'elle trace. Le président actuel du Conseil est le célèbre expert brésilien en alimentation, Josué de Castro. L'OAA compte en tout cinq divisions techniques: agriculture, questions économiques, pêches, forêts et nutrition.

Le chef du personnel est le directeur général. Le titulaire actuel de ce poste est M. Norris E. Dodd, ancien secrétaire adjoint des États-Unis à l'Agriculture. Le directeur général et le président du Conseil sont élus par la Conférence pour un mandat de deux ans. Du directeur général relèvent le secrétariat général, les adjoints spéciaux et le service de liaison régionale qui fournit le personnel nécessaire aux bureaux régionaux de l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Extrême-Orient, du Proche-Orient et de l'Europe.

## Buts et fonctions

L'OAA s'est fixé comme buts « d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations de tous les pays; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales et de contribuer ainsi à l'expansion de l'économie mondiale ». A cette fin, l'OAA exerce les quatre fonctions suivantes:

- 1) Elle assure un service consultatif mondial qui mobilise les connaissances scientifiques en vue d'accroître la production, d'améliorer la manutention, la transformation et la répartition des produits de l'agriculture et de la pêche. Une grande partie de ce travail porte directement sur le relèvement économique des pays insuffisamment développés.

- 2) Elle sert de tribune aux gouvernements, membres qui désirent discuter et résoudre les problèmes qui réclament la collaboration internationale.
- 3) Elle met à la disposition des gouvernements membres des renseignements de toutes sortes sur l'agriculture, la pêche, l'alimentation, les forêts et la nutrition.
- 4) Elle s'efforce de prévoir les tendances de la production et de la consommation, ainsi que l'allure que prendra le commerce international des denrées alimentaires et agricoles.

#### Participation à l'Assistance technique

Au nombre des travaux importants de l'OAA, il faut signaler sa participation au Programme d'assistance technique des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, l'Organisation a signé 144 accords de base avec quarante-huit pays et territoires. Jusqu'ici, 266 de ses experts, qui sont actuellement en mission ou qui en reviennent après une courte absence, ont été mis à la disposition des pays membres qui ont besoin de conseils techniques. Quarante-cinq autres spécialistes de l'OAA sont déjà recrutés ou en route vers leurs postes. Les 107 vacances qui existent encore sont attribuables soit au caractère saisonnier des travaux, soit au fait que certains gouvernements ne sont pas encore prêts à accueillir les spécialistes qu'ils ont demandés. Sur le nombre total des experts actuellement à l'œuvre ou qui attendent leur affectation, 143 sont spécialisés en agriculture, 42 en génie forestier, 11 en pêches et 20 en nutrition. La majorité des experts sont recrutés chez les nations membres; les autres font partie du personnel permanent de l'Organisation.

L'OAA ne dispense pas son assistance technique sans conditions. Elle paie les traitements des experts ainsi que leurs frais de voyage, aller et retour, lorsqu'ils sont envoyés en mission dans un pays; mais le gouvernement bénéficiaire doit couvrir une partie, sinon la totalité, de leurs frais de subsistance et de déplacement à l'intérieur du pays, et leur fournir les locaux et le personnel de bureau nécessaires.

Dans les pays qui reçoivent de l'assistance technique, l'OAA collabore avec les missions des autres institutions des Nations Unies qui peuvent s'y trouver, afin que les divers services d'assistance puissent se compléter au lieu de faire double emploi.

La campagne mondiale qu'elle poursuit présentement contre la peste bovine, la pire faucheuse de bétail que connaisse la science vétérinaire, nous offre un exemple saisissant de l'œuvre qu'accomplit l'OAA dans le cadre du Programme d'assistance technique. Cette maladie très contagieuse détruit parfois, dans les pays où elle sévit, de 75 à 90 p. 100 des troupeaux. On ne saurait exagérer la gravité d'un pareil fléau pour les nombreuses régions attardées où les animaux domestiques ne servent pas seulement à l'alimentation mais constituent aussi l'unique source de traction pour le labour et le transport.

L'OAA contribue à la lutte contre la peste bovine en servant de centre de collectionnement et de diffusion des plus récentes données de la science sur la production et l'utilisation des vaccins à bon marché. Des équipes de spécialistes de l'OAA ont déjà vacciné des troupeaux en Thaïlande, en Éthiopie et en Chine. C'est ainsi que la Thaïlande est débarrassée de cette maladie depuis 1949. En 1951, environ un million de bestiaux ont été immunisés en Éthiopie, et ce pays qui possède environ 18 millions de têtes de bétail sera probablement délivré de la peste bovine d'ici quelques années.

L'aide accordée au Pakistan offre un second exemple des travaux effectués par l'OAA dans le cadre du Programme d'assistance technique. Le Pakistan prépare actuellement toute une série de projets dont le but est de moderniser divers domaines d'activité: irrigation, drainage, régénération des sols, emmagasinage des céréales,



Photo: Publifoto

#### SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'OAA

Séance plénière de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a tenu sa sixième session à Rome, en novembre et décembre 1951.

élevage, mise en marché des produits, utilisation des engrais, sylviculture, pêcheries, services économiques et statistiques. Ce programme requiert les services de trente experts de l'OAA pour des périodes qui vont de trois mois à un an.

Des entreprises similaires ont été amorcées en Equateur, où un expert des Etats-Unis a enseigné de nouvelles techniques à des tisseurs indiens, au Costa-Rica, où ont été introduites les méthodes modernes de manutention des céréales, et dans de nombreuses autres parties du monde.\*

Un second programme, qui se rattache à celui dont il vient d'être question, offre chaque année 260 bourses de perfectionnement à des fonctionnaires et à des professionnels marquants de quelque trente pays. Les candidats doivent avoir de l'expérience dans le domaine pour lequel ils sollicitent une bourse, et leur travail est censé être en fonction de l'assistance technique octroyée à leurs pays.

#### Sixième Conférence de l'OAA

La Conférence de 1951 de l'OAA s'est tenue à Rome, du 19 novembre au 9 décembre. En plus de passer en revue les réalisations de l'Organisation au cours de l'année, les délégués ont arrêté la ligne de conduite et les plans que l'OAA devra suivre entre cette dernière session et la prochaine qui doit avoir lieu en 1953. La Conférence a insisté sur l'importance des services de vulgarisation dans les pays insuffisamment développés. Il a été créé un Comité permanent de coordination, composé de sept experts, qui a pour mission de prendre acte des progrès réalisés.

\* Voir détails complets dans le rapport annuel du Directeur général de l'OAA, intitulé « Le travail de l'OAA 1950-1951 ».

d'éto  
conse  
  
s'y ra  
féren  
signa  
alime  
perte  
plus  
le né  
sévis  
une r  
sition  
ou la  
  
conse  
délég  
des b  
  
pour  
relati  
borer  
partic  
propri  
accom  
marqu  
occup  
  
I  
intern  
malad  
au del  
Etats  
délég  
  
I  
de vas  
On a  
et en  
d'envi  
à 193  
sionne  
d'avan  
toutes  
notam  
d'Euro  
D'où l  
guerre  
tandis  
pays p  
monna  
dollars  
  
D  
  
Février



d'étudier les grands programmes d'action et d'aider le Directeur général de ses conseils en matière de coordination des travaux.

Le Groupe d'étude du programme de travail et des problèmes à long terme qui s'y rattachent (comité permanent qui est appelé à soumettre des rapports à la Conférence avant chaque session) a formulé une série de principes dont le plus important signale la nécessité pressante d'accroître le plus rapidement possible les ressources alimentaires du monde entier — en augmentant la production et en réduisant les pertes, en intensifiant les travaux profitables au plus grand nombre de pays et les plus féconds en résultats immédiats, et en visant à l'excellence du service. On a fait le nécessaire pour obtenir à bref délai des rapports sur les pénuries de vivres qui sévissent dans le monde. La Conférence a également chargé le Conseil de constituer une réserve alimentaire de secours, que l'on pourrait sans tarder mettre à la disposition des pays membres menacés ou effectivement atteints par la rareté des vivres ou la famine.

La Conférence a donné son appui au programme relatif à l'utilisation et à la conservation des ressources agricoles et hydrauliques. Le Canada a signalé aux délégués les travaux qu'il poursuit dans ce domaine et a offert d'aider à la formation des boursiers désireux d'étudier ces questions sous les auspices de l'OAA.

La Conférence a engagé les pays membres à prendre des mesures immédiates pour donner suite à une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies relative à la réforme agraire. Les Etats membres ont été priés, entre autres, de collaborer avec l'Organisation en la documentant sur les questions de réforme agraire, en participant aux recherches et en sollicitant l'aide de l'OAA pour mener à bien leurs propres réformes agraires. Les délégués ont pu se rendre compte de ce que l'Italie accomplit à cet égard, lorsqu'il leur fut donné d'assister, à Cerveteri, à une cérémonie marquant l'accession d'un certain nombre de fermiers à la propriété des terres qu'ils occupaient.

Pendant la Conférence, a eu lieu une importante révision de la Convention internationale de 1929 sur la protection des plantes, dont l'objet est d'empêcher les maladies végétales de se propager par l'expédition de plantes ou de produits végétaux au delà des frontières internationales. La convention révisée a été signée par quarante Etats membres, sous réserve de ratification par leurs gouvernements respectifs. La délégation du Canada a pris une part très active à la rédaction du nouveau texte.

La Conférence s'est montrée très inquiète de ce que la production vivrière dans de vastes régions du monde retarde par rapport à l'accroissement de la population. On a calculé que la production mondiale des principales denrées alimentaires en 1951 et en 1952 sera légèrement supérieure à celle des années 1949 et 1950, et dépassera d'environ 9 p. 100 celle des dernières années qui ont précédé la guerre, soit de 1934 à 1939. Par suite de l'augmentation rapide de la population mondiale, les approvisionnements actuels en vivres par tête sont inférieurs aux niveaux, déjà insuffisants, d'avant-guerre. De plus, les progrès de la production n'ont pas été uniformes dans toutes les parties du monde. En dépit de l'avance considérable de certaines régions, notamment celles dont la production est ordinairement excédentaire, plusieurs pays d'Europe et d'Extrême-Orient n'ont pas encore rattrapé les niveaux d'avant-guerre. D'où la situation suivante: les peuples qui avaient des vivres en abondance avant la guerre sont toujours aussi bien partagés, sinon mieux, qu'auparavant sous ce rapport, tandis que ceux qui en manquaient, en manquent davantage aujourd'hui. Aussi les pays pauvres en denrées alimentaires sont-ils plus que jamais tributaires des pays à monnaie forte de l'hémisphère occidental, et ce à un moment où leurs réserves de dollars sont fortement entamées.

Dans le dessein de remédier à cet état de choses, la Conférence a décidé:

- a) de faire adopter par les Etats membres des programmes agricoles accordés à leurs situations propres et ayant pour objet d'accroître rationnellement la

production mondiale des vivres de base et d'autres produits agricoles essentiels, de manière qu'elle excède annuellement d'au moins 1 à 2 p. 100 le taux d'accroissement de la population pendant les cinq prochaines années;

- b) de dresser les programmes de vulgarisation et d'éducation nécessaires pour dispenser aux cultivateurs les connaissances techniques dont ils ont besoin pour augmenter la production;
- c) de réformer les régimes agraires dans plusieurs pays où la superficie désavantageuse des fermes, le morcellement des domaines, la mauvaise répartition de la propriété foncière, les loyers exorbitants, les impôts injustes, l'instabilité du fermage, l'endettement perpétuel et le manque de titre incontestable à la terre et à l'eau, s'opposent au relèvement de la production agricole;
- d) de fournir des capitaux suffisants pour développer l'agriculture, sur le plan national et international.

Vu qu'un projet d'expansion agricole ne saurait réussir si les cultivateurs ne sont pas certains de pouvoir écouler leurs produits à des prix raisonnables sur des marchés sûrs et stables, la Conférence a décidé de proroger le mandat de la Commission des produits. Cet organisme, composé de représentants de quatorze nations, y compris le Canada, a été créé pour étudier les excédents et les insuffisances de produits et servir de tribune aux États membres qui désirent aviser aux mesures internationales dont le besoin se fait sentir. La Commission aide à régler l'acheminement des excédents de denrées des pays qui les produisent vers les pays déficitaires. En outre, elle étudie les moyens à prendre pour améliorer la situation du marché agricole, à l'échelle tant nationale que mondiale.

### Budget de l'Organisation

Le budget de l'Organisation a été fixé à \$5,250,000 pour la période 1952-1953, soit une augmentation de \$250,000 sur les crédits accordés les années précédentes. La contribution du Canada a été portée à \$238,350 (soit 4.54 p. 100) pour l'année 1952 et à \$249,900 (soit 4.76 p. 100) pour l'année 1953. La quote-part du Royaume-Uni est de 14.35 et 15.03 p. 100, et celle des États-Unis de 30 p. 100 pour l'une et l'autre année.

### Participation du Canada

La participation du Canada à l'activité de l'OAA, depuis sa fondation, a été plus importante qu'on ne pense. Nombre de Canadiens éminents ont, dès le début, fait partie du personnel de l'OAA ou entretenu avec elle des relations très étroites. La délégation du Canada à la dernière Conférence de l'OAA se composait de M. James G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, de M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre, de M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs et de plusieurs autres experts de l'État en matière d'agriculture, de pêche, de sylviculture et de nutrition.

M. Barton est l'un des fondateurs de l'OAA. En sa qualité de sous-ministre de l'Agriculture, de 1932 à 1949, et plus récemment à titre d'adjoint spécial à M. Gardiner, il a rendu des services inestimables à l'Organisation. Il a été président du Conseil de l'OAA et de la Commission des produits, et membre du Groupe d'étude du programme de travail et des problèmes à long terme qui s'y rattachent. Retraité depuis janvier dernier, M. Barton n'en continuera pas moins de s'occuper des travaux de l'OAA en qualité de membre du Comité permanent de coordination qui conseille le Directeur général.

Sur les 600 employés titularisés de l'OAA, une trentaine sont des Canadiens qui participent à toutes les sphères d'activité de l'Organisation. Parmi les plus en vue,

men  
M.  
sylv  
ferr  
de  
dive  
sylv  
  
aux  
l'OA  
l'Or  
vent  
ann  
réal  
s'est  
la p  
les b  
insp  
men

Monsi  
nation  
de l'O

Février

mentionnons M. L. E. Kirk, ancien doyen de l'Université de la Saskatchewan, M. D. B. Finn, ancien sous-ministre des Pêcheries, M. D. Roy Cameron, ancien sylviculteur fédéral et M. E. S. Archibald, ancien directeur du Service fédéral des fermes d'expérimentation, chef actuel de la mission de l'OAA en Éthiopie. En outre, de nombreux techniciens et professionnels canadiens ont exercé leur action dans diverses parties du monde en qualité d'experts en agriculture, en pêcheries et en sylviculture.

Au cours de la sixième session de la Conférence, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, qui compte également parmi les fondateurs de l'OAA, a déclaré dans un discours qui avait pour thème la création et l'histoire de l'Organisation: «... L'OAA est allée de réalisation en réalisation, — réalisations souvent obscures, qui contrastent avec certains travaux internationaux des dernières années, qui se sont fait remarquer par leur côté spectaculaire, mais non pas leurs réalisations ». Cet éloge était mérité. Au cours de ses sept années d'existence, l'OAA s'est assuré un rôle d'une importance durable dans la lutte universelle pour la paix et la prospérité. Maintenant que sont terminés les travaux préliminaires destinés à établir les besoins alimentaires du globe, on peut dire en toute vérité que les idéaux qui ont inspiré la Conférence de Hot-Springs sont en voie de se réaliser, lentement mais sûrement.



#### A LA CONFÉRENCE DE L'OAA À ROME

Monsieur G. S. H. Barton, adjoint particulier au ministre de l'Agriculture, signe la Convention internationale pour la protection des plantes, pendant la sixième session, tenue à Rome, de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. On voit, derrière M. Burton, le directeur général de l'OAA, M. Norris E. Dodd.

# ASPECTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE EXTÉRIEUR

**L** NEIGEAIT depuis plusieurs jours et les rues étaient recouvertes de verglas. Pourrait-on faire du ski en fin de semaine?

Il reporta son attention sur le monsieur qui, de l'autre côté du pupitre, lui parlait.

— Nous aimerions vous envoyer à Prague dans trois mois. On a besoin là-bas d'un commis classe 4. Si des raisons domestiques vous rendent la chose difficile. . .

Prague . . . Trois mois . . . Pourra-t-il louer la maison? Où en est l'hypothèque? Y aura-t-il une école où envoyer ses enfants?

— J'aimerais en parler à ma femme. Si je vous rendais une réponse dans quelques jours?

Puis la décision fut prise. Il partirait avec sa famille à la mi-février. C'était bien peu de temps pour se préparer à un séjour de deux ans et demi en Tchécoslovaquie. Il avait réussi à louer la maison, toute meublée, mais il n'avait pas encore vendu la vieille auto.

Il fallait aussi acheter, pour deux ans à l'avance, des vêtements et diverses provisions pour les enfants, des médicaments, des articles de toilette et que sais-je encore. En choisissant les vêtements des petits, comment faire la part de la croissance? Où trouver l'argent pour tous ces achats? Heureusement, il put obtenir du Ministère un prêt dont le remboursement serait prélevé sur son traitement des vingt-huit mois suivants.

Le coût de la vie à Prague semblait comparativement plus élevé qu'à Ottawa. Mais il toucherait une allocation de subsistance, plus une gratification égale à 10 p. 100 de son traitement du fait qu'il se trouverait derrière le rideau de fer. Le tout, additionné à son traitement, lui permettrait de boucler son budget. Ces avantages ne diminueraient sans doute ni l'isolement ni les ennuis envisagés, mais ils permettraient au moins d'en atténuer les contre-coups.

Il avait écrit à un membre du personnel de la légation au sujet du logement. Les habitations du genre de celle dont ils auraient besoin semblaient rares à Prague. Cependant, avec un peu de chance, et si leurs efforts n'étaient pas paralysés par les tracasseries de l'administration tchécoslovaque, ils parviendraient à trouver quelque chose. Si le loyer dépassait \$35 par mois, le Ministère comblerait la différence jusqu'à concurrence de \$70. Au delà de \$70, leur part serait de 25 p. 100 et celle du Ministère de 75 p. 100. Ils pouvaient donc au moins compter sur un toit, et sur un loyer raisonnable.

## Instruction préliminaire

Mais les nombreuses démarches personnelles qu'il avait à faire n'étaient pas tout. Son expérience au Ministère se limitant à peu près au classement des dossiers, il devait profiter de ses dernières semaines au Canada pour s'initier à toutes sortes de travaux dont il n'avait que de vagues notions. Apparemment, dans les petites missions diplomatiques, il fallait être de tous les métiers. Force lui fut donc de se familiariser avec la comptabilité, le travail consulaire, les communications, de même qu'avec les règles régissant les congés, l'assiduité, les traitements et les allocations.

En outre, il dut se mettre à apprendre le tchèque. Il trouva un réfugié qui lui donna des leçons. Le Ministère lui accordait jusqu'à \$25 par mois pour défrayer le

coût de ces leçons. S'il trouvait un professeur à Prague, il pourrait continuer à toucher cette somme jusqu'à ce qu'il connût suffisamment le tchèque pour se présenter à un examen. S'il réussissait l'examen, il recevrait une allocation de \$15 par mois tant qu'il continuerait à se servir de la langue tchèque dans son travail. Il emprunta des disques « linguaphone », qu'il put utiliser le soir avec sa femme.

Avec toute sa famille, il dut se faire immuniser contre la petite vérole, le typhus et la typhoïde. C'était un ennui de plus, mais moins grave, à tout prendre, que s'il avait été envoyé dans un pays tropical, car alors on lui aurait imposé quelques piqûres de plus. Tous ces vaccins, heureusement, lui étaient administrés aux frais de l'État par les soins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En même temps, il pouvait à son gré subir un examen médical complet, radiographie comprise, dont les résultats, à toutes fins utiles, seraient versés aux dossiers du ministère en question. Quant à ses enfants et à sa femme, il dut les faire examiner et immuniser par un médecin traitant. Le Ministère acquitta les frais des inoculations, mais non ceux des examens médicaux.

Les semaines passaient et il n'avait toujours pas vendu sa voiture et il s'inquiétait. Non seulement la saison n'était pas propice, mais l'année était exceptionnellement mauvaise pour la vente des automobiles, neuves ou usagées. Quoiqu'il eût largement annoncé la sienne, personne encore ne s'était présenté.

Quand on est quelques années sans déménager (il n'avait pas quitté Ottawa depuis son mariage), on accumule une quantité étonnante de choses hétéroclites. Bien qu'ils eussent loué leur maison toute meublée, il leur fallait mettre en entrepôt une foule d'objets personnels; jouets, chromos encadrés, instruments de jardinage, livres, phonographe, postes de radio, etc. Il y avait ceci de consolant, c'est que le Ministère se chargeait des frais d'emballage et d'entreposage.

Et voilà que, pour n'avoir jamais déménagé d'Ottawa, il se heurtait à une autre difficulté: le manque de malles et de valises. Au prix d'aujourd'hui, l'achat de deux malles-armoires et de deux fortes mallettes entama sérieusement le prêt que lui avait consenti le Ministère.

Une semaine avant son départ, il dut liquider sa voiture à un prix bien inférieur à celui qu'il en attendait. C'était là une perte que rien ne viendrait compenser: il avait couru un risque, et il perdait, voilà tout.

Il faisait tellement froid dans le wagon, qu'ils avaient gardé leurs manteaux. Le locataire tenait à occuper les lieux dès le début de son bail. Ils allèrent loger à l'hôtel, aux frais de l'État. Après tant de jours fébriles d'emballage et de préparatifs, ils croyaient que cette première phase de leur odyssee leur laisserait le temps de respirer, mais c'était compter sans les enfants, qui s'accrochèrent mal du régime d'hôtel et ne demandaient qu'à s'échapper de la chambre. Les parents ne pouvaient pas les quitter des yeux; quant à trouver une gardienne, il était trop tard pour y songer. Quel soulagement lorsque, à la gare Union, ils purent enfin s'installer dans le train.

Il faisait tellement froid dans le wagon, qu'ils avaient gardé leurs manteaux. Le train s'arrêta. Un nuage de vapeur fusant d'un boyau de raccordement leur permettait à peine de distinguer la gare qui marquait la frontière. Des portes claquèrent dans les compartiments voisins. — Cestovné Pasy Prosim! Il prit sa valise et sortit les quatre passeports.

### L'arrivée à l'étranger

Aucun incident ne marqua leur arrivée à Prague. On les accueillit à la gare et on les amena à l'hôtel. Ils y demeurèrent jusqu'à ce qu'ils pussent se trouver un

petit appartement, non loin du Hradcany. Leurs frais d'hôtel, repas et chambres, étaient à la charge du Ministère. C'était fort bien ainsi, car les prix étaient très élevés. Dès qu'ils eurent pris possession de leur appartement, ils bénéficièrent des allocations de subsistance. Celles des deux premiers mois lui furent remises par la légation. Il reçut les autres directement du Ministère par chèque. Son traitement continua de lui parvenir par la voie ordinaire.

La vue magnifique de la ville qu'offrait leur appartement leur en faisait oublier l'exiguïté. Il n'y avait que deux chambres à coucher, donc peu de place. La femme du commis ne s'en plaignait pas, car sa tâche quotidienne en était allégée d'autant. Lui, réussit à s'arranger pour envoyer l'ainé de ses enfants à une école anglaise organisée et entretenue par quelques employés des missions étrangères à Prague. Comme le plus âgé de ses fils avait 7 ans, le père obtint du Ministère une somme de \$200 par année au titre des frais de scolarité. Le cadet, âgé de quatre ans seulement, ne pouvait bénéficier d'aucune indemnité d'éducation, mais il fallut quand même l'envoyer à l'école maternelle, pour lui permettre de jouer avec d'autres enfants de langue anglaise.

Les semaines ont passé. La famille est maintenant bien installée. Même si la vie n'a pas encore repris son cours normal, elle est du moins plus paisible. Le jeune fonctionnaire vient d'employer la plus grande partie de son après-midi à remplir des formalités pour retirer d'un entrepôt du Gouvernement des fournitures de bureau en provenance du Canada. Comme il traverse la place, la neige recommence, voilant les édifices et obscurcissant les réverbères. Il se demande si la fin de semaine sera propice au ski dans la vallée de la Gatineau.

L'odyssée se répète, avec des variantes plus ou moins prononcées, chaque fois que des membres du service extérieur sont envoyés à l'étranger ou rappelés au Canada. Du fait que la plupart de ses employés peuvent être affectés à l'étranger, l'administration du ministère des Affaires extérieures revêt un double aspect, qui ne s'affirme probablement pas avec autant de netteté dans les autres ministères de l'État. Il y a d'abord les problèmes d'administration communs à tous les ministères d'Ottawa, et ensuite, dans le même cadre, les problèmes particuliers à l'administration du service extérieur. Les difficultés inhérentes à la création d'un service diplomatique se sont compliquées au Canada du fait qu'il a fallu procéder selon des méthodes parfois mal adaptées à ce but. En effet, il est souvent impossible d'appliquer au fonctionnement du service extérieur les règlements élaborés avec tant de soin pour la conduite des affaires des autres ministères fédéraux. D'où la nécessité d'établir des règles et des méthodes nouvelles, dont la mise au point se poursuit à un rythme souvent languissant.

### **Ordonnance des rouages administratifs**

L'ordonnance des rouages administratifs nécessaires pour assurer d'une façon convenable l'entretien à l'étranger de chacun des membres du service extérieur n'a pas été le moindre des problèmes du Ministère. Il en est des fonctionnaires du service extérieur comme des soldats d'une armée en campagne, ils ne peuvent s'acquitter de leur tâche sans être nourris, logés, munis d'instruments de travail et ainsi de suite. C'est, à la lettre, ce qu'il faut faire dans certains endroits, où les conditions de vie sont extrêmement difficiles. Mais d'ordinaire, les membres du service extérieur sont censés subvenir à leurs besoins avec leur traitement et leurs allocations. Quant au matériel de bureau et aux fournitures de toutes sortes, dont ils ont besoin dans l'exercice normal de leurs fonctions, c'est autre chose.

Les problèmes varient avec les pays et les fonctionnaires. Le commis classe 4 affecté à Prague n'a pas tout à fait les mêmes difficultés à surmonter que la sténo-

graphe classe 3 en poste à la Nouvelle-Delhi, ou que l'agent du service extérieur en poste à Tokio ou à Buenos-Aires. Les questions administratives que pose l'entretien des employés du service extérieur et de leurs familles n'en présentent pas moins certains traits communs. Mais il n'a pas été facile d'en arriver à des normes assez larges et assez souples pour s'appliquer aux divers cas particuliers qui se présentent dans le service à l'étranger.

Seule l'élaboration graduelle d'un régime rationnel d'allocations a permis au Ministère d'assurer l'égalité de traitement à des fonctionnaires employés dans des pays différents et dans des conditions nettement dissemblables. Cette tâche n'a pas été facile, car avant 1946 il n'existait aucun régime général d'allocations fondé sur des normes applicables à tout le service. Ces normes ont dû être déterminées avec soin, puis révisées périodiquement d'après les données de l'expérience.

### Régime des allocations

Il n'est pas question d'examiner ici la façon de calculer le montant ou les éléments constitutifs des allocations afférentes au service extérieur. Qu'il suffise de dire qu'il y a des allocations de subsistance et diverses autres indemnités qui, additionnées au traitement, doivent permettre à l'employé de mener, tout en s'acquittant de ses fonctions, un train de vie équivalent à celui qu'il mènerait au Canada. Ces allocations sont fixées par le Conseil du Trésor, mais c'est aux ministères qui ont des employés à l'étranger qu'il appartient d'en faire l'affectation et de proposer tout changement jugé utile.

Bien souvent, il devient nécessaire de rechercher les modifications propres à combler les lacunes du régime des allocations. Il n'est pas possible, et il ne serait pas prudent, d'opérer des changements qui n'intéressent que des cas particuliers. Donc, si l'on constate quelque part un défaut grave, il faut tenir compte de toutes les répercussions qu'un redressement pourrait avoir sur l'ensemble du service extérieur. Par exemple, on a remarqué récemment chez les propriétaires de beaucoup de pays une tendance à augmenter le montant de leur loyer normal, souvent fixé par la loi, en imposant certaines majorations extraordinaires. Il faut payer des sommes imprévues et parfois exorbitantes sous forme de "pas de porte" ou de "frais de décoration" avant de prendre possession d'un logement. Ce trafic n'atteint guère la population fixe, mais les membres du service extérieur, qui doivent se contenter de ce qui se présente et pour des périodes relativement courtes, ne peuvent éviter ces dépenses supplémentaires. Les indemnités de loyer, telles qu'elles avaient été conçues à l'origine, ne prévoyaient pas de frais de cet ordre. On dut bientôt se rendre à l'évidence, mais ce n'est qu'après des mois de recherches qu'on put recueillir les données nécessaires pour modifier les règlements.

On oublie parfois les problèmes que peuvent soulever d'autres aspects administratifs du service extérieur dans des domaines qui sont considérés comme affaires de routine dans la plupart des ministères. Ainsi, dans le service extérieur, le paiement des traitements et allocations revêt un caractère assez spécial. Étant donné les déplacements fréquents du personnel et la diversité des sommes qui reviennent aux fonctionnaires du service extérieur, le travail qu'entraînent les versements de toute nature est beaucoup plus considérable que celui des autres ministères. Une grande partie de ce travail tient aux modalités fixées dans les diverses lois qui ont été jugées nécessaires au contrôle des deniers publics.

Pour la plupart des ministères, la distribution des chèques est une opération relativement simple. D'habitude, le chèque est remis directement à l'employé. Dans le cas du personnel en poste à l'étranger, il est impossible de procéder de la sorte. Le chèque doit être adressé à l'employé ou déposé à son compte en banque au Canada. Dans les deux cas, la rapidité et l'exactitude sont essentielles, car l'employé

doit pouvoir disposer de son chèque à l'échéance. Parfois, les difficultés de communication et la différence des méthodes bancaires obligent certains employés à se faire envoyer leur chèque par le courrier diplomatique. A l'heure actuelle, environ quatre-vingt-dix employés, affectés à des missions éloignées, celles de Karachi et de Buenos-Aires par exemple, préfèrent recevoir leurs chèques par cette voie. La préparation et l'expédition des chèques doivent donc être synchronisées avec les multiples horaires du courrier international. La plupart des employés peuvent toucher leurs chèques par les voies bancaires ordinaires. Il importe cependant que les chèques de la sténographe de Paris, de Wellington ou de Prétoria qui veut négocier une traite sur son compte en banque au Canada, soient déposés à temps pour l'échéance. Il y a là un autre problème, car il existe au Canada, de Charlottetown (Ile-du-Prince-Edouard) à Vancouver, quatre-vingt-six succursales de banques où le Ministère doit déposer des chèques.

Les aspects administratifs dont il est fait mention ici ne représentent que quelques-uns des nombreux problèmes qu'il faut résoudre, au jour le jour, afin que les membres du service extérieur puissent donner toute leur mesure. En principe, on vise à administrer le service extérieur le plus efficacement et le plus économiquement possible. Mais il semble impossible d'établir un cadre rigide qui permette d'atteindre cet objectif. Il faut accorder les techniques et les méthodes administratives à chaque situation nouvelle et à chaque nouveau problème. Ce qui convient à Prétoria ne saurait s'appliquer efficacement à Changhaï. Le problème administratif qui se pose à Tokio est peut-être en théorie analogue à celui qui se pose à Oslo, mais dans la pratique on doit, pour le résoudre, employer deux formules tout à fait différentes.



l'oc  
du  
pro  
pay  
entr  
pêc  
bor  
pêc  
pou

fléta  
gran  
des  
et e  
Paci  
au c

État  
pays  
par  
dans  
sans  
ries  
sibé  
per c  
venu  
et s'  
Lors  
Colo  
de la  
répu  
en r  
balei  
et de  
tenu

Com

fait c  
fléta  
char  
pour  
pêc  
de C

comp  
pois

Féer



# CONVENTION RELATIVE AUX PÊCHERIES DU PACIFIQUE NORD

LA CONVENTION INTERNATIONALE concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord, paraphée à Tokio le 14 décembre 1951 par les représentants du Canada, du Japon et des États-Unis, apporte une solution constructive à l'un des problèmes les plus épineux qu'avait laissé subsister dans les relations entre ces trois pays le traité de paix avec le Japon. Elle atténue la menace d'un conflit d'intérêts entre les États-Unis et le Canada d'une part et le Japon d'autre part au sujet des pêcheries du Pacifique nord. La nouvelle convention institue une procédure de collaboration entre les trois pays pour le développement et l'exploitation rationnelle des pêcheries hauturières du Pacifique nord; elle pose en outre certains principes dont pourront s'inspirer les conventions analogues dans d'autres parties du monde.

Elle assure l'exécution des programmes de conservation du saumon et du flétan, élaborés en commun par le Canada et les États-Unis, et l'application du programme canadien de conservation du hareng. Elle laisse intact le réseau complexe des ententes et accords conclus entre le Canada et les États-Unis au sujet de la pêche, et elle fournit, par la création de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord, les rouages administratifs qui permettront aux trois pays de collaborer au développement des pêcheries de cette région.

Depuis quelques années, les pêcheurs de la côte occidentale du Canada et des États-Unis craignaient que les pêcheurs japonais, à la fin de l'occupation de leur pays, ne vinssent tirer profit des pêcheries de saumon et de flétan qu'on avait réussi, par l'application concertée de programmes scientifiques de conservation, à peupler dans une mesure qui en rendait l'exploitation intéressante. Cette crainte n'était pas sans fondement. Les Japonais sont exclus depuis la fin de la guerre des riches pêcheries de saumon et de crabes qu'ils avaient coutume d'exploiter le long du littoral sibérien et de l'archipel des Kouriles. La tentation était forte pour eux de se rattraper dans les pêcheries du littoral opposé. En 1937, des navires-usines japonais étaient venus faire la pêche au saumon rouge dans la baie de Bristol, au large de l'Alaska, et s'étaient de la sorte attiré une verte réprimande du Gouvernement américain. Lorsque cette incursion se produisit, un certain nombre de pêcheurs japonais de la Colombie-Britannique et du littoral des États-Unis, en contrevenant aux règlements de la pêche, venaient de se faire, à eux-mêmes et à leurs compatriotes, une mauvaise réputation. Avant la guerre, le Japon avait aussi contrarié les autres pays intéressés en refusant d'observer les dispositions de l'accord international sur la chasse à la baleine. La guerre accentua le désir général de voir les Gouvernements du Canada et des États-Unis prendre des mesures énergiques pour protéger les pêcheries entretenues de la côte du Pacifique.

## Commissions des pêcheries de flétan et de saumon

Le flétan du Pacifique, que menaçait de dépeupler une pêche intensive, avait fait dès 1924, lorsque fut créée la Commission internationale canado-américaine du flétan du Pacifique, l'objet d'une étude scientifique. En 1937, un nouveau traité chargea cette commission de diriger l'application de règlements adoptés en commun pour la pêche au flétan. En 1930, un traité créa la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, chargée de repeupler le Puget Sound et le golfe de Georgie, autrefois riches en saumon sockeye.

D'une façon générale, la politique canadienne de conservation des pêcheries comporte une étude biologique et scientifique constante des diverses espèces de poissons, qui se poursuit aux stations biologiques de pêche de la côte du Pacifique.

L'Etat régleme la pêche d'après les résultats de ces travaux scientifiques et les données de l'expérience. Le droit de pêcher est limité par les saisons de pêche, l'interdiction de certains parages, la réglementation de la grandeur des mailles des filets (afin que le fretin puisse s'échapper), la limitation des prises, etc. Pour que ces mesures soient respectées, le Parlement canadien adopte des lois et règlements et les fait appliquer, à terre par des garde-pêche et en mer par des vedettes.

Cette administration coûte fort cher à l'Etat, et aussi à l'industrie canadienne de la pêche. Ainsi, les pêcheurs du Canada et des Etats-Unis prennent maintenant en un mois leur contingent de flétan d'une année, et leur matériel spécialisé reste inutilisé onze mois durant. Pendant la saison du saumon, la pêche est interdite trois jours par semaine, de sorte que les bateaux et les conserveries doivent chômer tout ce temps. L'industrie de la pêche prend donc effectivement à sa charge une partie des frais afférents à la conservation des pêcheries. La montée annuelle des poissons qui, comme le saumon, reviennent pour le frai dans les cours d'eau du Canada, où les jeunes poissons passent leur première année, nécessite d'autres dépenses importantes. Les constructeurs de barrages hydro-électriques doivent se plier à diverses restrictions. Ils ne doivent pas utiliser à des fins industrielles les eaux que suivent les principaux mouvements migratoires. Il leur faut aménager des échelles contournant les barrages, éviter de polluer les cours d'eau et exécuter certains travaux destinés à protéger le saumon.

Etant donné que les pêcheries font l'objet d'études méthodiques, qu'elles sont administrées sous l'empire d'une législation spéciale et ne sont exploitées que dans la seule mesure compatible avec le maintien d'une forte productivité, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis estiment qu'il serait décourageant pour les pêcheurs qui se sont imposé des sacrifices afin de ménager les ressources existantes, de voir s'introduire dans les parages les pêcheurs d'un pays qui n'a rien fait pour développer, conserver et financer les pêcheries en question. D'autant plus décourageant que le haut rendement obtenu par tant d'efforts, particulièrement dans le cas de la pêche au saumon et au flétan, serait précisément l'un des facteurs propres à attirer les pêcheurs étrangers. La seule façon d'encourager la conservation des pêcheries, c'est d'assurer au pêcheur du pays qui s'est imposé des sacrifices et a procédé à des études méthodiques le bénéfice de la productivité qu'on a pu de la sorte maintenir ou accroître.

On avait l'espoir, au Canada et aux Etats-Unis, que le traité de paix avec le Japon écarterait la menace d'une invasion des pêcheries de l'est du Pacifique par les vaisseaux japonais. Il a cependant semblé peu pratique de définir dans le traité de paix lui-même les relations éventuelles du Japon avec ses voisins du Pacifique en ce qui concerne la pêche. Afin de dissiper l'inquiétude des divers pays intéressés, le Premier ministre Yoshida, dans une lettre en date du 7 février 1951, promit que le Gouvernement japonais, en attendant la négociation d'accords de pêche avec ces pays, « interdirait à ses nationaux résidants et à ses vaisseaux, par un geste spontané ne comportant aucune renonciation à ses droits internationaux, de pratiquer la pêche dans les zones actuellement soumises à des mesures de conservation, dans toutes les eaux où des dispositions ont déjà été prises, sur le plan international ou national, pour protéger les pêcheries contre la surexploitation, et où les nationaux ou vaisseaux japonais ne se livraient pas à la pêche en 1940 ».

### Provisions du traité de paix

L'Article IX du traité de paix avec le Japon, signé à San-Francisco le 8 septembre 1951, énonçait ce qui suit:

Le Japon engagera à bref délai des négociations avec les Puissances alliées qui le désireront, afin de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux en vue de la



**LA CONVENTION DES PÊCHERIES DU PACIFIQUE NORD EST PARAPHÉE À TOKIO,  
LE 14 DÉCEMBRE 1951**

M. Ryutaro Nemoto, ministre japonais de l'Agriculture et de la Sylviculture, signe la Convention en présence de (de gauche à droite): M. Sadao Iguchi, vice-ministre des Affaires étrangères du Japon; M. W. C. Harrington, adjoint spécial au sous-secrétaire d'État des États-Unis et chef de la délégation américaine; M. Warren F. Looney, du cabinet de l'adjoint spécial au sous-secrétaire d'État des États-Unis; M. Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries du Canada; M. A. R. Menzies, chef de la Mission canadienne de liaison au Japon.

réglementation ou de la limitation de la pêche et de la conservation et du développement des pêcheries en haute mer.

Le Gouvernement japonais invita donc les Gouvernements du Canada et des États-Unis à envoyer des représentants à Tokio pour y participer à une conférence tripartite sur la pêche qui s'ouvrit effectivement le 5 novembre 1951.

La conférence s'est tenue au ministère japonais des Affaires étrangères (*Gaimusho*). Dès la première séance plénière, il fut convenu que le Gouvernement japonais négocierait pour la durée de la conférence sur un pied d'égalité souveraine avec les Gouvernements du Canada et des États-Unis. En outre, il fut décidé que toutes les délibérations de la Conférence auraient lieu en anglais et en japonais. Et si la traduction intégrale a ralenti les travaux de la conférence, elle a permis en revanche à tous les délégués de se comprendre parfaitement. Le ministre japonais de l'Agriculture et de la Sylviculture, l'honorable Ryutaro Nemoto, fut élu président d'honneur de la conférence, et le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Sadao Iguchi, président titulaire. Deux comités, dont les présidents alternaient quotidiennement, se sont partagé les travaux de la conférence: le Comité des principes et de la rédaction, et le Comité de biologie et de conservation.

### **Délégation du Canada**

La délégation du Canada avait à sa tête le ministre des Pêcheries, M. Robert W. Mayhew, qui assista aux séances des deux premières semaines de la conférence. M. Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries, remplissait les fonctions de vice-président. Les autres membres de la délégation étaient: M. E. T. Applewhaite, député

de Skeena; M. Arthur R. Menzies, chef de la Mission canadienne de liaison au Japon; M. Samuel V. Ozere, conseiller juridique au ministère des Pêcheries; M. John L. Hart, directeur de la station biologique du Pacifique; M. John M. Buchanan, président de la B.C. Packers, Limited. En plus de son chef, M. William C. Herrington, du département d'État, la délégation des États-Unis se composait de M. Milton C. James, du Service de la pêche et de la chasse des États-Unis, et de M. Warren F. Looney, du département d'État, ainsi que de conseillers nommés par l'industrie de la pêche. La délégation du Japon comprenait notamment M. Iwao Fujita, directeur de l'administration de la pêche, et Jun Tsuchiya, directeur du Bureau des affaires européennes et américaines au ministère des Affaires étrangères, ainsi que des conseillers de l'industrie japonaise de la pêche. Au cours des six semaines que dura la conférence, les délégations ont discuté à fond et franchement les problèmes actuels et éventuels des pêcheries de l'océan Pacifique.

La Convention qui fut finalement adoptée se divise en deux parties principales. La première pousse et encourage les gouvernements signataires à réglementer, individuellement ou collectivement, l'exploitation intensive des réserves de poissons en haute mer, sur la base de recherches scientifiques rationnelles et approfondies, en vue d'atteindre un maximum de rendement régulier. La seconde partie établit l'organe nécessaire, la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord, pour permettre aux trois pays de collaborer à l'étude scientifique et à l'administration, en vue de la conservation, des réserves de poissons sises dans le Pacifique nord, qui sont, ou pourront être, exploitées en commun par deux ou plusieurs pays et qui exigent une telle étude ou une telle administration.

#### Article IV

Aux termes de l'article IV, les signataires s'engagent à ne pas exercer le privilège que leur confère le droit international de participer à la pêche d'une réserve de poissons déterminée,

- a) si les preuves fondées sur des recherches scientifiques indiquent que l'exploitation plus intense de la réserve n'assurera pas une augmentation de rendement appréciable qui pourra se maintenir d'année en année;
- b) si l'exploitation de la réserve est limitée ou réglementée de toute autre manière au moyen de mesures législatives par chaque Partie qui se livre à une exploitation importante de cette réserve, en vue de maintenir ou d'augmenter le maximum de son rendement régulier, ces restrictions et ces règlements étant conformes aux programmes de conservation fondés sur des recherches scientifiques; et
- c) si la réserve fait l'objet d'une étude scientifique approfondie destinée à révéler si cette réserve est pleinement utilisée et à découvrir les conditions nécessaires au maintien de son maximum de rendement régulier.

Toutefois, il ne sera fait aucune recommandation demandant l'abstention d'une Partie contractante intéressée en ce qui concerne:

- 1) une réserve de poissons qui, à un moment quelconque durant les vingt-cinq années antérieures à l'entrée en vigueur de la présente Convention, a été soumise à une exploitation importante par cette Partie;
- 2) une réserve de poissons exploitée en majeure partie par un ou plusieurs pays qui ne sont pas liés par la présente Convention;
- 3) les eaux où les opérations de pêche des Parties intéressées se confondent depuis toujours, où il y a entremêlement des réserves de poissons sur lesquelles portent ces opérations et où il existe depuis longtemps un ensemble de mesures communes de conservation et de réglementation entre les Parties intéressées, de sorte qu'il est impossible d'isoler les opérations et d'appliquer le contrôle.

Il est reconnu que les situations indiquées au paragraphe 3) de la présente clause restrictive s'appliquent au Canada et aux États-Unis d'Amérique à l'égard des eaux baignant les côtes du Pacifique de ces deux pays, qui s'étendent en direction du sud à partir du golfe d'Alaska inclusivement, et qu'il ne sera fait, par conséquent, aucune recommandation prévoyant l'abstention des États-Unis d'Amérique ou du Canada dans ces eaux.

A la suite d'une étude approfondie effectuée par le Comité de biologie et de conservation, il a été convenu que le Japon s'abstiendrait au début de pêcher le flétan, le saumon et le hareng dans les eaux qui s'étendent au large de la côte occidentale de l'Amérique du Nord. De son côté, le Canada s'est engagé à s'abstenir de pêcher le saumon dans la partie est de la mer de Béring. Ces engagements initiaux demeureront en vigueur pendant cinq ans. A la fin de cette période, les intéressés pourront les dénoncer sur la recommandation de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord, si celle-ci constate que les pêcheries en cause ne réunissent plus les conditions requises pour l'abstention en vertu des principes précités.

La Commission se composera de trois sections nationales d'au plus quatre membres chacune. Toutes ses décisions seront prises à l'unanimité des voix. La Commission se réunira au moins une fois l'an et sa première réunion aura lieu aux États-Unis. Son siège permanent n'a pas encore été choisi. La Commission est chargée d'examiner les réserves de poissons que les Parties contractantes se sont engagées à ne pas pêcher afin de voir si elles remplissent toujours les conditions requises pour l'abstention. S'il en est ainsi, la Commission fera les recommandations qui s'imposent. Sinon, elle recommandera l'adoption des mesures nécessaires pour en étendre l'exploitation. La Commission entreprendra également, à la demande d'une Partie contractante, les études voulues pour décider si une réserve quelconque de poissons répond aux conditions requises pour l'abstention aux termes de l'article IV ou s'il vaudrait mieux appliquer de nouvelles mesures communes de conservation. Des rapports sur les mesures de conservation adoptées au besoin dans le cas des réserves de poissons qu'une ou plusieurs Parties contractantes se sont engagées à ne pas exploiter seront adressés périodiquement à la Commission.

Les Parties à la Convention conviennent, en ce qui concerne les réserves de poissons qu'elles se sont engagées à ne pas pêcher, d'interdire à leurs ressortissants et à leurs vaisseaux de pêche de pêcher, charger, transformer, avoir en leur possession ou transporter des poissons en provenance de cette réserve. Elles décident d'édicter et de faire appliquer les lois et règlements nécessaires pour donner effet aux dispositions de la Convention. Il est même prévu que si un vaisseau de pêche appartenant à une Partie contractante est découvert dans les eaux où se trouvent une ou plusieurs réserves de poissons que cette Partie s'est engagée à ne pas pêcher, les fonctionnaires dûment autorisés de toute Partie contractante peuvent arraisonner ce vaisseau, en inspecter l'équipement, les livres, documents et autres effets, et en interroger les occupants. S'il y a effectivement violation ou motif sérieux de suspicion, la personne suspecte peut être arrêtée ou le vaisseau saisi, pour être livrés ensuite, avec les preuves nécessaires, à un fonctionnaire autorisé du pays dont relève la personne ou le vaisseau. Il appartient à ce pays d'instruire la cause et d'imposer les peines appropriées.

La Convention a été recommandée aux Gouvernements du Canada, du Japon et des États-Unis sous forme d'annexe aux résolutions adoptées et signées à la séance de clôture de la conférence, le 14 décembre 1951. Ce sont MM. Stewart Bates et Arthur Menzies qui les ont signées pour le Canada. La Convention elle-même sera signée et les instruments de ratification échangés à Tokio lorsque le Traité de paix avec le Japon aura pris effet. Elle entrera en vigueur à la date de l'échange des ratifications; elle demeurera applicable pendant une période de dix ans et par la suite jusqu'à l'expiration d'un an à compter du jour où l'une des Parties contractantes aura notifié aux autres Parties contractantes son intention de la dénoncer.

# LE ROYAUME-UNI DE LIBYE

LE 24 DÉCEMBRE 1951, l'émir Mohammed Idriss el Mahdi es Senoussi a proclamé État souverain, libre et indépendant l'ancienne colonie italienne de l'Afrique du Nord qui portera désormais le nom de Royaume-Uni de Libye. En vertu de la constitution rédigée par les représentants du peuple libyen, l'émir est monté sur le trône du nouvel État et est devenu le roi Idriss 1<sup>er</sup>. L'accession de la Libye à l'indépendance est l'œuvre, pour une bonne part, des Nations Unies et des États qui, depuis la seconde guerre mondiale, administraient ces territoires en attendant un accord sur leur statut définitif.

Lorsque les opérations militaires prirent fin en Afrique du Nord, en 1943, le Royaume-Uni se chargea de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, et la France, du Fezzan. Le traité de paix avec l'Italie confia au Conseil des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S., le soin de déterminer le sort des anciennes colonies italiennes. Le Conseil devait fonder ses décisions sur les vœux et l'intérêt des habitants des anciennes colonies ainsi que sur les nécessités générales de la paix et de la sécurité. Le traité de paix prévoyait en outre que, si les ministres des Affaires étrangères ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur cette question dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur du traité, la question serait déferée automatiquement à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont les quatre puissances s'engageaient à accepter les recommandations. De fait, les ministres des Affaires étrangères ne purent se mettre d'accord dans le délai qui leur était imparti, et l'Assemblée générale fut saisie de la question.

## Résolution de 1949

A sa quatrième session, qui eut lieu à New-York en 1949, l'Assemblée générale adopta une résolution recommandant que la Libye (Cyrénaïque, Tripolitaine et Fezzan) soit érigée en État indépendant et souverain au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et qu'une constitution, déterminant entre autres choses la forme de gouvernement du futur État, soit arrêtée par les représentants des trois territoires, aidés d'un Commissaire des Nations Unies et d'un Conseil pour la Libye. Ce Conseil devait être formé de dix membres, dont six nommés par les Gouvernements de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Pakistan et du Royaume-Uni, un par chacun des trois territoires et un dixième par les minorités de Libye.

En 1950, le Commissaire des Nations Unies et son Conseil aidèrent les habitants de la Libye à réunir un groupe restreint de représentants afin d'arrêter la composition et les pouvoirs d'une assemblée constituante qui serait appelée Assemblée nationale.

A sa cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta au sujet de la Libye une nouvelle résolution recommandant que l'Assemblée nationale soit convoquée sous bref délai afin de rédiger une constitution et d'établir un gouvernement provisoire le 1<sup>er</sup> avril 1951 au plus tard. Les autorités administrantes (France et Royaume-Uni) devaient commencer à opérer la transmission méthodique des pouvoirs à ce gouvernement provisoire.

L'Assemblée nationale se réunit de façon à commencer ses travaux avant la fin de l'année. Sur la forme de gouvernement, l'accord fut bientôt fait: les trois territoires seraient fédérés, et l'émir Idriss, de la secte des Senoussistes de Cyrénaïque, invité à devenir roi du nouvel État. En même temps, un gouvernement provisoire était créé. En octobre, le texte de la constitution était prêt. Cette constitution sera ratifiée par un parlement bicaméral dès que des élections générales auront eu lieu.

## Reconnaissance par le Canada

Après la proclamation, faite le 24 décembre par le roi désigné, eut lieu un échange de télégrammes dont l'un constitue la reconnaissance formelle du nouvel Etat par le Canada.

Au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de l'Annexe XI, paragraphe 3, du Traité de Paix de 1947 avec l'Italie, la Libye a été déclarée Etat libre, indépendant et souverain, sous le nom de Royaume-Uni de Libye, le 24 décembre 1951. C'est pour moi un grand plaisir d'annoncer à Votre Excellence que Sa Majesté le Roi Mohammed Idriss el Madhi es Senoussi est monté aujourd'hui sur le trône du Royaume-Uni de Libye. La proclamation de cet événement mémorable par le Roi sera expédiée par avion. Je saisis cette occasion pour vous exprimer l'assurance de ma très haute considération.

MAHMOUD MUNTASSER,

Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

Tripoli, Libye,  
le 25 décembre 1951.

A Son Excellence Monsieur Mahmoud Muntasser, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Tripoli (Libye).

Je tiens à exprimer au nom du Gouvernement du Canada et en mon nom personnel tout le plaisir que nous a causé le télégramme par lequel Votre Excellence nous annonçait la création du Royaume-Uni de Libye. Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre à Sa Majesté le Roi Mohammed Idriss el Mahdi es Senoussi les félicitations du Gouvernement du Canada à l'occasion de son avènement au trône, et j'espère recevoir bientôt le texte de la proclamation faite par Sa Majesté en cette circonstance historique. Je suis assuré que tous les Canadiens partagent la satisfaction qu'éprouve leur gouvernement à accueillir le Royaume-Uni de Libye parmi les nations libres, indépendantes et souveraines.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Ottawa,  
le 7 janvier 1952.

Au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada.

Au nom du Gouvernement et du peuple de Libye, je vous remercie, ainsi que tous les Canadiens, des félicitations et des vœux que vous nous avez offerts à l'occasion de la naissance du Royaume-Uni de Libye. Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

MAHMOUD MUNTASSER,

Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

Tripoli, Libye,  
le 8 janvier 1952.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## Sixième Session de l'Assemblée générale Le débat sur le désarmement\*

LE 11 JANVIER 1952, l'Assemblée générale adoptait en séance plénière la résolution sur le désarmement par 42 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 7 abstentions. Divers projets d'amendement, dont un certain nombre émanant des délégations du bloc soviétique, ont été rejetés lors du vote final.

La résolution adoptée en dernier ressort institue une « Commission du désarmement » placée sous l'autorité du Conseil de sécurité et composée des mêmes membres que la Commission de l'énergie atomique; dissout la Commission de l'énergie atomique et recommande la dissolution de la Commission des armements de type classique (ultérieurement dissoute par le Conseil de sécurité); charge la nouvelle Commission de rédiger des propositions qui trouveront place dans un projet de traité dont les principes directeurs ont été énoncés, de formuler des plans en vue de la création d'un organe international de contrôle ayant pour mission d'assurer la mise en œuvre du traité, de commencer ses travaux dans les trente jours qui suivront l'adoption de la résolution et d'adresser au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, des rapports périodiques dont le premier devra être soumis au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1952.

Le 12 janvier a été marqué par l'ouverture officielle du débat sur la contre-résolution soviétique, dont plusieurs aspects avaient déjà été discutés lors de l'examen de la résolution occidentale. Le texte primitif du plan russe avait dès ce moment été modifié par l'adjonction de dispositions prévoyant que « l'interdiction des armes atomiques et l'institution du contrôle international entrèrent en vigueur simultanément » et que « l'organe international de contrôle aura le droit de procéder à des inspections sur une base permanente; mais qu'il ne sera pas autorisé à intervenir dans les affaires internes des Etats ». En conséquence, les puissances occidentales présentèrent une nouvelle résolution transmettant à la nouvelle Commission du désarmement les dispositions de la résolution soviétique qui portaient expressément sur le désarmement et le contrôle de l'énergie atomique. Cette nouvelle proposition fut adoptée le 18 janvier par 53 voix (y compris celle du Canada) contre 5 (bloc soviétique) et 2 abstentions. Il fut décidé par la suite de ne pas remettre aux voix les sections de la résolution soviétique comprises dans la résolution occidentale. Quant aux autres dispositions de la résolution soviétique, elles furent repoussées à une forte majorité, paragraphe par paragraphe, sans que l'ensemble de la résolution fût mis aux voix.

Ce débat révèle que l'on ne saurait escompter un accord prochain sur les arrangements nécessaires au désarmement et au contrôle des armes atomiques. Toutefois, la création de la nouvelle Commission du désarmement est une mesure qui devrait avoir son utilité. Même si aucun signe ne semble permettre d'en attendre des résultats appréciables dans l'immédiat, elle constitue un organe mieux adapté que tous ceux qui l'ont précédée à l'étude approfondie et détaillée des plans de désarmement et de contrôle de l'énergie atomique. Si jamais les grandes puissances modifient leur politique, et surtout si l'U.R.S.S. se montre vraiment disposée à discuter des plans pratiques à cet effet, elles auront l'organisme voulu à leur disposition. C'est à peu près tout ce que les puissances occidentales peuvent accomplir tant que l'Union soviétique se refusera à accepter les principes devant régir l'inspection et le contrôle sans lesquels aucun accord sur le désarmement et l'interdiction des armes atomiques ne saurait être valable.

\* Voir le résumé des premières phases du débat dans *Affaires extérieures*, décembre 1951, p. 423, et janvier 1952, p. 37.



## Rapport de la Commission des mesures collectives

Le 1<sup>er</sup> décembre 1951, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la France, les Philippines, le Royaume-Uni, la Turquie, le Venezuela et la Yougoslavie présentaient à la Commission des questions politiques un projet de résolution concernant le rapport soumis par la Commission des mesures collectives. (Les auteurs susmentionnés de la résolution représentent onze des quatorze pays qui font partie de la Commission des mesures collectives. Les trois autres membres sont la Birmanie, l'Égypte et le Mexique.) Ce projet de résolution invite les Nations Unies à approuver les conclusions du rapport et à proroger d'un an le mandat de la Commission. Le rapport de la Commission des mesures collectives renfermait un certain nombre de recommandations relatives aux mesures collectives d'ordre économique, militaire et financier que l'on pourrait prendre, sous l'égide de l'ONU, contre tout futur agresseur. Ce document, que le Canada a approuvé, soulignait également le besoin de nouvelles études.

Le débat sur le projet de résolution, qui s'ouvrit le 2 janvier 1952, s'est terminé le 7 janvier. Beaucoup de délégations y prirent part, et cette résolution donna lieu à de nombreuses déclarations embrassant presque tous les aspects de la situation internationale. Vers la fin surtout, le débat dégénéra plus ou moins en un duel de propagande dont le terrain avait été préparé plus tôt par M. Vychinski.

Le projet de résolution lui-même et les travaux de la Commission des mesures collectives furent vivement critiqués par les délégations du bloc soviétique, qui tentèrent de rejeter dans l'ombre la question de la sécurité collective afin d'examiner diverses autres propositions du répertoire de propagande soviétique. Presque tous les pays non kominformistes se montrèrent disposés à appuyer la résolution jusqu'à un certain point, ce qui n'empêcha pas certains petits pays de présenter au cours du débat des amendements d'intérêt secondaire. Quelques-uns de ces amendements, qui furent acceptés par les auteurs de la résolution, tendaient à édulcorer la résolution plutôt qu'à en changer le fond. La résolution ainsi modifiée fut adoptée en séance plénière par l'Assemblée générale, le 12 janvier, par 51 voix contre 5 (bloc soviétique) et 3 abstentions (Argentine, Inde et Indonésie).

### Personnes d'origine indienne en Afrique du Sud

Le 20 décembre 1951, la Commission politique spéciale reprenait la discussion de la plainte déposée par l'Inde en 1946 et examinée aux quatre sessions précédentes de l'Assemblée générale. La délégation sud-africaine soutint de nouveau qu'aux termes de l'article 2 (7) de la Charte, la discussion de cette question constituait une ingérence dans les affaires intérieures de l'Union Sud-Africaine, et prétendit que les pourparlers engagés précédemment avec l'Inde et le Pakistan avaient échoué parce que l'Inde avait rejeté la condition posée par l'Afrique du Sud selon laquelle les entretiens ne devaient pas préjuger la question de la compétence nationale.

Les délégations de la Birmanie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran et de l'Irak présentèrent un projet de résolution recommandant la création d'une commission de trois membres chargés d'aider les gouvernements intéressés (Inde, Pakistan et Afrique du Sud) à mener à bien les négociations nécessaires. Cette résolution invite également l'Union Sud-Africaine à attendre l'issue des négociations avant de mettre en vigueur le *Group Areas Act*. Les cinq pays qui avaient présenté la résolution primitive acceptèrent par la suite un amendement de la délégation d'Israël, et la résolution modifiée fut adoptée par 41 voix (y compris celles des États-Unis et de l'Union soviétique) contre 2 (Afrique du Sud et Australie) et 13 abstentions (y compris celle du Canada). La nouvelle résolution demande le concours du Secrétaire général de l'ONU au cas où les membres de la commission ne seraient pas désignés par les gouvernements intéressés.



#### CINQUIÈME COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Photo: ONU

M. Thomas A. Stone, ministre du Canada en Suède (au centre), préside une séance de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires), lors de la sixième session de l'Assemblée générale, à Paris. On voit également M. Miguel Albornoz, de l'Équateur, vice-président (à gauche), et M. Rafik Asha, de Syrie, rapporteur.

Lorsque cette question fut soumise à l'Assemblée générale réunie en séance plénière, le 12 janvier, celle-ci approuva par 44 voix contre 1 et 14 abstentions (y compris celle du Canada) la résolution déjà adoptée par la Commission politique spéciale.

Tout en favorisant la reprise de négociations directes sur cette question entre les parties en cause, le Canada estime, étant donné que la loi et les faits sont objets de doute, que le problème devrait être déferé à la Cour internationale de Justice pour avis consultatif.

### Admission de nouveaux membres

Lorsque cette question fut soumise à l'Assemblée générale réunie en séance de nouveaux membres. La première, présentée sous forme de résolution par l'Union soviétique, priait le Conseil de sécurité d'examiner à nouveau les demandes de treize États (Albanie, Autriche, Bulgarie, Ceylan, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, Jordanie, Mongolie extérieure, Népal, Portugal et Roumanie) et d'étudier la nouvelle demande de la Libye. La proposition soviétique, qui englobait tous les principaux candidats sauf la République de Corée, le Gouvernement de la Corée du Nord et les deux gouvernements rivaux du Viet-nam, a provoqué un vif débat au sein de la Commission des questions politiques. Le représentant des États-Unis l'a qualifiée de « chantage ». Adoptée dans cette même commission par 21 voix contre 12 et 25 abstentions (y compris celle du Canada), la proposition soviétique a cependant été rejetée à la séance plénière de l'Assemblée, où elle n'a pu rallier la majorité des deux tiers. Les voix étaient ainsi réparties: 22 pour, 21 contre et 16 abstentions (y compris celle du Canada).

L'Assemblée a également examiné la proposition soumise par le Pérou au sujet de l'admission de nouveaux membres. Le projet de résolution portait que l'admission de nouveaux membres devrait « se fonder exclusivement sur les conditions prescrites

par l'article 4 de la Charte », et recommandait au Conseil de sécurité « de reconsidérer toutes les demandes en suspens » et d'appuyer ses conclusions exclusivement sur les faits soumis par les candidats relativement à leurs qualités aux termes de l'article 4. Après avoir été adoptée par la Commission des questions politiques, la résolution fut approuvée à la séance plénière par 43 voix contre 8 et 7 abstentions (y compris celle du Canada).

Un troisième projet de résolution, présenté par quelques délégations de l'Amérique centrale, aurait eu pour effet de demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur la question de savoir si un membre permanent du Conseil de sécurité peut user du veto pour mettre obstacle à une recommandation du Conseil en faveur d'un État candidat. (Le 3 mars 1950, la Cour avait émis l'opinion que l'Assemblée générale ne peut, d'elle-même, faire admettre un candidat sans une recommandation du Conseil de sécurité. Mais l'opinion de la Cour ne précisait pas la façon dont le Conseil doit faire de telles recommandations, c'est-à-dire ne précisait pas si, oui ou non, le veto peut jouer). Un certain nombre de délégations se sont montrées peu disposées à discuter le fond de la résolution des pays de l'Amérique centrale à cause de la date tardive à laquelle la Commission des questions politiques avait été saisie du projet. Les délégations de l'Amérique centrale ont alors présenté une seconde résolution, tendant à renvoyer l'examen de leur première résolution à la septième session ordinaire de l'Assemblée. La délégation du Canada, désireuse d'éviter un débat sur le fond de la première résolution soumise par les États de l'Amérique centrale, a voté en faveur de la seconde résolution, qui fut approuvée à la séance plénière par 36 voix contre 5 et 14 abstentions.

Au cours des débats auxquels le sujet a donné lieu, la délégation du Canada n'a fait aucune déclaration, ni au sein de la Commission des questions politiques ni à la séance plénière.

## Palestine

Dans le rapport qu'elle a présenté à l'Assemblée générale, au cours de la sixième session, la Commission de conciliation pour la Palestine, après avoir rappelé les efforts qu'elle a déployés en 1951 pour résoudre le problème des réfugiés et favoriser la paix en Palestine, se reconnaît incapable d'accomplir la tâche, que l'Assemblée générale lui avait assignée en 1948, d'aider les parties à se mettre définitivement d'accord sur toutes les questions en suspens.

Les membres de la Commission (États-Unis, France et Turquie) n'en ont pas moins jugé indispensable de maintenir le principe de la conciliation tout en essayant d'introduire dans les futurs travaux de la Commission un nouvel élément qui permettrait d'en envisager l'exécution selon une formule différente, dont le besoin se faisait grandement sentir. Ils ont donc, le 12 janvier, de concert avec le Royaume-Uni, saisi la Commission politique spéciale d'un projet de résolution recommandant notamment que le siège de la Commission soit transféré de Jérusalem (où on n'avait jamais pu réunir les parties en désaccord) à New-York où les délégations permanentes des membres de la Commission pourraient se charger des travaux de cette dernière. Le projet des Quatre renferme un certain nombre d'amendements canadiens visant à rallier les suffrages des Arabes et des Israéliens, ainsi qu'une formule de conception canadienne assurant la résidence d'un représentant de la Commission à Jérusalem. D'autres projets furent également présentés par l'Union soviétique (dissolution de la Commission), Israël (substitution d'une Commission des bons offices) et le Pakistan (sauvegarde des droits des réfugiés et augmentation, de trois à sept, du nombre des membres de la Commission).

Seule la résolution des Quatre fut mise aux voix, mais des amendements proposés en dernière heure par les États arabes, asiatiques et latino-américains, aboutirent à un remaniement du texte primitif tel que ses quatre auteurs lui retirèrent

leur appui et qu'Israël se rangea du côté de l'opposition. La résolution modifiée qui fut adoptée le 14 janvier par la Commission politique spéciale rappelle toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée concernant la Palestine, regrette tout particulièrement que le problème des réfugiés n'ait pas été résolu, exclut la proposition relative au transfert du siège à New-York et porte le nombre des membres de la Commission palestinienne de trois à sept.

Etant donné la faible majorité que les dispositions les plus contestées recueillirent en commission lorsque le vote fut pris sur chaque paragraphe de la résolution révisée, il était toujours possible que celle-ci subit de nouveaux amendements en séance plénière, où la majorité des deux tiers est de rigueur. La délégation du Canada s'appliqua donc à faire approuver la résolution avec le moins d'amendements possible afin d'en arriver, sans perdre l'appui des Arabes, à un texte acceptable à la fois par les auteurs de la proposition initiale et par Israël. Cette tactique réussit si bien que le 26 janvier 1952 l'Assemblée générale adoptait, par 48 voix (y compris celles du Canada, d'Israël et de tous les États arabes sauf l'Irak) contre 5 (bloc soviétique) et une abstention, une résolution renfermant les amendements proposés par le Canada. La résolution adoptée en définitive porte que ce sont les parties au différend qui doivent plus que quiconque s'occuper de leurs problèmes en conformité des résolutions de l'Assemblée, et les invite à recourir aux services de conciliation de la Commission, dont le mandat est renouvelé à cette fin. La composition et le lieu de réunion de la Commission restent inchangés. En contribuant à faire voter une résolution jugée acceptable par tous les intéressés, le Canada s'est attiré les éloges des pays arabes et d'Israël.

Le même jour, 26 janvier, l'Assemblée générale adoptait, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, une résolution commune des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Turquie entérinant un nouveau plan d'assistance et de relèvement pour les réfugiés de Palestine, soumis par M. John Blandford, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Ce plan qui envisage d'affecter 50 millions de dollars à l'assistance et 200 millions au rétablissement, abstraction faite des contributions éventuelles des gouvernements locaux, s'échelonne sur une période d'environ trois ans. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies doit examiner avec les gouvernements arabes intéressés la possibilité et l'utilité de remettre le plus tôt possible à ces gouvernements l'administration des secours. Les pays arabes ont appuyé ce plan à cause de son caractère humanitaire et parce qu'il ne préjuge en rien le droit des réfugiés au rapatriement et à l'indemnisation. Cette résolution a été adoptée par 47 voix contre 0 et 7 abstentions (Birmanie, Biélorussie, Chili, Pologne, Tchécoslovaquie, Ukraine et U.R.S.S.). Tout en appuyant cette résolution, la délégation du Canada a formellement réservé sa position en ce qui concerne les aspects financiers du plan.

### Sud-Ouest Africain

Aux termes de la résolution du 13 décembre 1950 de l'Assemblée générale, un comité spécial pour le Sud-Ouest Africain, composé de représentants du Danemark, des États-Unis, de la Syrie, de Thaïlande et de l'Uruguay, a été institué pour négocier avec le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine les mesures nécessaires pour donner suite à l'avis consultatif prononcé le 11 juillet 1950 par la Cour internationale de Justice sur le statut international du Sud-Ouest Africain. Dans son rapport du 8 octobre 1951, le comité spécial déclarait qu'après avoir examiné à fond les propositions du Gouvernement sud-africain, il les avait jugées hors de sa compétence parce qu'elles ne permettaient pas de se conformer en tous points à l'avis consultatif de la Cour internationale. Le Gouvernement sud-africain a jugé inacceptables les contre-propositions du comité spécial. Celui-ci, en outre, s'est déclaré incapable de donner suite aux instructions de l'Assemblée générale qui le chargeait d'étudier un

rapport sur l'administration du territoire, parce que l'Union Sud-Africaine s'était refusé à présenter des rapports.

Lorsqu'elle aborda l'étude de son ordre du jour, la Quatrième Commission (Tutelle) décida de mettre au premier plan, même avant l'étude de son premier point, la question des audiences à accorder aux représentants des Hereros et d'autres sec-teurs de la population indigène du Sud-Ouest Africain. La Commission se prononça en faveur des audiences et exprima le vœu que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine fasse le nécessaire pour permettre aux témoins du Sud-Ouest Africain de se rendre promptement à Paris. La délégation du Canada n'a pas participé à ce débat et s'est abstenue de voter parce que, à défaut d'un examen approfondi de la question, elle n'était pas disposée à écarter la thèse sud-africaine selon laquelle la résolution était hors de la compétence de la Commission, pas plus qu'elle n'était disposée à rejeter le point de vue contraire, savoir que la Commission était moralement justifiée de consulter les représentants de ce territoire afin d'obtenir des précisions sur les conditions locales, étant donné que l'Union Sud-Africaine ne semblait pas du tout portée à accepter la partie de l'avis consultatif de la Cour internationale afférente aux pétitions et aux rapports annuels.

Après l'adoption de la résolution autorisant les audiences, les représentants de l'Union Sud-Africaine cessèrent de participer aux travaux de la Commission de tutelle et firent connaître au Président de l'Assemblée générale qu'ils continueraient de s'en abstenir tant que l'Assemblée n'aurait pas examiné à nouveau la constitution-nalité de cette résolution. En réponse à la demande sud-africaine, le Président de l'Assemblée générale déclara qu'il ne voyait aucune raison valable pour que l'Assem-blée générale reprit l'étude d'une résolution déjà adoptée par la Commission de tutelle.

Celle-ci adopta par la suite deux résolutions de fond sur le Sud-Ouest Africain. La première, adoptée par 39 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 8 abstentions, reconstituait un comité spécial pour le Sud-Ouest Africain, chargé de pour-suivre les négociations avec le Gouvernement sud-africain en vue de trouver les moyens de donner suite à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Cette résolution exprimait le regret que l'Union Sud-Africaine, quoique disposée à négocier dans le cadre de certains articles du Mandat, ne voulût pas remplir convenable-ment ses obligations internationales à l'endroit du Sud-Ouest Africain, et exhortait solennellement l'Union à réviser son point de vue. La seconde résolution de la Com-mission de tutelle réaffirmait que la façon normale de modifier le statut international du Sud-Ouest Africain serait de soumettre celui-ci au régime international de tutelle. Cette résolution fut adoptée par 33 voix contre 0 et 17 abstentions (y compris celle du Canada).

Lorsque l'Assemblée générale examina en séance plénière la question du Sud-Ouest Africain, les 18 et 19 janvier, elle adopta les deux résolutions indépendantes approuvées plus tôt par la Commission de tutelle: la première fut adoptée par 45 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 8 abstentions, et la seconde par 36 voix contre 0 et 22 abstentions (y compris celle du Canada).

### **Réforme agraire**

Sur la recommandation de la Commission des questions économiques et financières (Deuxième Commission), l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, le 12 janvier 1952, une résolution sur la question de la réforme agraire, présentée collectivement par le Brésil, le Chili, les Etats-Unis, la France, l'Inde, Israël, le Pakistan, le Royaume-Uni et la Thaïlande. Cette résolution incorporait divers points contenus dans un projet de résolution analogue présenté par la Pologne. Ceux qui, au sein de la Commission, prirent part au débat s'inspirèrent d'un rapport du Secrétaire général sur "les vices du régime agraire qui nuisent au développement économique". La

résolution invitait tous les gouvernements, dans la mesure compatible avec les ressources techniques et financières de leurs pays, à prendre certaines dispositions pratiques (celles, par exemple, qui sont susceptibles d'accroître la production agricole) et, notamment, à sauvegarder les intérêts des travailleurs agricoles qui ne possèdent pas de terre en propre, ainsi que des petits ou moyens propriétaires terriens. Ainsi, la résolution prévoit l'assistance aux cultivateurs des pays insuffisamment développés afin de leur permettre de se procurer des instruments aratoires à un prix raisonnable, ainsi que des crédits agricoles à faible intérêt. De plus, les gouvernements sont invités à prendre les mesures voulues pour que les travailleurs agricoles, les fermiers et les propriétaires terriens puissent amortir ou liquider les dettes contractées par suite d'un régime foncier défectueux. La résolution les invite aussi à aider à l'organisation de coopératives agricoles de production et de consommation. Le Secrétaire général, les institutions spécialisées intéressées et les organismes qui s'occupent de prêts internationaux sont priés d'accorder, dans leurs programmes et lorsqu'il s'agit d'aider financièrement les gouvernements, une haute cote de priorité à la question des réformes agraires.

### Vivres et famine

Le 26 janvier, l'Assemblée a adopté, par 48 voix contre 0 et 5 abstentions (bloc soviétique), une résolution de sa Commission des questions économiques et financières, formulée par les États-Unis et le Chili, sur la question des pénuries de vivres et de la famine. L'Assemblée invite les gouvernements à tâcher de résoudre les problèmes que posent la faim et la famine en mettant la production vivrière au premier plan de leurs programmes nationaux de développement économique, en collaborant avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture dans ses efforts pour augmenter cette production, et en encourageant et en facilitant le travail des institutions non gouvernementales bénévoles qui ont été créées à l'intention des populations qui souffrent de la faim. L'Assemblée prie aussi les États membres d'aider l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture dans l'étude qu'elle poursuit présentement sur la possibilité de créer une réserve de vivres de secours destinée à venir en aide aux pays éprouvés par la famine. En dernier lieu, l'Assemblée demande au Conseil économique et social d'inclure dans ses prochains rapports un chapitre sur ce problème et sur les mesures prises par les institutions spécialisées et les gouvernements pour y remédier.

### Réfugiés

Aussitôt après les vacances de Noël, la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) de l'Assemblée générale a étudié deux questions concernant les réfugiés. Le Haut Commissaire pour les réfugiés a ouvert le débat par une déclaration générale où il amplifiait ses rapports officiels à l'Assemblée générale sur la première année de son activité. Il a présenté plusieurs recommandations fondées sur l'expérience acquise et sur l'étude qu'il a faite des problèmes que posent les réfugiés. Ce débat arrivait à son heure, car l'Organisation internationale pour les réfugiés est sur le point d'être dissoute.

La Commission a adopté deux résolutions qui furent ensuite approuvées par l'Assemblée générale. Par la première, l'Assemblée exprime la satisfaction que lui a procurée la signature de la Convention relative au statut des réfugiés et invite les États membres à y adhérer le plus tôt possible. La disposition principale de la seconde résolution autorise le Haut Commissaire à recueillir des fonds pour secourir d'urgence divers groupes de réfugiés qui relèvent de sa compétence. D'autres dispositions invitent les gouvernements et les organismes internationaux à faire la part des réfugiés dans l'élaboration de leurs programmes de développement économique et d'immigration. La délégation du Canada et celle des États-Unis se sont abstenues de voter sur cette résolution, que l'Assemblée générale a ensuite adoptée par 38 voix contre 5 et 8 abstentions.

## Définition du terme "agression"

La Sixième Commission (questions juridiques) a étudié en détail un rapport controversé de la Commission du droit international relatif à la définition du terme « agression ». La Commission du droit international, dont les rapports sont examinés chaque année par la Commission juridique, avait été priée d'étudier une définition du terme « agression » dont l'Union soviétique avait saisi la Première Commission (questions politiques) pendant la cinquième session de l'Assemblée générale.\*

Ce problème n'est pas nouveau et il avait déjà été soumis antérieurement à la Commission des questions juridiques. Le Tribunal militaire international constitué après la seconde guerre mondiale et connu depuis sous le nom de Tribunal de Nuremberg avait été mis sur pied en vertu d'un statut énonçant la loi que le Tribunal devait appliquer. Ce statut définissait les crimes contre la paix et, à ce propos, mentionnait « la poursuite d'une guerre d'agression », sans définir ce dernier mot. Le Tribunal de Nuremberg n'essaya pas de définir le terme « agression », et la Commission du droit international, dans son rapport à la cinquième session de l'Assemblée générale sur la formulation des principes reconnus dans le statut et le jugement du Tribunal de Nuremberg, décida de n'en donner aucune définition. A la cinquième session, la Commission des questions juridiques ne fut pas requise de formuler une définition; plusieurs représentants des États membres de la Commission estimèrent alors que la définition du mot « agression » dépendait d'une appréciation politique de faits donnés et que, par conséquent, le mot ne pouvait faire l'objet d'aucune définition précise. Néanmoins, par suite de la proposition soviétique, la Commission des questions politiques déféra la question de la définition du mot « agression » aux experts juridiques de la Commission du droit international.

Les experts se sont efforcés de formuler une définition. Après avoir examiné plusieurs définitions générales, ils n'ont pu tomber d'accord sur aucune. Ils ont alors proposé une définition comportant une énumération d'actes spécifiques, mais encore sans succès. Finalement, ils ont fait savoir qu'ils étaient incapables de formuler une définition. Leur embarras tenait, non pas à la divergence des points de vue politiques ou idéologiques (les représentants soviétiques et tchécoslovaques au sein de la Commission ayant, vers la fin, boycotté ses séances), mais à la difficulté fondamentale d'établir une définition qui s'étendit à toutes les situations concevables et même aux actes d'agression indirecte. On peut se représenter cette difficulté d'après la conclusion d'une étude faite par l'un des membres de la Commission et citée dans le rapport de la Commission:

... Chaque fois que les gouvernements doivent décider de l'existence ou de la non-existence d'une « agression en droit international », ils font découler leur jugement de critères qui reposent sur la notion en quelque sorte « naturelle » de l'agression... et non sur des théories juridiques... La notion d'agression... suppose à la fois des éléments objectifs et des éléments subjectifs, à savoir le fait qu'un État a commis un acte de violence et est le premier à l'avoir commis, et le fait que cette violence a été commise avec une intention agressive. Mais on ne saurait déterminer *a priori* quelle forme de violence constitue une agression. Cela dépend des circonstances propres à chaque cas particulier... Cette notion « naturelle » de l'agression est un « concept en soi » qui n'est pas susceptible d'être défini. Une définition juridique de l'agression serait une construction artificielle qui ne pourrait jamais être assez complète pour englober tous les cas imaginables d'agression, étant donné surtout que les méthodes d'agression ne cessent d'évoluer.

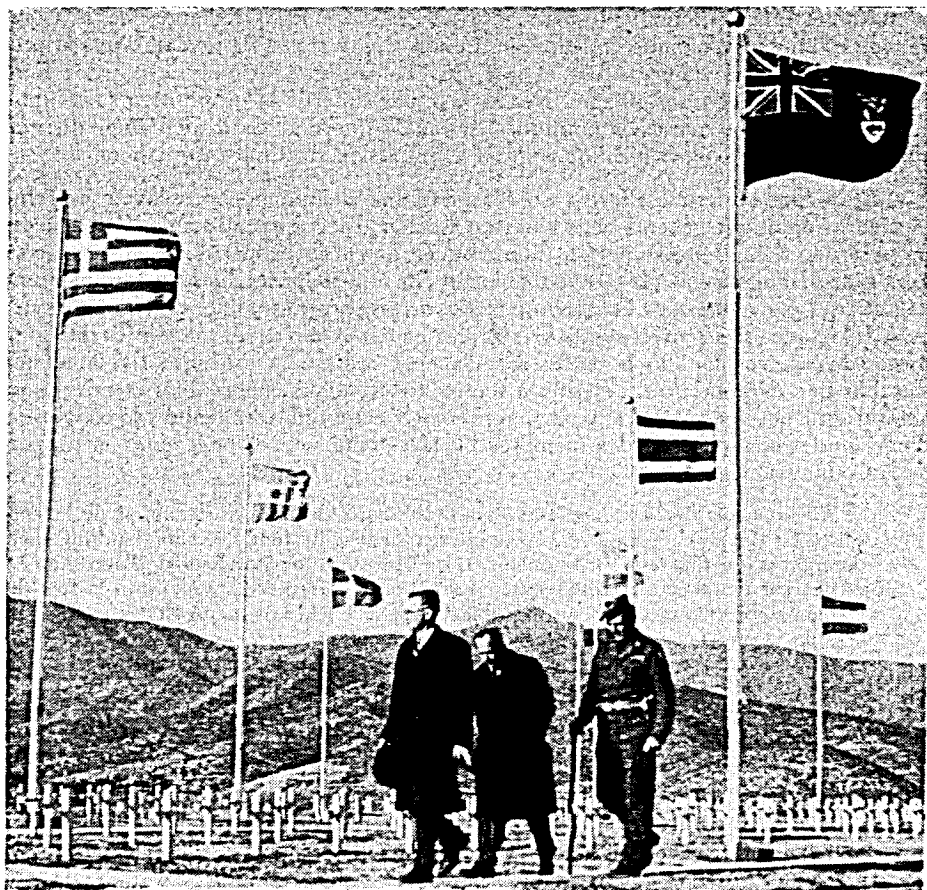
Bien que la Commission du droit international ait été incapable de se mettre d'accord sur une définition du terme « agression », elle proposa l'insertion, dans le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, de la disposition suivante:

\* Voir *Affaires extérieures*, décembre 1950, p. 489.

- 1) Tout acte d'agression, y compris l'emploi, par les autorités d'un État, de la force armée contre un autre État à des fins autres que la légitime défense nationale ou collective ou soit l'exécution d'une décision, soit l'application d'une recommandation d'un organe compétent des Nations Unies.
- 2) Toute menace, par les autorités d'un État, de recourir à un acte d'agression contre un autre État.

Ne pouvant trouver de meilleure solution, la Commission des questions juridiques décida que, le code de crimes en question ne devant pas être mis à l'étude avant la septième session, elle recommanderait à l'Assemblée générale de ne prendre aucune décision avant l'étude de ce code et, dans l'intervalle, de charger le Secrétaire général de continuer à chercher comment définir le mot « agression », avec prière de préparer un rapport sur le sujet.

La résolution présentée par la Commission déclarait qu'il était à la fois possible et souhaitable de définir l'« agression » et qu'il serait bon que des directives de cette nature soient formulées à l'intention d'autres organismes internationaux. La délégation du Canada a exprimé l'avis que la Commission n'aurait pas dû préjuger ainsi les questions en cause; elle a, par conséquent, voté contre la résolution. Néanmoins, l'Assemblée générale a adopté la recommandation par 30 voix contre 12 (y compris celle du Canada) et 8 abstentions.



#### SÉPULTURES MILITAIRES CANADIENNES EN CORÉE

M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants (au centre), et M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, accompagnés du brigadier J. M. Rockingham, commandant de la 25<sup>e</sup> Brigade d'infanterie canadienne, font l'inspection des sépultures de guerre du Canada, au cimetière des Nations Unies à Séoul (Corée).

créé u  
pour  
par la  
uns d  
pour  
et à l  
occide  
d'autr  
sibilit  
recom

I  
ses ba  
de l'a  
à con  
ment  
rende  
réfugi  
transp  
de l'O  
dant,  
giés e  
mais i  
porter  
que d  
ceux e  
et dev  
franch

Mem

I  
et qui  
bres c

Genè  
ont é  
tour,  
adjoin  
gratio  
dans

I  
person  
depuis  
fourni  
transp  
nouve  
toires

Févie



# MIGRATIONS INTERNATIONALES

**E**N DÉCEMBRE 1951, à la suite d'une conférence tenue à Bruxelles, il a été créé un nouvel organisme international, le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (CIPMME). Cet organisme se justifie par la nécessité de garder au service des migrations internationales au moins quelques-uns des bateaux utilisés précédemment à cette fin par l'Organisation internationale pour les réfugiés, dont l'activité cessera au début de 1952. Grâce à ces bateaux et à leur personnel spécialisé, il sera possible, espère-t-on, de transporter d'Europe occidentale et de Grèce vers l'Australie, le Brésil, le Canada, les États-Unis et d'autres pays, les personnes qui autrement se seraient peut-être vues dans l'impossibilité d'émigrer et qui tiennent pourtant à quitter leur domicile actuel pour aller recommencer leur vie ailleurs.

L'OIR ne pouvait rétablir que certaines classes de réfugiés, mais récemment ses bateaux ont servi à transporter diverses catégories d'émigrants ne justifiant pas de l'assistance directe de l'Organisation. Son Directeur général fut donc autorisé à conclure avec certains gouvernements un arrangement comportant le remboursement des frais ainsi occasionnés afin que les bateaux puissent toujours donner plein rendement et, de la sorte, assurer ce service le plus économiquement possible. Les réfugiés non désignés par l'OIR, ainsi que les autres émigrants, ne pouvaient être transportés par ces bateaux qu'à la condition de ne pas prendre la place des réfugiés de l'OIR qui étaient prêts à s'embarquer pour outre-mer. A l'heure actuelle, cependant, on met l'accent sur les migrations et les émigrants, plutôt que sur les réfugiés et le rétablissement. Le CIPMME peut transporter des réfugiés, et le fera, mais il est probable que, pendant les douze premiers mois de son activité, il transportera plus de citoyens ordinaires de pays comme l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie que de réfugiés. On peut s'attendre à un changement de cet état de choses, car ceux qui ont aidé à la création du CIPMME estiment que ses moyens pourraient et devraient être utilisés pour résoudre le problème que posent les réfugiés qui franchissent le rideau de fer en nombre toujours croissant.

## Membres de l'Organisation

Les pays qui ont voté pour la résolution par laquelle a été créé le CIPMME et qui, dès que leurs Gouvernements auront ratifié leur adhésion, deviendront membres du nouvel organisme, sont les suivants:

Allemagne occidentale, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, États-Unis, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Turquie.

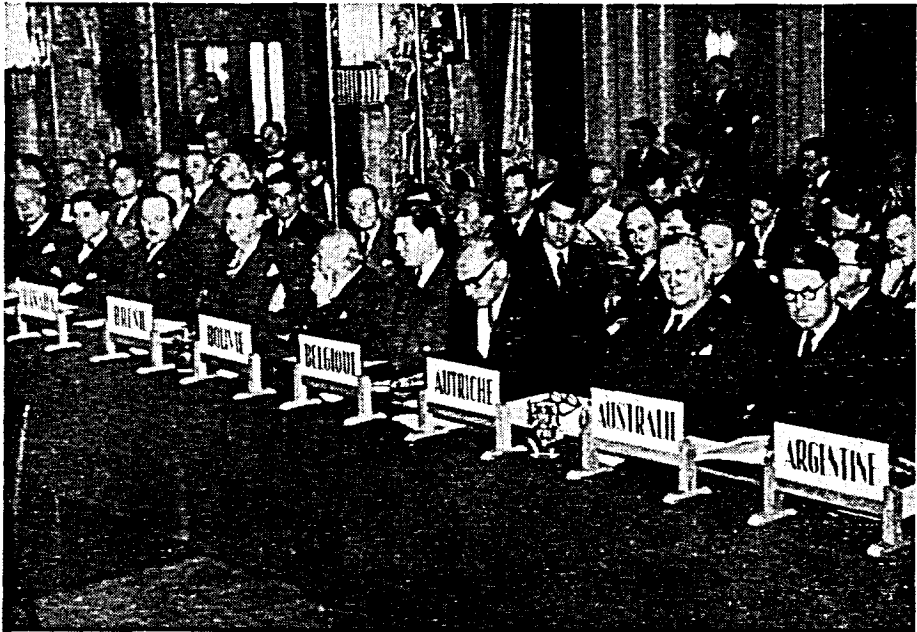
Genève a été choisie comme siège provisoire de l'organisme, et deux codirecteurs ont été nommés: M. G. Warren (États-Unis) et M. F. Leemans (Belgique). A leur tour, ils ont désigné un directeur adjoint, M. J. Jacobsen, ancien directeur général adjoint de l'OIR, qui possède une grande expérience de tout ce qui a trait aux migrations. Ces dispositions ne sont que provisoires; un directeur permanent sera choisi dans un avenir prochain.

Le Comité espère, pendant la première année, transporter environ 115,000 personnes, soit beaucoup moins que le nombre annuel des réfugiés rétablis par l'OIR depuis 1947. Ce chiffre représente néanmoins un objectif élevé. Les moyens que fournira le CIPMME doivent servir de complément aux services commerciaux de transport maritime et aérien et être utilisés, aux termes de la résolution créant le nouvel organisme, dans la mesure nécessaire pour effectuer ceux des transferts migratoires auxquels ne suffiraient pas les services commerciaux.

## Le CIPMME n'est pas un organe de l'ONU

Le CIPMME n'est ni un organe des Nations Unies ni une institution spécialisée. On prévoit cependant qu'il travaillera en collaboration étroite avec tous les organismes importants qui s'intéressent aux migrations et aux réfugiés. La résolution de la Conférence de Bruxelles déclare d'ailleurs que le Comité étudiera sans retard la question des relations à établir avec les organismes internationaux, non gouvernementaux et bénévoles qui s'occupent des migrations et des réfugiés. C'est le Gouvernement des Etats-Unis qui a pris l'initiative dont est issu le CIPMME, et l'on s'attend qu'il contribue 10 millions de dollars à son organisation au cours de la période d'essai que constituera la première année. D'autres pays feront sans doute, de leur côté, une contribution proportionnée à celle des Etats-Unis.

Un certain nombre de gouvernements, y compris celui du Canada, ont récemment notifié leur adhésion formelle au Comité provisoire, dont la deuxième session s'ouvrira à Genève le 18 février. Là seront arrêtés les plans d'action et réglées diverses questions importantes.



CONFÉRENCE SUR LES MIGRATIONS

Une séance de la Conférence sur les migrations, qui a eu lieu à Bruxelles en novembre et décembre 1951. C'est à cette Conférence qu'a été créé le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe. La délégation du Canada avait à sa tête M. C. E. S. Smith, directeur de l'immigration.

M.  
à Ottawa  
M.  
à Paris  
M.  
nente d  
Nominat  
M. B.  
bassade  
A la  
M.  
Esp  
pri  
M.  
tac  
M.  
atta  
M.  
l'ai  
Les  
les  
No  
dan  
M. W.  
adjoin  
que, le  
Départs  
M. Pa  
cial, am  
Reconnai  
M. E.  
du Brés  
Reconnai  
M. A.  
d'Améri  
M. E.  
Belgique  
Février

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. J. Hurley, du consulat du Canada à Détroit, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 14 décembre 1951.

M. H. B. O. Robinson, provisoirement détaché à l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, est affecté au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, le 1<sup>er</sup> janvier 1952.

M. B. M. Williams, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la délégation permanente du Canada à Genève (Suisse), le 10 janvier 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

M. Benjamin Aguirre Nugent, attaché, ambassade du Chili, le 28 décembre.

A la légation de Norvège, le 14 janvier:

M. le contre-amiral Peter Johannes Espeland Jacobsen, attaché militaire principal et attaché naval;

M. le major Wolff Michelet Schultz, attaché de l'armée;

M. le commander Reidar Michael Sars, attaché naval adjoint;

M. le major Olav Ullestad, attaché de l'air.

Les officiers susmentionnés remplissent les mêmes fonctions à l'ambassade de Norvège à Washington et ils résideront dans cette ville.

M. William Louis Rodman, attaché agricole adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 15 janvier.

#### Départs

M. Pami G. Malamakis, conseiller commercial, ambassade de Grèce, le 20 décembre.

M. Tomas Vuksanovic, conseiller commercial, ambassade de Yougoslavie, le 1<sup>er</sup> janvier.

M. le colonel Sverre Refsum, attaché militaire, légation de Norvège, le 14 janvier.

M. D. R. Kawatra, troisième secrétaire, haut commissariat de l'Inde, le 16 janvier.

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, a repris la direction de la légation le 22 décembre à son retour de vacances.

M. Tevfik DüNDAR Sarachoglu, troisième secrétaire, ambassade de Turquie, a été promu au rang de deuxième secrétaire, le 26 décembre.

M. le docteur H. Zoelly, deuxième secrétaire, légation de Suisse, a été promu au rang de premier secrétaire, le 1<sup>er</sup> janvier.

L'adresse de l'ambassade du Mexique est maintenant: 88, rue Metcalfe (téléphone: 3-8988).

L'adresse de la légation du Danemark est maintenant: 451, avenue Daly (téléphone: 4-0704).

### Service consulaire

#### Reconnaissance définitive

M. Eric Low, agent consulaire honoraire du Brésil à Vancouver, le 15 janvier.

#### Reconnaissances provisoires

M. Adrian Colquitt, consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 10 janvier.

M. Emile Roland, vice-consul honoraire de Belgique à Québec, le 14 janvier.

M. Arnold Kingsley Graham, consul général honoraire de Finlande à Toronto, le 22 janvier. M. Graham était auparavant consul honoraire dans cette ville.

#### Départs

M. M. Koetz, consul honoraire de Belgique à Québec, le 9 janvier.

M. Richard L. Leonhart, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 15 janvier.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en janvier 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

### Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente sont énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1952.)

### Conférences de janvier

Sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), depuis le 6 novembre 1951. Représentants: président: M. S. S. Garson, ministre de la Justice; vice-président: M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; Mme R. J. Marshall, ancienne présidente du Conseil national des femmes. Suppléants: M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède; M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New-York; M. R. M. Macdonnell, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. F. Parkinson, représentant du Canada à l'OECE, à Paris. Conseillers parlementaires: M. T. G. W. Ashbourne, député; M. Léon Balcer, député; M. E. G. Hansell, député; M. P. E. Wright, député. Conseillers: M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. S. D. Pollock, du ministère des Finances; M. G. G. Crean, de l'ambassade du Canada à Belgrade; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle E. P. MacCallum, du ministère des Affaires extérieures; M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New-York; M. D. Stansfield, de l'ambassade du Canada à Moscou; M. H. B. O. Robinson, du haut commissariat du Canada à Londres; M. O. G. Stoner, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. J. McCardle, du ministère des Affaires extérieures. Attachés d'information: M. Fulgence Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris; Mlle M. Gordon, du consulat général du Canada à New-York. Secrétaire général: M. A. R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York.

Réunion du sous-comité du Comité juridique de l'OACI (Paris), depuis le 7 janvier. Le brigadier C. S. Booth, représentant du Canada au Conseil.

Réunion préliminaire des hauts fonctionnaires des Finances du Commonwealth (Londres), depuis le 8 janvier. M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce; MM. J. J. Deutsch et D. H. Fullerton, du ministère des Finances; M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada à Londres.

Réunion annuelle du Conseil général de l'Association parlementaire du Commonwealth (Ceylan), depuis le 10 janvier. M. L. R. Beaudoin, député, président de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Réunion annuelle canado-américaine relative au programme mixte concernant les stations météorologiques de l'Arctique (Ottawa), du 8 au 10 janvier. Conseil privé: Président: M. C. C. Eberts; secrétaire: M. W. P. Chipman. Ministère des Affaires extérieures: M. R. A. J. Phillips. Ministère des Transports: M. A. Watson; le capitaine C. Chouinard; M. W. B. Smith; M. J. C. Wyatt; M. A. Thomson; M. D. C. Archibald; M. R. W. Rae; M. H. M. Hutchon. Ministère des Mines et des Relevés techniques: M. Y. O. Fortier; M. N. L. Nicholson; M. E. Fry; M. R. G. Madill. Ministère des Ressources et du Développement économique: M. J. Cantley; M. A. Stevenson. Conseil national de recherches: M. D. C. Rose. Marine royale canadienne: le lieutenant-commander C. E. Brooks; M. W. F. Ganong. Armée canadienne: le lieutenant-colonel R. Klaehn; le major E. F. Lyons. CARC: le commodore de l'air Ripley; le commandant d'escadre A. Rosenthal; le commandant d'escadre H. Morrison; le commodore de l'air Carscallen; le capitaine de groupe Ball, le commandant d'escadre F. H. Pearce; le commandant d'escadre Parks; le lieutenant de section Cummings; M. Tibbley. Conseil de recherches pour la défense: M. G. Rowley. Gendarmerie royale du Canada: l'inspecteur H. A. Larsen.

Réun  
pour la  
du 14 a  
Conseil

Comi  
travaux  
tarifs de  
14 et 15  
délégati  
à Paris.

Minis  
(Londre  
délégati  
Finance  
haut co  
Uni; M.  
merce; M  
du mini  
du haut

(La me  
que le C

Confé  
tance te

Onziè  
TOIR (C

Neuvi  
TOIR (C

Comit  
bonne),

Conse  
partir du

Deuxi  
nementa  
gratuite  
vrier.

Comm  
à partir

Confé  
monwea  
du 18 fé

Réuni  
la réduc  
nève), à

On  
Ottawa

Le pr  
allocuti  
des Tra

Février

*Réunion annuelle du Conseil de recherches pour la construction des routes* (Washington), du 14 au 18 janvier. M. W. H. Schriever, du Conseil national de recherches.

*Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce - Genève)*, les 14 et 15 janvier. M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada à l'OECE, à Paris.

*Ministres des Finances du Commonwealth* (Londres), du 15 au 21 janvier. Chef de la délégation: M. D. C. Abbott, ministre des Finances. Conseillers: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce; M. J. J. Deutsch et M. D. H. Fullerton, du ministère des Finances; M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada à Londres.

*Comité spécial des pratiques commerciales restrictives* (Conseil économique et social) (New-York), depuis le 29 janvier. Délégué: M. T. D. MacDonald, commissaire aux enquêtes sur les coalitions, du ministère de la Justice. Suppléant: M. A. S. Whiteley, du ministère de la Justice.

*Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* (Rangoon, Birmanie), du 29 janvier au 9 février. Observateur: M. R. G. Nik Cavell, du ministère du Commerce.

*Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques* (Londres) en janvier. Président: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce; M. J. J. Deutsch et M. D. H. Fullerton, du ministère des Finances; M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada à Londres.

### Conférences de février et de mars

*(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique* (Paris), à partir du 6 février.

*Onzième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève)*, du 7 au 9 février.

*Neuvième session du Conseil général de l'OIR (Genève)*, du 11 au 15 février.

*Comité militaire de l'Atlantique-Nord* (Lisbonne), du 11 au 12 février.

*Conseil de l'Atlantique-Nord* (Lisbonne), à partir du 16 février.

*Deuxième session du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe* (Genève), du 18 au 23 février.

*Commission des produits de l'OAA* (Rome), à partir du 18 février.

*Conférence scientifique (officielle) du Commonwealth* (Canberra et Melbourne), à partir du 18 février.

*Réunion du sous-comité chargé d'étudier la réduction générale des tarifs douaniers* (Genève), à partir du 22 février.

*Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne* (Londres), à partir du 28 février.

*Commission économique pour l'Amérique latine* (Santiago), en février.

*Conseil international du sucre* (Londres), à partir du 3 mars.

*Cent dix-huitième session du Conseil d'administration de l'OIT (et de ses commissions et comités)* (Genève), du 11 au 14 mars.

*Comité du Conseil économique et social pour les organisations non gouvernementales* (New-York), du 18 au 21 mars.

*Comité consultatif du développement économique coopératif dans le Sud et le Sud-Est asiatiques* (Karachi), à partir du 24 mars.

*Commission de la condition de la femme* (Genève), du 24 mars au 4 avril.

*Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale* (Mexico), du 24 mars au 5 avril.

*Réunion de l'OMM* (Genève), en mars.

### DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), le texte suivant qui est diffusé au Canada et à l'étranger:

*Le projet de canalisation du Saint-Laurent*, allocution de M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, diffusée le 8 janvier 1952 sur

le réseau national de la Société Radio-Canada (N° 52/1).

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

*Review of the Canadian Economy*, allocution de M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense, pro-

noncée le 21 janvier 1952 sous les auspices de la Chambre de commerce de Toronto (N<sup>o</sup> 52/2).

### RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
1	16 janvier	Réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Lisbonne, le 16 février.
2	18 janvier	Échange de missions diplomatiques avec le Portugal.
3	21 janvier	Échange de télégrammes relatif à la reconnaissance par le Canada du Royaume-Uni de Libye.
4	23 janvier	Nomination de M. J. R. R. Ross comme représentant du Canada au sein de la Commission internationale de la frontière.
5	28 janvier	Canalisation du Saint-Laurent — Échange de notes relatives aux demandes adressées à la Commission mixte internationale.
6	30 janvier	Nomination de M. G. A. Newman comme consul du Canada à la Nouvelle-Orléans, Louisiane (É.-U. A.).

### DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

#### a) Publications imprimées:

*Rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, septième session, 28 février—7 mars 1951*; le 16 avril 1951; document E/1981, E/CN.11/306; pp. 81; 60 cents; documents officiels du Conseil économique et social; treizième session, supplément n<sup>o</sup> 7.

*Résolutions du Conseil économique et social, treizième session, 30 juillet—21 septembre 1951*; le 10 octobre 1951; pp. 103; \$1.25; documents officiels du Conseil économique et social; treizième session, supplément n<sup>o</sup> 1 (bilingue).

*La répression de l'esclavage*; le 11 juillet 1951; document ST/SOA/4; pp. 81; 50 cents; numéro de vente: 1951.XIV.2 (Département

des questions sociales).

*Annuaire démographique 1951*; New-York, 1951; troisième année; pp. 608; \$6.00; numéro de vente: 1952.XIII.1 (Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des questions économiques) (bilingue).

#### b) Documents polycopiés:

*Rapport du Commissaire des Nations Unies en Érythrée pour l'année 1951*; document A/1959; pp. 209.

*Liste des Organisations non gouvernementales avec lesquelles le Conseil économique et social a établi des relations aux fins de consultations*; le 15 novembre 1951; document E/C.2/INF/3; pp. 138 (bilingue).

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec, P.Q.), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents polycopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d' "Affaires extérieures".



Volun

Le Ca

La réu

Le film

Réserv

Les Af

Décl

Le Car

Nomina

Nomina

Représ

Récents

Accords

Déclarat

Docum

Représ

Sous le  
compte  
dans le  
partie, c

Abonner  
à l'ordre  
(Canada



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Mars 1952

N<sup>o</sup> 3

	PAGE
Le Canada et l'assistance technique aux pays insuffisamment développés	94
La réunion de Lisbonne du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	100
Le film canadien à l'étranger.....	110
Réserves aux conventions multilatérales.....	115
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	117
Le Canada et les Nations Unies.....	118
Nominations et mutations.....	125
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	125
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	126
Récents communiqués du Ministère.....	128
Accords internationaux conclus par le Canada.....	128
Déclarations et discours.....	130
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	130
Représentants du Canada à l'extérieur.....	131

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# LE CANADA ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

*Discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, au congrès annuel de l'Union coopérative du Canada, à l'hôtel Château Laurier, Ottawa, le mardi 4 mars 1952.*

**L**A POLITIQUE extérieure du Canada se préoccupe avant tout de notre sécurité nationale.

Elle se préoccupe ensuite de nos rapports avec les autres nations libres de la communauté mondiale — surtout celles de l'Asie — qui n'ont pas bénéficié de la même prospérité matérielle que nous, n'ayant pas connu nos progrès techniques des deux derniers siècles.

Aujourd'hui plus que jamais, dans un monde où les distances matérielles comptent si peu que les pays lointains sont devenus nos voisins, l'expression « Orient et Occident » implique un éloignement culturel et économique plutôt que géographique. Faisant partie du Commonwealth et des Nations Unies toutefois, nous sommes unis à trois de ces nations asiatiques par des liens de sympathie et de compréhension. De là, pour nous, la responsabilité d'étudier avec soin et sans tarder les problèmes des pays indigents de cette région aussi vaste qu'ancienne.


Quand nous, Occidentaux, parlons d'améliorer les conditions économiques et sociales de nos pays, nous entendons par là élever notre niveau de vie. Pour la plupart des Asiatiques, cependant, le problème fondamental ne réside pas dans le niveau de vie, mais purement et simplement dans la conservation de la vie. Jamais tant de gens n'ont vécu de si peu. Près d'un milliard d'Asiatiques s'efforcent de subsister avec un régime alimentaire qui ne rejoint qu'à 80 p. 100 celui d'avant-guerre, déjà notoirement insuffisant. Dans certaines régions urbaines, la ration quotidienne de riz n'est plus que de cinq ou six onces par personne, alors qu'elle était avant la guerre de seize à dix-huit onces. Depuis 1945, la production alimentaire de l'Inde a fléchi. Bien que 165 millions de personnes se livrent à l'agriculture sur 170 millions d'acres de terres réservées aux récoltes vivrières, la population doit, pour subsister, compter sur les importations.

Le meilleur espoir de soustraire les millions d'Asiatiques à la faim et à la misère ne réside pas dans l'importation de vivres, mais dans l'augmentation de la productivité des terres de leurs propres pays.

Le partage du sous-continent a compromis le relèvement économique et de l'Inde et du Pakistan. Des querelles politiques que les communistes ont fait dégénérer en guerre ouverte ont eu pour effet de réduire les exportations alimentaires de la Birmanie, de la Malaisie et de l'Indochine. Une agriculture et un régime foncier hérités d'un autre âge ont entravé l'amélioration de la production vivrière.

Dans l'Inde, les domaines agricoles sont si morcelés qu'il est difficile au cultivateur moyen de nourrir sa propre famille. En Malaisie, 60 p. 100 des cultivateurs sont de petits propriétaires. Dans les autres parties de l'Asie, le problème est sensiblement analogue. Ne voulant pas que le propriétaire absent ait la plus grosse part du fruit de son labeur, le fermier ne se soucie guère d'amender le sol. Faute de pouvoir emprunter facilement de petites sommes, le cultivateur est souvent obligé d'hypothéquer son bien, son avenir et même celui de ses enfants à des prêteurs sans scrupules.

Tant qu'on n'aura pas introduit en Asie des réformes agraires fondamentales, c'est en vain qu'on attendra du laboureur lui-même le concours nécessaire pour accroître la production.



L'adjoint  
élu à l'Un  
Paris le 6  
ment de  
l'Organis  
Secrétaire  
pays. Le  
ette som  
fournira

L'  
ments p  
populat  
program  
rurales  
fondam

A  
et de la  
réfugies  
serait q  
l'accrois  
donc pa  
à nour

Et  
la popu  
que ce  
d'autres

Mars 19





Photo: Nations Unies

#### DEUXIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jean Lesage (à droite), a été élu à l'unanimité président de la deuxième conférence de l'Assistance technique, qui s'est ouverte à Paris le 6 février. Cette conférence avait été convoquée en vue d'obtenir des gouvernements l'engagement de contribuer au fonds de 1952 du Programme élargi d'assistance technique, auquel participent l'Organisation des Nations Unies et dix de ses institutions spécialisées. Avec quelques membres du Secrétariat, M. Lesage regarde M. John Cooper, délégué des États-Unis, qui signe l'engagement de son pays. Les États-Unis se sont engagés à fournir pour leur part 12 millions de dollars à condition que cette somme ne dépasse pas 60 p. 100 du total des sommes promises à la Conférence. Le Canada fournira \$850,000 si les contributions totales de l'année atteignent 20 millions, et moins si elles n'atteignent pas cette somme.

L'une des principales entraves au progrès est l'emploi de méthodes et d'instruments primitifs et l'ignorance des sciences agricoles. L'augmentation constante de la population malgré la forte mortalité aggrave la rareté des vivres. L'absence de tout programme concret et cohérent ainsi que l'ignorance et l'analphabétisme des masses rurales sont aussi des facteurs qui rendent difficile la solution de ce problème fondamental.

A mesure que l'Occident connaît mieux les effroyables réalités de l'indigence et de la misère qui règnent en Asie, certains, atterrés par l'ampleur du problème, se réfugient dans la conviction que tout ce que l'Occident pourrait ou devrait faire ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan, ou que l'amélioration des niveaux de vie par l'accroissement de la production agricole et le relèvement des normes d'hygiène — donc par l'abaissement de la mortalité — ne ferait qu'accroître le nombre de bouches à nourrir et aggraver le problème.

Et pourtant l'alimentation insuffisante et même la quasi-famine ne réduisent pas la population. Au contraire, ce sont des causes de surpeuplement. Tout paradoxal que cela puisse paraître, si nous pouvions nourrir les affamés de l'Inde, et ceux d'autres pays, la natalité chez ces peuples commencerait à baisser. La Chine, l'Inde,

l'Égypte et les pays de l'Amérique latine, dont les niveaux d'alimentation sont les plus bas du monde, ont les taux les plus élevés d'accroissement démographique.

Les pays asiatiques déploient de grands efforts pour venir à bout des problèmes de développement économique devant lesquels ils se trouvent. Mais, en s'y attaquant, ils ne veulent pas voir leur culture perdre ses valeurs propres et se transformer en une simple imitation de l'Occident. Il ne faut pas oublier que, si les Asiatiques ont accepté bon nombre de coutumes occidentales (encore un paradoxe), c'est surtout qu'ils voyaient dans la conquête de l'indépendance nationale un moyen de sauvegarder leurs propres valeurs culturelles, même au prix de certains avantages économiques. Les dirigeants asiatiques ne s'entendent pas tous sur les avantages que représentent pour leurs pays les influences religieuses, culturelles et politiques exercées jusqu'ici par l'Occident. Il est cependant un élément de la civilisation occidentale dans lequel la plupart des dirigeants asiatiques voient pour leurs peuples un avantage durable. Cet élément, c'est la science, jointe à la technologie.

Voilà donc enfin, me semble-t-il, au moins un fondement solide et bien déterminé sur lequel bâtir la compréhension mutuelle entre l'Orient et l'Occident.

Il n'y a rien de nouveau aux échanges de connaissances technologiques ni au fait de se donner des conseils techniques ou de se communiquer des procédés industriels entre deux pays. Parfois les motifs ont été purement humanitaires et de caractère désintéressé, mais plus souvent on cherchait ainsi à améliorer les relations commerciales, à avancer des intérêts nationaux ou à obtenir des concessions économiques. Mais il y a déjà des dizaines d'années que ce mouvement est en marche.

Les deux programmes d'assistance technique internationale auxquels le Gouvernement canadien contribue actuellement et auxquels de nombreux Canadiens participent activement sont, toutefois, d'un type nouveau et unique.

Le premier et le plus important est le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Ici, pour la première fois, presque tous les pays du monde libre (le bloc soviétique a refusé de participer au programme, en dépit de toutes ses protestations de sollicitude pour le bien-être des populations des pays insuffisamment développés) ont collaboré à la mise en commun de leurs ressources pour fournir de l'assistance technique aux États membres qui en ont besoin et qui en font la demande.

Le Canada a souscrit la somme de \$850,000 pendant les dix-huit premiers mois de mise en vigueur de ce programme; il a offert en outre de verser \$750,000 au moins et \$850,000 au plus (selon le montant des contributions promises par les principaux pays participants) en vue d'atteindre l'objectif de \$20,000,000 qui a été fixé pour les douze mois suivants.

Ce vaste programme, administré par le Service de l'assistance technique des Nations Unies, dont le directeur général est M. H. L. Keenleyside, ancien sous-ministre des Ressources et du Développement économique du Canada, et par certaines institutions spécialisées comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, est déjà solidement et définitivement établi.

Depuis l'inauguration du Programme, en juillet 1950, quarante-six boursiers des Nations Unies, venant de divers pays insuffisamment développés, sont arrivés au Canada pour y acquérir une formation spéciale, sans compter tous ceux qui nous ont été envoyés par les institutions spécialisées. De plus, nous avons pris les dispositions nécessaires pour en accueillir vingt-sept autres, parmi lesquels se trouve un jeune Haïtien dont la formation en matière de coopératives est placée sous la direction de votre Bureau national.

Des Canadiens travaillent également à la mise en œuvre des programmes des Nations Unies à l'étranger, et bon nombre d'entre eux poursuivent ce travail dans

les pay  
réce  
sistanc  
des Te  
d'assist  
actuell  
d'assist  
diens  
mentio  
de Sas  
façon  
d'autre  
nos ent

C'  
Sud et  
contrib  
nous p  
de merc  
cialisée  
de la s  
l'année  
cette r  
l'année  
un cré  
du Sud  
une co

PL  
cinqua  
nada c  
avons r  
Pakista  
intéres  
l'espoir  
ce qu'i

Il  
nous fa  
Britann  
pêche;  
suite a  
les dép  
biologi

P  
celle d  
un gro  
Institu  
faire u  
et de  
répon  
quis, e

L  
opérat  
des N  
Nous

Mars

les pays d'Asie. Ainsi, le professeur Frank Scott, de l'Université McGill, s'est rendu récemment en Birmanie pour y occuper le poste de coordonnateur des travaux d'assistance technique dans les pays en question. M. George P. Melrose, sous-ministre des Terres de la Colombie-Britannique, a dirigé pendant quelque temps la Mission d'assistance technique des Nations Unies au Salvador. Huit Canadiens se trouvent actuellement à l'étranger, où ils s'occupent de la mise en œuvre du programme d'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail. Parmi les Canadiens qui sont présentement à l'étranger pour le compte de l'OAA, il y a lieu de mentionner le professeur A. E. Hardy, de la Faculté de Génie agricole de l'Université de Saskatchewan. Il est chargé de conseiller le Gouvernement de Ceylan sur la façon de résoudre le problème du développement agricole dans ce pays. Les services d'autres experts de nos ministères fédéraux et provinciaux, de nos universités et de nos entreprises privées sont toujours très recherchés.

C'est parce que nous nous rendons compte des besoins urgents des peuples du Sud et du Sud-Est asiatiques en matière d'assistance technique, que nous avons contribué à l'élaboration du Programme de coopération technique de Colombo et que nous participons maintenant à sa mise en œuvre. Les pays asiatiques sont incapables de mener à bien leurs plans de développement économique sans main-d'œuvre spécialisée et sans l'aide des conseils techniques de l'Occident. Par conséquent, en plus de la somme de 25 millions de dollars que le Gouvernement canadien a versée pour l'année 1951-1952 au plan de Colombo pour le développement économique dans cette région et d'une somme égale que le Parlement sera invité à approuver pour l'année 1952-1953, le Gouvernement a obtenu du Parlement l'autorisation d'affecter un crédit de \$400,000 au programme de coopération technique en Asie du Sud et du Sud-Est pour chacune des deux dernières années financières, et il recommande une contribution analogue pour l'année 1952-1953.

Plusieurs parmi vous sont sans doute venus en contact avec l'un ou l'autre des cinquante stagiaires, pour la plupart de l'Inde et du Pakistan, qui sont venus au Canada dans le cadre de ce programme. De plus, au cours de l'année écoulée, nous avons reçu trois missions techniques composées de hauts fonctionnaires de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan. Quelques-uns des Indiens de la Mission agricole, qui se sont intéressés d'une façon particulière à l'action de nos coopératives agricoles, ont exprimé l'espoir de pouvoir mettre en pratique, à leur retour dans leur pays, une partie de ce qu'ils ont appris des membres de l'Union coopérative du Canada.

Il nous a été plus difficile de fournir les experts qu'on nous a demandés, mais nous faisons de notre mieux à cet égard. Un spécialiste en pêcherie de la Colombie-Britannique a été envoyé à Ceylan pour aider au développement de l'industrie de la pêche; un ingénieur en réfrigération, qui travaillera dans le même domaine, est ensuite allé le rejoindre. Le Gouvernement canadien s'est engagé en outre à couvrir les dépenses de l'enquête que doit entreprendre au Pakistan le Service de contrôle biologique du Commonwealth en vue d'y établir une station de contrôle biologique.

Parmi les principales demandes que nous recevons de nos amis d'Asie, citons celle de Ceylan qui sollicite les services d'un conservateur des sols pour enseigner à un groupe d'étudiants; celle de l'Inde qui a besoin d'ingénieurs-instructeurs pour son Institut scientifique; et celle du Pakistan au sujet d'une équipe de trois hommes pour faire une étude et donner des avis sur les services de conservation, de transformation et de vente des fruits, du lait et de produits analogues. Nous espérons bien pouvoir répondre à quelques-unes de ces demandes en fournissant les experts canadiens requis, en plus d'offrir des possibilités de formation au Canada.

Le Gouvernement canadien voit dans le Programme de Colombo pour la coopération technique un complément provisoire des travaux d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Nous estimons donc qu'il importe non seulement d'éviter la dispersion ou le che-

vauchement des efforts entre les programmes des Nations Unies et celui de Colombo, mais aussi de mettre tout en œuvre pour intégrer ces programmes les uns aux autres dans la plus grande mesure possible.

Nous espérons que les Nations Unies, à condition qu'on leur accorde l'appui voulu dans ce domaine, pourront d'ici trois ou quatre ans prendre la haute direction de l'assistance technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques et nous préconisons le plus grand usage possible des services de toutes les institutions de l'ONU qui s'occupent d'assistance technique dans cette partie du monde. Ce n'est pas à dire qu'en tant que pays participant au plan sexennal de Colombo pour le développement économique de l'Asie du Sud et du Sud-Est, et surtout en tant que pays membre du Commonwealth, nous ne porterons pas un intérêt direct et constant à certains aspects spéciaux de l'assistance technique qui sera fournie à ces pays. Mais nous ne voulons pas qu'il y ait double emploi ou conflit entre les efforts déployés de part et d'autre pour résoudre le problème. Nous faisons de notre mieux pour empêcher qu'il en soit ainsi. Permettez-moi de citer deux exemples.

A titre de contribution au Programme de Colombo, pendant l'année en cours, nous avons invité au Canada une mission asiatique d'hygiène publique. Cette mission, composée de douze fonctionnaires de la santé publique de rang assez élevé, étudiera l'organisation et l'administration de nos services d'hygiène publique sur les plans fédéral, provincial et municipal. Avant de procéder aux derniers préparatifs concernant la venue de la mission, notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social consulte les bureaux régionaux de l'OMS, qui savent mieux que lui à quoi s'en tenir sur les lacunes des services d'hygiène publique dans les pays asiatiques.

A la demande du Gouvernement du Pakistan, le Canada a accepté de donner des cours d'administration publique à douze jeunes fonctionnaires pakistanais. Or, pour leur tracer un programme approprié, nous consultons les fonctionnaires de l'administration publique du Service d'assistance technique des Nations Unies qui ont accumulé toute une documentation sur les besoins de l'Asie dans ce domaine.

Il y a deux autres considérations dont devrait s'inspirer notre participation aux programmes des Nations Unies et à celui de Colombo. En premier lieu, il convient de concentrer nos efforts sur la formation de travailleurs et de techniciens de rang moyen ou subalterne et, en second lieu, de chercher surtout à former ces gens dans les régions mêmes où ils vivent. Ce sont les pays asiatiques eux-mêmes qui ont sollicité cette formation dans le rapport qui sert de base aux travaux d'assistance technique prévus par le Programme de Colombo, et l'Assemblée générale des Nations Unies a réitéré dernièrement son adhésion aux mêmes principes.

J'ai parlé déjà de la nécessité primordiale d'accroître la production vivrière dans cette région. L'assistance technique que nous dispensons au Sud et au Sud-Est asiatiques doit, par conséquent, être directement orientée vers la solution de ce problème.

Je pense qu'il est vrai de dire que l'idée même d'une aide économique et technique aux pays insuffisamment développés, tout comme celle de notre participation à ces programmes d'assistance technique, eût été inconcevable à une époque aussi récente que les années 1930. A coup sûr, nous aurions alors conclu, pour des raisons tant économiques que pratiques, à l'impossibilité de réaliser pareils projets. En participant à ces programmes, nous nous sommes lancés dans une expérience d'ordre international, fondée sur des considérations politiques et morales qui sont à la fois nouvelles et onéreuses.

La modération qui caractérise actuellement la cadence et la portée de ces programmes est commandée non seulement par notre faculté de mettre l'assistance à la disposition de ces peuples, mais aussi par celle des pays bénéficiaires de la recevoir et d'en tirer le meilleur parti possible. Notre aide doit être nettement et étroitement

appar  
locales  
et à le  
moyen

P  
deman  
faire.  
encore

N  
occasi  
quoi l



M. Lion  
des Éta  
sur les  
sion »,

Ce  
sur les  
muni et  
faisant  
phonique

L'u  
de vais  
de sécu  
ce trait  
les aut  
avant l

Mars

apparentée aux besoins des régions intéressées tels qu'ils apparaissent aux autorités locales. Nous pouvons et devons aider ces pays à établir la somme de leurs besoins et à les formuler, mais c'est à eux qu'il appartient de juger quels sont les meilleurs moyens de les satisfaire.

Ruskin a défini l'assistance technique en disant que l'éducation consiste à se demander d'abord ce que les gens veulent faire, pour ensuite les aider à le mieux faire. Voilà ce que nous espérons accomplir aujourd'hui. Mais il existe un objectif encore plus large.

Notre participation à ces programmes d'assistance technique nous offre une occasion de coopérer sur un pied de réciprocité avec les pays asiatiques. C'est pourquoi leur réussite est d'une importance vitale.

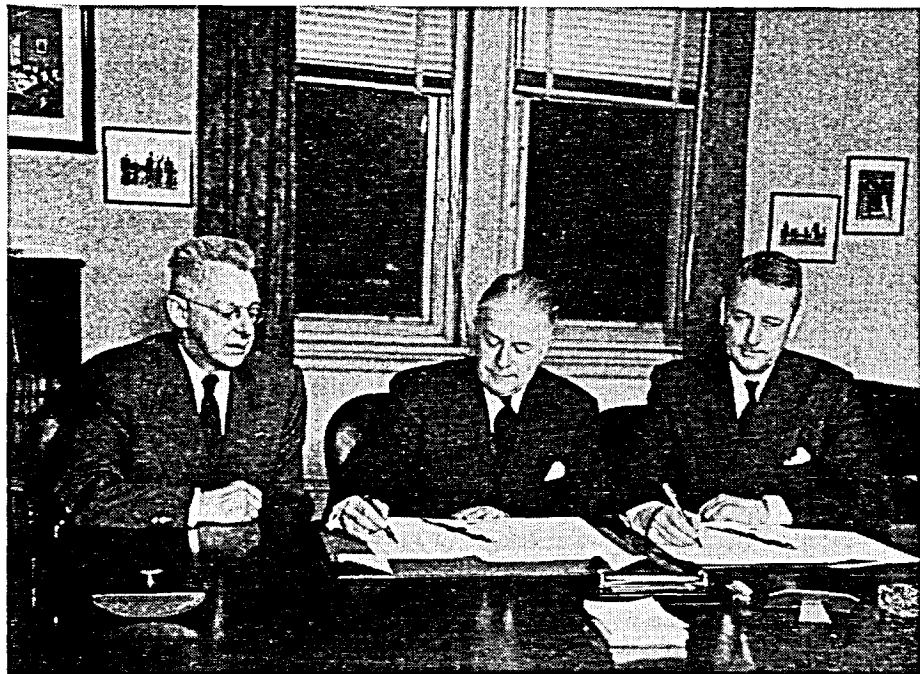


Photo: Capital Press

#### SIGNATURE D'UN NOUVEAU TRAITÉ AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Lionel Chevrier (au centre), ministre des Transports, et M. Stanley Woodward (à droite), ambassadeur des États-Unis au Canada signent un traité établissant un régime uniforme de radiotéléphonie maritime sur les Grands lacs. A gauche, le Commissaire E. M. Webster, de la « Federal Communications Commission », de Washington.

Ce traité, qui a été signé à Ottawa le 21 février, accroîtra la sécurité et la facilité du transport sur les Grands lacs. Il précise le genre d'appareil radiophonique dont chaque vaisseau devra être muni et prévoit l'application générale des règlements des deux pays, de sorte que tous les vaisseaux faisant escale dans les ports des Grands lacs devront à l'avenir être munis d'un équipement radiotéléphonique.

L'uniformisation de ces règlements entre les deux pays est nécessaire du fait qu'un grand nombre de vaisseaux font usage des ports des deux côtés de la frontière et doivent se conformer aux règlements de sécurité de chacun des deux pays en ce qui concerne l'équipement radiophonique. La signature de ce traité marque l'aboutissement d'entretiens, qui se sont poursuivis à Ottawa en mai 1951, entre les autorités gouvernementales et maritimes intéressées, ainsi que de négociations qui eurent lieu avant la guerre.

## LA RÉUNION DE LISBONNE DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

**L** SE PEUT que la neuvième session du Conseil de l'Atlantique-Nord, qui a eu lieu à Lisbonne en février, ait marqué d'une façon capitale dans l'histoire de l'Organisation. Il en sera assurément ainsi si les gouvernements donnent une suite favorable aux accords intervenus entre les ministres à Lisbonne.

A mesure que la date de la réunion approchait, l'impression se dégageait que cette session du Conseil serait d'une importance vitale. Plusieurs questions d'ordre majeur intéressant l'Alliance réclamaient une solution immédiate qui semblait nécessaire pour assurer l'évolution constante et progressive de l'Organisation. Il fallait faire quelque chose de positif dans le sens d'une contribution militaire de l'Allemagne à la défense de l'Ouest. Il fallait aussi déterminer ce que chaque pays pourrait apporter à la défense commune. Cette question, la Commission temporaire du Conseil l'étudiait depuis la réunion d'Ottawa, en septembre. Un autre problème se posait, qui était moins urgent mais que certains jugeaient d'une importance égale, celui de modifier la structure civile de l'Organisation de manière à lui permettre d'accomplir les fonctions nouvelles qui lui sont dévolues depuis qu'on est passé de l'élaboration des plans à leur mise en œuvre.

La rapidité des événements créait une atmosphère peu propice. Pour gagner du temps, on repoussa de deux semaines la date de la réunion, soit du 2 au 16 février. Néanmoins, cette date approchait et il restait d'importantes questions sur lesquelles l'Allemagne et la France semblaient encore loin de s'entendre. Lorsque la France annonça que son haut commissaire en Sarre était élevé au rang d'ambassadeur, l'Allemagne réagit vivement et réclama un règlement de la question sarroise comme condition préalable à toute contribution militaire. L'opinion fut émise à Bonn que l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN offrirait la seule solution logique au problème de l'association de la République fédérale au système de défense de l'Europe occidentale. De plus, le débat qui se déroula à ce sujet au *Bundestag* révéla l'existence chez les Allemands d'un fort courant d'opinion contraire au réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit.

En France, la situation politique était particulièrement instable et le destin du nouveau ministère Faure, assez précaire. Il ne semblait guère possible de réaliser des progrès dans le sens des accords contractuels qui devaient remplacer le Statut d'occupation ou dans le sens de l'institution d'une communauté européenne de défense, du moins jusqu'au point de pouvoir présenter quelque chose de concret à la réunion du Conseil à Lisbonne.

Sur les entrefaites, le roi George VI mourut, et la réunion de Lisbonne dut être remise à nouveau, cette fois au 20 février, afin de permettre aux représentants des divers pays d'assister aux funérailles royales, le 15 février.

Dans l'intervalle, d'importants entretiens eurent lieu à Londres, et le Gouvernement français obtint un vote de confiance de l'Assemblée nationale sur les principes qui sont à la base de la Communauté européenne de défense.

Certains doutes subsistaient néanmoins, et c'est dans cette atmosphère d'incertitude que la neuvième session du Conseil de l'Atlantique-Nord s'ouvrit à Lisbonne sous la présidence de M. L. B. Pearson. Le nombre des pays représentés à la table du Conseil s'élevait maintenant à quatorze, la Grèce et la Turquie venant justement de déposer leurs instruments d'accession et prenant part pour la première fois aux délibérations du Conseil sur le même pied que les autres membres. Trente-cinq ministres, au total, assistaient à la réunion.

## Communauté européenne de défense

Les deux premiers jours furent presque entièrement consacrés aux questions de procédure et aux travaux des comités. Puis, le vendredi 22 février, la séance plénière du Conseil étudia les relations à établir avec la Communauté européenne de défense. Le Conseil fut d'abord saisi de rapports sur les pourparlers qui se déroulaient à Paris au sujet de la Communauté européenne de défense, ainsi que sur les entretiens de Bonn relatifs aux accords contractuels. Ces rapports, présentés par M. Schuman et M. Eden, étaient encourageants et faisaient présager la solution prochaine des quelques problèmes laissés en suspens. Il était clair que les entretiens de Londres avaient déblayé beaucoup de terrain et que les chefs des gouvernements comptaient voir signés sous bref délai le traité sur la Communauté européenne de défense et les accords contractuels.

Le Conseil devait étudier, entre autres, la question de savoir si les principes dont s'inspirait le projet de traité tendant à créer une Communauté européenne de défense et une armée européenne étaient conformes aux intérêts des parties au Traité de l'Atlantique-Nord. Le Conseil réussit à disposer de cette question. Le problème suivant consistait à déterminer les principes qui devraient régir les relations entre la Communauté projetée et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Ce point ayant été réglé, on proposa une solution à l'un des problèmes les plus difficiles, celui d'intégrer l'Allemagne sur un pied d'égalité dans les aménagements défensifs de l'Occident. La solution proposée permettra de lever des troupes en Allemagne tout en offrant des garanties contre la renaissance d'une puissance militaire indépendante dans ce pays.

Le Conseil de l'Atlantique-Nord a décidé de proposer à ses membres ainsi qu'à la Communauté européenne de défense des engagements réciproques de sécurité liant les membres des deux organisations: ceci, comme dans le cas des autres décisions du Conseil, sous réserve de ratification par les gouvernements membres. En tout cela, on partait du principe que les deux organisations ont pour objectif commun le renforcement de la défense de la région atlantique et que la Communauté européenne de défense fonctionnera dans le cadre de l'OTAN et tendra vers le même objectif.

### Importance historique

Pendant qu'on débattait cette question, l'impression régnait au sein du Conseil qu'on en était à un grand tournant de l'histoire. M. Acheson, secrétaire d'État des États-Unis, se fit le porte-parole du Conseil pour affirmer qu'il voyait dans la Communauté européenne de défense l'une des mesures les plus hardies, les plus progressives, les plus énergiques et les plus bienfaisantes qui eussent été prises depuis des siècles dans notre monde agité. Faisant écho à l'opinion du Congrès, il déclara que les États-Unis sont profondément et indéfectiblement intéressés, non seulement à l'institution de la Communauté européenne de défense, mais aussi à sa préservation et à son maintien; il souligna notamment qu'aux yeux des États-Unis la Communauté européenne de défense et l'Organisation de l'Atlantique-Nord sont deux institutions interdépendantes. De son fauteuil présidentiel, M. Pearson déclara que l'adoption de la résolution marquait un grand pas vers la paix et que, partant de là, il serait beaucoup plus facile d'instituer une Communauté atlantique. Il convient cependant de ne pas oublier que ces décisions doivent être ratifiées et mises en œuvre par chacun des gouvernements. La valeur des réalisations dépendra de la suite que les divers gouvernements pourront donner aux résolutions du Conseil. A partir de ce moment, les résultats de la réunion s'annoncèrent plus réconfortants. La plupart des délégués eurent alors l'impression d'avoir surmonté la difficulté capitale. Le gros du travail d'approche s'était fait ailleurs qu'à Lisbonne, mais la réunion, stimulée par l'entente réalisée sur les points principaux, put aborder avec confiance le règlement des autres points de l'ordre du jour.



Photo: SITAN

#### L'OTAN À LISBONNE

Les drapeaux des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord flottent devant l'« Instituto Superior Técnico », nouvelle université scientifique du Portugal située à environ deux milles du centre de Lisbonne, qui a abrité le Conseil et le Secrétariat international de l'OTAN durant la neuvième session du Conseil de l'Atlantique-Nord, du 20 au 25 février.

#### Rapport de la Commission temporaire du Conseil

Presque sans débat, le Conseil approuva une recommandation à la fois générale et détaillée de la Commission temporaire du Conseil, créée lors de la réunion d'Ottawa et chargée d'une revue complète de l'effort de défense des États membres, considéré sous l'angle des conditions politiques et économiques. L'accord se fit sur les besoins de la défense et sur les forces qui devront être fournies cette année et les années suivantes. Pour ce qui est des plans de longue haleine, on s'entendit pour recommander des politiques propres à maintenir et à affermir la stabilité économique et sociale des pays membres. A ce sujet, la Commission temporaire de Conseil a publié un rapport qu'on trouvera à la page 107.

Sur les chapitres des champs d'aviation, des réseaux de communications et des installations de quartiers généraux, on décida de financer un programme supplémentaire ayant pour objet de satisfaire certains besoins immédiats. (Ces besoins sont désignés par le terme un peu mystérieux d'« infrastructure ».

#### Le Comité des Cinq

On se rappelle qu'à Ottawa, lorsque la Commission temporaire du Conseil fut créée, un comité, le Comité des Cinq, fut constitué pour étudier les moyens d'atteindre les objectifs non militaires de l'Organisation de l'Atlantique-Nord. Ce comité, qui avait soumis un premier rapport à la réunion de Rome, en présenta un autre le mois dernier à Lisbonne, dans lequel il soulignait l'importance de la collaboration

écono  
serren  
coopé

memb  
sur le  
de pr  
pénu  
fense.  
parais  
ce qu

Orga

lait q  
les ca  
se pré  
de leu  
entre  
contin  
désorm  
aussi  
unifié  
Tous  
appari  
autres  
l'OTA  
là que  
chang  
supplé  
économi  
un re  
Nation

D  
surtou  
suprém  
ment  
ment

Grèce

D  
sitions  
Il a ét  
mandé  
Sud.  
étroit  
comm  
dans s  
médite

C  
se terr  
Mars



économique et, en particulier, la possibilité de conclure des ententes propres à resserrer la coopération avec d'autres organisations, telle l'Organisation européenne de coopération économique.

Reconnaissant l'importance du mouvement de la main-d'œuvre entre les pays membres, le Conseil approuva une recommandation de la Commission temporaire sur le sujet. L'OTAN fut chargée de faire une étude suivie de cette question en vue de proposer des moyens d'éliminer, en utilisant au mieux les ressources humaines, les pénuries généralisées ou locales de main-d'œuvre qui retardent la production de défense. Le Comité des Cinq ayant rapporté que tous les membres de l'Organisation paraissaient s'intéresser également à la collaboration générale, on décida de confier ce qui relève de ce domaine à tout le Conseil.

### **Organisation de l'OTAN**

Dans son rapport intérimaire présenté à Rome, la Commission temporaire signalait que, de l'avis d'un nombre croissant d'intéressés, il serait avantageux de modifier les cadres de l'Organisation pour lui permettre d'accomplir les tâches nouvelles qui se présentent à mesure que l'on passe du stade de la préparation des plans à celui de leur mise en œuvre. Ces questions avaient été étudiées dans l'intervalle qui s'écoula entre la réunion de Rome et celle de Lisbonne. A Lisbonne, le Conseil décida qu'il continuerait à réunir les ministres périodiquement mais qu'en outre il siègerait désormais à l'année, les membres y envoyant des représentants permanents. Il décida aussi de nommer un secrétaire général chargé de diriger un secrétariat international unifié qui aidera le Conseil à s'acquitter de sa tâche, de jour en jour plus onéreuse. Tous les organes civils de l'Organisation seront centralisés dans une seule ville et il apparut souhaitable, dans l'intérêt général, d'établir le siège central à proximité des autres institutions internationales dont les travaux sont étroitement liés à ceux de l'OTAN. Ces institutions sont actuellement situées dans les environs de Paris, et c'est là que l'on projette d'installer prochainement le siège de l'OTAN. Une fois ces changements opérés, le Conseil assumera les fonctions présentement exercées par les suppléants du Conseil, par le Bureau de production de défense et par le Bureau économique et financier. Chaque pays membre doit se faire représenter au Siège par un représentant permanent, aidé d'une délégation analogue aux délégations des Nations Unies et capable de participer aux divers travaux de l'OTAN.

Dans le domaine militaire, les délégués recommandèrent une réorganisation, et surtout une révision des tâches assignées au Groupe permanent et au Commandant suprême des Alliés en Europe (SACEUR); les recommandations accroissent notamment leurs attributions en ce qui concerne les priorités sur le matériel et l'établissement des plans de soutien logistique des forces militaires.

Le Comité militaire s'est réuni à Lisbonne juste avant le Conseil, sous la présidence du lieutenant-général Foulkes (Canada).

### **Grèce et Turquie**

Dans le domaine militaire également, on a jugé nécessaire de prendre des dispositions au sujet du commandement des forces grecques et turques affectées à l'OTAN. Il a été décidé que ces forces, terrestres et aériennes, seraient placées sous le commandement du SACEUR, et relèveraient du commandant en chef du secteur Europe-Sud. Les forces navales de la Grèce et de la Turquie, tout en opérant en contact étroit avec les autres forces navales de la Méditerranée, garderont pour l'instant leurs commandements nationaux respectifs. Le Groupe permanent continuera d'étudier dans son ensemble la question du commandement des forces navales dans la zone méditerranéenne.

On trouvera ci-dessous le texte du communiqué publié à la fin de la réunion. Il se termine par une déclaration des buts de la Communauté, qui énonce les objectifs

supérieurs, vers lesquels est orientée l'activité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

## TEXTE DES DÉCLARATIONS FINALES DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, LISBONNE, LE 25 FÉVRIER 1952

Suivent le texte du communiqué final de la neuvième réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord et celui de la Déclaration des buts de la Communauté.

### Communiqué

(1)

La neuvième session du Conseil de l'Atlantique-Nord s'est tenue à Lisbonne du 20 au 25 février 1952, sous la présidence de l'honorable Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

Le 18 février, le Royaume de Grèce et la République de Turquie ont accédé au Pacte atlantique, et les représentants de leurs gouvernements respectifs ont assisté aux délibérations de la session. Au total, trente-cinq ministres représentant quatorze pays ont pris part aux discussions du Conseil.

(2)

Le Conseil a fait de nouveaux progrès en ce qui concerne aussi bien les affaires courantes que les problèmes à long terme de la Communauté atlantique. Les décisions prises et les accords réalisés par le Conseil sont le résultat pratique de projets amorcés au cours de sessions antérieures et sont aussi le reflet du travail constant des différents organismes du Traité. Elles représentent les efforts conjugués des gouvernements membres pour protéger la paix, la stabilité et le bien-être de la Communauté de l'Atlantique-Nord par le renforcement de leur défense collective.

(3)

Le Conseil a pris acte d'un rapport de la conférence de Paris sur la Communauté européenne de défense et d'un rapport des puissances occupantes sur les accords contractuels à conclure avec la République fédérale d'Allemagne. Le Conseil a constaté que les principes sur lesquels repose le traité instituant la Communauté européenne de défense sont conformes aux intérêts des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Conseil a également approuvé les principes qui régiront les rapports entre cette Communauté et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Conseil de l'Atlantique-Nord a décidé de proposer aux pays membres de l'OTAN, ainsi qu'à ceux de la Communauté européenne de défense, des accords réciproques de garantie entre les membres des deux organisations. Ces accords devront être ratifiés conformément aux procédures constitutionnelles des pays membres. Toutes ces décisions s'inspirent de la conviction que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et la Communauté européenne de défense ont un objectif commun: le renforcement de la défense de l'Atlantique-Nord, et que le développement de la Communauté européenne de défense devra être poursuivi dans cet esprit. En conséquence, le Conseil a estimé que les obligations des deux communautés et leurs rapports doivent être ceux de deux organisations étroitement liées, l'une travaillant dans le cadre de l'autre et la renforçant.

(4)

Le Conseil a pris des mesures amples et circonstanciées à la fois, sur la base des recommandations de la Commission temporaire. Des forces collectives équilibrées, susceptibles d'assurer la sécurité tout en étant compatibles avec les ressources des

pays membres, seront mises sur pied le plus tôt possible. Le Conseil a approuvé la force de défense qui doit être constituée cette année, ainsi qu'un programme de mesures propres à accroître cette force de défense dans les années à venir. Il a été convenu que certaines mesures importantes seraient prises par l'Organisation du Traité et les gouvernements pour que la constitution de ces forces se fasse en utilisant au mieux les ressources disponibles. Les règles fixées pour maintenir et renforcer les économies et la stabilité sociale des pays membres ont fait l'objet d'un accord et de recommandations aux gouvernements.

(5)

Un accord est intervenu sur le financement d'une nouvelle tranche d'infrastructure en ce qui concerne les champs d'aviation, les communications et les quartiers généraux.

(6)

Les attributions du Groupe permanent et du Commandant suprême des puissances alliées en Europe ont été étendues en ce qui concerne notamment les priorités sur le matériel et l'établissement des plans d'approvisionnement et de soutien logistique des forces militaires.

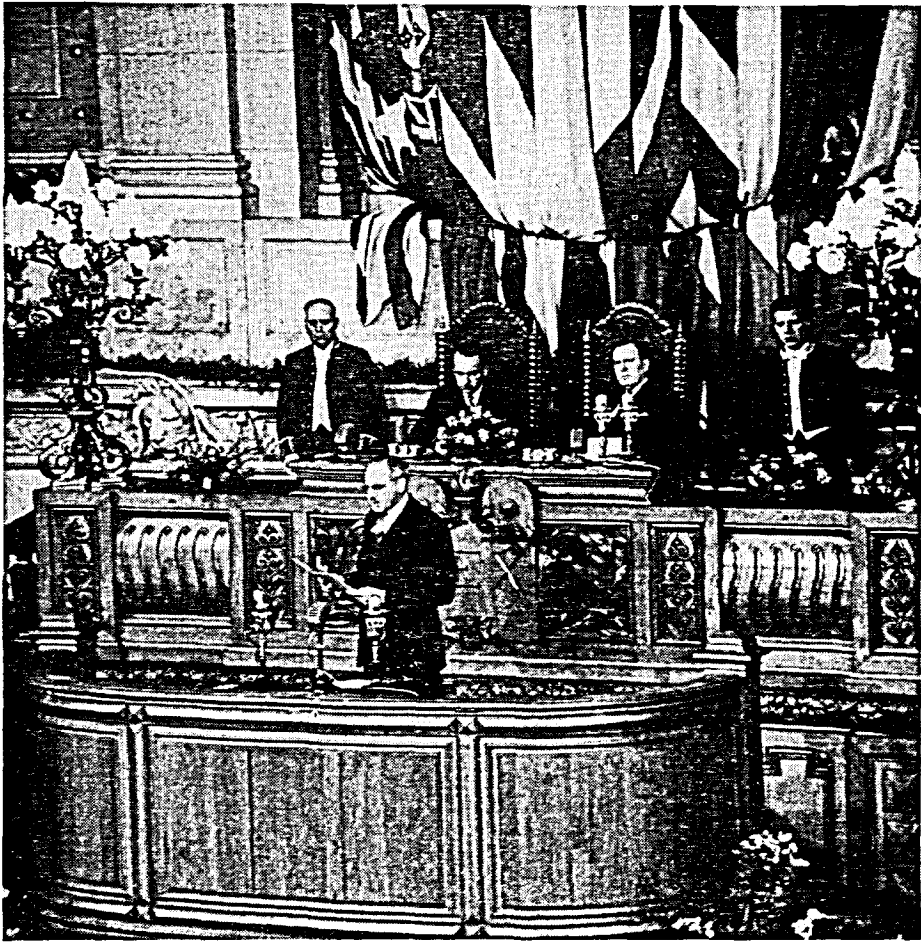
Les forces terrestres et aériennes de la Grèce et de la Turquie seront placées sous le commandement supérieur du SACEUR (Commandant suprême des Alliés en Europe) et relèveront du commandant du secteur Europe-Sud. Les forces navales des deux pays demeureront pour le moment sous le commandement de leurs chefs d'état-major, opérant en contact étroit avec toutes les autres forces navales dans la Méditerranée. Le Groupe permanent soumettra au Conseil un rapport définitif, lors de sa prochaine session, sur l'organisation du commandement naval en Méditerranée.

(7)

L'Organisation du Traité sera remaniée en raison du fait que ces travaux passent du stade de la préparation des plans à celui des réalisations. Les sessions périodiques du Conseil continueront au niveau des ministres, mais le Conseil fonctionnera désormais comme un organe permanent. Le Conseil a décidé de nommer un secrétaire général qui dirigera un secrétariat international ayant pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de sa tâche, de jour en jour plus onéreuse. Tous les organes civils de l'Organisation seront concentrés dans la zone géographique où sont situés d'autres organismes internationaux dont les travaux sont liés à ceux de l'OTAN et avec lesquels une étroite liaison administrative est indispensable. Ces organisations se trouvent actuellement près de Paris. Une fois ces changements opérés, le Conseil assurera toutes les fonctions qui étaient jusque-là dévolues au Conseil des suppléants, au Bureau de production de défense et au Bureau économique et financier.

(8)

Le Conseil a adopté un rapport du Comité de la Communauté atlantique, créé à Ottawa. Ce rapport souligne l'importance de la coopération économique, de l'expansion du commerce et de la libération des échanges. Il prévoit une coopération étroite avec d'autres organismes, notamment avec l'OECE (Organisation européenne de coopération économique); reconnaît l'importance du problème de la main-d'œuvre, exposé dans le rapport du Comité de la Communauté atlantique; approuve la résolution de la Commission temporaire à ce sujet; et décide que ce problème doit être l'objet d'un examen constant et de recommandations tendant à l'élimination, par l'emploi le plus efficace des ressources humaines, des pénuries générales ou particulières de main-d'œuvre qui retardent la production de défense. Comme la coopération dans le domaine confié au Comité de la Communauté atlantique (Comité des Cinq)



#### SÉANCE DU CONSEIL DE L'OTAN

Photo: SITAN

Le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson, prononçant un discours pendant la neuvième session du Conseil de l'Atlantique-Nord, qui s'est déroulée à Lisbonne du 20 au 25 février. M. L. B. Pearson (deuxième à droite, arrière-plan), secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, occupe le fauteuil présidentiel. A gauche, M. Costa Leite, président de la délégation du Portugal.

intéresse directement et également chacun des membres du Conseil, il a été décidé que toute l'activité dans ce domaine relèvera désormais du Conseil lui-même.

(9)

Le Conseil a publié une déclaration réaffirmant les buts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, qui sont de favoriser la paix par la force de défense et des progrès constants.

#### Déclaration des buts de la Communauté

Au cours de leurs entretiens à Lisbonne, les membres du Conseil de l'Atlantique-Nord ont passé en revue les buts de leur association.

Ils tiennent à rappeler une fois de plus que cette association a été forgée pour servir de bouclier contre l'agression. Son but premier est la paix, et la force armée

qui se  
pour a

L  
de l'A  
présen  
leur m

L  
(Fran  
magne  
défens

C  
rope c

L  
quels  
tions.

E  
Conse  
du Tr  
renfor

L  
associ  
bres c  
puisse  
davan  
peupl

L  
faire s  
afin q  
même  
des d  
des p

L  
dével  
ments  
les pe  
bienf

1. Le  
Comr  
au ra  
ment  
le 19

2. Pa  
sanct  
de ce  
de fo  
de co

Mars

qui se constitue grâce aux efforts conjugués des pays membres ne sera utilisée que pour assurer la défense des territoires et la sécurité des populations des pays membres.

Le plan élaboré pour la constitution des forces défensives de la zone du Traité de l'Atlantique-Nord par la Commission temporaire du Conseil a été adopté à la présente session du Conseil avec la conviction que ces forces représenteront le meilleur moyen de prévenir l'agression.

Le Conseil approuve les grandes lignes du plan établi entre cinq de ses membres (France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) et la République fédérale d'Allemagne (occidentale) en vue de l'institution d'une communauté européenne de défense.

Cette communauté ouvrira la voie à une association plus étroite des pays d'Europe occidentale et contribuera à renforcer la défense de la zone nord-atlantique.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, respectant les principes sur lesquels est fondée la Communauté, apportera son appui et sa coopération à ses institutions.

En adoptant les dispositions qui régiront les rapports des deux organisations, le Conseil s'est assuré que, dans la poursuite du but commun, — la défense de la zone du Traité de l'Atlantique-Nord, — la Communauté européenne de défense viendra renforcer l'organisation atlantique en s'intégrant dans son cadre.

L'association des pays du Traité de l'Atlantique-Nord n'est pas seulement une association de défense, mais doit être aussi une source de progrès durables. Les membres du Conseil souhaitent qu'un jour les principaux efforts de leur association puissent être concentrés à un moindre degré sur la défense, pour être consacrés davantage à la coopération dans d'autres domaines, en vue du bien-être de leurs peuples et du progrès de l'humanité.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord devra alors, comme aujourd'hui, faire sa part; à cette fin, il a été convenu à Lisbonne que sa structure serait renforcée, afin qu'elle puisse devenir une association encore plus étroite de nations ayant la même volonté de conserver dans la paix l'unité d'intention et d'effort réalisée en face des dangers actuels, et de s'exprimer par une collaboration continue à la solution des problèmes communs.

La compréhension et le sens de solidarité que les membres désirent voir se développer entre leurs pays ne peuvent être créés par la seule action des gouvernements. Tous les citoyens ont leur rôle à jouer dans cette tâche, qui consiste à unir les peuples en une seule communauté atlantique qui leur assurera de plus en plus les bienfaits de la paix, de la liberté et de la prospérité.

### **Communiqué de l'OTAN sur le rapport de la Commission temporaire du Conseil**

1. Le Conseil de l'Atlantique-Nord a adopté hier (24 février) le programme de sa Commission temporaire. L'approbation donnée à la résolution du Conseil relative au rapport de la Commission temporaire du Conseil a marqué l'heureux aboutissement des travaux de cette commission, créée par le Conseil lors de sa réunion d'Ottawa le 19 septembre 1951.

2. Par sa résolution relative au rapport de la CTC, le Conseil de l'Atlantique-Nord a sanctionné une ligne de conduite et des plans précis en vue de renforcer, au cours de cette année, la puissance défensive de l'OTAN. Ses États membres sont convenus de fournir environ 50 divisions convenablement équipées et aguerries et 4,000 avions de combat (en Europe occidentale), ainsi que de puissantes forces navales. En outre,

le Conseil s'est fixé un programme défini de mesures à prendre cette année pour ren- forcer dans les années à venir les moyens de défense de l'OTAN. Cette force dé- fensive ne comprend pas les contributions de la Grèce et de la Turquie.

De l'avis de tous, ce renforcement de la puissance défensive exercera contre l'agression un effet préventif d'une importance sensiblement accrue. Bien qu'il n'en soit pas expressément question dans les décisions prises par le Conseil à Lisbonne, il a été reconnu que la puissance aérienne stratégique des Alliés constitue déjà un pré- ventif important contre l'agression et qu'en cas d'attaque elle fournirait un complé- ment très précieux à la défense de l'Europe occidentale.

3. La CTC avait pour tâche principale de définir un programme qui pût concilier les problèmes que posent les exigences d'un plan de défense acceptable au point de vue militaire et le potentiel politico-économique des États membres. Grâce aux travaux du service de contrôle budgétaire que dirigeait le général McNamey, la Commis- sion a étudié les moyens d'établir, à un coût minimum, des forces de défense équilibrées et efficaces. En même temps, elle a examiné à fond le potentiel politico-écono- mique de chaque État membre de l'OTAN ainsi que les problèmes économiques qu'il faudra résoudre afin d'accroître ce potentiel.

4. La résolution du Conseil, fondée sur le rapport de la CTC, insiste sur l'importance d'une défense prompte, efficace et praticable. D'où la nécessité a) de mesures en vue d'établir au plus tôt des forces collectives équilibrées, b) d'une politique destinée à maintenir et à consolider la structure économique et sociale de chaque État membre et c) de dispositions d'aménagement appropriées.

I. La menace qui pèse actuellement sur les États membres de l'OTAN exige que ceux-ci accroissent sans retard leurs forces effectives. Les divers élé- ments de ces forces devraient être tenus dans un état d'équilibre tel que le maximum d'effectifs aguerris soit toujours disponible pour prévenir efficacement l'agression.

(A) La résolution du Conseil indique les mesures indispensables pour exécuter le programme d'organisation des forces défensives de l'OTAN au cours de cette année et des années suivantes. Ces mesures comportent:

- 1° l'économie dans l'utilisation des ressources pour fins de défense,
- 2° la suppression des mesures de défense moins essentielles,
- 3° l'adoption de mesures détaillées élaborées par la CTC pour aguerrir les forces nationales,
- 4° l'extension du programme d'approvisionnement en matériel parmi les États membres de l'OTAN,
- 5° l'institution d'un régime de priorités à recommander aux pays de l'OTAN en vue de faciliter la répartition du matériel par État membre,
- 6° l'accroissement de l'efficacité par de meilleures méthodes d'or- ganisation.

Sur ces points et sur d'autres, les Gouvernements de l'OTAN ont adopté des recommandations concrètes et donné des instructions pour leur mise en œuvre, en prescrivant à l'OTAN de prendre les mesures ultérieures nécessaires.

(B) Les directives définissant les fonctions et responsabilités du général Eisenhower et du Groupe permanent du Comité militaire ont été révisées en fonction des nouvelles responsabilités qui leur sont assignées.

(C) Le programme de la CTC présuppose que, dans les années à venir, l'Allemagne fournira des effectifs, par l'intermédiaire de la Communauté européenne de défense, pour la défense de l'Europe.

II. Pour constituer et entretenir une force défensive suffisante, il est indispensable que les assises économiques et sociales de chaque pays demeurent solides et saines. Le Conseil a formulé certaines recommandations tendant à consolider l'économie des États membres, lesquelles comportent une action nationale et coopérative. Le Conseil a recommandé à tous les Gouvernements de l'OTAN de prendre toutes les mesures possibles

- a) pour favoriser une expansion économique générale;
- b) pour accroître la production des matières premières qui se font rares et réglementer leur utilisation en vue de conserver des stocks et de répondre aux exigences de la défense;
- c) pour prévenir l'inflation par l'adoption de méthodes saines qui s'imposent dans les domaines fiscal, financier et monétaire;
- d) pour faciliter le mouvement de la main-d'œuvre entre les pays de l'OTAN et remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans les industries de défense;
- e) pour faire en sorte que dans chaque pays et entre tous les pays de l'OTAN le fardeau de la défense soit plus équitablement réparti;
- f) pour maintenir le niveau des importations essentielles en réglant d'une façon satisfaisante les problèmes que pose la balance des paiements en particulier en augmentant les recettes en dollars des pays européens.

III. Les travaux de l'OTAN passent actuellement du stade de la préparation à celui des réalisations. Il faut adapter ses rouages et ses méthodes à cette situation nouvelle. C'est ainsi que la CTC a recommandé des méthodes pour élaborer et tenir à jour, à l'intention des États membres de l'OTAN, un programme de défense équilibré, réalisable et économique. Dans ce but, les organes subsidiaires de l'OTAN doivent poursuivre sans interruption le travail d'organisation et d'exécution d'après des révisions annuelles du genre de celle faite par la CTC, entreprises par les organes permanents de l'OTAN, en vue de tracer un programme défini pour l'année suivante et de donner une orientation provisoire aux projets de longue haleine.

Le Conseil a reconnu l'existence de certains problèmes d'ordre militaire, économique et politique que les États membres auront à résoudre afin de réaliser intégralement le programme recommandé pour 1952. Le Conseil a reconnu qu'une action immédiate et soutenue à l'égard de ces problèmes est de toute première importance si l'on veut atteindre les objectifs de l'OTAN au point de vue sécurité, et il a invité les Gouvernements et les organes de l'OTAN à poser sans retard les actes que réclame chaque cas.

La résolution du Conseil reconnaît que le risque d'agression n'est pas sur le point de disparaître. Elle reconnaît également que l'accroissement de la puissance défensive dans la région délimitée par le Traité de l'Atlantique-Nord s'impose de toute urgence sur une base d'action immédiate et que les Gouvernements, individuellement et collectivement, devraient mettre tout en œuvre à cette fin.

5. Le Conseil a invité les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie à examiner, en consultation avec les organes appropriés de l'OTAN, l'applicabilité à ces deux pays des conclusions et des recommandations de la CTC. Il a ainsi préparé les voies pour qu'ils participent, sur un pied d'égalité complète, à la révision annuelle qui commencera l'été prochain.

## LE FILM CANADIEN À L'ÉTRANGER

Tous les soirs, l'été dernier, une foule d'enfants et d'adultes s'entassaient dans un cul-de-sac d'un quartier pauvre de Tokio pour voir des films canadiens que la Mission militaire canadienne au Japon avait prêtés à un organisateur local. Ces séances, qui duraient souvent plus de deux heures, étaient toujours accueillies avec le même enthousiasme. Un observateur écrivait alors: «Les applaudissements, les cris de «Bravo!», commençaient dès l'énoncé des titres et ponctuaient le film jusqu'à la fin». Le printemps dernier, à Léopoldville (Congo belge), plus de 243,000 personnes ont vu des projections de films canadiens. A l'heure actuelle, les principaux cinémas de sept pays différents projettent la bande *Voyage Royal*, long métrage tourné par l'Office national du film sur le voyage de Leurs Altesses Royales au Canada; un grand journal canadien disait récemment de ce film qu'il est «non seulement un compte rendu impressionnant de la récente visite des princes britanniques, mais qu'il est aussi l'un des meilleurs films sur le Canada qu'on ait jamais tournés... Le Canada s'y présente lui-même inconsciemment en une série de somptueux tableaux».

C'est ainsi que, dans plus de cinquante pays et dans des conditions fort diverses, des millions de personnes font connaissance avec le Canada par le truchement du film. Cette méthode de diffusion est relativement nouvelle chez nous; il est vrai que déjà en 1921 le Gouvernement tournait des films à l'intention des touristes, mais le programme actuel ne remonte qu'au début de la seconde guerre mondiale.

Jusqu'à cette année, les films envoyés à l'étranger, aussi bien ceux de l'Office national du film que les bandes commerciales, s'adressaient presque tous à des auditoires canadiens. Leur diffusion à l'étranger était faite avec le concours du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce.

Il y a quatre moyens principaux de diffusion: 1° la diffusion commerciale à l'usage des cinémas ou d'autres établissements; 2° la diffusion non commerciale, c'est-à-dire par l'entremise des missions diplomatiques, consulaires et commerciales du Canada à l'étranger, par des prêts aux organismes éducatifs et culturels ou selon un programme mis en œuvre aux États-Unis à l'intention du tourisme; 3° la diffusion des actualités filmées; 4° la télévision, moyen de diffusion qui se développe rapidement, surtout aux États-Unis. L'Office national du film se fait représenter dans les régions les plus importantes par ses bureaux de Londres, de New-York et de Chicago.

### Diffusion commerciale

Pour diffuser ses productions, l'Office national du film doit concurrencer les meilleures pellicules des studios d'État ou de compagnies du monde entier. Les exploitants de l'étranger peuvent se les procurer, soit en louant les droits pour une région donnée et pour une période de temps déterminée, soit en versant une partie de leurs recettes à l'Office. Il est impossible d'estimer, ne serait-ce qu'approximativement, le nombre des spectateurs qui voient les films canadiens à l'étranger. Les rapports reçus n'indiquent d'ordinaire que le nombre des locations. Or les films loués ne sont pas toujours montrés au même nombre d'auditeurs: il s'agit parfois d'une seule soirée dans une salle de 200 places, parfois d'une représentation continue pendant un mois dans un grand cinéma métropolitain. Ainsi, deux films stéréoscopiques animés, produits par Norman McLaren, ont été montrés l'automne dernier à 105,000 personnes dans trois cinémas de Bruxelles. Les rapports n'indiqueraient dans ce cas que trois locations. Pendant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1951, les films de l'ONF ont été loués 10,512 fois à l'étranger.

Le second moyen de diffusion commerciale consiste dans la vente des pellicules de l'ONF directement aux intéressés autres que les exploitants de salles de cinéma, ainsi qu'aux distributeurs commerciaux, lesquels à leur tour les vendent aux usagers



Auditoire

privés.  
atteint 3

### Diffusion

Per  
l'étranger  
qui ont  
Comme  
les prin  
pays. Il  
y sont  
nouveau

Da  
d'ordina  
des pel  
l'étranger  
à Ottav  
des rap  
sur les r

L'  
l'étranger  
de conc  
Unis af

### Actualité

Le  
disposit  
Mars 19





Photo: ONF

#### UN AUDITOIRE AU CONGO BELGE

Auditoire d'un village du Congo belge, près de Léopoldville, attendant une projection de films canadiens.

privés. Le nombre de pellicules vendues à l'étranger pendant l'année 1950-1951 a atteint 3,134.

#### Diffusion non commerciale

Pendant l'année 1950-1951, 9,700,000 personnes ont vu des films canadiens à l'étranger, ailleurs que dans les cinémas; ce chiffre ne comprend pas les personnes qui ont assisté aux projections de pellicules achetées de l'Office national du film. Comme on l'a noté plus haut, les bureaux du ministère des Affaires extérieures sont les principaux agents non commerciaux de diffusion du film canadien en dehors du pays. Il existe des cinémathèques dans 56 de nos bureaux de l'extérieur; les films y sont projetés sur place ou prêtés aux groupements qui en font la demande. De nouveaux titres s'ajoutent régulièrement à ces collections.

Dans chaque mission canadienne, les films sont confiés à un fonctionnaire qui, d'ordinaire, s'est déjà familiarisé avec le fonctionnement des projecteurs et l'entretien des pellicules. Il est devenu courant que les fonctionnaires qui vont partir pour l'étranger passent une journée ou deux dans les services de l'Office national du film à Ottawa, afin d'apprendre le maniement des films. Chaque mission expédie à l'ONF des rapports détaillés sur la diffusion des films à l'étranger, souvent avec des notes sur les réactions des auditoires.

L'Office national du film a encore d'autres moyens de diffuser ses pellicules à l'étranger: il les prête directement aux organismes éducatifs et culturels, ou encore, de concert avec l'Office fédéral du tourisme, il en organise la projection aux États-Unis afin d'intensifier le tourisme américain au Canada.

#### Actualités filmées

Les reportages d'actualités tournés par les équipes de l'ONF sont mis à la disposition des producteurs d'actualités filmées pour diffusion dans plusieurs pays.

On assure que les reportages largement diffusés atteignent aisément cent millions de personnes et davantage. L'an dernier, les reportages de l'ONF ont figuré dans dix-neuf séries d'actualités filmées des États-Unis, dans dix-sept de l'Amérique du Sud et dans douze du Royaume-Uni; plusieurs de ces séries ont également été diffusées en Europe, en Asie et en Afrique.

## Télévision

L'utilisation des bandes de l'ONF dans les émissions télévisées aux États-Unis accuse depuis quelques années un accroissement remarquable. Pendant l'année 1950-1951, les chaînes et stations de télévision ont projeté 1,523 films, soit trois fois plus que l'année précédente. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1951-1952, le record établi l'année précédente a été dépassé. La chaîne de télévision de France cherche actuellement à se procurer des films de l'ONF.

## Films primés

L'année dernière, douze productions de l'ONF ont remporté des prix aux festivals cinématographiques internationaux. Il s'agissait notamment de films sur le cancer, l'hygiène mentale, l'hygiène dentaire des enfants, la vie familiale, la musique pour enfants. Trois bandes de dessins animés ont également mérité des prix.

Le Grand Prix du Festival cinématographique de Salerne a été remporté par *Arbre généalogique*, film en dessins animés montrant la diversité des races au Canada. *L'industrie laitière*, film en couleurs tourné par le ministère de l'Agriculture, a remporté le Grand Prix du Festival de Brescia. *Caprice en couleurs*, interprétation abstraite de la musique du pianiste Oscar Peterson, tourné par Norman McLaren, a mérité la médaille d'argent du Festival cinématographique de Berlin. Un premier prix de catégorie a été décerné, à Venise, au film *Canada's Awakening North*, reportage sur le développement économique des territoires du Nord-Ouest, tourné par le ministère des Ressources et du Développement économique.

Depuis trois mois, le Danemark utilise régulièrement des bandes canadiennes pour enseigner l'anglais à 150,000 écoliers. A l'Université du Queensland, en Australie, le département de français se sert de même des films français de l'ONF. On rapporte que le Club de cricket des Anciens, à Copenhague, a accueilli avec «enthousiasme» des films canadiens sur la pêche, le ski, le patin, le dressage des chevaux et l'alpinisme — sur tout, en somme, sauf sur le cricket.

L'étranger semble s'intéresser vivement à presque tous les aspects de la vie canadienne. Il est très rare qu'un film soit renvoyé au Canada faute de se prêter à la diffusion dans un pays donné. Il est vrai qu'un film sur Barbara Ann Scott a été renvoyé par Ceylan avec l'explication que les Cingalais, n'ayant jamais vu de glace, restaient tout à fait indifférents au patinage de fantaisie. Il n'empêche que les films de M<sup>lle</sup> Scott attirent des auditoires considérables au Pakistan. Dans un village nord-africain, l'intérêt soulevé par un film canadien, *Eskimo Arts and Crafts*, a été tel que la pellicule a disparu après la projection.

Parmi les films de l'ONF qui ont eu le plus de succès à l'étranger, il convient de mentionner la série relative à l'hygiène mentale, tournée pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Parlant de la diffusion en Europe de la série relative au mécanisme mental, le docteur D. M. Griffin, de l'Association canadienne de l'hygiène mentale, a déclaré: «L'accueil réservé à ces films n'a été rien de moins que prodigieux. [Ils] ont aidé notamment à stimuler en Allemagne un mouvement vigoureux d'hygiène mentale et d'orientation juvénile». Le docteur Griffin ajoute qu'en Hollande ces films sont employés pour éduquer les parents. «Au Danemark, *Les bannis imaginaires* a suscité l'organisation d'une association nationale d'hygiène mentale. En Suède, l'Association d'hygiène mentale s'y intéresse à tel point qu'elle



Un vaste

cherche  
même l  
le Cana

Progra

Et  
faire po  
plus no  
destiné

En  
toires c  
dix mill  
offertes  
contien  
part, si  
pourrai

En  
que de  
des fil  
circons

Le  
davant  
et il es  
d'une  
film à  
étrang

Mars 1

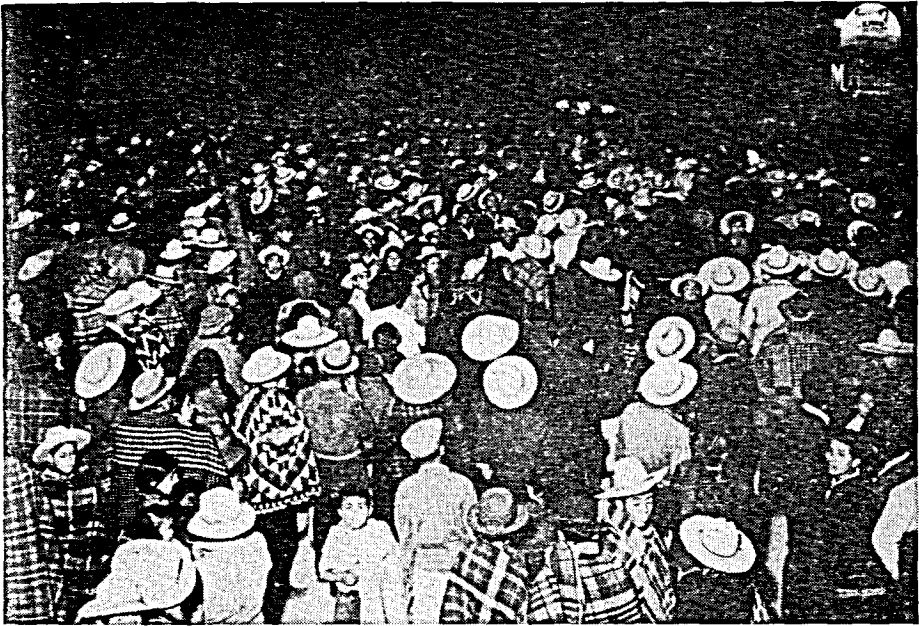


Photo: ONF

#### DES FILMS CANADIENS AU MEXIQUE

Un vaste auditoire, dont on ne voit ici qu'une partie, assiste à une présentation de films canadiens. Le camion, à l'arrière plan, renferme les appareils d'acoustique et de projection.

cherche à obtenir l'autorisation de doubler ce film avec les commentaires, et peut-être même les dialogues, en suédois . . . Sous le rapport des films sur l'hygiène mentale, le Canada tient incontestablement le premier rang dans le monde ».

#### Programme international

Et pourtant, l'Office national du film se rend compte qu'il reste beaucoup à faire pour accroître la vogue de ses films à l'étranger et pour y amener des auditoires plus nombreux, tant dans les cinémas qu'ailleurs. Le producteur de films spécialement destinés à l'étranger doit faire face à deux problèmes.

En premier lieu, les productions de l'ONF sont destinées avant tout aux auditoires canadiens, aux clients réguliers des salles de cinéma du Canada, et aux quelque dix millions et plus de personnes qui assistent aux projections gratuites libéralement offertes au public canadien par l'ONF. Les allusions et les références implicites que contiennent ces films ne sauraient être facilement comprises des étrangers. D'autre part, si les films avaient été faits à l'intention des auditoires étrangers, les Canadiens pourraient les trouver assommants.

En second lieu, les frais qu'entraîne le "doublage" n'ont permis la production que de quelques films en des langues autres que le français et l'anglais. La diffusion des films et leur valeur d'enseignement à l'étranger se sont trouvées de ce fait circonscrites.

Le Parlement canadien s'est rendu compte qu'il est souhaitable de répandre davantage les films canadiens à l'étranger, particulièrement en Europe occidentale, et il est conscient de l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'établissement d'une communauté des nations; aussi a-t-il autorisé l'an dernier l'Office national du film à élaborer un programme spécialement accordé aux besoins des auditoires étrangers. M. R. H. Winters, ministre des Ressources et du Développement écono-

mique, a déclaré que ce programme marquerait «un pas extrêmement important vers la consolidation de nos relations avec les autres pays épris de liberté et vers le renforcement de notre défense collective . . . Le programme sera à base de réalisme et de sincérité. Il est nécessaire que les peuples qui se voient aux prises avec les mêmes problèmes que nous puissent nous connaître tels que nous sommes.» Il fut convenu que le programme devrait être aménagé tout d'abord à l'intention de l'Europe occidentale. Il comporte quatre points:

- 1° *Diffusion accrue des actualités filmées:* Au cours des neuf premiers mois de l'année, seize reportages filmés ont été distribués à des compagnies britanniques et américaines pour diffusion en Europe occidentale. Des arrangements ont été conclus avec la Belgique et l'Italie en vue de l'envoi direct des actualités filmées dans ces pays.
- 2° *Développement des services de diffusion — commerciaux et non commerciaux:* Deux représentants de l'ONF ont passé cinq semaines au Royaume-Uni et en Europe, l'un pour étudier la possibilité d'étendre la diffusion du film canadien dès le début de l'année, l'autre pour négocier des contrats sur la base de l'extension prévue. Les contrats qui ont déjà été signés ou qui sont sur le point de l'être permettront de diffuser un plus grand nombre de films de l'ONF et dans une région plus vaste englobant presque tous les pays de l'Europe occidentale, par les soins des cinémas et de certains organismes non commerciaux, ainsi que par la vente des pellicules. Dans les neuf premiers mois de l'année 1951-1952, la diffusion à l'étranger, en ce qui concerne les salles de cinéma, accusait une augmentation de 46 p. 100 sur la période correspondante de l'année précédente et la diffusion par d'autres moyens, une augmentation de 44 p. 100. Environ 450 bandes nouvelles sont venues enrichir les cinémathèques des missions canadiennes à l'étranger. Un fonctionnaire bilingue a été affecté au bureau de l'ONF à Londres pour diriger la diffusion en Europe.
- 3° *Révision des films existants à l'intention de l'Europe occidentale:* Dix films ont été révisés ou sont sur le point de l'être afin de répondre aux goûts des auditoires de l'Europe occidentale.
- 4° *Préparation et production de nouveaux films à l'intention de l'Europe occidentale:* Quatre nouveaux films destinés à l'Europe occidentale sont déjà terminés ou près de l'être.

Le succès de ce programme accroîtra sensiblement l'utilité du film canadien en tant que moyen de faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Même compte tenu des lacunes actuelles, indiquées ci-dessus, le film canadien surpasse dans ce domaine tous les autres moyens d'information, même la radio. De par leur nature de représentation visuelle, la plupart des films sont accessibles, partiellement du moins, à tous les auditoires. Il n'y a que le film qui puisse franchir toutes les barrières linguistiques et transmettre un message donné aux derniers confins du globe. L'application croissante des cinéastes canadiens à satisfaire les besoins particuliers des auditoires étrangers aidera à surmonter les obstacles qui nuisent aux communications entre le Canada et les autres peuples de l'univers.

P  
session d  
rale deva  
traités. I  
problème

Lor  
de régler  
les moyen  
les parler  
donc rep  
engager  
modifié l  
devant d  
obligatoir  
servit plu  
ciations.  
les autre  
obligatoir  
permetta  
constituti

Il n'  
jourd'hui  
affaires d  
y a inéga  
terme « c  
de désigr

Ces  
ne les or  
n'entrero  
instrume  
Quelque  
condition

L'E  
en conse  
L'usage  
rédaction  
qui comp

Si c  
surtout s  
subordon  
grande.  
accordé  
à moins  
Ce "prin  
décision  
sans le c

Les  
sont réd  
Mars 195

## RÉSERVES AUX CONVENTIONS MULTILATÉRALES

**P**ARMI LES DIVERS POINTS inscrits à son ordre du jour, au cours de la sixième session de l'ONU, la Sixième Commission (questions juridiques) de l'Assemblée générale devait examiner une question d'un grand intérêt du point de vue du droit des traités. Il suffira de résumer brièvement les données historiques et concrètes de ce problème pour en saisir toute l'importance.

Lorque, il y a plusieurs siècles, les accords écrits devinrent le procédé habituel de règlement des rapports de droit entre les États, les voyages étaient difficiles et les moyens de communication inexistant. La responsabilité des gouvernements envers les parlements n'était pas encore née. D'une façon générale, les États se faisaient donc représenter aux conférences de rédaction par des plénipotentiaires autorisés à engager leurs pays par simple signature. Par la suite, la plupart des États ayant modifié leurs régimes constitutionnels et reconnu la responsabilité des gouvernements devant des chambres élues, on adopta peu à peu l'usage de la signature sans effet obligatoire. En d'autres termes, la signature du représentant de l'État participant ne servit plus qu'à attester que le texte signé était bien celui de l'accord issu des négociations. Si ce texte était censé convenir en tant que document à l'État représenté, les autres États participants reconnaissaient en même temps qu'il ne deviendrait obligatoire que lors du dépôt ultérieur d'un instrument de ratification. C'est ce qui permettait à un État d'étudier les projets de convention en fonction de son régime constitutionnel propre, avant de prendre des engagements envers d'autres États.

Il n'existe pas de distinction juridique entre un traité et une convention. Aujourd'hui, en réserve ordinairement le nom de « traité » aux accords qui régissent les affaires des États en général. C'est aussi le terme qu'il convient d'employer lorsqu'il y a inégalité entre les divers négociateurs, dans les traités de paix par exemple. Le terme « convention » est actuellement d'un usage plus fréquent, surtout lorsqu'il s'agit de désigner les accords auxquels un grand nombre d'États deviendront parties.

Ces accords multilatéraux sont souvent ouverts à l'« adhésion » par des États qui ne les ont pas signés au préalable. Il est également prévu dans bien des cas qu'ils n'entreront pas en vigueur avant qu'un certain nombre d'États aient déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion, ou avant l'expiration d'un délai déterminé. Quelquefois même, la date d'entrée en vigueur dépend à la fois de ces deux conditions.

L'État qui a déjà signé une convention peut refuser de la ratifier telle quelle et, en conséquence, faire une réserve à l'application d'une ou plusieurs de ses clauses. L'usage d'ouvrir les conventions à l'adhésion d'États qui n'ont pas participé à la rédaction du texte porte naturellement ces États à déposer des instruments d'adhésion qui comportent des réserves.

Si d'autres États s'opposent à ces réserves, c'est la confusion qui en résulte, surtout s'il y a un grand nombre d'États en cause. Si la date d'entrée en vigueur est subordonnée au nombre de ratifications ou d'adhésions, la confusion est encore plus grande. Ce problème a été étudié à la Société des Nations, où l'on s'est généralement accordé à dire qu'un État ne pouvait devenir sous réserve partie à une convention, à moins que ses réserves ne soient acceptées par tous les autres États contractants. Ce « principe classique » de l'unanimité repose sur l'opinion qu'aucun État ne peut par décision unilatérale modifier la mesure dans laquelle un contrat lui sera applicable, sans le consentement de tous les autres États intéressés.

Les conventions sont une source importante de droit international, et celles qui sont rédigées par les organismes internationaux, comme l'Organisation des Nations

Unies et ses institutions spécialisées, offrent à cet égard un intérêt particulier. Par le passé, des divergences de vues se sont fait jour sur la question de savoir si l'intégrité du texte de ces conventions-lois devait ou non l'emporter sur leur acceptation par le plus grand nombre d'États possible.

Le problème s'est posé avec acuité à l'occasion de la mise en vigueur de la Convention sur le génocide. Cette convention, on le sait, revêt un caractère législatif. Or certains États (le bloc soviétique et les Philippines) ont cherché à y devenir partie tout en formulant des réserves contre certaines dispositions, dont la plus importante est un article selon lequel ils auraient pu être traduits devant la Cour internationale de Justice pour que celle-ci se prononcât sur le fait qu'ils n'auraient pas arrêté et jugé les personnes coupables de génocide. (La Cour internationale de Justice peut formuler un jugement déclaratoire concernant l'exécution de la convention. Mais elle n'a aucune juridiction criminelle, et il n'a jamais été question pour elle de juger effectivement les personnes coupables de génocide.)

A sa cinquième session, l'Assemblée générale avait soumis à la Cour internationale de Justice certaines questions précises au sujet des réserves, et demandé à la Commission du droit international de faire une étude générale de la question des réserves aux conventions multilatérales. La Commission des questions juridiques (Sixième Commission) a examiné l'avis consultatif de la Cour en même temps que le rapport de la Commission du droit international.

A la majorité de 7 voix contre 5, la Cour a déclaré qu'un État peut devenir partie à une convention tout en maintenant une réserve malgré l'opposition d'autres États, si cette réserve est « compatible avec l'objet et le but de la convention ». Il appartient à chaque État d'appliquer son propre critère de compatibilité. En cas de désaccord, on se trouvera en présence d'une situation que certains membres de la Commission des questions juridiques ont qualifiée de « chaos juridique ».

De son côté, la Commission du droit international a recommandé à l'unanimité des voix que les États adoptent, lors de l'élaboration des conventions, les dispositions nécessaires pour régler le cas des réserves et des objections. Cette recommandation a rallié la majorité des suffrages. La Commission a également proposé une série de règles applicables aux conventions ne comportant pas de telles dispositions, qui s'inspirent du principe de l'unanimité dont il est question au début du présent article. Cette dernière recommandation a provoqué de profondes divergences de vues. Adoptée à l'unanimité par les membres de la Commission du droit international, elle a été rejetée par la Commission des questions juridiques. Le bloc soviétique a insisté sur le prétendu droit souverain des États à devenir parties aux conventions et à faire des réserves à leur gré. La plupart des pays d'Amérique latine se sont déclarés favorables au système adopté il y a quelques années par l'Organisation des États américains, qui, tout en facilitant les réserves, prescrit qu'une convention n'est pas en vigueur entre les États qui font des réserves et ceux qui ne les acceptent pas, et tend par conséquent à transformer les conventions multilatérales en une série d'accords bilatéraux. D'autre part, les États européens et les pays du Commonwealth en général ont appuyé les recommandations de la Commission du droit international. Vers la fin du débat, la délégation du Canada a proposé une autre série de règles prévoyant l'acceptation des réserves à la majorité des trois quarts des États contractants, mais ce compromis se révéla impossible, et la Commission des questions juridiques n'inséra aucune recommandation en ce sens dans la résolution que l'Assemblée générale devait adopter par la suite.

Le problème que soulève l'appréciation des effets juridiques précis des réserves et des objections se posera sans doute encore à l'avenir chaque fois que les États qui participent à la rédaction d'une convention négligeront d'y inclure des clauses concernant les réserves.

LES

DÉC

L  
vingt-et-un  
mage à feules a  
Geor  
un v  
peup  
le se  
cond  
MariAu c  
sujet  
sabil  
du pDans  
déclaré "p  
désignant  
de la situaMini  
deme  
leur  
déconégo  
conc  
serviforc  
Corp  
ficat  
app

plan

à la  
hydserv  
que  
de lLe v  
par M. F  
Gauthier

Mars 1953

# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L**É DISCOURS DU TRÔNE, qui a marqué l'ouverture de la sixième session de la vingt-et-unième législature du Parlement, le jeudi 28 février, débutait par un hommage à feu le roi George VI et à la reine Elizabeth II qui lui a succédé:

Nous nous rencontrons à un moment où la population du Canada pleure, avec les autres peuples du Commonwealth, la mort de son regretté souverain, le roi George VI. Feu Sa Majesté était très aimée de tous Ses sujets canadiens, qui conservent un vif souvenir de Sa visite en ce pays et des nombreux liens qui l'unissent à Son peuple canadien. Nulle part au Commonwealth n'a-t-on éprouvé plus que chez nous le sentiment d'un deuil personnel. Je me joins à vous pour exprimer de profondes condoléances à Sa Majesté la Reine, à la reine Elizabeth la reine mère, à la reine Marie, à la princesse Margaret et à tous les membres de la famille royale.

Le peuple canadien a déjà eu l'avantage de rencontrer sa nouvelle souveraine. Au cours de Sa visite en notre pays, il y a quelques mois, Sa Majesté a créé, chez Ses sujets canadiens, une impression profonde et durable. En assumant Ses lourdes responsabilités, Sa Majesté peut être assurée de la loyauté et du dévouement tout entiers du peuple canadien.

Dans ce premier discours au Parlement, le nouveau Gouverneur général s'est déclaré "profondément sensible à l'insigne honneur que m'a fait Sa Majesté en me désignant comme Son représentant personnel dans mon pays natal". Puis il a parlé de la situation internationale:

La situation internationale ne cesse de causer de l'inquiétude et d'obliger mes Ministres à consacrer beaucoup d'attention à nos affaires extérieures. Le Gouvernement demeure convaincu que les nations du monde libre doivent continuer d'augmenter leur puissance conjuguée, afin de garantir une paix et une sécurité durables en décourageant réellement l'agression.

En Corée, il n'a pas encore été possible d'en venir à un armistice, mais les négociations tendant à cette fin se poursuivent toujours. Les troupes canadiennes, de concert avec leurs camarades d'autres membres des Nations Unies, continuent de servir avec distinction dans ce pays malheureux.

Une formation de l'Armée canadienne fait maintenant effectivement partie des forces intégrées de l'Alliance de l'Atlantique-Nord en Europe; d'autres éléments du Corps d'aviation royal canadien sont graduellement acheminés outre-mer. Des modifications à la législation relative à nos forces armées seront soumises à votre approbation.

Vous serez aussi invités à approuver une nouvelle contribution du Canada au plan de Colombo et une aide technique aux pays insuffisamment développés.

Un traité de paix avec le Japon a été signé et sera soumis à votre examen . . .

Un conseil d'ingénieurs a été établi pour préparer une demande à soumettre à la Commission mixte internationale relativement à la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent . . .

Vous serez priés de pourvoir, pour la prochaine année financière, à tous les services essentiels, ainsi qu'à la défense du pays et à l'exécution des engagements que nous avons contractés sous l'empire de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Le vendredi 29 février, l'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par M. E. W. George, député libéral de Westmorland, et appuyée par M. André Gauthier, député libéral de Lac-Saint-Jean.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## Sixième session de l'Assemblée générale

LA SIXIÈME SESSION de l'Assemblée générale s'est terminée dans l'après-midi du mardi 5 février 1952. Aucune date n'a été fixée pour la septième session ordinaire. L'article premier du règlement intérieur de l'Assemblée prescrit cependant que «l'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, le troisième mardi de septembre». Quant au lieu de réunion de la septième session, l'article 3 du même règlement déclare: «L'Assemblée générale se réunit au siège de l'Organisation à moins qu'elle ne soit convoquée en un autre lieu en vertu d'une décision prise au cours d'une session antérieure, ou à la demande de la majorité des Membres de l'Organisation». Par conséquent, sauf décision contraire prise à la majorité des membres de l'ONU d'ici septembre prochain, la septième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvrira à New-York le mardi 16 septembre 1952.

### Session extraordinaire de l'Assemblée générale au sujet de la Corée

Avant la clôture de sa sixième session, l'Assemblée générale a décidé de remettre à plus tard la discussion des deux points de son ordre du jour qui concernaient la Corée: les points 17 (question de l'indépendance de la Corée) et 27 (Corée: assistance et relèvement).

Sur l'initiative des délégations du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France, l'Assemblée générale a adopté le 5 février 1952, juste avant la fin de la sixième session, une résolution prévoyant la tenue, en temps opportun, d'une session extraordinaire de l'Assemblée en vue d'examiner les deux points relatifs à la Corée. Cette résolution charge le Secrétaire général de convoquer, à cette fin, une session extraordinaire de l'Assemblée à New-York, «dès que le commandement unifié aura notifié au Conseil de sécurité la conclusion d'un armistice en Corée». Elle prévoit également la convocation d'une session extraordinaire ou d'une session extraordinaire d'«urgence» au cas où «l'évolution de la situation en Corée» justifierait l'examen des points en question. Le Canada a voté en faveur de cette résolution, qui fut adoptée par 51 voix contre 5 (bloc soviétique) et 2 abstentions (Chili et Yémen).

### Libye

Les questions relatives à la Libye figuraient sous trois chefs différents dans l'ordre du jour de la sixième session de l'Assemblée générale:

- a) Rapports annuels du Commissaire des Nations Unies en Libye et des puissances administrantes;
- b) Rectification des frontières entre l'Égypte et l'ancienne colonie italienne de Libye;
- c) Problème des dommages de guerre.

### Rapports annuels

A sa quatrième session, l'Assemblée générale avait adopté une résolution recommandant que la Libye accède à l'indépendance au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1952. Vu que cette date tombait pendant la sixième session de l'Assemblée générale, il fallut décider si la discussion du problème libyen devait intervenir avant ou après la proclamation de l'indépendance. Certains représentants des États arabes réclamèrent une priorité spéciale pour l'étude de la question libyenne en faisant valoir que les modalités retenues pour rendre la Libye indépendante étaient contestables. Mais cet

argu  
la di  
miss  
avait  
proc  
par l  
  
le I  
télég  
étudi  
États  
velle  
son a  
lieu p  
tait l  
Libye  
de vai  
prem  
le que  
l'exis  
de ce  
lution  
troup  
tandis  
des b  
  
I  
demen  
aux ad  
l'aide  
arabe:  
toute  
l'Égypt  
Unies  
les mo  
possib  
car m  
assista  
n'avai  
des É  
propo  
résolu  
écono  
Libye  
nécess  
terme  
fut ad  
adopt  
contre  
du Ca  
  
Rectifi  
I  
renvoy  
  
\* Voir  
Mars 1



argument fut rejeté, la majorité des délégués estimant qu'il serait vain d'entreprendre la discussion de ce point avant la publication du Rapport supplémentaire du Commissaire des Nations Unies, qui ne serait présenté qu'au début de 1952, et qu'il n'y avait aucune raison valable, en attendant l'examen de ce rapport, de reporter la proclamation de l'indépendance de la Libye au delà de la date primitivement fixée par l'Assemblée générale.

Le 24 décembre, l'ancienne colonie italienne devenait par proclamation royale le Royaume-Uni de Libye. Le Canada a reconnu ce nouvel État par un échange de télégrammes\*. Lorsque la Commission politique spéciale se réunit le 23 janvier pour étudier cette question, elle était saisie d'un projet de résolution patronné par douze États (Australie, Chili, Danemark, États-Unis, Grèce, Irak, Libéria, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines et Uruguay). Cette résolution félicitait la Libye de son accession à l'indépendance, prenait acte que des élections nationales auraient lieu prochainement conformément aux dispositions de la Constitution libyenne, invitait le Secrétaire général et les institutions spécialisées à continuer de donner à la Libye, sur sa demande, l'assistance technique voulue, et exprimait l'avis que la Libye devait être admise à faire partie de l'Organisation des Nations Unies. L'un des premiers obstacles à l'acceptation immédiate de ces propositions fut l'argument par lequel l'Égypte et l'U.R.S.S. objectèrent que la présence de troupes étrangères et l'existence de bases militaires en Libye étaient incompatibles avec l'indépendance de ce pays. Pour donner suite à leur objection, ces deux États présentèrent des résolutions exigeant le retrait des troupes étrangères. L'Égypte proposa le retrait des troupes dans les six mois et la remise des bases aux autorités militaires de Libye, tandis que l'U.R.S.S. réclama le retrait des troupes dans les trois mois et la liquidation des bases. Ces deux résolutions furent repoussées à de fortes majorités.

L'Égypte et les pays arabes se déclarèrent opposés à ce que l'État de Libye demeure tributaire de l'assistance financière du Royaume-Uni dans la mesure prévue aux accords conclus par ce pays avec le gouvernement provisoire de Libye, ainsi qu'à l'aide financière offerte d'autre part par les États-Unis et l'Italie. Selon les États arabes, il convenait avant tout d'internationaliser l'assistance qu'il faudrait, selon toute apparence, apporter à la Libye pour assurer la viabilité de son économie. Aussi l'Égypte présenta-t-elle des propositions recommandant aux membres des Nations Unies de contribuer à un fonds spécial et au Conseil économique et social d'étudier les mesures requises pour l'administration et l'utilisation de ce fonds. Cependant, les possibilités de recueillir ainsi des contributions importantes semblaient assez minces, car malgré tous les efforts qu'il avait déployés jusque-là pour procurer à la Libye une assistance financière à caractère international, le Commissaire des Nations Unies n'avait encore reçu de garanties certaines d'aide immédiate que du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Italie. C'est ce qui obligea les délégations arabes à retirer leur proposition. Le Chili présenta ensuite, sous forme d'amendement au projet de résolution des douze puissances, une recommandation où il demandait au Conseil économique et social d'étudier les moyens de fournir une aide supplémentaire à la Libye, et au Secrétaire général d'apporter au Conseil économique et social l'assistance nécessaire pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui étaient assignées aux termes du projet d'amendement. A la suite d'un débat assez long, cet amendement fut adopté à une faible majorité. Le projet de résolution révisé fut ultérieurement adopté à la Commission politique spéciale par 48 voix (y compris celle du Canada) contre 0 et aucune abstention, et à l'Assemblée générale par 50 voix (y compris celle du Canada) contre 0 et aucune abstention.

### **Rectification des frontières entre l'Égypte et la Libye**

La question des rectifications à apporter aux frontières libyennes avait déjà été renvoyée de la cinquième session à la sixième session de l'Assemblée générale. Lorsque

\* Voir *Affaires extérieures* de février 1952, pp. 76 et 77.

la Commission politique spéciale en aborda la discussion, le représentant de l'Égypte fit connaître l'intention de son gouvernement de négocier directement avec le gouvernement indépendant de Libye en vue de régler le problème des frontières « dans un esprit amical et de bon voisinage ». A l'issue de ses délibérations, la Commission politique spéciale adopta à l'unanimité une résolution prenant acte de l'intention du gouvernement égyptien de procéder de cette façon. La résolution fut entérinée sans opposition par l'Assemblée générale.

### Problème des dommages de guerre

Au cours de la sixième session, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les dommages de guerre se référant en particulier à l'effet de ces dommages sur l'économie libyenne. Ce document fut transmis à la Commission des questions économiques, où la France et le Royaume-Uni ont déposé un projet de résolution invitant le Secrétaire général et les institutions qui participent aux travaux du Bureau de l'assistance technique à examiner favorablement les demandes d'assistance formulées par le gouvernement libyen touchant des programmes de développement économique, y compris la remise en état ou la restauration des biens et installations endommagés pendant la guerre. Le Secrétaire général a également été prié d'achever l'étude du problème des dommages de guerre. Ce projet de résolution fut adopté en commission et en séance plénière avec quelques amendements d'ordre secondaire.

### Érythrée

Aux termes de la résolution adoptée à ce sujet pendant la cinquième session de l'Assemblée générale, l'ancienne colonie italienne de l'Érythrée devait constituer « une unité autonome, fédérée avec l'Éthiopie sous la souveraineté de la Couronne d'Éthiopie, au plus tard le 15 septembre 1952 ». Comme le Royaume-Uni, puissance chargée de l'administration de l'Érythrée depuis la guerre, était d'avis qu'il convenait, avant de procéder à la fédération, d'apporter une solution satisfaisante à certaines questions économiques et financières restées en suspens après la liquidation du régime colonial italien, la délégation de ce pays à la sixième session soumit un rapport sur la situation et un projet de résolution visant à y remédier. Cette résolution, dont la teneur est conforme aux principes acceptés lors de la cinquième session de l'Assemblée dans le cas des problèmes analogues qui se posaient en Libye, demandait la restitution à leurs premiers propriétaires des biens publics et privés et la création d'un tribunal composé de juristes internationaux, chargé de trancher tous les différends que pourrait occasionner ce transfert.

Les seules objections soulevées contre ces propositions furent celles des blocs soviétique et arabe qui tous deux prétendirent que la population locale n'avait pas été suffisamment consultée à ce sujet. Le délégué de l'U.R.S.S. signala également que le Royaume-Uni se voyait octroyer certains privilèges d'exterritorialité qui empiéteraient sur l'autonomie de l'Érythrée. Malgré l'opposition du bloc soviétique et l'abstention de la plupart des pays arabes, au moment de la mise aux voix, le projet britannique fut adopté en commission par 33 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 9 abstentions, et à l'Assemblée générale par 39 voix (y compris celle du Canada) contre 5 et 5 abstentions.

### Questions de tutelle

La Quatrième Commission a adopté plusieurs résolutions importantes inspirées par les travaux du Conseil de tutelle. Toutes, sauf une, ont été approuvées en séance plénière par l'Assemblée générale.

Dans deux de ces résolutions, l'Assemblée recommande au Conseil de tutelle d'apporter certains changements à sa procédure. L'un recommande au Conseil de créer un comité permanent pour l'examen des pétitions adressées par les habitants



M. Stuart S. Garson, la sixième session de la Première Commission.

des territoires... senter au... recomman... du Canada... d'examiner... dans les te... le nombre

L'Ass... bilité d'ass... Elle a ce... membres

Le p... long déba... les repré... instamme... tructif et... pour les a

En c... mistrent c... ments rel... résolution... bourses d... toires sou... sur cette... initiative... du Progr... nistrantes

Mars 1952



Photo: Wide World

#### LE CANADA PARLE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Stuart S. Garson (au centre), ministre de la Justice et vice-président de la délégation du Canada à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, prononce un discours à une réunion de la Première Commission (questions politiques), à Paris, au sujet du désarmement. A la droite de M. Garson, on voit M. Manuel Trucco, du Chili, et à sa gauche, M. K. V. Kisselev, de Biélorussie.

des territoires sous tutelle, et invite les autorités chargées de l'administration à présenter au Conseil de tutelle des renseignements spéciaux sur la suite donnée aux recommandations du Conseil en matière de pétitions. Cette résolution a reçu l'appui du Canada. La seconde de ces résolutions recommande au Conseil de tutelle d'examiner de nouveau l'organisation et le fonctionnement de ses missions de visite dans les territoires sous tutelle en vue de prolonger la durée des visites et de réduire le nombre des territoires visités, sans toutefois diminuer la fréquence des visites.

L'Assemblée générale a invité en outre le Conseil de tutelle à étudier la possibilité d'associer plus étroitement à ses travaux les habitants des territoires sous tutelle. Elle a cependant rejeté un projet de résolution sur la participation des États non membres du Conseil de tutelle à l'activité des organes subsidiaires du Conseil.

Le problème de la population éhoulée du Togo a de nouveau fait l'objet d'un long débat à la Quatrième Commission. A la suite des témoignages présentés par les représentants du territoire intéressé, l'Assemblée a adopté une résolution priant instamment les puissances administrantes d'aboutir à un « règlement rapide, constructif et équitable » et renfermant des recommandations relatives au Conseil mixte pour les affaires togolaises en voie de création par les puissances administrantes.

En outre, l'Assemblée a unanimement recommandé aux puissances qui administrent des territoires de faire le nécessaire pour assurer la diffusion de renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies et au régime de tutelle. Une autre résolution invite les États membres à mettre des bourses de perfectionnement, des bourses d'études et des bourses de stagiaires à la disposition des étudiants des territoires sous tutelle ayant les aptitudes requises. Le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution parce que, comme l'a expliqué le représentant canadien, cette initiative fait double emploi avec les travaux qui se poursuivent déjà dans le cadre du Programme d'assistance technique des Nations Unies, dont les puissances administrantes profitent pleinement.

Dans une résolution, à laquelle certaines puissances administrantes se sont opposées, l'Assemblée recommande aux pays intéressés d'insérer dans leurs rapports annuels des renseignements sur les mesures prises pour permettre aux territoires sous tutelle d'obtenir leur autonomie et une idée du temps requis pour atteindre ce but. Le Canada a voté contre cette résolution. Son représentant a exprimé l'avis que cette résolution pourrait avoir pour effet d'entraver les progrès politiques des territoires sous tutelle au lieu de les favoriser, étant donné que le Canada sait, par expérience, que l'évolution constitutionnelle s'accommode mal de plans rigides et de formules précises.

Dans ses autres résolutions sur les questions de tutelle, l'Assemblée demande au Conseil de tutelle de faire figurer dans son rapport ses conclusions sur la suite donnée par les puissances administrantes aux résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale; elle recommande certaines mesures concernant le développement économique rural et invite le Conseil de tutelle à préparer un rapport spécial sur les unions administratives intéressant les territoires sous tutelle, qui sera soumis au nouveau comité de l'Assemblée générale chargé d'étudier la question de ces unions administratives.

### Renseignements provenant des territoires non autonomes

Sur cette question, l'Assemblée générale a approuvé toutes les résolutions adoptées par la Quatrième Commission (tutelle). L'une des plus importantes de ces résolutions (appuyée par le Canada) avait trait à la création d'un comité *ad hoc* chargé de poursuivre l'étude des facteurs dont il convient de tenir compte pour décider si un territoire est parvenu à l'autonomie complète. Après avoir fait l'objet d'un débat à la Quatrième Commission, ces facteurs ont été énumérés provisoirement par une sous-commission et annexés à titre d'information à la résolution adoptée. Tous les membres de l'Organisation des Nations Unies ont été invités à communiquer leurs vues sur ce sujet au Secrétaire général, avant le 1<sup>er</sup> mai 1952. Une autre résolution charge le nouveau « Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes » d'examiner la possibilité d'associer ces territoires à ses travaux. Cette résolution a été adoptée par 47 voix (y compris celle du Canada) contre 2 et 7 abstentions.

La Commission de tutelle a aussi élu l'Equateur et l'Indonésie au Comité des renseignements, en remplacement du Mexique et des Philippines dont le mandat était expiré.

### Droits de l'homme

Lors de sa treizième session, qui a eu lieu l'été dernier, le Conseil économique et social a invité l'Assemblée générale à réviser la décision qu'elle avait prise à sa cinquième session en 1950, de fonder en un seul pacte les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits civils et politiques. Au cours du débat consacré à cette question par la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles de l'Assemblée, le Chili, l'Égypte, le Pakistan et la Yougoslavie ont présenté une résolution réaffirmant la décision antérieure de l'Assemblée en faveur d'un pacte unique.

D'autre part, la Belgique, les États-Unis, l'Inde et le Liban ont proposé un amendement demandant à la Commission des droits de l'homme de rédiger deux pactes distincts, l'un portant sur les droits civils et politiques et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui seraient soumis en même temps à la septième session de l'Assemblée générale. A sa dernière réunion, le 5 février 1952, l'Assemblée a finalement adopté cet amendement par 27 voix (y compris celle du Canada) contre 20 et 3 abstentions.

D'autres résolutions également approuvées par l'Assemblée chargent la Commission des droits de l'homme d'étudier diverses propositions, y compris un article sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'insertion dans les deux pactes de clauses concernant les réserves, et l'élaboration de recommandations sur les rapports concernant l'inobservance des droits de l'homme.

New  
qui l  
trava  
de l'  
  
Coré  
a pou  
soudr  
et d'  
l'Ag  
Uni e  
  
des N  
enver  
du Co  
la fin  
l'agen  
s'élève  
progra  
pour a  
portati  
adapt  
santé p  
détaillé  
tions in  
A  
  
Co  
La  
à Paris,  
général  
butions  
élargi d  
dévelop  
M.  
rières  
Des inv  
Unies, n  
au Prog  
férence,  
soviétiq  
d'aide a  
  
Le  
fournir  
tions ve  
mois ant  
exprimé  
vertu du  
Le total  
1952, s'  
à entend  
contribu  
  
Mars 195

Le 2 mars, le Conseil économique et social tiendra une session extraordinaire à New-York, afin de transmettre à la Commission des droits de l'homme les documents qui lui seront nécessaires pour préparer les deux projets de pacte et achever ses autres travaux. Ces pactes seront soumis au Conseil économique et social pendant sa session de l'été 1952.

### Aide à la Corée

Le Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, dont le Canada fait partie, s'est réuni à Paris du 10 au 14 janvier. Ce comité a pour fonction première d'aider de ses conseils l'agent général de l'ANURC à résoudre les principaux problèmes de finances, d'approvisionnement, de distribution et d'économie en général qui se rattachent aux programmes et aux travaux de l'Agence. Les autres membres du Comité sont les États-Unis, l'Inde, le Royaume-Uni et l'Uruguay.

A cause de la lenteur des pourparlers relatifs à la cessation des hostilités, l'Agence des Nations Unies n'a pas encore été en mesure d'entreprendre des travaux de grande envergure. L'assistance est actuellement dispensée par la Section de l'assistance civile du Commandement unifié. Mais le Comité consultatif est d'avis qu'en attendant que la fin des hostilités permette à l'Agence de se charger de tous les travaux d'assistance, l'agent général pourrait entreprendre un programme limité dont le coût estimatif s'élèverait à 8 millions de dollars. Au nombre des projets prévus dans le cadre de ce programme figurent la fourniture de filets de pêche dont on a un pressant besoin pour augmenter les stocks alimentaires, le rétablissement d'une école de marine, l'importation de volailles et d'animaux de ferme, l'adoption de certaines mesures de réadaptation dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé publique, l'inauguration de certains services de génie et l'élaboration de plans détaillés pour l'exploitation mécanique des mines et la construction d'autres installations industrielles indispensables au relèvement de l'économie coréenne.

A la fin de la réunion, le Canada a été élu président du Comité consultatif.

### Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique

La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique s'est tenue à Paris, immédiatement après la clôture de la sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Cette Conférence avait pour but d'établir le total approximatif des contributions que les gouvernements sont disposés à verser en 1952 au titre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies en faveur des pays insuffisamment développés.

M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a été élu à l'unanimité président de cette réunion de deux jours. Des invitations avaient été envoyées non seulement aux soixante membres des Nations Unies, mais aussi à tous les pays membres des institutions spécialisées qui participent au Programme élargi d'assistance technique. En déclinant l'invitation à cette Conférence, que leur avait adressée le Secrétaire général, les cinq membres du bloc soviétique ont refusé pour la deuxième fois de participer à cet important programme d'aide aux populations des régions peu évoluées de l'univers.

Le Secrétaire général avait demandé aux pays qui participent au programme de fournir en 1952, c'est-à-dire pendant le second exercice, un montant égal aux contributions versées par eux pour assurer l'application du programme au cours des dix-huit mois antérieurs. Cet appel a reçu un accueil très encourageant, tant par la gratitude exprimée par les pays insuffisamment développés pour l'œuvre accomplie jusqu'ici en vertu du programme, que par les sommes promises pour en poursuivre l'application. Le total des contributions souscrites par cinquante et un pays, à la date du 1<sup>er</sup> mars 1952, s'élève à \$18,839,618 en monnaie des États-Unis. Dix autres États ont donné à entendre qu'ils feraient quelque chose, sans toutefois préciser le montant de leur contribution. On s'efforce d'atteindre l'objectif de 20 millions de dollars.

La contribution du Canada pour le premier exercice a été de \$850,000. A la dernière Conférence, le représentant canadien a annoncé que son Gouvernement était disposé à garantir le même montant pour 1952 si l'on arrivait au chiffre prévu de 20 millions. Il a ajouté que, de l'avis du Gouvernement canadien, la vie même et le succès d'un tel programme dépendent de la participation la plus large possible de tous les États membres. C'est pour souligner le prix que le Canada attache à ce que tous les pays collaborent à ce programme, a-t-il déclaré, que son Gouvernement a décidé d'aligner directement sa participation financière sur la quote-part des autres membres. Il s'est cependant engagé à verser \$750,000 sous réserve de l'approbation du Parlement, et il a fait connaître qu'un supplément de \$100,000 resterait disponible jusqu'à ce que l'acte final de la Conférence soit ouvert à la signature.

Les contributions des États-Unis, de l'Australie et de la Suisse seront aussi directement proportionnées au total des engagements. Le délégué américain a déclaré que son pays verserait au moins \$11,400,000, mais que cette contribution pourrait être portée à 12 millions si l'on arrivait au total de 20 millions.

Pour la première fois, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon ont annoncé qu'ils contribueraient au programme. De nouvelles contributions seront également versées par les États indochinois du Laos, du Viet-nam et du Cambodge. Les pays qui ont décidé de relever le chiffre de leur quote-part sont la Suède, dont la contribution du premier exercice sera quadruplée, la Colombie, la Norvège, l'Indonésie, la Birmanie, le Pakistan et Haïti.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la fin de la Conférence, M. Lesage a félicité les délégués du « merveilleux exemple de coopération internationale » qu'ils avaient donné. Grâce à vos généreuses contributions, a-t-il dit, « vous avez forgé un important instrument de paix ».



**REPRÉSENTANTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

*Photo: Nations Unies*

A la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est ajournée à Paris le 6 février, plusieurs pays étaient représentés par des femmes. Mme R. J. Marshall (deuxième à droite), ancienne présidente du Conseil national des femmes, faisait partie de la délégation du Canada. En conversation avec Mme Marshall, de gauche à droite: Mme Irena Domanska, de Pologne; Mlle Minerva Bernardino, de la République Dominicaine; Mme Franklin D. Roosevelt, des États-Unis; Mme Ana Figueroa, du Chili; Mme Zena Harman, de l'État d'Israël, et Mme Aase Lionaes, de Norvège.

dans  
d'Ottawa  
bureau  
d'Ottawa  
Nomine  
M. I.  
attaché  
vriér.  
M. M.  
de l'UN  
vietiqu  
M. J.  
commis  
M. L.  
joint, a  
M. M.  
crétaire  
M. F.  
commis  
M. A.  
Danema  
M. W.  
de Polo  
M. Je  
taché m  
des Rép  
28 févri  
M. Je  
litaire a  
des Rép  
28 févri  
Départs  
Son E  
commis  
attendan  
Reconnais  
Mlle I  
Unis d'A  
Mlle  
Mexique  
Mars 195

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. G. C. McInnes, des bureaux d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada dans l'Inde, le 12 février 1952.

M. Marcel Blais, revenu d'Athènes en congé de rapatriement, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 4 février 1952.

M. J. G. H. Halstead, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 26 février 1952.

M. D. Stansfield, de l'ambassade du Canada en U.R.S.S., est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 25 février 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

M. le commodore Knut Mauritz Ostberg, attaché naval, légation du Suède, le 1<sup>er</sup> février.

M. Nicolai Chiriaev, attaché, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 4 février.

M. J. S. Gandee, secrétaire principal, haut commissariat du Royaume-Uni, le 8 février.

M. Luis Correia, attaché commercial adjoint, ambassade du Brésil, le 11 février.

M. Murillo Gurgel Valente, troisième secrétaire, ambassade du Brésil, le 13 février.

M. Fayaz Alum, attaché commercial, haut commissariat du Pakistan, le 14 février.

M. Anker Svart, secrétaire, légation du Danemark, le 19 février.

M. Walenty Gratkowski, attaché, légation de Pologne, le 19 février.

M. le colonel Gueorgui Golovechkine, attaché militaire adjoint, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 28 février.

M. le major Anatoli Kolossov, attaché militaire adjoint de l'air, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 28 février.

#### Départs

Son Excellence M. Mohammed Ali, haut commissaire du Pakistan, le 11 février. En attendant l'entrée en fonction du successeur

de M. Ali, M. E. H. Enver, troisième secrétaire, est haut commissaire suppléant.

Son Excellence M. Mario di Stefano, ambassadeur d'Italie, le 14 février. En attendant la présentation des lettres de créance du successeur de M. di Stefano, M. Ruggero Farace, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. le docteur Luis Cuneo-Harrison, ambassadeur du Pérou, le 26 février. En attendant la présentation des lettres de créance du successeur de M. Cuneo-Harrison, M. César A. la Fuente, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, le 29 février. En attendant l'entrée en fonction du successeur de M. Toivola, M. Olavi Lahonen, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. Robert J. Francis, attaché, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 30 janvier.

M. G. W. St. J. Chadwick, secrétaire principal, haut commissariat du Royaume-Uni, le 8 février.

M. Francis A. Flood, premier secrétaire et attaché agricole, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 27 février.

M. Emin Boysan, attaché commercial, ambassade de Turquie, le 29 février.

Son Excellence M. Liu Chieh, ambassadeur de Chine, a repris la direction de l'ambassade le 26 février à son retour de Paris où il a assisté à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

### Service consulaire

#### Reconnaisances provisoires

Mlle Lillian Finnila, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 12 février.

Mlle Esperanza Zetina, vice-consul du Mexique à Ottawa, le 12 février.

Mars 1952

## Départs

M. Milton Faria, consul du Brésil à Montréal, le 30 janvier.

M. Paulo Valladares, vice-consul du Brésil

à Toronto, le 30 janvier.

M. John M. Kavanaugh, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, le 6 février.

## Service commercial

### Nominations

M. J. P. Costello, commissaire de commerce adjoint de la Nouvelle-Zélande à Montréal, le 3 février.

M. J. Payne, commissaire de commerce de

l'Australie à Vancouver, le 4 février.

### Départ

M. Ronald B. Hines, commissaire de commerce adjoint de l'Australie à Vancouver, le 4 février.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)*

*(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de coordonner toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)*

## Commissions et organismes permanents

*(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente sont énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1952.)*

## Conférences de février

*Sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), du 6 novembre 1951 au 5 février 1952. Représentants: président: M. S. S. Carson, ministre de la Justice; vice-président: M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M<sup>me</sup> R. J. Marshall, ancienne présidente du Conseil national des femmes. Suppléants: M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède; M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. R. M. Macdonnell, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE à Paris. Conseillers parlementaires: M. T. C. W. Ashbourne, député; M. Léon Balcer, député; M. E. G. Hansell, député; M. P. E. Wright, député. Conseillers: M. S. D. Pollock, du ministère des Finances; M. G. G. Crean, de l'ambassade du Canada à Belgrade; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle E. P. MacCallum, du ministère des Affaires extérieures; M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. D. Stansfield, de l'ambassade du Canada à Moscou; M. H. B. O. Robinson, du haut commissariat du Canada à Londres; M. O. G. Stoner, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. J. Mc-*

Cardle, du ministère des Affaires extérieures. Attachés d'information: M. Fulgence Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris; Mlle M. Gordon, du consulat général du Canada à New-York. Secrétaire général: M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (Conseil économique et social) (New-York), du 29 janvier au 6 février. Délégué: M. T. D. MacDonald, commissaire aux enquêtes sur les coalitions, du ministère de la Justice. Suppléant: M. A. S. Whiteley, du ministère de la Justice.*

*Huitième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Conseil économique et social) (Rangoon, Birmanie), du 29 janvier au 9 février. Observateur: M. R. G. Nik Cavell, du ministère du Commerce.*

*Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique (Paris), depuis le 6 février. Représentant: M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suppléant: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.*

*Onzième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève), du 7 au 9 février. Chef de*

la dél  
Canad  
représ  
Allema  
gation  
reau e

Neu  
l'OIR  
la dél  
Canad  
représ  
Allema  
gation  
reau e

Conf  
bes sur  
Rico),  
T. G. M  
Canada

Comit  
bonne),  
lieuten  
chefs d  
chal de  
ral J. D  
Raymon  
nale; M  
fares e

Deux  
nement  
gratoire  
vrier. C  
Smith, c  
tère de  
Délégué  
tion per  
reau eur  
M. S. D.  
Conseill  
l'Immigr

Comm  
me), dep  
S. C. Hu

Confé  
Common  
Melbour  
sident:  
Conseil  
K. W. N  
M. G. S.  
des Rele  
l'Office t  
du Cana  
sité Que  
de l'Univ

(La men  
que le G

Conseil  
à partir

Mars 195



la délégation: M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse. Délégués: M. P. W. Bird, représentant de l'Immigration canadienne en Allemagne; M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

*Neuvième session du Conseil général de l'OIR (Genève), du 11 au 15 février.* Chef de la délégation: M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse. Délégués: M. P. W. Bird, représentant de l'Immigration canadienne en Allemagne; M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

*Conférence de la Commission des Caraïbes sur le développement industriel (Porto-Rico), du 11 au 20 février.* Observateur: M. T. G. Major, commissaire de commerce du Canada à Port-of-Spain.

*Comité militaire de l'Atlantique-Nord (Lisbonne), les 11 et 12 février.* Président: le lieutenant-général C. Foulkes, président des chefs d'état-major. Conseillers: le vice-maréchal de l'Air H. L. Campbell; le major-général J. D. Smith; le lieutenant-colonel R. L. Raymond, du ministère de la Défense nationale; M. H. F. Davis, du ministère des Affaires extérieures.

*Deuxième session du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (Genève), du 18 au 23 février.* Chef de la délégation: M. C. E. S. Smith, directeur de l'Immigration, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. S. D. Pollock, du ministère des Finances. Conseiller: M. P. W. Bird, représentant de l'Immigration canadienne en Allemagne.

*Commission des produits de l'OAA (Rome), depuis le 18 février.* Représentant: M. S. C. Hudson, du ministère de l'Agriculture.

*Conférence scientifique (officielle) du Commonwealth britannique (Canberra et Melbourne), du 18 février au 7 mars.* Président: M. E. W. R. Steacie, président du Conseil national de recherche. Délégués: M. K. W. Neatby, du ministère de l'Agriculture; M. G. S. Hume, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. G. B. Reed, de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; M. G. H. Ettinger, de l'Université Queen's de Kingston, et M. P. Gagnon, de l'Université Laval de Québec.

*Conseil de l'Atlantique-Nord (Lisbonne), depuis le 20 février.* Délégués: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale. Conseillers: Du ministère des Affaires extérieures: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. W. F. A. Turgeon, ambassadeur du Canada en Irlande et ministre du Canada au Portugal; M. C. S. A. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. A. F. Plumpton; S. F. Rae du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni. Du ministère de la Défense nationale: le lieutenant-général C. Foulkes, président des chefs d'état-major. Du ministère des Finances: M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE, à Paris. Aides: Du ministère des Affaires extérieures: M. P. T. Molson. Du ministère de la Défense nationale: le commandant d'escadre J. F. M. Bell. Secrétaire: M. H. F. Davis, du ministère des Affaires extérieures.

*Troisième réunion des experts techniques de la Banque centrale américaine (Cuba), du 25 février au 8 mars.* Représentant: M. W. E. Scott, de la Banque du Canada.

*Comité spécial de l'ordre du jour et des questions d'intersession de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), depuis le 25 février.* Représentant: M. Louis Couillard, représentant suppléant auprès de l'OECE à Paris.

*Troisième réunion régionale de l'Europe et de la Méditerranée de la navigation aérienne (OACI) (Paris), depuis le 26 février.* Délégué: M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

*Réunion du sous-comité du groupe de travail d'intersession chargé d'étudier la réduction des tarifs douaniers (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), depuis le 26 février.* M. Louis Couillard, représentant suppléant auprès de l'OECE à Paris.

*Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne (Londres), depuis le 28 février.* Chef de la délégation: M. Ernest A. Côté, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni. Délégués: M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni; M. H. D. Clark, du ministère des Finances.

## Conférences de mars et d'avril

*(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Conseil international du sucre (Londres), à partir du 3 mars.*

*Cent dix-huitième session du Conseil d'administration de l'OIT et de ses commissions et comités (Genève), du 3 au 15 mars.*

Réunion préliminaire des fonctionnaires du Comité consultatif du développement économique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques (Karachi), à partir du 10 mars.

Comité des organisations non gouvernementales (Conseil économique et social) (New-York), du 18 au 21 mars.

Session spéciale du Conseil économique et social (New-York), à partir du 25 mars.

Quatrième session de la Conférence inter-américaine sur la sécurité sociale (Mexico), du 24 mars au 8 avril.

Comité consultatif du développement économique coopératif dans le Sud et le Sud-Est asiatiques (Karachi), à partir du 24 mars.

Réunion de l'OMS (Genève), en mars.

Septième session de la Commission des stupéfiants (Conseil économique et social) (New-York), à partir du 15 avril.

Cinquième Conférence des États américains membres de l'Organisation internationale du Travail (Rio-de-Janeiro), du 17 au 30 avril.

Quatrième session de la Commission des industries mécaniques (OIT) (Genève), du 21 avril au 3 mai.

Sixième conférence internationale du Bureau hydrographique international (Monaco), à partir du 29 avril.

Conseil international du blé, en avril.

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Objet
7	13 février	Décret relatif au retrait de biens canadiens en Pologne.
8	19 février	Don de 500,000 boisseaux de blé à la Grèce pour parer à la famine.
9	23 février	Envoi d'un fonctionnaire résidant à Helsinki (Finlande).

## ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

### MULTILATÉRAUX

Déclaration de maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signée à Torquay le 21 avril 1951.

Cinquième Protocole de Rectifications de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à New-York le 7 mai 1951.

Protocole de Torquay annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à New-York le 7 mai 1951.

Décisions portant acceptation de l'adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de l'Autriche, de la République fédérale d'Allemagne, de la Corée, du Pérou, des Philippines et de la Turquie. Signées à New-York le 7 mai 1951.

Traité de paix avec le Japon. Signé à San-Francisco le 8 septembre 1951.

Convention sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, des représentants nationaux et du personnel international. Signée à Londres le 20 septembre 1951.

Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie. Signé à Londres le 17 octobre 1951.

Accord relatif à l'établissement et à l'adoption de la nouvelle liste internationale des fréquences pour les différents services dans les bandes comprises entre 14 kc/s et 27,500 kc/s en vue de la mise en vigueur du tableau de répartition des bandes de fréquences d'Atlantic-City. Signé à Genève le 3 décembre 1951.

Convention internationale pour la protection des végétaux. Signée à Rome le 6 décembre 1951.

### AUSTRALIE

Échange de notes constituant un accord modifiant le paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord entre le Canada et l'Australie relatif aux services de transports aériens, signé à Ottawa le 11 juin 1946. Intervenu à Canberra le 16 mars 1951.

### CEYLAN

Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens du Ceylan désireux de s'y établir. Intervenu à Londres les 26 janvier et 24 avril 1951.

ÉTATS-

FRANCI

INDE

ITALIE

PAKISTA

ROYAUM

UNION :

VENEZUE

Mars 1951

## ÉTATS-UNIS

Échange de notes constituant un accord modifiant provisoirement le programme des stations météorologiques du Pacifique établi par l'Accord du 22 juin 1950. Intervenu à Washington les 25 septembre 1950 et 16 février 1951.

Échange de notes constituant un accord modifiant l'Accord sur les prestations d'assurance-chômage du 12 mars 1942. Intervenu à Ottawa les 31 juillet et 11 septembre 1951.

Échange de notes constituant un accord relatif à la disposition des biens en surplus des États-Unis au Canada. Intervenu à Ottawa les 11 et 18 avril 1951.

Convention additionnelle à la Convention supplémentaire entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique pour l'extradition mutuelle des malfaiteurs fugitifs, signée à Ottawa le 13 décembre 1900. Signée à Ottawa le 26 octobre 1951.

Accord visant à assurer la sécurité sur les Grands lacs par la radio. Signé à Ottawa le 21 février 1952.

## FRANCE

Échange de notes constituant un accord concernant les fournitures faites aux populations civiles par les autorités militaires canadiennes et l'indemnité relative aux navires réquisitionnés par le Canada durant la guerre. Intervenu à Ottawa les 26 juin et 4 juillet 1951.

Accord entre le Commonwealth britannique et la France sur les sépultures militaires. Signé à Paris le 31 octobre 1951.

Échange de notes constituant un accord abrogeant l'Accord du 22 mars 1946 visant la mainlevée du contrôle du Gouvernement sur certains biens privés. Intervenu à Ottawa les 13 novembre et 8 décembre 1951.

## INDE

Échange de notes constituant un accord mettant officiellement en vigueur la Déclaration de principes formulé d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique de l'Inde sur une base coopérative. Intervenu à Nouvelle-Delhi le 10 septembre 1951.

## ITALIE

Échange de notes constituant un accord relatif au règlement de certaines réclamations de guerre canadiennes et au déblocage des avoirs italiens au Canada. Intervenu à Ottawa le 20 septembre 1951.

## PAKISTAN

Échange de notes constituant un accord mettant officiellement en vigueur la Déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique du Pakistan sur une base coopérative. Intervenu à Karachi le 10 septembre 1951.

Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens du Pakistan désireux de s'y établir. Intervenu à Karachi le 23 octobre 1951.

## ROYAUME-UNI

Accord financier. Signé à Ottawa le 29 juin 1951.

Échange de notes constituant un accord étendant à certains territoires coloniaux l'Accord relatif aux doubles impositions intervenu le 5 juin 1946. Intervenu à Ottawa les 27 juillet et 14 août 1951.

## UNION SUD-AFRICAINE

Échange de notes constituant un accord concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume. Intervenu à Ottawa les 3 et 16 janvier 1951.

Échange de notes constituant un accord tendant à éviter les doubles impositions sur les revenus provenant de l'exploitation de navires et d'aéronefs. Intervenu à Prétoria le 26 novembre 1951.

## VENEZUELA

Échange de notes constituant un accord renouvelant pour une année les conditions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950. Intervenu à Caracas les 10 et 11 octobre 1951.

Mars 1952

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Our Changing World*, discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcé au banquet annuel de la Chambre de commerce de North-Bay, le 21 janvier 1952 (N° 52/3).

*La Communauté nord-atlantique*, discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcé devant le Club

Commercial de Halifax (Nouvelle-Écosse), le 26 janvier 1952 (N° 52/6).

*The old and the New Diplomacy*, discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcé à la 130<sup>e</sup> réunion annuelle du Board of Trade de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le 28 janvier 1952 (N° 52/7).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

*Canada's Mineral Industry in National Defence*, discours de M. M. W. Mackenzie, sous-ministre de la Production de défense, prononcé à la réunion générale de l'Institut canadien des Mines et de la Métallurgie, à Ottawa, le 23 janvier 1952 (N° 52/4).

*Canada's Economic Preparedness*, discours de M. C. D. Howe, ministre du Commerce et ministre de la Production de défense, prononcé à la 65<sup>e</sup> réunion annuelle du Board of Trade de Vancouver le 29 janvier 1952 (N° 52/5).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* — Deuxième rapport de 1951 à l'Assemblée générale; document A/1853; Paris, 1951; pp. 68; 60 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 7.

*Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée*; document A/1881; Paris, 1951; pp. 78; 70 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 12.

*Rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 16 août 1950 au 21 septembre 1951*; document A/1884; Genève, 1951; pp. 180; \$1.75; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 3.

† *Aide aux réfugiés de Palestine*

a) *Rapport du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*; Paris, 1951; document A/1905; pp. 51; 50 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 16.

b) *Rapport spécial du Directeur et de la Commission consultative de l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*; Paris, 1951; document A/1905/Add.1; pp. 6; 10 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 16A.

† *Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée* — États financiers pour la période comprise entre la création de l'Agence (1<sup>er</sup> décembre 1950) et le 30 juin 1951 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; Paris, 1951; document A/1961; pp. 10; 15 cents; documents officiels de l'Assemblée générale; sixième session, supplément N° 6C.

*Acte final et Convention relative au statut des réfugiés*; août 1951; document A/CONF. 2/108; pp. 50; 50 cents; Genève, 1951; numéro de vente: 1951.IV.4 (bilingue)

b) Documents photocopiés:

*Deuxième rapport adressé au Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, M. Frank P. Graham*; le 19 décembre 1951; document S/2448; pp. 60.

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec, P.Q.), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d' "Affaires extérieures".

† La version anglaise ne sera disponible que lorsque l'avis en sera donné dans un numéro subséquent d' "Affaires extérieures".

Allema...  
Argenti...  
Austral...  
Belgiqu...  
Brésil...  
Ceylan...  
Chili...  
Chine...  
Colomb...  
Congo...  
Cuba...  
Danema...  
Égypte...  
Espagne...  
États-U...  
Finland...  
France...  
Grèce...  
Guatem...  
Hong-K...  
Inde...  
Islande...  
Irlande...  
Italie...  
Mars 19

## REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Conseiller commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Séance).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et Commissaire de commerce	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Calle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Build- ing).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Build- ing).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
	Commissaire de commerce	Naples (Via Cimarosa 65, Int. 12, Vomero).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ministre.....	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Puerto Rico.....	Commissaire de commerce (Pêcheries).....	San Juan (Adresse postale: Case 3981)
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Pièce D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial et consul.....	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires ad interim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).
Nations Unies.....	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations)
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16e (a/s Ambassade du Canada).

\*Organisation européenne de coopération économique.



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Avril 1952

N° 4

	PAGE
Réorganisation de l'OTAN.....	134
L'Union postale universelle.....	138
Quelques aspects des relations canado-américaines.....	143
L'Association canadienne pour les Nations Unies.....	148
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	151
Nominations et mutations.....	164
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	164
Représentans du Canada aux réunions internationales.....	165
Récents communiqués du Ministère.....	167
Déclarations et discours.....	167
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	168

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# RÉORGANISATION DE L'OTAN

*Le communiqué suivant a été publié à Londres le 4 avril 1952, à l'occasion du troisième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord.*

**L**E 4 AVRIL 1952, troisième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord, lord Ismay entrait officiellement en fonction comme Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. A leur dernière réunion, qui avait eu lieu l'après-midi même, les Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord, agissant au nom de leurs gouvernements respectifs, avaient adopté des résolutions prévoyant la réorganisation de l'OTAN d'après les principes convenus à la session de Lisbonne. M. Charles M. Spofford, président des Suppléants du Conseil, groupe dont le rôle a pris fin le même jour, a donc remis au nouveau Secrétaire général les divers pouvoirs financiers, juridiques et administratifs qui avaient précédemment été conférés au président par les Suppléants du Conseil.

Le Bureau de production de défense, établi à Londres, et le Bureau économique et financier, établi à Paris, cessent également d'exister. Cependant, leurs personnels et leurs experts seront pour une grande part versés dans le nouveau personnel international en voie de formation, qui aura des attributions plus étendues sous la direction du nouveau Secrétaire général.

En conformité également de la décision prise à la réunion du Conseil à Lisbonne, le siège de l'OTAN à Belgrave Square commencera dès demain à déménager à Paris. On prévoit que les services de l'Organisation seront installés d'ici quinze jours et prêts à fonctionner provisoirement dans l'annexe des Nations Unies au palais de Chaillot, à Paris. Un siège permanent sera installé plus tard dans la région parisienne. On espère que la première réunion des nouveaux représentants permanents au Conseil de l'Atlantique-Nord aura lieu au siège de l'OTAN à Paris avant la fin du mois.

## Principes généraux de la réorganisation

Les principes généraux énoncés par les Suppléants du Conseil pour la réorganisation de l'OTAN ont été adoptés par le Conseil à Lisbonne.

L'expérience acquise durant ces deux dernières années en constituant une force collective en vue d'assurer la paix, ainsi que l'ampleur croissante de l'activité de l'Organisation nord-atlantique ont démontré la nécessité d'une formule qui permettrait de resserrer la coordination des décisions gouvernementales, non moins que le besoin de rouages internationaux unifiés et plus solides pour jeter les bases de ces décisions et en assurer la mise en œuvre. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord étant graduellement passée du stade des projets à celui des réalisations, son activité doit désormais s'exercer davantage dans le concret. Le rapport de la Commission temporaire du Conseil souligne l'urgente nécessité d'orienter d'une façon permanente l'action du personnel vers l'expédition des affaires ordinaires, et insiste pour que des mesures efficaces soient prises dans ce sens.

En conséquence, deux changements fondamentaux d'ordre administratif ont été recommandés. Le premier veut que le Conseil de l'Atlantique-Nord, tout en continuant à tenir des réunions périodiques à l'échelon ministériel, siège dorénavant en permanence grâce à la nomination de représentants permanents et qu'il se charge du travail accompli jusqu'ici par les Suppléants du Conseil, le Bureau de production de défense et le Bureau économique et financier, ainsi que de la tâche qui a été entreprise par la Commission temporaire du Conseil. Le deuxième changement recommandé prévoit la désignation d'un Secrétaire général et la création d'un secrétariat international centralisé et consolidé qui devront remplir les fonctions qu'exerçaient par le passé les services internationaux des divers organismes civils du Traité et fournir au Conseil l'aide dont il a besoin, eu égard à l'extension de ses sphères d'activité.

Le  
fait de  
blèmes  
de l'At  
qu'ils o  
une éta  
assurer  
par le T

Le  
tions fo  
réorgan

Le  
Traité d  
ments r  
Défense  
chargés  
chaque  
représer  
au moir  
et de di  
ment m  
l'absenc

Réunion  
Sa  
nent, qu

Présiden

Per  
à tour  
anglaise  
dans le r

Le  
tion des

Représen

Le  
ensembl  
l'État in  
avec son  
de s'acqu

Cha  
conseille  
travaux

Comités

Le  
de son tr  
former à  
accords

Avril 1952



Les Suppléants du Conseil ont reconnu qu'on ne pouvait pas s'attendre, du seul fait de ces changements administratifs, à trouver des solutions aux nombreux problèmes qui requièrent l'attention immédiate des gouvernements signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Ils n'ont pas non plus donné comme définitifs les changements qu'ils ont proposés. Ils estiment toutefois que les mesures recommandées constituent une étape essentielle et opportune vers la mise au point d'organes plus propres à assurer l'action collective efficace que l'OTAN doit exercer pour arriver aux fins visées par le Traité.

Les Gouvernements signataires du Traité ont décidé d'adopter les recommandations formelles suivantes, formulées par les Suppléants du Conseil en vue d'une réorganisation:

### **Composition et fonctions du Conseil de l'Atlantique-Nord**

Les attributions du Conseil de l'Atlantique-Nord continuent de se limiter au Traité de l'Atlantique-Nord. A l'heure actuelle, le Conseil est un Conseil de gouvernements représentés par des ministres des Affaires étrangères et (ou) des ministres de la Défense nationale ou par d'autres ministres compétents, notamment ceux qui sont chargés des affaires financières et économiques, selon que l'exige l'ordre du jour de chaque réunion. Lorsqu'ils le jugent à propos, les gouvernements peuvent se faire représenter par leurs chefs respectifs. Les réunions ministérielles devront avoir lieu au moins trois fois l'an. Afin de permettre au Conseil de fonctionner en permanence et de disposer des pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions, chaque gouvernement membre nommera un délégué permanent qui le représentera au Conseil en l'absence de ses représentants ministériels.

#### **Réunion du Conseil**

Sauf circonstances spéciales, les réunions du Conseil se tiendront au siège permanent, qui sera établi dans la région parisienne.

#### **Présidence**

Pendant une période d'un an, la présidence du Conseil continuera d'être assurée à tour de rôle par les parties au Traité, dans l'ordre alphabétique de la langue anglaise. Si l'un des signataires décline la présidence, celle-ci passera au suivant, dans le même ordre alphabétique.

Le Secrétaire général actuel sera vice-président du Conseil. Le mode de désignation des futurs vice-présidents fera l'objet d'une décision ultérieure.

#### **Représentants permanents**

Le délégué permanent de chaque pays représente son gouvernement dans son ensemble. Ce peut être un ministre ou un haut fonctionnaire, suivant les usages de l'Etat intéressé. En tout état de cause, il doit être en relations suffisamment étroites avec son gouvernement et être revêtu de l'autorité voulue pour permettre au Conseil de s'acquitter de ses fonctions collectives et d'en arriver à des décisions rapides.

Chaque représentant permanent dirige une délégation nationale composée des conseillers et experts dont il a besoin pour prendre une part effective à tous les travaux du Conseil.

#### **Comités**

Le Conseil conserve toute la latitude voulue en ce qui concerne l'organisation de son travail. Au besoin et afin de se libérer des questions de détail, le Conseil devra former à titre permanent ou temporaire des comités qui aideront à conclure les accords gouvernementaux nécessaires.

Les fonctions spécialisées, comme celles qui sont actuellement assignées à la Commission d'organisation de la marine marchande et à l'organisme de création récente dit Comité des plans relatifs au pétrole, demeureront sous la direction du Conseil, compte tenu des mesures d'ordre interne qui paraîtront le plus appropriées d'après les données de l'expérience.

### **Le Secrétaire général**

Le Secrétaire général est nommé par le Conseil, devant lequel il est responsable. Il ne fait partie d'aucune délégation nationale. Il est chargé d'organiser les travaux du Conseil et de diriger l'activité du Secrétariat international.

Le Secrétaire général proposera et préparera les sujets requérant l'action du Conseil; il veillera à ce que soient prises les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution des décisions du Conseil et coordonner les efforts des gouvernements membres en vue d'y donner suite. Tous les six mois, il présentera au Conseil un rapport sur ce qui aura été accompli pour mettre en œuvre les programmes. Il pourra présenter des recommandations au Conseil et communiquer directement avec tous les services de l'OTAN et les gouvernements. Les relations entre les membres du personnel international et les organismes nationaux seront définies en consultation avec chacun des représentants permanents intéressés. Les rapports du Secrétaire général avec les grands commandements de l'OTAN ne devront pas empiéter sur la voie hiérarchique; d'autre part, le Comité militaire et le Groupe permanent devront être mis en possession de tous les renseignements nécessaires.

### **Secrétariat international**

Le Secrétariat international, qui est placé sous la direction du Secrétaire général et composé de ressortissants des pays parties au Traité de l'Atlantique-Nord, sera unifié et consolidé de façon à pouvoir jouer un rôle efficace dans la préparation initiale et l'exécution des mesures qu'appellent les questions relevant du Conseil. Il effectuera, à la demande du Conseil, des travaux d'analyse et de planification, y compris les travaux préliminaires qu'exige l'examen annuel du genre inauguré par la Commission temporaire du Conseil. Le Secrétariat sera organisé de manière à secourir le Conseil dans ses diverses sphères d'activité. Dans le recrutement du personnel, on veillera à ce que la qualité l'emporte sur le nombre. Une liaison et une coordination étroites seront établies entre le Secrétariat et les organismes militaires.

### **Mesures nécessaires pour assurer la conciliation des besoins militaires et des possibilités politico-économiques**

On devra se rappeler, en organisant le Conseil et le Secrétariat international, qu'ils ont entre autres missions celle de concilier les programmes de l'Organisation et les possibilités politico-économiques. La formule précise qui permettra au Conseil et au Secrétariat d'accomplir cette tâche de façon suivie sera déterminée par le Conseil d'après les recommandations de la Commission temporaire et l'avis du Secrétaire général. Cependant, les mesures suivantes semblent d'ores et déjà s'imposer:

a) Contrôle continu de l'utilité et des frais des plans militaires. Il faudra peut-être, pour accomplir ce travail, organiser et doter des services techniques nécessaires une section du Secrétariat international. Cette section agirait en étroite collaboration avec les organismes militaires de l'OTAN.

b) Examen annuel des possibilités économiques. Pour pouvoir préparer cet examen, le Secrétariat international devra peut-être à l'occasion s'adjoindre des analystes et des spécialistes en questions économiques, militaires et autres, selon le cas.

c) Fixation par le Conseil des programmes annuels, y compris celui des forces à lever et les plans portant sur les aménagements nécessaires à l'entretien de ces forces.

Relation

Le  
demeure

Les  
devront  
à resser  
élaborée

DISCO  
EXTÉ

Il y  
naissance

Pas  
mis les P  
avions cr  
nous sera  
amèremen  
nombre d  
pation so  
Europe o  
en 1948.  
en vertu  
été traité:

Ains  
violence,  
faiblesse.  
inquiétud  
nous et le  
qui nous  
vons être  
paix et la  
que les f  
pour des  
de faire u  
négocier  
nous ame

Notr  
à consent  
nous croy  
en 1949,  
principes  
est toujou  
dans les a  
peuples d

Il n'é  
l'OTAN a  
dans un m  
fait pour  
liens des  
culturels.

Avril 195

## Relations entre les organismes civils et militaires de l'OTAN

Le rôle du Conseil nord-atlantique à l'égard des organismes militaires de l'OTAN demeure le même.

Les méthodes de liaison entre les organismes militaires appropriés et le Conseil devront être renforcées. Ces méthodes et d'autres du même genre également destinées à resserrer la collaboration entre les organismes civils et militaires de l'OTAN seront élaborées par le Conseil d'accord avec les comités militaires et le Groupe permanent.

## DISCOURS RADIODIFFUSÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. L. B. PEARSON, À L'OCCASION DU TROISIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OTAN, LE 4 AVRIL 1952.

Il y a trois ans aujourd'hui que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord prenait naissance avec la signature du Traité à Washington.

Pas n'est besoin pour moi, je pense, de vous rappeler les tristes circonstances qui ont mis les États pacifiques dans la nécessité de recourir à cette nouvelle organisation. Nous avons cru à la fin des hostilités, en 1945, qu'une nouvelle ère de paix, fondée sur la justice, nous serait réellement assurée dans un avenir prochain; mais nous avons été, dans la suite, amèrement déçus. Des menaces d'agression contre l'Iran se firent jour en 1946, et un certain nombre de ceux qui avaient été nos amis et alliés refusaient maintenant notre amitié. L'occupation soviétique et l'établissement de régimes satellites des Soviets se sont poursuivis en Europe orientale, atteignant leur point culminant avec l'asservissement de la Tchécoslovaquie en 1948. On a tenté, par des efforts désespérés, de saboter les libéralités sagement exercées en vertu du plan Marshall. Des accords internationaux, que nous prenions au sérieux, ont été traités avec mépris, et à l'ONU on a fait un usage abusif du veto.

Ainsi, il y a trois ans, nous envisagions avec angoisse un monde où la mauvaise foi et la violence, menaçante ou réelle, semblaient vouloir tirer profit de ce qui constituait alors notre faiblesse. Et aujourd'hui, après ces trois ans, nous ne sommes pas encore affranchis de toute inquiétude et nous devons continuer d'accroître nos forces, mais nous savons que même si nous et les peuples libres, nos alliés, scrutons encore l'avenir avec anxiété, le sentiment d'effroi qui nous envahissait est maintenant disparu. Les honnêtes gens conviendront que nous pouvons être fermes et forts tout en ne constituant aucun danger pour ceux qui respectent la paix et la dignité du monde dans lequel nous vivons. Tous devraient vraiment comprendre que les forces de l'OTAN ne serviront jamais à l'agression et qu'elles ne sont édifiées que pour des fins de défense. Nous souhaitons sincèrement qu'il ne nous sera jamais nécessaire de faire usage de ces forces et que, forts de cette puissance qui ira croissant, nous pourrions négocier des accords politiques qui auront pour effet de soulager la tension mondiale et de nous amener, en fin de compte, à un accord relatif à la réduction générale des armements.

Notre détermination et notre puissance grandissante nous ont obligés, nous Canadiens, à consentir certains sacrifices; et nous sommes encore loin de jouir de cette paix à laquelle nous croyions avoir atteint il y a sept ans. Le traité des pays de l'Atlantique-Nord a marqué, en 1949, notre détermination commune de faire de la paix une réalité et de défendre les principes traditionnels de la dignité humaine et de la justice. Notre détermination aujourd'hui est toujours la même et notre force s'est augmentée. Cette force ne réside pas seulement dans les armes mais dans les valeurs spirituelles et les idéals sociaux et économiques des peuples de la région atlantique.

Il n'est pas un peuple pacifique et ami de l'ordre qui puisse en toute bonne foi regarder l'OTAN avec envie ou avec crainte. Résolus que nous sommes à vivre libres et tranquilles dans un monde ayant pour principes le droit de la justice, nous ne faisons que ce qui doit être fait pour en arriver à cette fin. Par delà cette tâche, nous comptons resserrer davantage les liens des pays atlantiques et favoriser de plus en plus leurs intérêts économiques, sociaux et culturels. Tel est le but et telle est la seule fin de l'OTAN.

# L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

**L**É MERCREDI 14 mai s'ouvrira à Bruxelles le 13<sup>e</sup> Congrès de l'Union postale universelle. Sauf quelques exceptions d'importance secondaire, tous les pays du monde y seront représentés.

Pourtant, on peut prédire que cet événement ne fera guère de bruit dans la presse, non plus que les séances ultérieures du Congrès, qui se poursuivront pendant six semaines environ. Les congrès précédents n'ont jamais retenu longtemps l'attention du public. Cela semble d'autant plus étrange que presque tous les usagers des postes peuvent, d'une façon ou d'une autre, subir le contre-coup des décisions ou, pour parler le langage officiel, des conventions qu'adoptent les congrès.

Le manque d'intérêt du public se comprend fort bien si l'on songe que les délégués, pour la plupart, sont des spécialistes et que le caractère technique et complexe des sujets discutés dépasse, en général, l'entendement du profane.

Quoi qu'il en soit, et même si les lecteurs ordinaires des journaux portent au Congrès un intérêt médiocre, leur vie de tous les jours éprouvera les effets de ses actes. La circulation régulière et sûre du courrier international et les tarifs peu élevés qui rendent accessibles aux masses toutes les formes de services postaux témoignent éloquemment de l'importance du rôle que joue l'Union dans le développement des bons rapports et de la compréhension entre les peuples.

La délégation du Canada au Congrès sera dirigée par le sous-ministre des Postes, M. W. J. Turnbull, et comprendra aussi d'autres fonctionnaires dont les attributions relèvent de ce domaine particulier.

## Fondation de l'Union postale

A une époque qui foisonne en conférences internationales, il convient de rappeler que l'Union postale universelle comptera bientôt quatre-vingts ans d'une carrière bien remplie. Fondée à Berne en 1874, elle mit fin au chaos qui régnait jusque-là dans les relations postales internationales. Chaque pays ayant ses propres méthodes, l'acheminement et l'affranchissement des lettres et colis vers l'étranger exigeaient des calculs infinis, convenant mieux aux ressources d'une moderne machine à calculer qu'à celles d'un humble maître de poste accablé par la multiplicité des détails. De même, en arriver à un arrangement entre pays était une entreprise complexe, ardue et souvent délicate. Bref, la situation ne favorisait guère l'échange des courriers internationaux.

Il était normal qu'on s'efforçât de divers côtés de remédier à cet état de choses. Au nombre de ceux qui eurent le mérite de s'y employer avec le plus d'énergie, on doit relever les noms de Heinrich von Stepan, premier directeur des postes de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et le ministre des Postes Blair, des États-Unis. L'idée d'une union postale universelle vint de Blair, mais c'est von Stepan qui poussa le plus à sa réalisation.

Les efforts de von Stepan aboutirent à la convocation d'un premier congrès à Berne en 1874; un des résultats les plus remarquables de ce congrès fut la création d'un siège et d'un secrétariat permanents à Berne. Siège et secrétariat sont encore à Berne. Le Canada n'était pas représenté à ce premier congrès, mais il adhéra à l'Union lors du deuxième congrès, qui eut lieu à Paris en 1878; et il en est resté membre actif.

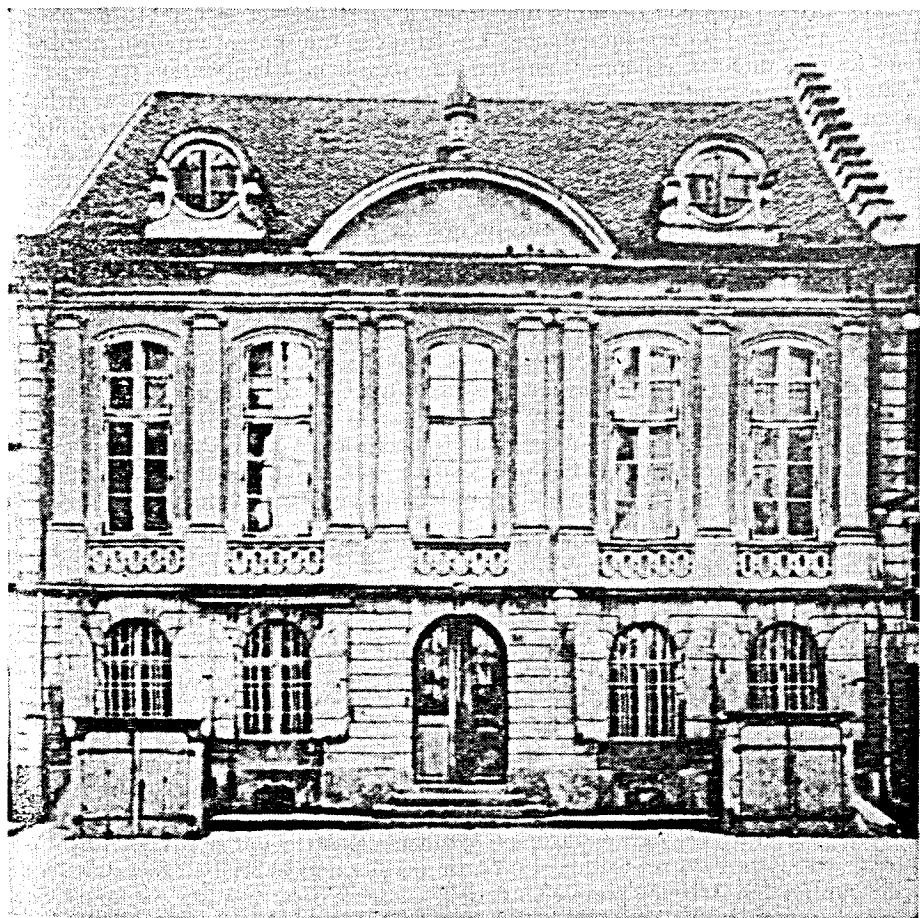
L'Union a toujours été strictement apolitique, son champ d'action se limitant exclusivement aux questions postales. Elle fut fondée pour faire du globe « un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances ».

C'est dan

No  
ment de  
pays à  
qu'elle  
par l'Et  
phique  
Une let  
forte so  
d'autre  
ment di  
convent  
ses hab  
multipli

Une se  
La  
convent

Avril 19



### UNION POSTALE UNIVERSELLE

C'est dans ce vieil édifice de la Diète suisse, à Berne, qu'eut lieu en 1874 le Congrès où fut créée l'Union postale universelle.

Nous avons déjà signalé les difficultés que comportaient avant 1874 l'acheminement des courriers extérieurs ainsi que leur affranchissement. La correspondance d'un pays à l'autre devait souvent passer par plusieurs pays intermédiaires. C'est dire qu'elle était retenue quelque temps à chaque frontière et frappée d'un nouveau droit par l'Etat qui la prenait en charge. Certains pays abusaient de leur situation géographique pour exercer un véritable monopole sur le transit des courriers internationaux. Une lettre arrivant à son destinataire obligeait donc souvent celui-ci à verser une forte somme pour en obtenir livraison. Certains pays, comme la Suisse, se trouvaient d'autre part, du fait de leur situation géographique, dans une position particulièrement difficile. Sans issue sur la mer, la Suisse devait négocier un grand nombre de conventions avec d'autres gouvernements en vue d'assurer les relations postales de ses habitants avec l'extérieur. Dans tous les pays, on devait donc appliquer une multiplicité de tarifs postaux, et seuls les experts pouvaient s'y reconnaître.

### Une seule zone postale

La création de l'Union postale universelle transforma cet état de choses. Ses conventions firent des territoires de tous les pays contractants une seule et même zone

postale. Avec l'adoption de tarifs uniformes, les distances et le nombre de pays à traverser perdirent de leur importance. Les lettres se transmièrent rapidement par les voies les plus directes, échappant aux retards excessifs et à l'imposition de nouveaux droits à chaque frontière. Non seulement les tarifs devinrent uniformes, mais ils furent fixés à des niveaux modérés, ce qui généralisa le recours aux services postaux. L'adoption de tarifs uniformes permit du même coup de renseigner facilement les expéditeurs éventuels sur ce que leur coûterait tel ou tel envoi ou service.

Ce qui est plus important encore que la simplification des tarifs et de la comptabilité, c'est que l'Union établit fermement le principe qu'il fallait avant tout non pas favoriser les intérêts fiscaux des diverses administrations postales, mais servir l'intérêt économique et spirituel des peuples en facilitant l'échange des idées et des informations dans le monde.

Le règlement des comptes postaux n'eut plus, dès lors, qu'une importance secondaire. Le pays d'origine garda tout simplement les sommes perçues à l'expédition et le pays destinataire eut pour lui l'affranchissement des lettres de réponse; la plupart des lettres exigent en effet une réponse, et à la longue un certain équilibre s'établit. Du point de vue comptabilité, ni le pays de l'expéditeur ni celui du destinataire n'eurent donc plus à s'inquiéter.

La seule question qui restait à régler était le paiement du transit des courriers dans les pays intermédiaires. Elle fut réglée en principe au moyen du paiement d'une somme forfaitaire annuelle par le pays d'origine à chaque pays intermédiaire aux services duquel il avait recours, cette somme étant fixée à nouveau tous les trois ans, suivant un barème établi par l'Union d'après certaines données statistiques.

### L'Union postale et les guerres

Les guerres, et même les grands conflits mondiaux de notre âge, n'ont eu que peu d'effets durables sur l'Union postale. Il est vrai que les communications furent interrompues entre les pays belligérants pendant la durée des hostilités, mais elles subsistèrent entre pays neutres ainsi qu'entre ces derniers et les belligérants et entre belligérants alliés. L'Union postale universelle conserve donc un vaste champ d'action, même en temps de guerre. C'est ainsi qu'elle sert d'agent de contact entre les belligérants eux-mêmes, du fait qu'elle veille à l'échange de la correspondance des prisonniers de guerre et des internés. Dès la cessation des hostilités et la reprise des relations postales, les dispositions de la Convention postale universelle rentrent en vigueur.

Il est également significatif que, dans la présente « guerre froide », l'Union postale universelle continue de fonctionner sans heurts appréciables. On ne peut douter que toutes les conditions internationales ordinaires ne soient observées de part et d'autre; en général, le mouvement du courrier entre l'Est et l'Ouest peut être considéré comme normal.

L'Union tient ses congrès en moyenne une fois tous les cinq ans, lorsque les circonstances ne l'en empêchent pas. Son deuxième congrès eut lieu à Paris en 1878 et son troisième, à Lisbonne en 1885. Puis ce fut Vienne, en 1891, Washington en 1897, Rome en 1906, Madrid en 1920 (cet intervalle étant dû à la première guerre mondiale), Stockholm en 1924, Londres en 1929, Le Caire en 1934, Buenos-Aires en 1939 et Paris en 1947.

Quoique, en général, ses conventions lient tous les Etats membres, l'Union reconnaît que certaines conditions intéressant deux pays ou plus peuvent justifier des accords séparés sur certains aspects, ou sur l'ensemble, du service postal. C'est ainsi que les arrangements postaux du Canada avec les Etats-Unis depuis 150 ans relèvent tous d'accords conclus entre les deux pays. La première convention postale canado-

améri  
à 192  
except  
les de

I  
du mc  
dans t  
était a  
pays c  
proqu  
certain  
Canad

L  
five au  
l'Union  
1931.  
du No  
Etats-l  
cadre  
ment,  
ment c  
séries  
les lim  
gratuit  
triculat  
les env  
ment v

C  
eut lieu  
à Pana  
guerre

L  
Bureau  
univers  
de ren  
chargé  
et d'éta

La  
non plu  
verselle  
par le c  
qui ne  
et aux  
vertu c

Le Bur

La  
sous la  
d'infor  
réunir,  
sur le s  
un avis

Avril 19

américaine fut signée en 1792; depuis, il en a été signé six, dont la dernière remonte à 1922. La raison de pareilles conventions en dehors de l'Union tient au caractère exceptionnellement intime des relations commerciales et sociales qui existent entre les deux pays.

Le Canada entretient également des rapports indépendants avec les autres pays du monde en ce qui concerne les colis postaux. Il signe des accords séparés et directs dans tous les cas. Ici encore interviennent des motifs d'ordre très pratique. S'il en était autrement, la Convention postale universelle obligerait le Canada, en tant que pays de transit, à transporter les colis postaux de l'Atlantique au Pacifique, ou réciproquement, à des tarifs qui ne seraient rien moins qu'économiques. Il y a aussi certains autres aspects de la Convention universelle relative aux colis postaux, que le Canada ne saurait accepter à l'heure actuelle.

La reconnaissance par l'Union du principe de l'organisation régionale ou collective au sein des administrations postales a donné lieu, en 1921, à la création de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, dont le Canada fait partie depuis 1931. Cette union groupe les administrations postales des pays latins de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi que le Canada, les Etats-Unis et l'Espagne. Elle constitue une union postale des pays précités dans le cadre de l'Union postale universelle, à laquelle ses membres appartiennent également, et prévoit des arrangements avantageux pour son territoire, comportant notamment des tarifs réduits pour certaines catégories d'envois. Cet organisme se caractérise surtout par la gratuité du transit tant par terre que par mer, applicable dans les limites du territoire de l'Union. Les pays membres s'engagent à transporter gratuitement à travers leurs territoires et sur les navires portant leur marque d'immatriculation ou battant leur pavillon, qu'ils emploient pour leur propre courrier, tous les envois postaux que leur expédie un autre pays membre en vue de leur acheminement vers d'autres pays.

Cette Union tient, elle aussi, des congrès environ tous les cinq ans. Le premier eut lieu à Buenos-Aires en 1921 et les autres à Mexico en 1926, à Madrid en 1931, à Panama en 1936, à Rio-de-Janeiro en 1946 (ce long intervalle étant dû à la seconde guerre mondiale) et à Madrid en 1950.

L'Union postale des Amériques et de l'Espagne entretient à Montevideo un Bureau qui fonctionne à peu près de la même façon que celui de l'Union postale universelle à Berne. Ce Bureau sert d'organe de liaison aux pays membres, de centre de renseignements d'intérêt général et d'office de liquidation des comptes. Il est chargé notamment de recueillir l'avis des pays membres sur les questions litigieuses et d'établir des statistiques.

Les relations postales du Canada avec les pays du Commonwealth n'entrent pas non plus à proprement parler dans le cadre des conventions de l'Union postale universelle, même si elles en subissent fortement l'influence. Les lettres sont acheminées par le Canada vers n'importe quel point du Commonwealth au même tarif que celles qui ne sortent pas du Canada. Ce tarif intérieur s'applique également aux Etats-Unis et aux autres pays de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, et aussi, en vertu d'une entente spéciale, à la France.

### **Le Bureau international**

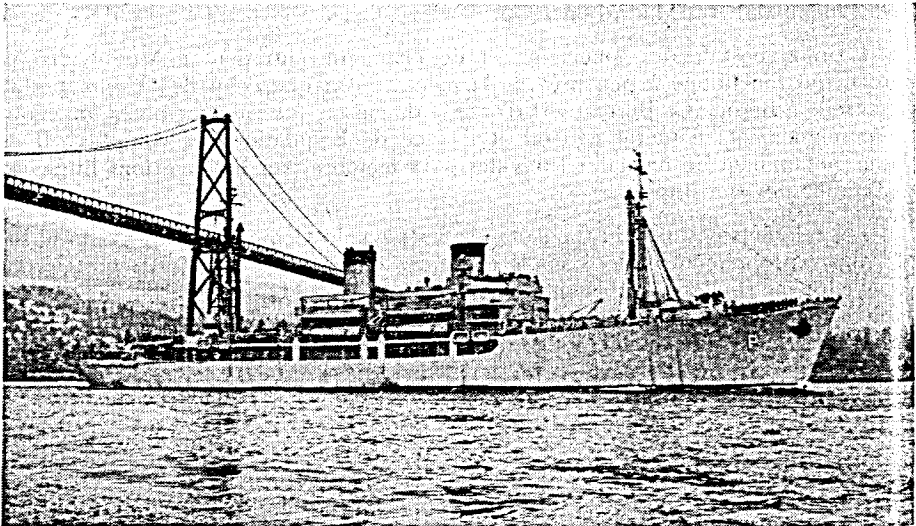
Le Bureau international de l'Union postale universelle, qui fonctionne à Berne sous la surveillance de l'Administration des postes suisses, sert d'organe de liaison, d'information et de consultation aux pays de l'Union. Il est chargé en particulier de réunir, de coordonner, de publier et de distribuer des renseignements de toute nature sur le service international des postes; d'émettre, à la demande des parties intéressées, un avis sur les questions litigieuses; de faire connaître les demandes en modification

des Actes du Congrès; de modifier les changements adoptés et, en général, de procéder aux études et aux travaux de rédaction ou de documentation que la Convention, les Arrangements et leurs règlements d'exécution lui attribuent ou dont il serait saisi dans l'intérêt de l'Union. Il intervient, à titre d'office de compensation, dans la liquidation des comptes de toute nature relatifs au service international des postes, entre les Administrations qui sollicitent son concours. Le Bureau international organise en outre des congrès spéciaux entre les sessions ordinaires.

De plus, le Bureau international publie périodiquement à l'intention des pays de l'Union des recueils de renseignements d'intérêt général concernant l'exécution de la Convention et de son règlement d'application dans chaque pays. Il est également chargé de publier un index alphabétique de tous les bureaux de poste du monde, indiquant en particulier ceux qui ont inauguré de nouveaux services.

Les dépenses du Bureau international sont supportées par les pays membres suivant la classe à laquelle ils appartiennent. De même que la plupart des grands pays du monde, le Canada fait partie de la première classe.

L'Union postale universelle, si peu connue qu'elle soit en dehors des milieux qui s'intéressent directement à ses travaux, demeure le principal instrument capable d'assurer la marche régulière des communications postales dans l'univers. Elle favorise la bonne entente, l'amitié et la collaboration sans se soucier de l'action contraire des influences subversives. Elle est, en dépit de son effacement, un important facteur de bonheur et de prospérité pour l'humanité.



**UN NAVIRE CHILIEN FAIT ESCALE À VANCOUVER**

Le transport de troupes chilien «Presidente Pinto» a fait escale à Vancouver au début de mars au cours d'une croisière d'instruction. On le voit ici au moment où il passe sous le pont de Lion's Gate.

Texte d

cales qu  
sont tou  
Pour cel  
titanesq  
manité à  
les États  
et les gr

cite mèn  
pas nou  
nous y  
pour les  
tenant u  
le dispo  
d'intérêt  
Etats-U  
et plus l  
se soucie

Nos  
minutieu  
les irrita  
même d

Les  
ont cont  
a dépêch  
de défer  
d'une im  
continen

Les  
taires au  
chasseur  
un plan  
appareils  
mutuelle  
achètera  
ple de la  
matériel  
industrie  
paiement  
Canada  
indispen

Nat  
quelques  
les prem  
nationau

Avril 195



# QUELQUES ASPECTS DES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

*Texte de l'allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant la « Canadian Society », à New-York, le 7 mars 1952.*

... La dernière fois, je vous ai également parlé des relations étroites et amicales qui unissent les deux grandes démocraties de l'Amérique du Nord. Ces liens sont toujours aussi étroits et aussi amicaux; il s'agit de leur conserver ce caractère. Pour cela, le Canada devra se rendre compte des responsabilités énormes, du fardeau titanesque que votre pays a endossés dans la lutte entreprise pour soustraire l'humanité à la menace agressive de l'impérialisme communiste soviétique. De leur côté, les États-Unis devront s'efforcer de connaître et de comprendre la situation actuelle et les grandes possibilités du Canada.

... Les relations du Canada et des États-Unis sont assurément bonnes. On les cite même à bon droit comme modèle de collaboration internationale. Mais n'allons pas nous imaginer qu'elles demeureront toujours et automatiquement telles sans que nous y mettions du nôtre. L'importance de plus en plus grande qu'elles prennent pour les deux pays crée forcément de nouveaux problèmes. Le Canada occupe maintenant une place plus considérable dans le domaine international, et notamment dans le dispositif nord-américain. Sa situation stratégique et économique offre plus d'intérêt qu'auparavant aux yeux de Washington. De même, plus la puissance des États-Unis se développe sur la scène mondiale (où elle prédomine à l'heure actuelle) et plus les citoyens du Canada se préoccupent de leurs relations avec ce pays, plus ils se soucient des fins et des plans dont s'inspire l'exercice de cette puissance colossale.

Nos relations mutuelles devront par conséquent faire l'objet d'une attention minutieuse et suivie, et nous devons mettre tout en œuvre pour écarter les différends, les irritations, les malaises qui pourraient surgir entre nous. Ne jurons de rien, pas même de l'amitié canado-américaine...

Les menaces que fait planer sur les deux pays la crise internationale de l'heure ont contribué à nous rapprocher encore davantage. Comme les États-Unis, le Canada a dépêché des troupes en Corée et en Allemagne. Dans le domaine de la production de défense (qu'il s'agisse de produits stratégiques, sphère où notre contribution est d'une importance vitale, ou de matériel militaire fini), notre objectif est l'intégration continentale, même si elle n'est pas toujours facile à réaliser.

Les arrangements conclus dernièrement au sujet de la production d'avions militaires au Canada et qui permettront d'accroître considérablement la construction des chasseurs à réaction Sabre F-86E, illustrent assez bien ce que je veux dire. Suivant un plan trilatéral, les États-Unis fourniront les moteurs et certaines autres pièces des appareils qui seront fabriqués au Canada, puis livrés au C.A.R.C. et, en vertu de l'aide mutuelle, à la R.A.F. Aux termes d'autres arrangements, l'aviation des États-Unis achètera elle-même certains des avions ainsi fabriqués au Canada. C'est là un exemple de la coopération dont profitent nos deux pays. En passant des commandes de matériel militaire au Canada, les États-Unis contribuent à augmenter la capacité industrielle et la production de leur voisin, et à réduire le déficit de notre balance des paiements avec ce pays, afin que le manque de dollars américains n'empêche pas le Canada d'acheter toutes les armes qui lui sont nécessaires et les autres fournitures indispensables qu'il lui est impossible de produire économiquement.

Naturellement, tout ne va pas toujours comme sur des roulettes entre nous. A quelques problèmes anciens et non résolus viennent s'en ajouter de nouveaux. Parmi les premiers figure le retard que mettent les États-Unis à appliquer les accords internationaux sur la simplification administrative des lois et des formalités de douane,

question d'importance pour un pays qui exporte autant que le Canada vers les États-Unis. De même, sommes-nous ennuyés à l'heure actuelle par le contingentement, y compris les embargos, imposé par le Congrès à l'importation des produits laitiers. Ces restrictions violent en effet les dispositions d'un accord international intervenu entre les États-Unis, le Gouvernement du Canada et d'autres gouvernements, et aux termes duquel nous avons consenti de notre côté des concessions tarifaires dont jouissent encore certains produits américains.

Il y a surtout la question de la canalisation du Saint-Laurent. Si ce grand projet ne peut être réalisé en collaboration avec les États-Unis, comme nous pensons qu'il devrait l'être, le Canada a décidé de passer outre et d'en faire une entreprise exclusivement canadienne. Et ce n'est pas là du bluff, veuillez me croire. Il n'y a pas lieu non plus de nous réjouir de la phrase suivante que nous lisons dans l'un de vos grands hebdomadaires nationaux: « Quant à la menace du Canada (ce n'est pas une menace, c'est une promesse!) de procéder seul à la canalisation, certains commentateurs disent que lorsqu'un pays veut bien dépenser ses propres deniers sans demander de contribution de la part des États-Unis... c'est une chose à voir, ne serait-ce que pour s'en étonner ».

Ce qui nous surprend à notre tour, c'est qu'un journaliste puisse se méprendre à ce point sur le compte du Canada. Ne sait-il pas encore que notre pays se développe sans recevoir d'aide d'aucun autre gouvernement? Les fonds américains qui sont venus appuyer ce développement et qui y ont joué un rôle si important sont, il va presque sans dire, des fonds commerciaux qu'on a placés en vue de réaliser d'honnêtes bénéfices.

Nous nous attaquerons donc à la canalisation du Saint-Laurent sans l'aide de personne, si c'est nécessaire. Mais même s'il s'agit d'une entreprise canadienne, nous devons, parce qu'elle intéresse les eaux limitrophes, nous assurer au préalable la collaboration des États-Unis, ainsi que l'exige un traité entre nos deux pays. Aussi sommes-nous reconnaissants à l'Administration de Washington de nous garantir que cette collaboration ne nous sera pas refusée.

En réalité, lorsque nous parlons à l'heure actuelle de « faire quelque chose nous-mêmes » ou de « le faire seuls », nous savons parfaitement qu'aucun pays, le Canada moins que tout autre, ne peut ni ne voudrait agir seul. Prenez par exemple nos relations commerciales. Il n'y a pas deux pays au monde qui soient plus étroitement liés par les échanges que les nôtres. Vous êtes notre meilleur client comme nous sommes votre meilleur client. Nos échanges se composent de marchandises de toutes sortes; nous vous envoyons des matières premières, vous nous envoyez des produits ouvrés; nous vous expédions des pommes, vous nous fournissez des oranges. Parfois, les statistiques commerciales paraissent bizarres, car on dirait que nous échangeons les mêmes produits. Ainsi en est-il du bois qui circule dans les deux sens à cause de la longueur de la frontière. Aux extrémités est et ouest de celle-ci, ce produit se dirige vers le sud, tandis qu'au centre il se dirige vers le nord.

C'est peut-être seulement quand les choses vont mal que nous comprenons jusqu'à quel point nous sommes solidaires. Nous en avons eu un exemple tout dernièrement. Il y a deux ou trois semaines, une épidémie de fièvre aphteuse éclatait parmi quelques troupeaux dans une petite localité de l'une de nos provinces des Prairies. C'est la première fois dans l'histoire du Canada que se manifeste chez nous cette maladie très dangereuse et très infectieuse, dont nous ne sommes pas encore parvenus à établir l'origine dans le cas en question. Comme la loi américaine interdit toute importation d'animaux, de viande ou de produits connexes provenant d'un pays où sévit ce fléau, les autorités de votre pays ont dû frapper d'embargo tous les produits de ce genre d'origine canadienne. Malheureusement, votre loi prévoit que l'embargo doit s'appliquer sur toute la longueur de la frontière internationale. C'est ainsi qu'ont été suspendues les exportations dans le cas de provinces qui, comme l'Ontario, se

trouv  
natur  
] pour  
impon  
régler  
merce  
l'est à  
périod  
d'urge  
puisse  
N  
problè  
coaliti  
déterm  
russe  
des tra  
est la  
conspi  
N  
au sein  
fécond  
déléga  
dation  
commu  
et intép  
D  
du far  
organis  
notre p  
a été a  
représe  
constitu  
d'actio  
employ  
assises  
cette as  
atlanti  
rager, u  
Le  
mais le  
lective  
l'OTAN  
occiden  
sance e  
l'Atlant  
fondam  
En  
diverge  
A  
un énor  
détermi  
Avril 19

trouvent à plus d'un millier de milles du petit foyer d'infection. Cette décision a naturellement jeté la confusion sur tous nos marchés de viandes et de bestiaux.

Le Gouvernement canadien fut alors forcé de prendre des mesures énergiques pour faire face à cet état de choses. Nous avons dû, notamment, réglementer les importations. En raison des restrictions imposées par les États-Unis, ainsi que de la réglementation canadienne qui en fut la conséquence, une forte proportion du commerce qui se faisait auparavant du nord au sud de la frontière, se fait maintenant de l'est à l'ouest, à l'intérieur du Canada. J'ose croire cependant qu'une fois expirée la période de précaution prescrite par vos lois, il sera possible d'abolir les restrictions d'urgence imposées de part et d'autre, de manière que notre commerce libre et amical puisse reprendre son cours normal.

Nos deux pays collaborent étroitement non seulement en vue de résoudre les problèmes particuliers qui s'élèvent entre nous, mais aussi à titre de membres d'une coalition (dont votre pays est en réalité le grand et puissant dirigeant) d'États libres déterminés à éviter la guerre et à écarter la menace que le spectre de l'impérialisme russe soviétique fait peser sur la liberté et la paix. On disait autrefois de la Russie des tsars qu'elle était un ours dressé sur ses pattes de derrière. La Russie communiste est la conspiration dressée sur un empire. Nous vivons sous la menace de cette conspiration.

Notre collaboration mutuelle à la défense de la paix est particulièrement étroite au sein de l'OTAN, dont le Conseil vient de terminer à Lisbonne sa session la plus féconde. Grâce surtout à la direction efficace et intelligente ainsi qu'aux efforts de la délégation des États-Unis, nous avons à cette réunion réellement avancé la consolidation de notre système de défense, et fait un grand pas pour nous assurer que la communauté européenne de défense — qui comprend l'Allemagne — sera étroitement et intégralement associée à l'OTAN.

Dans cet effort collectif de l'OTAN, j'estime que le Canada porte sa juste part du fardeau, en ce qui concerne tant notre contribution aux forces armées de cet organisme que la proportion de notre production nationale affectée à la défense et notre participation à l'aide mutuelle. Notre rôle dans cette vaste entreprise commune a été appuyé jusqu'ici, avec empressement et même à l'unanimité, par tous les partis représentés au Parlement. Nous soutenons cet effort parce que nous estimons qu'il constitue notre meilleure chance de paix; parce que nous pensons que ses méthodes d'action sont d'ordre purement défensif et que le dispositif mis en place ne sera jamais employé à des fins d'agression ou de menace. Nous croyons également que sur les assises de cette alliance défensive nous pouvons édifier, lentement mais constamment, cette association plus intime et plus durable que nous appelons la communauté nord-atlantique et qui constitue l'un des principaux objectifs que l'OTAN se doit d'encourager, une association qui survivra à la crise qui nous a d'abord rapprochés.

Les préoccupations d'ordre international ne nous manquent pas en ce moment, mais les Canadiens ne considèrent pas avec inquiétude les mesures de sécurité collective et de développement collectif que nous sommes en train de réaliser au sein de l'OTAN sous l'égide des États-Unis. Si le danger d'une attaque contre l'Europe occidentale existe toujours, nous avons sujet de nous rassurer en songeant à la croissance et au renforcement de la coalition qui se constitue dans le cadre du pacte de l'Atlantique-Nord en prévision d'une attaque possible. Dans ce domaine, l'accord fondamental sur les fins à atteindre et les grands principes à suivre est déjà acquis.

En Extrême-Orient, il n'en est pas tout à fait ainsi. Il existe là un réel danger de divergences d'ordre politique entre les États libres.

A propos de l'Extrême-Orient, je dois reconnaître ici que les États-Unis portent un énorme fardeau en Corée; que leurs hommes y manifestent un courage et une détermination vraiment remarquables. Je crois que tous les gouvernements qui ont

des forces en Corée s'entendent sur la nécessité de mettre fin à la guerre le plus tôt possible, mais à des conditions honorables et qui ne soient pas contraires à l'intention que nous avons lorsque nous sommes intervenus dans ce conflit. Notre but était — et demeure — de repousser l'agression, rien de plus.

Le Gouvernement canadien appuie, comme préliminaires d'une paix éventuelle, les négociations d'armistice que les représentants des États-Unis poursuivent actuellement avec tant de patience et de détermination au nom des Nations Unies. Nous savons que si ces négociations aboutissent à un échec ou si l'on réussit à conclure un armistice et que les communistes déclenchent ensuite une autre agression, nous nous trouverons en face d'une autre situation dangereuse. J'ai déclaré publiquement à la Chambre des communes, le 26 avril dernier, que si des attaques aériennes massives étaient lancées à partir des bases mandchoues, il serait peut-être nécessaire d'user de représailles contre ces bases afin de protéger les forces des Nations Unies en Corée. J'ai ajouté qu'avant de décider de l'utilité de telles mesures, il faudrait, à notre avis, peser avec le plus grand soin et les données militaires locales et le risque d'étendre davantage le conflit avec les conséquences incalculables que cela entraînerait. Ainsi ne sommes-nous pas convaincus que des mesures générales de représailles, comme le blocus du littoral chinois, ne contribueraient pas autant à étendre le conflit à la Chine qu'à mettre fin à la guerre de Corée. Nous sommes de cet avis parce que la prudence même nous porte à croire que de telles mesures pourraient nous acheminer vers une situation où, comme l'exprimait le général Bradley, nous ferions la mauvaise guerre au mauvais endroit et au mauvais moment, contre le mauvais ennemi.

Nous sommes également d'avis que la politique des Nations Unies doit viser à mettre fin à l'agression en Corée du Nord et non pas à renverser par la force le régime communiste établi à Pékin. Tout comme les autres gouvernements démocratiques, le Gouvernement canadien et le peuple canadien détestent le communisme, aussi bien en Asie qu'ailleurs. Nous ferons tout en notre pouvoir et tout ce que le devoir nous prescrit pour l'extirper de notre pays et nous protéger contre ses visées agressives et subversives d'origine étrangère. Lorsqu'il prend dans d'autres pays la forme d'une agression militaire, comme c'est le cas en Corée, nous devons nous y opposer. En tant que doctrine, nous devons le dénoncer comme idéologie réactionnaire et comme instrument de l'impérialisme russe. Mais il ne faut pas oublier qu'en Asie le communisme a réussi à lier partie avec les forces du nationalisme et de la réforme sociale. Ainsi que M. John Foster Dulles le disait à Princeton il y a deux semaines, «l'esprit révolutionnaire s'est emparé de plus de la moitié du genre humain, des passions sont déchainées qui ne peuvent être réprimées par des canons étrangers».

Comme doctrine, le communisme asiatique ne sera pas détruit par les canons, même s'il faut y recourir contre les actes de violence et de brigandage communistes. Le communisme sera anéanti par les asiatiques eux-mêmes lorsque sa véritable nature aura été démasquée. L'Occident peut toutefois contribuer à en hâter la ruine en encourageant et en aidant les gouvernements nationaux vraiment démocratiques d'Asie par des mesures d'assistance économique et technique et en invoquant leur propre expérience et leurs propres succès pour démontrer qu'un gouvernement parlementaire libre peut accomplir beaucoup plus pour le peuple que le communisme réactionnaire russe ne saura jamais le faire.

Pour ce qui est de la Chine, il importe de faire savoir au Gouvernement de Pékin qu'il doit s'attendre à voir l'agression communiste se heurter à une résistance collective; qu'aucun gouvernement de Pékin coupable d'une pareille agression ne saurait espérer se faire admettre dans la communauté des nations; que, d'autre part, nous ne sommes pas nous-mêmes intervenus en Corée, ni même à Formose, pour renverser par la force le gouvernement établi à Pékin. Il convient également, il me semble, de préciser que, si l'on ne peut laisser Formose tomber entre les mains des communistes chinois pendant que la guerre agressive se poursuit en Corée, nous n'entendons pas

utiliser  
avoir été

Il s  
wealth s  
boration  
possible  
et par  
trompon  
d'États  
sur une

Les  
populati  
direction  
disposen  
recherch

C'e  
mesure  
vénétabl  
vicle d'a



Le haut  
ou pavi  
principa  
s'arrête

utiliser nos forces pour rétablir en Chine le régime qui s'est installé à Formose après avoir été chassé du territoire continental.

Il serait tragique de voir, notamment, les États-Unis et les pays du Commonwealth suivre des politiques divergentes à l'égard des questions asiatiques. La collaboration est tout aussi importante dans le Pacifique que dans l'Atlantique; elle n'est possible que par la compréhension réciproque des problèmes propres à chaque pays et par des échanges de vues et de renseignements sans réserve. Mais ne nous y trompons pas. Les problèmes asiatiques réservent de rudes épreuves à notre alliance d'États libres et pacifiques. Pour affronter ces épreuves, il faudra pouvoir compter sur une collaboration étroite et forte entre le Canada et les États-Unis.

Les Canadiens sont mieux placés que les autres pour connaître votre pays et sa population. Nous savons qu'ils réussiront, si je puis dire, à imprimer une bonne direction à une alliance forte et libre. Nous sommes assurés que la puissance dont ils disposent aujourd'hui ne servira pas à des fins agressives et que la seule gloire qu'ils recherchent est celle du pacificateur.

C'est cette assurance et cette conviction qui m'autorisent dans une certaine mesure à espérer que je pourrai un jour revenir parler de mon pays devant cette vénérable et illustre *Canadian Society* sans que mes paroles soient assombries par le voile d'anxiété et de menace qui nous enveloppe tous à l'heure actuelle.



#### EXPOSITION CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD

Le haut commissaire du Canada en Afrique du Sud, M. T. W. L. MacDermot (à droite), accompagne au pavillon canadien le Gouverneur général de l'Afrique du Sud, M. E. G. Jansen, dans la salle principale de la Foire-Festival du tricentenaire Van Riebeeck, au Cap. M. Jansen et M. MacDermot s'arrêtent devant des placards illustrés dépeignant la population canadienne, ses travaux et ses divertissements.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES NATIONS UNIES

DANS UNE DÉMOCRATIE, aucun gouvernement ne saurait suivre bien longtemps une ligne de conduite si elle n'est pas acceptable à la majeure partie de la population. Le public peut assez facilement se renseigner et se former une opinion sur les affaires nationales. Mais lorsqu'il s'agit de politique étrangère, les questions prennent un tour compliqué qui les dissocie en apparence des choses ordinaires de la vie.

Il fut un temps, pas si lointain, où les affaires étrangères offraient peu d'intérêt immédiat à la plupart des Canadiens. Ce qui se passait aux antipodes laissait froid l'homme de la rue et avait peu de chances d'influer sur son existence. Cette époque est révolue. Nous savons aujourd'hui que les événements qui se produisent n'importe où dans l'univers peuvent nous toucher directement et immédiatement. L'avenir de chaque Canadien est étroitement lié aux décisions qui sont prises sur le plan international. Partant de l'idée que le Gouvernement peut, avec l'aide de ses conseillers, formuler une politique sage, il nous faut reconnaître que cette politique ne se soutiendra et ne recevra l'appui de la majorité des députés que si l'opinion publique, en plus d'être avertie, est convaincue de sa sagesse.

C'est pour répondre à ce besoin qu'il existe au Canada une Association pour les Nations Unies. Son but est de créer au pays une opinion publique éclairée en faveur des Nations Unies et des autres organismes de collaboration internationale, et d'aider par tous les moyens possibles à faire mieux comprendre les affaires internationales et le rôle que le Canada doit jouer dans le monde.

Pour atteindre cette fin, on a recours à diverses méthodes. Certaines tâches sont accomplies par le Bureau national à Ottawa; d'autres sont réservées aux sections que l'on trouve dans la plupart des villes importantes, de Halifax à Victoria. En plus de coordonner les travaux des sections, le Bureau national sert de centre de renseignements, distribue de la documentation sur les Nations Unies et exerce de nombreuses fonctions spéciales.

Tous les jours, des écoles et des organismes bénévoles fort divers demandent à l'Association des renseignements sur les Nations Unies. L'Association fournit gratuitement de la documentation sur les Nations Unies et leurs institutions spécialisées aux instituts féminins, aux associations religieuses, aux groupements de jeunesse, pour n'en mentionner que quelques-uns. Ce service a permis d'amorcer certains programmes d'intérêt particulier et d'organiser des cercles d'études.

L'Association reçoit également des demandes de caractère plus spécial. Il arrive que quelqu'un ait besoin de textes de référence pour préparer une causerie sur tel ou tel aspect des travaux des Nations Unies, sur l'Organisation mondiale de la santé par exemple. L'Association les lui prête. C'est ainsi que, pour répondre aux demandes de ce genre, elle fait circuler d'un bout à l'autre du pays une documentation extrêmement variée.

Toutefois, c'est par l'entremise de ses sections que l'Association se tient le plus étroitement en contact avec le public et qu'elle accomplit une infinité de travaux éducatifs. Les sections organisent des réunions publiques, tantôt pour faire entendre un conférencier qui est versé dans telle ou telle matière ressortissant aux Nations Unies ou qui a approfondi un point des actualités internationales, tantôt pour présenter un forum où divers membres d'un groupement quelconque font valoir leurs points de vue sur certains problèmes d'intérêt mondial. Si l'on veut élargir l'audience, on va vers les gens, on se rend à leurs réunions,—cercles de bienfaisance sociale, associations religieuses, syndicats ouvriers, etc.—au lieu de les inviter à des réunions spéciales.

Les se  
naissanc  
variés. L  
diffusée  
Canada

De  
en publ  
grâce à  
qui se c  
publicat  
le bulle  
à tous le  
plusieur  
au vœu  
à le rece  
diennes  
sammen  
publiés  
«Épiloge  
monde  
lombo»  
générale  
a nature  
les Natio  
de placa

Le  
plans d'  
national



FORUM D  
Une jeun  
éducateur

Avril 195

Les sections fournissent alors les conférenciers et, de la sorte, font entrer la connaissance des affaires internationales dans les programmes d'organismes à buts très variés. Les sections préparent également des émissions radiophoniques, ordinairement diffusées par les postes locaux, afin de compléter les excellents reportages de Radio-Canada sur les Nations Unies.

Depuis deux ans l'Association rend un service encore plus appréciable aux écoles en publiant un bulletin mensuel intitulé *World Review for Canadian Schools*. C'est grâce à l'aide pécuniaire des ministères de l'Éducation de la plupart des provinces, qui se chargent d'en assurer la diffusion dans les régions de leur ressort, que cette publication est imprimée. Bien que destiné surtout aux élèves des écoles secondaires; le bulletin a été si favorablement accueilli par les adultes qu'on l'adresse maintenant à tous les membres de l'Association, ainsi qu'à divers groupements qui ont pris chacun plusieurs abonnements. On a dû récemment en augmenter le tirage afin de se rendre au vœu d'un certain nombre de centres d'instruction militaire du Canada qui tenaient à le recevoir; la dernière demande de cette nature venait d'un officier des forces canadiennes en Allemagne. Chaque numéro traite d'un sujet d'actualité et renferme suffisamment de documentation pour servir de base de discussion. Les titres des articles publiés depuis septembre dernier feront connaître la nature de cette publication: «Épilogue de la guerre de Corée»; «L'Iran et son pétrole»; «OMS-Médecin d'un monde malade»; «L'Égypte, Suez et le Soudan»; «Le Canada et le plan de Colombo»; «Ce qu'on dit à Paris» (questions débattues à la sixième Assemblée générale); «La Scandinavie»; «Le dilemme de la France». La lecture du bulletin a naturellement amené les écoles à demander beaucoup plus de documentation sur les Nations Unies, de sorte que l'Association envoie aujourd'hui de grandes quantités de placards, de schémas et de brochures aux écoles de toutes les parties du Canada.

Le Bureau national et ses diverses sections dressent aussi, à l'occasion, de nombreux plans d'études. C'est ainsi qu'avait lieu à Ottawa, en juillet dernier, un cycle d'études national destiné aux instituteurs. Toutes les provinces, sauf une, y étaient repré-

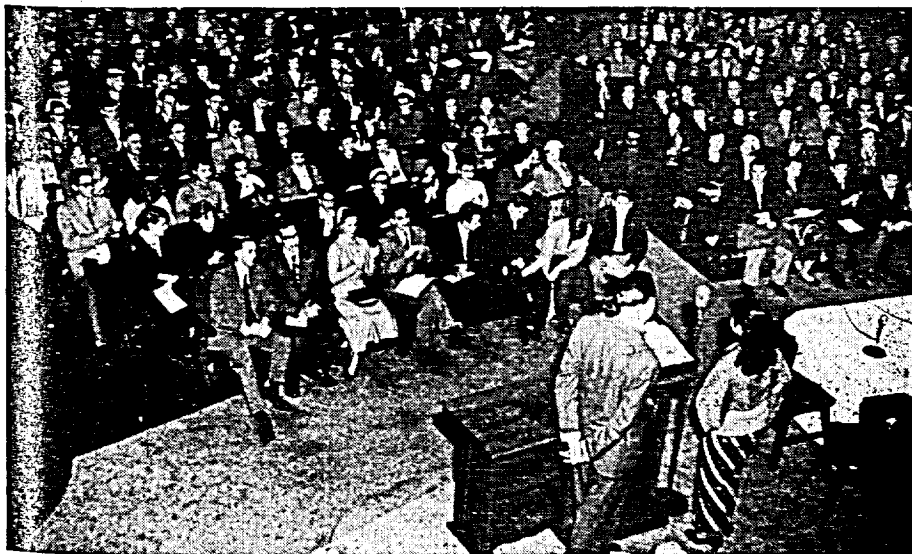


Photo: Richard Mathews

**FORUM DE LA JEUNESSE MONDIALE PATRONNÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LES NATIONS UNIES**  
Une jeune diplômée d'une université de l'Inde parle devant 1,400 personnes (parents, instituteurs et éducateurs) à un forum de la Jeunesse mondiale qui a eu lieu récemment à Toronto sous les auspices de l'Association pour les Nations Unies.

sentées, et l'on y comptait même quatre instituteurs appartenant à différentes régions des États-Unis. Le thème proposé, « L'enseignement et les affaires mondiales », avait été choisi en vue d'aider les instituteurs des écoles secondaires à améliorer leurs cours sur les questions internationales. On envisage actuellement la possibilité de tenir une autre réunion de ce genre en 1953.

Le Bureau national de l'Association se charge aussi de recueillir les souscriptions au Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies. Lorsque le Conseil national de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance mit fin à ses opérations au printemps 1951, l'Association pour les Nations Unies accepta de recevoir les souscriptions des particuliers au FISE. L'Association vient de remettre à cette institution la somme de trois mille dollars, qui servira à acheter les fournitures canadiennes dont elle a besoin pour poursuivre l'œuvre magnifique qu'elle accomplit dans les multiples régions du monde en proie à la misère.

Il y a quelques mois, la section de Toronto prenait une initiative qui suscita un vif intérêt, en invitant les membres du New York Herald Tribune World Youth Forum à venir passer neuf jours à Toronto. Au cours de cette visite, vingt-cinq étudiants appartenant à dix-sept pays d'Asie et du Moyen-Orient, ont vécu avec des étudiants canadiens et participé à leurs occupations ordinaires; ils ont visité des écoles et pris part à des forums, et ils se sont renseignés de bien d'autres manières sur la vie canadienne, tout en s'efforçant de leur côté de faire connaître leurs pays à leurs camarades canadiens. Cette visite a été organisée avec le concours de la compagnie Massey-Harris, qui avait fourni les fonds nécessaires.

Chaque mois, l'Association pour les Nations Unies envoie à tous ses membres des textes appropriés, notamment *Affaires extérieures*, *Newsletter* de l'Association, qui renferme des nouvelles, nationales et locales, sur les travaux de l'organisme, des mots d'ordre, etc., et *World Review for Canadian Schools* qui intéresse autant les adultes que les élèves des écoles secondaires.

L'Association est sous la direction d'un comité exécutif national de cinquante membres représentant toutes les parties du Canada. Ce comité est secondé dans son travail par un comité administratif dont les sept membres sont tous d'Ottawa. Les présidents respectifs de ces deux comités sont M. Marvin Gelber, de Toronto, et le major-général E. L. M. Burns, tandis que le président de l'Association est M. Vincent Price, C.R., de Toronto.

Il existe des associations nationales analogues dans plusieurs pays membres des Nations Unies et dans certains autres qui ne font pas partie de l'Organisation mondiale. Toutes ces associations sont reliées les unes aux autres par la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies, dont le siège est à Genève. La Fédération, qui jouit du statut consultatif (catégorie A) auprès du Conseil économique et social, constitue une voie de communication directe avec cet organe des Nations Unies. La FMANU réunit tous les ans en assemblée plénière les représentants des diverses associations nationales, afin d'arrêter le programme international et d'examiner les méthodes les plus susceptibles de porter fruit dans les divers pays.

Partout où elles existent, les Associations pour les Nations Unies sont considérées comme partie intégrante de ce qu'on a appelé le « mouvement populaire en faveur des Nations Unies ». Si l'Association canadienne estime qu'elle a pour mission de pousser les gens à s'intéresser d'une manière intelligente à tout ce qui touche aux affaires internationales, elle est également consciente de l'obligation qui lui incombe d'aider à créer au pays une opinion publique favorable aux Nations Unies. Elle est dirigée par des hommes et des femmes qui croient fermement que les peuples de la terre doivent apprendre à collaborer, ou périr. La tâche et le but de l'Association canadienne pour les Nations Unies sont précisément de renforcer cette conviction chez les Canadiens.



# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

### Événements récents sur le plan international

**L**É 21 MARS, lorsque le ministre des Finances eut proposé que la Chambre se forme en Comité des subsides, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait la déclaration suivante sur la situation internationale:

... Je m'abstiendrai de traiter les questions qui se rapportent au traité de paix avec le Japon. Nous tiendrons bientôt, en effet, un débat distinct sur la mesure. Je laisserai à mon adjoint parlementaire pour les affaires extérieures le soin d'examiner le travail de l'Assemblée des Nations Unies, même si j'en dis quelques mots. Il traitera également les questions d'assistance économique internationale, par exemple le plan de Colombo qui revêt une telle importance aujourd'hui dans nos relations internationales...

Certes tous les gouvernements, au nombre desquels je compte le gouvernement canadien, dont les soldats sont en Corée s'accordent pour estimer souhaitable et mettre fin aux hostilités le plus tôt possible; mais, comme je l'ai dit déjà en des termes qui ne trahissent pas les raisons qui nous ont d'abord poussés à intervenir et qui demeurent la défaite de l'agresseur, rien de plus, nous n'avons pas encore atteint cet objectif.

Voilà pourquoi le Gouvernement appuie la première tentative possible en vue de l'établissement de la paix et de la défaite de l'agresseur, soit les pourparlers d'armistice qui se poursuivent actuellement. Il faut également nous rendre compte que si ces négociations échouaient ou encore si les communistes commettaient une nouvelle agression après la conclusion d'un armistice, il en résulterait une nouvelle situation peut-être très dangereuse.

J'ai dit à la Chambre, en avril dernier, qu'advenant des attaques aériennes massives lancées des bases de Mandchourie, il faudrait peut-être exercer des représailles en vue de protéger nos troupes en Corée. J'ai ajouté, cependant, ce qui est encore vrai, qu'une telle décision devrait peser avec beaucoup de soin les considérations locales d'ordre militaire en regard du risque de précipiter une recrudescence de la guerre avec ses conséquences redoutables et incalculables. Le Gouvernement n'est pas convaincu que des mesures de représailles générales, comme serait le blocus du littoral de la Chine... ou le retour, avec notre aide, de Tchang-Kaï-Tchek sur le continent, seraient efficaces pour mettre fin à la guerre en Corée; elles tendraient plutôt à étendre la guerre à la Chine. Nous sommes de cet avis, parce que les meilleurs conseils que nous puissions obtenir nous amènent à conclure que de telles mesures nous entraîneraient, selon le mot du général Bradley, à livrer une guerre fautive, au mauvais endroit, au mauvais moment et contre un faux ennemi.

Il va sans dire que les communistes chinois peuvent nous imposer la guerre. Si la chose se produit, nous devons alors en tenir compte. Entre temps, nous devons éviter autant que possible tout ce qui étendrait la guerre. Dans l'intervalle, d'autre part, des entretiens ont lieu entre les pays les plus directement intéressés, ceux qui ont des troupes en Corée, surtout, afin de déterminer les mesures les plus propres à empêcher une nouvelle agression en Corée, ou pour y faire face si elle se produisait; afin, également, d'organiser et de tenir des pourparlers politiques sous l'égide des Nations Unies, advenant la fin des hostilités.

Il convient toutefois de souligner encore une fois que la politique des Nations Unies vise à mettre fin à cette agression en Corée, non pas à en étendre le champ, non pas essentiellement à renverser par la force le régime communiste de Pékin. Le gouvernement du Canada, comme les autres gouvernements démocratiques, et la population du Canada également détestent le communisme, qu'il soit établi en Asie ou ailleurs. Nous ferons tout en notre pouvoir, tout ce qu'il nous incombe de faire, non seulement pour l'extirper de notre pays mais pour nous protéger, pour protéger les autres aussi contre ce poison de l'agression et de la subversion qui vient de l'extérieur.

Toutefois, ce n'est pas avec des canons que nous parviendrons à détruire le communisme, la doctrine du communisme, surtout en Asie, même s'il est nécessaire de recourir à l'emploi de ces armes en face de la violence et du brigandage communistes. Ce serait une grande tragédie que l'attitude du monde libre, celle surtout des États-Unis et des pays du Commonwealth, en vint à différer sur cette question asiatique. La collaboration, la compréhension mutuelle sont tout aussi importantes dans la zone du Pacifique que dans celle de l'Atlantique. Nous pouvons y atteindre au moyen d'un échange de vues sincère et entier. Ne nous leurrons pas; le problème de l'Asie peut à l'avenir imposer de dures épreuves à notre coalition de pays libres et pacifiques.

## Réunion du Conseil de l'OTAN à Lisbonne

Le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord s'est récemment réuni à Lisbonne; je voudrais pouvoir communiquer dans le plus grand détail les résultats de cette réunion...

Examinons calmement ce que l'OTAN a fait. Il est possible et même facile d'exagérer les résultats de la réunion tenue par le Conseil à Lisbonne. Cette réunion a été la plus efficace et la plus réussie que nous ayons eue, parce que nous sommes convenus unanimement de résoudre des problèmes dont on nous avait saisis à des réunions antérieures, mais que nous n'avions pu régler alors.

Par ailleurs, il ne faut pas exagérer l'importance de ce qui ne constitue, somme toute, que des décisions qu'il reste encore à mettre en œuvre. Il ne faut pas fonder le prestige de l'OTAN sur une illusion. On est tenté, de nos jours, d'accepter l'illusion facile qu'une résolution adoptée à une conférence internationale équivaut toujours à un résultat. Une résolution est une décision en vue d'une action; mais c'est l'acte qui produit les résultats. Il est cependant vrai que si nous n'avions pas pris ces décisions à Lisbonne, — celles mêmes que nous avons adoptées, — les décisions des parlements et des populations, que nous attendons maintenant et qui conduiront aux actes, n'auraient pas été possibles.

Quelles étaient donc ces décisions? La première, celle dont on s'est le plus occupé, a trait au programme militaire ou de défense, que nous avons adopté là-bas. Jamais le but militaire collectivement arrêté à l'OTAN — je songe aux chiffres globaux — n'a été annoncé par l'OTAN sous une forme concrète avant la conférence de Lisbonne, encore que la quote-part du Canada ait été soumise d'une façon bien directe à la Chambre au mois d'octobre dernier et acceptée par elle. En outre on a, ici, je pense, bien expliqué l'ensemble des programmes poursuivis par l'OTAN. En ce qui me concerne, j'ai l'impression de l'avoir expliqué aussi complètement qu'on l'a fait dans les assemblées législatives des autres membres de la communauté atlantique.

... Lorsque nous sommes allés à Lisbonne, on nous a communiqué de nouveaux chiffres à l'égard des programmes militaires. Ces chiffres et ces programmes ont été élaborés par la Commission provisoire, — qui a été constituée à Ottawa et dont le comité exécutif est désigné sous le nom des Trois Sages, — après une étude très complète des programmes militaires antérieurs. La procédure même de cette commission et de son comité exécutif montre à quel point nous avons collaboré à l'OTAN. Les budgets militaires d'un État ont été minutieusement examinés par trois représentants d'autres États. On a alors demandé aux ministres d'un État de fournir des explications sur ces budgets. Pareille investigation (je ne crois pas le mot trop fort) n'aurait jamais été possible avant la guerre.

Après quoi, la Commission temporaire du Conseil a approuvé son rapport définitif et nous l'a soumis, à Lisbonne. Nous avons été saisis du projet de résolution tendant à l'adoption de ce rapport et nous l'avons adopté. Cette résolution (qui reste encore un document secret) renfermait bien d'autres choses que les objectifs et les programmes militaires. Les questions d'ordre économique n'y ont pas été oubliées, non plus que dans le rapport. De fait, le communiqué de presse, dont on a fait l'état qu'on sait, portait largement sur les questions d'intérêt économique, en dehors des sujets de portée militaire...

J'étais président du Conseil et bien entendu, à titre de président, j'étais entièrement responsable de toute déclaration ou de tout document publié officiellement au nom du Conseil. Je puis dire que le communiqué avait été autorisé spécialement et séparément par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

Dans un paragraphe de la résolution par laquelle a été adopté le rapport de la Commission temporaire du Conseil, il était mentionné en termes très clairs que, pour organiser des effectifs de défense suffisants et leur assurer l'appui constant des gouvernements et des peuples des pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, il fallait de solides bases économiques et sociales qui ne peuvent assurer qu'une expansion économique générale réalisée à un rythme satisfaisant.

Ces buts militaires que nous avons adoptés à Lisbonne, je l'ai déjà dit en cette enceinte, étaient restreints par rapport aux buts vers lesquels nous tendions en 1952, et même à l'égard du programme triennal. Ces restrictions étaient les résultats de l'examen civil et elles tenaient compte de la situation économique, financière et sociale des États membres, particulièrement ceux de l'Europe.

Je m'explique au moyen d'un exemple simple. Mettons que l'on construise une maison et qu'on juge, comme c'est souvent le cas, que les plans de l'architecte sont trop poussés et coûtent trop cher. On demande à l'architecte, en vue de réaliser des économies, de modifier ses plans trop osés. Avec de l'ingéniosité, en répartissant autrement l'espace disponible et les installations, on peut toutefois aménager une maison qui conserve tous les éléments essentiels. Pendant ce réaménagement les constructeurs n'en poursuivent pas moins les travaux de sorte qu'on peut espérer un parachèvement rapide de l'habitation. C'est ce qui a eu lieu à Lisbonne. Nous avons modifié nos plans mais n'en avons pas moins poursuivi la réalisation de notre entreprise.

Qu'avons-nous donc décidé d'inclure dans notre édifice? Je cite un alinéa du communiqué dont on a tant parlé et dont on a déjà cité le texte ici. Voici ce qu'on dit de notre programme de 1952:

Les nations de l'OTAN se sont entendues pour mettre sur pied environ cinquante divisions prêtes au combat, pour maintenir 4.000 avions militaires en Europe occidentale, ainsi que de puissantes forces navales.

Voilà les seuls chiffres qui soient officiels. Le programme, dont les chiffres officiels nous donnent une idée, représente, comme l'affirme la résolution par laquelle nous l'avons adopté à Lisbonne, le but visé pour 1952. Nous n'avons adopté pour 1953 que des buts provisoires, qui nous serviront de guides pour 1954. Chacune des nations représentées à Lisbonne s'est engagée à faire son possible pour réaliser ces objectifs.

... A Washington, la semaine dernière, M. Lovett a mentionné les déclarations antérieures. J'aimerais donner lecture de quelques extraits de l'exposé qu'il a présenté au Congrès à propos du programme d'Aide mutuelle, alors à l'étude. Jeudi ou vendredi dernier, je crois, M. Lovett s'est exprimé dans les termes suivants:

J'ai déjà précisé qu'un peu plus de la moitié de ces divisions seront prêtes au combat, tandis que les autres constitueront la réserve. Une division de réserve, de la façon dont on l'entend en Europe, diffère de celle que nous connaissons en Amérique. La division de réserve européenne a des cadres complets, même si la plupart de ses membres continuent de remplir leurs emplois civils réguliers. Les réservistes vivent dans le voisinage des endroits de rassemblement de leur unité. Chacun sait ce qu'il doit faire advenant la mobilisation. Il sait exactement où aller chercher son équipement personnel et quel poste occuper dans une équipe de canonniers, de chars de combat ou dans un peloton de fusiliers. C'est le poste qu'il a été formé à remplir. Des officiers et techniciens engagés pour de longues périodes entretiennent l'équipement, et les unités s'adonnent périodiquement à des exercices.

Une division de ce genre, qu'on peut mobiliser en l'espace de vingt-quatre à soixante-douze heures, est presque aussi prête au combat qu'une division de première ligne dont l'effectif est au complet. Certaines divisions de réserve ne peuvent être prêtes aussi rapidement. Elles devront consacrer un peu plus de temps à leur formation à titre d'unité. Dans chaque cas cependant, la division de réserve doit avoir à sa disposition presque tout son équipement principal, ainsi qu'une réserve de troupes de combat et de spécialistes.

Voilà pour notre programme de 1952; à mon sens, nous en avons une idée raisonnablement juste. Quant aux années à venir, nous avons mentionné, à Lisbonne, des chiffres restés secrets. Encore une fois, il ne s'agissait que des plans à élaborer. Nous sommes convenus à Lisbonne que les organes de l'OTAN reviseraient périodiquement

ces chiffres, afin de s'assurer qu'ils sont raisonnables, eu égard aux circonstances de l'heure, qu'ils les réduiraient s'il était possible de le faire en toute sécurité et qu'on tiendrait compte de toute augmentation qui s'imposerait. A cette fin, nous avons décidé, à Lisbonne, de confier à un organisme approprié de l'OTAN, non pas à un comité spécial mais à un organisme approprié permanent de l'OTAN,—qui ferait peut-être partie du secrétariat, mais cela reste à voir,—le soin d'examiner constamment ce qu'exige une défense suffisante et d'essayer de concilier les besoins militaires des pays intéressés et leurs aptitudes politiques et économiques. On ne peut certes conclure de là que les militaires ont la haute main sur le programme de l'OTAN, que l'OTAN est entièrement sous leur coupe, qu'elle subit de sinistres influences. Voilà tout ce que j'ai à dire de cet aspect de notre travail à Lisbonne.

### Communauté européenne de défense

Une autre question, très importante, que nous y avons étudiée c'est celle de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale. A notre arrivée à Lisbonne, l'atmosphère n'était guère propice à une discussion de ce genre. Des difficultés s'étaient posées dans certaines capitales d'Europe où le parlement du pays avait débattu ces questions. Personne ne comptait beaucoup que nous réussissions à nous entendre à Lisbonne quant aux décisions à prendre au sujet de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale.

De fait, nous avons réussi après entente à prendre de telles décisions. L'une de ces résolutions approuvait, au nom de l'OTAN, les principes d'un traité établissant la communauté européenne de défense; ce traité prévoyait un apport allemand à la défense et comportait certains règlements de sécurité pour le moment où un contrat de paix remplacerait le statut d'occupation. Nous sommes également tombés d'accord à Lisbonne sur les principes devant inspirer les rapports entre la communauté européenne de défense, une fois établie, et l'OTAN. Nous avons pris à cet égard la décision suivante: nous sommes convenus qu'il devrait y avoir deux organismes étroitement liés, dont l'un fonctionnerait, aux fins de la défense commune de la région atlantique, dans le cadre de l'autre, qu'il contribuerait à renforcer.

A mon avis, nous avons tous l'impression avant de nous rendre à Lisbonne que le danger était très réel de voir la communauté européenne de défense, une fois établie, se développer à titre d'organisme distinct de l'OTAN; et nous pensions, la plupart d'entre nous, qu'il serait désastreux de s'écarter du concept atlantique, même en vue d'atteindre un objectif aussi souhaitable que la création d'une armée européenne. Cette résolution devait servir de protection contre le danger que présentait pareille éventualité. Ce qui est encore plus important, à mon avis, c'est que nous avons convenu que chacun des deux organismes devrait s'engager envers l'autre dans le sens de leur sécurité mutuelle, de sorte qu'en vertu de ces engagements la zone entière de chacun de ces organismes serait protégée par une garantie de sécurité.

Que signifie cela? Si la chose est mise en œuvre, avec l'accord des parlements de toutes les nations intéressées (y compris le Parlement du Canada), les régions protégées par le pacte de garantie engloberont l'Allemagne occidentale, c'est-à-dire, à condition qu'on parvienne à organiser une communauté de défense et que, dans le traité créant l'organisation, on introduise une clause de garantie de défense réciproque acceptée par la communauté européenne de défense à l'égard du territoire actuellement visé par l'OTAN. Il serait difficile d'accorder trop d'importance à cette décision. Dans le domaine des garanties et de la sécurité, elle lie étroitement l'Allemagne occidentale à l'OTAN.

En dernier lieu, toujours dans le même domaine, nous nous sommes mis d'accord sur un mode de procédure permettant de convoquer des réunions conjointes des deux organisations; c'est là un problème qui a donné lieu à bien des controverses au cours des six mois qui ont précédé la conférence de Lisbonne. Ces réunions conjointes peuvent être convoquées sur la demande d'une des deux organisations et même, dans certaines circonstances, sur l'initiative d'un seul membre de l'une ou de l'autre organisation.

Il me semble que tout cela est extrêmement important pour la mise en œuvre non seulement de l'unité européenne, mais encore du concept de la communauté de l'Atlantique-Nord; néanmoins toutes ces décisions ne peuvent être mises en pratique

qu'après ratification du traité créant une communauté européenne de défense. Réservez donc nos applaudissements les plus enthousiastes pour le jour où cette ratification aura lieu; en effet, il s'élève des obstacles manifestes sur la voie qui doit aboutir à la décision des parlements: obstacles qui se retrouvent à Bonn, à Paris et peut-être même dans d'autres capitales. Nous connaissons les difficultés qui se présentent à Bonn: l'insistance des Allemands pour que, lors de la substitution d'un accord de paix au statut d'occupation, on leur reconnaisse un statut égal à celui des autres nations de la communauté européenne; l'insistance des Allemands pour qu'on unisse l'Est à l'Ouest avec tout ce que cela comporte à l'égard des frontières et autres questions . . .

Même l'avant-projet de traité qu'on discute en ce moment en vue d'établir une communauté européenne de défense ne contient aucune disposition qui obligerait un membre de la communauté ou un membre de l'OTAN associé à la communauté européenne d'aller au secours d'aucun pays qui lancerait une attaque ou une agression d'un genre quelconque. Il revêt un caractère purement défensif; les nations ne s'engagent réciproquement qu'à s'entraider si elles sont attaquées et pour aucune autre raison.

La question allemande, qui, à Lisbonne, nous a constamment préoccupés et qui continuera certainement de préoccuper tous les pays libres, est ardue, complexe et, en vérité, grosse des plus graves périls. Dans l'Allemagne d'aujourd'hui, deux tendances risquent de se manifester d'une façon dangereuse. Il faut songer, d'une part, à la renaissance du militarisme nazi et, d'autre part, à l'autre extrême, c'est-à-dire au rejet pur et simple par les Allemands de toute espèce de responsabilité en matière de défense, ce qui aboutirait à créer, au centre de l'Europe, un vide de puissance. Or nous savons tous ce que cela signifie. Je pense que nous savons très bien qui profiterait des circonstances pour combler un vide de cette nature. Il reste pourtant que, autant que je puisse voir, l'Allemagne deviendra forcément plus forte et, qu'un jour, son unité sera fatalement réalisée. Ne vaut-il pas mieux que cela se fasse en collaboration avec les puissances atlantiques qu'isolément, ou en vertu de considérations d'ordre exclusivement nationaliste, ou en collaboration avec l'Est communiste à qui serait loin de déplaire une Allemagne armée jusqu'aux dents, où reparaitraient les chefs nazis, à condition que cela se fasse sous un régime communiste aux ordres de Moscou.

La ratification de ces traités à Paris se heurte aussi à certaines difficultés. Il y a les difficultés financières propres à tout gouvernement français; on nous l'a bien fait comprendre à Lisbonne. Il y a la difficulté que pose la guerre en Indochine, sapant inévitablement l'économie et les ressources humaines de la France. Il y a la crainte de la France, toujours vivace et compréhensible, de voir resurgir une Allemagne militarisée contre laquelle il faut des garanties que nous élaborons. Puis il y a aussi en France, aujourd'hui, une certaine hésitation, dans certains milieux, à l'endroit du concept même d'une communauté européenne de défense. Mais je pense que nous pouvons raisonnablement espérer que, par suite de la décision de Lisbonne qui rend possible ces progrès, l'Allemagne s'associera selon une formule satisfaisante aux nations occidentales et, ainsi, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, avant longtemps.

Une autre question que nous avons étudiée à Lisbonne est ce qu'on appelle, je n'aime pas employer ce mot terrible, le problème de l'infrastructure. Je me défends de la paternité de ce mot. De fait, chacun de ceux qui en parlent maintenant se défend d'en être l'auteur, mais il doit avoir vu le jour quelque part. Vous serez peut-être encore plus bouleversés si je vous dis que nous avons discuté gravement une fois, à Lisbonne, un sujet qui était inscrit à l'ordre du jour sous la rubrique suivante: « La solution relative aux fondements de la troisième tranche de l'infrastructure ». En termes plus simples, le mot infrastructure désigne les installations collectives. Nous avons dû décider combien il nous faudrait de ces installations pour le programme de 1952. Il n'est guère utile de poursuivre l'exécution d'un programme, surtout d'un programme d'ordre aérien, si l'on ne possède pas les installations, notamment les aérodromes nécessaires pour le réaliser. Nous devons trouver combien de ces installations étaient absolument nécessaires en 1952 et comment les frais en seraient équitablement répartis entre les États membres. Nous nous sommes entendus sur ce point: la quote-part du Canada relativement au programme de l'infrastructure pour 1952 est de 27 millions de dollars et est mentionnée dans le budget des dépenses déposé l'autre jour.

Enfin, nous avons terminé, à Lisbonne, notre étude du problème de la participation de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN. Les représentants de la Grèce et de la

Turquie y ont pris place pour la première fois en tant que membres qualifiés de l'Organisation. Nous avons commencé, à Lisbonne, l'examen des plans militaires nécessaires à leur participation à l'organisation militaire. Nous avons convenu que les forces terrestres de ces deux alliés précieux dans la défense seraient placées directement sous le commandement suprême de l'OTAN en Europe, et il reste à élaborer les dispositions relatives à leurs forces navales.

## Réorganisation de l'OTAN

... A Lisbonne nous avons envisagé des questions qui sortent du cadre militaire, et dont je dois faire rapport. La première et la plus importante de ces questions, dans l'immédiat, a été la réorganisation de l'OTAN ou, comme je préfère la désigner, l'adaptation de l'OTAN à ses nouvelles fonctions et responsabilités. La décision la plus importante qui ait été prise à cet égard, est sans doute la suivante, savoir qu'au lieu de se réunir deux, trois ou quatre fois par an (les suppléants se réunissant entre les sessions), le Conseil sera établi en session permanente, les ministres y assistant sur convocation. Entre les réunions, les ministres et les gouvernements devront se faire représenter. Les gouvernements des différents États membres désignent actuellement leur représentant permanent. Le Canada a nommé le sien l'autre jour. J'espère, entre autres choses, que cette nouvelle organisation diminuera le nombre des réunions auxquelles les ministres doivent assister.

A l'occasion du remaniement, nous avons sanctionné l'abolition des organismes civils actuels, comme le Bureau économique et financier, le Bureau de production de défense et la Commission d'organisation de la marine marchande. Ces organismes vont devenir des comités du Conseil. Après bien des discussions, nous avons décidé d'installer le siège permanent de l'OTAN dans une région où se trouvent d'autres organismes internationaux dont l'activité est importante pour l'OTAN ou s'y rattachent étroitement et avec lesquels la collaboration s'impose. Cela nous a amenés à Paris. Nous avons également décidé que l'Organisation devait posséder, à titre de fonctionnaire principal permanent, un secrétaire général dont les fonctions dépasseraient celles que comporte généralement ce titre, puisqu'il ferait partie du Conseil et en serait même le vice-président. Lord Ismay, on le sait, a été nommé à ce poste. L'OTAN peut se réjouir de s'être assuré les services d'un homme dont la sagesse, le tact, l'expérience et la simplicité sont bien connus.

## Coopération extra-militaire

Enfin, sous ce chapitre, nous avons étudié la collaboration sur le plan extra-militaire. Le comité des cinq, institué, on le sait, il y a quelques mois, a soumis un rapport sur la question. Afin de dissiper tout doute dans l'esprit des députés qui pourraient croire que nous ne nous sommes préoccupés que de questions militaires, je cite quelques phrases de ce rapport:

... Le comité tient à souligner que l'établissement de relations étroites entre les pays de la communauté atlantique est nécessairement lent et qu'il ne faut pas s'attendre à des réalisations soudaines ni étonnantes. Dans un tel domaine, il est nécessaire de procéder avec soin et de bâtir sur une base solide. L'objectif immédiat et pressant de l'OTAN est la défense commune. Le succès avec lequel on réalisera la collaboration en matière de défense déterminera, dans une large mesure, les progrès qu'on pourra marquer quant au renforcement de la communauté atlantique dans ses aspects plus généraux. Le sens de la communauté, l'expérience et les habitudes de collaboration que l'organisation de la défense collective a engendrés constituent la base essentielle de l'accroissement de la collaboration dans les domaines autres que la défense.

Et plus loin:

Le caractère permanent de la communauté de l'Atlantique-Nord doit reposer sur des assises plus vastes et plus profondes que la seule collaboration militaire. Cela est même clairement indiqué dans le pacte Atlantique, à l'article 2, et l'on en voit un indice dans les consultations fréquentes entre les membres et le sentiment de communauté qui règne au sein du groupe. Il n'est pas facile de définir cette idée de la « communauté de l'Atlantique-Nord ». Il n'est pas nécessaire non plus que cette idée s'exprime toujours et immédiatement dans

les institutions. Mais l'idée elle-même est d'importance vitale, et on devrait profiter de toutes les occasions pour la transformer en réalité.

Le Comité croit, cependant, que cette transformation, si elle est essentielle, ne sera pas facile; elle sera même impossible, peut-être, si la collaboration sur le plan économique ne se manifeste et n'augmente, si les États membres de la communauté de l'Atlantique-Nord ne prennent sous peu des mesures pratiques pour rendre plus libres et accroître les échanges commerciaux entre eux et avec d'autres pays amis. Ils doivent donner à leurs peuples l'espoir d'un bien-être humain accru, en augmentant la production et en permettant l'échange des denrées sur une base plus facile et plus vaste qu'en ce moment.

Le rapport comprenait également certaines propositions d'ordre pratique en vue de supprimer le chevauchement dans le domaine économique, surtout en ce qui a trait à l'Organisation européenne de coopération économique. Le rapport parle également de la coordination des diverses politiques étrangères et du besoin de consultations à cet égard. Comme nous l'avons souligné déjà au sein de l'OTAN, le rapport souhaite que nul membre de l'Organisation ne prenne de décision à longue portée dans le domaine de la politique étrangère sans au moins consulter les autres membres, si c'est possible. Une partie du rapport du comité des cinq avait également trait au transfert de main-d'œuvre, question qui présente la plus grande importance pour certains pays d'Europe qui font partie de l'Organisation. On a formulé certaines propositions relatives à la collaboration sur le plan social et culturel, notamment l'échange d'étudiants, l'aide en ce qui a trait aux voyages et à l'échange de professeurs. Il a aussi été question des façons de mieux faire connaître la nature, la fin et les principes directeurs de l'OTAN.

En dernier lieu, . . . le comité des cinq a proposé sa propre abolition. Nous estimons que, pour débattre comme il le faut le problème de la collaboration sur le plan civil, il fallait au moins le concours de tous les membres du Conseil. Comme le Conseil doit maintenant siéger en permanence, c'est lui qui devrait se charger de l'initiative en ce domaine. C'est ce qu'on va faire . . .

Je ne puis vous donner de renseignements en termes concrets au sujet de ce qui a été fait dans le domaine que je viens de mentionner. Certes, on a fait très peu de choses sur le plan de la collaboration non militaire. Je l'admets, et nous sommes sûrement tous déçus qu'on n'ait pas fait plus. Mais nous avons jeté les bases d'un sentiment toujours croissant de communauté d'intérêts dans ce domaine et, à mon avis, nous constaterons qu'en y mettant de la patience on peut arriver à certains résultats. On a fait quelques progrès, par exemple, dans le domaine de la migration, mais cette question est plutôt du ressort des pays européens que du nôtre. Il y a encore la question de l'échange de main-d'œuvre entre les pays européens. A cette occasion, nous avons soumis au Conseil, dans notre rapport, certaines propositions concrètes et précises à l'égard de la ligne de conduite à suivre. Il serait imprudent de ma part de dire en quoi ces propositions consistaient exactement avant que le Conseil ait pris une décision . . .

. . . On a discuté de dispositions budgétaires à l'égard des frais généraux de l'OTAN, et des spécialistes, au service du comité, ont préparé une estimation du coût d'exécution du programme. La somme en est élevée. Y sont comprises des mesures comme l'échange d'étudiants et autres du même genre. Je ne puis pour l'instant fournir à cet égard des chiffres précis. Je pourrais ajouter que ces frais ne seront pas très élevés en comparaison de notre programme total de défense . . .

Les députés suivants ont commenté l'exposé de M. Pearson: M. Graydon (conservateur progressiste de Peel), M. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggar), M. Low (créditiste de Peace-River), M. Larson (libéral de Kindersley) et M. Pearkes (conservateur progressiste de Nanaimo).

Le 25 mars, M. Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a complété la déclaration faite le 21 mars par M. Pearson. On trouvera ci-dessous une partie de son discours:

. . . Je voudrais, cet après-midi, passer brièvement en revue les résultats de la sixième session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire la dernière session de l'Assemblée

A la demande du gouvernement de l'Inde, le gouvernement canadien a convenu d'affecter une somme de 10 millions à l'expédition de blé à l'Inde, sous le régime du plan de Colombo. Comme les députés le savent, on avait un pressant besoin de ce blé pour aider à prévenir la famine dans certaines régions de l'Inde. A l'exception d'une quantité négligeable, tout ce blé a été expédié de ports canadiens du littoral de l'Ouest.

Afin que cet envoi de blé puisse être lié directement aux objectifs de développement économique du plan de Colombo, le gouvernement indien a convenu d'établir, comme contre-partie, un fonds spécial de roupies équivalent aux 10 millions de dollars versés pour ce blé par le gouvernement canadien.

Le gouvernement de l'Inde a proposé que cette somme soit affectée au financement d'un vaste projet d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique, à Mayurakshi, dans le Bengale de l'Ouest. Comme tous les rapports semblent indiquer que cette entreprise serait économiquement pratique, nous avons accepté la proposition indienne portant sur l'affectation du fonds à ce projet. On estime que les travaux d'irrigation, à Mayurakshi, permettront d'accroître de 350 milliers de tonnes de riz et d'autres denrées agricoles la production annuelle de vivres de la région. La production d'électricité sera d'environ 4,000 kilowatts.

En plus de cette aide apportée aux travaux d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique de Mayurakshi, grâce au recours au fonds dit de contre-partie, on nous a demandé de fournir quelques articles d'équipement qu'il était impossible de se procurer sur les lieux. On enquêtera pour savoir si les articles requis sont disponibles au Canada et, dans le cas de l'affirmative, ils seront fournis.

On procède à une étude préliminaire en vue de déterminer s'il y aurait moyen de fournir une quantité de châssis à l'Inde, où ils seraient utilisés par la commission des transports de l'État de Bombay, mais ce projet en est encore au stade de la discussion.

La principale entreprise figurant au programme de l'aide économique que le Canada se propose d'apporter au Pakistan au titre du plan de Colombo consiste en la construction d'une fabrique de ciment, qui sera installée dans la région du Thal, dans le Pendjab, où le gouvernement du Pakistan met en œuvre un vaste programme de colonisation ayant pour objet l'établissement et le relèvement de millions de gens que le partage de l'Inde a chassés de leurs foyers.

Les gouvernements d'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont décidé d'un commun accord d'établir et de monter une ferme expérimentale d'élevage dans cette même région du Thal. La participation du Canada à cette entreprise commune prendra la forme d'envois d'outillage agricole et de matériel connexe. On s'attend, en outre, qu'un spécialiste canadien soit détaché au Pakistan, afin d'enseigner au personnel local, d'origine pakistanaise, à prendre soin de ce matériel agricole et à l'entretenir.

Un autre article du programme canadien à l'égard du Pakistan a fait l'objet d'un accord mutuel; au titre de cet article, le Canada s'engage à fournir une forte quantité de traverses de chemin de fer en bois, traverses dont on a un besoin urgent pour la remise en état et l'expansion du réseau ferroviaire du Pakistan.

On a conclu un accord sujet à révision d'après lequel le Canada doit effectuer des levés photographiques et géologiques du Pakistan. La nature géologique et géographique du Pakistan étant très peu connue, un relevé de ce genre fournirait des données fondamentales précieuses aux fins du développement économique immédiat et éloigné du Pakistan.

Le plan de Colombo est une formule nouvelle de collaboration économique dans le domaine international. La réalisation du plan dans l'ordre pratique fera surgir, c'est inéluctable, toutes sortes de problèmes d'organisation, d'administration et de consultation, dont la solution prendra du temps. Pour asseoir notre programme d'aide économique sur des bases solides, il faudra d'ailleurs entreprendre bien des examens et enquêtes préliminaires.

Au début, les retards sont donc inévitables. Nous n'en avons pas moins fait depuis quelques mois de réels progrès. En outre, les rouages administratifs créés en vue



de coordonner sur le plan international notre collaboration technique et économique et l'expérience acquise pendant la première année d'existence du plan de Colombo nous seront un précieux appoint pour l'avenir.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le disait aux journalistes:

On nous a critiqués de n'affecter cette année que 25 millions de dollars au plan de Colombo. Au cours de l'an dernier, nous avons eu beaucoup de mal à arrêter avec l'Inde et le Pakistan un programme pratique prévoyant l'utilisation de l'argent.

En réalité, bien que les 25 millions de dollars votés par le Parlement pour l'année courante aient été affectés en totalité à cette fin, on n'a expédié que pour 10 millions de dollars de marchandises. D'où il suit que, l'an prochain, l'exécution du programme de cette année devra se poursuivre en même temps que celle du programme qui sera élaboré à la faveur de l'apport de 1952-1953.

Peut-être devrais-je dire un mot de la réunion ouverte hier à Karachi, de la Commission consultative pour le développement économique sur une base coopérative du sud et du sud-est de l'Asie. Cette commission, composée de représentants de tous les gouvernements qui participent au plan de Colombo et qui comprend les États-Unis, se réunit de temps à autre en vue d'examiner les progrès réalisés quant à l'exécution du plan et discuter des questions d'ordre administratif. A la session en cours, le Canada est représenté par mon collègue, l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce, M. McIlraith.

### La collaboration technique prévue par le Plan

... Dès l'établissement du conseil pour la collaboration technique à Colombo, le Canada y a nommé un représentant permanent ...

Deux principes ont été retenus en matière d'offres de bourses d'études et de bourses universitaires, aussi bien que pour ce qui est d'inviter des missions techniques à visiter le Canada. Le premier, c'est que la formation que nous offrons se rattache directement aux besoins, en matière de développement économique, des pays de la région; le second, c'est que les offres soient de celles que le Canada est en mesure de tenir intégralement.

Nous avons offert, en vertu du programme de collaboration technique de Colombo, soixante bourses d'étude, soit vingt-cinq à l'Inde, quinze au Pakistan, dix au Ceylan et dix à des pays de la région ne faisant pas partie du Commonwealth. Presque tous les titulaires de l'Inde, du Pakistan et du Ceylan sont présentement au Canada où ils suivent des cours sur l'aménagement des routes, des ponts, des ressources hydro-électriques, sur l'administration de la chose publique, sur la santé et le bien-être publics et sur l'agriculture. Jusqu'ici, les dix bourses offertes aux pays qui ne sont pas du Commonwealth n'ont trouvé aucun titulaire. L'offre, toutefois, reste valable.

L'an dernier, trois missions techniques comprenant chacune des hauts fonctionnaires de l'Inde et du Pakistan ont bénéficié de voyages à travers le pays que les ministères fédéraux avaient préparés de concert avec les ministères provinciaux correspondants. L'une de ces missions s'intéressait à l'aménagement des routes et des ponts au Canada, une autre à nos méthodes de culture et la troisième à l'aménagement des ressources hydro-électriques.

Nous avons éprouvé plus de difficultés à trouver des spécialistes compétents pouvant servir en qualité de conseillers dans les pays du sud et du sud-est de l'Asie qu'à fournir aux techniciens de cette région les moyens de s'instruire chez nous. Néanmoins, nous avons pu fournir au gouvernement du Ceylan un spécialiste des pêches de la Colombie-Britannique qui aidera ce pays à améliorer son industrie de la pêche. Un spécialiste dans le domaine de la frigorification aide également le Ceylan dans ce même domaine.

Maintenant que le programme est en voie de réalisation, nous pourrions nous fonder de plus en plus sur les demandes précises de la part des gouvernements désireux d'obtenir des spécialistes et des moyens de formation. Le Gouvernement estime, comme la plupart des pays qui participent au plan de Colombo, que pour le moment la collaboration technique la plus efficace est celle qui porte surtout sur la formation

d'ouvriers non spécialisés ou semi-spécialisés dans les pays mêmes qu'il s'agit d'aider. Dans l'élaboration des programmes futurs, on s'efforcera d'orienter l'effort en ce sens.

Pendant chacune des deux dernières années financières, le Parlement a autorisé un crédit de \$400,000 à titre de participation du Canada au programme de collaboration technique prévu dans le plan de Colombo. Par suite des retards inévitables dans la mise en œuvre d'un programme de ce genre, les services ne pouvant fonctionner parfaitement dès le début, le Canada n'a pas fourni autant de services et de moyens matériels que le lui permettaient les sommes prévues au budget. Toutefois, la mise en œuvre du programme s'accélère constamment...

### Programme d'assistance technique des Nations Unies

... Les missions d'assistance technique et les spécialistes sont «les autres forces des Nations Unies».

Ainsi, pour la première fois, nous voyons la presque totalité des pays du monde libre mettre en commun leurs ressources, dans le dessein d'offrir une assistance technique aux gouvernements qui en ont besoin et qui la réclament; il va sans dire que le bloc soviétique refuse de se joindre aux autres, en dépit de ses assurances répétées de prétendue sollicitude à l'égard des habitants des pays économiquement arriérés.

Au cours des premiers dix-huit mois de la mise en œuvre de ce programme, le Canada a versé \$850,000, à un budget total de 20 millions. Cette année, à la conférence sur l'assistance technique tenue à Paris les 6 et 7 février, nous avons offert de verser, comme quote-part, une somme proportionnelle. Il s'agit de recueillir 20 millions pour les douze mois de cette année; nous verserons une somme qui ne sera pas inférieure à \$750,000 et qui ne dépassera pas \$850,000. Les États-Unis pour leur part ont offert de verser une somme maximum de 12 millions si les contributions atteignaient 20 millions; cette somme ne dépasserait pas toutefois les trois cinquièmes du total. Les États-Unis et le Canada offrent de contribuer au plan de cette façon, afin d'encourager les autres pays participants, et surtout les pays bénéficiaires, à contribuer eux-mêmes à l'exécution du plan et à s'y intéresser. Les États-Unis et le Canada se sont engagés à verser un peu plus de \$2 pour chaque dollar fourni par toutes les autres nations du monde. Je ne crois pas qu'on puisse accuser le Canada de manquer de générosité...

Le 1<sup>er</sup> mars 1952 les contributions atteignaient au total la somme de \$18,839,618, la quote-part américaine constituant 60 p. 100 du total et la contribution canadienne étant de \$750,000. Le représentant du Canada disait, à la conférence sur l'assistance technique:

Nous regrettons beaucoup que les sommes promises jusqu'ici ne permettent pas l'utilisation intégrale de la contribution canadienne. Nous tenons beaucoup, toutefois, à faire tout ce que nous pourrions pour assurer le succès de cet important programme en 1952. Par conséquent, le gouvernement de mon pays s'engage aujourd'hui à verser \$750,000. Les autres \$100,000 resteront disponibles jusqu'à la date prévue pour la signature de l'acte final, soit le 15 avril.

Depuis le début du programme, en juillet 1950, le Canada a reçu quarante-six boursiers de l'ONU, venus de pays peu évolués pour recevoir au Canada une formation spécialisée. Ils s'ajoutent au grand nombre de ceux qui nous sont envoyés par les institutions spécialisées. Nous venons de prendre nos dernières dispositions en ce qui concerne la réception chez nous de vingt-sept autres boursiers de l'ONU. En outre un grand nombre de Canadiens servent à l'étranger à titre de membres d'équipes de l'ONU; plusieurs d'entre eux se trouvent dans des pays asiatiques.

Si nous voulons que les populations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine partagent notre foi en la démocratie et qu'elles se joignent aux autres nations du monde libre pour défendre les concepts démocratiques, nous devons les renseigner sur les avantages de la démocratie. Nous devons les convaincre, au moyen d'une collaboration sincère et pratique, que notre régime ne tend pas à perpétuer des injustices économiques et sociales ni des privilèges de classe. Il est donc important que nous continuions, soit par l'intermédiaire des Nations Unies, soit autrement, comme

L  
son: M  
Melfo  
Gagno  
(conse

L  
au Go  
fait à

L  
deman  
Madra

dans le cas du plan de Colombo, à venir en aide aux pays peu évolués, afin qu'ils acquièrent peu à peu la stabilité économique et le bien-être social . . .

Les députés suivants ont commenté les déclarations de M. Lesage et de M. Pearson: M. Green (conservateur progressiste de Vancouver-Quadra), M. Wright (CCF de Melfort), M. Quelch (créditiste d'Acadia), M. Bradette (libéral de Cochrane), M. Gagnon (indépendant de Chicoutimi), M. Bourget (libéral de Lévis) et M. Brown (conservateur progressiste de St-Jean-Ouest).

### Protection des missionnaires canadiens en Chine

Le 10 mars, à M. Hees (conservateur progressiste de Broadview), qui demandait au Gouvernement quelles mesures il entendait prendre pour protester contre le sort fait à cinq religieuses canadiennes à Canton, M. Lesage a répondu ce qui suit:

A mon sens, on ne saurait ajouter que peu de choses aux déclarations formulées en cette enceinte par le Premier ministre . . . le 31 décembre 1951 et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . . le 29 décembre 1951.

Toutefois, je suis autorisé à répéter que le Gouvernement déplore le sort abominable qu'on a fait subir aux missionnaires canadiens en Chine et qu'il a pris toutes les mesures qui lui étaient possibles pour protester auprès du gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine. En l'absence de tout représentant direct du Canada en Chine, nous avons bénéficié du concours non seulement du chargé d'affaires du Royaume-Uni mais aussi de celui des représentants d'autres pays. A plusieurs reprises, ces messieurs ont présenté des observations très énergiques et certains signes donnent à penser que, dans une certaine mesure, ils ont réussi à améliorer le sort de certains prisonniers.

Les députés savent probablement que trois religieuses parmi celles qui ont été jugées à Canton se trouvent maintenant à Hong-Kong et des missionnaires de confessions diverses continuent d'affluer en ce lieu. Alors qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1951 il y avait en Chine environ 400 Canadiens, il y en a maintenant environ 160, dont la plupart sont des missionnaires et un grand nombre de ces derniers ont demandé des visas de sortie.

Naturellement, la situation est très délicate et, comme l'ont fait remarquer par le passé le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les meilleurs renseignements dont dispose le Gouvernement donnent à croire qu'il y a peu à gagner et peut-être beaucoup à perdre d'un débat public passionné sur ces questions. Je sais que le Gouvernement partage entièrement l'indignation qu'engendrent naturellement ces événements, mais qu'il est obligé de recommander, comme il l'a fait, la plus grande prudence en vue de la sécurité des Canadiens qui se trouvent encore en Chine.

### Famine dans l'Inde

Le 31 mars, à M. Catherwood (conservateur progressiste de Haldimand), qui demandait des précisions sur la nouvelle que la famine sévissait dans la province de Madras (Inde), M. Pearson a répondu ce qui suit:

. . . J'ai vu les comptes rendus publiés dans les journaux, au sujet de la grave disette de vivres et d'eau dans la province de Madras, mais nous n'avons reçu aucun communiqué officiel nous informant que la situation s'est aggravée. D'autre part, le gouvernement de l'Inde n'a fait aucune démarche auprès du gouvernement canadien et n'a formulé aucune requête d'aide spéciale. Cependant, je signale à l'honorable député que nous sommes en relations étroites avec le gouvernement de l'Inde au sujet de l'affectation des fonds que nous avons mis à sa disposition sous le régime du plan de Colombo. Dix millions de dollars de ces fonds ont servi à acheter du blé destiné à l'Inde. Ce blé commence à arriver dans l'Inde. Le gouvernement de ce pays l'expédiera sans doute, par les voies normales de distribution, aux régions qui en ont le plus besoin.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. H. Allard, du Bureau canadien de l'Organisation internationale pour les réfugiés, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 1<sup>er</sup> mars 1952.

M. F. G. Ballachey, du consulat général du Canada à Changhaï (Chine), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 3 mars 1952.

M. J. G. Hadwen, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Karachi (Pakistan), le 5 mars 1952.

M. F. G. Hooten est affecté à l'OECE, à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1952, après un congé à Oxford (Angleterre).

Monsieur L. E. Couillard, de la délégation permanente du Canada à l'OECE, est affecté au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, le 10 mars 1952.

M. G. A. Rau, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin (Irlande), le 14 mars 1952.

M. E. D. Wilgress, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome (Italie), le 8 mars 1952.

M. W. S. Durdin, du consulat du Canada à Francfort (Allemagne), est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye (Pays-Bas), le 15 mars 1952.

M. T. B. B. Wainman-Wood, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la légation du Canada à Helsinki (Finlande), le 19 mars 1952.

M. D. B. Wilson est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 17 mars 1952, après un congé au pays, retour de Rio-de-Janeiro (Brésil).

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. le docteur Rajko Djermanovic, ambassadeur de Yougoslavie, le 13 mars.

Son Excellence M. German Fernandez-Concha, ambassadeur du Pérou, le 27 mars.

Son Excellence M. Delfin H. Pupo y Proenza, ambassadeur de Cuba, le 28 mars.

M. H. R. Martola, chargé d'affaires de Finlande, le 17 mars.

M. Henry Mareschal, attaché commercial, ambassade de France, le 5 mars.

M. Joseph A. Pieters, attaché, ambassade de Belgique, le 19 mars.

M. S. M. Koreshi, troisième secrétaire, haut commissariat du Pakistan, le 21 mars.

M. Josef Velek, attaché commercial, légation de Tchécoslovaquie, le 26 mars.

#### Départs

Son Excellence M. Primo Villa Michel, ambassadeur du Mexique, le 15 mars. En attendant la présentation des lettres de créance de son successeur, M. Luis Ibarguen, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. le docteur Acyr Paes, ambassadeur du Brésil, le 31 mars. En attendant la présentation des lettres de créance de son successeur, M. Raul José de Sa Barbosa, troisième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. W. Gautier, troisième secrétaire (Commerce), ambassade d'Allemagne, le 1<sup>er</sup> mars.

M. Lewis D. Brown, deuxième secrétaire, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 31 mars.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, a été absent d'Ottawa du 5 au 20 mars. M. François de Laboulaye, conseiller, était chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a été absent d'Ottawa du 7 au 20 mars. M. Don C. Bliss, ministre, était chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. le docteur Werner Dankwort, ambassadeur d'Allemagne, a été absent d'Ottawa du 12 au 24 mars. M. le docteur J. F. Ritter, premier secrétaire, était chargé d'affaires *ad interim*.

Son  
commis  
mars po  
Banerje

Reconnai

M. I  
honorai  
Il était  
cette vi

M. V  
lande à  
vant vic

M. J  
pléant  
était au

M. D  
sul du l

M. C  
du Brés

Mme  
des Éta  
mars. E  
pour ur

M. D  
États-U  
11 mar  
raires p

M. R  
États-U

Nominat

M. P

R

(Liste d  
et de d

(La sec  
de rece  
toutefo  
minist

(Cette

Confér  
monwe  
bourne

Acril I

Son Excellence M. R. R. Saksena, haut commissaire de l'Inde, a quitté Ottawa le 18 mars pour une visite dans son pays. M. P. K. Banerjee est haut commissaire suppléant.

Son Excellence M. A. Adrian Roberts, haut commissaire de l'Union Sud-Africaine est parti en congé le 25 mars. M. T. J. Endemann, secrétaire, est haut commissaire suppléant.

### Service consulaire

#### Reconnaisances provisoires

M. Lorentz Halfdan Thorlaksson, consul honoraire d'Islande à Vancouver, le 5 mars. Il était auparavant vice-consul honoraire dans cette ville.

M. W. H. Warren, consul honoraire d'Islande à Halifax, le 5 mars. Il était auparavant vice-consul dans cette ville.

M. José Luis Ceron, consul général suppléant d'Espagne à Montréal, le 10 mars. Il était auparavant consul dans cette ville.

M. David Silveira da Motta, fils, vice-consul du Brésil à Montréal, le 10 mars.

M. Ovidio de Andrade Melo, vice-consul du Brésil à Toronto, le 10 mars.

Mme Elizabeth L. Engdahl, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal le 11 mars. Elle remplira des fonctions temporaires pour une période d'environ deux mois.

M. Donald H. Robinson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Niagara Falls, le 11 mars. Il remplira des fonctions temporaires pour une période d'environ deux mois.

M. Raymond J. Swanson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 11

mars. Il était auparavant vice-consul à Saint-Jean, N.-B.

M. Joseph F. Burt, consul général des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 14 mars. Il remplira des fonctions temporaires pour une période d'environ quatre mois.

M. Luis D. Paulino A., consul de la République Dominicaine à Halifax, le 14 mars.

M. F. Willard Calder, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 18 mars. Il remplira des fonctions temporaires pour une période d'environ deux mois.

M. Richard P. Butrick, consul général des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 25 mars.

#### Départs

M. Mariano de Yturralde, consul général d'Espagne à Montréal, le 1er mars.

M. Edward J. Lawler, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 2 mars.

L'adresse du consulat de Suisse à Winnipeg est maintenant: 210 Édifice Mitchell-Copp, 334, avenue Portage, Tél.:9-27013.

### Service commercial

#### Nomination

M. P. B. Hunt, commissaire de commerce du Royaume-Uni à Montréal à la fin de mars.

### REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en mars 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'«Affaires extérieures».)*

*(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)*

### Commissions et organismes permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste est publiée une fois l'an; voir dernière liste complète dans «Affaires extérieures» de janvier 1952.)*

### Conférences de mars

Conférence scientifique (officielle) du Commonwealth britannique. (Canberra et Melbourne), du 18 février au 7 mars. Président:

M. E. W. R. Steacie, président du Conseil national de recherche. Délégués: M. K. W. Neatby, du ministère de l'Agriculture; M.

Avril 1952

G. S. Hume, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. G. B. Reed, de l'Office technique et scientifique des pêches; M. G. H. Ettinger, de l'Université Queen's (Kingston); M. P. Gagnon, de l'Université Laval (Québec).

*Troisième réunion des experts techniques de la Banque centrale américaine* (Cuba), du 25 février au 8 mars. Représentant: M. W. E. Scott, de la Banque du Canada.

*Deuxième réunion du sous-comité du groupe de travail d'intersession sur la réduction des tarifs douaniers* (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), du 26 février au 1er mars. Représentant: M. Louis Couillard, représentant adjoint de l'OECE à Paris.

*Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne* (Londres), depuis le 28 février. Chef de la délégation: M. Ernest-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres. Délégués: M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. H. D. Clark, du ministère des Finances.

*Conseil international du sucre* (Londres), depuis le 3 mars. Observateur: M. D. A. B. Marshall, du haut commissariat du Canada à Londres.

*Réunion de la Commission budgétaire et administrative du Conseil d'administration de l'OIT* (Genève), du 3 au 7 mars. MM. B. Williams et K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada au Bureau européen des Nations Unies à Genève.

*Réunion préliminaire des fonctionnaires du Comité consultatif du développement économique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques* (Karachi), depuis le 10 mars. M. K. P. Kirkwood, haut commissaire du Canada au Pakistan; MM. R. G. Nik Cavell et G. D. Mallory, du ministère du Commerce; MM. G. S. Murray et A. P. Bissonnet, du haut commissariat du Canada à Karachi; M. H. H. Wright, du ministère des Finances.

*Cent dix-huitième session du Conseil d'administration de l'OIT* (Genève), du 11 au 14 mars. Délégué: M. P.-E. Côté, député, adjoint parlementaire au ministre du Travail.

### Conférences d'avril et de mai

*(Les conférences ou réunions internationales dont les noms suivent ne sont énumérées qu'à titre d'information. Il ne s'ensuit pas que le Gouvernement canadien a été invité à y participer ou que, dans l'affirmative, l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Comité des organisations non gouvernementales (Conseil économique et social)* (New-York), du 1er au 4 avril.

*Septième session de la Commission des étudiants (Conseil économique et social)* (New-York) à partir du 15 avril.

*Cinquième conférence des États américains membres de l'OIT* (Rio-de-Janeiro), du 17 au 30 avril.

Suppléant: M. P. Goulet, adjoint au sous-ministre du Travail. Conseillers: MM. B. Williams et K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada au Bureau européen des Nations Unies à Genève.

*Conférence sur la faune et la flore de l'Amérique du Nord* (Miami), du 16 au 19 mars. Représentants: MM. H. F. Lewis et V. E. F. Solman, du Service canadien de la faune et de la flore.

*Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies* (New-York), depuis le 17 mars. Représentant: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Quatrième session de la Conférence inter-américaine sur la sécurité sociale* (OIT) (Mexico), du 24 mars au 8 avril. Délégué: le colonel J.-G. Bisson, de la Commission de l'assurance-chômage, du ministère du Travail. Suppléant: M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Conseiller: M. Arthur-E. Blanchette, de l'ambassade du Canada au Mexique.

*Comité consultatif du développement économique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques* (Karachi), depuis le 24 mars. Représentant: M. G. J. McIlwraith, député, adjoint parlementaire au ministre du Commerce. Suppléant: M. K. P. Kirkwood, haut commissaire du Canada au Pakistan. Délégués: MM. R. G. Nik Cavell et G. D. Mallory, du ministère du Commerce; MM. G. S. Murray et A. P. Bissonnet, du haut commissariat du Canada à Karachi; M. H. H. Wright, du ministère des Finances.

*Session spéciale du Conseil économique et social* (New-York), depuis le 24 mars. Représentant: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Conseiller: M. A.-R. Crépeault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Cinquième session du Comité interaméricain permanent de la sécurité sociale* (OIT) (Mexico), en mars. Observateur: le colonel J.-G. Bisson, de la Commission de l'assurance-chômage, du ministère du Travail.

*Quatrième session de la Commission des industries mécaniques de l'OIT* (Genève), du 21 avril au 3 mai.

*Conseil d'administration de l'UNICEF* (New-York), à partir du 22 avril.

*Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (Conseil économique et social)* (New-York), à partir du 28 avril.

Sixième hydrogra  
partir du  
Conseil i  
Nouvelém  
national  
mai.  
Premier  
d'odontol  
Quatrièm  
et de l'a  
mai.  
Comité c  
internatio  
Quatorzi  
et social  
d'acut.  
Treizièm  
verselle (

Num  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18

On  
Ottawa (

Canada c  
nistr de  
M. Walt  
de Roch  
février 1  
Avril 19

*Sixième conférence internationale du Bureau hydrographique international* (Monaco), à partir du 29 avril.

*Conseil international du blé*, en avril.

*Neuvième réunion du Groupe d'études international du caoutchouc* (Ottawa), du 5 au 9 mai.

*Premier congrès universitaire panaméricain d'odontologie* (Buenos-Aires), du 4 au 10 mai.

*Quatrième session de la Commission du fer et de l'acier de l'OIT* (Genève), du 5 au 17 mai.

*Comité consultatif de la fonction publique internationale*, du 9 au 16 mai.

*Quatorzième session du Conseil économique et social* (New-York), du 13 mai au mois d'août.

*Troisième congrès de l'Union postale universelle* (Bruxelles), à partir du 14 mai.

*Onzième session du Comité consultatif international du coton* (Rome), à partir du 17 mai.  
*Premier congrès panaméricain de médecine vétérinaire (OAA-OMS)*, (Lima, Pérou), à partir du 20 mai.

*Réunion du Comité international des monuments, des sites d'art et d'histoire et des sites de fouilles archéologiques (UNESCO)* (Paris), à partir du 21 mai.

*Neuvième congrès international des industries agricoles* (Rome), du 23 au 31 mai.

*Sixième session de l'OACI* (Montréal), à partir du 17 mai.

*Première session du Comité consultatif pour l'Europe (OMS)* (Genève), à partir du 28 mai.

*Groupe d'étude du programme de travail et des problèmes connexes à long terme (OAA)* (Rome), à partir du 28 mai.

*Comité mixte des directives sanitaires FISE/OMS* (Genève), à partir du 31 mai.

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
10	4 mars	Fonctionnaires du Canada et des États-Unis chargés d'étudier le projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.
11	7 mars	Rapport des entretiens qui ont eu lieu les 6 et 7 mars au sujet du projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.
12	11 mars	Restrictions aux voyages des membres du personnel de l'ambassade de l'U.R.S.S.
13	12 mars	Désignation de M. E. D'Arcy McGreer au poste de ministre du Canada au Danemark.
14	13 mars	Présentation des lettres de créance de M. Rajko Djermanovic comme ambassadeur de Yougoslavie.
15	13 mars	Note sur le nombre de Canadiens présentement en Chine communiste.
16	21 mars	Décret de la Hongrie sur la nationalisation de la propriété.
17	27 mars	Présentation des lettres de créance de M. German Fernandez-Concha comme ambassadeur du Pérou.
18	28 mars	Présentation des lettres de créance de M. Delfin H. Pupo y Proenza comme ambassadeur de Cuba.

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Canada and World Affairs*, allocution du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Walter Harris, prononcée à l'Université de Rochester (Rochester, New-York), le 19 février 1952 (N° 52/9).

*Le Canada et l'assistance technique aux pays insuffisamment développés*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée à l'occasion du congrès annuel de l'Union coopérative du Canada, à Ottawa, le 4 mars 1952 (N° 52/10).

*Some Aspects of Canada-United States Relations*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée devant la Société canadienne de New-York, le 7 mars 1952 (N° 52/11).

*Tableau du commerce du Canada*, allocution du ministre du Commerce et de la Production de défense, M. C. D. Howe, prononcée devant le Club canadien de Montréal, le 10 mars 1952 (N° 52/12).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

*Essais de législation sociale au Canada*, extraits d'une allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, prononcée à l'Université de Rochester (Rochester, New-York), le 28 février 1952 (N° 52/8).

*Canada's Post-War Resources Development*, allocution du ministre des Ressources et du Développement économique, M. Robert H. Winters, prononcée devant les membres du Club canadien de Shawinigan-Falls et de Grand-Mère, à Shawinigan-Falls (Québec), le 19 mars 1952 (N° 52/13).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

*Rapport du Conseil de tutelle sur sa troisième session extraordinaire et ses huitième et neuvième sessions, 22 novembre 1950 - 30 juillet 1951*; Paris, 1951; document A/1856; 291 pp.; \$2.50; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 4.

*Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1950 au 15 juillet 1951*; Paris, 1951; document A/1873; 104 pp.; \$1.00; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 2.

*Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient* - Comptes de la période allant du 1er mai au 31 décembre 1950 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; Paris, 1951; document A/1931; 15 pp.; 25 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 6 B.

*Deuxième rapport annuel du Commissaire des Nations Unies en Libye préparé en consultation avec le Conseil pour la Libye*; Paris, 1951; document A/1949; 181 pp.; \$1.75; do-

cuments officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 17.

a) *Rapport supplémentaire*; Paris, 1952; document A/1949/Add. 1; 48 pp.; 50 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 17 A.

*Réfugiés et apatrides et problèmes d'assistance aux réfugiés* - Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Paris, 1952; document A/2011; 10 pp.; 15 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 19.

*Annuaire des droits de l'homme pour 1949*; New-York, 1951; 476 pp.; \$5.00; numéro de vente: 1951.XIV.1.

*Étude sur l'assistance aux étrangers indigents*; le 10 octobre 1951; document ST/SOA/7; 84 pp.; 50 cents; numéro de vente: 1952.IV.1 (Département des questions sociales).

### b) Documents photocopiés:

*Projet de pacte international relatif aux droits de l'homme et mesures de mise en œuvre* (Rapport de la troisième Commission); le 3 février 1952; document A/2112; 67 pp.

\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d'"Affaires extérieures".



Volun

Souver

Traité

Le ser

Le coll

Le Car

Les Aff

Nominat

Nominat

Représen

Déclarat

Récents

Docume

Sous le

compte

dans le

partie, d

Abonner

à l'ordre

(Canada





# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Mai 1952

N<sup>o</sup> 5

	PAGE
Souveraineté nationale et organisation internationale.....	170
Traité de paix japonais.....	180
Le service des dossiers aux Affaires extérieures.....	182
Le collège de défense de l'OTAN.....	187
Le Canada et les Nations Unies.....	190
Les Affaires extérieures au Parlement.....	194
Nominations et mutations.....	200
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	200
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	201
Déclarations et discours.....	203
Récents communiqués du Ministère.....	203
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	204

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# SOUVERAINETÉ NATIONALE ET ORGANISATION INTERNATIONALE

*Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'Université de Princeton, Princeton (New-Jersey), le 15 avril 1952.*

En traitant ce sujet, je voudrais faire abstraction pour quelque temps des manchettes de journaux et considérer plutôt certaines des tendances et des forces qui jouent aujourd'hui sur le plan de l'organisation internationale, et qui représentent toutes les doctrines, depuis le nationalisme le plus étroit jusqu'au fédéralisme démocratique universel.

On estime généralement que la souveraineté nationale, dans sa forme actuelle, tire son origine des États unifiés qui se constituèrent en Europe occidentale à l'époque de la Renaissance et par la suite.

A mesure que ces États se développèrent, la doctrine de la souveraineté nationale prit corps et devint l'un des principes fondamentaux du droit des gens et de la politique internationale. On sait que l'on peut donner au concept de souveraineté des interprétations diverses. Ainsi, on l'applique souvent à l'autorité qui s'exerce sur les surfaces terrestres du globe. Sur l'idée de souveraineté territoriale, les nations sont de nos jours passablement d'accord. Même si les États souverains se sont partagé presque toutes les terres du globe, la démarcation de certaines frontières donne encore lieu à contestation et il reste quelques graves revendications territoriales à régler.

Le nationalisme, en tant que facteur d'expansion territoriale à l'ancienne manière, est donc en bonne voie de disparaître. Mais en tant qu'il reflète l'aspiration des peuples vers l'autonomie et l'indépendance, le nationalisme demeure extrêmement vivace. Cependant que les vieux États comprennent de mieux en mieux les inconvénients qui, dans les relations internationales, résultent d'une adhésion intransigeante au principe de la souveraineté nationale, une vague de nationalisme suraigu déferle sur le monde islamique et asiatique, de même que sur les dépendances extérieures des nations-États d'Europe. Peut-être faut-il que le nationalisme, pour révéler ses limitations, puisse d'abord se réaliser dans la liberté politique.

La vigueur du nationalisme s'est manifestée ces dernières années par le partage d'entités politiques existantes et la création de nouveaux États indépendants, tels le Liban, la Syrie, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Birmanie, Israël, le Royaume du Jourdain, les Philippines, l'Indonésie et, plus récemment, la Libye. A trente ans de distance, les principes de Wilson sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes aboutissent à une multiplicité de nations indépendantes. Et ce mouvement n'est pas encore arrivé à son terme, car, vraisemblablement, un certain nombre d'États nouveaux seront créés d'ici quelques années. Ce sentiment national et anticolonial peut souvent entraîner de l'agitation et de la confusion et même, au sein des institutions internationales où il dispose maintenant d'une tribune mondiale, quelques décisions prématurées et peu judicieuses. C'est en son nom, par exemple, que les Nations Unies ont décidé qu'une ancienne colonie telle que la Somalie, faible, pauvre et primitive, jouira du privilège et de la responsabilité de se gouverner elle-même en tant qu'État souverain. On ne saurait freiner la poussée nationaliste. Il faut d'ailleurs s'en garder, même s'il est vrai que ses auteurs trouveraient avantage à accepter quelques conseils et à comprendre mieux qu'il est nécessaire, et le sera toujours, de procéder graduellement.

Il faut croire que cette fragmentation de la société politique, triomphe du nationalisme, devra faire son temps avant que l'évolution contraire vers une étroite collaboration politique internationale puisse suivre son cours. Prenons, par exemple,

le Com  
1952, s  
indépen  
est deve  
moins s  
pourtan  
de cons  
desir ne  
semblab  
sinon in  
n'exclue  
constitu  
que l'In  
partie d

Auj  
mouvem  
l'organis

Ce  
l'Organis  
la Comm  
tradition

Cor  
toujours  
nationale  
sous form  
suffisam  
peu à pe  
militaire  
à la doc  
raineté e

A ce  
populaire  
aujourd'h  
nationale  
festent m  
et de l'in  
d'action  
intérieure  
comporté  
évidemm  
le fort de

Exa  
nationale  
en vigue  
portée et  
représent  
Pacte de  
dès le dé  
ce princi

D'au  
dispositio  
tiellem

le Commonwealth britannique des nations. Cette association repose fermement, en 1952, sur la seule base acceptable par ses membres, c'est-à-dire sur leur complète indépendance nationale. Cette indépendance étant acquise, la plus étroite coopération est devenue possible entre les membres du Commonwealth, car ils sont désormais moins susceptibles sur le chapitre des questions constitutionnelles et politiques. Et pourtant, cette coopération se traduit moins par des formes d'organisation que par de constants échanges de vues et par le désir de travailler de concert, même si ce désir ne peut pas toujours être satisfait, en raison de la situation et des intérêts dissemblables des États membres. Ces dissemblances rendent extrêmement difficile, sinon impossible, toute organisation supranationale du Commonwealth, mais elles n'excluent pas des rapports amicaux, quasi familiaux. A l'heure actuelle, ces rapports constituent, entre autres, un lien très important entre l'Orient et l'Occident, du fait que l'Inde, le Pakistan et Ceylan sont au nombre des États indépendants qui font partie du Commonwealth.

Aujourd'hui donc, dans le monde entier, se dessinent en lignes parallèles des mouvements qui tendent d'une part vers l'indépendance nationale et, de l'autre, vers l'organisation internationale.

Ce dernier mouvement, qu'il trouve son expression dans les Nations Unies, dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, dans le Conseil de l'Europe ou dans la Communauté européenne de défense, ne peut pas ne pas modifier le concept traditionnel de la souveraineté nationale.

Comme principe du droit des gens, ce concept de la souveraineté nationale s'est toujours traduit par le refus des États de tolérer, dans le domaine de leur compétence nationale, la moindre intervention d'autres États ou d'organisations internationales sous forme de décisions auxquelles ils n'auraient pas eux-mêmes été parties. Les pays suffisamment développés et qui ont atteint une certaine maturité politique se sont peu à peu rendu compte, par suite de leurs expériences concrètes d'ordre politique, militaire ou économique, que leur survivance exigera peut-être quelques dérogations à la doctrine, considérée jadis comme sacrosainte, du caractère absolu de la souveraineté et de la compétence nationales.

A ce propos, il est bon de noter que l'Union soviétique, qui se pose en démocratie populaire progressive, fondée sur une idéologie supranationale, se montre souvent aujourd'hui partisan résolu et réactionnaire de la doctrine de l'absolue souveraineté nationale contre toute intervention ou surveillance internationales. Les Soviétiques manifestent même un souci quasi maladif de la souveraineté nationale ainsi que de l'égalité et de l'indépendance des États, chaque fois qu'on propose une forme quelconque d'action internationale qui livrerait leur propre territoire ou leurs propres activités intérieures à une inspection étrangère. Dans d'autres cas, lorsque l'action envisagée comporterait une ingérence dans les affaires des États «capitalistes», ils adoptent évidemment la thèse contraire. Sur ce point comme sur d'autres, la logique n'est pas le fort des communistes.

Examinons d'abord les effets de l'organisation internationale sur la souveraineté nationale, au regard de la Charte des Nations Unies. Parmi les traités internationaux en vigueur à l'heure actuelle, c'est la Charte de San-Francisco qui a la plus vaste portée et qui constitue l'instrument de base de l'organisation internationale. Elle représente en tant que telle un progrès notable sur l'instrument qui l'a précédée, le Pacte de la Société des Nations. Pourtant la Charte est fondée, comme elle l'affirme dès le début, sur l'égalité souveraine de tous les membres de l'Organisation, même si ce principe n'est pas toujours reconnu en pratique.

D'autre part, il est catégoriquement stipulé dans la Charte qu'aucune de ses dispositions n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui sont essentiellement de la compétence nationale d'un État. Ici encore, on n'énonce qu'un prin-

cipe général, sans définir quelles sont les affaires qui ressortissent essentiellement à l'autorité nationale. Une telle définition reste donc matière à discussions et à contestations et les positions prises dans ces discussions s'inspirent souvent de considérations où la politique a plus de part que le droit.

Il conviendrait peut-être de rappeler que la Charte renferme une clause importante, mais dont l'application est demeurée jusqu'ici assez restreinte: l'Organisation fait en sorte que les États qui ne sont pas membres des Nations Unies agissent conformément aux principes de la Charte dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A ce point de vue, les Nations Unies se présentent, en théorie du moins, comme un organisme international investi d'une certaine autorité sur les États non membres, alors même que ceux-ci n'ont donné aucune manière d'assentiment aux dispositions de la Charte ou aux décisions que peuvent prendre les diverses institutions des Nations Unies. Il y a là, à tout le moins, un indice qu'il existe désormais une autorité internationale au-dessus et indépendamment des États qui en font partie. Comme diraient les adversaires de cette tendance, voilà une preuve, si faible soit-elle, de l'avènement d'une institution supranationale qui menace l'indépendance et la liberté des nations.

Parce qu'elle repose sur le principe de l'égalité souveraine des États qui en sont membres, l'Organisation des Nations Unies a pour règle à peu près invariable d'accorder une seule voix à chaque État. Cette pratique est conforme au régime du suffrage universel en honneur dans les pays démocratiques, mais l'application de ce principe élémentaire au sein des organismes internationaux soulève parfois des difficultés. Sans doute convient-il de reconnaître le droit général des États à l'égalité en droit international, mais on aurait tort de ne pas reconnaître aussi que ces mêmes États diffèrent sensiblement par la population, les ressources et la puissance économiques, de même que par le stade de l'évolution politique. L'octroi de droits de vote égaux à chacun des soixante membres des Nations Unies implique, précisément parce qu'il y a entre eux disparité d'importance et de richesses, l'adoption de décisions qui ne s'accordent pas toujours aux exigences d'une juste représentation. Certaines décisions ont même été qualifiées de déraisonnables à cause de l'usage du droit de vote fondé sur le principe de la voix unique pour chaque État. Les États-Unis, par exemple, fournissent un peu plus du tiers des fonds requis annuellement pour faire fonctionner les Nations Unies, tandis qu'un grand nombre de petits États, qui dans l'ensemble ne souscrivent peut-être qu'une faible portion des deniers nécessaires, peuvent, en groupant leurs voix, faire adopter toutes sortes de résolutions dont la mise en œuvre peut occasionner de lourdes dépenses à d'autres pays. De même, certains groupes d'États réussiront à faire voter des résolutions comportant diverses mesures, militaires ou autres, qui ne seront peut-être jamais prises par eux, mais qui devront l'être par un très petit nombre d'États appartenant peut-être à la minorité dissidente. Cet état de choses risquerait de devenir intolérable si les résolutions de l'Assemblée générale avaient un effet juridique obligatoire pour tous les membres des Nations Unies, ou si les petits États exerçaient leur droit de suffrage à la légère.

Mais même sous sa forme actuelle, cet exercice du droit de vote, qui n'a rien à voir avec le droit de veto, menace parfois l'efficacité, et pourrait même dans certaines circonstances compromettre la rectitude des Nations Unies. C'est ce qui a amené certains pays à proposer l'institution d'un système de vote pondéré correspondant en gros à la population, à la puissance et à la contribution réelle des États membres de l'Organisation. Ces propositions de nouveaux modes de scrutin sont ordinairement très compliquées et rallient rarement l'appui général. L'accord sur le choix d'un critère de pondération est presque aussi impossible à réaliser au sein des organismes politiques internationaux qu'il le serait parmi les représentants des États au Sénat des États-Unis. Le seul critère démographique, par exemple, serait nettement insuffisant, car il n'a souvent aucun rapport avec les ressources et le développement économiques, l'importance industrielle et commerciale, ou les effectifs militaires.

Il  
tions d  
membres  
aux aut  
et bien.  
sous le  
porte u  
parler d  
affirmat  
Unis, F  
en soi,  
heureux  
veto rés  
le méco  
borer p

C'e  
sécurité  
de la sé  
restreint  
de défer  
Nord, d  
en atten  
ment int  
de la pa  
de l'Atl  
pour att  
un conse  
le Trait  
existants

Cel  
années  
avait ét  
de la D  
Bureau  
des repr  
térielles  
ciperont  
sera eff  
secrétari  
Secrétai

Lon  
général,  
général  
c'est-à-d  
fût plus  
effectif d  
toute qu  
thèse l'a  
mais vic  
que le p  
importan  
national  
d'États.

Il est vrai que le principe du vote unique ne s'applique pas à toutes les institutions des Nations Unies. En fait, l'Assemblée générale est la seule où chaque État membre se trouve représenté et dispose par conséquent d'une voix. La participation aux autres organes est limitée par le souci, pas toujours bien compris, de faire vite et bien. Le Conseil de sécurité, auquel les membres ont assigné pour principale tâche, sous le régime de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales, comporte un autre genre de dérogation à la règle de l'égalité des droits de vote. Je veux parler de la disposition selon laquelle, en dehors des questions de procédure, les voix affirmatives doivent comprendre celles des cinq membres permanents: Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique. Cependant, ce n'est pas cette règle en soi, mais son usage abusif, surtout par l'Union soviétique, qui a entraîné les malheureuses conséquences que l'on sait et souvent paralysé le Conseil de sécurité. Le veto réservé à quelques membres choisis est une forme extrême de vote pondéré, et le mécontentement causé par son application démontre combien il est difficile d'élaborer pour les organismes internationaux des constitutions justes et acceptables.

C'est surtout parce que les Nations Unies n'ont pas pu obtenir du Conseil de sécurité qu'il fasse respecter les dispositions de la Charte relatives à l'organisation de la sécurité collective, que certains pays ont jugé nécessaire d'édifier, sur la base restreinte d'un accord autorisé par l'article 51 de la Charte, leur propre dispositif de défense collective. Ce bref et simple accord international, le Traité de l'Atlantique-Nord, dont on célèbre le troisième anniversaire il y a deux semaines, demeurera, en attendant que les Nations Unies puissent exercer une action plus positive, l'instrument international qui contribuera le plus à la défense du monde libre et au maintien de la paix internationale. A la différence de la Charte des Nations Unies, le Traité de l'Atlantique-Nord ne veut pas d'un dispositif compliqué et tant soit peu rigide pour atteindre les buts et objectifs que se proposent ses signataires. Se bornant à créer un conseil, où sont représentées toutes les parties au Traité, et un comité de défense, le Traité laisse aux événements et à l'expérience le soin de perfectionner les rouages existants.

Cela explique les changements qu'on a apportés à ces rouages au cours des trois années écoulées. L'OTAN est aujourd'hui un organisme bien différent de celui qui avait été mis sur pied après la signature du Pacte. Abolis les comités des ministres de la Défense et des ministres des Finances, le Bureau de production de défense, le Bureau économique et financier et les Suppléants. Nous n'avons plus qu'un Conseil des représentants des gouvernements, qui siège en permanence. Les réunions ministérielles ne seront dorénavant que des sessions ordinaires du Conseil, auxquelles participeront des fonctionnaires de rang élevé. Le travail technique et courant de l'OTAN sera effectué soit par les comités du Conseil permanent, soit par les comités d'un secrétariat permanent, présentement en voie d'organisation, qui sera dirigé par un Secrétaire général.

Lorsqu'il s'est agi de définir, à Lisbonne, la nature du poste-clé de secrétaire général, deux points de vue ont été exprimés. D'une part, on voulait que le Secrétaire général fût uniquement le directeur des services administratifs de l'Organisation, c'est-à-dire le chef de son service civil; de l'autre, on voulait que le Secrétaire général fût plus que cela, qu'il eût assez de pouvoirs et d'autorité pour être le directeur effectif de l'Organisation, qu'il eût accès directement auprès des gouvernements pour toute question de politique supérieure et qu'il fût membre du Conseil. Cette dernière thèse l'ayant emporté, le Secrétaire général est maintenant, non seulement membre mais vice-président du Conseil, de sorte qu'il présidera la plupart des réunions, puisque le président ministériel sera d'ordinaire absent. C'est là un fait intéressant et important à signaler en matière d'organisation internationale: un fonctionnaire international qui devient membre et président d'un Conseil composé de représentants d'États. En ce sens, le Secrétaire général de l'OTAN est investi d'une autorité plus

grande, au sein de cette organisation, que le Secrétaire général des Nations Unies aux termes de la Charte.

Dans l'ensemble de ses travaux, l'OTAN a observé le principe de l'égalité et de l'unanimité, appliqué à un groupe de puissances souveraines. Chacun de ses membres, fût-il le moindre, jouit en principe du droit de veto! Mais cela n'a guère d'importance, étant donné que l'OTAN n'est pas un organe législatif mais un lieu de négociation et d'entente sur le plan international. Lorsqu'on négocie, on ne compte pas les voix. En réalité, l'OTAN n'a jamais eu recours à un vote formel et n'a pris jusqu'ici aucune décision autrement qu'à l'unanimité. Notre manière de procéder ne comporte ni mise aux voix ni veto, mais plutôt discussion et conciliation de points de vue différents, pour en arriver à des décisions fondées sur la volonté générale. Il va sans dire que, dans ces discussions, comme dans les décisions qui en résultent, on tient particulièrement compte de l'opinion des membres dont le gouvernement assume la plus grande part du fardeau et les plus lourdes responsabilités. Par contre, ceux-ci ne foulent pas aux pieds l'opinion des autres membres. Bref, nous sommes formés en association et résolus à travailler ensemble en qualité d'États libres. C'est pourquoi nous avons réussi à faire l'unanimité sur des questions aussi importantes que le niveau des programmes de défense et la répartition du fardeau qu'ils comportent, ainsi que les relations à établir entre l'OTAN et la Communauté européenne de défense. L'OTAN ne saurait fonctionner de façon satisfaisante, — en vérité, elle ne fonctionnerait pas du tout, — autrement.

Même au sein de l'OTAN, toutefois, les décisions ne sont que des recommandations à l'adresse des gouvernements et des parlements, car ce sont eux, en définitive, qui ont le dernier mot à dire. C'est pourquoi, lorsque nous sommes portés à nous réjouir des résolutions adoptées (mettons, par exemple, à Lisbonne), nous ne devons pas oublier que notre joie pourra facilement se transformer en autre chose, selon l'accueil que les législatures de Paris, de Bonn, de Londres ou de Washington feront à ces résolutions.

L'égalité de statut des membres de l'OTAN est encore limitée par le fait que l'Organisation doit fonctionner, dans certaines domaines, par l'intermédiaire de comités plus restreints au sein desquels tous les membres ne sont pas représentés.

Ainsi, le principal comité d'organisation stratégique et militaire de l'OTAN, dit Groupe permanent, dont le siège est à Washington, se compose des trois Grands de l'alliance atlantique, — France, Royaume-Uni et États-Unis, — plutôt que des quatorze États parties au Traité.

Dans ce cas, il y a deux façons de concilier l'inégalité des pouvoirs et l'égalité des droits. D'abord, le Groupe permanent, étant subordonné à un Comité militaire composé des chefs d'état-major de tous les pays membres, en réfère à ce Comité. En second lieu, lorsqu'il étudie une question intéressant tout particulièrement un gouvernement qui n'est pas représenté auprès de lui, le Groupe permanent invite un représentant de ce gouvernement à participer aux délibérations.

Une autre initiative de l'OTAN a révélé à quel point il est difficile de concilier l'égalité juridique des États et les réalités de la vie internationale. Lors de sa réunion d'Ottawa, en septembre dernier, le Conseil avait décidé de s'employer à adapter les exigences militaires de la défense de la région nord-atlantique aux possibilités politico-économiques de ses États membres. A cette fin, une commission temporaire représentant tous les membres fut alors chargée de procéder à une enquête en bonne et due forme. Dans la pratique, toutefois, cet organisme délégua une grande partie de ses attributions à un comité exécutif, connu dans le public sous le nom de «comité des sages». Ce comité des sages, composé d'un Américain, d'un Britannique et d'un Français, formula, à la suite d'un examen quasi inquisitorial des programmes de défense et des ressources économiques et financières des pays membres, certaines

recom  
pays p  
soient  
nant d  
collect

D  
recom  
suprém  
liaison  
objectif  
mandat  
l'allianc  
doivent  
recom  
recom  
gouvern

O  
rence a  
peu les  
comité  
sein de  
normale  
fatalem

Un  
internat  
placées  
général  
aux for  
d'organ  
nous l'a  
été «dé  
Conseil  
en chef  
réunis.  
sous rés  
Il a acc  
des gou  
de la D  
Il peut f  
naux, to  
national  
plans d'  
lui sont

Da  
on n'ou  
coordon  
quatorze  
plus un

Vo  
indépen  
Nous es  
membre  
de la situ

Mai 1955

recommandations concernant les contributions militaires et économiques que chaque pays pourrait apporter à la cause commune. Le fait que tous les pays intéressés se soient prêtés de bonne grâce à cette procédure montre à quel point ils sont maintenant disposés à collaborer au développement de leur défense et de leur sécurité collectives.

D'autre part, le fait que tous les pays n'ont pas accepté tous les points des recommandations formulées par les «Sages» indique où réside vraiment l'autorité suprême, même dans un organisme comme l'OTAN dont les membres travaillent en liaison et en coopération étroites. Pourtant, les gouvernements qui ont soulevé des objections à certaines propositions du comité des sages ont reconnu que les recommandations émanant d'un groupe qui représente les membres les plus puissants de l'alliance doivent exercer sur eux une influence considérable; qu'ils ne peuvent ni ne doivent l'oublier dans l'élaboration de leur politique nationale. La répercussion de ces recommandations, il faut le dire, a été accentuée par le fait — c'est une coutume peu recommandable qui tend à se généraliser — que la presse en a eu vent avant que les gouvernements puissent eux-mêmes y donner suite.

On peut affirmer, je crois, que cette nouvelle méthode d'enquête, qui en l'occurrence a donné d'importants et précieux résultats, n'a pas été sans inquiéter quelque peu les gouvernements des pays qui ne sont pas directement représentés dans le comité exécutif. Aussi a-t-il été convenu que les futures enquêtes de cette nature au sein de l'OTAN — et il y en aura périodiquement — devront faire partie des fonctions normales du Conseil de l'OTAN; on évitera ainsi les histoires qui s'échafaudent fatalement autour d'un comité spécial de personnalités appartenant aux grands pays.

Une autre initiative de l'OTAN, importante du point de vue de l'organisation internationale et de la souveraineté nationale, a été la création de forces intégrées placées sous la direction d'un commandant suprême allié en Europe occidentale, le général Eisenhower. Il est vrai que la seconde guerre mondiale nous avait habitués aux forces intégrées sous des commandements unifiés, mais nous avons, en fait d'organisation internationale, posé un acte assez hardi en mettant sur pied, comme nous l'avons fait, une armée de ce genre en temps de paix. Le général Eisenhower a été «détaché» à ce haut poste par le Président des Etats-Unis, à la demande du Conseil de l'Atlantique-Nord. Le Général est, en un sens très réel, le commandant en chef de chaque gouvernement en même temps que de tous les gouvernements réunis. Il reçoit ses instructions de tous par l'intermédiaire du Groupe permanent, sous réserve de l'approbation du Comité militaire et du Conseil de l'Atlantique-Nord. Il a accès non seulement auprès du Groupe permanent mais aussi auprès de chacun des gouvernements de l'OTAN par l'entremise des chefs d'état-major et des ministres de la Défense, et même auprès des chefs de gouvernement lorsque sa mission l'exige. Il peut faire des recommandations au Groupe permanent ou aux gouvernements nationaux, tout comme le ferait un chef d'état-major national, en ce qui concerne les forces nationales placées sous son commandement. Il lui incombe également de dresser les plans d'ensemble et d'assurer l'organisation et l'instruction des forces nationales qui lui sont confiées. En temps de guerre, ses pouvoirs seraient encore plus étendus.

Dans toutes ces dispositions prises par l'OTAN en vue de la défense collective, on n'oublie pas les diverses formes de souveraineté mais, en fait, on modifie et on coordonne les politiques nationales de manière à atteindre un but commun. Les quatorze nations de l'OTAN constituent maintenant une équipe de défense et non plus un groupe de quatorze alliés distincts.

Voilà qui confirme cette vérité que, dans le monde libre, l'Etat souverain et indépendant n'est plus revêtu de l'autorité effective en matière de défense extérieure. Nous estimons que l'OTAN peut assumer cette autorité, précisément parce que ses membres, sans renoncer au principe de la souveraineté, l'interprètent selon les réalités de la situation actuelle.

Le procédé n'est évidemment pas facile. Cet effort, unique en son genre, de quatorze Etats souverains pour élaborer et organiser un programme mixte de défense en temps de paix languit parfois et se heurte à de véritables obstacles. Certains prétendent que pour accélérer les travaux de l'OTAN et les rendre plus fructueux, il nous faudrait une autorité politique centrale capable de prendre elle-même des décisions qui lieraient tous les pays membres. Un tel organisme devrait, comme on l'a proposé, formuler et exécuter, en matière d'affaires étrangères et de défense, une politique commune à tous les pays de l'Atlantique-Nord. Dans la pratique, toutefois, ce changement pourrait bien vouloir dire que les trois principaux pays de l'alliance, ou même seul le plus important, arrêteraient la politique de l'organisation et la domineraient complètement. Les autres Etats membres ne sont pas encore disposés (est-ce un bien, est-ce un mal?) à un tel abandon ou à une telle délégation de leurs pouvoirs politiques et militaires. Ils auraient ainsi l'impression d'être appelés à partager les frais et les risques d'une alliance sans participation corrélative à sa direction, point de vue qui a trouvé sa forme extrême dans le slogan «pas d'annihilation sans représentation».

On ne sortira probablement jamais du dilemme que posent ces deux principes: efficacité organique et égalité souveraine. La solution que nous cherchons au sein de l'OTAN implique l'acceptation de l'autorité, du pouvoir et des responsabilités spéciales d'une part, et, de l'autre, la reconnaissance par les membres les plus influents d'une société internationale des problèmes particuliers et des susceptibilités des autres, de la nécessité de mettre le prix à la libre collaboration et à la libre association. C'est la seule façon dont une union d'Etats amis mais libres puisse fonctionner, et il faut beaucoup de tolérance, de compréhension et de maturité pour en arriver là.

Les progrès accomplis dans la voie de l'unité européenne marquent encore mieux, à certains égards, que les Nations Unies ou l'OTAN, l'évolution vers une association internationale plus étroite. Le fait a une grande portée historique. Il y a à cela plusieurs raisons: le besoin urgent d'une défense collective contre la menace soviétique; le réveil de la conscience européenne devant le pouvoir prépondérant de la Russie soviétique et des Etats-Unis d'Amérique; la leçon tirée de deux guerres, à savoir que l'Europe, pour survivre, doit faire disparaître les causes de dissension entre les pays européens eux-mêmes, et surtout entre la France et l'Allemagne. Il y a enfin le désir d'accélérer l'activité économique, et productive de l'Europe, afin de la rendre moins tributaire qu'elle ne l'est actuellement de l'aide américaine. Pour ces raisons et pour d'autres encore, il semble exister en Europe occidentale un mécontentement général contre les limitations et les inconvénients de la souveraineté nationale, de même qu'un besoin d'élargir la base de l'organisation politique en Europe.

C'est de ce besoin que sont issus les accords de Bruxelles, le Conseil de l'Europe, le plan Schuman et le projet d'une Communauté européenne de défense.

Si l'on peut voir par là les avantages qu'il y a à créer l'unité entre plusieurs pays, on aperçoit également tout ce qu'a de complexe l'élaboration, à cette fin, d'un régime constitutionnel à la fois équitable et pratique. Ici encore, le problème des droits de vote s'est révélé très important. Les petits Etats de l'Europe occidentale qui sont membres de ces institutions se sont demandé si leurs droits souverains seraient suffisamment protégés et s'ils obtiendraient leur juste part dans l'administration des nouveaux organismes. D'un autre côté, il a fallu admettre le principe de l'inégalité des contributions départies entre les Etats membres pour faire fonctionner ces associations. D'où la nécessité de modifier le principe du vote unique dans l'intérêt de l'efficacité collective.

Le plan Schuman, par exemple, aura une Assemblée composée de soixante-dix-huit délégués des six Etats membres, désignés par les divers parlements nationaux, ou élus au suffrage direct. La France, l'Allemagne et l'Italie auront chacune dix-huit délégués et dix-huit voix; la Belgique, dix; les Pays-Bas, dix; le Luxembourg, quatre.

Il y a  
mais, d  
et l'Alle

On  
à la Com  
pour ét  
et l'Itali  
plément  
de la C  
pondéré  
divers F  
voix. Pu  
de part  
au côté  
butions  
il faudra  
les deux  
tants, se  
tions au

Vo  
novation  
Et pour  
peu de p  
les front  
tradition  
de l'unif

Ce  
mais qu  
message  
cours de  
réalité, c  
plutôt c  
superfici

Il m  
à d'autr  
propres  
permis l  
reprodu  
la soluti  
dation o  
nouvelle  
dont qu  
politique

L'in  
péenne  
si le mor  
ou une U  
l'on cher

Qu  
qui se f  
lesquelle  
par les p

Mai 1952



Il y aura également un Conseil de ministres comprenant un membre de chaque État mais, dans ce Conseil, les droits de vote sont répartis de façon à favoriser la France et l'Allemagne qui sont les plus importants producteurs de charbon et d'acier.

On prévoit que l'Assemblée du plan Schuman devra aussi rendre certains services à la Communauté européenne de défense. Cependant, lorsque l'Assemblée se réunira pour étudier les questions relatives à l'Armée européenne, la France, l'Allemagne et l'Italie, qui contribuent le plus en fonds et en effectifs, auront trois délégués supplémentaires, ce qui donnera à chacune vingt et une voix. Au Conseil des ministres de la Communauté européenne de défense, on aura recours également au vote pondéré, afin de tenir compte des différences que présentent les contributions des divers États membres. Les décisions y seront prises normalement à la majorité des voix. Puisqu'il y aura six ministres, il a fallu trouver une façon de procéder en cas de partage des voix. Chaque fois que la chose se produira, la majorité sera acquise au côté comprenant les nations qui assurent les deux tiers de l'ensemble des contributions en fonds et en effectifs. Dans les cas où une majorité des deux tiers est requise, il faudra que les quatre pays formant la majorité comprennent ceux qui fournissent les deux tiers des fonds et des troupes. Toutefois, dans certains cas, rares mais importants, seul un vote unanime permettra au Conseil des ministres de donner des instructions au comité exécutif de la Communauté européenne de défense.

Voilà, dans le domaine de l'organisation internationale européenne, autant d'innovations marquantes qui auraient été inconcevables il y a une vingtaine d'années. Et pourtant, il se trouve encore sur notre continent des gens qui s'impatientent du peu de progrès accompli et qui croient que, pendant les cinq dernières années, toutes les frontières nationales auraient dû être abolies en Europe occidentale, que toutes les traditions nationales et tous les patriotismes auraient dû se fondre dans la grande idée de l'unification européenne.

Ce qu'il y a d'étonnant, toutefois, ce n'est pas qu'on ait fait si peu de choses, mais qu'on en ait fait autant. Ainsi que le déclarait le président Truman dans son message au Congrès, le 6 mars, l'Europe «a progressé plus rapidement vers l'unité au cours des cinq dernières années qu'elle ne l'a fait au cours de cinq siècles». En réalité, ce ne sont pas les Européens qui devraient provoquer notre impatience, mais plutôt ceux qui, pour citer M. Walter Lippman, forgent «des plans grandioses et superficiels destinés à refaire l'Europe avant la fin de la semaine dernière».

Il me semble que, nous autres Nord-Américains, nous devrions éviter d'appliquer à d'autres pays et à d'autres régions du monde les principes et les formules de nos propres fédérations. L'heureux concours de circonstances et de conditions qui a permis la formation de l'Union américaine et de la Fédération canadienne ne se reproduira peut-être jamais ailleurs. Chaque nation a son histoire et ses traditions; la solution de ses problèmes politiques ne tient pas nécessairement à une consolidation ou à une adaptation des formes et des institutions politiques existantes. De nouvelles situations exigeront sans doute des idées nouvelles et des solutions nouvelles, dont quelques-unes sont peut-être encore ignorées des spécialistes en sciences politiques.

L'impatience se manifeste aussi sur un autre plan. On affirme que l'unité européenne est non seulement trop tardive, mais qu'elle est par trop incomplète, et que, si le monde occidental veut prospérer, ou même survivre, il faut créer une Fédération ou une Union atlantique. On a mis de l'avant certaines propositions dans ce sens, que l'on cherche résolument à faire adopter.

Quand il s'agit de propositions semblables, il convient de distinguer entre celles qui se fondent sur la participation des Gouvernements eux-mêmes et celles d'après lesquelles des représentants seraient élus directement aux organisations internationales par les populations des pays participants. Si elles étaient munies de pouvoirs réels,

les organisations de cette seconde catégorie correspondraient beaucoup mieux à ce que nous entendons d'ordinaire par fédération. Par analogie avec les États fédéraux existants, une fédération régionale comporterait un parlement élu par le peuple, muni de pouvoirs législatifs définis bien que restreints, un conseil exécutif ou cabinet commun, une politique étrangère commune, une citoyenneté commune, des forces de défense communes, un système monétaire commun, un budget et un régime fiscal communs, et divers autres traits propres aux institutions centrales d'un État fédéral.

Ceux qui préconisent de tels projets de fédération, que ce soit sur un plan régional ou sur un plan plus vaste, le font généralement pour des motifs très élevés. A mon avis, ils font œuvre utile en préparant l'opinion publique aux grands sacrifices qu'il faudra consentir tôt ou tard pour affermir la coopération internationale. J'avoue cependant qu'en ma qualité d'homme politique exerçant et, je l'espère, exercé, et en tant qu'ancien étudiant des sciences politiques, je trouve parfois certaines propositions si éloignées des possibilités présentes qu'il m'est difficile d'en concevoir la réalisation. Notre objectif fondamental, qui est d'assurer notre survivance, nécessitera peut-être une forme quelconque de fédéralisme reposant sur une base régionale ou même plus large encore. Dans l'intervalle, nous devons tirer parti des institutions existantes et tenter de les adapter aux besoins de l'heure, afin de trouver à nos problèmes des solutions plus rapides, plus satisfaisantes et plus équitables. C'est là, à mon sens, une tâche nécessaire et réalisable, mais des projets trop ambitieux risqueraient d'en compromettre l'exécution.

J'estime donc qu'en principe il vaut mieux organiser l'action internationale petit à petit et selon les données de l'expérience, nous assurant avant chaque nouveau pas que le précédent a été réellement profitable à nos peuples, qu'essayer de réaliser du jour au lendemain quelque plan grandiose de fédération.

Permettez-moi en terminant de rappeler que nous avons intérêt, lorsqu'il s'agit de prendre position à l'égard des divers plans d'intégration ou d'union, et d'organisation internationale en général, à avoir toujours présentes à l'esprit certaines idées maîtresses.

Nous devons hésiter, sinon nous refuser, à presser les autres de renoncer, dans une plus grande mesure que nous ne serions nous-mêmes disposés à le faire, à leurs droits de souveraineté. Il ne faut pas oublier non plus que les petites puissances sont souvent plus chatouilleuses que les grandes en matière de droits. S'il n'en était pas ainsi, elles n'en auraient peut-être pas. Mais s'ils sont réalistes, ces petits pays ne sont pas sans savoir qu'en se tenant systématiquement à l'écart, ils ne pourront probablement pas faire grand-chose pour diriger leurs propres destinées. Ce n'est qu'en collaborant avec les autres qu'ils peuvent influencer sur les décisions importantes des grandes puissances qui règlent leur sort. Cette considération devrait leur faire priser davantage la collaboration et l'organisation internationales. Elle les portera peut-être aussi à réclamer le droit de se faire entendre et d'exercer leur influence dans le cadre de cette collaboration, afin de recouvrer jusqu'à un certain point l'empire qu'ils avaient autrefois sur leur destin et dont une grande partie, il faut l'avouer, leur échappe aujourd'hui.

Voilà pourquoi une association internationale comme l'OTAN doit, pour fonctionner efficacement et sans heurts, reposer sur la libre participation de ses éléments constitutifs. C'est pourquoi aussi les membres prépondérants doivent résister à la tentation d'influencer outre mesure leurs partenaires et, par suite, s'abstenir de forcer la main aux pays qui hésitent ou sont peu disposés à se joindre au groupe.

Le principe général de l'égalité doit, ce me semble, continuer à nous guider dans l'examen des projets visant à resserrer la collaboration. Toutefois, l'égalité appropriée au statut d'un pays ne doit pas nécessairement, et dans bien des circonstances ne doit pas du tout, s'étendre à la fonction. Vous vous rappelez peut-être que les

créatures de l'*Animal Farm* d'Orwell avaient pour devise: «Tous les animaux sont égaux, mais certains le sont plus que d'autres». De même, tous les États sont égaux, mais il y en a qui le sont plus que d'autres. Et parmi ceux-là, les États-Unis sont les «plus égaux» de tous. Dans notre monde, où nous tâchons tous de trouver une solution aux problèmes qui surgissent, cette situation impose à votre pays des obligations particulières, mais elle lui vaut aussi des possibilités de choix.

Les Canadiens savent que, fidèle à la notion de liberté et dévoué à la cause de la collaboration, votre pays continuera d'accepter ces obligations et de tirer parti de ces possibilités.

Sous la direction des États-Unis et avec la collaboration effective et sincère des autres pays libres, nous sommes en droit d'espérer que nous bâtirons un jour un monde où le faible trouvera enfin la sécurité parce que le fort aura appris à être juste.



*Photo: British Official*

**Lord Ismay, Secrétaire général de l'Organisation du  
Traité de l'Atlantique-Nord.**

## TRAITÉ DE PAIX JAPONAIS\*

LE ministère des Affaires extérieures a annoncé le 28 avril que les relations diplomatiques ont repris sur une base normale entre le Canada et le Japon par suite de l'entrée en vigueur, ce matin-là, du Traité de paix japonais. Ce traité a pris effet au moment où les Etats-Unis ont déposé leur instrument de ratification, le 28 avril à 9 h. 30.

La Mission de liaison du Canada, ouverte à Tokio en 1946, aura désormais rang d'ambassade. En attendant la nomination d'un ambassadeur, M. A. R. Menzies, qui est chef de la Mission de liaison depuis décembre 1950, exercera les fonctions de chargé d'affaires.

On trouvera ci-dessous le texte d'un message adressé par le Premier ministre du Canada à M. Yoshida, Premier ministre du Japon, à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité de paix:

Je désire exprimer au peuple japonais, par votre entremise, les vœux cordiaux du peuple canadien en ce jour qui inaugure une ère nouvelle de relations amicales entre nos deux pays.

Soyez assuré qu'en cette occasion mémorable où le Japon reprend sa place parmi les membres libres et souverains de la communauté des nations, nous autres Canadiens, écartant toute pensée de rancœur à laquelle une guerre tragique a pu donner lieu, considérons le nouveau Japon comme un bastion solide de paix et de liberté dans une région affligée par l'agression et l'oppression communistes. Le peuple canadien espère fermement que le Japon jouera un rôle honorable et fécond dans le rétablissement de la paix, de la sécurité et des relations amicales entre les peuples de l'Est asiatique. Comme le Canada a intérêt à ce que la prospérité et la paix règnent en Extrême-Orient, nous aurons sûrement l'occasion de collaborer avec le Japon à la solution de nombreux problèmes qui nous sont communs dans la région du Pacifique.

Longtemps avant la guerre, le Canada avait ouvert au Japon une de ses premières missions diplomatiques. Bon nombre de Canadiens ont travaillé pendant plusieurs années au Japon, dans divers domaines: affaires, éducation et bien-être social. Ces contacts amicaux ont permis à plusieurs Canadiens de s'intéresser vivement non seulement aux affaires japonaises, mais aussi à la culture et à l'histoire du Japon.

Pour ma part, j'accueille avec joie l'occasion qui s'offre aujourd'hui aux deux pays de remettre leurs relations sur une base d'amitié et d'avantages réciproques et de renforcer l'entente sympathique qui existe entre eux.

M. Yoshida a répondu à ce message ce qui suit:

Veillez agréer mes remerciements sincères pour l'aimable message qui m'a été remis par M. R. Menzies, chef de la délégation du Canada à Tokio, en ce jour de l'entrée en vigueur du Traité de paix conclu à San-Francisco.

Pour le peuple japonais, qui a peiné patiemment et inlassablement sous le régime de l'occupation alliée et qui aspire à une place d'honneur et d'égalité dans la famille des nations libres, c'est un jour de réalisation et de grande réjouissance.

Je suis profondément sensible aux sentiments généreux et cordiaux que vous exprimez à l'égard du Japon en votre propre nom et au nom du peuple canadien. En retour, je tiens à vous assurer que notre nation, éprouvée et libre et fermement engagée dans les usages de la paix, est résolue de suivre la voie de la conciliation, de la concorde et de la coopération internationales.

Le Canada est l'un des plus grands pays du monde et le mieux pourvu de richesses naturelles encore inexploitées. Le Japon est un petit pays médiocrement doté

\* Voir p. 330, *Affaires extérieures* d'octobre 1951.

par la nature. Les Canadiens sont un peuple jeune et en croissance; les Japonais, une vieille nation dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Mais nous sommes des voisins dont les côtes baignent dans le même océan. Nous sommes irrévocablement liés, en tant que nations libres, par des intérêts communs et par la communauté des idéaux et des aspirations. Comme vous le dites, nous faisons face à la commune menace que constitue la vague montante du communisme. Nous partageons les destinées communes du Pacifique.

Puisse ce jour marquer le début d'une ère nouvelle de relations commerciales et culturelles amicales entre le Japon et le Canada qui, comme les courants chauds circulant le long des côtes de nos deux pays, sauront améliorer et enrichir la vie de nos deux nations.



*Photo: Défense nationale*

#### LA REINE JULIANA EN VISITE À OTTAWA

La reine des Pays-Bas, qui avait vécu à Ottawa cinq ans pendant la seconde guerre mondiale, a fait en avril une visite non officielle dans la capitale du Canada. Elle fut accueillie à son arrivée par le très honorable Vincent Massey, Gouverneur général, et par le très honorable Louis-S. St-Laurent, Premier ministre.

# LE SERVICE DES DOSSIERS AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

«Il est pourtant quelque part!» Cette phrase se prête à de nombreuses interprétations, suivant le sens que l'on donne au mot «il». Pour tous ceux qui ont travaillé dans un bureau, grand ou petit, dans une maison d'affaires ou dans l'administration publique, «il» signifie d'ordinaire un dossier perdu. Cela est si vrai qu'une société de fournitures de bureau a donné pour titre à un film destiné à l'instruction de ses employés cette même expression: «Il doit être quelque part!» Et les caricaturistes, qui usent et abusent de ce thème dans un grand nombre de publications, montrent avec les procédés qui leur sont propres que les dossiers ont toujours tendance à partir en balade. Ceux d'un ministère des Affaires étrangères ne font pas exception à la règle.

La recherche des pièces égarées n'est qu'une des tâches quotidiennes du Service des dossiers du ministère des Affaires extérieures. En général, on peut dire que le Service des dossiers est chargé de constituer et de tenir en ordre les dossiers<sup>1</sup> courants du Ministère; il lui faut assurer un mécanisme de référence rapide et précis sur une multitude de sujets d'actualité immédiate. Tel n'est pas le cas du Service des archives auquel incombe la tâche de recommander la destruction ou la conservation des dossiers surannés ou inactifs. Il est évident que les deux services sont étroitement corrélatifs et que de nombreux dossiers, actifs aujourd'hui, seront classés comme "archives" demain; mais en pratique leurs fonctions sont très différentes.

De nos jours, le classement et le maniement des dossiers courants tiennent une large place dans les affaires comme dans l'administration publique. Le perfectionnement des moyens de communications et les nouvelles méthodes de multiplication des documents, telles que polycopie, microfilmage et reproduction photostatique, ont sensiblement contribué à augmenter le nombre des dossiers, ce qui, naturellement, oblige à améliorer constamment les méthodes de classement de ces pièces.

Aucun organisme ne peut fonctionner sans dossiers, non plus qu'avec des dossiers insuffisants. Sur ce point, un savant britannique a énoncé la grande règle à suivre dans toute administration: «tenir les dossiers toujours si complets et si ordonnés que, dans l'hypothèse d'une disparition subite du personnel, des étrangers puissent prendre en mains le travail du bureau avec un minimum d'erreurs et de retards, sur la seule foi des dossiers».<sup>2</sup>

## Importance du service des dossiers

L'importance de l'administration des dossiers dans le service public des États-Unis est mise en lumière dans le document qu'on est convenu d'appeler le Rapport de la Commission Hoover.<sup>3</sup> Ce rapport, préparé à la demande de la Commission Hoover par la *Task Force on Records Management*, est sûrement l'une des études les plus approfondies qui aient été faites jusqu'ici sur la question des archives administratives. Il recommande notamment que chaque ministère ou organisme du Gouvernement fédéral des États-Unis soit tenu par la loi de s'assurer les services d'un fonctionnaire qualifié en administration des archives. Il propose que ces fonctionnaires arrêtent et mettent au point un programme approprié permettant tout au moins d'appliquer une méthode éprouvée pour constituer, tenir et conserver sélectivement les dossiers.

<sup>1</sup> Dans le présent article, le mot «dossier» s'applique aux communications officielles de tous genres: notes diplomatiques, dépêches, lettres, télégrammes, mémoires, etc.

<sup>2</sup> Hilary Jenkinson, *A Manual of Archive Administration*, édition révisée, Londres, Percy Lund, Humphries and Co. Ltd., 1937.

<sup>3</sup> Rapport de la Commission de l'organisation du pouvoir exécutif du Gouvernement des États-Unis (Appendice C)—*Task Force Report on Records Management*.

Cette  
l'époq  
garçon

A  
ques.  
destru  
archiv  
précis

A  
cont  
des m  
donna  
netten

Diver:

C  
encore  
«His l  
probl  
son pe  
divers

U  
seul é  
traités  
intern  
inatte  
du M

A  
au co  
essaye  
Vos g  
sophi  
légal  
pouve  
vous  
cela r  
ou la  
vous

en d  
dema  
et en  
tion p  
pure  
incid  
deho  
l'Org  
écon

— La  
mi  
l'av

Mai

Cette recommandation indique bien le changement d'attitude qui s'est produit depuis l'époque où les dossiers étaient confiés au premier commis venu, aidé au besoin d'un garçon de bureau lorsque le système ne fonctionnait pas au mieux.

Au Canada, deux commissions royales<sup>4</sup> ont étudié le problème des archives publiques. Les deux semblent s'être préoccupées surtout, ce qui était bien normal, de la destruction des archives inutiles ainsi que de la conservation et du classement des archives inactives d'intérêt historique national, plutôt que de formuler des conclusions précises au sujet des dossiers courants.

Avec l'accroissement des échanges commerciaux entre pays et le développement continu de leurs relations politiques, économiques, militaires et culturelles, la plupart des ministères des Affaires étrangères se sont rendu compte que les systèmes qui donnaient satisfaction lors de l'invention de la machine à écrire sont aujourd'hui nettement insuffisants.

### Diversité des sujets

Ce que Gilbert et Sullivan écrivaient de l'agent de police s'appliquerait peut-être encore mieux au chef du service des dossiers d'un ministère des Affaires étrangères: «His lot is not a happy one» (son sort n'a rien d'enviable). Il fait face aux mêmes problèmes que les fonctionnaires qui préparent et compulsent les dossiers; au surplus, son personnel doit pouvoir analyser et classer des documents relatifs à des sujets plus divers que partout ailleurs, si ce n'est dans une bibliothèque.

Un ministère des Affaires étrangères traite de questions internationales. Son nom seul évoque dans l'esprit de la plupart l'étiquette diplomatique, les négociations de traités, ou la discussion des affaires politiques, économiques et militaires d'ordre international. En réalité, les affaires internationales prennent souvent le tour le plus inattendu et il n'est guère de sujets qui n'aboutissent tôt ou tard au service des dossiers du Ministère sous la rubrique «affaires internationales».

Aimeriez-vous expédier par avion un couple de bisons au Chili? Ou prendre part au concours de rédaction de la police, en vue de la médaille d'or? Ou peut-être vous essayer au tir à la cible pour le trophée George V, ou vous inscrire aux Jeux Olympiques? Vos goûts étant plus casaniers, vous voudriez peut-être préparer une analyse philosophique des concepts fondamentaux de liberté, de démocratie, de droit et de légalité, ou vous mettre au courant de ce qui concerne la réforme du calendrier. Vous pouvez acheter par voie de soumission une passerelle suspendue en Erythrée, ou vous demander si les aiguilles de pin blanc ne feraient pas un bon combustible. Tout cela ne vous dit rien? C'est l'archéologie qui vous intéresse? Ou les boissons alcooliques, ou la médecine vétérinaire, ou les maisons préfabriquées? Autant de dossiers que vous trouverez aux Affaires extérieures!

Le préposé qui prend connaissance d'une communication ne se tire pas d'affaire en disant simplement: «Il s'agit d'une grève de dockers en Ruritanie». Il doit se demander quels autres dossiers peuvent se rapporter à tel ou tel aspect de cette grève, et en noter les cotes sur le cartable. En politique internationale, il est rare qu'une question puisse se traiter d'un point de vue purement politique, purement économique ou purement militaire. Les questions économiques ont une incidence politique et une incidence stratégique. Les questions de défense ne doivent pas être envisagées en dehors de leur contexte économique. Toute question qui entre dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord doit être examinée du point de vue économique, et il en va de même pour l'activité du Canada dans le cadre des Nations

<sup>4</sup> La Commission royale (1912-1914) chargée de faire une enquête sur l'état des dossiers des ministères du Gouvernement fédéral canadien, et la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (1949-1951) (Commission Massey).

Unies. Aussi n'est-il pas souvent possible à celui qui classe un dossier des Affaires extérieures de chanter le vieux refrain anglais: «This is this and all alone, and ever more shall be so» (Ça, c'est ça et pas autre chose, et toujours ça ne sera que ça).

Aucun ministère des Affaires étrangères, à quelque époque que ce soit, n'a trouvé de solution facile au problème du classement de ses dossiers courants. Les uns ont adopté le système des bibliothèques, d'autres ont essayé de complexes systèmes décimaux, mais dans la plupart des cas sans résultats satisfaisants. En 1918, le Foreign Office du Royaume-Uni adopta une méthode compliquée, fondée sur un système de bibliothèque employant l'alphabet et les chiffres, mais sans grand succès. Dès lors (nous citons un fonctionnaire du Service des dossiers du Foreign Office)<sup>5</sup>, «le Foreign Office ne chercha plus qu'à savoir comment les services homologues des autres gouvernements se tiraient d'affaire, mais ses démarches dans ce sens donnèrent lieu à plus de commisération réciproque que de trouvailles utiles». Cette allusion aux déboires d'un autre ministère des Affaires étrangères nous oblige à signaler, toujours d'après le même fonctionnaire, que le Royaume-Uni s'est doté depuis lors d'un système qui marque un grand progrès sur le passé.

### Problèmes canadiens

L'essor qu'a pris le ministère des Affaires extérieures du Canada entre 1940 et 1947 a créé, dans l'administration des dossiers, des problèmes qui n'ont pas encore reçu de solution.

Jusqu'à 1940, on ouvrait chaque année une nouvelle série de dossiers; sauf quelques sujets qui conservaient le même titre et la même cote d'une série à l'autre, chaque dossier recevait une cote à mesure qu'il entrait en circulation. A la fin de 1940, le nombre des dossiers avait plus que doublé, mais contrairement à plusieurs autres services, le personnel n'avait à peu près pas été augmenté. Par économie de travail, on décida de conserver tous les dossiers de la série 1940, dispensant ainsi le service d'ouvrir en 1941 et les années suivantes des centaines de nouveaux dossiers pour des sujets qui étaient déjà cotés en 1940.

Pendant toute la guerre et les premières années d'après, le personnel du Service des dossiers eut tant à faire qu'il dut travailler par longues périodes de relève et même pendant les fins de semaine. Jusqu'en 1947, on ne trouva ni le loisir ni les hommes pour établir un plan de longue haleine. Le Ministère avait alors 38 bureaux à l'extérieur et 1,000 employés environ, contre 11 bureaux extérieurs et moins de 200 employés en 1939. On imagine bien que le nombre des dossiers s'était accru en proportion. Si l'on songe en outre à la complexité des relations internationales dans le monde d'après-guerre et au rôle de plus en plus important qu'y jouait le Canada, on concevra aisément que, vers la fin de 1947, la réorganisation du classement et le maniement des dossiers soient devenus l'un des problèmes les plus pressants de l'administration du Ministère. Celui-ci a pu, depuis, accroître le personnel de ce service et introduire diverses améliorations d'organisation et de méthode, mais il ne lui a pas été aussi facile de trouver la clé du système: le mode de classement.

Un bon classement doit répondre à certaines conditions. Il doit, bien entendu, convenir à la nature des documents dont se sert le Ministère. Il doit être assez souple pour permettre de continuelles additions et mises au point. Il doit être pratique et pour cela tenir compte, non seulement de la diversité presque illimitée des sujets, mais encore de la structure intérieure du Ministère.

Par le passé, les bureaux extérieurs classaient leurs papiers de la façon qui paraissait leur convenir le mieux à chacun. L'institution d'un nouveau mode de classement

<sup>5</sup> *The Classification of Political Papers — A Registry Problem in the Foreign Office*, par W. C. Tricker, *The O and M Bulletin*, Trésor du Royaume-Uni, juillet 1951.



pour l'ensemble du Ministère a obligé celui-ci à tenir compte des besoins particuliers de chacun de ses bureaux, afin d'en arriver à l'uniformité dans tous les secteurs de son activité.

Pour concilier ces exigences, sans renoncer pour autant à réaliser un mode de classement logique, harmonieux et commode, il a fallu des mois d'étude et d'analyse, et le dernier mot n'est pas encore dit.

On ne manqua pas de s'apercevoir dès le début qu'aucun système préétabli ne donnerait satisfaction, et qu'il fallait s'en rapporter à l'expérience déjà acquise par le Ministère. Songeant, d'autre part, que l'expérience d'autres services analogues pouvait fournir d'utiles indications, on s'adressa aussi, à diverses reprises, à des sources étrangères, particulièrement au Foreign Office du Royaume-Uni, au Département d'État des États-Unis, au Département politique fédéral de Suisse et au Secrétariat des Nations Unies. Il convient de noter également que le Ministère a bénéficié des conseils et des renseignements précieux que lui ont fournis les services des dossiers de divers autres organismes de l'Administration canadienne.

Les travaux d'analyse en sont maintenant au stade où il est permis d'envisager la préparation d'un manuel de classement des documents, qui servira de guide à tous les employés du Service des dossiers. Il serait présomptueux d'espérer que la publication de ce manuel résoudra tous les problèmes de classement. Le mieux que l'on puisse en attendre, c'est que le nouveau système facilite la tâche des préposés et des classificateurs en délimitant le plan des dossiers à établir dans telle ou telle catégorie. Il diminuera le risque de constituer des dossiers parallèles ou faisant double emploi. La recherche des renseignements que l'on pourra demander en se référant à un sujet donné s'en trouvera simplifiée. Enfin, les employés du service, soit à Ottawa soit à l'étranger, pourront profiter des avantages que comporte l'application d'un système connu de tous. Malgré ces améliorations, le classement des papiers du ministère des Affaires extérieures ne deviendra sans doute jamais affaire de routine. Chaque document doit être analysé aussi bien quant à sa teneur qu'en fonction de questions connexes; ce travail exige des employés exercés, doués d'une intelligence alerte, animés d'un sentiment très net de leur responsabilité et portant un intérêt véritable aux travaux du Ministère. L'imagination et le jugement feront le reste.

### Dossiers inactifs

Passons maintenant des dossiers actifs aux dossiers inactifs. Les papiers s'accablent à un rythme rapide, et bientôt un grand nombre cessent de circuler. Certains de ces derniers peuvent avoir une valeur permanente soit comme sources de documentation pour les historiens, soit comme éléments de précédents à consulter pour arrêter une ligne de conduite. D'autres, qui traitent de questions de routine ou d'intérêt passager, n'offrent aucune importance pour l'avenir. Tels sont, par exemple, les lettres qui accompagnent les communications à destination ou en provenance des autres ministères de l'État, les accusés de réception stéréotypés, les demandes de renseignements d'ordre général auxquelles on répond par des exposés de faits, et les affaires concernant des particuliers, dont le règlement repose sur des principes consacrés mais qui ne présentent plus d'intérêt particulier lorsqu'elles ont reçu depuis assez longtemps une solution satisfaisante. Ces papiers ne sauraient être conservés indéfiniment sans entraver la recherche et l'usage de documents plus importants ni sans accroître outre mesure les frais qu'entraîneraient le personnel, l'espace et le matériel nécessaires pour entreposer tous les dossiers.

L'importance de ce problème commun à tous les ministères du gouvernement canadien a été signalée dans le Rapport de la Commission royale de 1912-1914.<sup>6</sup> Cependant, ce n'est qu'en septembre 1945 que l'on adopta un arrêté en conseil

<sup>6</sup> Voir note au bas de la page 183.

(C.P. 6175) instituant un Comité des documents publics chargé « de procéder à un examen constant de l'état des documents publics, d'étudier, de concert avec les ministères et les organismes du gouvernement, toutes questions concernant l'organisation, la conservation, le dépôt et la destruction des documents publics, et d'exprimer son avis à cet égard ». Cet arrêté prévoyait en outre qu'il incomberait « à titre de responsabilité première, aux ministères et aux organismes du gouvernement intéressés... d'assurer la mise en œuvre des directives gouvernementales ayant trait aux dispositions à prendre à l'égard des archives publiques ». Par la suite, le ministère des Affaires extérieures entreprit une enquête préliminaire en vue de déterminer la proportion et la nature de ses dossiers inactifs. Ces recherches aboutirent en septembre 1949 à la création d'un Service des archives. C'est alors que, pour la première fois depuis l'organisation du Ministère (1909), on commença à prendre des mesures pour disposer judicieusement de l'accumulation des dossiers inutilisés.

Le Service des archives, qui relève du directeur des recherches historiques et des rapports, a précisément pour fonction d'analyser les documents inactifs, afin de séparer les pièces qui, en raison de leur valeur permanente, doivent soit être conservées indéfiniment au Ministère, soit versées aux archives publiques, de celles qu'il y aurait lieu de détruire immédiatement ou éventuellement. Cette analyse porte sur deux aspects d'un même problème, le choix des dossiers à conserver étant l'aspect positif et la destruction des autres, l'aspect négatif. Bien qu'il soit indispensable de se défaire des papiers inutiles pour des raisons d'ordre pratique et économique, ce travail tend en définitive à la conservation sélective des dossiers ayant une valeur permanente, qui doivent être réduits au minimum compatible avec l'intérêt public. Le Service des archives consulte au besoin le Comité des documents publics et demande, le cas échéant, les autorisations prévues par l'arrêté en conseil 6175 en ce qui concerne la destruction des dossiers. Au Ministère même, l'examen des documents inactifs permet de poursuivre des recherches historiques fort utiles.

Les principes qui régissent la destruction des documents publics au Canada s'appliquent également aux dossiers qui s'accumulent dans les bureaux du ministère des Affaires extérieures à l'étranger, de sorte que ces derniers prennent les dispositions voulues pour assurer la destruction méthodique de leurs dossiers suivant la formule adoptée à Ottawa.

En ce qui concerne l'organisation des dossiers tant actifs qu'inactifs du Ministère, on a consacré les cinq dernières années surtout à l'examen minutieux de la situation actuelle du service en vue d'arrêter des plans appropriés pour l'avenir. Il est permis d'espérer qu'on accomplira des progrès considérables dans l'exécution de ces plans au cours des cinq années prochaines.

Le sit

D  
défens  
Eiffel,  
capital  
supérie  
dévelo  
études  
officier  
taires  
corresp  
financi

Le but

C  
créatio  
ments  
et des  
forces  
commu  
sympat  
fonctio

Les ca

Le  
est sou  
titre de  
améric  
améric  
liaison  
quelque  
de colo  
auditeu  
leurs coLe  
deux, et

L'organ

Le  
sation m  
loisible  
Collège  
durant  
pagnent  
sulter à  
courant  
de l'ens  
auditeu  
sont org  
ainsi un

Mai 1952

# LE COLLÈGE DE DÉFENSE DE L'OTAN

## Le site

Depuis le 19 novembre dernier, un nouvel organe de l'OTAN, un collège de défense, a commencé à fonctionner, en plein cœur de Paris, juste au pied de la tour Eiffel, dans l'École militaire, un des édifices historiques les plus remarquables de la capitale française. C'est dans ce centre des écoles militaires françaises d'enseignement supérieur qu'il convenait, en effet, de loger cette institution qui poursuit, en la développant, l'idée qui a inspiré dans les divers pays la création de centres de hautes études de défense nationale. Tandis que ces derniers réunissent généralement des officiers de diverses armes et comptent quelquefois des représentants civils et militaires de nations alliées, le Collège de l'OTAN s'établit sur le plan international et correspond, dans l'ordre de la pensée, aux organismes purement administratifs et financiers qui ont déjà été mis en place depuis la création de l'OTAN en 1949.

## Le but

C'est le général Eisenhower lui-même qui a recommandé l'année dernière la création du Collège. Son initiative a été approuvée unanimement par les Gouvernements de l'OTAN et répondait à son désir non seulement de réunir des fonctionnaires et des militaires des douze pays membres en vue de préparer les futurs cadres des forces interalliées mais, aussi et surtout, de faciliter l'élaboration d'une doctrine commune, indispensable à toute action organisée, et de créer des liens d'amitié et de sympathie entre le personnel de tous les organismes qui doivent concourir au bon fonctionnement des forces dont il a accepté le commandement.

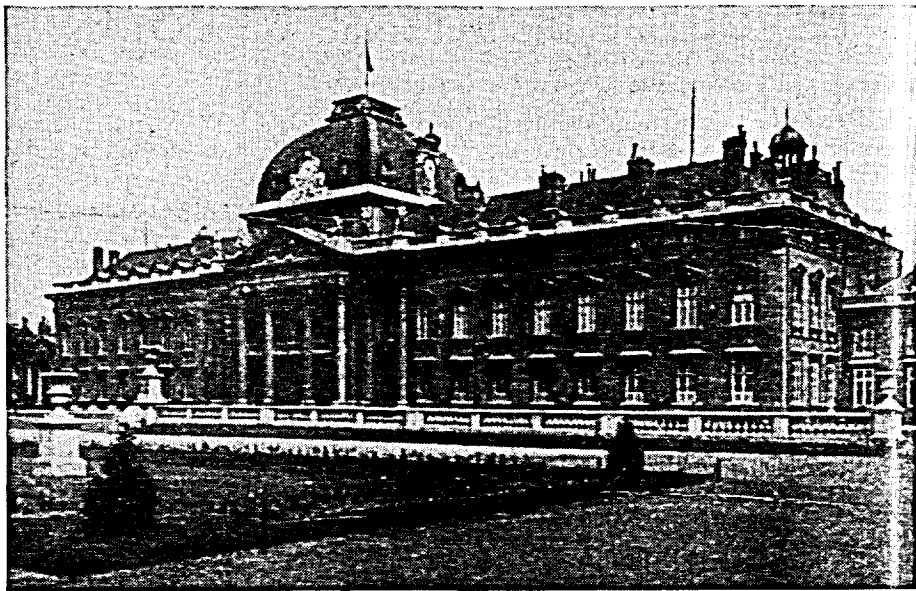
## Les cadres

Le Collège, qui relève directement du Comité militaire siégeant à Washington, est sous la direction de l'amiral Lemonnier, adjoint naval du général Eisenhower. A titre de commandant du Collège, l'amiral a quatre lieutenants principaux: un brigadier américain, un général de l'Air français, un commodore anglais et un diplomate américain. Ceux-ci ont à leur tour un certain nombre d'assistants, qui assurent la liaison avec neuf Comités ayant chacun leurs locaux spéciaux et se répartissent quelque cinquante auditeurs de dix nations différentes; ils ont le plus souvent le rang de colonel ou de conseiller d'ambassade ou l'équivalent. Le Canada compte quatre auditeurs, qui sont répartis dans les comités où ils ont l'occasion de travailler avec leurs collègues d'autres pays.

Les Anglais et les Français ont six auditeurs, les Belges trois, les Norvégiens deux, etc. Pour le moment, l'Islande et le Luxembourg ne sont pas représentés.

## L'organisation

Le Gouvernement français assure, par ses services, l'administration et l'organisation matérielle du Collège. Les auditeurs ne logent pas au Collège, mais il leur est loisible d'y prendre le petit déjeuner et le repas du midi à un mess fonctionnant au Collège même et qui relève de la Marine française. Les auditeurs peuvent ainsi, durant ce déjeuner, poursuivre avec les conférenciers et les experts qui les accompagnent les discussions déjà amorcées au cours de la matinée. Ils peuvent aussi consulter à la bibliothèque les journaux et les revues des principaux pays et se tenir au courant des dernières publications techniques dans les domaines qui se rapprochent de l'enseignement du Collège. Rien n'a été négligé non plus pour encourager les auditeurs à se réunir après les heures de travail: des réceptions, des soirées récréatives sont organisées au mess même, pour les amener à se mieux connaître et à réaliser ainsi un des buts du Collège.



**LE COLLÈGE DE DÉFENSE DE L'OTAN**

Le siège du nouveau Collège de défense de l'OTAN est installé dans la célèbre École militaire, au cœur de Paris.

### Les méthodes

Chaque matin, auditeurs et instructeurs se réunissent à l'auditorium pour écouter une conférence que vient y prononcer une personnalité civile ou militaire qualifiée, ambassadeurs, chefs d'état-major nationaux, commandants de forces interalliées, professeurs ou écrivains éminents. Il s'agit du fonctionnement de l'OTAN, des problèmes militaires, politiques ou économiques intéressant l'ensemble de l'OTAN, ou encore de questions qui se posent pour l'un ou l'autre des États membres.

Les conférences sont suivies de discussions, auxquelles prend part l'auditoire dans son ensemble; il y a ensuite des conversations en groupes plus restreints de deux ou trois comités.

L'après-midi, les comités étudient des problèmes précis qui leur sont proposés par la direction. Il y a un problème nouveau à examiner toutes les trois ou quatre semaines; au cours de ces travaux, les auditeurs apprennent à se connaître mieux et à élaborer des recommandations représentant leur pensée commune. Les solutions présentées par les divers comités sont étudiées par la direction, et la meilleure, ou la plus intéressante, fait l'objet d'une discussion générale. Les travaux de l'après-midi traitent, par exemple, des problèmes politiques et militaires que soulève le déplacement de forts contingents, de l'intégration des forces de l'OTAN, de la meilleure utilisation du potentiel de l'Organisation, etc. . . .

Quand les Comités entreprennent l'étude d'un nouveau problème, il se fait un changement de personnel de telle sorte que les auditeurs pendant leur stage au Collège ont l'occasion de travailler avec tous et chacun de leurs collègues, pendant un certain temps; les auditeurs doivent aussi exercer les fonctions de président et de secrétaire à tour de rôle. Le temps consacré à l'étude des problèmes est relativement court, de façon à obliger les auditeurs à se répartir les tâches et à intégrer leurs efforts.

L'instruction et les travaux des comités doivent être complétés, d'après le programme du Collège, par des visites dans certains pays, ou encore aux forces de

l'OTAN  
prépar  
profit.

S  
l'aspec  
restant

La lar

L  
simulta  
langue  
service  
officier  
ensembl

L  
prépar  
mois. I  
l'OTAN  
Les lie  
commu  
prise re  
d'intégr

C  
l'ouvert  
avec le  
les int  
forces,  
Traité

Da  
qui a pa  
foule d'  
par la M  
liaison a

l'OTAN: ces visites ne sont prévues que pour la fin du cours et sont naturellement préparées par des études approfondies, pour que les auditeurs en tirent le plus grand profit.

Si le travail a un caractère concret et pratique, l'accent reste néanmoins sur l'aspect étude. Le Collège n'est pas un service de recherche ou de planification, ceci restant, bien entendu, une responsabilité des organismes de direction de l'OTAN.

### La langue

L'enseignement se donne en français et en anglais, les conférences étant traduites simultanément. Les Canadiens ont naturellement un avantage du fait que ces deux langues sont officielles dans leur pays, mais on peut facilement imaginer quels services rend déjà le Collège en habituant, simplement sur le plan linguistique, des officiers italiens, hollandais et norvégiens, par exemple, à se comprendre et à travailler ensemble efficacement.

Le Collège fonctionne déjà depuis trois mois: dans trois autres mois, il se préparera à recevoir un deuxième groupe d'auditeurs pour un autre terme de six mois. Dans peu d'années, s'il poursuit sa tâche, il se trouvera aux organismes de l'OTAN et dans les services nationaux des «anciens» de ce collège nouveau genre. Les liens d'amitié qu'ils auront établis durant leur stage au Collège, les études communes qu'ils auront faites et surtout l'habitude de travailler ensemble qu'ils auront prise représenteront pour les nations de l'OTAN un atout important dans leur effort d'intégration.

Comme le disait l'amiral Lemonnier dans l'allocution qu'il prononçait lors de l'ouverture du Collège: «Nous nous habituerons à penser et à travailler en commun avec le sens de l'équipe, pour que demain chacun de nous, convaincu de concilier les intérêts nationaux avec l'intérêt général, contribue, là où il sera, de toutes ses forces, de toute son âme, à rendre plus efficace, plus solide, cette Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, étape sur la route des Nations Unies ».

### ERRATUM

Dans le premier paragraphe d'un article intitulé « Le film canadien à l'étranger », qui a paru dans le numéro de mars d'*Affaires extérieures* (page 110), il est dit qu'une foule d'enfants et d'adultes de Tokio avaient assisté à la projection de films fournis par la Mission militaire canadienne. Il aurait fallu écrire « Mission canadienne de liaison au Japon ». Cette mission a été élevée récemment au rang d'ambassade.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## La question tunisienne

LE 14 janvier 1952, deux membres du Gouvernement tunisien déposaient au Secrétariat général de l'ONU une requête adressée par le Premier ministre de Tunisie, M. Chenik, au président du Conseil de sécurité. Cette communication signalait qu'un différend s'était élevé entre le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien du fait que les autorités françaises persistaient à pratiquer en Tunisie une politique d'administration directe et à combattre la démocratisation des institutions tunisiennes. La requête invoquait ensuite l'article 35 de la Charte des Nations Unies aux termes duquel un Etat qui n'est pas membre de l'Organisation peut, à certaines conditions, attirer l'attention du Conseil de sécurité sur un différend auquel il est partie.

Le 2 avril 1952, les représentants auprès des Nations Unies de onze pays asiatiques et africains (Afghanistan, Arabie saoudite, Birmanie, Égypte, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Pakistan, Philippines et Yémen) adressaient au président du Conseil de sécurité des notes identiques au sujet de la Tunisie. Après avoir déploré l'arrestation de M. Chenik et d'autres membres du Gouvernement tunisien, les auteurs de ces lettres exprimaient l'avis qu'une situation menaçant la paix et la sécurité internationales existait en Tunisie, et demandaient (conformément aux articles 34 et 35 de la Charte) la convocation immédiate d'une session spéciale du Conseil de sécurité pour étudier le problème.

Le 4 avril, le Conseil mit en discussion l'inscription de la question tunisienne à son ordre du jour. Prenant la parole le premier, le représentant de la France soutint que les onze États n'avaient pas tenu compte du nouvel accord conclu entre le Gouvernement français et le Bey de Tunis, qui élimine toute «situation» ou «différend», même si l'on interprète ces termes de la façon la plus large. Un débat au Conseil de sécurité sur la question tunisienne ne servirait donc qu'à troubler des relations pacifiques et à mettre en doute l'impartialité des Nations Unies. Le représentant du Royaume-Uni adopta une attitude à peu près semblable. A son avis, la question tunisienne ne devait pas figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité puisqu'un débat sur ce sujet aurait presque inévitablement pour effet d'aggraver la tension au moment où des négociations pacifiques étaient en cours. Il exprima également des doutes sur la compétence du Conseil de sécurité en la matière.

Les représentants de quatre États (États-Unis, Grèce, Pays-Bas et Turquie) firent connaître leur intention de s'abstenir de voter sur l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour du Conseil. D'une façon générale, ces délégués exprimèrent l'avis que, si les organes des Nations Unies doivent être prêts à étudier tout problème créant de sérieux désaccords dans les relations internationales, le but principal du Conseil de sécurité est toujours d'encourager le règlement des différends par voie de négociations entre les parties intéressées elles-mêmes. Le Gouvernement français ayant proposé un programme de réformes en Tunisie, il convenait d'après eux et selon les paroles du représentant turc, «d'accorder à la France le temps nécessaire pour passer des promesses aux actes». Le délégué des États-Unis déclara que son Gouvernement examinerait la situation à nouveau si la question tunisienne était portée encore une fois devant le Conseil. Les États-Unis, les Pays-Bas et la Turquie réservèrent leur position quant à la compétence du Conseil de sécurité dans cette affaire.

Les cinq autres États (Brésil, Chili, Chine, Pakistan et U.R.S.S.) exprimèrent le voeu que la question tunisienne soit discutée au Conseil de sécurité. Le représentant du Pakistan protesta contre certaines remarques du délégué français sur les conditions dans lesquelles le Bey de Tunis avait approuvé la désignation d'un nouveau Premier ministre chargé de poursuivre les négociations avec la France. Il donna à entendre que le Bey avait agi sous contrainte.

Le  
que le  
dans l'é  
la dema  
que l'O  
ces inté  
c'était a  
exercer  
oublier  
le quart  
la Fran  
l'impéri  
mouven

Lo  
devint r  
l'ordre  
mandar  
de la co  
Le repr  
français  
d'interv  
chilienn  
ayant vo  
Etats-U

Le  
sessions  
la sixièm  
en une s  
peut-être

L'o  
depuis  
cette foi  
compre  
continue  
tions spé

Le  
doute la  
fera suit  
du Cons  
La Banc  
présente  
internati  
pays ins  
capitau  
dépose u  
d'institu  
les répar  
vue d'ass  
blèmes a  
du temp

Mai 1952

Les représentants du Brésil, du Chili, de la Chine et du Pakistan soulignèrent que le Conseil de sécurité avait toujours fait preuve d'une grande largeur de vues dans l'étude des questions qu'on lui avait soumises. Selon eux, le rejet catégorique de la demande des onze Etats ferait du tort aux Nations Unies en donnant l'impression que l'Organisation était incapable de défendre les intérêts des petites nations quand ces intérêts allaient à l'encontre de ceux des grandes puissances. Ils affirmèrent que c'était au nom de tous les membres des Nations Unies que le Conseil de sécurité devait exercer ses fonctions de gardien de la paix et de la sécurité, et qu'il ne fallait pas oublier que les onze Etats favorables à la demande tunisienne représentaient environ le quart de la population du monde. Le délégué soviétique déclara que l'attitude de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis était une nouvelle manifestation de l'impérialisme des puissances coloniales qui mènent une lutte impitoyable contre les mouvements de libération nationale dans les territoires non autonomes.

Lorsque tous les membres du Conseil de sécurité eurent pris la parole et qu'il devint manifeste que la proposition tendant à faire inscrire la question tunisienne à l'ordre du jour serait repoussée, le représentant du Chili présenta une résolution demandant que cette question fût inscrite à l'ordre du jour du Conseil, sans préjudice de la compétence du Conseil, et que l'étude de la question fût ajournée indéfiniment. Le représentant du Chili alléguait que ce procédé, tout en permettant au Gouvernement français de poursuivre les négociations, laisserait au Conseil de sécurité la faculté d'intervenir si une nouvelle situation grave se produisait en Tunisie. La résolution chilienne fut rejetée le 14 avril, le Brésil, le Chili, la Chine, le Pakistan et l'U.R.S.S. ayant voté pour la proposition, la France et le Royaume-Uni ayant voté contre, et les Etats-Unis, la Grèce, les Pays-Bas et la Turquie s'étant abstenus.

## Conseil économique et social

Le Conseil économique et social des Nations Unies tient normalement deux sessions ordinaires par année. En 1952, cependant, à cause de la durée inusitée de la sixième session de l'Assemblée générale, il a été décidé de fondre ces deux réunions en une seule. La quatorzième session du Conseil s'ouvrira à New-York le 13 mai, ou peut-être le 20 seulement, et durera environ douze semaines.

L'ordre du jour du Conseil économique et social étant particulièrement chargé depuis quelques années, la fusion des deux sessions ordinaires de 1952 imposera cette fois au Conseil une tâche plus lourde encore que par le passé. L'ordre du jour comprend une cinquantaine de points relatifs à des questions très diverses. Le Conseil continuera à coordonner la politique et les travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées sur les plans économique et social.

Le plus important des sujets économiques inscrits à l'ordre du jour sera sans doute la mise en valeur des pays insuffisamment développés. L'étude de ce problème fera suite à l'examen qui en a déjà été fait au cours des douzième et treizième sessions du Conseil, et notamment au cours de la sixième session de l'Assemblée générale. La Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur se propose de présenter au Conseil un rapport sur la question de la création d'une société financière internationale dont le rôle consisterait à avancer des fonds pour la mise en valeur des pays insuffisamment développés ainsi qu'à encourager et à diriger les placements de capitaux privés dans ces pays. On s'attend que le Secrétaire général des Nations Unies dépose un document de travail qui servira de base aux discussions sur la possibilité d'instituer un organe chargé de solliciter des fonds auprès des gouvernements et de les répartir sous forme de subventions et de prêts à long terme et à faible intérêt en vue d'assurer le développement économique des territoires peu développés. Les problèmes ardues et litigieux que pose ce projet occuperont sans doute une grande partie du temps du Conseil.

La situation économique mondiale et la question du plein emploi constituent deux autres points importants de l'ordre du jour. Comme dans les années passées, on examinera par le détail la façon dont le Programme d'assistance technique des Nations Unies est mis à exécution. Un autre rapport qui sera étudié cette année et qui intéresse plusieurs régions du monde a trait aux méthodes de mise en valeur des terres arides.

Dans le domaine des questions humanitaires et sociales, le sujet qui excitera probablement le plus l'intérêt est le Rapport de la huitième session de la Commission des droits de l'homme. Au cours de sa sixième session, l'Assemblée générale a demandé à la Commission des droits de l'homme de rédiger, pour la septième session, deux projets de pactes relatifs aux droits de l'homme; l'un sur les libertés civiles et politiques traditionnelles, et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels. La Commission devrait pouvoir terminer ses réunions pendant la prochaine session du Conseil. Dès qu'il recevra le rapport de la Commission, le Conseil y donnera la suite qu'il jugera convenable et adressera sans doute des recommandations à l'Assemblée générale. On attache beaucoup d'intérêt à cet article de l'ordre du jour, tant à cause de sa grande importance aux yeux du public qu'en raison de profondes divergences d'opinions sur les modalités, qui ont caractérisé la plupart des débats sur le sujet.

Le rapport de la Commission des questions sociales, le rapport du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le rapport de la Commission de la condition de la femme et l'attitude éventuelle du Conseil sur la liberté de l'information figurent aussi parmi les principaux sujets d'ordre social qui viendront sur le tapis.



Photo: Nations Unies

#### DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT

Ci-dessus, M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada aux Nations Unies et président de la Commission du désarmement, avec M. Hernan Santa-Cruz, du Chili (à gauche), et M. Ahmed S. Bokhari, du Pakistan.



## Dixième session du Conseil de tutelle

La dixième session du Conseil de tutelle qui s'est ouverte le 23 février 1952, à New-York, s'est close le 2 avril. Les séances ont eu lieu au nouveau siège des Nations Unies, sous la présidence de sir Alan Burns, du Royaume-Uni.

Immédiatement après l'ouverture de la session, le délégué soviétique a proposé que le représentant du Gouvernement nationaliste de Chine soit exclu du Conseil et qu'un représentant de la République populaire de Chine soit invité à participer aux séances. Mais la contre-proposition des États-Unis, tendant à ajourner cette question indéfiniment, l'a emporté par 11 voix contre 1.

Au cours d'une session qui a duré cinq semaines, le Conseil a abordé un certain nombre de problèmes d'ordre courant dont la plupart se rattachaient à des résolutions de l'Assemblée générale. Il a été pris des dispositions pour envoyer dans les territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale une mission chargée de rédiger un rapport spécial sur la question des Ehoués et de l'unification du Togo et de le soumettre au Conseil, au plus tard le 7 novembre 1952. En outre, quatre rapports annuels des autorités chargées de l'administration ont été étudiés: celui de Nauru et celui de la Nouvelle-Guinée, présentés par l'Australie; celui du Samoa occidental, présenté par la Nouvelle-Zélande; celui du territoire stratégique sous tutelle des Iles du Pacifique, présenté par les États-Unis. En général, les débats que ces rapports ont provoqués ont été moins acrimonieux qu'à l'ordinaire, et la plupart des observations formulées par les États qui n'administrent pas de territoire sous tutelle ont été constructives et utiles à ceux qui en administrent. Comme d'habitude, le représentant de l'Union soviétique a violemment attaqué les autorités chargées de l'administration et a prétendu qu'elles entravaient l'essor des territoires sous tutelle en ne prenant pas les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de vie des indigènes.

L'une des plus importantes décisions du Conseil a été de créer un Comité permanent des pétitions, composé de trois membres représentant les autorités chargées de l'administration et de trois membres ne représentant pas les autorités chargées de l'administration, qui se réunira entre les sessions du Conseil pour trier toutes les communications individuelles ou collectives émanant des territoires sous tutelle et décider s'il y a lieu de les traiter comme des pétitions. Ce Comité entreprendra également un examen préliminaire des pétitions, de concert avec le représentant de l'autorité intéressée de l'administration. Le Comité permanent a été créé à titre d'essai en vue d'accélérer l'étude des pétitions par le Conseil. Le 21 mars, il a commencé à examiner les 302 pétitions que le Conseil devait étudier au cours de sa dixième session.

Les membres du Conseil de tutelle sont les mêmes que l'an dernier, sauf que le Salvador a remplacé l'Argentine qui s'était retirée du Conseil de tutelle après son élection au Conseil économique et social pendant la récente session de l'Assemblée générale. La onzième session du Conseil de tutelle se tiendra à New-York, du 3 juin au 11 juillet 1952.

# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## Déclarations sur la politique du Gouvernement

LE 1<sup>er</sup> avril, au cours du débat sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, prenant la parole pour répondre aux critiques formulées à l'égard de sa déclaration du 21 mars à la Chambre\* et, en particulier, aux paroles de son préopinant, a donné entre autres les précisions suivantes:

### Formose

En ce moment, les Nations Unies se sont engagées à essayer au moins de faire la paix avec la Chine communiste en ce qui concerne la Corée. Les pourparlers de paix en sont à leur premier stade, c'est-à-dire au stade des négociations d'armistice. Voilà ce que nous essayons de faire. Si nous réussissons à franchir ce premier pas, nous nous sommes engagés à discuter les autres questions d'Extrême-Orient. Nous avons pris cet engagement aux Nations Unies. Devons-nous maintenant dire que jamais nous ne permettrons le retour de Formose à Pékin à moins que les Chinois ne se débarrassent de leur gouvernement actuel? Faut-il que nous disions cela, surtout après avoir souscrit à des accords internationaux en vertu desquels nous avons reconnu que Formose faisait partie de la Chine et après avoir admis que la souveraineté, en ce qui la concerne, réside actuellement en Chine légalement? Ce serait là une diplomatie sans souplesse, une diplomatie qui déboucherait sur une impasse et qu'il ne serait pas sage d'adopter en ce moment. Supposons que nous ayons suivi la même tactique il y a trois ou quatre ans en ce qui concerne la Yougoslavie.

... Sans doute, un jour ou l'autre, la question de Formose devra-t-elle donner lieu à un débat et à une décision sur le plan international, de préférence par le truchement des Nations Unies, comme l'a déjà laissé entendre le secrétaire d'État des États-Unis.

Dans cette discussion qui viendra, j'imagine, à son heure, les autorités responsables devront prendre en considération certains éléments. Le premier et peut-être même le plus important d'entre eux (que nous négligeons souvent dans nos débats sur ce problème) est celui-ci: il faut tenir compte de l'opinion des habitants de Formose. Ils n'ont jamais joui de leur indépendance nationale, ils diffèrent profondément, à divers points de vue, des Japonais et des Chinois qui ont été leurs maîtres. Deuxièmement, il faut tenir compte des engagements internationaux déjà contractés, y compris, pourrais-je ajouter, la Charte des Nations Unies. Troisièmement, il faut faire entrer en ligne de compte le caractère et la politique du gouvernement ou des gouvernements de la Chine qui peuvent être alors au pouvoir. Quatrièmement, bien entendu, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que je viens de mentionner, à savoir que juridiquement Formose est une partie de la Chine. Les deux gouvernements chinois insistent sur ce point. C'est à peu près la seule question sur laquelle ils sont d'accord. Le différend porte sur le gouvernement qui doit régir Formose...

### Unification de la Corée

Nous avons... étudié avec d'autres pays amis quelles seraient les meilleures méthodes à suivre pour ouvrir des pourparlers en vue d'en venir à un accord politique, une fois l'armistice conclu en Corée. Là aussi, les discussions ont fait ressortir l'importance du rôle que doivent jouer les Nations Unies.

... Dès qu'elle a été saisie du problème de la Corée, c'est-à-dire dès 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est efforcée d'établir une Corée unie, démocratique et indépendante. Il convient de signaler que tel est bien l'objectif politique

\* Reproduit en partie dans *Affaires extérieures* d'avril 1952, pp. 151 à 157.

qu'il faut réaliser par des moyens pacifiques, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies. C'est ce but que nous voulions atteindre lorsque la guerre a éclaté en juin 1950. Un nouvel élément entrainait ainsi en ligne de compte. La Corée du Nord ayant commis un acte d'agression contre la République de Corée, les Nations Unies ont décidé, avec raison, de repousser cette agression. On a adopté diverses résolutions pour donner suite à cette décision. C'est donc deux questions que les Nations Unies doivent maintenant régler, un problème à longue échéance, celui de l'unification et de l'indépendance de la Corée, et un problème à courte échéance, celui de repousser l'agression commise contre la République de Corée.

En septembre et octobre 1950, la solution simultanée des deux problèmes a semblé possible. Il semblait probable que l'intervention militaire en vue de repousser l'agression aurait comme conséquence indirecte l'unification de la Corée. La majorité des membres des Nations Unies ont voulu saisir cette occasion, si tant est que ce résultat fût possible, et ils ont adopté des mesures à cette fin. Mais les circonstances ont voulu que cette possibilité fût irréalisable à ce moment-là parce que le gouvernement populaire central de la Chine est intervenu et que les troupes des Nations Unies ont été refoulées hors de la Corée du Nord. Les Nations Unies n'ont renoncé à aucun de leurs objectifs en Corée. Nous n'avons pas perdu l'espoir de triompher de l'agression afin de montrer à l'agresseur qu'il n'a rien à y gagner. Voilà pourquoi nous avons recouru à la force. Toutefois, même si nous voyions avec joie l'unité de la Corée sortir de cette lutte contre l'agression, les Nations Unies ne sont pas engagées à recourir à la force dans le seul dessein de réaliser l'unification de ce pays...

## Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord

... On connaît fort bien l'origine de l'article 2. Par suite des efforts que nous avons faits pour l'insérer dans le traité, on l'a appelé l'article canadien. Son insertion a donné lieu à quelques difficultés. La raison pour laquelle nous voulions que cet article figurât dans le Traité de l'Atlantique-Nord était bien simple, et je crois que les membres de la Chambre l'approuveront. L'article avait pour but de prouver, en vertu du texte même de notre traité, que nous faisons plus que signer une simple alliance militaire; mais nous ne nous attendions pas alors et nous ne nous attendons pas maintenant à des résultats immédiats ou sensationnels...

L'article 2, à mon avis, contrairement à certains autres articles du Traité, ne prévoit pas expressément de rouages spéciaux de l'OTAN; il ne comporte pas nécessairement non plus des programmes communs pour les États membres, bien que cela puisse se produire, cela va de soi. C'est une règle de conduite que les États membres s'engagent à suivre à l'égard de leurs politiques intérieures et extérieures en général et non seulement à l'égard de leurs politiques concernant les autres États membres. Les institutions internationales existantes, particulièrement les Nations Unies, devraient être pleinement utilisées par les États membres à cette fin. Il se peut qu'avec le temps nous trouvions souhaitable d'instituer des rouages spéciaux de l'OTAN et de prévoir des programmes spéciaux de l'OTAN à ces fins générales, mais il serait bien inutile en ce moment de reproduire des rouages existants qui donnent de bons résultats.

Cependant, les États membres de l'OTAN sont convenus de chercher, aux termes de cet article, à supprimer toute contradiction dans nos politiques économiques internationales, non seulement en ce qui nous concerne nous-mêmes, mais en ce qui a trait aux autres pays. Nous nous engageons à favoriser la collaboration économique. Je ne veux pas dire que le passage de l'article 2 qui a trait à la collaboration économique ne signifie rien, qu'il ne constitue qu'un guide à l'égard de questions purement théoriques. Il est important pour d'autres raisons que celle-là. Il est important pour ce qui est d'empêcher les États membres de l'OTAN d'utiliser, les uns envers les autres, des méthodes commerciales comportant des disparités de traitement. Nous disposons là d'une sauvegarde extrêmement importante, à supposer qu'un membre quelconque de l'OTAN se voie placé en mauvaise posture économique du fait de sa participation à la défense conjointe de la collectivité de l'Atlantique-Nord. Nous avons donc appliqué l'article 2 du traité en créant la Commission temporaire du Conseil pour l'étude de cette question même. Je rappelle qu'il y a déjà au sein de l'OTAN beaucoup de collaboration économique ainsi que de nombreuses consultations, une partie se rap-

portant de près à la défense, — c'est inévitable, — le reste n'y ayant trait que de plus loin. Les travaux du Bureau économique et financier de l'OTAN nous ont renseignés mutuellement sur les problèmes et la situation économique des États membres, plus que jamais par le passé. La Commission temporaire du Conseil n'a pu fonctionner que parce que le Bureau économique et financier avait déjà recueilli la statistique et les renseignements requis...

On donne suite à l'article d'autres façons également, certaines n'ayant aucun rapport avec les rouages établis au sein de l'OTAN. On sait qu'une foule d'organisations et d'organismes internationaux exercent leur action sur le plan économique. Or tous les pays de l'OTAN font partie de la plupart de ces organismes sinon de tous...

C'est ainsi que récemment, à l'OTAN, nous avons songé à l'établissement d'une commission spéciale du déplacement et de la main-d'œuvre. On a chargé un comité spécial d'étudier la question et de faire rapport. Après examen cependant, on a constaté que cette question dépassait de beaucoup les cadres de l'OTAN, qu'un organisme beaucoup plus vaste pourrait l'étudier avec de meilleures chances de succès et que, de fait, il existait déjà une organisation internationale capable de s'attaquer à ce problème. De même, on a songé à l'établissement de rouages de l'OTAN pour la répartition des matières premières, mais il est devenu évident qu'une organisation plus étendue, par exemple la Conférence internationale des matières premières, qui siège en ce moment à Washington, pourrait répondre aux besoins, dans ce domaine, plus efficacement que n'importe quel organisme de l'OTAN...

### Aide mutuelle et pays de l'OTAN

... Le Bureau exécutif de la Commission temporaire du Conseil, désigné sous le nom des «trois sages», a approuvé dans son premier rapport, comme on l'a déjà annoncé, l'ensemble et l'ampleur de notre programme militaire. Il a proposé toutefois, au gouvernement canadien, que pour 1952-1953, la présente année financière, notre apport au titre de l'aide mutuelle soit... de 250 millions en sus de notre programme de 225 millions environ que nous lui avions déjà soumis. Pour le Canada, cela aurait signifié, cette année, un versement de 475 millions de dollars au titre de l'aide mutuelle dans le cadre de l'OTAN. Si nous y ajoutons la quote-part canadienne au plan de Colombo, ainsi que d'autres crédits, l'aide à l'étranger s'élèverait au total à beaucoup plus de 500 millions de dollars.

... Le Gouvernement ayant étudié les propositions des trois sages a décidé que, dans les circonstances présentes, le montant était trop élevé; trop élevé par rapport à notre balance des paiements, qui est déjà alimentée par des emprunts à l'étranger à un rythme excédant 600 millions de dollars par an, et surtout en comparaison des États-Unis eux-mêmes.

En réalité, à en croire ces chiffres, le Canada aurait ouvert à l'aide à l'étranger des crédits proportionnellement plus élevés que ceux d'autres grandes nations, comme les États-Unis par exemple, et cela malgré les richesses bien plus considérables dont les États-Unis disposent par tête d'habitant, leur position commerciale plus forte et leur responsabilité à titre de pays créancier et de dirigeant de notre coalition. Toutefois, le Gouvernement a décidé, avant la conférence de Lisbonne, qu'il pouvait aller au delà du programme primitif d'aide mutuelle qui avait été présenté à nos sages. D'où il est résulté, après mûre réflexion, que nous avons décidé de recommander, pour l'année 1952-1953, un programme d'aide mutuelle qui atteint les quelque 325 millions; tel est le chiffre qui a déjà été annoncé et qui, de fait, coïncide presque exactement avec le montant des dépenses d'aide mutuelle que nous avons déjà effectuées au titre de l'OTAN. Donc, le montant total d'aide à l'étranger inscrit dans le budget, y compris les crédits afférents au plan de Colombo et autres postes, s'élève pour la présente année financière à 360 millions environ. Compte tenu de toutes les circonstances, je crois... que notre effort se compare favorablement à celui que pourra fournir n'importe quel autre pays.

Après avoir décidé d'affecter à l'aide mutuelle, au titre de l'OTAN, une somme totale de 325 millions, il restait au Gouvernement à examiner de quelle manière utili-

ser au mieux ces crédits. Une fois encore les trois sages ont présenté une proposition voulant que tout en affectant une partie de cette somme à l'équipement militaire, — ils n'ont jamais préconisé d'en consacrer la totalité aux matières premières et autres acquisitions du même ordre, — il y aurait également lieu d'en réserver une partie pour l'achat de matières premières, de denrées alimentaires et le reste; mais non... d'y consacrer la totalité des 500 millions, comme on l'a laissé entendre... Le Gouvernement, après avoir examiné avec soin la proposition, a mis de l'avant un autre programme qu'il jugeait meilleur. Voici comment, le 13 janvier, dans notre réponse à la Commission temporaire du Conseil, nous avons en somme exposé notre attitude.

La Commission temporaire du Conseil estimait que l'aide accrue pouvait consister, en partie, en aide économique et, en partie, en échanges militaires. L'aide économique proposée aurait eu pour effet de nous faire renoncer au paiement d'exportations régulières qui sont à la base même du commerce extérieur du Canada. Nous avons besoin du fruit de ces exportations pour répondre aux exigences croissantes de notre commerce d'importation et pour assurer le financement régulier des lourds frais afférents à nos obligations à l'étranger, dont une forte proportion a été engagée dans l'expansion de la production desdites exportations. Nous avons donc signalé à la Commission temporaire du Conseil que renoncer à ces exportations stables c'était saper à la base l'économie canadienne. Nous avons alors annoncé à la Commission temporaire que, dans les circonstances, pour cette raison et pour d'autres également, nous jugions peu sage d'apporter notre aide économique sous cette forme et que nous fournirions plutôt des approvisionnements de défense. Nous craignons surtout d'être invités à fournir des matières premières, parce que nous nous rendions compte qu'en plus d'effectuer de forts versements à l'étranger, nous aurions à faire des achats considérables de matériel militaire aux États-Unis, à engager de fortes dépenses pour l'entretien de nos troupes, pour des achats de matériel militaire à l'extérieur, pour des versements à l'égard de l'infrastructure et d'autres versements à l'OTAN. Nous avons donc signalé que notre aide mutuelle s'exercerait plutôt, cette année, sur le plan de la défense que sur celui des matières premières, qui constituent la base de notre commerce d'exportation.

Nous avons signalé également qu'à la différence des États-Unis le Canada vit de ces exportations stables, que le Traité de l'Atlantique-Nord consistait en un engagement de vingt ans, que des entreprises du genre de celles de la Commission temporaire du Conseil se renouvelleraient manifestement d'année en année. De fait, nous avons décidé plus tard à Lisbonne que ce genre d'examen devrait se renouveler tous les ans. Si nous céditions nos exportations stables, cela pourrait fort bien nous susciter des embarras surtout à un moment où nous comptons tellement sur les emprunts des États-Unis. Nous avons donc pensé qu'une assistance économique de ce genre ne constituerait pas pour nous un moyen efficace d'aider nos alliés de l'OTAN tout en conservant nos forces. Néanmoins, l'aide que nous avons offerte et que nous comptons fournir constitue une aide économique tout autant que le serait l'apport de matières premières... — M. Harriman lui-même a déclaré au Congrès l'autre jour que l'aide à la défense constitue également une sorte d'assistance économique. La Commission temporaire du Conseil l'a reconnu...

Nos programmes sont bien établis pour 1952. Tous les gouvernements intéressés aux programmes pour cette année peuvent établir avec une exactitude raisonnable quels seront les frais encourus; sans aucun doute, c'est ce qu'ils font. C'est sûrement ce que nous allons faire, nous. Nos programmes pour 1953 seront sans doute révisés; ceux de 1954 le seront d'autant plus qu'il s'écoulera deux années d'ici-là. Il me semble, par conséquent, ... que nul ne peut prévoir (sans perdre contact avec les réalités) ce que le programme d'armement pour les trois ans à venir coûtera aux États membres de l'OTAN; en effet, le programme est continuellement révisé et a déjà subi plus d'une modification. J'admets volontiers que les spécialistes de la CTC ont discuté à Lisbonne les frais provisoires pour l'année prochaine, afin de déterminer quels effets ces frais pourraient avoir sur les économies respectives des nations intéressées. Mais même les chiffres des experts de la Commission temporaire du Conseil, relatifs aux douze mois prochains, n'ont pas été acceptés par les gouvernements intéressés, comme chiffres autorisés; ils ont fait l'objet de maints commentaires...

## Le traité de paix avec le Japon\*

En réponse aux critiques formulées contre le Traité de paix japonais par les députés de l'opposition, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a déclaré entre autres choses ce qui suit:

... Je vais essayer de répondre à certaines des questions qu'on a posées au cours du débat ...

... Les territoires dont il est question ici, ... enlevés au Japon, avaient été conquis par celui-ci. C'est du moins vrai de la Corée, de Formose et d'une ou deux autres îles.

Le Japon a acquis ces territoires par des moyens auxquels les vainqueurs du dernier conflit auraient pu aisément recourir eux-mêmes pour se les approprier. Cependant, en ce qui concerne les îles en cause, les vainqueurs n'en firent pas des conquêtes territoriales; elles furent placées sous la tutelle des Nations Unies, les États-Unis étant désignés comme autorité mandataire.

On a également cité l'article 10 comme exemple d'une injustice flagrante commise contre les Japonais. L'article 10 (qui se rapporte au protocole de Pékin de 1901 et abroge ce protocole à tous les bénéfices acquis par le Japon) se borne à libérer les Chinois de la situation intolérable qui leur avait été imposée (s'il faut employer ce terme) pendant un demi-siècle. Non seulement le Japon, mais encore d'autres pays avaient le droit de stationner leurs propres troupes en Chine, — un droit qui était le fruit de la révolte des Boxers; il ne me semble pas qu'on soit injuste envers le Japon en abolissant dans le traité ce droit, en ce qui concerne l'Empire du Soleil-Levant.

On a parlé d'abondance sur la tyrannie dont on ferait preuve en imposant au Japon la clause de la nation la plus favorisée, sans la tempérer par des conditions; on a lu l'article 12 ... Je voudrais pouvoir lire la première partie du paragraphe c), qui, à mon sens, montrerait le problème sous un jour tout nouveau.

c) Toutefois, dans tous les domaines, le Japon ne sera tenu d'accorder le traitement national ou le traitement de la nation la plus favorisée à une Puissance Alliée que dans la mesure où celle-ci accorde elle-même au Japon, dans le domaine considéré, le traitement national ou, selon le cas, le traitement de la nation la plus favorisée.

Il s'agit là d'un engagement réciproque, non pas d'un engagement unilatéral, que le Japon a contracté par suite de cet article ...

... Que nous approuvions ou non le traité, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il peut éventuellement engendrer certains dangers. C'est un risque calculé qu'il nous faut courir. En l'occurrence, le risque favorise plus la paix que la guerre, car il ne s'agit pas d'un traité répressif renfermant les germes d'une guerre future. Toutefois, nous ne devons pas nous laisser aller à un optimisme exagéré à l'égard de ce qui peut arriver maintenant que le Japon est libre de conduire, comme il l'entend, ses propres affaires. Le correspondant de l'*Economist* à Tokio a écrit dans le dernier numéro une grande vérité que nous ne devons pas oublier. La couche d'émail due à la réforme d'occupation, dit-il, craque et tombe presque partout; aussi, le Japon se renferme-t-il en lui-même. Je crois que c'est inéluctable, une fois l'occupation terminée.

Nous espérons que, dans ce cas, il n'en découlera pas pour la paix les conséquences que sa politique a engendrées avant la guerre. Il y a à cela, évidemment, des problèmes qui se posent. Dans le cas du Japon, ils sont d'ordre politique et économique. Les rapports du Japon avec l'Asie continentale, d'une part, et le monde occidental, d'autre part, posent un problème. Il nous incombe de faire tout en notre pouvoir pour qu'il soit non seulement à notre avantage mais à celui du Japon que celui-ci préfère collaborer dans les cadres du monde démocratique occidental plutôt que dans ceux du monde communiste asiatique.

\* Voir page 180.

Le côté économique du traité, qu'on a si souvent souligné et avec raison, renferme des éléments de danger. Comme on l'a signalé, le Japon compte 83 millions d'habitants. C'est un pays qui doit commercer avec le reste du monde pour survivre ou même se nourrir. Il n'est pas sans intérêt de constater à ce propos que la production alimentaire du Japon s'est accrue constamment ces dernières années. Voilà, sans doute, un indice réconfortant. Toutefois la prospérité matérielle du Japon ne l'empêchera pas nécessairement de manifester les tendances agressives qu'il a manifestées malheureusement par le passé. Le relèvement du niveau de vie que réaliseront, nous le souhaitons, les Japonais n'est pas nécessairement un gage de paix. Il nous arrive, quelquefois, au cours de nos discussions sur les affaires internationales, d'oublier que toute nation trop agressive n'est pas nécessairement une nation peu évoluée. Le Japon, avant la seconde Grande Guerre, jouissait du niveau de vie le plus élevé de l'Asie. Or, pour une raison ou pour une autre, c'était également le pays le plus agressif de l'Asie.

Nous devons certes aider le Japon à constituer son économie. Il y a lieu, toutefois, de ne pas tenir pour acquis que la prospérité du Japon est gage de paix en Asie. Tout dépend de la façon dont cette prospérité et cette puissance seront utilisées. Ceux qui ont rédigé le traité en cause souhaitent (ce qu'espèrent d'ailleurs ceux qui sont en faveur) qu'étant donné qu'il s'agit de la fin d'un épisode, le Japon utilisera sa nouvelle puissance et sa force économique en voie de développement non pas à des fins qui par le passé ont causé tant de préjudice, tant de dégâts, tant de cruautés et tant de souffrances, mais afin d'obtenir dans la vaste région du monde en cause, une collaboration internationale qui mènera non seulement à la paix, mais à notre prospérité à tous.



## NOMINATIONS ET MUTATIONS

Le major-général L.-R. LaFlèche est nommé ambassadeur du Canada en Argentine, le 25 avril 1952.

M. T. L. M. Carter est nommé chargé d'affaires à la légation du Canada à Varsovie, le 17 avril 1952.

M./E. R. Rettie est nommé à la Mission canadienne de liaison à Tokio, le 1er avril 1952.

M. Yvon Beaulne, de l'ambassade du Canada à Rome, est détaché au Service international de la Société Radio-Canada, le 3 avril 1952.

M. L. A. D. Stephens, revenu de La Haye en congé de rapatriement, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 16 avril 1952.

Mlle H. D. Burwash, de la légation du Canada à Oslo, est affectée aux bureaux d'Ottawa, le 21 avril 1952.

M. J. G. H. Halstead est affecté aux bureaux d'Ottawa après un congé de rapatriement, le 21 avril 1952.

M. D. B. Hicks, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté à la légation du Canada à Oslo, le 17 avril 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. Mohammed Ikramullah, haut commissaire du Pakistan, le 1er avril.

Son Excellence M. Corrado Baldoni, ambassadeur d'Italie, le 7 avril.

M. K. Narita, chargé d'affaires *ad interim*, ambassade du Japon, le 28 avril.

M. Auguste Geiser, deuxième secrétaire, légation de Suisse, le 27 mars.

M. Paul O. Nyhus, attaché agricole ambassade des États-Unis d'Amérique, le 30 mars.

Le major comte de Hemricourt de Grunne, attaché militaire et de l'Air, ambassade de Belgique, le 5 avril.

M. George S. Vest, deuxième secrétaire, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 7 avril.

M. T. W. Cutts, secrétaire officiel, haut commissariat d'Australie, le 11 avril.

Le commander P. R. Ward, conseiller naval adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 11 avril.

Le major A. N.B. Ritchie, conseiller militaire adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 15 avril.

M. Sven Jonsson, secrétaire commercial, légation de Suède, le 16 avril.

M. Olov Ternstrom, secrétaire commercial adjoint, légation de Suède, le 16 avril.

M. Artur Zyto, attaché commercial suppléant, légation de Pologne, le 18 avril.

M. Mervyn V. Pallister, attaché, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 27 avril.

#### Départs

M. Michal Krycun, deuxième secrétaire,

légation de Pologne, le 25 mars. M. Krycun est maintenant consul de Pologne à Winnipeg.

Le lieutenant-colonel Édouard de Vicq de Cumptich, attaché militaire et de l'Air, ambassade de Belgique, le 5 avril.

M. Zygfryd L. Wolniak, deuxième secrétaire, légation de Pologne, le 10 avril.

Le commander H. C. O. Bull, conseiller naval adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 11 avril.

M. Vassili I. Goguine, attaché, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 12 avril.

M. le docteur Henri Zoelly, premier secrétaire, légation de Suisse, le 14 avril.

Le colonel Constantin Provorov, attaché militaire et de l'Air, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 15 avril.

Le major A. I. R. Murray, conseiller militaire adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 15 avril.

M. Pierre Brancart, attaché, ambassade de Belgique, le 28 avril.

M. D. O. Hay, secrétaire officiel, haut commissariat d'Australie, à la fin avril.

Son Excellence M. le docteur Victor Nef, ministre de Suisse, est parti le 7 avril pour une visite dans son pays. M. Emile Bisang, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. A. Adrian Roberts a repris ses fonctions de haut commissaire de l'Union Sud-Africaine le 23 avril à son retour de vacances.

M. Alfonso Arias-Schreiber, troisième secrétaire, ambassade du Pérou, a été promu au rang de deuxième secrétaire, le 1er avril.

Reconnai

M. R.  
États-U  
avril.

M. R.  
États-U

M. N  
raire de

Reconnai

M. M  
Winnipe

M. le  
néral de

M. G  
Unis d'  
était au

M. S  
Unis d'

M. G  
Unis d'

M.  
le 28 m

RI

(Liste d  
1952 et

(Au mir  
national  
tionales  
ou, le c

(Cet

Quatr  
améric  
(Mexico  
le colon  
l'assuran  
vail. Sup  
de la Sa  
Conseill  
bassade

Confé  
térieure  
février a  
Ernest-  
nada à l  
du haut  
M. H. I

Mai 195



## Service consulaire

### Reconnaisances définitives

M. Raymond J. Swanson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 19 avril.

M. Ralph W. McMahon, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Calgary, le 25 avril.

M. Nils Hammarstrand, vice-consul honoraire de Finlande à Winnipeg, le 29 avril.

### Reconnaisances provisoires

M. Michal Krycun, consul de Pologne à Winnipeg, le 25 mars.

M. le docteur Mario Carvajal, consul général de Colombie à Montréal, le 3 avril.

M. George F. Bogardus, consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 15 avril. Il était auparavant vice-consul dans cette ville.

M. Samuel Karp, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 19 avril.

M. George S. Vest, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 19 avril. Il est

aussi deuxième secrétaire à l'ambassade.

Mlle Jessie L. Webb, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 25 avril.

Mlle Olive M. Jensen, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 25 avril. Elle remplira des fonctions temporaires jusqu'au 30 juin, 1952.

### Départs

Mlle Marie C. Chabot, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 6 avril.

M. Philippe Cantave, consul général d'Haïti, est parti le 7 avril pour un mois de congé dans son pays. Pendant son absence, M. Ernesto Martijn, consul à Montréal, dirige le consulat général à Ottawa.

L'adresse du vice-consulat de Suède à Sydney (Nouvelle-Écosse) est maintenant:

The Masonic Building,  
4, rue Dorchester,  
Tél.: 6186.

## Service commercial

M. E. A. Allen, commissaire de commerce du Royaume-Uni à Toronto, a été transféré le 28 mars à Montréal où il remplira les mêmes fonctions.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en avril 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)*

*(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de coordonner toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)*

### Commissions et organismes permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Voir « Affaires extérieures » de janvier 1952.)*

### Conférences d'avril

*Quatrième session de la Conférence inter-américaine sur la sécurité sociale (OIT) (Mexique), du 24 mars au 8 avril. Délégué: le colonel J.-G. Bisson, de la Commission de l'assurance-chômage, du ministère du Travail. Suppléant: M. R.B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Conseiller: M. Arthur-E. Blanchette, de l'ambassade du Canada au Mexique.*

*Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne (Londres), du 28 février au 4 avril. Chef de la délégation: M. Ernest-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres. Délégués: M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. H. D. Clark, du ministère des Finances.*

*Comité des organisations non gouvernementales (Conseil économique et social) (New-York), à partir du 8 avril. M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.*

*Comité mixte des directives sanitaires FISE-OMS (New-York), du 9 au 11 avril. Mme D.B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.*

*Comité du programme du FISE (New-York), du 15 au 17 avril. Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.*

*Quatrième congrès interaméricain du tou-*

risme (Lima, Pérou), du 12 au 20 avril. Observateur: M. Emile Vaillancourt, ambassadeur du Canada au Pérou. Suppléant: M. J. A. Dougan, de l'ambassade du Canada à Lima.

*Septième session de la Commission des stupéfiants (Conseil économique et social)* (New-York), à partir du 15 avril. Le colonel C. H. L. Sharman, membre canadien de la Commission des stupéfiants.

*Cinquième conférence régionale des États américains membres de l'OIT* (Rio-de-Janeiro), du 17 au 30 avril. Chef de la délégation et délégué du Gouvernement: M. E. H. Coleman, ambassadeur du Canada au Brésil. Délégué suppléant du Gouvernement: M. W. W. Dawson, adjoint au sous-ministre du Travail. Conseiller des délégués du Gouvernement: M. J. W. Willard, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Délégué des employeurs: M. D. M. Young, de la Lever Bros., Ltd., de Toronto; Délégué des employés: M. A. Hemming, du Congrès des métiers et du travail. Secrétaire: M. Paul-E. Morin, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro.

*Treizième Conseil international du blé* (Londres), à partir du 17 avril. Chef de la délégation: M. M. W. Sharp, sous-ministre associé du Commerce. Délégués suppléants: M. W. C. McNamara, commissaire en chef adjoint de la Commission canadienne du blé; M. C. F. Wilson, du ministère du Commerce. Conseillers: M. J. E. Brownlee, de la United Grain Growers, Ltd.; M. W. Coates, de l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan; M. W. J. Parker, du syndicat du blé du Manitoba; M. B. Plumer, du syndicat du blé de l'Alberta; M. J. H. Wesson, du syndicat du blé de la Saskatchewan; M. R. V. Biddulph,

de la Commission canadienne du blé; M. J. B. Lawrie, de la Commission canadienne du blé; M. Louis Couillard, du haut commissariat du Canada à Londres. Observateurs: M. H. L. Griffin, de la United Grain Growers, Ltd.; M. M. W. Porter, du syndicat du blé de l'Alberta; M. G. Robertson, du syndicat du blé de la Saskatchewan.

*Septième session du Conseil d'administration de l'UIT* (Genève), à partir du 17 avril. Représentant: M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

*Quatrième session de la Commission des industries mécaniques de l'OIT* (Genève), du 21 avril au 3 mai. Délégués du Gouvernement: MM. L. Pépin et J. B. Lane, du ministère du Travail. Délégués des employeurs: M. S. C. Evans, de Guelph; M. A. B. Lawrason, de Woodstock. Délégués des employés: M. R. Holmes, de Winnipeg; M. J. Mitchell, de Toronto.

*Conseil d'administration du FISE* (New-York), du 22 au 24 avril. Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

*Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (Conseil économique et social)* (New-York), du 28 avril au 7 mai. Délégué: M. T. D. MacDonald, membre de la Commission d'enquête sur les coalitions. Délégué suppléant: M. A. S. Whiteley, sous-commissaire à la Commission d'enquête sur les coalitions.

*Sixième conférence internationale du Bureau hydrographique international* (Monaco), à partir du 29 avril. M. F. C. G. Smith, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

## Conférences de mai et de juin

*(La mention d'une conférence ou d'une réunion internationale dans la liste ci-dessous ne signifie pas que le Gouvernement canadien a été invité à y participer ou que, dans ce cas, l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Conférence diplomatique sur le droit maritime* (Bruxelles), du 2 au 10 mai.

*Neuvième session du comité du bois de la Commission économique pour l'Europe* (Genève), du 2 au 6 mai.

*Cinquième assemblée mondiale de la santé de l'OMS* (Genève), du 5 au 31 mai.

*Neuvième réunion du Groupe d'études international du caoutchouc* (Ottawa), du 5 au 9 mai.

*Premier congrès universitaire panaméricain d'odontologie* (Buenos-Aires), du 4 au 10 mai.

*Quatrième session de la Commission du fer et de l'acier de l'OIT* (Genève), du 5 au 17 mai.

*Comité consultatif de la fonction publique internationale* (Genève), du 9 au 16 mai.

*Huitième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social* (Washington), du 12 au 31 mai.

*Quatorzième session du Conseil économique et social* (New-York), du 13 mai au mois d'août.

*Treizième congrès de l'Union postale universelle* (Bruxelles), à partir du 14 mai.

*Onzième session du Comité consultatif international du coton* (Rome), du 17 au 31 mai.

*Reprise de session de la Conférence sur les dettes extérieures de l'Allemagne* (Londres), à partir du 19 mai.

*Premier congrès panaméricain de médecine vétérinaire (OAA-OMS)* (Lima, Pérou), à partir du 20 mai.

Réunion  
monum  
sites du  
(Paris),

Neu  
tries ag

Réun  
pêche (

Sixièm  
partir d

Prem  
pour l'  
28 mai.

Grou  
et des  
l'OAA (

Cent-  
d'admin  
au 31 m

Quat  
ternation  
ques (P)

Comit  
(OAA) (

Réuni  
vail d'in

On  
Ottawa

La co  
Grands  
cution d  
Transpo  
économi  
52, 14).

Recu  
partie),  
secrétair  
faite à l  
1952 (N

Nur

*Réunion du Comité international des monuments, sites artistiques et historiques et sites de fouilles archéologiques (UNESCO) (Paris), à partir du 21 mai.*

*Neuvième congrès international des industries agricoles (Rome), du 23 au 31 mai.*

*Réunion de l'OAA sur la statistique de la pêche (Copenhague), du 26 au 31 mai.*

*Sixième session de l'OACI (Montréal), à partir du 27 mai.*

*Première session du Comité consultatif pour l'Europe (OMS) (Genève), à partir du 28 mai.*

*Groupe d'étude du programme de travail et des problèmes connexes à long terme de l'OAA (Rome), à partir du 28 mai.*

*Cent-dix-neuvième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), du 30 au 31 mai.*

*Quatorzième session de la Conférence internationale sur les grands systèmes électriques (Paris), du 28 mai au 7 juin.*

*Comité de la technologie chimique du bois (OAA) (Milan), en mai.*

*Réunion du sous-comité du Groupe de travail d'intersession sur la réduction des tarifs*

*douaniers (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), en mai.*

*Organisation internationale du Travail, réunions préliminaires des groupes d'employeurs et d'employés de l'Etat (Genève), du 2 au 4 juin.*

*Trente-cinquième session de l'Organisation internationale du Travail (Genève), du 4 au 28 juin.*

*Quinzième session de la Conférence du comité du Bureau international de documentation sur la médecine militaire (Liège), du 4 au 7 juin.*

*Vingt-sixième session des Journées médicales de Bruxelles (Bruxelles), du 7 au 11 juin.*

*Vingt-et-unième assemblée générale de la Commission internationale de la police criminelle (Stockholm), du 9 au 12 juin.*

*Sixième conférence fédérale-provinciale des spécialistes de la faune et de la flore (Ottawa), du 13 au 14 juin.*

*Cinquième session de la Commission centrale permanente de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (Genève), à partir du 16 juin.*

*Sixième réunion du Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud (Nandi, îles Fidji), à partir du 19 juin.*

## DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), le textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*La voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs: le point de vue canadien, allocution de M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, prononcée à une réunion du Club économique de Détroit, le 24 mars 1952 (N° 52/14).*

*Revue de la situation internationale (1<sup>e</sup> partie), déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, faite à la Chambre des communes, le 21 mars 1952 (N° 52/15).*

*Revue de la situation internationale (2<sup>e</sup> partie), déclaration de M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, faite à la Chambre des communes, le 25 mars 1952 (N° 52/16).*

*Souveraineté nationale et organisation internationale, discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, prononcé à l'Université de Princeton, Princeton (N.-J.), le 15 avril 1952 (N° 52/17).*

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
19	7 avril	Présentation des lettres de créance de M. Corrado Baldoni comme ambassadeur d'Italie au Canada.
20	10 avril	Nomination de M. T. L. M. Carter, C.M., comme chargé d'affaires de la délégation du Canada à Varsovie.
21	15 avril	Accord entre le Canada et la Principauté de Monaco modifiant les formalités relatives aux visas de non-immigrants.
22	17 avril	Dépôt de l'instrument canadien de ratification du Traité de paix japonais.

RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE (Suite)

Numéro	Date	Sujet
23	21 avril	Nomination de M. Sidney A. Freited au poste de directeur du Bureau de presse.
24	23 avril	Délégation du Canada à la cinquième Assemblée mondiale de la santé.
25	25 avril	Nomination du major-général L.-R. Lafèche, D.S.O., comme ambassadeur du Canada en Argentine.
26	28 avril	Changement de statut des missions canadienne et japonaise à Tokio et à Ottawa.
27	28 avril	Message du Premier ministre, M. St-Laurent au Premier ministre, M. Yoshida, à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité de paix avec le Japon.
28	28 avril	Message du Premier ministre, M. Yoshida, au Premier ministre, M. St-Laurent, à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité de paix avec le Japon.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa sixième session, 6 novembre - 5 février 1952; New-York, 1952; document A/2119; 97 pp.; \$1.00; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément N° 20.*

*Commission de l'Énergie atomique - Index des documents du 1<sup>er</sup> janvier 1946 au 30 avril 1951; New-York, 1951; document AEC/C.1/81/Rev.1; le 7 juin 1951; 75 pp.; 70 cents; documents officiels de la Commission de l'Énergie atomique, sixième année.*

*Les problèmes du chômage et de l'inflation 1950 et 1951; le 2 août 1951; document E/2035/Rev.1, ST/ECA/12; 221 pp.; \$1.25; New-York, 1951; numéro de vente: 1951.II.A.1. (Département des questions économiques).*

*Annuaire statistique 1951; troisième année, New-York, 1951; 616 pp.; \$7.50; (Préparé par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des questions économiques); numéro de vente: 1951.XVII.5 (bilingue).*

*Organisation mondiale de la santé*

a) *Quatrième assemblée mondiale de la santé, Genève, 7 - 25 mai 1951; Résolutions et décisions, séances plénières, comptes rendus in extenso, commis-*

sions, procès-verbaux et rapports, annexes; Genève, janvier 1952; 410 pp.; \$2.25; actes officiels de l'OMS N° 35.

b) *Activité de l'Organisation mondiale de la santé en 1951; Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies; Genève, mars 1952; 200 pp.; \$1.25; actes officiels de l'OMS N° 38.*

c) *Projet de programme et de budget pour l'exercice financier 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 1953 et projet de programme et de dépenses au titre de l'assistance technique pour le développement des pays insuffisamment développés; Genève, mars 1952; 564 pp.; \$3.00; actes officiels de l'OMS N° 39.*

d) *Conseil exécutif, neuvième session tenue à Genève du 21 janvier au 4 février 1952; résolutions, rapport du Conseil exécutif sur le projet de programme et de budget pour 1953 et sur la structure organique et l'efficacité administrative de l'OMS, et annexes; Genève, mars 1952; 152 pp.; \$1.00; actes officiels de l'OMS N° 40.*

b) Documents polycopiés:

*Rapport au Conseil d'administration du Centre international de l'enfance sur l'activité du Centre international de l'enfance pendant l'année 1951; le 18 mars 1952; document E/ICEF/187; 148 pp.*

\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents polycopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d'"Affaires extérieures".



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Juin 1952

N° 6

	PAGE
La réponse d'Israël aux persécutions raciales.....	206
Le plan de Colombo.....	212
Coopération culturelle et sociale en Europe du Nord.....	217
Le Canada et les Nations Unies.....	222
Conférence scientifique officielle du Commonwealth britannique.....	225
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du Gouvernement.....	230
Nominations et mutations.....	238
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	238
Accords internationaux conclus par le Canada.....	239
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	240
Récents communiqués du Ministère.....	242
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	242
Représentants du Canada à l'extérieur.....	243

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# LA RÉPONSE D'ISRAËL AUX PERSÉCUTIONS RACIALES

*Discours prononcé par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant la colonie juive de Toronto réunie à l'Hôtel Royal-York au bénéfice du Fonds national juif pour la Forêt des Martyrs, le 1<sup>er</sup> juin 1952.*

L'histoire a peut-être connu, à certaines époques et dans certaines régions du monde, des générations fortunées qui n'avaient pas à lutter contre l'oppression. Notre génération à nous n'est pas de celles-là. Songeons à tous ces hommes qui, naturellement portés à la culture des arts, des lettres et des sciences, doivent vouer leurs talents et même leur vie à l'effort que réclame la lutte contre le despotisme et contre la cruauté de l'homme envers l'homme. Il convient donc que nous médions ce soir sur les circonstances qui nous ont acculés à une telle nécessité, sur les pertes et destructions tragiques qu'a subies récemment le monde civilisé, et sur la façon dont nous pouvons empêcher le retour de tels malheurs.

L'un des aspects essentiels de cette tâche consiste à trouver des moyens propres à atténuer la puissance de la haine dans le monde. Un autre de ses aspects consiste à affirmer et à sauvegarder le droit qu'ont les hommes civilisés d'organiser leur propre milieu et d'y vivre leur vie, nous rappelant que les hommes dont l'histoire et les traditions diffèrent des nôtres ont autant que nous le droit de se développer de la façon qui leur paraît convenir à leurs propres besoins.

Il reste encore beaucoup à faire. Le progrès dans le monde, au double point de vue du développement de la vie nationale et de la coopération internationale, doit être protégé par des mesures de résistance effective aux attaques que peut lancer la barbarie totalitaire. Et pourtant cet effort même perdrait sa raison d'être si nous lui laissions accaparer toute notre énergie au détriment de nos tâches constructives, ou encore si nous sacrifions la tolérance et la liberté pour ne rechercher que notre seule protection. Le problème fondamental ne sera résolu que lorsque seront universellement acceptés les principes de la liberté démocratique, qui est une liberté beaucoup plus large et beaucoup plus profonde que le simple droit de nous gouverner nous-mêmes. Ce sujet est très vaste et je n'en puis toucher ce soir qu'un aspect bien limité: la réponse que nous opposons au défi de la sauvagerie et de l'oppression.

La Forêt des Martyrs, dont les premiers arbres sont déjà plantés en Israël, est un vivifiant symbole de cette attitude devant l'oppression sous ses formes les plus abjectes. Elle perpétue la mémoire des six millions de Juifs qui ont péri dans l'holocauste européen avant que la vague de la barbarie fût endiguée par l'arrivée des forces militaires alliées, qui ont elles-mêmes subi de lourdes pertes au cours de leur lutte victorieuse contre un ennemi brutal et puissant, dans leurs efforts pour secourir les survivants. La Forêt des Martyrs sera un monument dont le sens ne pourra même pas échapper au voyageur étranger. Pour les parents des victimes dont la Forêt gardera le souvenir vivace et pour tous ceux qui se sont voués à la lutte contre la haine et l'oppression d'un peuple par un autre, ces arbres seront une source d'inspiration permanente. Cette forêt contribuera à régénérer le sol d'une terre sèche et dégradée et à y retenir une partie de l'humidité qui lui communiquera la vie. Ses arbres protégeront la région avoisinante contre les vents brûlants; ils dispenseront la fraîcheur pendant les accablantes journées d'été et le confort et la chaleur pendant les froids d'hiver. Ils représenteront les deux principes inséparables de la conservation et de la puissance créatrice, qui sont à la base de tout véritable progrès humain.

De notre temps même, les savants nous ont enseigné à établir un lien direct entre la conservation des forêts et le maintien d'une saine économie. Mais cette vérité n'a pas été comprise de tous ceux qui ont habité la Palestine pendant les trois mille

dernière  
n'ont pa  
mise au  
guerre d  
dants de  
tour, ten  
et de st  
qui repr  
et témoi  
base du  
à la surv  
sation et  
lents, al  
un rien  
cèrent le  
jusqu'au  
quatre c  
mais aus  
de ce te  
particul  
peut-être  
une acré  
et prosp  
Morte, u  
souterra  
quentes.  
pleins et  
aujourd'  
assurère  
paix che  
pouvait  
le démon  
avant q

Tou  
pays dev  
se souvi  
environs  
même, c  
forêts d  
envahiss  
lents M  
incendia  
détruite  
maîtrise  
des arm  
des gar  
épuisés  
tion fait  
aux bon  
années s

Au  
appauvr  
vagabon  
perdre c  
nature »

dernières années de son histoire ondoyante et cosmopolite, et ceux qui l'ont comprise n'ont pas tous eu les moyens de planter des forêts et d'en assurer la pérennité. Soumise aux invasions répétées d'armées ennemies qui l'ont utilisée comme théâtre de guerre ou comme corridor d'invasion, déchirée par des conflits internes entre descendants des nombreux peuples qui étaient venus s'y établir, la Palestine a été, tour à tour, terre de conquête et de mise en valeur, de colonisation et de guerre, de fertilité et de stérilité. Elle a connu le flux et le reflux de la production et de la destruction, qui représentent les efforts de l'homme pour atteindre au développement méthodique et témoignent des échecs qu'il a essuyés jusqu'ici dans sa tentative d'édifier, sur une base durable, la société internationale permanente qui est aujourd'hui indispensable à la survivance de la civilisation elle-même. Au cours des diverses périodes de colonisation et de mise en valeur qu'a connues la Palestine, les progrès ont été laborieux et lents, alors que les désastres et les destructions périodiques venaient tout anéantir en un rien de temps. On se rappelle que, depuis l'époque où les Juifs de Babylone financèrent les premières colonies hébraïques qui retournèrent dans la région de Jérusalem, jusqu'au moment où les Juifs reprirent possession de la Galilée, il s'écoula environ quatre cents ans, période qui fut marquée non seulement par des conflits internes mais aussi par les guerres que se livrèrent sur le sol palestinien les grandes puissances de ce temps-là. Pourtant, la tendance était au progrès. Les méthodes d'agriculture en particulier s'améliorèrent, si bien qu'au moment où Joseph écrivait, il pouvait dire, peut-être avec une certaine licence poétique, que dans la Galilée de son temps pas une acre de terre ne restait inculte. La Palestine se remplit d'une population diligente et prospère. D'autre part, dans le territoire desséché du sud de Bersabée et de la mer Morte, un autre peuple, les Nabathéens, avait déjà inventé un moyen d'utiliser l'eau souterraine à des fins d'irrigation et de conserver l'eau de pluies trop peu fréquentes. Ce sont eux qui, pendant plusieurs générations, construisirent ces terre-pleins et ces canaux dont les nouveaux colons du Neguev rencontrent parfois, encore aujourd'hui, de faibles vestiges. Ils cultivèrent chaque acre de terre de la région et assurèrent la prospérité d'une population intelligente, disciplinée et saine, vivant en paix chez elle et qui prouva au monde de son temps que cette région désertique pouvait faire subsister dans l'aisance des milliers d'habitants. Israël est en train de le démontrer encore une fois, même si le Neguev est demeuré fort longtemps, tant avant qu'après l'époque nabathéenne, une vaste étendue de terre stérile et désolée.

Tout comme le sort des agriculteurs de la Palestine, l'histoire des forêts de ce pays devait enregistrer de profondes transformations. Parmi les catastrophes dont on se souvient encore, il y a la destruction des forêts qui recouvraient les collines des environs de Jérusalem par les soldats de Titus, peu avant la ruine de la ville elle-même, et la destruction du Temple. Les croisés abattirent ensuite les magnifiques forêts de chênes qui s'étendaient entre Jaffa et Naplouse. Une partie des premiers envahisseurs turcs, poussés vers l'ouest d'au delà de la mer Caspienne par les turbulents Mongols, brûlèrent toute la Palestine au XIII<sup>e</sup> siècle. Napoléon à son heure incendia tout ce qui croissait dans la plaine de Saron. D'autres forêts encore furent détruites une trentaine d'années plus tard au cours des combats qu'il fallut livrer pour maîtriser une révolte égyptienne contre le sultan turc. Ce qui échappa à l'attention des armées des envahisseurs, au broutement des chèvres ou encore aux déprédations des gardiens de troupeaux fut sacrifié par les cultivateurs locaux que leurs champs épuisés ne suffisaient plus à faire vivre; ainsi disparurent les dernières futaies, exception faite des quelques orangeries et olivaias qui continuèrent à se développer grâce aux bons soins dont elles furent constamment entourées pendant les épreuves des années subséquentes.

Au cours des siècles où les pluies d'hiver entraînaient en toute liberté le sol appauvri des collines dénudées de la Palestine et que les dunes, poussées par les vents vagabonds, gagnaient du terrain dans les plaines, la population devait inévitablement perdre de sa densité primitive. L'expression de M. Ben Gurion, « the turning back of nature », peut donc se rapporter, par induction, à l'influence vivifiante d'un sol régé-

né sur le peuple qui l'entretient tout aussi bien qu'à ce que fait actuellement Israël pour ses terres, depuis la Galilée au nord jusqu'au Neguev au sud. Il existe entre ces deux sens une relation naturelle et inéluctable: le sol redonne la vie à ceux qui le servent bien.

La double tâche de récupérer un territoire dans la situation où l'État d'Israël se trouve aujourd'hui et de ramener une population dispersée à une vie normale pose des problèmes à la fois économiques et, pour ainsi dire, purement humains d'une difficulté si extrême que les dirigeants juifs actuels n'auraient guère accepté la responsabilité qu'implique le règlement de telles questions sans le profond sentiment de révolte suscité chez les Juifs par la cruauté et les injustices dont ils sont l'objet en Europe depuis le moyen âge. Ce sentiment de révolte est l'expression de l'espoir invincible malgré l'adversité, de la détermination inébranlable de survivre qui ont caractérisé la vie du peuple juif et en ont inspiré l'histoire légendaire.

Vous connaissez peut-être cette anecdote où l'on raconte que dans ces derniers temps le Tout-Puissant, dégoûté de la méchanceté des hommes, décida d'envoyer un nouveau déluge, plus destructeur que le premier, pour mettre fin à ce qui semblait n'être après tout qu'une expérience infructueuse dans le domaine de la création. Cette fois, il n'y aurait ni Noé ni arche. Il y avait cependant sur la terre trois justes que Dieu désirait prévenir du danger: un mahométan, un chrétien et un juif. A chacun d'eux, Dieu envoya son ange pour leur annoncer que les eaux envahiraient bientôt la terre et que tout, même les cimes des plus hautes montagnes, serait enseveli sous les flots. Le mahométan se mit à prier et le chrétien, à confesser ses péchés. Le vieux Juif, lui, en caressant sa barbe, dit d'un air pensif à son visiteur céleste: « Voilà qui est intéressant! Mais ce sera tout un problème que de survivre sous trente brasses d'eau . . . »

C'est une région peu étendue — pas plus grande que le lac Érié — que le peuple juif cherche maintenant à transformer en un cadre géographique où sera assurée sa survivance nationale. Et la population actuelle d'Israël n'est pas considérable non plus. Par suite de l'immigration massive des quatre dernières années, le total s'élève actuellement à peu près au niveau qu'il avait atteint avant l'exode arabe; même ainsi, pourtant, après quatre années d'efforts héroïques, la population ne représente qu'environ le double de celle de Toronto.

Mais la grandeur d'une nation ne se mesure pas par les instruments des arpenteurs ni par les tableaux des recenseurs. L'avenir d'Israël dépend de maints facteurs qui échappent aux simples données statistiques. Ce pays représente à l'heure actuelle, pour un peuple très doué mais dispersé et souvent frustré dans ses espoirs, la possibilité de mettre en application les principes jumeaux de libération par soi-même et de travail industriel qui furent préconisés au siècle dernier par Léon Pinsker comme le seul remède efficace à l'antisémitisme. Et dans cette terre, l'idée d'Achad Ha'am de rééduquer le peuple juif dans le sens d'une vie normale — de le réhabiliter, pour ainsi dire, intérieurement — est déjà en voie de réalisation.

Le grand sociologue juif Arthur Ruppin, à qui M. Weizmann a rendu un hommage posthume pour son travail courageux dans la fondation de l'État d'Israël déclare dans son livre intitulé *Les Juifs dans le monde moderne* que l'antisémitisme a sa source première dans l'instinct grégaire qui unit en une collectivité serrée les hommes ayant une origine, une langue, des mœurs et des intérêts communs, mais en même temps les rend méfiants à l'égard des autres groupes. Quand les Juifs émigrèrent en Europe, poursuit M. Ruppin, ils y arrivèrent en étrangers et y restèrent longtemps des étrangers à cause de différences de race, de religion, de culture et d'occupations. C'est comme représentants de l'une des vieilles civilisations de l'Orient qu'ils durent faire leur chemin dans le milieu occidental, plus primitif. L'antisémitisme naquit alors en Europe comme l'un de ces phénomènes de crainte et de préjugés à l'endroit des étrangers qui étaient très répandus dans la société antique et dans la société médiévale

et se re  
vent a  
rents c  
raffiné  
sent la  
de l'ES  
civilisa  
matéri  
lever,  
révéler  
en Eur  
L  
mille a  
et sur l  
Dans l  
au déb  
l'ont fo  
conditi  
la majo  
croyaie  
rèrent  
voisins  
L  
loppem  
cette q  
l'homme  
ques m  
le soin  
de parl  
de l'Éta  
temps,  
économi  
A  
tion na  
national  
largem  
nomes n  
toriale  
Vo  
les droi  
mêmes  
aux Juif  
techniq  
et de li  
que leu  
ont sub  
conditi  
se libé  
national  
dévelop  
sité cor  
a-t-il été  
ministre  
Londres  
Juin 195



et se retrouvent encore chez nous sous une forme ou sous une autre. Les Juifs qui arrivent aujourd'hui en Israël de divers points du monde représentent des niveaux différents de civilisation, depuis les mœurs patriarcales jusqu'à la culture moderne la plus raffinée. Pour le plus grand nombre, cependant, ce sont des Occidentaux qui renversent la situation décrite par M. Ruppin; ils représentent en effet, dans cette région de l'Est méditerranéen qui a connu de tels revers depuis les invasions mongoles, la civilisation occidentale la plus avancée à l'heure actuelle, du moins au point de vue matériel. Comment ce retour et ce rétablissement pourront-ils s'effectuer sans soulever, dans ce milieu nouveau, des épidémies de crainte et de haine raciale qui se révéleraient peut-être aussi destructives au Moyen-Orient que l'antisémitisme le fut en Europe? Voilà une question qui préoccupe de nombreux penseurs, juifs et autres.

L'homme civilisé en sait beaucoup plus long aujourd'hui que l'homme d'il y a mille ans ou même cent ans sur les causes profondes et secrètes de la peur humaine et sur les moyens les plus efficaces de s'en libérer, individuellement ou collectivement. Dans le cas présent, certaines indications nous permettent d'espérer que la lutte livrée au début pour l'établissement d'un État juif, ainsi que la tension et les craintes qui l'ont forcément accompagnée, ne subsisteront pas de façon permanente au nombre des conditions dans lesquelles se développera l'État d'Israël. C'est justement parce que la majorité des gouvernements représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies croyaient que ces craintes et cette tension pourraient disparaître qu'ils ne considèrent ni comme une imprudence ni comme un acte d'hostilité envers les peuples voisins leur consentement à l'établissement en Palestine d'un État national juif.

L'analyse des craintes qui assaillent les hommes à diverses étapes de leur développement permet souvent d'atténuer ces craintes. Je ne me propose pas de traiter cette question à fond ce soir, bien qu'elle touche de près à l'examen des réactions de l'homme civilisé devant l'oppression, mon sujet actuel. Je tiens pourtant à dire quelques mots d'une crainte particulière qui a déjà causé beaucoup de mal, vous laissant le soin de réfléchir sur la nature d'autres appréhensions dont je n'aurai pas le temps de parler. Je pense à l'inquiétude vraiment profonde qu'éprouvent les voisins arabes de l'État d'Israël à la pensée que la forte immigration juive, si elle se maintient longtemps, poussera peut-être cet État à suivre une politique d'expansion territoriale et économique.

A mon avis, ce territoire, que les Juifs préfèrent à tout autre pour leur régénération nationale, ne se révélera pas nécessairement impropre à leur développement national. N'a-t-il pas jadis, sans l'apport du progrès scientifique moderne, fait vivre largement une population très dense? Au reste, les hommes de science et les agronomes nous assurent qu'il peut le faire encore sans que soit menacée l'intégrité territoriale ou l'indépendance économique et culturelle des peuples voisins.

Voilà qui devrait dissiper les craintes des voisins d'Israël, — dont les craintes et les droits doivent aussi, naturellement, entrer en ligne de compte. Au surplus, les mêmes principes de travail industriel et de libération par soi-même qui s'appliquent aux Juifs, persécutés pendant des siècles en Europe mais revenant au Levant avec les techniques et les mentalités de l'Occident, ces mêmes principes de travail industriel et de libération par soi-même valent aussi pour les Arabes qui de leur côté, depuis que leur grande civilisation tomba en décadence à l'époque des invasions mongoles, ont subi d'autres formes d'oppression et, en conséquence, souffrent aujourd'hui de conditions défavorables de toutes sortes dont ils ont le désir et la détermination de se libérer. Dans la société stable que nous cherchons à instaurer sur le plan international, il importe que soit reconnue l'intensité du désir de tous les peuples de se développer selon leurs aspirations propres. Il importe aussi que soit reconnue la nécessité correspondante d'une entente mutuelle et d'une adaptation réciproque. Aussi a-t-il été agréable de lire les paroles pleines de bon sens prononcées par M. Sharett, ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël, lors d'une conférence de presse à Londres, en mars dernier: « C'est pour notre politique étrangère un principe primor-

dial que de rechercher l'intégration dans la région qui nous est propre, en nous basant sur la reconnaissance mutuelle et le bon voisinage, en vue d'assurer la protection des intérêts nationaux de chaque État et l'avancement des intérêts communs de toute la région ».

Je ne pense pas me tromper en affirmant qu'en novembre 1947 la plupart des délégués à l'Assemblée générale des Nations Unies qui votèrent en faveur de la résolution recommandant le partage de la Palestine dans le cadre d'une union économique, se prononcèrent dans ce sens parce qu'ils avaient le sentiment que ce partage avait été rendu nécessaire par le massacre des Juifs, en Europe, au cours de la seconde guerre mondiale. Leur geste constituait un avertissement qu'il ne serait pas sage de poursuivre une expérience de binationalisme ou de fédéralisme forcé dans l'ensemble de la Palestine, cette expérience ayant déjà conduit à une impasse absolue dans les affaires de ce pays. Au surplus, il semblait d'impérieuse nécessité, après l'annihilation de six millions de Juifs dans les divers pays d'Europe, que le peuple juif fût en mesure, au moins dans un pays du monde, de vivre sans aucune des limitations et des craintes qu'impose l'état de minorité nationale. Ce n'est qu'en Palestine que les Juifs pouvaient consentir à entreprendre la lourde tâche de créer un État juif indépendant. Les Juifs n'étaient pas les seuls à croire que le salut résidait dans les principes de libération par soi-même et de travail industriel. Cette conviction s'était répandue et nous devons en tenir compte.

Je pense aussi que tous ceux qui votèrent à l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la création d'un État juif indépendant étaient convaincus que les Juifs d'Israël sauraient un jour nouer des relations amicales avec le monde arabe, même s'il était évident que l'apaisement des esprits de part et d'autre serait lent à se réaliser. Tous les hommes de bonne volonté ont donc dû apprendre avec joie que déjà, seulement quatre ans et demi après l'adoption de la résolution de partage de la Palestine, il semble qu'Israël et ses voisins immédiats soient à la veille de s'entendre dans des domaines de plus en plus larges. Peut-être n'y a-t-il là qu'un faible commencement, mais il indique, je l'espère, de quel côté souffle le vent.

Il y a eu collaboration le mois dernier entre certains gouvernements arabes et le Gouvernement d'Israël, spontanément et tout naturellement, devant la menace d'une invasion de sauterelles. De nouveaux accords ont été conclus ces dernières semaines en vue d'empêcher le passage illégal des frontières d'Israël, dans les deux sens. De même, lorsque des navires d'Israël ou du Liban sont en détresse, ils peuvent se réfugier dans les eaux territoriales de l'autre État et poursuivre ensuite leur route sans ennuis. Ces accords n'ont pas fait l'objet de la publicité qui semble toujours s'attacher de préférence aux mauvaises nouvelles; ils représentent une adaptation paisible à une situation nouvelle, ce qui est souvent le signe d'une stabilisation prochaine.

Comme vous le savez, la possibilité d'un règlement négocié des problèmes politiques qui divisent l'État d'Israël et ses voisins a donné lieu à bien des conjectures depuis quelques mois. « La simple apparition de ces rumeurs dans une atmosphère chargée d'hostilité, a dit à ce propos M. Sharett, est un indice de bon augure ».

Je n'ai pas l'intention d'étudier ici, et il ne me siérait pas non plus de le faire, les problèmes qu'il faudra examiner avant de pouvoir réaliser un tel traité de paix. Il y a cependant un point que l'on me permettra sans doute d'aborder dès maintenant, étant donné que les Canadiens que cette question intéresse estiment peut-être qu'ils ont certaines responsabilités personnelles à cet égard.

Il n'est pas douteux qu'Israël a besoin d'un climat de paix pour assurer le plein épanouissement de la vie nationale de sa population. Le Premier ministre de l'État d'Israël l'a souvent répété, et avec insistance. Il ne fait pas de doute non plus que la position arabe, définie au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, comportait, comme l'ont souligné les délégués arabes eux-mêmes, un

grand  
lorsqu'  
ment d  
repre  
rale de  
les Ara  
Ce  
moins  
en mar  
désirai  
d'ordre  
mars, l  
d'État  
monde  
les Éta  
défense  
Ne  
le Moy  
tion d'  
si nous  
dirigea  
peu réa  
Il est p  
l'authen  
des hon  
tion ave  
civilisés  
lisée à l  
pour les  
Il  
pour qu  
seur de  
ses note  
paysan  
sur la b  
un maré  
Pou  
est notr  
lisée. E  
possible  
hension  
qui édif  
tragique  
heureux  
possible  
Il n  
réel des  
une patr  
et la nat  
et de la  
de la lib  
et s'eten  
l'oppress  
peaux de  
Juin 1952

grand nombre des concessions qu'ils avaient refusé de faire auparavant, notamment lorsqu'ils ont offert de se réunir avec les représentants d'Israël pour discuter un règlement de paix à condition que l'État d'Israël accepte, dès le début des entretiens, de reprendre l'examen de certaines recommandations antérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont quelques-unes avaient été repoussées sur-le-champ par les Arabes.

Cette attitude indique, semble-t-il, que la situation du Moyen-Orient n'est rien moins que statique. Prenant la parole devant un groupe de visiteurs des États-Unis, en mars dernier, M. Ben Gurion a exprimé l'avis que certains éléments des pays arabes désiraient effectivement faire la paix avec Israël, mais que les difficultés politiques d'ordre intérieur rendaient encore la chose impossible. Vers le même temps, le 19 mars, la rédaction du *Times*, de Londres, écrivait: « . . . Si quelques rares hommes d'État arabes commencent à s'apercevoir que la mise au point des relations entre le monde arabe et les puissances occidentales et la conclusion d'un traité de paix entre les États arabes et Israël sont deux parties d'un même problème, c'est-à-dire de la défense du Moyen-Orient, il existe un certain espoir d'amélioration ».

Nous Canadiens, qui sommes désireux de voir la véritable paix s'instaurer dans le Moyen-Orient, pourrions peut-être apporter notre modeste contribution à la création d'une atmosphère où les ajustements réciproques seraient de plus en plus faciles si nous évitions, dans nos paroles comme dans nos écrits, de formuler au sujet des dirigeants et des peuples arabes des généralisations faciles, qui pourraient se révéler peu réalistes après un examen plus attentif ou à la lumière d'un futur rapprochement. Il est plus facile, naturellement, de répéter une généralisation que d'en examiner l'authenticité, mais un effort constant pour être exact — c'est-à-dire pour comprendre des hommes différents de nous — rapporte habituellement des bénéfices sans proportion avec ce qu'il a coûté. Tandis qu'en Israël les dirigeants juifs, qui sont des gens civilisés, s'efforcent, au milieu de difficultés immenses, de répondre d'une façon civilisée à la persécution raciale, nous devrions nous-mêmes faire tout en notre pouvoir pour les seconder.

Il était une fois un Irlandais que nous pourrions appeler le prototype de ceux pour qui le rapprochement entre les races est impossible. A la fin de l'été, un professeur de botanique anglais, qui venait de sortir d'un marécage avec ses spécimens et ses notes, s'appropriait à retourner à son université, en Angleterre. S'adressant à ce paysan irlandais, il lui dit qu'il voulait se rendre à Dublin et lui demanda s'il était sur la bonne route. « A Dublin! s'exclama l'Irlandais, mais mon brave, vous êtes dans un marécage! Si j'allais à Dublin, je ne partirais sûrement pas d'ici! »

Pourtant, si nous voulons vraiment atteindre à la compréhension mutuelle qui est notre but, peu importe notre point de départ. Ce qui compte, c'est l'attitude civilisée. En gardant cette attitude, avec une résolution égale des deux côtés, il est possible de faire sortir Israël et ses voisins de la fondrière de peur et d'incompréhension où ils se trouvent. Cela rendrait infiniment plus facile la tâche des pionniers qui édifient la nouvelle nation juive; et ceux dont nous commémorons ce soir la mort tragique et prématurée reposeraient dans une plus grande paix. Aussi sommes-nous heureux que l'horizon ne soit plus aussi sombre qu'il était et qu'il soit maintenant possible d'entrevoir des lendemains meilleurs.

Il n'y a pas seulement des espérances, cependant; il y a en outre le fait bien réel des grandes choses que la population israélienne a déjà accomplies pour se créer une patrie et assurer son avenir national. A ce point de vue, il n'y a pas de fondrière et la nation va de l'avant constamment, sur un terrain solide. Le temple de la liberté et de la fierté nationale a été restauré. Il est malheureusement trop vrai que les forêts de la liberté ont été nourries du sang de millions d'êtres humains, mais elles croissent et s'étendent. Et pour symboliser cette nouvelle vie émergeant de la cruauté et de l'oppression, les couleurs d'Israël flottent fièrement à l'heure actuelle parmi les drapeaux des Nations Unies.

## LE PLAN DE COLOMBO

**L** E PLAN DE COLOMBO pour le développement économique du sud et sud-est de l'Asie est l'œuvre des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth qui se réunirent à Colombo en février 1950 afin de passer en revue la situation internationale, particulièrement sous ses divers aspects économiques. En septembre et octobre de la même année eut lieu à Londres une réunion de représentants des gouvernements de l'Australie, du Canada, de Ceylan, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et du Royaume-Uni, à la suite de laquelle fut publié un rapport sur le plan de Colombo. Ce rapport commençait par les considérations suivantes:

Depuis cinq ans, les événements politiques se précipitent dans le sud et le sud-est de l'Asie, et il se produit là des changements d'une importance presque sans précédent dans l'histoire. On voit naître des gouvernements indépendants, fondés sur des institutions démocratiques et envisageant avec enthousiasme le bonheur futur de leurs pays. Les horizons de la pensée et de l'action, tant sur le plan économique que sur le plan politique, se sont sensiblement élargis, et les gouvernements s'attaquent au problème de l'avancement économique, condition indispensable de la stabilité sociale de leurs pays et du renforcement de leurs libres institutions. Il est de la plus haute importance que les pays du sud et du sud-est de l'Asie réussissent dans cette entreprise. La stabilité politique de cette partie du monde, comme d'ailleurs celle du monde entier, dépend de leur succès, et rien ne saurait davantage renforcer la cause de la liberté.

### Pays membres du Comité consultatif

Bien que le plan de Colombo soit né d'une initiative des gouvernements du Commonwealth, il n'est pas considéré, et ne l'a jamais été, comme une entreprise relevant exclusivement du Commonwealth. Son but est de concourir à l'avancement économique de tous les pays et territoires de la région que constitue l'ensemble du sud et sud-est de l'Asie. Le Comité consultatif, organisme intergouvernemental qui se réunit de temps à autre pour voir où en est l'exécution du plan de Colombo et pour étudier les principales questions qu'elle pose, compte maintenant parmi ses membres les pays suivants: Australie, Birmanie, Cambodge, Canada, Ceylan, Inde, Laos, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni et Viet-nam, sans compter les États-Unis, qui poursuivent un important programme d'assistance économique dans la même région.

Les pays insuffisamment développés de la région visée par le plan de Colombo ont une population totale de 570 millions d'habitants, soit le quart à peu près de la population mondiale. Malheureusement, les richesses naturelles considérables de cette région n'ont pas été mises en valeur assez rapidement pour répondre à l'accroissement de la population. De là le dénuement auquel sont en proie des millions de personnes dont la survivance physique est un problème de tous les instants. Le niveau de la consommation alimentaire dans cette région a toujours été fort inférieur à nos normes minimums; en plusieurs endroits, il a même baissé sensiblement depuis dix ans.

Au cours de la même période, le développement économique du sud et du sud-est de l'Asie s'est interrompu et, dans certains cas, les gains réalisés ont été réduits à néant. Les pays soumis à l'occupation japonaise furent pillés et négligés, et certaines ressources économiques, telles que les plantations de caoutchouc et de thé, les centrales d'énergie et les moyens de transport, qui avaient été créées à grand-peine au cours de longues années, furent détruites ou laissées à l'abandon. Dans d'autres pays, notamment dans l'Inde, l'utilisation effrénée des moyens de transport et de production et l'impossibilité d'effectuer les réparations et d'obtenir les renouvellements nécessaires eurent pour effet de détériorer les instruments de l'économie.

Da  
économi  
les reve  
ductivité  
de capit

C  
rythme  
pays qu  
naturell  
en vale  
déjà, m  
en vale  
constitu  
les prog  
de la rég  
Le proc  
Sud-Est  
que les  
mieux a  
privés e

Contrib

Le  
sud et le  
une som  
doivent  
Plan dan

do

cet

sur

Go  
une  
en

Aux  
lions affe  
en faveur  
économiq

Sur  
du Cana  
réserver  
pour l'aic  
drait d'af  
gouverne

A la  
valeur de

Juin 1952

Dans ces conditions, le besoin le plus urgent de ces pays est de développer leur économie en vue d'accroître la production et la consommation vivrières et de relever les revenus réels de leurs populations. Il est évident que l'accroissement de la productivité et le relèvement des niveaux de vie exigent des apports plus considérables de capitaux.

C'est là le but du plan Colombo; celui-ci, toutefois, ne suffira pas à assurer le rythme de développement auquel on vise et qui est véritablement indispensable. Les pays qui reçoivent de l'assistance en vertu du Plan disposent d'immenses ressources naturelles, mais n'ont ni les capitaux ni les moyens techniques voulus pour les mettre en valeur. Les pays donateurs peuvent leur apporter une aide importante et le font déjà, mais il faudra bien davantage encore pour exécuter les programmes de mise en valeur élaborés par les gouvernements des pays bénéficiaires. Le plan de Colombo constitue néanmoins un excellent départ. A mesure qu'afflueront les capitaux et que les programmes de mise en valeur commenceront à donner des résultats, l'économie de la région se renforcera, la production s'accroîtra et les niveaux de vie se relèveront. Le processus sera forcément graduel; le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques est une entreprise de longue haleine. Quoi qu'il en soit, à mesure que les conditions s'amélioreront et que la stabilité politique et économique sera mieux assurée, on pourra compter sur de plus importants placements de capitaux privés en provenance de l'étranger.

### Contributions des divers pays

Le plan de Colombo réclame, pour les pays du Commonwealth situés dans le sud et le sud-est de l'Asie, des investissements échelonnés sur six ans et représentant une somme globale de cinq milliards de dollars. Sur ce total, environ trois milliards doivent venir de l'extérieur. Les pays contributeurs se sont engagés à participer au Plan dans la mesure suivante:

Le Royaume-Uni, en six ans, apportera une aide d'environ 900 millions de dollars, surtout en acquittant les comptes en sterling des pays bénéficiaires.

L'Australie contribuera au Plan pour une valeur de 21 millions de dollars cette année et d'au moins 75 millions sur l'ensemble des six années.

La Nouvelle-Zélande a promis l'équivalent de 9 millions de dollars répartis sur les trois premières années.

Le Canada a versé 25 millions de dollars pour la première année, et le Gouvernement a manifesté son intention de faire approuver par le Parlement une seconde contribution de 25 millions, afin de continuer à participer au Plan en 1952-1953.

Aux contributions des pays du Commonwealth viendront s'ajouter les 200 millions affectés cette année par les États-Unis aux projets de développement économique en faveur de la même région, dans le cadre de leurs propres programmes d'assistance économique.

Sur les 25 millions que le Parlement a votés au titre de l'assistance économique du Canada sous le régime du plan de Colombo en 1951-1952, il a été décidé de réserver environ 15 millions pour l'aide économique à l'Inde et environ 10 millions pour l'aide économique au Pakistan. Le choix des entreprises auxquelles il conviendrait d'affecter l'assistance canadienne fait l'objet de négociations constantes avec les gouvernements de ces pays.

A la demande du Gouvernement de l'Inde, des quantités de blé canadien d'une valeur de 10 millions de dollars ont été offertes à l'Inde en vertu du plan de Colombo.

La majeure partie de ce blé est déjà parvenue à sa destination ou se trouve actuellement en route vers l'Inde. Le Gouvernement indien ouvrira un compte spécial où seront portées les recettes de la vente de ce blé dans l'Inde. Ce compte, qui représentera la contre-valeur en roupies du prix du blé en dollars canadiens, permettra à l'Inde de financer elle-même les vastes travaux d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique de Mayurakshi dans l'ouest du Bengale. On estime qu'une fois terminée, cette entreprise augmentera de 600,000 acres la superficie des terres arables et produira environ 4,000 kilowatts d'énergie électrique.

La plus grande partie du surplus des fonds mis à la disposition de l'Inde dans le cadre du programme canadien d'assistance pour 1951-1952 permettra de fournir à la Commission des transports de l'État de Bombay des véhicules dont elle se servira pour restaurer et développer le Service des transports routiers de cet État.

Le principal projet du programme canadien d'assistance au Pakistan porte sur la construction d'une fabrique de ciment dans la région du Thal, dans le Penjab, où le Gouvernement pakistanais entreprend des travaux de colonisation de grande envergure. Le Canada fournit la totalité de l'outillage, des matériaux et du personnel technique requis pour l'installation de cette fabrique, tandis que le Pakistan se charge de construire le bâtiment avec la main-d'œuvre locale et les matériaux dont il dispose.

Le programme canadien d'assistance au Pakistan comporte en outre des levés photographiques et géologiques qui seront d'une très grande utilité pour l'exploitation des ressources naturelles du Pakistan.

On prend actuellement les dernières mesures nécessaires pour expédier au Pakistan une forte quantité de traverses de chemin de fer, à titre de contribution au programme de reconstruction et d'expansion du réseau ferroviaire de ce pays.

De concert avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada participera également à la création d'un centre expérimental d'élevage dans la région du Thal, dans le Pendjab, à titre de contribution au projet de colonisation du Gouvernement pakistanais. Il est probable que la participation du Canada à cette entreprise commune consistera en machines agricoles et autre outillage analogue.

### **Programme pour la coopération technique**

Il convient de signaler que le Programme de Colombo pour la coopération technique, qui prévoit l'octroi d'assistance technique aux pays du sud et du sud-est asiatiques, est partie intégrante du plan de Colombo. Ce programme vise à compléter les travaux entrepris sous le régime du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies dans la région en question. En raison de l'ampleur des problèmes qu'ils ont à résoudre, les gouvernements de l'Inde et du Pakistan, en particulier, ont estimé qu'il leur serait possible d'utiliser les capitaux et l'assistance technique qui viendraient s'ajouter à ceux que prévoient le Programme du point quatre des États-Unis et les programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Il existe donc un rapport étroit entre le Programme de Colombo pour la coopération technique et l'assistance technique en provenance de ces autres sources. Les gouvernements des pays intéressés ont été invités à se faire représenter auprès du Conseil de coopération technique, dont le siège est à Colombo (Ceylan), et à se joindre à cet organisme afin de bénéficier du Plan.

Le Conseil, qui est chargé de diriger l'exécution du programme, se compose d'un représentant de chaque pays participant. Il peut, à quelque moment que ce soit, admettre en qualité de membre un gouvernement qui demande à coopérer au projet. En plus du Conseil, un Bureau de coopération technique a été créé à Colombo pour recevoir et coordonner les demandes d'assistance faites sous le régime du Programme.

Le préambule des statuts du Conseil de coopération technique signale:

La nécessité de la coopération la plus totale avec les Nations Unies et autres organismes apportant une aide technique à cette région en vue d'encourager et d'accélérer l'octroi d'une aide technique provenant de toutes les sources possibles . . .

Conformément à cet objectif, le Canada a insisté sur la nécessité de réaliser la plus grande coordination possible entre les travaux prévus par le Programme de coopération technique dans l'Asie du sud et du sud-est et ceux qui relèvent du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Le Conseil de coopération technique a pour mission d'organiser l'octroi de l'assistance technique de la façon suivante:

- a) formation de fonctionnaires appartenant aux pays bénéficiaires dans les pays où existe un enseignement approprié et envoi de missions à l'étranger pour étudier les techniques et les pratiques les plus récentes;
- b) envoi d'experts, d'instructeurs et de missions consultatives pour aider à établir des plans de mise en valeur et de reconstruction et devant être employés dans l'administration publique, les services de santé, la recherche scientifique, l'agriculture, l'industrie ou autres occupations productrices, et la formation de fonctionnaires;
- c) la fourniture de l'équipement nécessaire à la formation des experts techniques de cette région ou pour leur usage.

Comme contribution à cette assistance technique, le Gouvernement canadien a décidé d'accorder une subvention de \$400,000 pour chacune des deux premières années de la période triennale. Le Gouvernement a recommandé au Parlement d'approuver une nouvelle contribution de \$400,000 au Programme de Colombo pour les douze mois qui commenceront le 1<sup>er</sup> juillet 1952.

#### Mesures prises par le Canada

Au 1<sup>er</sup> mars 1952, le Gouvernement canadien avait déjà accompli ce qui suit aux termes du programme de coopération technique:

- 1<sup>o</sup> Des stagiaires, au nombre de 46, ont suivi des cours au Canada, 31 en s'adonnant à des travaux spécialisés et 15 en y faisant des études postuniversitaires. Les domaines auxquels s'intéressaient ces étudiants sont l'agriculture, le génie (électricité, mécanique et mines), la sylviculture, la médecine, l'alimentation, les transports ferroviaires, la pêche et l'enseignement.
- 2<sup>o</sup> Le Canada a accueilli trois missions techniques de hauts fonctionnaires de l'Inde et du Pakistan, venues étudier l'agriculture, la construction des ponts et chaussées et l'aménagement des centrales hydro-électriques. Au total, ces trois missions comptaient 26 personnes, dont le tiers environ du Pakistan et les autres de l'Inde.
- 3<sup>o</sup> Des techniciens canadiens ont été envoyés dans les pays bénéficiaires du plan Colombo qui sont représentés au sein du Conseil de coopération technique. Un expert conseil de Colombie-Britannique ainsi qu'un ingénieur en réfrigération ont été envoyés à Ceylan pour aider à y développer l'industrie de la pêche. Un biologiste canadien étudie actuellement la possibilité d'établir des instituts de contrôle biologique au Pakistan et dans l'Inde.
- 4<sup>o</sup> Une mission de hauts fonctionnaires des services d'hygiène publique de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan est actuellement au Canada, où elle étudie les services d'hygiène publique et l'organisation médicale. Douze jeunes fonctionnaires du Pakistan suivent un cours de quatre mois sur l'administration publique aux échelons fédéral, provincial et municipal.



Photo: Capital Press

#### FONCTIONNAIRES PAKISTANAIS EN VISITE À OTTAWA

Le Premier ministre, M. L.-S. St-Laurent, reçoit un groupe de jeunes fonctionnaires du Pakistan lors de leur passage à Ottawa. Ces jeunes gens feront un séjour de cinq mois au Canada afin d'y étudier le fonctionnement des services administratifs.

Le Canada a triplement intérêt à ce que le plan de Colombo réussisse. D'abord, en tant que membre de la communauté des nations libres, le Canada tient à ce que règne la stabilité politique dans cette vaste et importante région. A ce point de vue, le succès dépend dans une grande mesure de la sympathie, de la compréhension et de l'esprit d'entraide que les pays industrialisés de l'Occident seront disposés à témoigner aux peuples du sud et du sud-est de l'Asie. En second lieu viennent les motifs d'ordre économique. Le Canada, grande nation commerçante dont la prospérité dépend pour beaucoup des marchés extérieurs, a tout intérêt à favoriser le développement des échanges commerciaux dans le monde. La mise en valeur des pays économiquement retardataires du sud et du sud-est de l'Asie s'inscrit dans le sens de cette préoccupation, de sorte qu'à la longue le succès du plan de Colombo tournera à l'avantage du Canada. Outre ces considérations d'ordre politique et économique, qui se ramènent à l'intérêt national bien compris, il y a cet autre élément très important: la valeur proprement humaine d'une expérience nouvelle en matière de collaboration internationale, qui vise à aider les peuples du sud et du sud-est asiatiques à se libérer de leur pauvreté et de leur misère traditionnelles pour améliorer leur sort et rendre leur vie plus conforme à la dignité et à la liberté de la personne humaine.

C  
I  
unis pa  
Finland  
patrie d  
au IX<sup>e</sup>  
de la p  
laient p  
parce q  
les Dan  
de patri  
Un  
la race  
tinrent  
Copenh  
restée d  
indépen  
et l'Isla  
a très  
comple  
fut roi  
de 138  
formère  
l'indépe  
Cepend  
dévelop  
sociale,

#### Progrès

De  
de plus  
nements  
le progr  
l'Éducat  
deux an  
la créati  
des cinq  
formité

La  
Norden  
les dive  
vention  
l'activité  
de son  
influenc  
naux d'

Ces  
autres p  
Juin 195



# COOPERATION CULTURELLE ET SOCIALE EN EUROPE DU NORD

**L** SERAIT DIFFICILE de trouver sur le globe cinq pays voisins aussi intimement unis par la race, la langue et l'histoire que le Danemark, la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Islande. Les trois premiers étaient déjà, aux temps les plus reculés, la patrie de peuples teutoniques étroitement apparentés, qui se répandirent en Islande au IX<sup>e</sup> siècle et, au XII<sup>e</sup>, en Finlande où ils constituent encore un élément important de la population finno-ougrienne. Au XIII<sup>e</sup> siècle, tous ces peuples teutoniques parlaient pour ainsi dire la même langue, que l'on appelle aujourd'hui l'ancien-islandais parce que c'est la littérature islandaise qui l'a conservée le mieux. Même de nos jours, les Danois, les Suédois, les Norvégiens et les Suédo-finlandais peuvent, avec un peu de patience, se comprendre entre eux.

Un destin historique commun a renforcé d'autre part l'influence unificatrice de la race et de la langue. Par exemple, les provinces méridionales de la Suède appartinrent au Danemark jusqu'en 1658, et bien des gens, à Skane, considèrent encore Copenhague comme leur capitale culturelle plutôt que Stockholm. La Norvège est restée danoise jusqu'en 1814, puis elle fut suédoise jusqu'en 1905, avant de devenir indépendante. La Finlande appartint à la Suède pendant six siècles jusqu'en 1809, et l'Islande au Danemark pendant près de six siècles jusqu'en 1944. Deux fois, il y a très longtemps, se constituèrent dans le nord de l'Europe des unions plus complexes qui eurent une brève existence: de 1018 à 1035, Canut le Grand fut roi du Danemark, de Norvège et d'Islande en même temps que d'Angleterre; et de 1389 à 1434, par l'Union de Calmar, le Danemark, la Norvège et la Suède ne formèrent qu'un seul royaume. Mais l'histoire a enseigné aux pays nordiques que l'indépendance complète est pour chacun d'eux l'état le plus naturel et le meilleur. Cependant, la fragmentation politique du nord de l'Europe n'a pas empêché de se développer entre eux aux temps modernes une intime collaboration culturelle et sociale, dont le présent article veut donner un bref aperçu.

## Progrès continu

Depuis le milieu du siècle dernier, la collaboration culturelle a pris un caractère de plus en plus articulé. Les innombrables contacts qui se sont établis entre gouvernements, entre organismes nationaux et entre particuliers ont singulièrement favorisé le progrès culturel de la Scandinavie. Depuis de nombreuses années, les ministres de l'Éducation et des Affaires ecclésiastiques des cinq pays nordiques tiennent tous les deux ans des conférences sur les questions culturelles. Celle de 1946 a donné lieu à la création d'une Commission culturelle nordique, composée de délégués de chacun des cinq pays et chargée de stimuler les échanges culturels de tous genres, en conformité des instructions données par les conférences ministérielles.

La Commission bénéficie dans une grande mesure du concours des associations Norden (terme qui signifie « le Nord »), fondées par des initiatives particulières dans les divers pays nordiques, peu après la première guerre mondiale. Elles sont subventionnées par leurs gouvernements respectifs, mais n'ont aucun caractère politique; l'activité de chacune s'étend à toutes les sphères de la vie culturelle, dans les limites de son propre pays et en collaboration avec les autres associations Norden. Leur influence est encore accrue du fait qu'un bon nombre d'importants organismes nationaux d'intérêt intellectuel et professionnel adhèrent au mouvement.

Ces autres organismes nationaux, de leur côté, restent en contact les uns avec les autres par delà les frontières, dans leurs domaines propres; ils échangent des rensei-

gnements, préparent en commun des publications, organisent des rencontres, tiennent des réunions régulières, et souvent adoptent des programmes d'action communs. Il convient de signaler l'exemple de coopération que donne à cet égard diverses publications médicales. Psychiatres, psychologues, infirmiers et sages-femmes s'assemblent régulièrement en conférences nordiques. Il en va de même pour les naturalistes, les physiciens et les géophysiciens. Les historiens, les philologues et les ethnologues se réunissent fréquemment pour étudier les points de ressemblance et de dissemblance qu'accusent les formes de culture nordique qui se sont développées dans leurs pays respectifs. Les sociétés culturelles rurales et les cercles ouvriers de toutes les parties du Nord se réunissent pour mettre en commun leurs acquisitions culturelles. Rien d'étonnant dès lors que tous ces organismes, et bien d'autres du même genre, héritiers d'une culture commune et aux prises avec des problèmes culturels analogues, cherchent ainsi à s'entraider par delà les frontières nationales.

### Sollicitude pour les étudiants

Les étudiants font l'objet d'une sollicitude particulière. On estime que le meilleur moyen de leur inculquer le sens de la culture nordique est de leur permettre de poursuivre dans d'autres pays nordiques les études qu'ils ont commencées dans le leur. A cette fin, la Commission culturelle nordique et les associations Norden ont proposé récemment que tout étudiant admissible dans les universités d'un pays nordique jouisse du droit de s'inscrire aux universités de n'importe lequel des autres. On a même proposé d'accorder aux étudiants d'université la faculté de passer d'un pays nordique à un autre et d'opérer le virement nécessaire des sommes versées d'avance au titre des frais de scolarité. Ces propositions n'ont pas encore été acceptées par toutes les universités intéressées, mais partout on les voit d'un bon œil. La Commission culturelle nordique a aussi institué des bourses d'études en vue de faciliter les échanges d'étudiants entre les cinq pays.

D'intéressantes mesures ont été prises pour empêcher la diversité politique du Nord de compromettre son unité culturelle. La Commission culturelle nordique en Suède, en Norvège et au Danemark a désigné des comités de linguistique pour chercher à prévenir une évolution des langues nordiques qui les rendrait trop étrangères les unes aux autres. Chacune des associations Norden a formé une Commission des manuels d'histoire, chargée de veiller à ce que, dans chaque pays nordique, l'histoire des quatre autres soit étudiée à fond et sans préjugés. Une autre commission Norden est chargée des manuels de géographie. Ce sont là des initiatives que l'on gagnerait à étudier dans certains pays, comme le Canada, où le désir de deux peuples ou plus de vivre en bonne intelligence est parfois contrarié, particulièrement dans le domaine de l'histoire, par des conflits de culture qu'on aurait toujours dû tuer dans l'œuf.

L'éducation des adultes, dont l'influence sur la formation de la société nordique est l'une des plus fortes qui soient, favorise depuis toujours les échanges culturels entre nations nordiques. Il existe dans chacun des cinq pays un bon nombre d'écoles d'enseignement supérieur pour adultes. Vers 1930, les associations Norden obtinrent des gouvernements des bourses d'études destinées à faciliter les échanges d'étudiants entre ces écoles, tout comme la Commission culturelle nordique avait obtenu des échanges de boursiers entre les universités; en 1951, 200 étudiants bénéficiaient de ces initiatives. Les échanges s'étendent au personnel enseignant.

Chose curieuse, on ne saurait dire que les relations littéraires et artistiques entre ces pays soient aussi étroites aujourd'hui qu'elles l'étaient au siècle dernier, lorsque la parution d'un ouvrage nordique intéressant était aussitôt signalée dans les cinq pays et y défrayait la chronique. Cela tient peut-être à ce que la facilité des communications a élargi les horizons littéraires et artistiques de la région, permettant à Rome et à Paris, à Londres et à New-York d'y exercer leur action intellectuelle aussi vigoureuse-

ment c  
en part  
sion cu  
blème,  
biblioth  
donné  
veautés

La  
par un  
sur le p  
ciations  
typograp  
dramat  
teurs, c  
lièreme

Coopér

Su  
relleme  
entretie  
scandin  
nordiqu  
pays de

Le  
années  
décidèr  
respecti  
l'Island  
révisé e  
citoyen  
que le

De  
pays no  
distinct  
étrange  
dent ét  
toutefoi  
ments r  
de l'un  
visant p  
les pays  
nationa  
des ouv

Un  
grande  
se réun  
chacun  
actuelle  
de sécu  
pourrai

Juin 195

ment que les capitales voisines du Nord. Cette situation, sous son aspect littéraire en particulier, a fait l'objet d'une conférence tenue à Oslo en 1950 par la Commission culturelle nordique et l'association Norden. On y décida, pour résoudre le problème, de solliciter le concours des autorités scolaires, des journaux, de la radio, des bibliothèques et des associations d'écrivains et de journalistes. Ces démarches ont donné divers résultats, dont l'un est que les éditeurs annoncent maintenant les nouveautés nordiques dans leurs catalogues de Noël.

La partie de cet article consacrée aux relations culturelles pourrait se terminer par une liste, dressée au hasard, de groupements nordiques dont l'activité s'exerce sur le plan littéraire et artistique. Contentons-nous de signaler qu'il existe des associations d'écrivains, de journalistes, de directeurs de journaux, de bibliophiles, de typographes, d'artistes, d'artisans, d'employés de la radio, de dramaturges, d'artistes dramatiques, de directeurs de théâtre, d'acteurs amateurs, de compositeurs, de chanteurs, de bibliothécaires et de conservateurs de musées. Plusieurs se réunissent régulièrement, et toutes procèdent constamment à des échanges de renseignements.

### Coopération sociale

Sur le plan social, la collaboration entre les cinq pays nordiques découle naturellement de la convergence de leurs législations sociales respectives. Les premiers entretiens sur le sujet eurent lieu dans les années 1880 au sein des congrès ouvriers scandinaves. Par la suite, à mesure que se précisait la politique sociale des pays nordiques, la collaboration entre les gouvernements et les organismes privés de ces pays devint de plus en plus suivie.

Le premier accord nordique dans le domaine social, qui resta pendant des années le plus important, remonte à 1915; le Danemark, la Norvège et la Suède décidèrent alors d'étendre aux citoyens des trois pays le bénéfice de leurs législations respectives en matière d'assistance aux indigents. Lorsque la Finlande et, plus tard, l'Islande devinrent indépendantes, elles adhérèrent à cet accord qui, en 1951, fut révisé et adapté aux conditions nouvelles. L'un de ses résultats réside en ce que les citoyens nordiques qui sollicitent l'assistance publique dans un pays nordique autre que le leur ne se voient pas, comme les autres étrangers, frappés d'expulsion.

Depuis l'adoption d'une législation concernant les accidents du travail dans les pays nordiques, chaque État verse les prestations à tous les citoyens nordiques sans distinction. Au début, la seule différence était que les versements à un ouvrier étranger ne se continuaient qu'aussi longtemps qu'il habitait dans le pays où l'accident était survenu ou, après sa mort, que ses ayants cause y habitaient. En 1919, toutefois, le Danemark, la Norvège et la Suède décidèrent de continuer les versements même si le bénéficiaire retournait dans son pays, à condition qu'il fût citoyen de l'un des trois pays. En 1930, l'Islande et la Norvège conclurent un accord analogue, visant particulièrement les ouvriers d'industrie, les marins et les pêcheurs. En 1937, les pays nordiques signèrent une convention pour déterminer laquelle des législations nationales s'appliquerait aux accidents dont seraient victimes, dans l'un des pays, des ouvriers employés par un citoyen d'un autre.

Un régime de collaboration s'est établi qui vise à assurer aux ouvriers une plus grande protection contre les accidents du travail. A cette fin, médecins et inspecteurs se réunissent régulièrement et mettent en commun l'expérience qu'ils ont acquise chacun de leur côté dans le domaine des précautions contre les accidents. On étudie actuellement un projet en vertu duquel seraient établies certaines normes communes de sécurité pour les machines, de sorte qu'une machine approuvée dans un pays pourrait être approuvée telle quelle dans les autres.

Une convention signée par la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède stipule que les allocations familiales, sous certaines conditions, seront accordées même lorsque les enfants sont originaires de pays nordiques autres que celui qui en fera le versement. Un autre accord, en vigueur depuis 1931, permet de faire exécuter toute injonction, émanant d'un des tribunaux nordiques, à un homme ayant abandonné sa femme et ses enfants de leur verser une pension alimentaire même s'il s'est établi dans un autre pays, à condition que ce soit dans un pays nordique.

En 1936, le Danemark et la Suède conclurent un accord en vertu duquel les citoyens de chacun des deux pays peuvent participer aux plans d'assurance-chômage de l'autre sans avoir à attendre l'expiration des délais ordinaires. Les contributions versées à une caisse d'un des pays peuvent être virées à la caisse correspondante de l'autre. La Norvège a conclu un accord analogue avec la Suède en 1947 et avec le Danemark plus récemment.

Depuis de nombreuses années déjà, les ministres nordiques des Affaires sociales se réunissent tous les deux ans. L'une de leurs réalisations les plus remarquables a consisté à rédiger, en 1945, un projet de convention qui ne visait à rien de moins qu'à un marché commun du travail pour les pays nordiques. Aux termes de cette convention, les citoyens nordiques désireux de travailler dans un pays du Nord autre que le leur n'auraient pas à produire de permis de travail. En outre, les divers services d'échange de main-d'œuvre collaboreraient dans une certaine mesure, non seulement pour trouver des emplois aux citoyens nordiques mais aussi pour échanger des renseignements au sujet des conditions générales de l'embauchage dans les pays du Nord. Seuls le Danemark et la Suède ont signé cette convention. La Norvège a montré peu d'empressement à s'associer au projet, de crainte d'aggraver sa pénurie de main-d'œuvre en facilitant l'exode de ses ouvriers vers les emplois extérieurs. Cependant, les services norvégiens d'échange de main-d'œuvre collaborent dans la pratique avec ceux de la Suède et du Danemark selon l'esprit de la convention. La Finlande aussi hésite à signer la convention, mais une certaine collaboration s'est établie dans la pratique entre les services finlandais et suédois d'échange de main-d'œuvre.

Depuis 1948, il est convenu que tout contributeur à une caisse d'assurance-santé du Danemark, de l'Islande, de la Norvège ou de la Suède peut librement transporter sa contribution à la caisse correspondante de l'un des autres pays, même s'il ne remplit pas les conditions requises pour être admis à cette autre caisse d'assurance-santé, par exemple sous le rapport de l'âge ou de l'état de santé.

Une convention relative aux pensions de retraite, signée par les cinq pays nordiques, est entrée en vigueur en 1949. Elle prévoit pour toute personne ayant vécu plus de cinq ans dans un pays nordique autre que le sien propre, les mêmes droits, en ce qui concerne sa pension de retraite, que pour les citoyens du lieu. Ces droits varient quelque peu de pays à pays, de sorte que certains pensionnés touchent plus et d'autres moins que s'ils étaient restés dans leur patrie. Toutefois, chacun des gouvernements assume l'obligation d'acquitter les frais additionnels qui retombent sur lui de ce chef. Une convention intervenue entre le Danemark et l'Islande étend ces privilèges aux invalides qui prennent leur retraite avant l'âge fixé par la loi.

La Suède vient de montrer une fois de plus, par un projet d'amendement à sa loi sur les marins du commerce déposé au Riksdag, quelle est l'attitude des pays nordiques devant les problèmes sociaux. Depuis 1946, des commissions préparatoires en Suède, au Danemark, en Norvège et en Finlande ont révisé cette législation pour chacun des pays. Sur l'initiative de la Suède, ces quatre commissions se sont tenues en consultation continue; le projet d'amendement de la législation suédoise est donc en réalité l'œuvre de presque tous les pays du Nord. En cette matière, les consultations entre ministères des Affaires sociales sont dénuées de tout formalisme.

Ces ministères correspondent entre eux, habituellement, non pas par l'intermédiaire des Affaires étrangères, mais directement, et très souvent par téléphone.

Ces quelques exemples font voir comment les pays nordiques entendent la collaboration sur le terrain des lois sociales. Cette collaboration, avec les années, devient de plus en plus étroite et s'étend à des domaines de plus en plus nombreux. Nous avons déjà parlé de la convention de 1945 relative au marché de la main-d'œuvre. En vertu de cette convention, trois commissions nordiques des Affaires sociales ont été créées; même si la convention n'a encore été signée que par la Suède et le Danemark, tous les pays nordiques sont représentés au sein des commissions. Les deux premières, qui sont chargées de la statistique sociale, l'une du point de vue des dépenses sociales et l'autre du point de vue des salaires, travaillent sans répit à uniformiser la situation des cinq pays dans cet important domaine. La troisième commission, qui n'a vraiment commencé son travail qu'en 1951, a reçu un mandat plus vaste, celui de développer la réciprocité entre les pays nordiques dans tous les secteurs de la législation sociale. La collaboration des pays nordiques sur le plan social ne pourra donc, avec les années, que s'intensifier et trouver de nouveaux objets.



# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## Commission du désarmement des Nations Unies

### Plan de travail

DEPUIS SA CRÉATION, lors de la sixième session de l'Assemblée générale qui eut lieu à Paris récemment, la Commission du désarmement (qui a remplacé la Commission de l'énergie atomique et la Commission des armements de type classique) s'est réunie périodiquement à New-York. Après avoir décidé qu'elle suivrait le règlement intérieur de l'ancienne Commission de l'énergie atomique, la Commission du désarmement a longuement débattu son plan de travail. Le représentant de l'U.R.S.S., M. Malik, a insisté pour que la Commission décide d'abord en principe que toutes les armes de destruction massive seront mises hors la loi et les armements de type classique, réduits dans une proportion donnée (peut-être du tiers) à partir des niveaux actuels. Il a persisté à ne présenter cette question que dans les seuls termes des propositions formulées par l'U.R.S.S. au cours de la session récente de l'Assemblée, alors que ces propositions, loin d'être agréées par l'Assemblée, avaient simplement été renvoyées à la Commission pour nouvel examen. Les délégations occidentales ne se sont pas opposées à l'examen des propositions soviétiques; elles ont soutenu que celles-ci n'avaient aucun sens dès lors que la Commission ne pouvait en même temps arrêter des méthodes propres à en assurer l'exécution. Elles ont signalé à plusieurs reprises que M. Malik, tout en parlant d'une voix vibrante dans le sens de divers objectifs plus ou moins souhaitables, se montrait lamentablement réticent quant aux moyens que son Gouvernement accepterait pour les atteindre.

On a fini par se mettre d'accord sur un programme prévoyant l'examen simultané de deux questions: 1° la réglementation de tous les armements et forces armées; 2° leur divulgation et leur vérification. Deux comités de travail ont été constitués, le comité 1 pour étudier la première de ces questions, et le comité 2 pour la seconde. Ces comités sont composés des mêmes membres que la Commission et siègent simultanément.

Jusqu'ici, ni la Commission ni ses comités n'ont fait de progrès notables. D'une part, parce que le représentant soviétique s'est borné à critiquer les propositions des autres membres de la Commission sans vouloir en présenter lui-même et, d'autre part, parce que le représentant soviétique a plusieurs fois accusé les forces des Nations Unies en Corée de mener une guerre bactériologique, ce qui a détourné la Commission de son rôle propre. Ces accusations, dont la presse communiste a fait grand état, ont été niées catégoriquement par le représentant des États-Unis, M. Cohen, et réfutées en outre par les porte-parole des autres États qui ont fourni des contingents aux forces des Nations Unies en Corée. M. Malik n'en revint pas moins plusieurs fois sur le sujet; il n'abandonna ce thème que lorsque le représentant du Canada, M. Johnson, qui présidait la Commission pendant le mois de mars, eut décidé que l'examen de ces accusations n'entraînait pas dans le mandat de la Commission. Le représentant de l'U.R.S.S. s'est élevé contre cette décision, mais elle a été maintenue par tous les autres membres de la Commission.

Malgré le peu de progrès de ses travaux, la Commission a soumis le 1<sup>er</sup> juin son premier rapport au Conseil de sécurité, conformément aux instructions de l'Assemblée générale. Ce rapport provisoire, adopté par 11 voix contre 1 (celle de l'U.R.S.S.), expose le plan de travail de la Commission et énumère les propositions dont elle a été saisie jusqu'ici. On peut résumer de la sorte ces propositions:

## Déclaration de principes

La délégation des États-Unis a proposé le 24 avril que la Commission, en arrêtant les points essentiels d'un programme de désarmement, s'inspire des principes suivants:

1. Le but du désarmement n'est pas de réglementer mais de prévenir la guerre, en diminuant les tensions et les craintes causées par les armements et en rendant la guerre, de même qu'elle est constitutionnellement impossible en vertu de la Charte, matériellement impossible comme moyen de régler les différends entre nations.

2. Pour atteindre ce but, tous les États doivent collaborer à établir un monde ouvert et, dans une grande mesure, désarmé,

a) dans lequel les forces armées et les armements seront réduits à un tel point et d'une façon tellement systématique qu'aucun État ne sera suffisamment préparé pour commencer une guerre, et

b) dans lequel aucun État ne pourra procéder à des préparatifs de guerre sans que les autres États en aient connaissance longtemps avant qu'il soit capable de commencer la guerre.

3. Pour atteindre ce but et ne pas s'en départir, il faut conclure des accords internationaux en vertu desquels tous les États s'engageraient à réduire leurs armées aux niveaux, et à restreindre leurs armements aux types et aux quantités, nécessaires pour

a) maintenir la sécurité intérieure;

b) remplir les obligations qu'ont les États de maintenir la paix et la sécurité conformément à la Charte des Nations Unies.

4. Ces accords internationaux doivent, au moyen d'un programme d'ensemble coordonné, assurer à la fois

a) la réduction progressive des forces armées, ainsi que des armements permis, à des niveaux maximums déterminés, nettement inférieurs aux niveaux actuels, et équilibrés pendant toute la durée du processus de réduction, ce qui éliminera les armées massives et évitera tout déséquilibre de puissance dangereux pour la paix, et

b) l'élimination de tous les instruments adaptables aux destructions massives.

5. Ces accords internationaux doivent renfermer des garanties efficaces assurant l'exécution du programme de désarmement à toutes ses étapes. L'élimination des armes atomiques doit notamment s'accomplir au moyen d'un système satisfaisant de contrôle international de l'énergie atomique, visant à réserver l'emploi de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques.

6. Ces accords internationaux doivent comporter un système efficace de divulgation et de vérification progressives et continues de toutes les forces armées et de tous les armements, y compris les armements atomiques, destiné à instaurer le monde ouvert sans lequel il ne peut y avoir de désarmement efficace.

Le représentant du Canada, comme ceux des autres puissances occidentales, s'est prononcé en faveur de ces principes. Conformément aux vues qu'il avait déjà exprimées au sujet du plan de travail de la Commission, le délégué soviétique a déclaré que ces principes n'étaient pas satisfaisants, parce qu'ils ne renfermaient aucune décision proscrivant toutes les armes de destruction massive et réduisant d'un pourcentage donné des niveaux actuels les armements de type classique.

## Divulgation et vérification

Le 5 avril, la délégation des États-Unis a présenté une proposition tendant à assurer en cinq étapes la divulgation et la vérification progressives et continues de

toutes les forces armées et de tous les armements, y compris les armements atomiques. Cette proposition, appuyée dans son ensemble par le Royaume-Uni et la France, fut rejetée sur-le-champ par le représentant de l'U.R.S.S. Depuis, M. Moch, représentant de la France, a proposé un plan modifié de divulgation en trois étapes visant à simplifier la proposition des États-Unis et à en faciliter l'adoption. La délégation canadienne et les délégations des autres puissances occidentales ont souligné que la divulgation et la vérification ne constituent pas des fins en soi mais bien, comme la réduction des forces armées ou un système efficace de contrôle international, une partie seulement du problème du désarmement.

### Réduction des forces armées

La dernière, et peut-être la plus importante proposition qui ait été formulée jusqu'ici à la Commission du désarmement, est une proposition franco-anglo-américaine tendant à fixer la limitation numérique de toutes les forces armées. Elle fut présentée le 28 mai par sir Gladwyn Jebb, représentant du Royaume-Uni. Aux termes de ce projet, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. limiteraient leurs effectifs militaires à des plafonds numériques, déterminés de façon à éviter un déséquilibre de puissance dangereux pour la paix et la sécurité internationales. Les effectifs maximums provisoirement retenus pour la Chine, les États-Unis et l'U.R.S.S. sont les mêmes, c'est-à-dire entre un million et un million et demi, tandis que le chiffre des effectifs de la France et du Royaume-Uni se situerait entre sept et huit cent mille hommes pour chacun de ces deux pays. Dans le cas de tous les autres États disposant de forces armées importantes, on voudrait fixer des plafonds qui seraient normalement « inférieurs à 1 p. 100 de la population » et « inférieurs aux niveaux actuels, sauf dans des circonstances très spéciales », et les établir de manière à éviter un déséquilibre de puissance dangereux pour la paix et la sécurité internationales dans une région quelconque du monde. Les autres délégations demandent actuellement des instructions à leurs gouvernements à ce sujet, et la Commission procédera bientôt à l'examen détaillé de cette proposition tripartite.

se ré  
dans  
étudi  
méth  
rense  
dispo  
confé  
scien  
ordin  
agent  
reçut  
pays,  
aussi

dress  
du 18  
les sp  
M. El  
direct  
recher  
(Onta  
que e  
M. G  
et des  
fique  
techn  
l'Univ

par la

Colla

I  
scien  
efficac  
sont c  
voyag  
outre,  
résou  
l'aide  
enqué

T  
fortem  
placés  
être a  
qu'il p

Jun 1



# CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE OFFICIELLE DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE: AUSTRALIE 1952

EN 1946, une Conférence scientifique officielle du Commonwealth britannique se réunit à Londres en vue d'étudier la collaboration, à l'intérieur du Commonwealth, dans le domaine des recherches scientifiques. Cette assemblée, qui était nombreuse, étudia à fond, entre autres questions, l'administration des services de recherches, les méthodes de collaboration dans les divers domaines scientifiques et les moyens de renseigner les milieux officiels sur les résultats des recherches. L'assemblée prit des dispositions pour que fût créé un comité permanent qui poursuivrait l'œuvre de la conférence. Cet organisme devrait réunir les principaux administrateurs des services scientifiques de chaque pays du Commonwealth. Pour assurer l'expédition des travaux ordinaires de la conférence, on constitua un groupe de travail composé des principaux agents de liaison scientifique des divers pays à Londres. Chacun de ces représentants reçut ses instructions du membre du comité permanent qui représentait son propre pays, et le groupe de travail s'appliqua, sous cette direction, à mettre en œuvre un aussi grand nombre que possible des décisions de la conférence.

Le temps paraissait venu, en 1952, d'examiner les progrès accomplis et de dresser un programme pour l'avenir. Une conférence a donc eu lieu, en Australie, du 18 février au 7 mars. La délégation canadienne, qui représentait à peu près toutes les sphères scientifiques officielles du pays, comprenait les personnes suivantes: M. E. W. R. Steacie, président du Conseil national de recherche; le Dr G. H. Ettinger, directeur adjoint de la Division des recherches médicales du Conseil national de recherche et doyen de la Faculté de médecine de l'Université Queen's de Kingston (Ontario); M. P.-E. Gagnon, directeur du Département de chimie et de génie chimique et directeur de l'École des gradués de l'Université Laval de Québec (Québec); M. G. S. Hume, directeur général des Services scientifiques du ministère des Mines et des Relevés techniques, à Ottawa; M. K. W. Neatby, directeur du Service scientifique du ministère de l'Agriculture, à Ottawa; M. G. B. Reed, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada et professeur de bactériologie à l'Université Queen's de Kingston (Ontario).

On trouvera ci-dessous un bref exposé des vœux et des points de vue formulés par la conférence:

## **Collaboration dans les recherches**

Il n'existe, au sein du Commonwealth, aucun obstacle sérieux à la collaboration scientifique. Dans le cas des échanges privés entre savants, qui sont le mode le plus efficace de collaboration, des relations étroites existent déjà. Ces conditions favorables sont encore susceptibles d'améliorations pourvu que l'on organise efficacement les voyages et les échanges de savants pour des périodes variables. Les pays peuvent, en outre, échanger les éléments d'étude dont ils disposent et unir leurs efforts pour résoudre certains problèmes spéciaux et fournir du personnel, du matériel et de l'aide financière à des équipes mixtes du Commonwealth qui se livreront à des enquêtes particulières.

Tout en se montrant favorable à une telle coopération, la conférence se déclara fortement opposée aux diverses propositions qui tendaient à créer des laboratoires placés sous une administration internationale. Elle conclut que tout laboratoire doit être administré par le pays où il est situé, quelle que soit l'importance des services qu'il peut rendre à d'autres pays.

On reconnut que la collaboration relève au premier chef des savants qui travaillent dans un même domaine. S'il apparaît souhaitable de recourir à un organisme permanent pour encourager la collaboration, on pourra réunir des conférences de spécialistes. Il y a déjà eu des réunions de ce genre, entre 1946 et 1952, sur les sujets suivants:

1. Collections de cultures de micro-organismes;
2. Recherches sur la radio;
3. Géologie et ressources minérales;
4. Nutrition des plantes et des animaux;
5. Recherches sur les combustibles.

Le but principal de ces conférences serait d'étudier les méthodes de collaboration et de signaler les lacunes des connaissances scientifiques ainsi que les problèmes qui exigent une étude immédiate. Pour que les discussions soient intelligentes, les délégués doivent disposer d'une documentation suffisante, non seulement sur les questions scientifiques qui seront traitées, mais aussi sur les buts et les aspects financiers des réunions, afin de ne pas imposer à leurs pays des lignes de conduite que, pour des raisons financières ou administratives, ils ne pourraient pas maintenir. Afin de tirer le meilleur parti possible de ces rencontres, il conviendra peut-être d'inviter des spécialistes étrangers à certaines conférences spéciales groupant les savants les plus éminents.

Outre la collaboration scientifique d'ordre général, la conférence a examiné les problèmes propres à la collaboration en matière d'études agricoles, médicales et industrielles. On est convenu d'accorder une attention plus particulière à certains aspects de chacun de ces domaines. On a souligné, par exemple, l'importance des aspects suivants des recherches industrielles:

- 1° le développement de la microbiologie industrielle;
- 2° les recherches sur l'utilisation et la mise en état d'utilisation avantageuse des minerais à faible teneur;
- 3° les recherches sur l'utilisation de l'énergie solaire par les moyens physiques et biologiques.

La conférence a étudié une proposition recommandant la convocation d'une réunion de spécialistes pour étudier la physiologie climatique et particulièrement les conditions de vie sous les tropiques. Cette réunion aurait lieu en septembre 1953 et coïnciderait donc avec une conférence internationale de physiologie qui se tiendra à Montréal. Bien qu'ils aient examiné plusieurs autres problèmes d'une grande importance, les délégués ont estimé que d'autres organismes avaient déjà ces problèmes bien en main et que toute action spéciale pour en faciliter le règlement par voie de collaboration au sein du Commonwealth serait superflue. La conférence a toutefois jugé que les gouvernements participants devraient recommander à l'OAA et à l'OMS de mener une enquête conjointe sur les rapports entre la population mondiale, la production vivrière et les résultats des recherches médicales. Cette enquête est rendue nécessaire par la possibilité que, par suite des progrès de la médecine, l'augmentation des populations dépasse celle de la production vivrière.

On a constaté beaucoup de chevauchement dans les recherches agricoles, du fait que de nombreux problèmes demandent à être étudiés en fonction des climats les plus divers; on a souligné en outre la nécessité de mettre tout en œuvre pour supprimer les restrictions qui gênent l'échange des renseignements scientifiques entre les pays du Commonwealth. Pour cela il faudrait relâcher à l'occasion les règlements d'importation et d'exportation, sans négliger pour autant les précautions de quarantaine qui s'appliquent aux plantes et aux animaux. La conférence a exprimé l'avis que

le groupe de travail devrait se tenir au courant des études sur la valeur des nouveaux insecticides, herbicides et fongicides et qu'il pourrait y avoir intérêt à convoquer des conférences de spécialistes pour étudier les découvertes marquantes qui se feraient au cours des cinq prochaines années. Il a été convenu en outre que les deux questions agricoles les plus importantes au sujet desquelles des conférences de spécialistes pourraient avoir lieu sont l'infécondité des ruminants et le génie agricole.

### Déplacements des savants

La conférence s'est montrée satisfaite de l'œuvre accomplie par des organismes tels que la Fondation Nuffield, le British Council, la Fondation Fulbright (États-Unis) et le Conseil national de recherche du Canada, qui fournissent aux savants des occasions d'étendre le champ de leurs connaissances et de parfaire leur formation en visitant d'autres pays du Commonwealth. La conférence a chargé le secrétariat du groupe de travail d'étudier la possibilité de constituer un fonds central pour faciliter de telles visites par les principaux savants du Commonwealth. Elle s'est félicitée de plusieurs initiatives, prises à l'intérieur du Commonwealth, qui rendent les voyages des savants moins coûteux et moins difficiles.

### Organismes scientifiques internationaux

La conférence a manifesté une certaine inquiétude au sujet du développement pris par plusieurs organismes scientifiques internationaux, jugeant peu souhaitable qu'ils soient associés trop étroitement avec les gouvernements et priant la Société royale d'étudier dans son ensemble la question des rapports entre ces organismes internationaux et les pays du Commonwealth ainsi que les États-Unis.

La conférence a pris acte du programme scientifique national de l'UNESCO pour 1952. Elle s'est déclarée favorable à ce que les pays du Commonwealth continuent de se faire représenter par des hommes de science aux conférences générales de l'UNESCO. Elle a recommandé que soient maintenus les arrangements actuels concernant l'échange officiel de renseignements sur le programme scientifique de l'UNESCO et qu'en plus les pays du Commonwealth contribuent aussi largement que possible aux échanges de renseignements par l'intermédiaire de leurs bureaux de liaison scientifique de Londres.

La conférence a étudié la constitution, les fonctions et les méthodes de la Commission du Royaume-Uni pour les relations scientifiques extérieures. Elle a signalé l'intérêt qu'il y aurait à développer dans chaque pays du Commonwealth un système de coordination des méthodes à suivre ainsi que de sélection et de documentation des représentants envoyés aux conférences internationales d'outre-mer. La conférence a exprimé l'avis que chaque pays pourrait sans aucun doute mettre sur pied le système qui conviendrait le mieux à ses besoins propres.

Il a été proposé que les pays du Commonwealth examinent les avantages qu'ils pourraient avoir à participer, à titre de membres associés, aux travaux des comités scientifiques et techniques de l'OECE.

La conférence a étudié les demandes de personnel que lui adressent actuellement les administrations des plans d'assistance technique des Nations Unies, — surtout par l'intermédiaire du Conseil économique et social et des institutions spécialisées, — et celle du plan Colombo. Ces demandes, semble-t-il, pourraient avoir des effets très appréciables sur les programmes de recherches des divers pays. Le Comité permanent a donc été prié de prendre les dispositions voulues pour que soient étudiés les problèmes que pose l'envoi de savants et de techniciens en aussi grand nombre que l'exige l'exécution des projets d'assistance technique.

## Comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques et les revues qui en publient sont indispensables au progrès de la science. La conférence, ayant examiné les difficultés et les frais qu'entraîne la préparation de ces comptes rendus, a noté que leur prix élevé nécessitera peut-être la réduction ou la suppression d'une partie de ce travail. Il a été convenu que les cadres permanents de la conférence étudieraient cet état de choses et proposeraient aux autorités compétentes des mesures propres à résoudre le problème, dont ne sera pas exclue une aide pécuniaire collective fournie par les pays du Commonwealth.

## Bureaux de liaison

Les bureaux de liaison scientifique du Commonwealth à Londres et à Washington servent, depuis leur création, de centres destinés à faciliter la collaboration à l'intérieur du Commonwealth. Il a été proposé que tous autres bureaux de liaison que pourront établir les pays du Commonwealth dans d'autres régions les prennent pour modèle. La conférence a réaffirmé l'opinion que les bureaux nationaux de liaison scientifique doivent être au service de tous les organismes scientifiques et de tous les savants du pays.

## Généralités

Aucune divergence de vues ne s'est fait jour sur les questions importantes d'orientation générale. La conférence a donc pu consacrer son temps à l'examen des résultats obtenus depuis 1946 et à la recherche des méthodes qui permettront de réaliser à l'avenir le plus haut degré possible de coopération.

## PRÉSENTATIONS DE LETTRES DE CRÉANCE

Le ministère des Affaires extérieures annonce que le 17 juin M. Sadao Iguchi a présenté à Son Excellence le Gouverneur général, à l'Hôtel du gouvernement, ses lettres de créance d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon au Canada.

Le 20 juin, M. Luis Esteves Fernandes a présenté à Son Excellence le Gouverneur général, à l'Hôtel du gouvernement, ses lettres de créance d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Portugal au Canada.

M. Iguchi est né à Wakayama (Japon) en 1899 et a fait ses études à l'Université commerciale de Tokio. Diplômé de carrière, il entra au service extérieur du Japon en 1922. A titre de stagiaire dans le service extérieur du Japon, il fit des études en Angleterre de 1922 à 1925. Il représenta son pays à Londres, à Pékin, à Changhaï, à New-York, à Chicago et à Washington. A Tokio, il fut chef de division au Bureau de l'information et au Bureau central de liaison. Avant d'être nommé ambassadeur au Canada, il était vice-ministre des Affaires étrangères du Japon.

M. Luis Esteves Fernandes est le premier envoyé diplomatique du Portugal au Canada. Il est né en 1897. Docteur en droit de l'Université de Lisbonne, il fait partie des services diplomatiques portugais depuis 1920. Il a représenté son pays dans plusieurs capitales, notamment à Paris, à Londres, à Madrid et à Tokio. En 1946, il devint directeur général des affaires économiques au ministère des Affaires étrangères du Portugal. En 1950, il fut nommé ambassadeur à Washington; il continuera de remplir ces fonctions concurremment avec celles de ministre au Canada.



# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

### Corée

#### Résultats des pourparlers

Le 7 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait la déclaration suivante sur les pourparlers d'armistice en Corée:

... Les membres de la Chambre savent sans doute que les représentants communistes à Pan-Mun-Jom ont rejeté la proposition du général Ridgway, qui commande les troupes des Nations Unies en Corée, en vue de trouver une solution aux points qui font encore l'objet de litige dans les pourparlers d'armistice en Corée. La proposition tendait d'abord à l'échange d'environ 70,000 prisonniers coréens et chinois contre 12,000 militaires de Corée et des Nations Unies que les communistes prétendent détenir prisonniers. Il a aussi proposé l'acceptation de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, que les communistes proposaient comme membres de la commission de surveillance des nations neutres, à condition que les communistes acceptent la Suède et la Suisse que les Nations Unies proposaient. Le général Ridgway proposait aussi d'omettre des dispositions de l'armistice toute allusion à la reconstruction et au réarmement des aéroports. Il a déclaré que c'était le plus loin que le commandement des Nations Unies pourrait aller dans le domaine des concessions et qu'il fallait examiner les propositions comme un tout plutôt qu'isolément.

Une enquête soignée auprès d'environ 132,000 prisonniers que détient le commandement des Nations Unies a révélé qu'environ 70,000 accepteraient d'être rapatriés. Les 62,000 autres ont déclaré qu'ils s'opposeraient énergiquement à toute tentative des Nations Unies de les rapatrier...

Le commandement des Nations Unies ne peut évidemment faire aucune concession sur ce point, si ce n'est de permettre aux communistes que ces 62,000 hommes aient une entrevue avec un organisme neutre ou des équipes de la Croix-Rouge établies par les deux parties, afin d'être sûr que ces gens ont pris leur décision de leur plein gré et non pas par contrainte. Le commandement des Nations Unies a offert d'autoriser cette démarche et, en agissant de la sorte, il a démontré de façon convaincante sa bonne foi à cet égard.

En désignant la Suède et la Suisse et en acceptant la Pologne et la Tchécoslovaquie, que les communistes ont désignées comme membres de la commission de surveillance des nations neutres, le commandement des Nations Unies s'est montré scrupuleusement juste envers les communistes. Ce que le commandement des Nations Unies n'a pas voulu, c'est d'accepter la désignation, par les communistes, de l'Union soviétique elle-même comme membre d'un organisme qu'on appelle la commission de surveillance par les nations neutres.

Le commandement des Nations Unies a également accepté que les dispositions de l'armistice ne portent pas sur le rétablissement ou la restauration des aéroports, mais on n'en est venu à cette décision qu'après un examen très approfondi...

#### Envoi de troupes canadiennes à l'île de Kojedo

Voici le texte de la déclaration faite à la Chambre, le 26 mai, par M. Pearson, au sujet de la nouvelle voulant que des effectifs militaires canadiens aient été transférés à l'île de Kojedo et affectés à la garde des prisonniers de guerre communistes:

... Le jeudi 22 mai après-midi, le chef de l'état-major général a reçu un télégramme du commandant de la 25<sup>e</sup> brigade d'infanterie en Corée dans lequel on annonçait que les autorités de la première division du Commonwealth, se conformant à la demande de l'état-major des Nations Unies, avaient décidé de confier à l'une

des compagnies de la brigade la tâche de participer à la garde des prisonniers de guerre au camp de l'île de Kojedo. Le télégramme ajoutait que le commandant de brigade avait en conséquence choisi pour cette mission une compagnie du Régiment royal canadien.

Dès la réception de ce message, il y a eu enquête auprès des autorités de Washington. Le Gouvernement a appris que l'ordre avait effectivement été donné et que d'autres ordres avaient également été donnés pour que des effectifs choisis parmi les troupes d'autres pays au sein de l'armée des Nations Unies aillent accomplir de pareils services. Il semblait qu'on avait déjà commencé à transporter les troupes canadiennes en cause.

Le Gouvernement juge essentiel d'énoncer bien clairement quels sont les principes qu'il entend suivre en ce qui a trait au morcellement de la brigade canadienne en vue de remplir des tâches diverses un peu partout en Corée. On a donc transmis une note au département d'État, à Washington.

Voici le texte de cette note:

Le Gouvernement du Canada reconnaît qu'il importe de rétablir et de conserver une autorité réelle sur les prisonniers de guerre communistes capturés au cours des opérations de Corée. Il reconnaît également que la garde des prisonniers de guerre relève des autorités militaires et doit être faite conformément aux exigences militaires.

Cependant, le Gouvernement du Canada a depuis longtemps établi en principe que les forces canadiennes envoyées à l'étranger pour des opérations militaires doivent rester sous l'autorité et sous le commandement du Canada et que, sauf lorsque des consultations ne peuvent avoir lieu faute de temps, à cause de circonstances pressantes, aucune partie de ces forces ne peut être détachée du reste, sans qu'on ait d'abord consulté le Gouvernement du Canada et obtenu son acceptation.

Le Gouvernement du Canada a donc appris avec inquiétude l'envoi d'une compagnie de la 25<sup>e</sup> brigade d'infanterie à l'île de Kojedo avant qu'il ait été consulté sur ce point et il espère qu'il sera possible de réintégrer cette compagnie aussitôt que possible dans la brigade canadienne. D'ici là, les troupes canadiennes intéressées exécuteront évidemment avec loyauté les ordres du commandement unifié quant à leur participation à la garde des prisonniers de guerre sur l'île de Kojedo. Le Gouvernement du Canada voudrait également qu'on lui donnât de nouveau l'assurance que, si plus tard on se propose de détacher des forces canadiennes du commandement et de l'autorité canadienne pour des raisons militaires ou à d'autres fins, on n'agira qu'après avoir consulté le Gouvernement du Canada et après avoir obtenu son consentement, sauf en cas d'urgence militaire quand on n'aura pas le temps de le consulter.

A l'heure actuelle je ne désire rien ajouter à la note dont je viens de donner lecture. Pour ce qui est de la question des consultations, je ferai observer qu'à Washington se tiennent régulièrement des séances auxquelles participent des représentants du Gouvernement canadien ainsi que des représentants d'autres gouvernements et pays ayant des troupes en Corée. Au cours de ces réunions, nous sommes généralement mis au courant des progrès réalisés ou de l'absence de progrès concernant les pourparlers de trêve et autres pourparlers qui se poursuivent en Corée. Ces pourparlers portent évidemment, entre autres questions, sur celle des prisonniers de guerre.

## Traité de paix avec le Japon

### Dispositions relatives à la mise en vigueur du traité

Le 9 mai, M. Pearson a proposé que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler que le gouverneur en conseil peut accomplir les choses qui lui semblent nécessaires

pour exécuter le traité de paix entre le Canada et le Japon; et qu'à cette fin le gouverneur en conseil peut faire des nominations, établir des bureaux et édicter des arrêtés ou règlements; et afin de stipuler en outre que tous frais subis dans l'exécution du traité doivent être acquittés au moyen des deniers votés par le Parlement.

En réponse à une demande de M. Coldwell, le Ministre a fait ensuite la déclaration suivante:

... La Chambre se rappelle sans doute qu'une résolution approuvant la ratification du traité de paix entre le Canada et le Japon a été adoptée par les deux Chambres du Parlement avant le congé de Pâques et que l'instrument canadien de ratification du traité a été déposé à Washington le 17 avril.

Le traité est entré en vigueur pour les pays qui l'avaient ratifié sur dépôt de l'instrument américain de ratification du 28 avril, en conformité des dispositions de l'article 23 du traité. Le traité est donc entré en vigueur...

Aux États-Unis, un traité qui est ratifié devient loi du pays et impose automatiquement des obligations aux citoyens américains. Sous notre régime, les gouvernements prennent pour eux-mêmes des obligations mais il faut adopter des lois pour imposer aux citoyens du pays des obligations quelconques.

La résolution dont la Chambre est saisie représente le premier stade de la présentation d'un bill dont l'adoption permettra au Canada de donner suite aux dispositions du traité. Les dispositions qu'il faudrait mettre en vigueur par voie législative au Canada n'ont qu'une portée peu étendue et présentent une importance bien plus juridique que politique...

## Génocide

Le 21 mai, M. Pearson présentait le projet de résolution suivant:

La Chambre décrète qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la ratification, par le Canada, de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, signée par le Canada le 28 novembre 1949.

A la suite de brefs discours prononcés par MM. Stewart (CCF, Winnipeg-Nord), Graydon (CP, Peel), Croll (L., Spadina), Knowles (CCF, Winnipeg-Nord-Centre), Crestohl (L., Cartier) Stick (L., Trinity-Conception), le Ministre a dit ce qui suit au sujet de sa motion:

La convention sur le génocide que nous étudions présentement est la première convention que les Nations Unies aient préparée afin d'inviter les pays du monde à y adhérer. L'Assemblée générale des Nations Unies en a adopté le texte à l'unanimité, le 8 décembre 1948. Ceux qui représentaient le Canada pendant la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale, tenue à Paris en 1948, ont appuyé le principe voulant que la convention sur le génocide ait une application aussi étendue que possible. La convention a été signée par le Canada le 28 novembre 1949 et elle est entrée en vigueur le 12 janvier 1951, quatre-vingt-dix jours après le dépôt de vingt instruments de ratification ou d'acceptation sans réserve. Comme on l'a dit, 36 États l'ont maintenant ratifiée ou acceptée, 30 sans réserve et 6, malheureusement, avec certaines réserves. Les États qui ont posé des réserves sont: la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et les Philippines. La convention sur le génocide est importante non seulement à cause de la nature du sujet dont elle traite, mais parce qu'elle est la première convention internationale dans laquelle on ait jamais tenté de définir un délit criminel international...

Le crime est défini à l'article II qu'on a déjà lu à la Chambre. En voici le texte:

... actes commis, dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel.

Je n'ai pas besoin de rappeler certains exemples horribles de génocide, commis par le passé et, en particulier, les plus récents exemples abominables que présentent



les méthodes appliquées par les nazis au cours des années 30 et pendant la guerre. Leur ligne de conduite aussi systématique qu'impitoyable, destinée à déraciner et à exterminer un peuple entier, le peuple juif, en fait un des chapitres les plus tragiques de l'histoire humaine...

Voilà le genre de choses... que la présente convention, bien qu'elle soit insuffisante à plusieurs points de vue, a pour but de prévenir ou du moins de rendre plus difficiles...

Les États signataires de la convention s'engagent à traduire en justice les personnes reconnues coupables de génocide dans leur propre territoire ou bien de les livrer à un tribunal criminel international, lorsqu'un pareil tribunal aura été constitué. Cette dernière obligation ne se présente pas immédiatement dans tous les cas. En effet, en vertu de la ratification du présent traité, les parties contractantes devront également s'engager par convention distincte à reconnaître la compétence d'un pareil tribunal international. A toutes fins pratiques donc, et particulièrement à cause du caractère tout à fait hypothétique de l'établissement, à l'heure actuelle, d'une telle cour criminelle internationale, on peut dire que les États contractants tiennent le génocide pour un crime international et conviennent de punir les coupables devant leurs propres tribunaux.

Comme on l'a signalé, cependant, la convention renferme une disposition à l'article IX, qui n'est pas sans un véritable effet, en ce sens qu'elle fournit à un État contractant le moyen de citer devant la Cour Internationale de Justice un autre État contractant. La Cour, qui n'a aucune compétence à l'égard des individus, mais seulement à l'égard des États et qui est en outre privée de toute compétence au criminel, ne serait pas habilitée à se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence d'une personne quelconque, mais, aux termes de cet article, elle pourra rendre un jugement déclaratoire à l'effet que l'État répondant s'est acquitté, ou ne s'est pas acquitté, dans l'ensemble, des obligations que lui imposait la convention.

Les pays communistes ont constamment refusé d'accepter la compétence obligatoire de la Cour Internationale de Justice. C'est pourquoi, en conformité de ce principe général, ces pays, auxquels s'ajoute la République des Philippines, ont fait des réserves, refusant de se laisser contraindre par l'article en question.

Quelques pays se sont élevés contre ces réserves et les protestations qu'elles ont provoquées expliquent les hésitations et même les délais de certains États qui devraient ratifier le traité. Pour résoudre ces difficultés, le secrétaire général des Nations Unies a sollicité des directives de l'Assemblée générale au cours de sa cinquième session de 1950, quant à la portée des réserves de ce genre... L'Assemblée décida alors de renvoyer l'affaire à la Cour Internationale de Justice et on espérait que ce tribunal exprimerait une opinion qui jetterait la lumière voulue sur la situation. J'avoue que les événements ont quelque peu déçu cette attente. Par une décision majoritaire, la Cour s'est bornée à déclarer que tout État qui maintiendrait les réserves pourrait tout de même être considéré comme signataire de la convention, malgré les protestations des autres États, si la réserve n'allait pas à l'encontre des buts de la convention. La Cour a refusé de statuer sur la compatibilité des réserves en cause avec la convention; d'après elle, la chose dépend de l'appréciation subjective de l'effet que peuvent avoir les réserves formulées par chacun des États.

On peut donc dire que nous ne sommes guère plus avancés. A l'heure actuelle, l'état de choses semble être le suivant: si le Canada protestait contre les réserves communistes, sous prétexte d'incompatibilité, les pays communistes et d'autres pays ne pourraient soutenir qu'il n'y a pas incompatibilité. Dans ces conditions (et après étude sérieuse de cette difficulté) le Gouvernement a cru bon que le Canada ratifie la convention, sans faire allusion aux réserves; j'avoue cependant que, du point de vue juridique, on pourrait prétendre qu'une telle attitude entraîne notre acceptation tacite desdites réserves.

La réserve est rédigée de telle façon qu'aucun pays qui l'a apportée en vertu de l'article IX ne peut assigner un pays qui n'y a pas souscrit, à l'égard d'une accusation portée en vertu de la convention, devant la Cour Internationale de Justice sans le consentement du pays qui n'a pas apporté la réserve. C'est là un point très important.

Les réserves faites en vertu de l'article IX sont identiques. Je donnerai lecture des termes employés par la Bulgarie:

La Bulgarie ne s'estime pas liée par les dispositions de l'article IX... et elle déclare que, en ce qui concerne la compétence de la Cour Internationale... la Bulgarie soutiendra que, dans chaque cas particulier, l'accord de toutes les parties au différend est essentiel, pour que tout différend soit soumis à la décision de la Cour Internationale.

En d'autres termes, il me semble évident, d'après les termes de cette réserve, que le Canada, par exemple, ne pourrait être traduit devant la Cour Internationale de Justice, à propos d'une accusation de violation de la convention à l'étude, par un pays comme la Bulgarie, qui a apporté cette réserve sans le consentement du Canada lui-même.

La convention sur le génocide est probablement la plus importante source de nouveau droit criminel international qui a pris naissance depuis la dernière guerre. Les autres sources de ce droit sont les principes de Nuremberg, fondés sur la charte, et les jugements du tribunal de Nuremberg, formulés par la Commission du droit international des Nations Unies, de même que le projet de code des délits contre la paix et la sécurité du genre humain, qui est encore à l'étude aux Nations Unies.

### Guerre bactériologique

En réponse à une question posée par M. T. H. Goode (L., Burnaby-Richmond), le 12 mai, au sujet des accusations de M. Endicott voulant que les forces des Nations Unies en Corée aient eu recours aux armes bactériologiques, M. Pearson a fait la déclaration suivante:

Il va de soi que l'accusation selon laquelle les forces des Nations Unies en Corée ont eu recours à l'arme bactériologique est tellement fautive et invraisemblable qu'en toute autre circonstance elle ne mériterait pas l'hommage d'un démenti officiel. Toutefois, comme elle est devenue le thème central de la propagande soviétique et comme on l'a répétée si violemment et si souvent dans le dessein évident de tromper ceux qui pourraient ignorer le but poursuivi ici par les Russes, il me semble bon d'en dire quelques mots...

L'accusation de guerre bactériologique est d'ordinaire dirigée expressément contre les États-Unis. Washington et le commandement unifié en Corée l'ont démentie avec vigueur et indignation. Ces derniers jours encore, M. Acheson a répété ce démenti, en insistant sur les témoignages fabriqués sur lesquels s'appuie cette accusation, et je cite ses paroles:

...ces accusations tout à fait fausses constituent un autre exemple de l'audace éhontée dont les communistes font preuve pour disséminer leurs mensonges.

Les membres canadiens du parti communiste qui, bien entendu, suivent automatiquement chaque tour et détour de la ligne de conduite soviétique, peu importe où cela les mène, et leurs compagnons de route, qui ne se rendent pas toujours compte qu'ils voyagent d'après les instructions du Kremlin, ces gens-là préfèrent accepter les témoignages fabriqués de toutes pièces plutôt que les démentis officiels de nos amis des États-Unis. M. Trygve Lie, secrétaire général de l'ONU, a catégoriquement déclaré au nom des Nations Unies, que cette accusation était absolument fautive. La Chambre, j'en suis sûr, accepte ces dénégations.

Pour ce qui est de nous, c'est une calomnie diffamatoire, bien entendu, que de dire que le Canada a participé de quelque façon à une forme quelconque de guerre bactériologique. Il est également faux et également calomnieux, mais plus lâche et plus abject, de donner à entendre sans le dire clairement que le Canada fait autre chose en ce domaine que des préparatifs pour se défendre contre un tel genre de guerre. Je puis dire... que certains de nos savants les mieux qualifiés, bien qu'on ne leur ait évidemment pas permis de faire des constatations sur place, ont déjà examiné

ce que les communistes ont prétendu être les indices de guerre bactériologique en Corée; dans un rapport verbal qu'ils m'ont fait ces savants déclarent que tout cela est une mystification évidente et malhabile.

La meilleure preuve peut-être que les chefs communistes eux-mêmes n'ajoutent pas foi à ces accusations ni à ces indices, c'est qu'ils ont chargé de leurs prétendues enquêtes un organisme communiste qui s'appelle, je crois, l'Association internationale des juristes démocrates et d'autres organismes relevant directement d'eux. D'autre part, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et les autres États membres des Nations Unies qui ont des forces en Corée ont reconnu que les accusations devraient être examinées par des hommes qui engageraient — bien entendu, c'est inconcevable, dans les pays communistes — uniquement leur conscience professionnelle et qui agiraient en s'appuyant sur leurs connaissances scientifiques; par des hommes — ce serait également impossible dans les pays communistes — qui ne seraient pas exposés à des représailles ni à des châtements si leurs conclusions étaient embarrassantes, du point de vue politique, pour les gouvernements dont ils sont les ressortissants. Voilà pourquoi on a proposé que l'enquête fût tenue par des représentants d'organismes internationaux impartiaux, comme la Croix-Rouge internationale ou l'Organisation mondiale de la santé. De fait, les Nations Unies devraient accepter et accepteraient effectivement tout organisme international de cette nature. Évidemment gênés par la possibilité que ce genre d'enquête ait lieu, les communistes en sont venus à nier l'impartialité et l'objectivité des deux organismes internationaux en question. Cette attitude ne trompe personne d'autre qu'eux-mêmes, mais elle démontre de façon très convaincante leur propre mauvaise foi et elle prouve qu'ils se rendent compte que leurs accusations seraient vite démenties si une enquête vraiment impartiale pouvait avoir lieu...

La lettre suivante a été adressée à M. Endicott:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a donné instruction de porter à votre connaissance les résumés suivants de déclarations que vous auriez formulées durant votre récent voyage en Europe et en Chine. Ce sont les comptes rendus les plus précis que nous ayons pu nous procurer. On me prie de vous demander si vous confirmez ou si vous niez ces déclarations qu'on vous attribue ou encore si vous désirez les modifier.

Cette lettre a été envoyée, à ma demande, au nom du sous-secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures... J'ai reçu une réponse... La communication m'est adressée... En voici la teneur:

Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception d'une lettre signée par un fonctionnaire de votre ministère qui m'interroge au sujet de certaines déclarations que j'aurais faites à la radio et dans les journaux.

Puis-je ouvrir ici une parenthèse... pour expliquer que nous n'avons tout simplement voulu que lui donner l'occasion de confirmer, de nier ou de modifier ces déclarations. C'est à ces fins uniquement que nous l'avons interrogé. M. Endicott continue sa lettre en ces termes:

Avant de traiter ces questions, je veux vous annoncer que je parlerai à Toronto samedi matin à Massey-Hall et dimanche soir au Maple-Leaf Gardens. Au cours de mes discours je vais parler de la guerre bactériologique que les troupes des États-Unis livrent à la population chinoise. Je répéterai ce que j'ai dit à l'étranger. Vous le savez, je parle chinois couramment et j'ai pu prendre connaissance sur place par moi-même de ce que je crois être des preuves incontestables de la guerre bactériologique que livrent les troupes des États-Unis.

La vérité de cette grave accusation est d'importance primordiale pour tous les Canadiens et je compte que vous voudrez entendre le récit de ce que j'ai vu en Chine. Vous vous souvenez que je vous ai envoyé un câblogramme de Chine dès le 1<sup>er</sup> avril, avant de faire toute déclaration publique.

Soit dit en passant, il s'agit d'un câblogramme qui m'a été adressé de Pékin, il y a quelques semaines, pour protester contre la prétendue guerre bactériologique ou microbienne qui aurait été menée, prétendait-il, en Corée et en Chine septentrionale. La lettre de M. Endicott se termine ainsi:

Je saisis avec plaisir l'occasion d'exposer les faits dont j'ai été témoin, tant à vous et au comité des Affaires extérieures qu'au peuple du Canada.

Pour en revenir aux questions que me pose ce fonctionnaire de votre service, je n'ai pas été en mesure de découvrir ce qui pourrait autoriser votre ministère à interroger des citoyens canadiens de cette façon; je ne comprends d'ailleurs pas très bien le sens de ces questions. Jusqu'à ce que je reçoive quelques précisions sur ce point, je devrai refuser de me soumettre à l'interrogatoire mené par vos fonctionnaires.

L'interrogatoire que mentionne M. Endicott n'était que l'occasion que nous lui avons offerte de s'expliquer, de nier ou de rectifier ce qu'il est censé avoir déclaré lorsqu'il était en territoire communiste; mais il ne s'est pas prévalu de cette invitation.



*Photo: Anpfoto*

#### **A LA MÉMOIRE DES MILITAIRES CANADIENS**

**M. Pierre Dupuy, ancien ambassadeur du Canada aux Pays-Bas et ambassadeur actuel du Canada en Italie, dépose une couronne, le 5 mai, au pied de la Croix du sacrifice, au cimetière militaire canadien de Berg-op-Zoom (Hollande), à la mémoire des Canadiens tombés en territoire hollandais pendant la seconde guerre mondiale.**

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. F. M. Tovell, des bureaux d'Ottawa, est affecté à la légation du Canada à Copenhague, le 1<sup>er</sup> mai 1952.

M. D. H. W. Kirkwood, des bureaux d'Ottawa, est affecté à la délégation du Canada à l'OTAN, à Paris, le 6 mai 1952.

M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 7 mai 1952.

M. J. E. G. Hardy, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome, le 19 mai 1952.

M. N. F. H. Berlis, rentré de Genève en congé de rapatriement, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 26 mai 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. Heitor Lyra, ambassadeur du Brésil, le 5 mai.

Le Docteur J. J. Verschuur, attaché scientifique, ambassade des Pays-Bas, le 28 avril.

M. Masao Izumoi, premier secrétaire (affaires commerciales), ambassade du Japon, le 28 avril.

M. Takaaki Kagawa, troisième secrétaire, ambassade du Japon, le 28 avril.

M. Tohru Ishii, attaché, ambassade du Japon, le 28 avril.

M. Kalevi E. J. Kiviluoto, attaché, légation de Finlande, le 1<sup>er</sup> mai.

Le major J. E. van Iterson, attaché militaire, naval et de l'Air, ambassade des Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> mai.

M. Jan Dankowicz, deuxième secrétaire, légation de Pologne, le 12 mai.

M. Alain de Thysebaert, conseiller, ambassade de Belgique, le 17 mai.

M. Zubeyir Aker, premier secrétaire, ambassade de Turquie, le 19 mai.

Le lieutenant-colonel Jacinto Pinto de Moura, attaché de l'Air adjoint, ambassade du Brésil, le 21 mai.

M. Emmanuel Nery, attaché commercial adjoint, ambassade du Brésil, le 21 mai.

M. Murillo Gurgel Valente, troisième secrétaire, ambassade du Brésil, le 20 avril.

#### Départs

Son Excellence sir Alexander Clutterbuck, K.C.M.G., M.C., haut commissaire pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. M. J. Thomson, haut com-

missaire adjoint, a été nommé haut commissaire suppléant jusqu'à l'arrivée du successeur de sir Alexander.

Le lieutenant-colonel G. L. Reinderhoff, attaché militaire et de l'Air, ambassade des Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> mai.

M. Efdal Deringil, premier secrétaire, ambassade de Turquie, le 19 mai.

M. F. A. Mustonen, attaché, légation de Finlande, le 1<sup>er</sup> mai.

M. Iqbal Ahmed Akhund, troisième secrétaire, haut commissariat du Pakistan au Canada, le 6 mai.

Le lieutenant-colonel Paulo Emilio da Camara Ortegá, attaché de l'Air adjoint, ambassade du Brésil, le 21 mai.

M. Luis Corrêa da Silva, attaché commercial adjoint, ambassade du Brésil, le 21 mai.

Son Excellence M. R. R. Saksena, haut commissaire de l'Inde au Canada, est de retour d'une visite dans son pays et a repris la direction du haut commissariat, le 27 mai.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, en voyage dans l'Ouest canadien, a remis la direction de l'ambassade à M. de Laboulaye, conseiller, le 28 avril.

Son Excellence le Docteur Victor Nef, ministre de Suisse, est de retour à la légation après une visite dans son pays, le 26 mai.

M. Katsushiro Narita, conseiller et chargé d'affaires *ad interim*, ambassade du Japon, a été nommé ministre plénipotentiaire et reste chargé d'affaires, le 5 mai.

Reconn  
M.  
États-  
mai.  
Reconn  
M.  
Vanco  
M.  
à Van  
M.  
sul de  
Montr  
M.  
à Mon  
M.  
sulat g  
M.  
l'Équa  
M.  
M.  
d'Irlan  
AUTRIC  
ESPAGN  
ÉTATS-  
MONAC  
UNION  
Juin 1

## Service consulaire

### Reconnaissance définitive

M. Arthur B. Corcoran, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 12 mai.

### Reconnaissances provisoires

M. Takeshi Yasukawa, consul du Japon à Vancouver, le 20 mai.

M. Minoru Takeda, vice-consul du Japon à Vancouver, le 20 mai.

M. le docteur Hans Christian Halter, consul de la République fédérale d'Allemagne à Montréal, le 26 mai.

M. Oscar Freyre, consul général du Pérou à Montréal, le 26 mai.

M. Yosef Nevo, consul en charge du consulat général d'Israël à Montréal, le 26 mai.

M. Francisco Lasso-Guerrero, consul de l'Équateur à Vancouver, le 29 mai.

M. Kurt Brunhoff, consul de la Républi-

que fédérale d'Allemagne à Vancouver, le 29 mai.

M. German Baraibar y Usandizaga, consul général d'Espagne à Montréal, le 28 mai.

### Départs

M. Moshe Yuval, consul général adjoint d'Israël à Montréal, le 2 mai. M. Hanan Aynor, vice-consul, a la responsabilité du consulat général jusqu'à l'arrivée du successeur de M. Yuval.

M. William M. Olive, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Victoria, le 27 avril.

M. Philippe Cantave, consul général d'Haïti, a repris la direction du consulat général à son retour d'Haïti le 19 mai.

M. Frans Willems, vice-consul de Belgique à Montréal, a été promu au rang de consul, le 27 mai.

## Service commercial

M. M. J. Marshall, commissaire de commerce du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Toronto le 9 mai.

## ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

### AUTRICHE

Échange de notes remettant en vigueur la Convention entre Sa Majesté et le Président fédéral de la République d'Autriche, relative aux actes de procédure en matière civile et commerciale, signée à Londres le 31 mars 1931. Intervenu à Vienne le 18 janvier 1952.

### ESPAGNE

Échange de notes concernant le règlement de créances commerciales. Intervenu à Madrid le 29 janvier 1952.

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Échange de notes aux termes duquel les Gouvernements conviennent de préparer en collaboration les requêtes qu'ils présenteront à la Commission mixte internationale en vue de faire approuver par elle les plans relatifs à la construction d'installations hydro-électriques sur le fleuve Saint-Laurent dans le cadre de l'aménagement d'une voie maritime entièrement canadienne. Intervenu à Washington le 11 janvier 1952.

Échange de notes relatif au déplacement de deux stations flottantes du Pacifique. Intervenu à Ottawa, les 22 janvier et 22 février 1952.

Échange de lettres concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles. Intervenu à Ottawa les 15 et 16 avril 1952.

### MONACO

Échange de notes modifiant les formalités à remplir en matière de visas par les voyageurs non immigrants des deux pays. Signées à Ottawa et à Monaco les 22 janvier et 20 mars 1952.

### UNION SUD-AFRICAINE

Échange de notes concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume. Intervenu à Ottawa les 2 et 11 janvier 1952.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en mai 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

### Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1952.)

**Commission du désarmement des Nations Unies** (New-York), en avril. Représentant: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Suppléant: M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

**Commission des Nations Unies chargée des mesures collectives** (New-York), à partir du 15 avril. Représentant: M. D. M. Johnson,

représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Suppléant: M. J. George, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Ces organismes continueront de siéger jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs rapports en vue de la septième session de l'Assemblée générale.

### Conférences de mai

**Quatrième session de la Commission des industries mécaniques de l'OIIT** (Genève), du 21 avril au 3 mai. Délégués du Gouvernement: MM. L. Pépin et J. B. Lane, du ministère du Travail. Délégués des employeurs: M. S. C. Evans, de Guelph; M. A. B. Lawrason, de Woodstock. Délégués des employés: M. R. Holmes, de Winnipeg; M. J. Mitchell, de Toronto.

**Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (ECOSOC)** (New-York), du 28 avril au 9 mai. Délégué: M. T. D. MacDonald, commissaire aux enquêtes sur les coalitions. Conseiller: M. G. V. Sainsbury, du ministère des Finances.

**Conférence diplomatique sur le droit maritime** (Bruxelles), du 2 au 10 mai. Observateur: M. Roger Chaput, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

**Neuvième session du comité du bois de la CEE (ECOSOC)** (Genève), du 2 au 6 mai. Observateur: M. R. D. Roe, secrétaire commercial (bois) au haut commissariat du Canada à Londres.

**Cinquième session de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS** (Genève), à partir du 5 mai. Chef de la délégation: le Dr O. Leroux, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Délégués suppléants: le Dr W. H. McMillan, député; le Dr J. T. Phair, sous-ministre de la Santé de l'Ontario. Conseiller spécial: le Dr T. C. Routley, de l'Association canadienne de la

médecine, de Toronto. Conseiller et secrétaire: M. B. M. Williams, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

**Neuvième réunion du Groupe international d'études du caoutchouc** (Ottawa), du 5 au 9 mai. Chef de la délégation: M. A. F. W. Plumtre, du ministère des Affaires extérieures. Délégués: MM. D. Harvey et F. T. Carten, du ministère du Commerce; M. G. D. Smith, de l'Association canadienne des fabricants de caoutchouc; M. C. C. Thachray, de l'Association canadienne des fabricants de caoutchouc et de la Dominion Rubber Company; M. R. C. Berkinshaw, de l'Association canadienne des fabricants de caoutchouc et de la Goodyear Tire and Rubber Company; MM. G. D. Barrington, E. R. Rowzee et R. E. Hatch, de la Société Polymer.

**Quatrième session de la Commission du fer et de l'acier de l'OIIT** (Genève), du 5 au 17 mai. Délégués de l'État: MM. L. Pépin et J. B. Lane, du ministère du Travail. Délégués ouvriers: M. R. Holmes, de Winnipeg; M. J. Mitchell, de Toronto. Délégué des patrons: M. T. E. Boyce, de Toronto.

**Comité consultatif de la fonction publique internationale** (Genève), du 12 au 17 mai. Délégué: M. C. Bland, président de la Commission du service civil.

**Huitième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et**

social  
R. B.  
tionale

Treil  
cersell  
de la  
minist  
Gagno  
Postes  
Canad  
Bingle

Onza  
interna  
mai. I  
l'ambas

Rep  
les det  
dres) à  
gation  
du Can  
Hockin  
Londre  
Financ

Quat  
que et  
d'aout  
puté,  
d'État  
M. D.  
du Ca  
New-Y  
parleme

(Les co  
titre d'  
cipier ou

Dir-  
des pro  
juin.

Quin  
(Rome)

Tren  
tion int  
4 au 28

Quin  
comité  
tation s  
Bruxelle

Ving  
Commis  
minelle

Trois  
verneme  
migrato  
du 10 j

Seiziè  
provinci  
flore (O

Juin 19



social (New-York), du 12 au 31 mai. M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

*Treizième congrès de l'Union postale universelle* (Bruxelles), à partir du 14 mai. Chef de la délégation: M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes. Délégués: MM. J.-L.-A. Gagnon et H. N. Pearl, du ministère des Postes; M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles. Secrétaire: M<sup>lle</sup> C. E. Bingleman, du ministère des Postes.

*Onzième session du Comité consultatif international du coton* (Rome), du 17 au 31 mai. Délégué: M. S. G. MacDonald, de l'ambassade du Canada à Rome.

*Reprise de session de la Conférence sur les dettes extérieures de l'Allemagne* (Londres) à partir du 17 mai. Chef de la délégation: M. E.-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres. Délégués: M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. C. L. Read, du ministère des Finances.

*Quatorzième session du Conseil économique et social* (New-York), du 20 mai au mois d'août. Représentant: M. Jean Lesage, député, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suppléants: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. J. Sinclair, député, adjoint parlementaire au ministre des Finances; le

Dr G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social; M. F. G. Robertson, député. Conseillers: MM. G. B. Summers et J. H. Warren, du ministère des Affaires extérieures; M. S. Pollock, du ministère des Finances. Secrétaire: M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Statistique de la pêche (OAA)* (Copenhague), du 26 au 31 mai. Représentant: M. W. MacKenzie, du ministère des Pêcheries.

*Sixième session de l'OACI* (Montréal), à partir du 27 mai. Chef de la délégation: M. C. S. Booth, délégué permanent du Canada auprès de l'OACI. Délégué: M. H. A. L. Pattison, membre canadien de la Commission de navigation aérienne de l'OACI. Conseillers: MM. S. Pollock et M. C. Clark, du ministère des Finances; M. J. A. Irwin, du ministère des Affaires extérieures.

*Réunion annuelle de la Commission internationale de la chasse à la baleine* (Londres), à partir du 28 mai. M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries.

*Cent dix-neuvième session du Conseil d'administration de l'OIT* (Genève), les 30 et 31 mai. Délégué: M. B. M. Williams, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève. Suppléant: M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du bureau européen des Nations Unies à Genève.

## Conférences de juin et juillet

*(Les conférences ou réunions internationales dont les noms suivent ne sont énumérées qu'à titre d'information. Il ne s'ensuit pas que le Gouvernement canadien a été invité à y participer ou que, dans l'affirmative, l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Dix-neuvième session de la Commission des produits de l'OAA* (Rome), du 3 au 7 juin.

*Quinzième session du Conseil de l'OAA* (Rome), du 9 au 14 juin.

*Trente-cinquième session de l'Organisation internationale du Travail* (Genève), du 4 au 28 juin.

*Quinzième session de la Conférence du comité du Bureau international de documentation sur la médecine militaire* (Liège et Bruxelles), du 4 au 7 juin.

*Vingt-et-unième assemblée générale de la Commission internationale de la police criminelle* (Stockholm), du 9 au 12 juin.

*Troisième session du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe* (Washington) à partir du 10 juin.

*Seizième conférence des fonctionnaires provinciaux et fédéraux de la faune et de la flore* (Ottawa), les 13 et 14 juin.

*Cinquième session du Comité central permanent de l'opium et de l'organe de contrôle des stupéfiants* (Genève), à partir du 16 juin.

*Sixième réunion du Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud* (Nandi, îles Fidji), à partir du 19 juin.

*Troisième réunion du sous-comité du groupe international de travail de la réduction des tarifs douaniers (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)* (Genève), à partir du 23 juin.

*Réunion du groupe des Antilles britanniques de l'Association parlementaire du Commonwealth* (Kingston, Jamaïque), en juin.

*Septième conférence internationale de la sécurité dans les recherches minières* (Buxton, Angleterre), du 7 au 12 juillet.

*Premier congrès international de la Fédération internationale du diabète* (Leyde, Pays-Bas), du 7 au 21 juillet.

Deuxième congrès international de physiologie et de pathologie de la reproduction animale et de l'insémination artificielle (Copenhague), du 7 au 11 juillet.

Troisième conférence du Commonwealth et de l'Empire sur la santé et la tuberculose (Londres), du 8 au 13 juillet.

Sixième congrès international de zootech-

nie (Copenhague), du 9 au 14 juillet.

Dix-huitième conférence de la Croix-Rouge internationale (Toronto), du 23 juillet au 9 août.

Réunion spéciale du Comité des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), en juillet.

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
29	3 mai	Des stagiaires pakistanais du plan de Colombo sont présentés au Premier ministre.
30	5 mai	Présentation des lettres de créance de M. Heitor Lyra comme ambassadeur du Brésil au Canada.
31	5 mai	Neuvième réunion du Groupe d'études international du caoutchouc, tenue à Ottawa.
32	16 mai	Échange entre le Canada et les États-Unis des instruments de ratification relatifs à la convention sur l'utilisation de certains appareils ou postes radioélectriques.
33	19 mai	Composition de la délégation canadienne à la quatorzième session du Conseil économique et social.
34	26 mai	Notification relative à la restitution ou à l'indemnisation par le Japon au titre des réclamations de guerre.
35	30 mai	Nomination de M. L. G. Chance au poste de directeur du Département de l'administration dans le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe.

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

#### Organisation mondiale de la santé

*Règlement sanitaire international*—Débats et décisions de la Commission spéciale et de la quatrième assemblée mondiale de la santé concernant le règlement N° 2 de l'OMS; Genève, avril 1952; 447 pp.; \$2.25. Actes officiels de l'OMS N° 37.

*Rapport financier 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 1951* (Supplément au rapport annuel du Directeur général pour 1951

et Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée mondiale de la santé); Genève, avril 1952; 81 pp.; 50 cents; Actes officiels de l'OMS N° 41.

*Recueil des documents fondamentaux* (Quatrième édition); Genève, janvier 1952; 209 pp.; \$1.00.

### b) Documents photocopiés:

*Troisième rapport au Conseil de sécurité du Représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, M. Frank P. Graham;* le 22 avril 1952; document S/2611; 43 pp.

\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d'"Affaires extérieures".

Allema

Argent  
Austra

Belgiq  
Brésil.

Ceylan  
Chili...

Colomb

Congo  
Cuba...

Danem  
Égypte

Espagn  
États-U

Finland

France.  
Grèce...

Guatem

Hong-K

Inde.....

Islande.

Irlande.

Italie.....

Jamaïqu

Juin 1952

## REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Conseiller commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Séance).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Galle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Édifice Bank of London and South America).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.)
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (201 International Trade Mart).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrenken-3-C32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong & Shanghai Banking Corporation Bldg.)
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Com- merce Chambers).



Japon.....	Chargé d'affaires ad interim.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ministre (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Porto Rico.....	Commissaire de commerce (Pêcheries).....	San-Juan (Adresse postale: Case 3981)
Royaume-Uni.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Londres (Canada House). Liverpool (Martins Bank Building). Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St.-Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur..... Secrétaire commercial et consul.	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere). Stamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4. Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire..... Commissaire de commerce..... Commissaire de commerce.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building). Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street). Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires ad interim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereuiok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Piso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada 69, autrefois Moskovska).
Nations Unies.....	Délégué permanent..... Délégué permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue). Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16° (a/s Ambassade du Canada).

\*Organisation européenne de coopération économique.

Volu  
La pr  
La vo  
Des s  
Bours  
du  
Le Ca  
Les A  
Déc  
Nomin  
Nomin  
Représ  
Déclara  
Récents  
Docum  
Sous le  
compte  
dans le  
partie,  
Abonne  
à l'ordr  
(Canada)



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Juillet 1952

N° 7

	PAGE
La presse soviétique.....	246
La voie maritime du Saint-Laurent.....	250
Des savants canadiens réfutent les accusations de guerre bactériologique	259
Bourses de perfectionnement postdoctoral dans les laboratoires du Conseil national de recherche.....	263
Le Canada et les Nations Unies.....	265
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du Gouvernement.....	268
Nominations et mutations.....	275
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	275
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	276
Déclarations et discours.....	278
Récents communiqués du Ministère.....	279
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	279

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

## LA PRESSE SOVIÉTIQUE

**S**IL EST UN TRAIT qui caractérise mieux la presse dirigée de l'U.R.S.S. que son interprétation sectaire de l'actualité mondiale, c'est l'ennui phénoménal qui s'en dégage. Cette particularité est sans doute celle qui frappera le plus les lecteurs canadiens du bref exposé suivant de ce que les journaux offrent chaque jour en pâture au citoyen soviétique, mais qu'ils n'aient pas conclure de là (ce qui serait naturel mais inexact) que la presse soviétique est trop ennuyeuse pour attirer beaucoup de lecteurs. Ceux-ci, au contraire, sont innombrables. Les principaux quotidiens sont affichés sur des tableaux dans les parcs de culture et de récréation, à des endroits commodes le long des rues, dans les édifices publics et un peu partout. Ceux qui ne veulent pas s'acheter un journal ou qui sont arrivés trop tard pour se le procurer au kiosque, restent à le lire patiemment dans le parc, debout, avec presque autant de soin que le bureaucrate, sur le banc voisin, qui consacre la plus grande partie de son heure de déjeuner à absorber jusqu'au dernier mot les quatre pages de sa *Pravda*. S'il est vrai que dans l'Union soviétique l'appétit de lecture est quasi insatiable, au point même que les maisons d'édition désespèrent de satisfaire la clientèle, d'autres raisons expliquent la vogue de journaux aussi rébarbatifs. D'abord, ils n'ont pas de concurrents, la presse tout entière étant dirigée et les journaux étrangers, interdits. La radio étrangère est brouillée trop efficacement pour avoir beaucoup d'auditeurs. Ensuite, parce qu'ils sont dirigés, les journaux font autorité. Quiconque est chargé de la moindre responsabilité fait bien de lire avec la plus grande attention les principaux journaux, et surtout le journal local du parti communiste, afin d'y découvrir les indices de changement dans la politique du parti. L'art de lire entre les lignes doit avoir atteint un haut degré de perfection dans une assez grande partie du public soviétique, et sans doute confère-t-il à certains des articles les plus fades un intérêt qui échappe au profane.

### Nombreuses publications

Bien que tous les journaux et revues soient strictement dirigés par le Gouvernement soviétique et le parti communiste, malgré la liberté de la presse que garantit l'article 125 de la Constitution de Staline, le nombre des publications est très grand. Les deux principaux quotidiens sont la *Pravda* (La Vérité), organe du comité central du parti communiste, et les *Izvestia* (Les Nouvelles), organe du Gouvernement soviétique, c'est-à-dire du Conseil des Ministres. La *Pravda* et les *Izvestia* publient les grandes déclarations du parti et du Gouvernement et tracent aux journaux secondaires la ligne de conduite à suivre. Les journaux secondaires sont les nombreux organes régionaux et les feuilles officielles de divers groupes particuliers de la société soviétique. Par exemple, l'Armée et la Marine font paraître chacune un journal quotidien, la *Krasnaya Zvezda* (L'Étoile rouge) et la *Krasny Flot* (La Flotte rouge); l'organisation des syndicats ouvriers publie un quotidien appelé *Trud* (Le Travail); les organisations de jeunesse communistes, les Komsomols et les Pionniers, publient la *Komsomolskaya Pravda* (La Vérité de la Jeunesse communiste) et la *Pionerskaya Pravda* (La Vérité des Pionniers). *Sovyetski Sport* (Le Sport soviétique), *Literaturnaya Gazeta* (La Gazette littéraire), *Uchitvetskaya Gazeta* (La Gazette des Instituteurs) et *Sovetskoye Iskustvo* (L'Art soviétique) sont publiés plusieurs fois par semaine par les ministères compétents ou par les organismes soviétiques officiels qui dirigent ces secteurs d'activité. Moscou même a deux journaux d'intérêt surtout local, la *Moskovskaya Pravda* (Moscou-Vérité) et la *Vechernaya Moskva* (Moscou-Soir), organes officiels du conseil municipal et du conseil de ville de Moscou. Il existe en outre des journaux locaux dans toutes les grandes villes et dans toutes les capitales de l'U.R.S.S.

D'ordinaire, la *Pravda* et les *Izvestia* contiennent environ trois pages de nouvelles nationales et une, à peu près, d'informations étrangères, celles-ci consistant surtout

en dép  
à l'étra  
intérie  
les aut  
que le

Pe  
grande  
les ing  
exposé  
de pro  
dirigea  
ce gen  
journa  
partie  
à Stalin  
dépassé  
nouveau  
davanta  
autres a  
et socia  
variatio  
agricole  
la lettre  
un édit

Nouvel

Le  
particul  
et locau  
Tass a  
portanc  
mations  
mis par  
articles  
à la po  
inform  
1er févi  
sur « L  
de la F  
de Pyo  
aérien  
aurait  
tion de  
taux a  
des jou  
la sess  
plan d  
les des

I  
mesur  
D'aille  
à les  
longu  
Juillet

en dépêches des correspondants de *Tass*, l'agence qui représente la presse soviétique à l'étranger. Un choix des principaux articles de ces deux journaux sur l'actualité intérieure et étrangère est généralement reproduit presque mot pour mot dans tous les autres journaux soviétiques, encore que les organes régionaux spécialisés tels que le *Trud*, etc., en consacrent beaucoup aux sujets relevant de leur domaine propre.

Pour citer un exemple précis, la *Pravda* du 1<sup>er</sup> février 1952 consacrait la plus grande partie de sa première page à une lettre adressée à Staline par les ouvriers et les ingénieurs de l'omnium métallurgique Staline, de Magnitogorsk. Après avoir exposé ce qu'ils avaient fait en 1951 pour augmenter la production, ils promettaient de produire davantage encore en 1952 et terminaient par un hommage au « grand dirigeant du peuple soviétique — notre cher et aimé camarade Staline ». Des lettres de ce genre à Staline paraissent presque tous les jours en première page des principaux journaux. Pendant des semaines, chaque automne, la *Pravda* consacre la plus grande partie de sa première page aux lettres par lesquelles les fermes collectives annoncent à Staline que les récoltes ont été rentrées avec succès et que les prévisions ont été dépassées. Le 1<sup>er</sup> février, la *Pravda* publiait également un éditorial intitulé « Vers de nouveaux progrès en agriculture », exhortant comme toujours la population à travailler davantage et à accroître son rendement, et semblable en tout point aux innombrables autres articles de fond que ce journal adresse à tous les secteurs de la vie économique et sociale en U.R.S.S. Le même jour, le premier-Moscou des *Izvestia* présentait une variation sur le même sujet, ayant pour titre « Pour assurer l'abondance des produits agricoles ». Tous les journaux moscovites du 1<sup>er</sup> février reproduisaient en bonne place la lettre adressée à Staline par l'omnium métallurgique de Magnitogorsk et publiaient un éditorial analogue à ceux de la *Pravda* et des *Izvestia*.

### Nouvelles étrangères identiques

Les nouvelles étrangères offertes aux lecteurs soviétiques présentent un intérêt particulier, même si elles sont à peu près identiques dans tous les journaux nationaux et locaux. Le réseau, considérable et manifestement actif, des représentants de l'agence *Tass* a des ramifications dans toutes les parties du monde, et peu d'événements d'importance internationale sont complètement passés sous silence. Toutefois, les informations proprement dites sont relativement rares. La plupart des communiqués transmis par les agents de *Tass* ou les correspondants spéciaux sont essentiellement des articles d'interprétation qui présentent une version des faits conforme à l'attitude et à la politique du Gouvernement soviétique. C'est dire que la presse russe publie des informations tronquées et dénaturées. Pour revenir encore une fois à la *Pravda* du 1<sup>er</sup> février, on y trouve d'abord une information en provenance de Londres et de Paris sur « L'offensive du dollar contre la livre », où il est question des réactions favorables de la France à l'égard des « succès de l'économie soviétique ». Un autre article, daté de Pyong-Yang, cite une dépêche de l'agence *Tass* concernant une prétendue attaque aérienne contre le village de Munchon, au cours de laquelle l'aviation américaine aurait employé des balles explosives remplies de gaz empoisonnés. Une autre information de *Tass*, en provenance de la Nouvelle-Delhi et intitulée « Pénétration des capitaux américains dans l'Inde », se compose d'une série de passages bien choisis tirés des journaux indiens. Enfin, une dépêche expédiée de Paris par l'agence *Tass*, pendant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'intitule « Ce qu'on appelle le plan de paix de vingt ans des États-Unis est une tentative pour masquer et justifier les desseins agressifs des États-Unis d'Amérique ».

Les nouvelles étrangères défavorables à l'U.R.S.S. ne sont publiées que dans la mesure où elles peuvent accroître la vraisemblance des contre-accusations soviétiques. D'ailleurs, ces critiques sont ordinairement présentées avec des altérations destinées à les rendre aussi incolores que possible. Les seuls journaux étrangers qui soient longuement cités sont les organes communistes, exception faite pour quelques autres

journaux dont on reproduit des extraits choisis avec soin, ordinairement détachés de tout contexte. Un journal occidental habituellement opposé à l'U.R.S.S. tente-t-il d'étudier d'une façon objective les deux côtés d'une question, la presse soviétique en profite aussitôt pour lancer des formules comme celle-ci: "Même le Journal de Wall Street ne peut nier que...". En ce qui concerne le Canada, la *Canadian Tribune* est généralement censée exprimer l'opinion de la grande majorité des Canadiens. La seule nouvelle canadienne de quelque étendue publiée par la *Pravda* en février, par exemple, et qui tenait dans une colonne, était du correspondant de l'agence Tass à Ottawa et portait sur le programme du parti ouvrier-progressiste. Dans ses comptes rendus des sessions des Nations Unies, la rédaction des journaux communistes s'applique invariablement à réfuter les critiques étrangères. Le procédé classique consiste à publier les discours soviétiques en entier et à ne donner qu'une courte version, assaisonnée de propos blessants, des déclarations faites par les délégués non communistes. Parfois même, la presse soviétique passe complètement sous silence les propositions occidentales, dont le lecteur ne peut entrevoir la nature qu'à travers le texte *in extenso* des diatribes de M. Vychinski.

Le seul journal de Moscou qui offre un dérivatif à cette morne propagande est la *Vechernaya Moskva* (Moscou-Soir). S'il reproduit, lui aussi, une bonne partie des articles de la *Pravda* et des *Izvestia*, il réserve tous les jours une certaine place à quelques articles d'une veine plus légère. C'est l'unique journal de Moscou qui publie des annonces, mais il s'agit surtout de ce que nous appelons les « petites annonces » plutôt que de publicité proprement dite. Les annonces du 1<sup>er</sup> février renfermaient des demandes de techniciens qualifiés, de diverses catégories, pour l'industrie et le bâtiment, ainsi que quelques offres de services, une notamment par une entreprise de navigation et d'entrepôt. On y remarquait une intéressante liste intitulée « Chambres, appartements et maisonnettes », où l'on proposait des logements à échanger, c'est-à-dire dans la plupart des cas des chambres simples ou des appartements de deux ou trois pièces. Chaque annonce indiquait avec précision le nombre de mètres carrés des pièces offertes. Sous la rubrique « Divers », des annonceurs offraient de donner des leçons d'anglais et de guitare, de vendre un piano et d'acheter une *Moskvich*, la plus petite des automobiles soviétiques. Le même journal publiait un certain nombre d'avis de divorce (selon six sur trente environ de ces avis, les deux intéressés avaient encore le même domicile), et annonçait la soutenance publique de dissertations par des étudiants des institutions moscovites d'enseignement supérieur. Un étudiant en droit de l'université de Moscou, par exemple, devait bientôt soutenir une thèse sur « Le principe Lénine-Staline du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le problème colonial en droit international ».

Les lecteurs canadiens seraient tout aussi étonnés d'apprendre ce que la presse soviétique passe sous silence que de voir ce qu'elle imprime. En plus de l'omission intentionnelle des nouvelles étrangères, dont il a été question ci-dessus, il convient de noter que la presse russe parle rarement des accidents, des scandales ou des crimes qui se produisent dans l'Union soviétique. On se limite à souligner à l'occasion que le peuple soviétique n'est pas exempt des faiblesses humaines, en publiant des décrets frappant les actes criminels de peines très sévères, ou le détail des enquêtes sur la corruption dans certaines entreprises d'État. Ainsi, les citoyens soviétiques se voient régulièrement rappeler les sanctions auxquelles s'expose quiconque est reconnu coupable de détourner de leur destination normale les deniers de l'État ou les biens publics. On comprend dès lors que le feuilleton, petite histoire à moralité servant à réprimander vertement les fraudeurs et les incompetents, soit l'instrument de prédilection de la presse soviétique. La plupart des journaux publient au moins un feuilleton par numéro. La *Pravda* du 1<sup>er</sup> février contenait un feuilleton exposant l'ingéniosité avec laquelle les administrateurs d'une certaine fabrique avaient échappé aux conséquences de leur incompétence en faisant publier un livre à la louange de leurs magnifiques réussites.

feuille  
périod  
diens  
l'agri  
cation  
souve  
soviét  
zine i  
qu'il  
delett  
la par  
tiques  
de cri  
humor  
gers,



De pass  
Royaume

Juillet 1



Lorsque le lecteur soviétique consciencieux a absorbé sa *Pravda* et peut-être une feuille locale et un journal d'intérêt professionnel, il lui reste un vaste choix de périodiques, dont la plupart sont encore plus sombremenent didactiques que les quotidiens. Il existe des journaux spécialisés pour toutes les branches de l'industrie et de l'agriculture, et pour chaque secteur des arts et des sciences. Ainsi, il y a des publications savantes sur l'histoire, l'économie politique et la philosophie, qui sont le plus souvent orientées vers l'utilisation consciente de ces disciplines au profit de l'idéologie soviétique. L'*Ogonvok* (Petite Flamme) équivalent soviétique très mesuré du magazine illustré américain, est un peu moins rebutant. L'illustration la plus aguichante qu'il se permette à l'occasion représente une laitière stakhanoviste bien vêtue et rondelette. Le seul périodique qui ne demande pas un grand effort de concentration de la part du lecteur est le fameux *Krokodil* (Crocodile), magazine de dessins humoristiques et d'histoires satiriques. Mais s'il se trouve encore dans *Krokodil* beaucoup de critiques fines et justes sur les travers particuliers aux Russes, la plupart des dessins humoristiques sont des caricatures acerbes et maladroitement des chefs politiques étrangers, et les satires sont trop souvent surchargées de lourdes admonitions soviétiques.

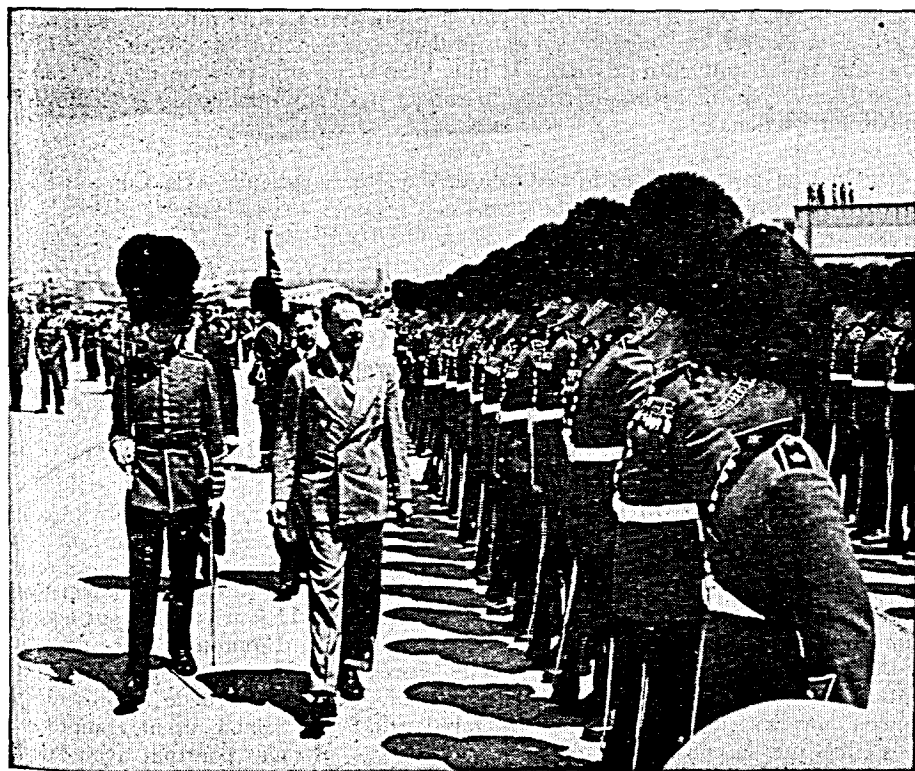


Photo: Capital Press

#### UN ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL REVIENT À OTTAWA

De passage à Ottawa après son voyage en Corée, le comte Alexander, ministre de la Défense du Royaume-Uni et ancien Gouverneur général du Canada, passe en revue la Garde à pied du Gouverneur général.

# LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

## Documents historiques

LE PREMIER MINISTRE, M. St-Laurent, a fait connaître le 30 juin que le Gouvernement canadien avait soumis à la Commission mixte internationale une requête priant celle-ci d'approuver la construction des ouvrages nécessaires à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. Le Premier ministre a annoncé en même temps que le Gouvernement des États-Unis avait également soumis, à Washington, une requête concordante en vue de faire approuver les travaux qui seront entrepris par des organismes que désigneront le Canada et les États-Unis.

On s'est mis d'accord sur les derniers détails des requêtes des deux Gouvernements à une réunion qui a eu lieu à Washington le même jour, entre le ministre des Transports, M. Chevrier, et le secrétaire d'État par intérim des États-Unis, M. David K. E. Bruce. A cette réunion, l'ambassadeur du Canada, M. H. H. Wrong, et le secrétaire d'État par intérim ont procédé à un échange de notes par lequel M. Wrong réitère l'engagement du Gouvernement canadien de construire la voie maritime du Saint-Laurent lorsqu'auront été mis au point les arrangements nécessaires pour que l'on puisse procéder à l'aménagement hydro-électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. La note canadienne expose en outre les arrangements en vertu desquels le Canada entreprendra de sa seule initiative les travaux destinés à assurer la navigation en eau profonde de Montréal aux Grands lacs. Ces travaux, qui seront entrepris dans la plus grande mesure possible concurremment avec l'aménagement hydro-électrique, n'exigent pas l'approbation de la Commission mixte internationale.

On trouvera ci-dessous le texte de la requête canadienne à la Commission et celui des notes échangées à Washington.

### REQUÊTE DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEMANDANT À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE DE RENDRE UNE ORDONNANCE APPROUVANT LA CONSTRUCTION DE CERTAINS OUVRAGES EN VUE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE DANS LA SECTION INTERNATIONALE DES RAPIDES DU FLEUVE SAINT-LAURENT.

OTTAWA, le 30 juin 1952

A LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE  
OTTAWA, ONTARIO.

Messieurs,

1. Le Gouvernement du Canada soumet par les présentes à la Commission mixte internationale, aux termes des dispositions du Traité du 11 janvier 1909 sur les eaux limitrophes, la présente requête, qui prie la Commission d'approuver la construction de certains ouvrages, décrits à l'article 8 de la présente requête, et d'approuver l'utilisation desdits ouvrages dans les conditions définies à l'article 10 de la présente requête, dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, compte tenu des effets que la construction et l'utilisation de ces ouvrages pourront avoir sur les niveaux d'eau qui en résulteront et qu'il conviendra de maintenir dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.

2. a) Outre les ouvrages spécifiés à l'article 8 qui sont visés par la présente requête et qui seront établis et entretenus par des organismes désignés par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le

b)  
c)  
3. La  
blable  
deman  
requêt  
ment p  
nisme  
4. La  
dans le  
de l'É  
environ  
St. Reg  
raleme  
et les I  
5. La  
débit n  
par sec  
tion du  
dont 98  
Cornwa  
ploitati  
dont or  
chevaux  
heures  
cours, r  
de Sou  
York) e  
série d  
contour  
Lauren  
intégr  
6. La  
a déjà  
19 déce  
dans so  
Canada  
tante d  
Saint-L  
\*Pour de  
qui illu  
Juillet I

Canada construira, entretiendra et utilisera tous ouvrages de cette nature qui pourront être nécessaires pour ouvrir et entretenir une voie navigable profonde entre le port de Montréal et le lac Érié;

- b) Ladite voie navigable profonde sera ouverte, dans toute la mesure du possible, concurremment avec l'aménagement hydro-électrique de la section internationale des rapides, décrit dans la présente requête; et
- c) En conformité des normes posées par le projet d'accord entre le Canada et les États-Unis pour la canalisation et l'aménagement hydro-électrique du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent signé le 19 mars 1941 et en conformité des devis du Comité mixte d'ingénieurs, en date du 16 novembre 1926, cette voie navigable aura une profondeur utile de 27 pieds et des écluses dont les biefs auront à peu près 800 pieds de long, 80 pieds de largé et 30 pieds d'élévation au-dessus du radier.

3. La présente requête est faite en prévision de la présentation d'une requête semblable par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement canadien demande que les deux requêtes soient considérées comme ayant la nature d'une requête conjointe tendant à faire approuver les travaux qui seront entrepris conjointement par un organisme que désignera le Gouvernement du Canada et par un organisme que désignera le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

4. La section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent est située au Canada dans les limites de la province d'Ontario et aux États-Unis d'Amérique dans les limites de l'État de New-York. Elle est divisée sur toute sa longueur, soit sur 48 milles environ depuis Chimney-Point (État de New-York), en amont, jusqu'au village de St. Regis (État de New-York), en aval, par la frontière internationale, qui suit généralement le fil du courant et constitue un tronçon de la ligne frontière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

5. La section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent a depuis 1860 un débit moyen, d'après les observations qui en ont été faites, de 237,000 pieds cubes par seconde, sur une dénivellation totale de 92 pieds. L'ensemble de l'aire d'alimentation du fleuve jusqu'à Cornwall (Ontario), s'étend sur environ 303,000 milles carrés, dont 95,000 milles carrés sont immergés. Il existe au pied de l'île Barnhart, près de Cornwall (Ontario) et de Massena (New-York), un emplacement qui convient à l'exploitation du potentiel hydro-électrique de cette section du fleuve. Le volume d'eau dont on peut disposer justifierait l'installation d'une capacité génératrice de 2,200,000 chevaux-vapeur d'un rendement annuel moyen d'environ 12,600,000,000 kilowatt-heures de courant électrique. Le fleuve Saint-Laurent est navigable sur tout son parcours, mais la navigation dans la section internationale des rapides, dans la section de Soulanges et dans la section de Lachine, toutes situées entre Chimney-Point (New-York) et Montréal (Québec), soit sur un parcours de 115 milles, doit passer par une série de canaux et d'écluses d'une profondeur utile de 14 pieds qui permettent de contourner une série de rapides. (Une carte du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, constituant la Pièce I, est jointe à la présente requête et en fait partie intégrante.)\*

6. L'aménagement de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent a déjà été recommandé par la Commission mixte internationale dans son rapport du 19 décembre 1921, par la Commission du Saint-Laurent des États-Unis d'Amérique dans son rapport du 27 décembre 1926, et par le Comité consultatif national du Canada, dans son rapport du 11 janvier 1928, comme constituant une étape importante de l'aménagement progressif de l'ensemble du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

\*Pour des raisons d'ordre technique, il n'est pas possible de reproduire les cartes et graphiques qui illustrent ces textes.

7. La Commission temporaire canadienne du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent (composée de représentants du ministère des Affaires extérieures, du ministère des Transports, de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et de la Commission des eaux courantes du Québec) et la Commission consultative américaine du Saint-Laurent (formée de représentants du Département d'Etat, du service du Génie de l'Armée des États-Unis, de la Federal Power Commission (Commission fédérale de l'énergie) et de la Power Authority (Autorité de l'énergie) de l'Etat de New-York), dans un rapport conjoint en date du 3 janvier 1941, recommandèrent les divers ouvrages à construire en vue de l'aménagement hydro-électrique de la section internationale des rapides. Depuis lors, plusieurs organismes, notamment le ministère des Transports du Canada et le service du Génie de l'Armée des États-Unis, ont fait d'autres études et élaboré d'autres plans concernant les ouvrages recommandés dans le rapport susmentionné, avec la collaboration d'autres organismes publics des deux pays. (Un plan indiquant les principaux travaux à exécuter dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent (Pièce 2) est joint à la présente requête, dont il fait partie intégrante; une carte en coupe des eaux de la section internationale des rapides (Pièce 3), indiquant les niveaux des eaux par rapport aux travaux envisagés, est jointe à la présente requête, dont elle fait partie intégrante.)\*

8. La présente requête demande l'approbation nécessaire pour faire construire certains ouvrages par des organismes que désigneraient l'un et l'autre Gouvernements, conformément au « Projet de concentration unique avec barrage de régularisation » (238-242) exposé dans le Rapport du 3 janvier 1941, dont il est question au paragraphe précédent, et renfermant les données ci-après, indiquées à la Pièce 2.

a) Agrandissement du chenal — L'agrandissement du chenal sera entrepris à partir d'un point situé en amont de Chimney-Point jusqu'à un point situé en aval de l'île Lotus en vue d'assurer une vitesse moyenne n'excédant à aucun moment quatre pieds par seconde dans toute section du chenal devant être utilisée pour la navigation. Des travaux de ce genre seront également entrepris entre l'île Lotus et Iroquois-Point et à partir d'un point situé en amont de Point-Three-Points jusqu'à un point situé en aval de l'île Ogden, en vue d'assurer dans toute section une vitesse moyenne n'excédant pas 2½ pieds par seconde selon le débit et le niveau qui sera permis le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, d'après la régularisation de l'écoulement des eaux et des niveaux du lac Ontario conformément à la Méthode de régularisation n° 5, établie à Ottawa, en septembre 1940, par la Division générale du génie, du ministère canadien des Transports. En aval des centrales électriques, l'agrandissement du chenal aura pour but de réduire le niveau des eaux d'aval aux centrales.

Les emplacements et les coupes de ces agrandissements seront définitivement arrêtés dans d'autres études.

b) Installations de régularisation — Les installations nécessaires seront construites pour régulariser le débit du lac Ontario.

c) Bâtiments des centrales — Les bâtiments des centrales seront construits dans le chenal nord passant entre l'extrémité inférieure de l'île Barnhart et la rive canadienne et seront situés de façon qu'il y ait un bâtiment de chaque côté de la frontière internationale. Chaque centrale comprendra les principaux groupes générateurs nécessaires pour utiliser économiquement les eaux dont elle dispose, et sera munie de brise-glaces et de vannes de décharge.

d) Barrages et ouvrages connexes — Un barrage de régularisation sera construit à partir d'Iroquois-Point (du côté canadien du fleuve) vers l'est, jusqu'à la terre ferme des États-Unis en amont de Point-Rockway.

\*Pour des raisons d'ordre technique, il n'est pas possible de reproduire les cartes et graphiques qui illustrent ces textes.

9. a) sagées travaux et des p comme organis aux pla cours d tous les le Cana écrit pa ne sera

b) création sera d'u tivement donner

10. Le conditio

a) requête l'amélior fins de garder l internat Traité d conform fleuve S la produ

juillet I

Un barrage sera construit aux rapides du Long-Sault, à la tête de l'île Barnhart.

Des digues et des ouvrages connexes seront édifiés selon les besoins tant dans la province d'Ontario que dans l'État de New-York.

Tous les ouvrages se trouvant dans la nappe d'eau située en aval du barrage de régularisation seront conçus de façon à assurer le niveau normal du lac Ontario.

e) Modifications routières — Dans la province d'Ontario comme dans l'État de New-York, les routes de la province et de l'État ainsi que les autres chemins passant par les régions exposées aux inondations seront déplacés et reconstruits selon des normes au moins égales à celles des routes existantes.

f) Modifications ferroviaires — Les voies ferrées de la province d'Ontario et de l'État de New-York dont le déplacement s'imposera du fait des travaux prévus aux présentes seront réaménagées selon des normes au moins égales à celles des voies existantes.

g) Installations de navigation — Les dispositions nécessaires seront prises pour que la navigation par les chenaux de 14 pieds puisse se poursuivre sur toute la longueur de la section internationale des rapides durant l'exécution des travaux.

h) Régions inondées — Les terrains et les constructions de la province d'Ontario et de l'État de New-York seront acquis ou remis en état selon les besoins. Les régions forestières seront déboisées.

9. a) L'organisme que le Canada désignera pour construire les installations envisagées devra soumettre à l'approbation du Canada, avant et pendant l'exécution des travaux, tous les plans détaillés des ouvrages ou de leurs parties, ou ceux de ces plans et des programmes de construction que pourra exiger le Canada, et devra, avant de commencer les travaux, faire approuver ces derniers par écrit par le Canada, et ledit organisme devra, avant d'apporter une modification quelconque à l'emplacement ou aux plans généraux ou détaillés ainsi approuvés, ou aux ouvrages construits ou en cours de construction conformément auxdits plans, faire approuver par le Canada tous les plans des modifications envisagées, ou ceux de ces plans que pourra exiger le Canada et, avant d'effectuer les modifications, faire approuver ces dernières par écrit par le Canada. (Il est entendu que l'approbation du Canada, prévue ci-dessus, ne sera pas indûment refusée ou différée.)

b) Le requérant demande à la Commission mixte internationale d'approuver la création par les deux Gouvernements d'un Comité mixte d'ingénieurs, qui se composera d'un nombre égal de représentants du Canada et des États-Unis, désignés respectivement par chacun des Gouvernements, en vue d'examiner, de surveiller et de coordonner les plans, les devis et la construction des ouvrages définis ci-dessus.

10. Les ouvrages seront conçus, construits, utilisés et entretenus en conformité des conditions suivantes:

a) Tous les principaux ouvrages prévus dans le projet que décrit la présente requête seront conçus, situés, construits et utilisés de manière à pouvoir s'adapter à l'amélioration de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent pour fins de navigation, à aider et à favoriser le commerce et la navigation, et à sauvegarder les droits et les intérêts du Canada et des États-Unis dans les eaux de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, aux termes des dispositions du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Les ouvrages seront utilisés et entretenus en conformité des exigences des droits et intérêts préexistants de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent et de manière à protéger tous autres droits et intérêts relatifs à la production hydro-électrique dans le fleuve en aval de la section internationale des

rapides. L'entretien et l'utilisation des ouvrages sur le côté canadien de la frontière internationale seront soumis à la surveillance du Canada.

b) Lorsque les ouvrages seront achevés et, s'il y a lieu, pendant leur construction et sous réserve des dispositions de l'alinéa e) du présent article, le débit du lac Ontario et celui de la section internationale des rapides seront régularisés en conformité de la Méthode de régularisation n° 5 préparée à Ottawa, en septembre 1940, par la Division générale du génie du ministère des Transports du Canada, et seront calculés d'après les courbes qui font partie de ladite Méthode de régularisation. Cette Méthode de régularisation a pour objet de permettre l'abaissement des niveaux d'eau les plus élevés et le relèvement des niveaux d'eau les plus bas du lac Ontario. Lesdites courbes, avec indication de la manière de les utiliser, sont jointes à la présente Requête, dont elles constituent la Pièce 4.\*

c) Sous réserve des dispositions de l'alinéa e) du présent article, le débit de la section internationale des rapides restera égal durant toute période donnée au débit du lac Ontario que prévoit pour la période en question la Méthode de régularisation n° 5 mentionnée à l'alinéa b) du présent article, et ce débit devra rester uniforme pendant toute ladite période.

d) La Commission mixte internationale instituera un "Bureau de surveillance" (appelé ci-après le Bureau) qui comprendra un nombre égal de représentants du Canada et des États-Unis. Ce Bureau veillera à ce que soient observées les conditions posées ci-dessus en ce qui concerne la régularisation du débit du lac Ontario et de celui de la section internationale des rapides, et remplira toutes autres fonctions que pourra lui déléguer la Commission mixte internationale.

e) Le Bureau pourra modifier ou changer temporairement, en tout ou en partie, les restrictions énoncées ci-dessus à l'égard du débit et des niveaux d'eau, afin de procéder à des expériences tendant à déterminer les modifications ou changements permanents qui pourraient être utiles; après ces expériences, la Commission mixte internationale pourra recommander aux deux Gouvernements tous changements et modifications qu'elle jugera souhaitables, et les deux Gouvernements, conformément aux dispositions de l'alinéa a) du présent article, pourront rendre permanents, par voie d'échange de notes, lesdits changements ou modifications.

f) Après l'achèvement des travaux et sous réserve de l'alinéa e) du présent article, les ouvrages seront utilisés d'abord pendant une période d'essai de dix ans ou pendant telle période plus courte que pourra approuver la Commission mixte internationale, le niveau de l'eau ne dépassant pas aux centrales l'élévation de 238.0 au-dessus de la mer; si le Bureau estime qu'il y aurait avantage à porter le niveau de l'eau aux centrales à une élévation maximum dépassant 238.0, la Commission mixte internationale pourra autoriser une élévation maximum excédant 238.0.

11. Le requérant demande à la Commission d'approuver la répartition entre les organismes respectifs, qui pourra être soumise ultérieurement, des frais de construction, d'entretien et de fonctionnement des ouvrages visés par la présente requête.

12. Afin d'éviter des dépenses inutiles et la reprise des études techniques déjà effectuées, le requérant mettra à la disposition de la Commission les données techniques qu'il possède au sujet de ce projet à la date de la présente requête, ainsi que le personnel technique qui sera en mesure d'aider la Commission dans l'accomplissement de ses fonctions relatives à la présente requête.

13. La documentation et les éléments d'information indiquant l'urgence du besoin public de l'énergie hydro-électrique qu'il est possible de tirer de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, seront déposés à l'appui de la présente requête au cours des délibérations de la Commission mixte internationale.

\*Pour des raisons d'ordre technique, il n'est pas possible de reproduire les cartes et graphiques qui illustrent ces textes.

14. I  
tricité  
besoin  
à son  
présen  
constr  
possib



Le Prem  
à la Co  
product

Juillet

14. En raison de la nécessité d'aménager de nouvelles sources de production d'électricité dans la province d'Ontario pour répondre à une demande croissante et du besoin pressant d'une action immédiate, le requérant demande que, conformément à son règlement intérieur, la Commission mixte internationale accorde la priorité à la présente requête et qu'elle l'examine et y donne suite avec diligence, afin que la construction des ouvrages puisse être entreprise à une date aussi rapprochée que possible.

Le tout respectueusement soumis,

(signé) LOUIS-S. ST-LAURENT

pour le SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES.



Photo: ONF

#### SIGNATURE DE LA REQUÊTE SOUMISE À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

Le Premier ministre, M. St-Laurent, signe la requête par laquelle le Gouvernement canadien demande à la Commission mixte internationale l'autorisation d'entreprendre certains travaux nécessaires à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent. Debout, près de lui: le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Wilgress.

**NOTE DE L'AMBASSADEUR DU CANADA À WASHINGTON AU  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT PAR INTERIM DES ÉTATS-UNIS**

le 30 juin 1952

Monsieur le secrétaire d'État,

1. J'ai l'honneur de me référer à notre échange de notes du 11 janvier 1952 relatif au Projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. Dans la note que je vous ai adressée à cette occasion, je vous faisais savoir que le Gouvernement canadien était disposé à entreprendre la construction de la voie maritime dès que les mesures appropriées pourraient être prises également à l'égard des travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

2. Mon Gouvernement m'a chargé de vous faire connaître qu'une fois toutes les mesures prises pour assurer l'exécution des travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, le Gouvernement canadien construira du côté canadien de la frontière internationale les écluses et les canaux nécessaires pour la navigation en eau profonde selon les normes prévues dans le projet d'accord entre le Canada et les États-Unis pour la canalisation et l'aménagement hydro-électrique du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, signé le 19 mars 1941, et conformément aux devis du Comité mixte d'ingénieurs, en date du 16 novembre 1926, et que cette navigation en eau profonde sera assurée dans la plus grande mesure possible concurremment avec l'achèvement des travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

3. L'engagement du Gouvernement canadien relativement aux aménagements nécessaires pour assurer la navigation en eau profonde est fondée sur l'hypothèse qu'il ne sera pas possible d'obtenir dans un avenir immédiat l'approbation par le Congrès de l'Accord de 1941 sur le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Le fait ayant été établi qu'il est possible de produire de l'énergie électrique économiquement sans aménager une voie maritime dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent, et la preuve étant désormais acquise que des organismes du Canada et des États-Unis sont disposés à produire de l'énergie électrique sur cette base, le Gouvernement canadien s'est engagé, avec l'approbation du Parlement, à fournir et à entretenir les ouvrages additionnels qui pourront être requis pour pratiquer une voie navigable ininterrompue de 27 pieds de profondeur entre le lac Érié et le port de Montréal, à condition qu'interviennent des arrangements satisfaisants qui assurent l'aménagement hydro-électrique.

4. L'engagement du Canada d'aménager la voie maritime est subordonnée à la construction et à l'entretien, par des organismes appropriés du Canada et des États-Unis, d'installations hydro-électriques effectives dans la section internationale des rapides. Les aspects desdites installations hydro-électriques sont décrits à l'article 8 des requêtes conjointes qui doivent être soumises à la Commission mixte internationale par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis. Ils sont aussi décrits dans l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Ontario, qui fait partie de la Loi sur l'aménagement de l'énergie des rapides internationaux, chapitre 13 des Statuts du Canada 1951 (seconde session), dont le texte est annexé à la présente note. Le Gouvernement du Canada tient à préciser que, même si la voie maritime n'est pas construite, le Canada ne donnera son approbation à aucun projet d'aménagement hydro-électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent qui exclurait l'un quelconque des aspects ainsi décrits.

5. Toutefois, afin que la construction et des installations hydro-électriques et de la voie navigable profonde puisse commencer sans plus de retard et nonobstant le fait



- 52
- a) que les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique devraient, s'il était question de n'entreprendre que les seuls travaux d'aménagement hydro-électrique, assurer le maintien de la navigation par des chenaux de 14 pieds de profondeur (cette disposition figurait effectivement dans les requêtes présentées en 1948 par la province d'Ontario et l'État de New-York) et que l'engagement du Gouvernement canadien de construire en même temps une voie navigable profonde entre le lac Érié et le port de Montréal ne change rien au principe que tout organisme produisant de l'énergie hydro-électrique dans les eaux limitrophes doit assurer d'une façon suffisante le maintien des moyens existants de navigation, et
- b) que, compte tenu de la priorité nettement accordée à la canalisation sur l'aménagement hydro-électrique par l'article VIII du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, l'aménagement de chenaux dans la mesure spécifiée à l'Annexe à l'Accord précité de 1951 entre le Canada et l'Ontario est raisonnable et conforme à l'usage canadien,

le Gouvernement canadien est maintenant disposé à accepter:

- a) que le montant à verser au Canada, tel qu'il est spécifié à l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Canada et l'Ontario, pour remplacer la construction, par les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique, des installations requises pour que se continue la navigation par des chenaux de 14 pieds de profondeur, soit exclu du coût total du projet d'aménagement hydro-électrique, qui doit être réparti entre les organismes du Canada et des États-Unis chargés de l'aspect hydro-électrique des travaux, parce que le remplacement des installations de navigation de 14 pieds ne sera plus nécessaire du fait de la construction simultanée d'une voie navigable profonde par le Canada, et
- b) que l'Autorité qui sera instituée sous le régime des dispositions de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, chapitre 24 des Statuts du Canada 1951 (seconde session), verse pour sa part 15 millions de dollars à valoir sur le coût des agrandissements de chenaux que les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique devront entreprendre dans le fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Canada et l'Ontario et à l'article 8 des requêtes conjointes présentées à la Commission mixte internationale, en considération des bienfaits qu'apporteront à la navigation lesdits agrandissements de chenaux.

6. Je crois comprendre que votre Gouvernement approuve les arrangements exposés dans la présente note, et qu'il est en outre convenu, sous réserve des modifications exposées au paragraphe précédent, que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis prieront la Commission mixte internationale de répartir également entre les deux organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique le coût de tous les travaux décrits à l'article 8 des requêtes conjointes présentées à la Commission mixte internationale ainsi que dans l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Canada et l'Ontario.

la  
it

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

H. H. WRONG

## TEXTE DE LA RÉPONSE DES ÉTATS-UNIS À LA NOTE CANADIENNE

Washington, le 30 juin 1952

Monsieur l'Ambassadeur,

1. J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 30 juin 1952 par laquelle vous me faites connaître que votre Gouvernement, une fois toutes les mesures prises pour assurer l'exécution des travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, construira du côté canadien de la frontière internationale les écluses et les canaux nécessaires pour la navigation en eau profonde selon les normes prévues dans le projet d'accord entre les États-Unis et le Canada pour la canalisation et l'aménagement hydro-électrique du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, signé le 19 mars 1941, et conformément aux devis du Comité mixte d'ingénieurs, en date du 16 novembre 1926, et que cette navigation en eau profonde sera assurée dans la plus grande mesure possible concurremment avec l'achèvement des travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

2. Mon Gouvernement approuve les mesures exposées dans votre note et, sous réserve des modifications qui y sont proposées et que vous trouverez exposées ci-après, est d'accord pour demander à la Commission mixte internationale de répartir également entre les deux organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique le coût de tous les travaux décrits à l'article 8 des requêtes présentées à la Commission mixte internationale ainsi que dans l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Canada et l'Ontario.

3. Ces modifications sont les suivantes:—

- a) que le montant à verser au Canada, tel qu'il est spécifié dans l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Canada et l'Ontario, pour remplacer la construction, par les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique, des installations requises pour que se continue la navigation par des chenaux de 14 pieds de profondeur, soit exclu du coût total du projet d'aménagement hydro-électrique, qui doit être réparti entre les organismes du Canada et des États-Unis chargés de l'aspect hydro-électrique des travaux, parce que le remplacement des installations de navigation de 14 pieds ne sera plus nécessaire du fait de la construction simultanée d'une voie navigable profonde par le Canada, et
- b) que l'Autorité qui sera instituée sous le régime des dispositions de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, chapitre 24 des Statuts du Canada 1951 (seconde session), verse pour sa part 15 millions de dollars à valoir sur le coût des agrandissements de chenaux que les organismes chargés de l'aménagement hydro-électrique devront entreprendre dans le fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'il est spécifié à l'article 8 des requêtes présentées à la Commission mixte internationale et au paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord du 3 décembre 1951 entre le Canada et l'Ontario, en considération des bienfaits qu'apporteront à la navigation lesdits agrandissements de chenaux.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DAVID K. E. BRUCE

# DES SAVANTS CANADIENS RÉFUTENT LES ACCUSATIONS DE GUERRE BACTÉRIOLOGIQUE

LE MINISTRE de la Justice, M. Garson, a déposé le 27 juin à la Chambre des communes le texte d'une déclaration rédigée par M. W. H. Brittain, vice-principal et entomologiste du Collège Macdonald de l'Université McGill, par M. A. W. Baker, chef du département d'entomologie et de zoologie du Collège d'agriculture de l'Ontario, et par M. C. E. Atwood, professeur de zoologie à l'Université de Toronto. Cette déclaration a trait aux accusations de M. James G. Endicott, de Toronto, selon lesquelles les États-Unis auraient recouru à la guerre bactériologique en Corée. Voici le texte de la déclaration:

Nous avons examiné le texte des discours prononcés par MM. Endicott et Malik, dans lesquels les États-Unis sont accusés d'avoir recouru à la guerre bactériologique en Corée et dans le nord-est de la Chine. Nous avons étudié l'article du *Quotidien du Peuple* de Pékin, en date du 15 mars 1952, dans lequel ces accusations étaient formulées. Nous avons également examiné la brochure polycopiée qui porte le titre de *Documentation sur la guerre bactériologique* et qui est diffusée par le Congrès canadien de la paix, 298A, rue Church, Toronto (Ontario).

Les témoignages se rangent en deux catégories. En premier lieu, ceux de paysans, d'enfants et d'autres personnes non initiées aux questions de biologie, notamment M. Endicott, les « juristes internationaux » (dont le président est un professeur de droit international) et certains savants spécialisés dans d'autres domaines que celui de la biologie. En second lieu, ceux qu'on attribue à des entomologistes et à des bactériologistes.

Quant aux témoignages de la première catégorie, M. Endicott et les professeurs de physique, de mathématiques et de droit international ne sont guère plus capables de juger les preuves d'ordre biologique que le « brave vieux paysan » et « l'enfant aux yeux clairs » auprès desquels M. Endicott a recueilli une bonne part de ses renseignements.

Une chose sûre, c'est que l'on peut trouver au delà de 50,000 espèces différentes d'insectes en Corée et dans le nord-est de la Chine. Aucun entomologiste, quel qu'il soit, ne saurait connaître à lui seul plus d'un faible pourcentage de ce nombre. La parole des cultivateurs qui assurent que « ces insectes » n'avaient jamais été vus dans la région ne prouve rien. Dans nos laboratoires, il nous arrive chaque année de recevoir des insectes envoyés avec la mention qu'ils doivent appartenir à des espèces « nouvelles », puisque personne dans la région n'en a jamais vu de pareils. Toujours il s'agit d'insectes communs, bien connus des entomologistes.

Pour montrer le peu de confiance qu'on peut accorder aux témoignages des profanes, signalons ce qui s'est passé dans le nord de l'Ontario. Afin d'enrayer les ravages que causait une chenille, la livrée des forêts, on répandit des mouches parasitaires dans la région, ce dont les journaux parlèrent beaucoup. Peu de temps après, la mouche piquante des étables (insecte très répandu dans toutes les régions tempérées) se montra plus féroce que de coutume. Les trappeurs et bûcherons de l'endroit, que cette mouche avait dû piquer des centaines de fois auparavant, déclarèrent qu'il s'agissait d'une espèce tout à fait nouvelle et que ce devait être le « taon mexicain » répandu par le Gouvernement. Signalons que la mouche parasitaire en question est absolument incapable de piquer. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de ce genre.

Nous avons porté une attention particulière aux discours que M. Endicott a prononcés au Maple Leaf Gardens le 11 mai 1952, et ailleurs. Lors d'une entrevue qu'il donna à Londres le 29 avril 1952, M. Endicott a déclaré qu'il n'était ni savant ni technicien. Malgré cet aveu, M. Endicott persiste, dans ses discours et entrevues, à offrir de prétendues preuves et à en tirer des conclusions contraires à celles qu'un bio-

logiste averti tirerait. Au cours d'une émission en langue anglaise de Radio-Pékin, diffusée le 12 avril 1952 par le Service international de Chine, M. Endicott aurait déclaré: « J'ai vu les insectes porteurs de germes. J'en ai moi-même attrapé quelques-uns. » Puisque M. Endicott reconnaît qu'il n'est « ni savant ni technicien », il est évident qu'il ne pouvait connaître les insectes qu'il attrapait ni savoir s'ils étaient « porteurs de germes ». En d'autres termes, d'un bout à l'autre de son témoignage M. Endicott tire des conclusions qui dépassent sa compétence, ou bien il a cru à des ouï-dire dont la fausseté sera démontrée plus loin. Au surplus, M. Endicott s'est mis en contradiction avec les données soumises par la « Commission du quartier général médical de l'armée du peuple de Corée sur l'emploi des armes bactériologiques ». Ces données figurent dans la brochure intitulée « Documentation sur la guerre bactériologique » que diffuse le Congrès canadien de la paix, dont M. Endicott est président. Ainsi, dans son discours du Maple Leaf Gardens, le 11 mai 1952, parlant des « insectes en nombre considérable » qui avaient fait irruption à diverses reprises et qui auraient été répandus par des avions américains, il déclare qu'ils étaient « tous infectés ». Dans un rapport en date du 29 janvier 1952, la Commission susmentionnée signalait ce qui suit: 80 spécimens d'insectes, d'hippobosques et d'araignées examinés: 2 spécimens porteurs de germes; le 13 février 1952, 78 spécimens d'insectes et d'araignées examinés: 1 spécimen porteur de germes. Dans les deux cas, la Commission déclarait qu'aucun des autres spécimens ne portait de germes de maladies. La déclaration de M. Endicott vient donc en contradiction avec les preuves fournies par sa propre organisation.

M. Endicott revient souvent sur « l'excellent service de santé » du gouvernement chinois actuel. Il est intéressant de noter que, dans la livraison du 25 février 1952, le *Quotidien du peuple* de Pékin parlait des graves épidémies qui faisaient rage dans plusieurs provinces de Chine et taxait le service de santé publique de négligence ou d'incompétence. M. Endicott, pour sa part, assure qu'« aucune épidémie actuelle en Chine ne saurait être attribuée à des causes naturelles ou à la négligence des autorités chinoises ».

Les déclarations précitées de M. Endicott ne s'accordent pas avec les documents rendus publics par les Chinois et les Nord-Coréens eux-mêmes. D'autres paroles trahissent une crédulité quasi incroyable. A titre d'exemple, nous citons deux paragraphes du discours que M. Endicott a prononcé au Maple Leaf Gardens le 11 mai 1952:

Lorsque je rencontrai M. Liu Wen-Shiu, il me dit qu'en me rendant à l'extrémité d'un certain champ je pourrais peut-être trouver encore quelques-unes des araignées qui avaient échappé à l'escouade de décontamination, laquelle avait été mobilisée à la hâte, parmi les gens du lieu, pour brûler avec de la paille les endroits infectés. En effet, je finis par trouver des araignées et les mis dans une bouteille à l'aide d'une pince de chirurgie. Comme je quittais la maison de M. Liu Wen-Shiu, je rencontrai trois petits garçons et leur demandai: « Avez-vous trouvé des insectes? » Ils me répondirent qu'eux aussi en avaient trouvé, et ils attirèrent particulièrement mon attention sur les mouches qu'ils avaient vues dans une mare voisine, d'une espèce qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Cette mare (servant à abreuver les bestiaux et laver les légumes) était gelée à ce moment-là.

M. Endicott déclare qu'il est arrivé dans le nord-est de la Chine dans la première semaine d'avril, soit quelques semaines après qu'on eut signalé la dissémination aérienne d'insectes. (Dernière date indiquée par la « Documentation »: 4 mars 1952.) Il n'en accepte pas moins les dires de simples gamins au sujet de choses qu'ils auraient vues quelque temps auparavant, et accorde une grande importance à sa propre collection d'araignées, recueillies un mois après le jour où elles auraient été apportées par les avions.

A l'époque de l'année dont il s'agit, les enfants de toute la zone tempérée peuvent trouver des insectes dans les mares des fermes. Tout homme sensé se rendra compte que ces enfants étaient absolument incapables de savoir s'ils avaient vu ou non des insectes pareils les années précédentes. Quant aux araignées, n'importe qui peut se rendre au bord d'un champ à la même époque de l'année et, avec ou sans pince de chirurgie, en attraper des quantités.

Les preuves que l'on pourrait classer comme scientifiques sont données dans la brochure « Documentation sur la guerre bactériologique », diffusée par le Congrès canadien de la paix, ainsi que dans le reportage illustré qui a paru dans le *Journal du Peuple* de Pékin du 15 mars 1952.

Elles viennent appuyer l'affirmation que les forces armées des États-Unis ont recouru à la guerre bactériologique.

La plupart ont trait à la dissémination d'insectes par les avions américains. Textes et photographies ne permettent guère d'identifier la plupart de ces insectes, du point de vue de l'entomologiste. Nous pouvons difficilement admettre que des entomologistes expérimentés n'aient pas pu les identifier d'une façon beaucoup plus précise, du moins dans le cas des espèces les plus fréquemment relevées.

Rien ne prouve que les insectes considérés ou faisant l'objet des illustrations soient étrangers au pays.

Les bestioles décrites en termes très vagues: « mouches » aux « ailes longues », et à la « tête petite », etc., peuvent appartenir à n'importe laquelle d'une multitude d'espèces qui reparassent normalement dans la zone tempérée à l'époque de l'année dont il s'agit. Nous ne pouvons imaginer que des entomologistes authentiques s'expriment en pareils termes.

Le paragraphe suivant, extrait de la « Documentation », illustre bien le vague de ces descriptions pseudo-scientifiques. « Le 3 mars, des mouches d'aspect inusité, entassées sur un mètre carré environ, furent trouvées à Ko Eup, Jan Shan Myen, Soochen Goon, dans la province du Pyoengan méridional. Elles vivaient encore sur la neige, malgré une température de 10 degrés centigrade au-dessous de zéro. Elles avaient la tête plus petite que la mouche de Corée, les ailes repliées, le corps plus allongé que la mouche ordinaire. » Il ressort de là qu'il n'existerait en Corée qu'une seule espèce commune de mouches. Or aucun entomologiste ne peut douter que le pays n'en compte des centaines. Outre l'imprécision de cette description, la « Documentation » présente nombre d'inexactitudes et d'indications fallacieuses, du point de vue entomologique. Il y est question, par exemple, de « mouches dites Chironomus ou hélomyzes ». Loin d'être interchangeables, ces mots désignent des insectes de genres fort différents. La présence de moustiques à l'intérieur de certains bâtiments est signalée comme une preuve d'intervention humaine. Or on peut trouver en hiver des moustiques dans les habitations de toute la zone tempérée. Il serait possible de tirer de la « Documentation » maints autres exemples d'affirmations trompeuses.

Le *Quotidien du Peuple* de Pékin a choisi pour ses pages illustrées ce que l'on considère sans doute comme les meilleurs éléments de preuve. Dans le monde entier, un grand nombre de publications ont reproduit ces vignettes.

Quatre photos d'insectes ont été publiées. La première représente apparemment un tas de mouches mortes qu'il est impossible de reconnaître avec certitude, et qui de toute façon ne sauraient apporter aucune preuve de guerre bactériologique. La deuxième fait voir un moustique privé de ses ailes. Il appartient au genre « aedes », mais n'est pas d'une espèce connue comme porteuse de germes. La troisième montre deux espèces de la mouche appelée « perle », l'une à ailes longues et l'autre à ailes courtes. La « Documentation » les appelle par leur nom et fournit certains détails qui permettent de les reconnaître; cependant, le *Quotidien du Peuple* de Pékin les décrit comme des « insectes venimeux, capables de voler, de marcher et de nager. » Or les perles sont incapables de mordre ou de piquer, et ne sont ni venimeuses ni porteuses de germes de maladies humaines. Certaines de ces mouches, au surplus, que leurs ailes soient longues ou courtes comme sur la photo, sont appelées « perles hivernales » parce qu'on les voit sortir des cours d'eau tandis que ceux-ci charriés encore la glace et la neige. Elles se retrouvent dans toute la zone tempérée de l'hémisphère nord. Rien d'étonnant qu'on en trouve en Corée et dans le nord-est de la Chine, dans l'habitat que décrit la « Documentation ». La dernière photo représente une podure de la famille des collembolés. Certains de ces minuscules insectes sauteurs se rencontrent si fréquemment sur les surfaces neigeuses qu'on les a dénommés « puces de neige ». Il n'est donc pas étonnant qu'il s'en trouve dans la neige en Corée et dans le nord-est de la Chine. Ces bestioles sont tout à fait incapables de semer des germes de maladies

humaines. Les microorganismes dits rickettsia, dont il est fait mention dans la « Documentation », se rencontrent fréquemment chez une grande variété d'insectes, mais un petit nombre d'entre eux seulement s'attaquent à l'organisme humain, et la rickettsia des podures n'est pas de ceux-là.

La plupart des insectes et araignées dont il est question peuvent être trouvés, au début du printemps, sur les surfaces enneigées, les champs, les étangs et les cours d'eau des régions tempérées. Lorsque des villages entiers sont mobilisés pour la chasse aux insectes, il est inévitable qu'on en trouve et que la plupart des spécimens recueillis semblent nouveaux aux chercheurs qui n'avaient jamais eu l'occasion de les examiner auparavant.

Un entomologiste pourrait, au début du printemps, relever en maintes régions de la zone tempérée la présence d'insectes pareils à ceux que décrivent les auteurs de la brochure. Certaines espèces d'araignées, de puces de neige (collembes), de chironomides (« Documentation », page 12), de même que des perles à ailes longues ou courtes peuvent être trouvées sur la neige à quelques pieds les unes des autres sans que, pour autant, il y ait eu intervention d'agents de l'ennemi.

On a beaucoup parlé de la présence de puces. Si le fait est exact, ces puces ont dû être recueillies, soit directement sur les personnes, soit près des cadavres, peu après la mort. On a fait grand état de la présence du bacille de la peste sur certaines de ces puces. Mais, d'après les relevés effectués dans divers pays, on ne saurait s'étonner que la peste soit endémique chez les puces de Corée et de Chine; il est surprenant, au contraire, qu'elle n'y ait pas été trouvée plus souvent qu'une fois sur treize.

La présente déclaration ne traite pas de l'aspect bactériologique de la question, car outre que cet aspect n'est pas de notre domaine, ce côté-là du problème a fait l'objet d'une mise au point de la part d'un bactériologiste de réputation internationale, le Dr René Dubos, de l'Institut Rockefeller. Après avoir examiné une photo de bactéries appartenant à la série précitée, le Dr Dubos en est venu à la conclusion que ces illustrations constituent une tentative maladroite de « faux scientifique »; qu'aucune des bactéries en question n'y est correctement désignée et qu'aucune des bactéries que l'on prétend y reconnaître ne peut être transportée par des insectes.

En somme, aucune des pièces à l'appui ne peut être retenue comme scientifiquement valable, étant donné que dans aucun cas on n'a expérimenté sur des insectes ou des matières connus comme d'origine locale, en vue d'établir s'ils n'étaient pas, eux aussi, porteurs de germes. Aux yeux de l'entomologiste, tous les insectes dont l'identification est certaine sont manifestement des spécimens locaux recueillis au hasard.

Nous avons montré que certains des insectes, etc., dont il est fait mention peuvent normalement se rencontrer à l'état actif en Corée et dans le nord-est de la Chine au tout début du printemps, et qu'aucune hypothèse de guerre bactériologique n'est nécessaire pour expliquer leur présence. Les autres appartiennent à des groupes dont il a été démontré scientifiquement qu'ils sont inactifs aux températures considérées. Certains même ne pourraient guère y survivre que quelques minutes.

Le prétendu « conditionnement » en série des insectes aux basses températures n'a encore jamais été réalisé.

PO  
Canada  
naire  
une  
stimu  
toires  
à des  
bles  
valab  
accor  
poste  
Prog  
A  
bourse  
certai  
recom  
divers  
liberté  
du m  
liberté  
avait  
pour r  
d'étud  
diques  
bourse  
nature  
L  
les étu  
bre de  
jeunes  
guerre  
un cer  
suivre  
bien a  
Les je  
rience  
inappr  
L  
les em  
public  
adres  
A  
l'institu  
Juillet

# BOURSES DE PERFECTIONNEMENT POSTDOCTORAL DANS LES LABORATOIRES DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE

LE 1<sup>er</sup> avril dernier, les laboratoires du Conseil national de recherche du Canada comptaient soixante-dix boursiers titulaires d'un doctorat ès sciences. Originaires de treize pays différents, ils avaient fait des études supérieures dans trente et une universités. Ce groupe cosmopolite n'a pas été sans exercer une influence très stimulante sur les recherches qui se poursuivent depuis la guerre dans les laboratoires du Conseil.

Avant la seconde guerre mondiale, le Conseil national de recherche avait accordé, à des Canadiens seulement, quelques bourses de perfectionnement postdoctoral valables dans ses laboratoires et, de temps à autre, une bourse de perfectionnement valable à l'étranger. La dernière bourse valable dans les laboratoires du Conseil fut accordée en 1941, et son titulaire démissionna au milieu de l'année pour remplir un poste rémunéré dans les services du Conseil.

## Programme d'après-guerre

Après la guerre, voulant donner une impulsion nouvelle à son programme de bourses de perfectionnement postdoctoral, le Conseil en a accordé chaque année un certain nombre qui donnaient droit à des études outre-mer. Vers le même temps, il recommençait à accorder, sur une échelle beaucoup plus grande et à des fins plus diverses, des bourses permettant de poursuivre des études postdoctorales dans ses laboratoires, liberté des échanges d'idées, qui faisait auparavant partie des moeurs universitaires, du monde et, même là où les dommages matériels n'étaient pas considérables, la liberté des échanges d'idées, qui faisait auparavant partie des moeurs universitaires, avait presque disparu. Dès la fin des hostilités en Europe, on élaborait des plans pour reconstruire les institutions détruites et restaurer les bibliothèques et les matériels d'étude. On lança de nombreux appels pour recueillir des fonds, des livres, des périodiques et du matériel. C'est dans ce contexte que fut institué le programme de bourses de perfectionnement postdoctoral pour les nationaux de tous pays, y compris, naturellement, ceux du Canada.

Le Conseil national de recherche s'était doté d'une excellente organisation pour les études dans certains domaines scientifiques. Parmi son personnel, un certain nombre de jeunes savants désiraient s'adonner aux recherches théoriques. D'autres, moins jeunes et dont les travaux avaient déjà retenu l'attention internationale avant la guerre, souhaitaient retourner à leurs premières recherches. Aussi le projet d'employer un certain nombre de jeunes savants dans les laboratoires du Conseil, pour y poursuivre des recherches théoriques auprès des membres du personnel régulier, fut-il bien accueilli. Il faut dire que les avantages de ce projet n'ont pas été unilatéraux. Les jeunes savants de l'étranger ont apporté au Canada leur formation, leur expérience et leurs idées, autant d'éléments qui, par leur diversité, ont stimulé d'une façon inappréciable les études des équipes de laboratoires.

Le plan inauguré en 1947 fut d'abord amorcé par des correspondances entre les employés du Conseil et leurs collègues de l'extérieur, ou par des échanges de publications et de lettres sur des sujets d'intérêt commun. Plus tard, des avis furent adressés aux universités et instituts de recherche du monde entier.

À la Conférence scientifique du Commonwealth, en 1946, on avait recommandé l'institution d'un plan d'échange d'étudiants et d'hommes de science entre les pays

du Commonwealth. Vinrent ensuite le plan de Colombo et les plans d'échange de renseignements scientifiques de l'UNESCO. Le Canada contribue à ces deux initiatives, à titre de membre du Commonwealth et des Nations Unies, mais le programme de bourses de perfectionnement postdoctoral du Conseil national de recherche est purement canadien, et par la conception et par l'application. En plus des avantages mutuels qui le motivent, ce programme constitue la reconnaissance et l'acquittement tangibles d'une vieille dette du Canada. Pour la première fois, des savants viennent étudier au Canada au lieu de le quitter pour l'étranger.

Depuis 1947, près de mille demandes ont été reçues, et 230 bourses environ ont été attribuées, dont 128, jusqu'ici, ont été acceptées par leurs titulaires. Celles de 1952-1953 n'ont pas encore été décernées. Quatre-vingt-quatorze de ces bourses ont été renouvelées pour des périodes variant de un mois à un an. Les boursiers choisis représentent vingt pays et près de soixante universités.

Jusqu'à cette année, toutes les bourses étaient accordées en vue de recherches théoriques en chimie et en physique dans les laboratoires du Conseil à Ottawa et à Chalk-River. Cette année, cependant, on a annoncé l'octroi de quelques bourses de biochimie et de microbiologie valables pour un stage au laboratoire régional des Prairies, à Saskatoon. Ces bourses ont attiré un bon nombre de candidats, ce qui a porté le nombre total des demandes, pour l'année 1952-1953, à plus de 360, soit une augmentation de 140 environ sur 1951-1952.

Quoique la plupart des boursiers soient retournés dans leur pays d'origine après leur stage de recherches, quelques-uns sont restés au Canada, admis dans le personnel d'universités et d'instituts de recherche; d'autres, les plus audacieux, ont même épousé des Canadiennes.

Le programme des bourses fait l'objet d'une brochure publiée annuellement par le Bureau des bourses du Conseil national de recherche. Cette brochure décrit les travaux qui s'effectuent dans les laboratoires du Conseil où les bourses sont valables, et renferme des listes d'ouvrages publiés à l'occasion de ces travaux; elle paraît en septembre et accompagne les affiches et formules de candidature que le Conseil diffuse à cette époque de l'année. L'attribution des bourses se fait d'ordinaire au mois d'avril suivant. On peut se procurer cette brochure et tout autre renseignement concernant les bourses d'études en écrivant au Secrétaire du Comité des bourses de laboratoires, Conseil national de recherche, Ottawa.

C  
leu  
sec  
priv  
qu'  
rec  
réfusovi  
teur  
Pale  
dolla  
de d  
la Pa  
1952  
suiva  
Le p  
tuel d  
d'Isra  
les mI  
aussi  
d'ense  
l'OfficI  
de l'O  
aux c  
on ne  
recom  
Canac  
respor  
cipor  
écono  
tanteI  
initial  
30 jui  
impor  
celle d  
sur les  
succès  
de l'an



# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## Contribution du Canada à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

**D**EPUIS LA FIN DE 1949, les 900,000 réfugiés qui ont perdu leurs foyers et leurs moyens de subsistance par suite des hostilités en Palestine vivent surtout des secours que leur apportent les Nations Unies et auxquels s'ajoutent des contributions privées en provenance de toutes les parties du monde. En raison du rôle capital qu'elles avaient joué dans la création de l'État d'Israël, les Nations Unies ont voulu reconnaître, par plusieurs résolutions, la responsabilité qui leur incombe à l'égard des réfugiés, et elles n'ont cessé de rechercher une solution satisfaisante à ce problème.

En janvier dernier, l'Assemblée générale a accepté, par 49 voix contre 0 (le bloc soviétique s'abstenant), le « plan Blandford » (du nom de M. John Blandford, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine). Ce plan prévoit l'affectation, répartie sur trois ans, de 50 millions de dollars des États-Unis à des secours diminuant progressivement, et de 200 millions de dollars des États-Unis à l'intégration des réfugiés dans la vie des pays voisins de la Palestine. Sur ce total, on devait dépenser la première année, soit jusqu'au 30 juin 1952, 77 millions de dollars dont 67 millions provenant de contributions. Pour l'année suivante, il faudra 128 millions de dollars, et pour la troisième année, 55 millions. Le plan a été accepté sans préjudice des droits des réfugiés à un rapatriement éventuel ou à une indemnité lorsqu'un règlement politique entre les États arabes et l'État d'Israël rendra la chose possible. Le plan Blandford semble conçu de façon à donner les meilleurs résultats possibles dans les circonstances.

Pour réussir, l'Office n'a pas seulement besoin d'assurer ses finances; il lui faut aussi la collaboration active des pays dans lesquels doit s'exécuter le programme d'ensemble. Plusieurs indices nous permettent de croire que ces pays apportent à l'Office une collaboration vraiment effective.

Le Gouvernement canadien a jugé bon et nécessaire d'accorder aux initiatives de l'Office son appui moral et matériel, et cela pour plus d'une raison. Lorsqu'on songe aux centaines de milliers d'Arabes exilés qui n'ont ni foyer ni moyens de subsistance, on ne peut s'empêcher d'être touché de compassion. Ensuite, les Nations Unies se reconnaissent responsables dans une large mesure du sort de ces réfugiés; or le Canada, étant membre des Nations Unies, doit à ce titre assumer une part de cette responsabilité. Le Canada a une troisième raison, et non moins importante, de participer aux travaux de l'Office, c'est que la persistance de l'immense détresse sociale et économique causée par le problème des réfugiés menace la stabilité de cette importante région du globe et, par suite, la stabilité du monde entier.

Le Gouvernement canadien a donc fait voter par le Parlement une subvention initiale de \$600,000 à l'Office pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet 1952 au 30 juin 1953, et fait admettre le principe que le Canada versera plus tard une somme importante à cette même fin si les autres pays dont la responsabilité est analogue à celle du Canada fournissent des contributions comparables et si les résultats obtenus sur les lieux démontrent que les initiatives de l'Office ont des chances suffisantes de succès. La contribution initiale figure dans les prévisions supplémentaires de dépenses de l'année 1952-1953.

## Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies

Sur les instructions de l'Assemblée générale, le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (FISE) a consacré moins d'efforts aux secours alimen-

taires d'après-guerre pour s'occuper davantage des programmes à long terme dont l'objet est d'aider les gouvernements des pays insuffisamment développés à mettre sur pied leurs propres services d'hygiène et de bien-être de l'enfance. Ces programmes se rangent d'une façon générale sous les rubriques suivantes:

1° bien-être de la mère et de l'enfant, y compris:

- a) fournitures et matériel nécessaires à l'établissement de centres de bien-être de la mère et de l'enfant, particulièrement dans les régions rurales;
- b) programmes de formation destinés à fournir, sur place, le personnel nécessaire au maintien de ces centres;
- c) campagnes intensives contre les maladies qui atteignent surtout l'enfant: tuberculose, pian, malaria et autres maladies propagées par les insectes.

2° programmes de nutrition, y compris:

- a) collaboration à la mise en œuvre de programmes alimentaires destinés à l'enfance, à l'échelle expérimentale;
- b) collaboration au traitement du lait, en vue d'assurer des approvisionnements plus considérables en lait indigène sain.

Le FISE continue de distribuer des secours lorsque le besoin s'en fait sentir. Ainsi, le Fonds a récemment envoyé des secours alimentaires aux victimes des inondations en Italie, des typhons aux Philippines et des sécheresses à Madras et dans le nord du Brésil; il a aussi collaboré au programme des réfugiés de Palestine.

Tous les programmes d'hygiène sont mis en œuvre avec le concours et l'approbation des services techniques de l'Organisation mondiale de la santé. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture collabore également aux programmes de nutrition et de traitement du lait, et le Département des affaires sociales des Nations Unies donne des consultations sur les questions intéressant le bien-être social.

Tous les programmes exigent un effort considérable de la part des gouvernements bénéficiaires. Sauf en cas d'urgence, les secours ne s'appliquent qu'aux seuls plans gouvernementaux à long terme, auxquels le gouvernement bénéficiaire contribue pour le moins autant, et dans bien des cas beaucoup plus, que le FISE. Il faut également que les gouvernements bénéficiaires marquent nettement leur intention de poursuivre l'application des programmes quand aura cessé l'aide du FISE.

L'un des aspects les plus pratiques du travail du FISE réside en ce qu'il est un organisme d'approvisionnement et qu'il peut joindre à ses avis techniques une quantité suffisante de fournitures pour asseoir un programme sur une base solide. Eu égard aux efforts que doivent déployer les gouvernements désireux d'obtenir de l'aide, et au temps requis pour élaborer des programmes viables, il y a dans la pratique une limite au nombre de programmes sérieux que l'on peut instituer.

Pour l'année qui se terminera le 30 juin 1953, le budget a été fixé à 20 millions de dollars. Les crédits de l'année terminée le 30 juin 1952 se sont élevés à 18.8 millions de dollars. A la réunion d'avril du Conseil exécutif, des crédits de 8.6 millions de dollars (compris dans le montant précité de 18.8 millions de dollars) ont été votés pour 55 programmes destinés à 39 pays et territoires ainsi qu'aux enfants réfugiés de Palestine. Le nombre des personnes que les programmes d'hygiène atteindront s'établit ainsi:

	<i>Nombre de personnes</i>
Campagnes de vaccination antituberculeuse - - - -	16,400,000
Campagnes contre le pian, la syphilis et le mal de Beigel -	3,035,000
Campagnes contre la malaria et autres maladies propagées par les insectes - - - - -	7,245,000
Immunisations contre la coqueluche, la diphtérie et autres maladies - - - - -	200,000

De plus, près d'un million d'enfants bénéficieront de programmes spéciaux d'alimentation.

Le Canada est membre du Conseil exécutif du FISE (composé des représentants de 26 nations) depuis sa création. Un représentant du Canada en a été président en 1951 et 1952. Le Gouvernement a versé les contributions suivantes:

(en dollars des États-Unis)

1947-1948 - - - - -	\$5,300,000
1949 - - - - -	977,000
1950 - - - - -	546,000
1951 - - - - -	470,000
TOTAL	<u>\$7,293,000</u>

Pour 1952, le Gouvernement canadien a fait voter par le Parlement une contribution de \$500,000 au FISE. Cette contribution est du même ordre que celle des deux années précédentes et témoigne de l'espoir qu'a le Gouvernement canadien de voir le FISE poursuivre son œuvre en 1952 au même rythme, ou à peu près, que les années précédentes.

# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## Déclarations sur la politique du Gouvernement

*(L'idée de cette rubrique est de faire connaître quelques-unes des déclarations faites par les membres du Cabinet ou leurs adjoints parlementaires. On n'entend pas donner ici un compte rendu circonstancié des débats auxquels les Affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.)*

### Traité de l'Atlantique-Nord

#### Approbation du protocole visant la Communauté européenne de défense

Le 17 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a présenté la motion suivante:

La Chambre décide qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 27 mai 1952, visant à étendre à la Communauté européenne de défense les garanties que prévoit l'article 5 du traité, et que cette Chambre l'approuve.

M. Pearson a ensuite expliqué sa proposition (texte partiel):

... Comme je l'ai annoncé à la Chambre le 27 mai, les représentants des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ont signé ce même jour à Paris un Protocole qui étend à la Communauté européenne de défense nouvellement constituée les garanties accordées en vertu de l'article 5 du Traité de l'Atlantique-Nord. Ce Protocole est celui dont nous sommes saisis aujourd'hui et que je demande au Parlement d'approuver... L'article I du Protocole se lit comme il suit:

Sera considérée comme une attaque contre tous les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord au sens de l'article 5 dudit Traité, et déterminera en conséquence l'application de l'article 5, toute attaque armée:

1° contre le territoire de l'un des États membres de la Communauté européenne de défense en Europe ou dans la région définie à l'article 6 (i) du Traité de l'Atlantique-Nord, ou

2° contre les forces terrestres, navires ou aéronefs de la Communauté européenne de défense, lorsqu'ils se trouvent dans la région définie à l'article 6 (ii) dudit Traité.

L'Article II du Protocole se lit comme suit:

Le présent Protocole entrera en vigueur dès que chacun des États parties aura notifié son acceptation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et que le Conseil de la Communauté européenne de défense aura notifié au Conseil de l'Atlantique-Nord que le Traité instituant la Communauté européenne de défense est entré en vigueur...

J'aimerais, dès l'abord, faire observer avec un soin particulier que, quelque initiative que prenne ici le Gouvernement en matière de ratification de ce protocole, celui-ci ne saurait, malgré tout, entrer en vigueur avant sa ratification par tous les États membres de l'OTAN. C'est dire que, même si le gouvernement canadien agissait sans retard, le protocole lui-même n'entrerait pas en vigueur avant d'avoir été entériné par tous les membres et avant que le traité de défense de la communauté européenne soit lui-même entré en vigueur.

... Il est vrai que l'adoption de ce protocole n'ajoute rien aux obligations contractées par le Canada envers la République fédérale d'Allemagne par suite du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est évidemment là un point très important. La Communauté européenne de défense, telle qu'elle a été proposée, ne comprend qu'un seul membre qui ne soit pas déjà signataire du Traité de l'Atlantique-Nord: la République fédérale d'Allemagne. Mais bien que le protocole ajoute à nos obligations, je crois que ce complément

est plus théorique que réel car le Traité de l'Atlantique-Nord contient un article, l'article 6, qui stipule que l'entente d'aide mutuelle entre en vigueur dans le cas d'attaque armée contre les troupes, les navires ou les avions d'un des membres qui se trouvent à l'intérieur ou au-dessus des territoires ou des autres régions d'Europe où étaient postées les troupes d'occupation d'un membre à la date d'entrée en vigueur du Traité.

Cela veut dire que nous sommes déjà dans l'obligation de venir en aide aux troupes de l'OTAN postées en Allemagne occidentale. Si le protocole entre en vigueur, cette obligation s'appliquera aux cas d'attaque non plus seulement contre les troupes d'occupation postées en Allemagne, mais aussi contre l'Allemagne de l'Ouest elle-même.

C'est un autre pas — un pas important, à mon sens — dans l'évolution et la réaffirmation de la sécurité collective et de l'intervention collective, les meilleurs moyens de prévenir la guerre dans les circonstances actuelles . . .

Nous discernons tous, j'en suis sûr, la menace d'agression qui pèse actuellement sur le continent européen et dont le principe moteur est un mélange d'impérialisme russe et d'idéologie communiste. Malgré cette menace, il n'est pas facile de chasser le souvenir des résultats terrifiants qu'a obtenus la puissance militaire germanique mise au service d'un régime totalitaire. Il y a bien peu de pays européens aujourd'hui où les blessures physiques et spirituelles de la seconde Grande Guerre aient eu le temps de guérir complètement.

Les économies nationales qui, grâce à l'aide du plan Marshall et d'autres secours, ont pu petit à petit revenir à quelque chose qui ressemble aux conditions normales après les ravages de la guerre ont dû encore une fois assumer le fardeau supplémentaire d'un vaste réarmement. Il est donc réconfortant de voir que, malgré ces épreuves du corps et de l'esprit, il s'est trouvé des hommes pour comprendre que les batailles du passé ne doivent pas déterminer les politiques de l'avenir et pour comprendre aussi l'urgente nécessité d'unir l'Europe, d'unir l'Europe pour la paix selon le seul principe qui permette de réaliser pareille union.

. . . Tout programme visant l'intégration européenne accorde une importance centrale à la position de l'Allemagne. Les efforts que les nations occidentales ont tentés, hier et aujourd'hui encore, en vue de s'assurer l'appui des Allemands, comme aussi les efforts tentés par le bloc soviétique pour réaliser l'assujettissement des Allemands, le démontrent à l'évidence. L'Allemagne se trouve située au cœur même de l'Europe. Il n'est donc pas surprenant que la politique occidentale en général, et en particulier celle des États-Unis, considère la participation allemande comme essentielle à la défense efficace de l'Europe. Cette participation devrait être plus facile, à mon sens, maintenant que la longue inimitié entre la France et l'Allemagne a perdu beaucoup de sa réalité dans un monde où les divisions importantes n'existent plus entre Européens, et que les antiques concepts de l'équilibre des puissances se fondent sur des considérations qui débordent le plan national.

Ainsi donc, les nations européennes qui ont encore la liberté de choisir — et elles n'ont pas toute cette liberté — se rendent compte que, malgré le sentiment de neutralité qui existe dans certains pays et certains milieux, il importe à leur survie de s'unir en tant que nations européennes en présence de cette menace commune et de ce danger commun. L'évolution de cette intégration européenne semble souvent péniblement lente pour ceux d'entre nous qui en surveillent la marche au delà de l'Atlantique. J'imagine souvent que pour les Européens eux-mêmes elle doit sembler immodérément rapide.

Je n'ai pas l'intention de rappeler toutes les mesures prises ces dernières années en vue de l'unification de l'Europe. Elles sont bien connues de nous tous, mais peut-être ne se rend-on pas toujours compte qu'elles ont été nombreuses. Parce que la nécessité urgente d'éviter une troisième guerre mondiale a absorbé l'esprit des hommes libres, surtout en Amérique du Nord, nous avons sous-estimé les progrès considérables qu'on a réalisés ces dernières années en vue de résoudre les problèmes complexes qui se posent en Europe et dont beaucoup ont persisté au cours des générations.

Ce progrès s'est accompli malgré les sentiments et les traditions nationalistes profondément enracinés et faciles à comprendre, malgré de graves difficultés politiques, comme le désir légitime qu'avaient certaines nations de maintenir leur association économique et politique avec des pays situés en dehors de l'Europe. Je crois qu'il découle de

ces considérations que l'unification de l'Europe se fera graduellement par l'organisation et par la création d'autorités supranationales et nanties de pouvoirs limités mais bien définis dans certains domaines particuliers, comme le combinat acier-charbon en vertu du plan Schuman et la convention du Benelux. Cette façon pratique de régler le problème a été mieux acceptée par les nations intéressées que la façon théorique de ceux qui veulent établir tout de suite une fédération officielle. Je prétends donc que l'unité européenne doit se développer et qu'on ne doit pas l'imposer. Ce doit être une union utile et librement consentie et non un mariage forcé.

Du fait qu'il associe la République fédérale d'Allemagne à la défense de l'Europe, le traité de la Communauté européenne de défense constitue une mesure importante visant à l'unification plus intime de l'Europe. Le traité de la Communauté européenne de défense, tout comme le plan Schuman, résulte du désir téméraire de résoudre un important problème européen: le retour de l'Allemagne à la collectivité des nations libres et démocratiques. Ce traité prend forme grâce à un ensemble d'accords qui révèlent tous cette même tendance vers le rapprochement des Européens.

Comme cela s'est produit si souvent dans le passé, c'est l'intelligence politique vive et imaginative des hommes d'État français qui a donné le jour à un grand nombre des idées qui ont permis de mieux réaliser l'unité européenne. Personne ne niera que les impératifs de la défense et de la restauration des économies constituent actuellement les plus puissants aiguillons poussant à la réalisation de cette unité. Cependant, au delà des intérêts communs sur le plan militaire ou économique, ces États libres d'Europe possèdent une culture et une tradition communes que ne sauraient négliger un groupe de nations pour qui, individuellement, les valeurs morales comptent au moins autant que les valeurs matérielles.

L'Allemagne est donc, à mes yeux, la clef de ces problèmes européens. Sa situation géographique, sa population nombreuse et industrielle font de l'Allemagne — même divisée — un élément appelé vraisemblablement à jouer un rôle de tout premier plan, dans le bon ou le mauvais sens, au sein de la politique européenne. Les événements survenus, voici quelques semaines, à Paris et à Bonn et leurs répercussions à des endroits aussi éloignés que Berlin et Tokio témoignent de l'importance que le monde communiste attache à ce qu'on se plait à appeler, dans les journaux et ailleurs, la lutte pour l'Allemagne. L'Ouest a marqué deux points dans cette lutte: à Bonn et à Paris, les 26 et 27 mai derniers.

Le premier a été la signature le 26 mai, à Bonn, par les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France, d'une part, et par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, d'autre part, d'un accord qui comprenait une convention sur les rapports entre les trois Puissances et la République fédérale d'Allemagne, trois conventions connexes et un certain nombre d'instruments s'y rattachant.

... Ces accords contractuels qui ont été négociés librement et non pas imposés remplacent le statut d'occupation; ils abolissent la Haute Commission alliée et admettent la République fédérale d'Allemagne au sein du groupe des nations libres. Ils prévoient la présence de troupes étrangères en Allemagne en vue d'aider à la défense de l'Ouest; ils conservent aux anciennes puissances d'occupation leurs droits dans Berlin et sur certaines questions intéressant l'Allemagne dans son ensemble, surtout les problèmes de l'unification et du traité de paix final que le présent contrat de paix n'a pas résolu, il va sans dire. Ces restrictions à la liberté complète de la République fédérale d'Allemagne ont été rendues nécessaires par la nature particulière du problème qui surgit lorsqu'il s'agit d'accorder à la République d'Allemagne des pouvoirs sur ses affaires extérieures et nationales tout en gardant les moyens de poursuivre des négociations avec l'Union soviétique à propos de l'unification de l'Allemagne et du traité de paix définitif. Le paragraphe 4 de l'article 4 du contrat de paix est important; c'est pourquoi je voudrais vous le citer, de même qu'un ou deux des autres paragraphes importants.

L'article 4 est ainsi conçu:

La République fédérale fera partie de la Communauté européenne de défense afin de participer à la défense commune du monde libre.

L'article 5 stipule que les trois puissances occidentales proclameront l'état d'urgence dans la République fédérale si la République fédérale et la Communauté européenne de défense se trouvent dans l'impossibilité de faire face à la situation créée par une attaque dirigée contre la République fédérale ou contre Berlin, par le renversement de l'ordre fondamental fondé sur le libéralisme démocratique, par des troubles publics graves ou par la menace grave d'événements de ce genre.

L'article 7 est fort important. Le premier alinéa confirme l'entente conclue entre les trois puissances et la République fédérale, savoir que le but essentiel de leur programme commun d'action est l'établissement de la paix dans l'Allemagne entière, au moyen de négociations libres entre l'Allemagne et ses anciens ennemis. L'alinéa remet également toutes les questions de frontières au moment où cette paix aura été conclue. Si on se reporte aux notes récemment envoyées par la Russie au sujet de l'unification de l'Allemagne et du traité de paix, point n'est vraiment besoin de souligner l'importance capitale de ces déclarations. Si le but visé par l'article dont je viens de donner lecture est de faire en sorte qu'une Allemagne unifiée bénéficie des droits et accepte les obligations qui deviennent ceux de la République fédérale aux termes de cette entente et du traité de la Communauté européenne de défense, cet article devient, de fait, l'expression de l'espoir qu'une Allemagne unifiée continuera de partager la destinée de l'Ouest.

Les sceptiques feront observer, je le sais, qu'en cas d'unification et de pourparlers relatifs à un traité de paix, un nouvel associé, l'Union soviétique, entrera en scène, qui n'acceptera pas nécessairement — j'emploie cette expression par euphémisme — les accords actuels. De plus, le gouvernement d'une Allemagne unifiée ne sera plus le même que le gouvernement actuel de la République fédérale et il pourrait par conséquent exiger de nouveaux pourparlers à l'égard des ententes contractuelles. L'article 10, qui prévoit la révision de la convention sur les relations ainsi que des conventions connexes, laissait sans doute entrevoir cette éventualité — qui revêt une très grande importance et à laquelle nous n'avons pas manqué de songer — puisqu'il prescrit:

a) à la demande de tout État signataire, dans le cas de l'unification de l'Allemagne ou de la création d'une fédération européenne; ou

b) à l'occasion de n'importe quel autre événement auquel tous les États signataires reconnaissent une importance fondamentale de même nature.

... Le deuxième événement important, je l'ai déjà dit, a été la signature à Paris, le 27 mai, d'un traité établissant une Communauté européenne de défense.

Aux termes de ce traité, les gouvernements de la France, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne sont convenus de créer une armée européenne, de caractère purement défensif, qui sera placée sous l'autorité militaire du commandant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le nouveau traité qui rentre dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord, vise à assurer la sécurité des États signataires.

La signature de ces deux groupes d'accords rend hommage, à mon avis, au sens des réalités politiques et à l'esprit de compromis raisonnable dont ont fait preuve les hommes d'État et les conseillers spécialistes qui ont réussi, après plusieurs mois de difficultés et de discussions délicates, à faire aboutir heureusement les pourparlers. Il serait déplacé, cependant, de se laisser aller à un optimisme facile quant aux ultimes résultats de ces accords, uniquement parce que ces ententes ont été signées. Les deux accords que j'ai mentionnés devront être ratifiés par les gouvernements dont les représentants ont signé, et la voie qui mène à la ratification n'est ni courte ni facile. L'armée européenne n'existe encore que sur le papier; des luttes politiques serrées sont encore à prévoir tant sur le plan international qu'avec les pays qui font partie de la Communauté européenne de défense. Avant même que les effets de ces dispositions se fassent sentir sur le plan international, les agissements de l'Union soviétique et de ses agents communistes en d'autres pays au sujet de l'Allemagne et des récents accords témoignent par leur portée et leur violence de la force croissante de la défense occidentale et de l'impression que cette force et cette unité ont déjà produite, ainsi que de l'importance capitale que l'Union soviétique attache à l'entrée en vigueur de ces dispositions.

Il y a eu... un vif échange de notes diplomatiques entre le gouvernement soviétique et les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Dans leur pre-

mière note, datée, je crois, du 10 mars dernier, les Russes ont soumis un avant-projet de traité de paix qui tendait manifestement à rallier les opinions de toutes nuances qui se font jour en Allemagne et à retarder la conclusion d'accords contractuels et du traité de la Communauté européenne de défense. Ils n'ont pas atteint évidemment ce dernier but. Les propositions russes visaient la réunification de l'Allemagne, le retrait des forces d'occupation, la réhabilitation d'ex-nazis dont un bon nombre s'engagent maintenant dans l'armée de l'Allemagne orientale, la levée de toutes les restrictions au commerce allemand et l'autorisation pour l'Allemagne de constituer une armée de défense nationale et non pas des troupes de défense internationale, ainsi que l'autorisation de produire des armements sans restriction. En d'autres termes, les propositions russes renfermaient quelque chose à peu près pour tous les Allemands. Par ailleurs, aux termes du même projet, l'Allemagne unifiée n'aurait pas été libre de conclure des alliances et elle ne pouvait inclure dans son territoire les anciens territoires allemands situés à l'est de la ligne Oder-Neisse. Enfin, une conférence des quatre puissances devait se réunir immédiatement en vue de régler toutes ces questions.

Répliquant aux propositions soviétiques, les trois gouvernements alliés ont adopté une ligne de conduite qui est à mon sens raisonnable; ils ont dit que, tout en ne rendant pas impossibles d'autres négociations sur ce sujet avec l'Union soviétique, ils ne pouvaient accepter le principe d'une conférence à quatre, car les alliés ont déjà essayé cette formule sans pouvoir se féliciter des résultats, jusqu'à ce qu'on ait fait subir aux propositions soviétiques un examen approfondi afin d'en déterminer avec précision la portée. Ayant ceci présent à l'esprit, les trois gouvernements, en abordant le problème, ont fait porter toute leur attention sur la question fondamentale d'élections libres dans toute l'Allemagne et la formation subséquente d'un gouvernement de toute l'Allemagne qui serait libre, avant et après le traité de paix, de former des alliances compatibles avec les principes et les desseins des Nations Unies. Dans leur examen des propositions russes primitives et subséquentes, les nations occidentales ont insisté sur la nécessité d'une unité alliée à la liberté et d'une paix garantissant la sécurité. A mon avis, c'est là une attitude logique.

Néanmoins, en dépit du fait que les propositions soviétiques peuvent nous paraître peu sincères, elles présentent un attrait dangereux pour les nationalistes allemands car, de prime abord, elles semblent offrir un programme précis d'unification qui séduit fatalement les Allemands; j'estime en effet que la préoccupation essentielle de ceux-ci doit être pour le moment celle de l'unité allemande. C'est pourquoi je me risque à souhaiter qu'on ne laisse pas trop de temps s'écouler entre la réception des notes soviétiques sur l'Allemagne et l'envoi des réponses alliées. Plus l'intervalle est long, plus les propositions des Soviets, aussi trompeuses soient-elles, auront de chance d'agir sur l'opinion publique en Allemagne et ailleurs. A mon avis, il serait peu sage — je suis certain que la Chambre approuvera mon affirmation — et même, je crois, peu utile de permettre aux Soviets de remporter des victoires de propagande dans ce domaine. A mon avis, l'Occident devrait être prêt à faire des contre-propositions positives sans perdre trop de temps à signaler le vide et le manque de sincérité de ces offres.

Chez la plupart des Allemands le désir d'unification est profondément ancré, et ce désir se réalisera d'une façon ou d'une autre. Mais je crois que de plus en plus d'Allemands se rendront compte qu'une Allemagne neutre courrait le grave danger de devenir une Allemagne de l'Est plus étendue, et que leur meilleure chance d'arriver, en fin de compte, à l'union pacifique de leurs pays repose sur l'intégration de la République fédérale et, finalement de l'Allemagne tout entière dans le régime de défense occidental. Cette mesure si grave — car c'est une mesure grave — semblera peut-être à beaucoup d'observateurs devoir entraîner aussi des risques et une division prolongée de l'Allemagne. Il n'y a aucun doute qu'en suivant cette ligne de conduite nous assumons un risque calculé...

Quels seraient les autres moyens? Devrions-nous suspendre toute étude d'une association de l'Allemagne avec l'Occident? Devrions-nous suspendre l'application de mesures telles que le traité de défense européenne et ce traité de paix, jusqu'à ce qu'un régime d'union et un traité de paix aient été élaborés avec les Russes et leurs amis, d'après les conditions qu'ils ont proposées, lesquelles comprennent une armée nationale allemande, l'amnistie pour tous les nazis, la neutralité de l'Allemagne, le retrait de toutes les troupes étrangères, les Russes retirant probablement leurs troupes en Pologne et une partie au



moins des troupes occidentales se retirant probablement de l'autre côté de l'Atlantique. Devrions-nous appuyer cette proposition de préférence à celle dont nous sommes saisis aujourd'hui? Ces propositions ont rallié l'appui de certains milieux qui n'ont certes rien de communiste. Sans parler même du danger que comporterait une Allemagne neutre, ayant la maîtrise complète de ses troupes et pouvant se réarmer à son gré sans aucune restriction, sans parler non plus du danger qu'une telle Allemagne travaillant de concert avec l'Est, si nous adoptions cette ligne de conduite non seulement nous ruinerions le travail patient et intelligent des nations de l'Atlantique-Nord et du Gouvernement Adenauer, mais nous exposerions l'Allemagne à l'incertitude, à la confusion et, je pense, au danger.

La politique proposée maintenant libère l'Allemagne mais la garde dans l'orbite de l'Europe. Son réarmement sera d'ordre défensif et international, caractère défensif et international du réarmement de l'Allemagne sur lequel, je l'espère, on mettra l'accent. J'espère aussi qu'on ne croira pas que notre programme de réarmement de la Communauté européenne de défense signifie que nous adopterons une attitude intransigeante à l'égard du problème éloigné et de plus grande envergure que constituent l'unification de l'Allemagne et la signature d'un traité de paix auquel l'URSS devra souscrire, car, dans les questions de ce genre, l'intransigeance est incompatible avec les négociations. Le but de l'Occident a été et, à mon avis, doit rester, d'apaiser la tension mondiale et de tenter, avec calme et fermeté, de mettre un terme à la guerre froide. Nous gardons l'espoir, comme il se doit, d'entrer finalement dans une ère de paix qu'on souhaite si ardemment partout et, en particulier, parmi des milliers d'êtres humains de l'Union soviétique même.

Les accords de Bonn et de Paris, ainsi que les réponses de l'Ouest aux notes soviétiques, ont prouvé à l'URSS que le règne de la crainte est terminé et que l'Occident a adopté une attitude de fermeté envers les abus de l'Etat policier.

Nous aurons à faire face à des difficultés, surtout au moment où l'on discutera de la ratification. Mais les hommes d'Etat occidentaux devraient être capables de surmonter ces difficultés. Je crois qu'on peut maintenant s'attendre à une véritable unification de l'Europe, non seulement à l'échelle du continent même, mais au sein de la Communauté de l'Atlantique-Nord actuellement en croissance, communauté qui n'est pas destinée à prendre un caractère d'exclusivité ni à remplacer l'Organisation des Nations Unies, mais dont la fin est plutôt d'empêcher que le magnifique concept des Nations Unies ne succombe à une crise intérieure.

Je ne suis pas aveugle, aucun de nous ne l'est, je pense, devant le danger d'une Allemagne rétablie et réarmée mais je crois que, dans le cadre de la Communauté européenne de défense, ce rétablissement et ce réarmement peuvent être mis au service, non pas de l'agression totalitaire, comme par le passé, mais de la paix en Europe et par le monde. C'est avec espoir... que je soumets ce Protocole du Traité de l'Atlantique-Nord à l'approbation de la Chambre.

## Corée

### Incident de Koje

Le 19 juin, à propos d'une réponse du gouvernement des Etats-Unis à une note du gouvernement du Canada concernant l'envoi dans l'île de Koje\* d'une compagnie d'infanterie canadienne, M. Pearson s'est exprimé en ces termes:

Le gouvernement des Etats-Unis déclare qu'il comprend l'importance que le gouvernement du Canada attache à ce que les troupes canadiennes demeurent une unité et le sentiment dont s'inspire l'attitude traditionnelle du Canada à cet égard. Par conséquent, le gouvernement des Etats-Unis souhaite répondre aux désirs du gouvernement canadien dans la mesure où faire se peut sans compromettre l'effort militaire des Nations Unies en Corée. Nous accueillons avec plaisir cette assurance amicale; nous comprenons et trouvons acceptable la réserve formulée puisque, bien entendu, nous

\*Voir *Affaires extérieures*, numéro de juin, page 230, sous le titre "Envoi de troupes canadiennes à l'île de Koje".

n'avons jamais voulu que le désir naturel de maintenir les troupes canadiennes ensemble, sous commandement canadien, pût jamais compromettre l'effort militaire des Nations Unies en Corée.

### Négociations d'armistice

Le 13 juin, en réponse à une question de M. M. J. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggar) relative aux pourparlers d'armistice en Corée, M. Pearson a déclaré, entre autres choses, ce qui suit:

On dit que les négociateurs du commandement des Nations Unies se retireraient peut-être des pourparlers d'armistice; cette affirmation est sans fondement. Les négociateurs du commandement des Nations Unies ont présenté une proposition d'ensemble en vue de résoudre les différends à régler avant l'armistice. Les négociateurs communistes ont usé, envers les officiers des États-Unis qui représentent le commandement des Nations Unies, de procédés très injurieux. Les négociateurs des Nations Unies ont donc conclu (ce qui est une attitude raisonnable) que les séances principales pourraient fort bien être ajournées de temps à autre, jusqu'à ce que les communistes soient prêts à présenter des propositions constructives et pas simplement injurieuses.

Néanmoins, le Gouvernement est d'avis (les autres gouvernements intéressés partagent cet avis) que si les pourparlers d'armistice sont finalement rompus, la responsabilité devrait nettement en retomber sur les communistes. En m'exprimant ainsi je n'ai pas l'intention d'affirmer que nous n'avons pas conscience de la gravité de la situation en Corée, par suite du renforcement des effectifs militaires communistes au cours des derniers mois.

La négociation d'un armistice sur le plan militaire a été confiée, à la suite d'un accord, aux officiers des armées des deux parties. Conformément aux grandes lignes d'un plan visant au règlement de la guerre de Corée, contenu dans le rapport supplémentaire du groupe s'occupant de l'armistice et approuvé le 13 janvier 1951 par la Commission des questions politiques de l'Assemblée générale des Nations Unies, aucune discussion d'ordre politique n'aura lieu avant la conclusion d'un armistice et la cessation des hostilités. J'admets que le côté politique des pourparlers d'armistice a maintenant pris de l'importance. Toutefois, je ne voudrais pas me prononcer maintenant sur une autre question, celle de savoir s'il y aurait lieu de modifier l'organisation instituée du côté des Nations Unies pour mener ces pourparlers, ou si l'on devrait, de fait, s'efforcer d'obtenir que les discussions aient lieu hors de la Corée.

Mex  
Can  
de d  
(Tur  
1953  
Caé  
1952  
Nom  
So  
del  
Mex  
So  
sade  
So  
mini  
M  
ler,  
M  
amb  
L  
ché  
tion  
D.C  
M  
com  
M  
État  
L  
adjo  
Was  
M  
léga  
Dépe  
So  
tinez  
Guil  
l'am  
Juill

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. Allan C. Anderson, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada au Mexique, le 12 juin 1952.

M. Marcel Cadieux, du Collège de défense de l'OTAN, est affecté à la délégation du Canada à l'OTAN, à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1952.

M. F. G. Hooton, de la délégation du Canada à l'OECE, est affecté au Collège de défense de l'OTAN, à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1952.

M. R. Campbell, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara (Turquie), le 6 juin 1952.

Sont entrés au service du ministère des Affaires extérieures: M. W. E. Bauer (27 mai 1952); M. Pierre Charpentier (27 mai 1952); M. G. C. Cook (27 mai 1952); M. Jean-Marie-Gaétan Déry (28 mai 1952); M. R. M. Lithgow (27 mai 1952); M. N. E. Currie (10 juin 1952), M. J.-R. Plourde (10 juin 1952).

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. Juan Manuel Alvarez del Castillo, ambassadeur, ambassade du Mexique, le 12 juin.

Son Excellence M. Sadao Iguchi, ambassadeur, ambassade du Japon, le 17 juin.

Son Excellence M. Luis Esteves Fernandes, ministre, légation du Portugal, le 20 juin.

M. Guillermo Mackintosh Derqui, conseiller, ambassade d'Argentine, le 28 mai.

M. Raymond Treuil, conseiller commercial, ambassade de France, le 2 juin.

Le contre-amiral Erling G. Hostvedt, attaché militaire principal et attaché naval, légation de Norvège, domicilié à Washington, D.C., le 14 juin.

M. R. S. Chhatari, premier secrétaire, haut commissariat du Pakistan, le 19 juin.

M. Philip B. Dahl, attaché, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 19 juin.

Le commander R. A. Tamber, attaché naval adjoint, légation de Norvège, domicilié à Washington D.C., le 30 juin.

M. Caldeiro Coelho, premier secrétaire, légation du Portugal, juin.

#### Départs

Son Excellence M. Augustin Nores Martinez, ambassadeur d'Argentine, le 4 juin. M. Guillermo Mackintosh Derqui, conseiller à l'ambassade, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. Pierre Queuille, conseiller commercial, ambassade de France, le 1<sup>er</sup> juin.

Le contre-amiral P. J. E. Jacobsen, attaché militaire principal et attaché naval, légation de Norvège, le 13 juin.

M. Edgar Enrique Perez Colman, deuxième secrétaire, ambassade d'Argentine, le 20 juin.

M. Raul A. Buccino, attaché, ambassade d'Argentine, le 20 juin.

Le commander R. M. Sars, attaché naval adjoint, légation de Norvège, le 30 juin.

M. César A. de la Fuente, conseiller, ambassade du Pérou, juin.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, est parti en congé en Europe le 22 juin. M. Don C. Bliss, ministre, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence le vicomte du Parc, C.V.O. ambassadeur de Belgique, est parti en congé dans son pays le 20 juin. M. Alain de Thysebaert, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Sean Murphy, ambassadeur d'Irlande, est parti en congé aux États-Unis le 23 juin. M. John O'Brien, secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Daniel Steen, ministre, légation de Norvège, est en congé dans son pays. M. Sven N. Oftedal, conseiller de presse, est chargé d'affaires *ad interim*.

## Service consulaire

### Reconnaissances

M. Jean Mauge, consul de France à Toronto, le 2 juin.

M. Jaime Alzamora, vice-consul honoraire du Pérou à Montréal, le 7 juin.

M. Philip G. Vottel, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Victoria, le 7 juin.

M. Joseph-Edmond Arsenault, agent consulaire honoraire de France à Charlottetown, le 12 juin.

M. Anselmo Mena, consul général du Mexique à Montréal, le 14 juin.

M. Hogan F. Buford, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 21 juin.

M. Bartel Menage, vice-consul honoraire des Pays-Bas à Winnipeg, le 27 juin.

### Départs

M. Paul Martin, consul de France à Toronto, mai.

M. Thomas B. Wenner, consul des États-Unis d'Amérique, le 5 juin.

M. Francisco Villagran, consul général du Mexique à Montréal, le 14 juin.

M. C. Edward Reynolds, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 15 juin.

M. Arnaldo Caviglia, vice-consul d'Argentine à Halifax, le 20 juin.

M. José Alberto Caballero, vice-consul d'Argentine à Vancouver, le 20 juin.

M. Ernesto A. Nogués, consul chargé de la direction des affaires au Consulat général d'Argentine à Montréal, le 20 juin. M. Vincente Ayestaran, vice-consul, aura la direction des affaires jusqu'à l'arrivée d'un nouveau titulaire.

M. Laurence C. Frank, consul général des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 20 juin. M. Mulford A. Colebrook, consul, aura la direction des affaires jusqu'à l'arrivée d'un nouveau titulaire.

M. Richard P. Butrick, consul général des États-Unis d'Amérique à Montréal, s'est absenté du 28 au 30 juin. M. Albert W. Scott, consul, avait la direction des affaires.

M. George J. Hearing, consul général des États-Unis d'Amérique à Toronto, s'est absenté du 11 au 21 juin. M. Adrian B. Colquitt, consul, avait la direction des affaires.

M. José R. Hernandez Lebron, consul général de la République Dominicaine à Ottawa, s'est absenté durant le mois de juin. Le consulat général à Montréal avait la direction des affaires.

Le gouvernement d'Argentine a fermé les portes de ses consulats à Vancouver et à Halifax. A l'avenir, le Consulat général à Montréal aura la juridiction par tout le Canada.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en juin 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'"Affaires extérieures".)*

*(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de coordonner toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)*

### Commissions et organismes permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seule figure ici la liste des commissions et organismes permanents nouveaux auprès desquels le Canada est représenté. Pour la dernière liste complète, voir "Affaires extérieures" de janvier 1952.)*

### Conférences de juin

Treizième congrès de l'Union postale universelle (Bruxelles), depuis le 14 mai. Chef de la délégation: M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes. Délégués: M. J.-L.-A. Gagnon et M. H. N. Pearl, du ministère des Postes; M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles. Secrétaire: Mlle C. E. Bingleman, du ministère des Postes.

Reprise de session de la Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne (Londres), depuis le 19 mai. Chef de la délégation: M. G. G. Crean, du haut commissariat du Canada à Londres. Délégués: M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. C. L. Read, du ministère des Finances.

que  
le 2  
put  
d'E  
M.  
du  
Yor  
men  
teu  
San  
F. C  
du  
G. E  
B. M  
exté  
Fin  
Cré  
Can  
Yor  
S  
27  
M.  
da  
Patt  
sion  
seill  
mini  
mini  
D  
FOM  
doct  
natio  
R  
natio  
du  
mini  
D  
des  
juin  
treid  
O  
mité  
tatic  
Bru  
colo  
en A  
T  
inter  
4 a  
M. N  
Trav  
Gou  
Con  
nem  
miss

*Quatorzième session du Conseil économique et social (ECOSOC) (New-York), depuis le 20 mai. Représentant: M. J. Lesage, député, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suppléants: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. J. Sinclair, député, adjoint parlementaire au ministre des Finances; le docteur G. F. Davidson, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; M. F. G. Robertson, député; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances. Conseillers: M. G. B. Summers, M. J. H. Warren et Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. S. Pollock, du ministère des Finances. Conseiller et secrétaire: M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.*

*Sixième session de l'OACI (Montréal), du 27 mai au 12 juin. Chef de la délégation: M. C. S. Booth, délégué permanent du Canada auprès de l'OACI. Délégué: M. H. A. L. Pattison, membre canadien de la Commission de navigation aérienne de l'OACI. Conseillers: M. S. Pollock et M. M. G. Clark, du ministère des Finances; M. J. A. Irwin, du ministère des Affaires extérieures.*

*Dixième session du Conseil exécutif de l'OMS (Genève), du 29 mai au 3 juin. Le docteur O. Leroux, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.*

*Réunion annuelle de la Commission internationale de la chasse à la baleine (Londres), du 28 mai au 6 juin. M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries.*

*Dix-neuvième session de la Commission des produits de l'OAA (Rome), du 3 au 7 juin. Représentant: M. G. S. H. Barton, autrefois du ministère de l'Agriculture.*

*Quinzième session de la Conférence du comité du Bureau international de documentation sur la médecine militaire (Liège et Bruxelles), du 3 au 7 juin. Le lieutenant-colonel R. D. Barron, de l'Armée canadienne en Allemagne.*

*Trente-cinquième session de la Conférence internationale du travail (OIT) (Genève), du 4 au 28 juin. Chef de la délégation: M. M. M. MacLean, sous-ministre adjoint du Travail. Délégué du Gouvernement: M. P. Goulet, adjoint au sous-ministre du Travail. Conseillers auprès des délégués du Gouvernement: M. C. A. L. Murchison, de la Commission de l'assurance-chômage; le docteur*

*E. A. Watkinson et M. J. W. Willard, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. B. M. Williams, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève. Délégué des employeurs: M. H. Taylor, de Toronto. Conseillers auprès du délégué des employeurs: M. J. A. Brass, de Montréal; M. H. W. Macdonnell, de Toronto; M. A. C. Ross, d'Ottawa; M. T. W. Smith, de Montréal. Délégué des employés: M. M. Swerdlow, de Montréal. Conseillers auprès du délégué des employés: M. R. Hamel, d'Asbestos (Québec); M. J. G. McLean, d'Ottawa. Secrétaire de la délégation: M. H. T. Pammett, du ministère du Travail.*

*Quinzième session du Conseil de l'OAA (Rome), du 9 au 14 juin. Représentant: M. G. S. H. Barton, autrefois du ministère de l'Agriculture.*

*Vingt-et-unième assemblée générale de la Commission internationale de la police criminelle (Stockholm), du 9 au 12 juin. L'inspecteur W. H. Kelly, officier de liaison de la Gendarmerie royale du Canada à Londres.*

*Troisième session du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (Washington), depuis le 10 juin. Chef de la délégation: M. C. E. S. Smith, directeur de l'Immigration. Délégués: M. E. H. Gilmour, de l'ambassade du Canada à Washington; M. S. Pollock, du ministère des Finances. Conseiller: M. P. W. Bird, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.*

*Septième session mixte du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (Genève), depuis le 16 juin. Le colonel C. H. L. Sharman, membre représentant le Canada auprès de la Commission des stupéfiants.*

*Sixième réunion du Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud (Nandi, îles Fidji), depuis le 19 juin. Délégués: M. A. D. McLean, de la Commission des transports aériens; M. J. R. Robertson, du ministère des Transports; M. G. A. Scott, directeur du Bureau technique de l'économie des transports. Conseiller: M. W. V. Riley, surintendant des Lignes aériennes du Pacifique.*

*Réunion du Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (New-York), depuis le 25 juin. Représentant: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, à New-York.*

## Conférences de juillet et d'août

(La mention d'une conférence ou d'une réunion internationale dans la liste ci-dessous ne signifie pas que le Gouvernement canadien a été invité à y participer ou que, dans ce cas, l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)

Septième conférence internationale sur la sécurité dans les recherches minières (Buxton, Angleterre), du 7 au 12 juillet.

Premier congrès international de la Fédération internationale du diabète (Leyde, Pays-Bas), du 7 au 21 juillet.

Deuxième congrès international de physiologie et de pathologie de la reproduction animale et de l'insémination artificielle (Copenhague), du 7 au 11 juillet.

Troisième conférence du Commonwealth et de l'Empire sur la santé et la tuberculose (Londres), du 8 au 13 juillet.

Sixième congrès international de l'élevage (Copenhague), du 9 au 14 juillet.

Première session de la Commission de météorologie maritime (OMS) (Londres), à partir du 14 juillet.

Troisième réunion du sous-comité du Groupe de travail d'intersession sur la réduction des tarifs douaniers (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), à partir du 15 juillet.

Dix-huitième conférence internationale de la Croix-Rouge (Toronto), du 23 juillet au 9 août.

Congrès international des juristes (Berlin-Ouest), du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Réunion spéciale du Comité des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), en juillet.

Huitième assemblée générale de l'Union géographique internationale (Washington), du 8 au 15 août.

Sixième conférence du Commonwealth sur la sylviculture (Ottawa), du 11 août au 13 septembre.

Sixième congrès international de l'herbage (OAA) (State College, Pennsylvanie), du 17 au 23 août.

Conférence intergouvernementale en vue de l'adoption de la Convention universelle des droits d'auteur (UNESCO) (Genève), du 18 août au 6 septembre.

Commission spéciale chargée d'étudier plus à fond la question des méthodes et de la procédure que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter en matière juridique et de préparation de projets (New-York), à partir du 26 août.

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Asia and the International Situation*, allocution de l'administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, M. Nik Cavell, prononcée devant les membres de l'Ottawa Women's Canadian Club, le 21 mai 1952 (N° 52/19).

*Israel's Answer to Racial Persecution (La réponse d'Israël aux persécutions raciales)*, discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcé le 1<sup>er</sup> juin 1952 à une réunion de la colonie juive de Toronto au bénéfice du Fonds national juif pour la Forêt des Martyrs (N° 52/20).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

*Canada's Federal Programme for Health Research*, allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, prononcée à la 72<sup>e</sup> réunion annuelle de l'Association médicale d'Ontario, à Hamilton, le 21 mai 1952 (N° 52/18).

*Canada*, discours du coordonnateur des matières premières, du ministère de la Production pour la défense, M. H. H. Sanderson, prononcé à la 81<sup>e</sup> réunion générale annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens, à Toronto, le 29 mai 1952 (N° 52/21).

*Present Status of Priorities and Controls in*

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
36	17 juin	Présentation des lettres de créance de M. Sadao Iguchi comme ambassadeur du Japon au Canada.
37	20 juin	Programme de la visite à Ottawa du Premier ministre d'Australie, M. Robert Gordon Menzies.
38	20 juin	Présentation des lettres de créance de M. Luis Esteves Fernandes comme ministre du Portugal au Canada.
39	26 juin	Envoi fait à la Commission mixte internationale au sujet des niveaux extrêmes des eaux du lac Ontario.
40	30 juin	Requête soumise à la Commission mixte internationale priant celle-ci d'approuver la construction des ouvrages nécessaires à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

### DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

#### a) Publications imprimées:

*La réforme agraire* — Les défauts de la structure agraire qui entravent le développement économique; le 23 juillet 1951; document E/2003/Rev.1, ST/ECA/11; 109 pp.; 75 cents; numéro de vente: 1951.II.B.3 (Département des questions économiques).

*Tendances et politiques des balances des paiements 1950-1951*; le 1<sup>er</sup> novembre 1951; document E/2035/Add.1/Rev.1, ST/ECA/12/Add.1; 63 pp.; 40 cents; numéro de vente: 1951.II.D.3 (Département des questions économiques).

*Mesures en vue de la stabilité économique internationale*; le 27 novembre 1951; document E/2156, ST/ECA/13/; 59 pp.; 40 cents; numéro de vente: 1951.II.A.2 (Département des questions économiques).

*Commission économique pour l'Europe — Rapport annuel, 14 juin 1951 — 18 mars 1952*; document E/2187, E/ECE/150; 25 pp.; 25 cents; procès verbaux officiels: quatorzième session supplément n° 5.

*Rapport de la Commission de la condition de la femme (sixième session, 24 mars — 5 avril 1952)*; le 17 avril 1952; document E/2208, E/CN.6/204; 17 pp.; 20 cents; procès-verbaux officiels: quatorzième session, supplément n° 6.

*Étude sur la situation économique de l'Eu-*

*rope en 1951*; Genève, février 1952; document E/ECE/140/Rev.1; 271 pp.; \$1.50 (Bulletin économique pour l'Europe, vol. 3, n° 3).

*Résolutions de la dixième session du Conseil de tutelle, 27 février — 1<sup>er</sup> avril 1952*; le 8 avril 1952; document T/976; 32 pp.; 30 cents; document\* officiels du Conseil de tutelle: dixième session, supplément n° 1 (bilingue).

#### b) Documents photocopiés:

*Rapport annuel du Fonds monétaire international, 1951*; le 24 janvier 1952; document E/2169; 146 pp.

*Rapport sur l'économie mondiale 1950-1951* — Rapport du Secrétaire général (Texte provisoire); le 4 avril 1952; document E/2193; chapitres 1-7.

a) *Changements survenus dans la production au cours des dernières années*; le 1<sup>er</sup> avril 1952; document E/2193/Add.1; 145 pp.

b) *Aperçu de l'évolution des conditions économiques en Afrique*; avril 1952; document E/2193/Add.2, ST/ECA/14/Add.2; 50 pp.

c) *Aperçu de l'évolution des conditions économiques au Moyen-Orient*; avril 1952; document E/2193/Add.3, ST/ECA/14/Add.3; 119 pp.

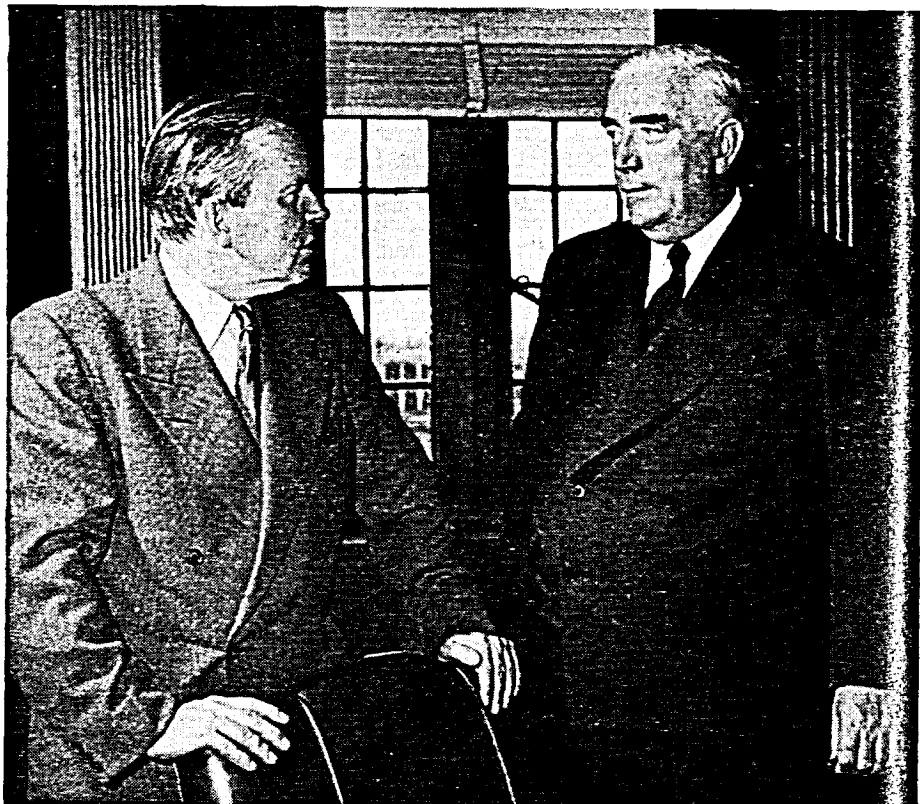
\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d'"Affaires extérieures".

*Assistance et relèvement en Corée* (Rapport au Secrétaire général); le 7 avril 1952; document E/2197; 30 pp.

*Appréciation des services fournis en exécution du programme de fonctions consultatives en matière de service social de 1947 à 1951* — Rapport du Secrétaire général;

le 26 mars 1952; document E/CN.5/266; 143 pp.

*Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde et les niveaux de vie en particulier*; le 17 mai 1952; document E/CN.5/267; chapitres I-XII.



*Photo: Capital Press*

**PREMIER MINISTRE D'AUSTRALIE EN VISITE À OTTAWA**

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, reçoit le Premier ministre d'Australie, M. Menzies (à droite), lors du séjour qu'il a fait récemment à Ottawa.



Vol

Fari

Stali

Au c

Les

Le C

Bour

Décl

Nomi

Nomi

Repr

Réce

Décla

Docu

Sous  
comp  
dans  
partie

Abon  
à l'or  
(Can



1966;  
table  
en  
E/



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Août 1952

N° 8

	PAGE
Farine canadienne pour la Grèce.....	282
Staline et la controverse linguistique en U.R.S.S.....	287
Au delà du soixante-quatorzième degré de latitude nord.....	292
Les Services canadiens d'immigration à l'étranger.....	297
Le Canada et les Nations Unies.....	300
Bourses du Gouvernement canadien pour études en Europe.....	301
Déclaration de principes par le Canada et Ceylan.....	302
Nominations et mutations.....	304
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	304
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	305
Récents communiqués du Ministère.....	306
Déclarations et discours.....	307
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	307

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

1952

ures

## FARINE CANADIENNE POUR LA GRÈCE

LA GRÈCE est le seul État européen qui, depuis la seconde guerre mondiale, ait pris les armes pour ne pas être réduit au rang de satellite de l'Union soviétique. Si la Grèce fait encore partie de la communauté des nations libres, c'est grâce à la détermination de son peuple qui, plutôt que de se rendre, préféra se plier pendant plus de dix ans aux dures exigences d'un état de guerre.

Le peuple grec n'eut presque pas de relâche depuis le moment où il fut libéré de l'occupation allemande et bulgare à l'automne 1944 jusqu'au début de décembre de la même année, lorsque intervinrent les divisions intestines qui devaient se prolonger sous différentes formes jusqu'en septembre 1949. Des éléments communistes luttèrent dans diverses parties du pays pour renverser le gouvernement dûment constitué qui avait l'appui de la majorité des citoyens et, pendant la guerre de partisans, ravagèrent à plusieurs reprises des régions considérables, surtout dans le nord. Sept cent mille personnes durent fuir les zones de combat pour se réfugier dans les autres parties de la Grèce. Beaucoup d'autres, y compris des milliers d'enfants, furent emmenés par les guérillas dans les pays communistes voisins. On ne sait pas encore exactement combien de ces gens partirent de leur propre gré et combien furent pris en otages ou envoyés dans des écoles d'endoctrinement communiste, mais ces départs eurent pour effet de laisser presque désertes des régions entières de la Grèce septentrionale.

Après la défaite des guérillas en septembre 1949, les « réfugiés intérieurs » commencèrent à regagner leurs villages dévastés et leurs champs négligés. Aidés par le Gouvernement et l'Administration de coopération économique, ainsi que par des organisations bénévoles, les réfugiés se mirent à l'œuvre avec quelques bêtes de trait et quelques outils rudimentaires pour rebâtir leurs maisons et rendre au sol sa productivité. La tâche fut extrêmement pénible. Dans quelques régions la dévastation avait été à peu près complète, et de nombreux villages, accessibles seulement par des pistes de montagne, étaient en quelque sorte isolés du monde extérieur. A la fin de 1951, les troupeaux sur lesquels les villageois comptaient dans une grande mesure pour leur subsistance n'atteignaient que le cinquième ou le tiers du chiffre d'avant-guerre, lui-même déjà insuffisant pour assurer un niveau de vie comparable à celui des autres pays européens.

Les mauvaises récoltes de 1951 furent catastrophiques pour de nombreux villages du nord qui, n'ayant rentré en 1950 qu'une maigre moisson, espéraient vivement que le rendement de 1951 leur permettrait de subvenir à leurs propres besoins pendant le deuxième hiver qu'ils allaient passer dans leurs foyers. Des organisations bénévoles du Canada, notamment la Société canadienne de la Croix-Rouge, le Fonds de secours de guerre à la Grèce et le Fonds canadien de secours à l'enfance demandèrent au Gouvernement canadien d'expédier d'urgence une importante quantité de blé en vue de secourir les villages dont les habitants étaient déjà réduits à vivre d'herbage et risquaient de mourir de faim avant de pouvoir rentrer la récolte de 1952. L'ambassade du Canada à Athènes, la mission de l'Administration de coopération économique en Grèce, la Fondation du Proche-Orient et d'autres organismes confirmèrent les témoignages de ceux qui affirmaient que de nombreux villageois mourraient de faim au cours des mois suivants si on ne se hâtait pas de leur expédier des vivres. Dans l'intervalle, le Unitarian Service Committee of Canada, dont le directeur exécutif avait examiné sur les lieux, en juillet et août 1951, les conditions qui régnaient dans le nord de la Grèce, lança une campagne en vue de lever des contributions privées aussi considérables que possible pour fournir du pain à la Grèce. (A la fin d'avril ce comité annonça qu'il avait pu distribuer dans certains villages choisis de Grèce, par l'intermédiaire de ses propres services, 650 tonnes de farine.)

## Aide du Canada

Le 19 février 1952, le Comité du Conseil privé rendit un arrêté ayant pour objet de réduire la famine en Grèce. Prenant acte de ce qu'il avait été pleinement démontré qu'une famine sévissait dans le nord de la Grèce, cet arrêté autorisait le Gouvernement à donner 500,000 boisseaux de blé n° 5 à la Société canadienne de la Croix-Rouge qui, de son côté, inviterait les minoteries de l'Ouest canadien à en soumissionner la mouture afin qu'on puisse l'expédier en Grèce à l'état de farine. Par la suite, le Parlement vota \$855,000 pour payer ce blé.

La partie exclusivement canadienne de la tâche fut exécutée rapidement avec le concours de la Société canadienne de la Croix-Rouge, de la Commission canadienne du blé et des minoteries qui, par leurs efforts conjugués, préparèrent 206,315 sacs de farine de cent livres chacun. Les sacs, faits de coton blanc, pourraient servir plus tard à confectionner des vêtements. On y imprima à l'encre délébile, en lettres latines et grecques, l'emblème de la Croix-Rouge et le nom du Canada. La farine avait été enrichie de vitamines B, conformément aux normes prescrites au Canada. Il fallut 330 wagons pour transporter les 10,000 tonnes de farine à Portland (Maine), où l'Association américaine des secours de guerre à la Grèce en fit charger la plus grande partie sur l'*Ocean Navigator* au début d'avril et la fit expédier en Grèce. L'Administration de la sécurité mutuelle du Gouvernement américain remboursa ultérieurement le prix du fret, soit environ \$250,000.

Pour souligner le caractère coopératif de l'entreprise, quatre-vingts représentants des groupes intéressés participèrent à la cérémonie du départ qui eut lieu à Portland, le 8 avril, sous les auspices de l'Association américaine des secours de guerre à la Grèce. On remarquait dans l'assistance M. Alexander La Fleur, vice-consul honoraire du Canada à Portland, qui parla brièvement au nom du Gouvernement canadien, M. S. A. Bjarnason, de Toronto, commissaire national adjoint de la Société canadienne de la Croix-Rouge, et M. Basil Salamis, de Montréal, secrétaire du Fonds canadien de secours de guerre à la Grèce. Au quai, le révérendissime Michael archevêque du diocèse des deux Amériques de l'Église orthodoxe grecque, bénit la cargaison de l'*Ocean Navigator*. Le navire partit trois jours plus tard. Le *Lindenwood Victory*, qui quitta New-York le 19 avril, transporta la cargaison complémentaire.

### Préparatifs pour la distribution

De leur côté, les autorités grecques firent les préparatifs nécessaires pour recevoir la farine et la distribuer sans retard parmi les villages qui en avaient le plus besoin. Là encore, plusieurs groupements collaborèrent au succès de l'entreprise. De concert avec l'ambassadeur du Canada à Athènes, ils fixèrent provisoirement et à grands traits la méthode à suivre. Plus tard elles arrêterent dans le détail les mesures nécessaires pour distribuer la farine.

A l'arrivée de l'*Ocean Navigator* à Salonique, l'ambassadeur du Canada déclara que la cargaison devenait dès ce moment propriété de la Société grecque de la Croix-Rouge. Celle-ci avait déjà pris des dispositions pour que la Banque agricole de Grèce supporte en premier lieu les frais de déchargement, de magasinage, de transport et de distribution, que le Gouvernement devait rembourser et qu'il remboursa effectivement plus tard. Les ministères du Bien-être social et du Ravitaillement aidèrent tous deux à ces opérations. Les quantités requises dans diverses régions furent calculées d'après les rapports présentés par différents organismes, notamment par la Société grecque de la Croix-Rouge, l'Administration de la sécurité mutuelle des États-Unis et le ministère grec du Bien-être social. Seuls les villages montagnards bénéficièrent de l'envoi, parce que ce sont eux qui étaient censés en avoir le plus besoin et que les villageois des vallées et des plaines trouveraient plus facilement d'autres sources d'approvisionnement. Le nomarque, ou maire, et le prêtre de chaque village dressèrent la liste des gens éprouvés et la communiquèrent aux représentants de la Société

grecque de la Croix-Rouge qui identifèrent chaque bénéficiaire aux centres de distribution avant de lui remettre la farine.

La distribution eut lieu dans des centres accessibles aux camions affectés au transport de la farine. C'est là que s'assemblèrent à l'avance les villageois venus de vingt milles à la ronde avec leurs chevaux, leurs mulets et leurs ânes. On avait choisi pour cette tâche les villageois les plus robustes et les animaux les plus forts. Chaque personne dont le nom figurait sur les listes fournies aux travailleurs de la Société de la Croix-Rouge, reçut une ration de trois mois, soit 50 livres de farine. On espérait que cela aiderait les villageois à traverser la période la plus critique jusqu'à la rentrée de la récolte de 1952.

Le déchargement de l'*Ocean Navigator* à Salonique fut marqué, le 2 mai, par une cérémonie religieuse qui se déroula sur les quais de la zone franche. L'assistance comptait, en plus de l'ambassadeur du Canada et de Mme Magann, le ministre-gouverneur de la Grèce septentrionale, l'évêque de Salonique, le maire, le commandant militaire de la région, le secrétaire général du ministère du Bien-être social, le président et le secrétaire général de la Société grecque de la Croix-Rouge, un représentant de l'Association américaine des secours de guerre à la Grèce et de nombreuses personnalités envoyées par les corps publics des localités et municipalités de la région. La cérémonie fut suivie de discours où l'on rappela que le Canada avait été le premier pays à envoyer des vivres à la Grèce pendant l'occupation. Les orateurs se plurent à souligner que la distribution de farine qui allait commencer était exempte de toute restriction.

La première distribution eut lieu à Edessa, à 55 milles environ au nord-ouest de Salonique. M. et Mme Magann trouvèrent rassemblés là quelque 200 villageois de Flamouri et de Sotira, avec des employés de la Société de la Croix-Rouge qui se préparaient à pointer sur leurs listes les noms des chefs de famille auxquels la farine



—Ioann's Marianos

#### DISTRIBUTION DE FARINE À KRATERO

Des services religieux et des cérémonies de bienvenue ont marqué la distribution de farine qui eut lieu à Kratero (Grèce), village situé à un mille de la frontière yougoslave et à huit milles de la frontière albanaise.

était destinée. Environ 700 sacs, contenant des rations pour 1,400 personnes, furent distribués lors de cette première cérémonie, après un office religieux et des manifestations de bienvenue et de reconnaissance. Le 5 mai, l'ambassadeur du Canada et Mme Magann assistèrent à des manifestations semblables à Kratero, village qui fut détruit trois fois dans les 40 dernières années mais qui, se relevant de nouveau de ses ruines, est aux trois quarts reconstruit, à un mille de la frontière yougoslave et huit milles de la frontière albanaise. Là, après des cérémonies tenant à la fois de l'office religieux et de la fête civile, eut lieu la distribution de 500 sacs de farine. Les dons de farine canadienne aux villages montagnards donnèrent lieu aux mêmes manifestations dans les régions de Florina et de Kastoria. Plus tard au mois de mai, des distributions eurent lieu dans des villages de l'Épire, sur les pentes occidentales de la chaîne du Pinde. Se rendant en automobile dans le nord du pays pour assister à ces cérémonies, l'ambassadeur du Canada et Mme Magann durent s'arrêter un peu partout afin de recueillir les remerciements que les gens des diverses localités les priaient d'exprimer au Gouvernement canadien de la part du peuple grec pour l'aide apportée à leurs compatriotes du nord. A Janina, capitale de l'Épire, où l'on avait pavoisé à profusion avec des drapeaux canadiens, dont plusieurs cousus à la main, les cloches des églises carillonnèrent pour l'occasion.

En Thrace, les distributions se firent en juin. Le même mois, les autorités accordèrent une demi-ration à quatre villages de l'île de Mytilène, réduits au dénuement par deux mauvaises récoltes d'olives.

Le 30 avril, le Premier ministre de Grèce, le général Plastiras, qui gardait la chambre depuis quelques mois, reçut l'ambassadeur chez lui et le pria de transmettre au Gouvernement canadien l'expression de sa profonde reconnaissance pour le don fait à ses compatriotes. Le Canada, dit-il, s'est acquis l'affection des Grecs en empêchant, pendant et après la guerre, des milliers d'entre eux de mourir de faim ou de tomber malades. Son intérêt ne s'est pas ralenti et, sans attacher de restrictions à son don, il n'a rien négligé de ce qui pouvait améliorer le sort des pauvres et des malheureux.

### Message du Parlement grec

Le 2 juin, le Président du Parlement grec adressa à l'ambassadeur du Canada la lettre suivante:

Monsieur l'Ambassadeur,

A la séance du 27 mai 1952 du Parlement grec, le Premier ministre par intérim du Gouvernement et ministre des Affaires étrangères, M. Sophocles Venizelos, ainsi que M. Phokion Zaimis, ministre du Bien-être social, M. Kosmas Alexandrides, député de Serrès, M. Panagiotis Kanellopoulos, député d'Athènes, M. D. Manentes, député de Kozani, et d'autres orateurs ont exprimé au Gouvernement de votre pays et au noble et vaillant peuple canadien la gratitude et les remerciements des Grecs pour l'aide précieuse qu'il leur a fournie en leur envoyant à titre gratuit 11,000 tonnes de farine, geste qui atteste une fois de plus la générosité et la délicatesse de nos amis canadiens.

Je joins à ce pli des extraits du compte rendu officiel de la séance. Je vous serais très obligé de bien vouloir transmettre à votre Gouvernement et au noble peuple canadien les sentiments sympathiques du Parlement grec, auxquels j'ajoute mes remerciements personnels.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

D. B. Gontikas

Les extraits du débat du 27 mai joints à cette lettre renfermaient le texte d'une explication donnée par le Premier ministre suppléant, M. Venizelos, et le ministre du Bien-être social, M. Zaimis, sur la façon dont la farine avait été distribuée. Cent



#### ON REMERCIE L'AMBASSADEUR DU CANADA

M. Magann, ambassadeur du Canada en Grèce, reçoit les remerciements d'un aveugle et de sa femme à l'occasion des distributions de farine qui ont eu lieu dans quatre villages de l'île de Mytilène.

vingt mille sacs déchargés à Salonique étaient allés aux habitants de la Grèce septentrionale, tandis que le reste, déchargé au Pirée, était destiné au nord-ouest et à d'autres parties du pays. Le Gouvernement canadien et la Société canadienne de la Croix-Rouge avaient exprimé le vœu que la Société grecque de la Croix-Rouge se charge des distributions en Grèce. Le Parlement et le peuple canadiens peuvent être assurés que ce vœu a été respecté et que le Gouvernement grec n'est intervenu d'aucune façon dans l'affaire. Cependant, à la demande de la Société grecque de la Croix-Rouge, le ministère du Bien-être social fit voter les crédits nécessaires pour couvrir les frais de distribution, sans rien percevoir des bénéficiaires, cependant que le ministère du Bien-être social, avec le concours du ministre du Ravitaillement et de la Banque agricole de Grèce, avait fait le nécessaire pour assurer le transport de la farine.

L'opération décrite ci-dessus s'étendit sur une période de plus de six mois, à compter du moment où elle fut proposée jusqu'au jour où elle se termina. Grâce à cette intervention, c'est-à-dire par l'action du Gouvernement canadien et la collaboration des organismes officiels et bénévoles mentionnés dans ce bref aperçu, la population canadienne a contribué au bien-être de quelque 400,000 habitants d'une région de la Grèce où le travail industriel et acharné constitue une tradition profondément enracinée, mais où des circonstances contraires ont forcé la population, pour survivre, à compter temporairement sur l'aide extérieure.

# STALINE ET LA CONTROVERSE LINGUISTIQUE EN U.R.S.S.

LA *Pravda* du 9 mai 1950 déclarait dans une « note de la rédaction » que, eu égard à l'état actuel des études linguistiques en U.R.S.S., « elle jugeait indispensable d'ouvrir dans ses colonnes, sous le signe de la critique et de l'autocritique, une discussion libre ayant pour objet de tirer du marasme les études linguistiques en U.R.S.S. et d'imprimer une bonne direction aux travaux scientifiques qui s'effectueraient dorénavant dans ce domaine ». La *Pravda* annonçait qu'elle consacrerait deux pages par semaine à des articles sur la linguistique. Le premier de ces articles, dû à la plume du professeur Chikobava, de l'université d'État de Tiflis (capitale de la Géorgie), constituait une attaque inattendue contre les théories linguistiques de Nicolai Yakovlevitch Marr. Ce dernier naquit en 1864, en Géorgie, d'un père écossais et d'une mère géorgienne, et mourut en 1934. Philologue déjà éminent à l'époque de la Révolution, il parvint à s'adapter au nouveau régime et élaborait ce qu'il croyait être une théorie marxiste de la linguistique. Comme bien d'autres philologues, Marr était attiré par le mystère de l'origine des langues. Vers la fin de sa vie, il formula cette théorie, que toutes les langues dérivent de quatre phonèmes primitifs: *sal, ber, yon* et *roch'*. Même si cette théorie ainsi que sa théorie marxiste de la linguistique ont été tournées en ridicule, on continue de vénérer le nom de Marr à cause de l'importante contribution de ce savant à l'étude des langues caucasiennes.

## L'attaque de Chikobava

L'attaque de Chikobava contre Marr était d'autant plus surprenante que celui-ci était devenu une sorte de demi-dieu de la science soviétique. De même que les travaux de Lysenko en biologie, son œuvre était considérée comme réalisant la quintessence de l'orthodoxie marxiste, léniniste et staliniste. On lui attribuait le mérite d'avoir tiré la linguistique soviétique de l'ornière des fausses doctrines de la philologie bourgeoise, et les philologues russes ne manquaient jamais de commencer et de clore leurs articles par un hommage de gratitude à N. Ya. Marr. En janvier 1950, au cours d'une réunion de savants soviétiques organisée à Moscou pour honorer sa mémoire, les maîtres de la linguistique exaltèrent son génie et accablèrent de leurs diatribes les philologues qui persistaient à ne pas embrasser la nouvelle doctrine.

L'après-guerre a été marqué de « purges » dans plusieurs branches de l'art et de la science soviétiques. Musiciens, écrivains, biologistes, économistes, philosophes et autres reçurent du parti de nouvelles directives, où l'on dénonçait ceux qui faisaient autorité dans chacun de ces domaines. Ces campagnes d'épuration étaient généralement dirigées contre les éléments « bourgeois » des milieux scientifiques et contre les goûts capitalistes et décadents sur le plan artistique. Dans le champ de la philologie, l'épuration avait joué en faveur des doctrines de Marr et des savants qui se considéraient comme ses disciples, sans doute parce que Marr avait répudié la plupart des concepts linguistiques admis traditionnellement dans le monde entier. L'une des thèses centrales de la philologie marriste voulait, en bref, que les langues constituent une « superstructure » de classe dans les sociétés et reposent sur la base économique et la base de classe de ces sociétés. Ainsi, d'après cette école, la société bourgeoise de Russie parlait une langue bourgeoise, mais lorsque la base bourgeoise de cette société fut liquidée, sa superstructure, y compris sa langue, fit place à une nouvelle superstructure qui comportait une langue nouvelle, une langue socialiste. On déduisait de là, comme corollaire, qu'il se produisit dans l'évolution des langues des bouleversements subits, analogues aux révolutions sur le plan idéologique.

## Staline entre en lice

En se prolongeant, la « discussion libre » ouverte par la *Pravda* fit ressortir que le marrisme ne jouirait plus désormais de la position privilégiée qu'il avait occupée dans la science soviétique. La théorie de Marr, reçut l'appui de quelques rares spécialistes, dont Mechtchaninov, le plus fidèle disciple du maître et la figure dominante du monde de la linguiste soviétique sous le régime marriste, mais le plateau de la balance penchait déjà fortement contre le philologue géorgien lorsque, le 20 juin, J. V. Staline entra dans la controverse en signant un article intitulé « Du marxisme en linguistique ». L'intervention des chefs politiques dans les débats de ce genre est un trait bien connu de la vie soviétique. C'est ainsi que le Comité central du parti et, en particulier, Andreï Zhdanov, jouèrent un rôle décisif dans les controverses d'ordre biologique et philosophique, mais il y avait des années que Staline n'était lui-même entré en lice.

Son article débute sur un ton modeste:

Un groupe de jeunes camarades m'ont suggéré de livrer à la presse mon opinion sur les problèmes de linguistique, notamment dans leurs rapports avec le marxisme. Il va sans dire que, n'étant pas moi-même un linguiste, je ne saurais satisfaire tout à fait les camarades. Quant au marxisme en linguistique et dans les autres sciences sociales, voilà une question qui m'intéresse personnellement. J'ai donc consenti à répondre à un certain nombre de questions posées par les camarades.

Il se met ensuite à démolir le système de l'école de Marr. A la première question: « Est-il vrai que le langage soit une superstructure surmontant une base? », il répond: « Non, cela n'est pas vrai », puis développe sa pensée en définissant la « base » de la société, en termes marxistes, « le système économique de la société à un moment donné de son évolution », et la superstructure, « les vues politiques, religieuses, artistiques et philosophiques de la société, et les institutions politiques, juridiques et autres qui leur correspondent ». En modifiant la base de la société, on modifie également la superstructure. A cet égard, la langue se distingue nettement de la superstructure, puisque, en U.R.S.S. par exemple, cette même langue russe qui fut le véhicule de la culture capitaliste et bourgeoise est aujourd'hui le mode d'expression du régime socialiste. Il apporte une réponse négative aussi catégorique à la deuxième question: « Est-il vrai que la langue ait toujours été et continue d'être un phénomène de classe; qu'il n'existe pas de langue unique, dissociée de toute classe et commune à toute une société et à tout un peuple? » Il répond à cette question avec une nuance caractéristique en citant à la troisième personne l'auteur même de l'article: « Lorsque Staline a dit . . . ». Une troisième question: « Quels sont les traits caractéristiques d'une langue? », lui permet d'exposer les principes fondamentaux qui doivent inspirer la création d'une philologie marxiste orthodoxe.

« La *Pravda* a-t-elle eu raison d'ouvrir une libre discussion sur les questions de linguistique? » La réponse de Staline à cette dernière question est d'un intérêt particulier, car elle met en vive lumière les conséquences funestes de l'autoritarisme s'exerçant dans un domaine scientifique.

La discussion, écrit-il, a démontré clairement, tout d'abord, que les milieux de la linguistique, tant au centre que dans les républiques, ont été asservis à un régime indigne de la science et des hommes de science. Le plus léger blâme contre l'état des études linguistiques en Russie soviétique, et même les critiques les plus inoffensives à l'endroit de l'« enseignement nouveau » en matière de linguistique, étaient réprimés et étouffés par les directeurs des cercles linguistiques. Des savants et des chercheurs distingués ont été délogés de leurs postes et réduits à une situation inférieure pour avoir critiqué l'œuvre de N. Ya. Marr ou pour avoir, si peu que ce fût, désapprouvé ses théories. Les linguistes étaient promus à des charges importantes, non pas en raison de leur compétence mais selon qu'ils adhéraient ou non à la doctrine du maître.



Le dictateur russe ajoute les observations suivantes, qui semblent promettre un retour à la liberté de discussion et que les écrivains soviétiques de tous les secteurs de l'art et de la science n'ont pas manqué de citer abondamment:

Il est universellement reconnu qu'aucune science ne peut se développer et prospérer sans le choc des idées et la libre critique. Or cette loi universellement reconnue a été écartée et foulée aux pieds sans vergogne. Il s'est formé un clan de maîtres infailibles qui, bousculant tout le monde, ont affiché l'attitude la plus arbitraire après s'être prémunis contre toute atteinte possible de la critique.

Il est évidemment plus facile à Staline d'exposer cette excellente doctrine qu'aux savants soviétiques de l'appliquer, et aucun esprit hardi n'a encore fait l'essai de la « libre critique » ou du « choc des idées » par exemple contre le régime de Lysenko en biologie.

Après la mise au point du 20 juin par Staline, la discussion se poursuit encore dans deux livraisons de la *Pravda*, celles du 27 juin et du 4 juillet. Nettement antimarristes, tous les articles ultérieurs invoquèrent « l'exposé génial » de Staline comme le point de départ d'une linguistique véritable. La dernière tribune, celle du 4 juillet, reproduisait de brèves lettres de Mechtchaninov et de quelques autres philologues qui avaient écrit des articles marristes avant l'intervention de Staline. Reconnaissant humblement leur erreur, les signataires ne risquaient rien qui évoquât le « choc des idées ». Staline développa son article à la *Pravda* sous la forme de quatre lettres adressées à divers « camarades » et qui furent publiées pour la première fois dans le *Bolshevik*, Nos 12 et 14 de 1950. Ses commentaires sur le « formalisme », dans la première de ces lettres, ont peut-être réconforté les écrivains et artistes qui avaient été accusés de ce vice:

N. Ya. Marr et ses disciples ont accusé de formalisme tous les philosophes qui ne partagent pas la *nouvelle doctrine* de N. Ya. Marr. Pareil reproche est aussi peu sérieux qu'il est inintelligent . . . J'ai l'impression que les tenants de la *nouvelle doctrine* ont fabriqué de toutes pièces le *formalisme* pour lutter plus facilement contre leurs adversaires sur le plan linguistique.

Dans sa réponse à la lettre d'un certain camarade Sanzheyev, Staline se permit même une plaisanterie sur la bureaucratie soviétique:

Estimé camarade Sanzheyev,

Si je te réponds aussi tardivement, c'est que ta lettre m'a été transmise hier seulement par les services du Comité central.

### Considérations sur l'intervention de Staline

On s'est demandé un peu partout ce qui avait bien pu motiver l'intervention personnelle du chef soviétique suprême dans une controverse d'ordre en apparence purement intellectuel et n'intéressant qu'un milieu restreint de philologues et d'éducateurs. Quoi qu'il en soit, on est au moins certain que la question a été jugée de la plus haute importance, puisqu'il a fallu une autorité aussi puissante que celle de Staline pour « renverser l'ancien régime linguistique ». Les marristes avaient profité de leur position dominante, non seulement pour tyranniser les professeurs de langues de tout le monde soviétique, mais aussi pour gonfler leurs portefeuilles. Les journaux ont cité le cas d'un marriste qui cumulait sept postes administratifs et sept traitements et qui, pour trop s'immiscer dans les affaires des autres, négligeait ses propres recherches philologiques. Les étudiants qui préparaient des thèses universitaires, particulièrement en matière de linguistique comparée, se trouvaient depuis longtemps gênés par la nécessité de déférer aux théories marristes et par l'impossibilité d'obtenir leurs grades sans se plier à cette servitude. Une considération plus sérieuse toutefois, — et qui a peut-être motivé en partie l'intervention de Staline, — c'est que toutes les études de langues, y compris l'étude du russe, étaient anémiées par cet état de choses, et ce jusqu'aux classes élémentaires. Ainsi, une directive du ministère de l'Éducation

défendait aux instituteurs l'analyse grammaticale de phrases détachées; ils devaient choisir tout un passage, de trois ou quatre phrases au moins, et le faire analyser au point de vue sémantique. Du fait de cette ingérence doctrinaire, la qualité de l'orthographe et de la rédaction, même en russe, accusait un tel recul que, dans bien des parties du pays, les meilleurs professeurs entretenaient à ce sujet de vives inquiétudes.

Un article de la livraison de janvier 1951 de la revue soviétique *Questions de philosophie*, signé par A. Mordinov, porte à croire que certains besoins concrets de la société soviétique, particulièrement la russification graduelle des minorités non russes, furent à l'origine de cette controverse et poussèrent Staline à intervenir personnellement. Mordinov signalait que les théories de Marr n'étaient acceptées à peu près nulle part en dehors de l'Union soviétique et que leur application en U.R.S.S. avait donné lieu à une confusion incroyable. Il décrivait les graves difficultés auxquelles on s'était heurté en voulant introduire des milliers de termes russes des domaines politique, philosophique et technique dans les langues primitives dont la grammaire et la phonétique diffèrent tout à fait de la grammaire et de la phonétique russes. La méthode marriste, dont l'échec était complet, consistait à introduire ces mots sous leur forme russe exacte plutôt qu'après un « procédé naturel » d'assimilation. Il est à noter que Mordinov ne s'en prenait qu'à la méthode employée pour enrichir les langues minoritaires à partir du russe, non au principe en vertu duquel les langues minoritaires ne doivent se développer qu'en « coopération » avec la langue russe. D'ailleurs il précisa que « l'une des questions de linguistique soviétique les plus importantes est celle de l'influence prodigieusement bienfaisante du grand idiome russe sur le développement des cultures et des langues nationales de tous les peuples de l'U.R.S.S. ». Il évoqua les nouvelles relations de coopération réciproque qui se sont établies en U.R.S.S. entre les langues et les cultures, celles du peuple russe y jouant le rôle principal, et ajouta que la connaissance du russe assurait le développement des langues locales qui ne pouvait se poursuivre que par la maîtrise du russe. Pour conclure, Mordinov rappelait l'enseignement de Staline :

L'humanité, sous le régime communiste, arrivera à une langue unique et à une culture unique par le développement maximum, l'efflorescence, des langues et des cultures nationales, sous l'égide du socialisme. L'édification de la culture des peuples de l'U.R.S.S., expérience nationale par la forme et socialiste par le fond, confirme entièrement ces paroles inspirées de notre chef et maître . . . Les différences nationales ainsi que les langues ne commenceront à disparaître qu'à la troisième phase de la dictature mondiale du prolétariat, lorsque le socialisme imprégnera la vie quotidienne des peuples, lorsque les nations se seront convaincues, par l'expérience pratique, des avantages d'une langue commune sur les langues nationales.

Mordinov ne précisait pas laquelle des langues deviendrait la langue universelle, mais il ressort de son article que cette destinée est dévolue à la langue russe.

### Résultats de l'intervention

Immédiatement après l'intervention de Staline dans cette controverse linguistique, les événements se succédèrent, comme d'habitude, très rapidement sinon précipitamment, sur le plan pratique. L'Institut de linguistique Marr perdit le nom de Marr; d'autres institutions auxquelles son nom avait été associé le conservèrent cependant, en considération des contributions plus durables (reconnues sans réserve par Staline) de ce savant aux études linguistiques. Le marriste le plus en vue, Mechtchaninov, fut remplacé à la direction de l'Institut par Vinogradov, philologue coté très haut en Europe occidentale, qui s'était toujours opposé aux marristes et avait pour cette raison été traité par eux de « bourgeois cosmopolite » et empêché d'occuper un poste à la mesure de sa compétence et de son mérite. L'appui reçu par Vinogradov a peut-être fait soupçonner des tendances bourgeoises et cosmopolites chez Staline lui-même, mais rien n'en a transpiré dans les publications russes. Mechtchaninov, qui est une autorité connue en langues finno-ougriennes, continua de faire partie du personnel

de l'Institut sous les ordres de Vinogradov. On se rendit compte immédiatement qu'il faudrait de nouveaux manuels scolaires pour remplacer les manuels marristes répudiés, à tous les échelons de l'enseignement et dans toutes les républiques soviétiques, et l'on aborda sur-le-champ cette énorme tâche. On ne tarda pas non plus à rééduquer le personnel enseignant, imbu des pernicieuses théories marristes.

Depuis deux ans que ce débat a eu lieu dans les colonnes de la *Pravda*, les savants soviétiques se sont appliqués dans tous les domaines à mettre en œuvre les idées de Staline sur la philologie. Il n'est presque pas d'articles, dans les revues savantes, qui ne rendent à Staline un vibrant hommage pour le rôle qu'il a joué sur le terrain de la linguistique. Le monde universitaire et artistique de l'U.R.S.S. serait évidemment heureux de pouvoir espérer (il y a d'ailleurs des signes certains que les extrêmes les plus risibles de l'« antiformalisme » dans la musique et au théâtre sont discrètement mis au rancart) que le dernier mot de Staline sur le sujet fera de plus en plus autorité:

Les pédants et les talmudistes voient dans le marxisme et dans ses diverses conclusions et formules une collection de dogmes « immuables », en dépit des changements qui accompagnent le développement de la société. Ils pensent qu'en apprenant par cœur ces conclusions et ces formules et en les citant à l'occasion, ils pourront tout régler, s'imaginant que ces conclusions et formules apprises par cœur sont applicables à toutes les époques et à tous les pays, à toutes les contingences de la vie. Mais, seuls peuvent penser de la sorte les gens qui voient la lettre du marxisme et non pas son essence, qui apprennent par cœur le texte des conclusions et des formules marxistes mais n'en comprennent pas la teneur.

Le marxisme est une science des lois du développement de la nature et de la société, une science de la révolution des masses opprimées et exploitées, une science de la victoire du socialisme dans tous les pays, une science de l'édification de la société communiste. Le marxisme, en tant que science, ne peut rester immobile; il se développe, il se perfectionne. Au cours de son développement, le marxisme ne peut que s'enrichir de nouvelles expériences, de nouvelles connaissances; par conséquent, ses diverses formules et conclusions doivent se modifier avec le temps, être remplacées par de nouvelles formules et conclusions correspondant à de nouvelles tâches historiques. Le marxisme ne reconnaît pas de conclusions et de formules immuables et obligatoires pour toutes les époques et toutes les périodes. Le marxisme est l'ennemi de toutes les formes de dogmatisme.

Il serait imprudent de conclure qu'il y a là un appel à l'échange libre et intrépide des idées dans la vie intellectuelle soviétique; les lecteurs soviétiques ne s'y sont probablement pas trompés. La pensée marxiste sur un sujet donné peut se modifier selon les circonstances, mais c'est au parti, ou encore à Staline lui-même, qu'il appartient d'en décider. Une fois arrêtée la décision du parti, la nouvelle interprétation est imposée tout aussi dogmatiquement que l'avait été l'ancienne. Les paroles de Staline recouvrent peut-être, à l'adresse du parti lui-même, l'avertissement d'éviter la pédanterie et le dogmatisme, qui conduisent à des erreurs de jugement d'autant plus nuisibles à la société soviétique que celle-ci ne peut leur échapper tant que le parti ne s'est pas prononcé à nouveau.

# AU DELÀ DU SOIXANTE-QUATORZIÈME DEGRÉ DE LATITUDE NORD

(Premier de deux articles écrits par un membre du ministère des Affaires extérieures qui a récemment visité l'Arctique.)

L'Arctique canadien est la dernière région du Canada qui ne soit pas encore ouverte à la civilisation. C'est une région qui donne sur l'inconnu, un territoire inexploité. Les hommes qui s'y aventurent, même s'ils s'entourent d'un milieu mécanisé dont les broussards du siècle dernier n'ont jamais rêvé, ont en commun avec ceux-ci quelque chose de l'esprit chevaleresque qui fut nécessaire à l'ouverture des champs occidentaux du continent. Il est douteux que les îlots d'humanité de l'Arctique forment le noyau d'un futur centre de civilisation, mais l'importance croissante de cette région dans la vie de ses voisins du sud est incontestable.

L'intérêt de l'Arctique est presque uniquement d'ordre scientifique. Un certain nombre de stations canadiennes ont été établies dans cette région pour permettre à divers savants d'y faire des recherches. Ces établissements marquent de loin en loin la carte du Nord canadien. On peut dire qu'ils commencent à Fort-Churchill, puisqu'il y a là une base importante d'approvisionnement pour la population clairsemée de l'Arctique. Les Canadiens qui vivent sous les latitudes confortables des grandes villes ont l'impression que Fort-Churchill, à 58° de latitude nord, est très loin de tout. Mais cette ville manitobaine, située à faible distance du point où la frontière de la province rejoint la baie d'Hudson, est un établissement dont l'histoire remonte beaucoup plus haut que celle d'Ottawa. Il y a deux siècles, Fort-Churchill était à la fois un poste important de la Compagnie de la Baie d'Hudson et le cœur du dispositif militaire établi pour protéger les approches de ce qui est maintenant le centre du Canada. Churchill peut être aussi froid et éloigné que jamais, mais il est quand même à 600 milles en deçà du cercle polaire; pour ceux qui vivent dans le véritable Arctique, Churchill est en pleine civilisation.

## Le vrai Nord

Située dans l'île Cornwallis à 74° de latitude nord, la baie Resolute échappe certainement à tous les courants de la vie canadienne organisée. Elle se trouve au tiers de la distance qui sépare le cercle polaire du pôle, plus au nord même que les régions habitées par les Esquimaux. Le climat y est rude. Pourtant, avec son aéroport bien outillé, ses logements commodes et son îlot de bâtiments confortablement meublés, Resolute représente déjà la civilisation aux yeux des hommes qui vivent dans l'isolement des stations météorologiques, à 500 milles plus haut dans les glaces.

Fort-Churchill bénéficie d'un service aérien régulier et même d'une liaison ferroviaire avec le sud. Mais l'avion n'apporte que deux fois par année un écho de civilisation aux stations météorologiques de Mould-Bay, d'Isachsen, d'Alert et d'Eureka. Tous les printemps et tous les automnes, le CARC envoie ses *North-Stars* de Montréal à Churchill puis à Resolute, et de là aux derniers confins de la civilisation canadienne: aux mêmes époques, les avions de la USAF partent de Thulé, dans le nord du Groenland, avec des hommes et des approvisionnements à leur bord pour les deux stations météorologiques canadiennes d'Alert et d'Eureka. Tous les étés, des bâtiments de la garde côtière des États-Unis se rendent jusqu'à Resolute. Si l'état des glaces le permet, ils poussent jusqu'à l'un ou l'autre des petits établissements, mais ces liaisons sont fort aléatoires. Les ponts aériens constituent le seul moyen de ravitaillement sur lequel peuvent vraiment compter les stations éloignées. Au point de vue psychologique, c'est celui du printemps qui est le plus important; les *North-Stars* qui se rendent en avril jusqu'aux stations les plus lointaines, à une journée de vol de Montréal, rompent la monotonie de la longue nuit hivernale. A leur bord vient la relève

et partent les vétérans; ils apportent des vivres, des fournitures et du matériel pour les travaux de l'été; ils amènent les savants — botanistes, géodésiens, astronomes — qui viennent explorer l'une des régions du Canada les plus fertiles en découvertes scientifiques.

Les hommes les plus importants de l'Arctique sont les météorologistes et leurs aides, qui occupent des avant-postes à quelques centaines de milles à peine du pôle. La plupart des autres activités tournent autour du programme météorologique ou dépendent des météorologistes. Le CARC apporte les hommes, les vivres, le matériel, même les maisons et les bureaux. Des opérateurs de radio transmettent au sud les données sur lesquelles reposent les prévisions atmosphériques de toute l'Amérique du Nord, voire de l'Europe et de l'hémisphère oriental. Les savants qui se rendent dans l'Arctique pour y étudier la vie animale et végétale, les caractères des sols gelés, la forme du globe terrestre ou la nature des aurores boréales, doivent tous compter avec les stations météorologiques.

Il y a six ans, les foyers d'activité étaient bien rares dans l'archipel canadien qui se déploie au delà du détroit de Lancaster. Les stations météorologiques n'existaient pas encore. La cartographie de la région était insuffisante. On savait peu de chose des formes qu'y prend la vie, et encore moins des problèmes scientifiques auxquels l'Arctique donne si souvent la réponse. Puis, en 1947, le Canada et les États-Unis y entreprirent conjointement la création d'un réseau de stations météorologiques. En cinq ans furent aménagées cinq stations par l'initiative conjuguée des deux pays et à leur commun usage. Comme les courants atmosphériques qui prennent naissance au pôle ne s'arrêtent pas au 49° parallèle, le Weather Bureau des États-Unis tenait tout autant que la Division de la météorologie du ministère des Transports à établir des stations dans l'Arctique. Des navires de la Marine américaine transportèrent donc des fonctionnaires américains et canadiens aussi loin que les conditions de la navigation le permettaient, à la recherche de sites convenant à l'installation des nouveaux postes scientifiques, peu considérables mais importants. L'aviation des États-Unis se chargea d'acheminer les hommes et les approvisionnements vers les endroits inaccessibles aux navires. Mais les plans minutieusement tracés d'après toutes les indications reçues durent être modifiés au contact des réalités de l'Arctique. La station principale dut être placée à quelques centaines de milles plus à l'est qu'on ne l'avait prévu, soit à Resolute, dans l'île Cornwallis. On était alors au 31 août 1947 et l'hiver approchait. Hommes et navires travaillèrent vingt-quatre heures par jour jusqu'à ce que fussent déchargés les approvisionnements et les abris qui leur assureraient la vie en attendant le retour des navires et des avions l'année suivante. Deux ans plus tard, le CARC construisit une piste d'atterrissage près de la station, de sorte que Resolute est maintenant le foyer de toutes les activités de l'Arctique canadien.

### Premier chaînon

Le dimanche de Pâques 1947 eut lieu le premier débarquement à Eureka, dans l'île Ellesmere. De Thulé (Groenland), on transporta des approvisionnements par la voie des airs à des températures de 30° à 50° au-dessous de zéro. A peine posés sur les glaciers, les lourds avions déchargeaient leurs cargaisons si rapidement que l'on put maintenir les vols à une cadence de deux par jour jusqu'à l'achèvement de la station. Il y avait des fournitures et des provisions pour 400 jours. Les déchargements et la construction des bâtiments temporaires furent exécutés par cinq hommes, qui réussirent en même temps à mettre en marche leur programme d'observation météorologique.

En avril 1948, une mission aérienne, opérant depuis Resolute, aménagea la station d'Isachsen dans l'île Ellef Rignes. Dès les dix premiers jours de l'opération, 84 tonnes de provisions furent entreposées par les neuf hommes qui, au début, furent affectés à la station. C'est dire à quel point l'Arctique inspire le sens de l'urgence.

La station de Mould-Bay fut établie vers le même temps dans l'île du Prince Patrick, à 500 milles à l'ouest de Resolute. Six vols, effectués le même jour, suffirent pour transporter tous les approvisionnements, depuis les conserves de légumes jusqu'à un tracteur destiné à la construction éventuelle d'une piste d'atterrissage.

La station d'Alert, bureau de poste le plus proche du pôle, fut aménagée en 1950. L'histoire de ses débuts nous offre un exemple passionnant de courage et d'endurance. Deux ans auparavant, un tracteur, de l'essence et divers approvisionnements avaient été déposés sur la grève par un brise-glace. Le dimanche de Pâques 1950, des arpenteurs accompagnés des trois hommes chargés de mettre la station sur pied furent amenés à cet endroit par un avion à skis. Ils durent tout d'abord construire une piste d'atterrissage afin de permettre aux avions d'atterrir sur leurs roues avec les vivres et le matériel nécessaires. Pour cela, il fallait d'abord remettre le tracteur en état après ses deux années passées sous la glace. Une certaine anxiété régna pendant une demi-heure, puis, au grand soulagement et peut-être bien à l'étonnement de tous, le moteur commença à tourner. C'est ainsi que la station put survivre; elle forme aujourd'hui un chaînon extrêmement précieux du réseau arctique. L'un des trois hommes qui participèrent à cette première expédition est de nouveau à Resolute. Le Nord l'a repris.

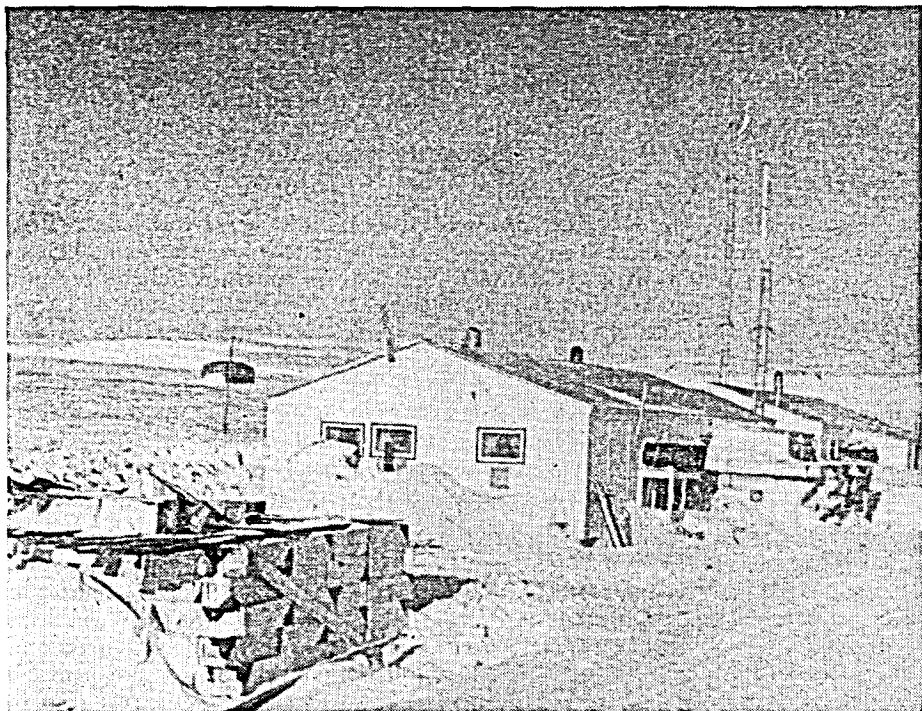
### Effort conjoint des États-Unis et du Canada

Établies conjointement par le Canada et les États-Unis, les stations de l'Arctique continuent de fonctionner sous un régime d'association. Le Canada fournit la moitié du personnel ainsi que les bâtiments, et se charge en outre du gros des opérations aériennes. Chaque station a pour directeur un Canadien. Les États-Unis fournissent l'autre partie du personnel et presque tout le matériel scientifique, ainsi que les navires qui apportent chaque été des cargaisons considérables. Les deux pays donnent là un magnifique exemple de coopération.

Les membres du personnel des stations météorologiques et de la station du CARC à Resolute sont les principaux résidents de l'Archipel arctique. La plus grande partie de cette région est bien froide, même pour les Esquimaux. Ils y ont déjà vécu, mais ils l'ont quittée. Il faut dire que les Esquimaux ne connaissent ni les habitations isolées à la laine minérale, ni le verre à triple épaisseur, ni le chauffage au pétrole, ni l'eau chaude à l'année. Ceux qui habitent là en permanence n'ont pas la vie facile, mais il doit sûrement y avoir compensation.

Ailleurs dans l'Arctique, il existe un réseau de postes de la Gendarmerie royale, dont les membres sont renommés pour la façon dont ils font observer la loi et maintiennent l'ordre dans des régions qui embrassent des centaines de milliers de milles carrés. Quoique les hommes de la Gendarmerie royale soient associés à l'Arctique depuis plus longtemps qu'aucun autre groupe de Canadiens (Esquimaux exceptés), ils se tiennent habituellement là où les indigènes se trouvent en plus grand nombre, c'est-à-dire sur le littoral nord du continent et dans le sud-est de l'Archipel. Sans doute leur travail n'a-t-il pas un caractère essentiellement scientifique, mais leur connaissance des choses de l'Arctique n'en est pas moins extrêmement utile aux techniciens qui s'enfoncent dans le nord. Rares sont les Canadiens qui savent quels services rendent les membres de la Gendarmerie royale dans le Grand Nord, non seulement aux indigènes mais au pays tout entier.

Les météorologistes, les aviateurs et les hommes de la gendarmerie ne sont pas les seuls qui accomplissent dans l'Arctique des travaux importants. Ainsi, le ministère des Transports a établi à Resolute une station où l'on étudie l'ionosphère et les réactions des ondes radiophoniques lorsqu'elles rebondissent au-dessus de la stratosphère. Il y a là un sismologue qui recueille des données précieuses sur les vibrations de la terre. Les savants de l'Observatoire fédéral se rendent souvent à Resolute à la



—Photo Phillips

#### STATION IONOSPHERIQUE DE RESOLUTE

La station ionosphérique de Resolute sert à étudier les phénomènes électro-magnétiques dans les hautes couches de l'atmosphère.

recherche de renseignements précieux sur la forme de la terre (légèrement aplatie aux pôles), qu'ils obtiennent en mesurant la force de la gravité.

Tels sont les hommes qui vont au plus profond de l'Arctique pour y vivre et y travailler « en permanence », ce qui veut dire d'habitude pendant au moins une année. Certains d'entre eux sont des vieux de la vieille, qui reviennent chaque année volontairement: ceux-là ont subi l'ensorcellement du Nord. Il convient de mentionner aussi les visiteurs, ceux qu'on appelle les « touristes », qui se livrent à d'importantes études. Les uns ont simplement quelques relevés scientifiques à faire et il leur suffit de quelques jours pour expédier leur travail. D'autres séjournent là pendant les deux ou trois semaines que durent les opérations du ravitaillement aérien; mais plus nombreux sont ceux qui y passent toute la saison d'été. Ces derniers sont des résidents temporaires, non pas parce qu'ils refusent de subir plus longtemps les conditions difficiles de l'Arctique, mais parce que leurs occupations les rappellent à Ottawa ou ailleurs sur le continent, le stage dans l'Arctique n'étant que le complément de leur activité habituelle. Presque tous ces « touristes », sont des fervents de l'Arctique; quelques-uns y retournent tous les ans et ne semblent avoir pendant l'hiver qu'une seule préoccupation: leur prochain voyage dans les régions boréales. Certains ne parviennent pas à expliquer leur attachement pour l'Arctique; d'autres, qui n'admettent même pas que cette région les attire, y reviennent néanmoins chaque année.

L'activité de tous ces savants est extrêmement variée. Des géodésiens, ployant sous le poids d'un matériel fragile et délicat, s'avancent le plus loin possible dans l'inconnu pour prendre leurs levés. A l'aide des plus fins instruments de précision, ils cherchent à déterminer la situation exacte de certains points de la carte afin de corriger des erreurs qui sont parfois de l'ordre d'une vingtaine de milles. L'Arctique

canadien a fait l'objet de levés photographiques aériens très complets, mais cette masse de photos ne peut servir que si l'on dispose de points de référence certains, permettant la mise en place des principaux éléments de la carte générale. C'est aux géodésiens qu'échoit cette tâche. En localisant avec précision quelques endroits très éloignés les uns des autres, ils fournissent aux cartographes les renseignements nécessaires à la préparation de la carte définitive et précise de dizaines de milliers de milles carrés.

Les naturalistes comptent parmi les amateurs les plus enthousiastes de l'Arctique. Tel savant du ministère fédéral de l'Agriculture franchit tous les étés des milliers de milles en avion afin de pouvoir se livrer à la recherche de nouveaux insectes boréaux. Tel autre, du Musée national du Canada, s'intéresse à la flore et à la faune de l'Arctique. Il frappera d'étonnement le nouveau venu en lui montrant des photos en couleurs naturelles de fleurs d'une délicatesse et d'une beauté merveilleuses. On pourrait croire que les recherches de ces zoologistes et de ces botanistes n'ont aucune portée pratique. Au contraire, certains des renseignements qu'ils recueillent intéressent directement les travaux qu'ils poursuivent dans des climats plus tempérés, sans compter que leurs découvertes sont souvent utiles aux fonctionnaires qui ont pour mission de veiller au bien-être des populations indigènes de l'Arctique.

Certains visiteurs sont soumis à rude épreuve. Les ouvriers préposés aux pistes d'atterrissage reviennent chaque été améliorer celles des stations météorologiques. La saison de la construction est si brève qu'hommes et machines doivent fournir un effort extraordinaire. La finesse de la couche de terre qui recouvre un sous-sol qui ne dégèle pas les oblige aux plus minutieuses précautions. Pendant les semaines où s'effectuent les travaux, il n'y a pas de nuit; c'est dire que les hommes prennent très peu de repos. Ils ont la satisfaction de faire œuvre éminemment utile, car c'est de leurs efforts que dépend la sécurité des équipages aériens et celle du personnel des stations météorologiques. Ils entretiennent en effet le seul lien de communication qui permette les échanges avec le monde habité.

Un jeune dentiste s'engage à aller exercer sa profession dans l'Arctique. Après en avoir longtemps rêvé, il part en avion, enchanté d'avoir obtenu cet emploi. Il trouve sa clinique, à la station météorologique de Resolute, installée dans une salle qui sert à la fois de buanderie, de salle de repassage et de salon de coiffeur. Le fauteuil des patients est juché sur une plate-forme que le coiffeur a construite. (Il va sans dire que celui-ci n'est qu'un figaro amateur, puisqu'il est attaché à la station météorologique.) Si la clinique du dentiste diffère donc passablement de son bureau de Toronto, il faut dire que tout son matériel, fourni par l'Armée canadienne, est du dernier moderne.

On a là un aperçu des activités particulières à l'Arctique canadien — depuis la météorologie jusqu'à la botanique, depuis la construction de pistes d'atterrissage jusqu'à la chirurgie dentaire. Il faudra peut-être encore bien des années pour que cette région s'incorpore à la civilisation, mais elle y vient graduellement et, en attendant, toute la population du Canada bénéficie des travaux de ses pionniers.

*(Le second article sera publié dans le numéro de septembre d'"Affaires extérieures".)*



# LES SERVICES CANADIENS D'IMMIGRATION À L'ÉTRANGER

**L**IL NE S'EST PAS PASSÉ UNE SEMAINE EN 1951 sans que les journaux du Canada n'annoncent l'arrivée de nouveaux groupes d'immigrants, par mer à Halifax, à Québec et à Saint-Jean, et par la voie des airs à Dorval et à Malton. Il devint manifeste dès le début de l'année que celle-ci allait marquer dans les annales de l'immigration canadienne.

On a pu se rendre compte de l'ampleur du mouvement lorsque le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Walter Harris, parlant au Comité consultatif national de la main-d'œuvre en février de cette année, déclara que plus de 194,000 immigrants étaient entrés au Canada en 1951. L'importance de ce renseignement par rapport à l'économie canadienne apparut dans les commentaires que firent les journaux sur la statistique de l'immigration qui fut plus tard publiée pour l'année.

Sur un total de 194,391 immigrants, le Royaume-Uni en fournit 31,370 en 1951. L'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas venaient en tête des pays continentaux avec 32,395, 24,351 et 19,130 respectivement. Les chiffres de 1951 relatifs aux immigrants venus au Canada de tous les pays dépassaient même ceux de 1950.

## Accélération du mouvement migratoire

L'accélération soudaine du mouvement migratoire vers le Canada n'avait rien de fortuit. Elle marquait le point culminant des longues négociations que le Canada avait menées avec les gouvernements étrangers afin qu'ils adoucissent les restrictions imposées au mécanisme des changes et à l'émigration de leurs citoyens, et avec les compagnies de transport afin qu'elles affectent plus de places au transport des immigrants. Elle marquait aussi l'aboutissement du processus de réadaptation qui avait soustrait les rouages de l'immigration aux restrictions nécessitées par la dépression des années 30 et par la seconde guerre mondiale, et assoupli le jeu du mécanisme. Cette cadence accélérée se rattachait intimement à la création, en 1950, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qui, en plus de prendre la succession des affaires d'immigration de l'ancien ministère des Mines et Ressources, les reliait aux travaux de la citoyenneté jusque-là assignés au Secrétariat d'État, de même qu'aux travaux de la Division des affaires indiennes, autre organe de l'ancien ministère des Mines et Ressources.

Mais on peut surtout voir là le résultat du travail accompli par plus de cent Canadiens, attachés en permanence aux dix-huit bureaux canadiens d'immigration à l'étranger ou aux équipes d'immigration rayonnant autour des bureaux canadiens en Europe, qui sont réellement aux prises avec l'élément le plus important de tout le programme d'immigration: l'élément humain. De concert avec les représentants outre-mer du ministère des Affaires extérieures, ces fonctionnaires canadiens de l'Immigration font leur travail loin des feux de la rampe d'Ottawa. Mais ce sont eux qui s'attaquent effectivement aux problèmes des immigrants.

Il existe quatre bureaux d'immigration au Royaume-Uni — à Londres, à Liverpool, à Glasgow et à Belfast — et un à Dublin (Irlande). Ces cinq bureaux relèvent du Surintendant des services canadiens d'immigration à Londres. Sur le continent européen, les immigrants éventuels peuvent obtenir les services nécessaires dans les villes suivantes: Stockholm, Oslo, Copenhague, Paris, Bruxelles, La Haye, Berne, Rome et Athènes.

En outre, le Gouvernement canadien a des missions d'immigration à Linz en Autriche, ainsi qu'à Karlsruhe et à Hanovre en Allemagne. En 1951, le bureau d'Autriche se trouvait à Salzbourg. On l'a transporté à Linz il y a quelques mois.

Ailleurs en Europe, ce sont des membres des missions diplomatiques du Canada qui sont chargés d'examiner les immigrants.

La grande majorité des immigrants d'outre-mer viennent des Iles britanniques et du continent européen, mais il nous en vient aussi de plusieurs autres pays. Ceux de cette dernière catégorie peuvent s'adresser au haut commissariat du Canada dans les principaux pays du Commonwealth ainsi qu'aux missions canadiennes établies dans certains autres pays non européens. Le bureau d'immigration de Hong-Kong examine les immigrants de l'Extrême-Orient.

### Tâche des fonctionnaires

Les fonctionnaires de l'immigration attachés aux bureaux d'outre-mer ont pour tâche principale de répondre aux demandes de renseignements de ceux qui se proposent d'émigrer, d'analyser les demandes d'admission, d'examiner les immigrants éventuels afin de s'assurer qu'ils appartiennent aux catégories admissibles et de leur accorder les visas qui leur permettront d'entrer au Canada.

Tout en s'acquittant de ces tâches essentielles, les fonctionnaires de l'immigration doivent s'adapter eux-mêmes à des conditions qui varient d'un pays à l'autre. Ainsi, durant l'année 1951, les équipes attachées à Karlsruhe se rendirent régulièrement à Ludwigsburg, à Brême et à Lubeck afin de rencontrer des personnes déplacées qui, désireuses d'émigrer, n'avaient pas encore pu se réclamer du programme de l'Organisation internationale pour les réfugiés. En Italie, les équipes d'immigration se rendirent périodiquement à Naples et à Gênes. De plus, on détacha provisoirement des équipes spéciales à Berlin et à Rastatt en Allemagne, ainsi qu'à Bordeaux et au Territoire libre de Trieste.

Les fonctionnaires affectés en permanence aux bureaux et aux missions du continent ont été toute l'année inondés de demandes d'admission au Canada. Le matin, leur bureau était assiégé avant l'heure par une foule de gens qui espéraient se faire agréer comme immigrants, et ils passaient la journée à les examiner.

Ils devaient s'assurer par eux-mêmes que les candidats, en plus de satisfaire aux normes prescrites, pourraient, une fois arrivés au Canada, trouver place dans des domaines d'emploi où la main-d'œuvre canadienne était insuffisante, ou qu'ils étaient en mesure de subvenir à leurs propres besoins jusqu'à ce qu'ils se fussent établis, ou encore, qu'ils avaient au Canada des amis ou des parents capables d'assurer leur subsistance après leur arrivée.

Au Royaume-Uni, des fonctionnaires spécialement formés, en plus d'accorder de nombreuses entrevues, ont parcouru le pays, prenant la parole devant des groupes de gens désireux d'émigrer au Canada, les familiarisant par le film avec la vie canadienne, et leur indiquant les possibilités d'emploi dans divers corps de métier. Dans certains pays, où les circonstances ne se prêtaient pas à ce travail d'éducation, ce sont les fonctionnaires préposés aux visas qui durent se charger de faire connaître le Canada et de répondre aux nombreuses questions qu'on leur posait sur divers sujets: impôt sur le revenu, services de bienfaisance, moyens d'éducation, activités culturelles, climat. Il va sans dire que leur tâche était grandement facilitée par les textes documentaires mis à leur disposition par le service d'information du Ministère, ce qui ne les dispensait pas pour autant de répondre séance tenante à d'innombrables questions.

Des médecins détachés aux services d'outre-mer par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collaborèrent étroitement avec les fonctionnaires de l'Immigration afin de s'assurer que les immigrants qui remplissaient par ailleurs les conditions prescrites par la loi de l'immigration satisfaisaient également aux strictes conditions d'hygiène imposées aux futurs nouveaux Canadiens. Dix-huit de ces fonctionnaires, dont quatre commissaires administratifs, étaient affectés aux services

qui  
ues  
eux  
ada  
lies  
ong

établis au Royaume-Uni, avec vingt-sept autres répartis entre les divers autres bureaux d'outre-mer. Dans plusieurs bureaux, y compris ceux du Royaume-Uni, les immigrants pouvaient subir un examen médical complet comportant l'exploration radioscopique de la poitrine. Des médecins accompagnaient les diverses équipes chargées d'examiner les personnes déplacées et effectuaient les examens nécessaires sur les lieux.

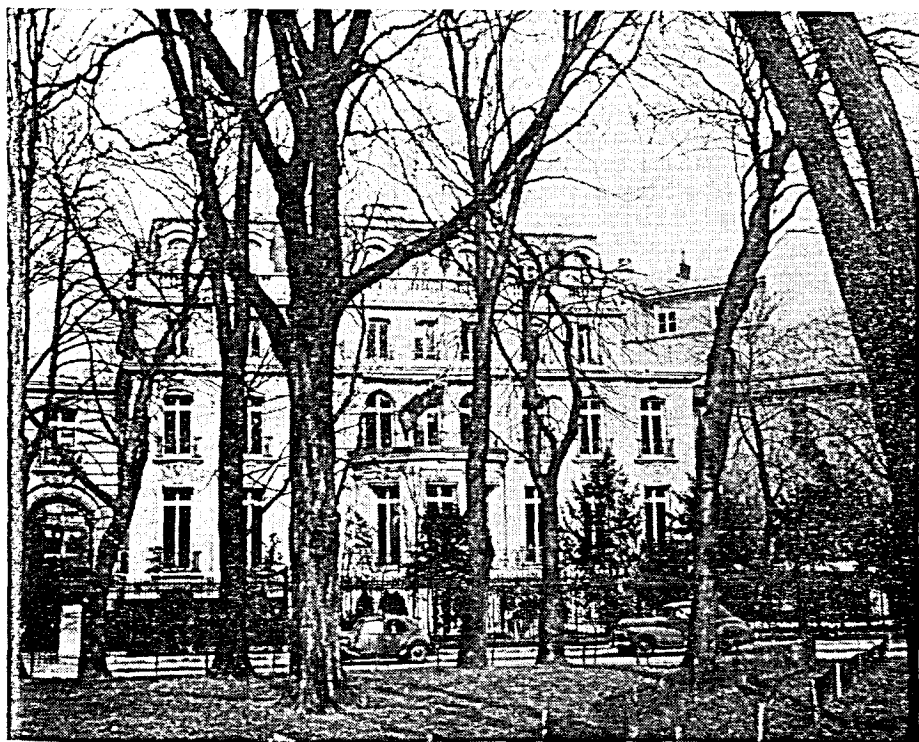
Les employés de l'Immigration affectés au Royaume-Uni et aux postes du continent, qui étaient en 1951 au nombre de 110 et dont 80 environ étaient autorisés à délivrer des visas, accordèrent dans l'année des entrevues à plus de 900,000 personnes et écrivirent plus d'un million de lettres en réponse aux diverses demandes de renseignements et demandes d'admission. En outre, les médecins attachés aux bureaux de l'Immigration effectuèrent plus de 300,000 examens.

pour  
pro-  
ants  
leur

En 1951, 232,004 sujets subirent les épreuves prescrites par les autorités canadiennes de l'Immigration; autrement dit, ils furent jugés admissibles à tous égards et obtinrent leur visa d'immigrant.

gra-  
ntre.  
ière-  
ccées  
e de  
ation  
ment  
et au

Le directeur de la Division de l'Immigration déclare que quiconque n'a pas visité l'un des bureaux canadiens de l'Immigration en Europe ne saurait se former une juste idée de la complexité des problèmes qui se posent aux fonctionnaires d'outre-mer ou des conditions difficiles dans lesquelles ils doivent s'acquitter de leur tâche. C'est à ces travailleurs dévoués, ajoute-t-il, que nous devons en grande partie le succès qu'a connu en 1951 le programme canadien de l'immigration.



—Photo ONF

L'AMBASSADE DU CANADA, 72, avenue Foch, Paris

Santé  
es de  
rs les  
icties  
e ces  
rvoirs

Le 12 juillet marquait le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en fonction du premier représentant du Canada en France. Après diverses transformations, la première mission est devenue l'Ambassade actuelle. Le bureau de Paris, qui relevait d'abord du Secrétaire d'État, fut placé en 1913 sous la direction du ministre des Affaires extérieures, devenant ainsi le premier poste créé à l'étranger dans le cadre du Ministère. Le major-général Georges-P. Vanier est le chef de cette mission depuis 1938.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## La question tunisienne\*

LE 20 JUIN 1952, une communication conjointe de treize États africains et asiatiques (Afghanistan, Arabie Saoudite, Birmanie, Égypte, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Liban, Pakistan, Philippines, Syrie et Yémen) demandait au Secrétaire général de convoquer une session spéciale de l'Assemblée générale en vue d'étudier au plus tôt la question tunisienne.

La communication et le mémoire annexé à celle-ci rappelaient qu'aucune mesure n'avait été prise pour donner suite à une lettre que le Premier ministre de Tunisie adressait en janvier au président du Conseil de sécurité, et qu'en avril le Conseil avait refusé d'inscrire à son ordre du jour la question tunisienne, en dépit de la requête présentée à cet effet par onze pays africains et asiatiques. Il y était dit en outre que la situation en Tunisie avait continué d'empirer depuis avril, et que, malgré les espoirs exprimés alors par certains membres du Conseil, Français et Tunisiens n'avaient pas encore entamé de négociations. Les signataires du message déclaraient en terminant que le refus du Conseil de sécurité de s'intéresser à la question tunisienne aurait des répercussions profondes et lointaines, et que, si les Nations Unies tardaient davantage à accorder au problème l'attention qu'il méritait, le prestige de l'Organisation considérée comme tribune ouverte à la discussion et au règlement pacifique des litiges internationaux, en serait gravement ébranlé.

Le jour même où il reçut la requête des treize États, le Secrétaire général par interim la transmit à tous les États membres avec une lettre d'envoi. L'article 9 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale prévoit qu'une session extraordinaire de l'Assemblée doit être convoquée lorsqu'une majorité d'États membres s'accordent pour agréer la requête dans un délai de trente jours de la date d'envoi de la communication du Secrétaire général. Outre les treize États requérants, dix États membres (Biélorussie, Bolivie, Chine, Guatemala, Pologne, Salvador, Tchécoslovaquie, Ukraine, U.R.S.S. et Yougoslavie) avaient notifié leur acquiescement le 20 juillet, terme fixé pour la réception des réponses. Vingt-sept États (Australie, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Equateur, États-Unis, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Turquie, Union Sud-Africaine et Uruguay) accueillirent défavorablement la proposition. Deux États (Thaïlande et Éthiopie) s'abstinrent de se prononcer officiellement sur la question, cependant que huit autres (Argentine, Chili, Israël, Liberia, Mexique, Panama, République Dominicaine et Venezuela) ne répondirent pas à la lettre du Secrétaire général. Comme la requête n'avait pas rallié la majorité requise, soit les suffrages de trente et un États, il ne fut pas convoqué de session extraordinaire. Dans leur réponse, expédiée le 16 juillet, les autorités canadiennes exprimaient l'avis que les circonstances ne justifiaient pas la tenue d'une session extraordinaire à ce moment.

\* On trouvera des éclaircissements sur la question dans *Affaires extérieures*, vol. IV, N° 5 de mai 1952, pp. 190-191.

# BOURSES DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR ÉTUDES EN EUROPE

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT aux Affaires extérieures, M. Pearson, annonçait le 1<sup>er</sup> août que le Gouvernement canadien avait pris des dispositions pour affecter une partie des soldes gelés dont il est encore créancier en France et aux Pays-Bas à la création de bourses permettant à des Canadiens d'aller faire des recherches et des études dans ces deux pays. On espère que ce plan pourra un peu plus tard être étendu à l'Italie. Les sommes dont le Canada dispose ainsi dans ces trois pays représentent les fournitures faites aux populations civiles à la fin de la guerre et dont il a accepté, par voie d'accords, le règlement en devises locales. Les accords conclus avec les Gouvernements de la France, des Pays-Bas et de l'Italie stipulaient que ces crédits pourraient servir, entre autres choses, à des fins éducatives et culturelles.

Les boursiers seront choisis par la Société Royale du Canada, qui instituera à cette fin les comités voulus. Pour obtenir les formulaires d'inscription et de plus amples renseignements, les candidats des deux catégories (décrites plus bas) devront s'adresser au Comité des bourses d'études de la Société Royale du Canada, Conseil national de recherche, à Ottawa. Le Conseil national de recherche et le ministère des Affaires extérieures prendront les dispositions nécessaires pour assurer les déplacements des boursiers à l'étranger ainsi que le versement des sommes prélevées sur les crédits gelés.

Il y aura deux catégories de bourses d'études:

- a) Des bourses de perfectionnement d'une valeur de \$4,000 chacune, pour une période de douze mois, seront attribuées en vue d'études supérieures dans le domaine des arts, des humanités, des sciences sociales, des sciences et des professions. Les crédits gelés permettront en outre aux boursiers d'acquitter leurs frais de déplacement aller et retour à partir d'un port de l'Amérique du Nord. Les candidats doivent avoir plus de 30 ans et jouir d'une réputation établie dans leur domaine d'étude, leur art ou leur profession.

Les boursiers de la catégorie a) ne seront pas tenus de s'inscrire dans une institution ou une école, mais ils devront soumettre un plan précis des recherches ou des travaux avancés qu'ils se proposent de poursuivre. Le but de ces bourses est d'offrir à des Canadiens ou Canadiennes d'une compétence reconnue l'occasion de séjourner un an à l'étranger en se consacrant aux travaux dont bénéficieront le plus et les intéressés eux-mêmes et leur pays. Dans des circonstances exceptionnelles, ces bourses pourront être renouvelées pour une autre année au plus.

- b) Des bourses d'études d'une valeur de \$2,000, pour une période douze mois, seront attribuées en vue d'études supérieures dans le domaine des humanités, des sciences sociales et des sciences. Les candidats doivent posséder le grade de maître ès arts ou l'équivalent, décerné par une université d'une autorité reconnue. Les frais de déplacement aller et retour à partir d'un port de l'Amérique du Nord seront aussi payés. Les candidats devront présenter un schéma des cours qu'ils se proposent de suivre et s'engager à s'inscrire dans une institution d'enseignement d'une autorité reconnue.

Les montants des bourses seront fixés compte tenu du coût de la vie dans le pays choisi pour les études, de sorte que les boursiers toucheront une somme qui leur assurera l'équivalent, selon le cas, de \$4,000 ou de \$2,000 à Ottawa. Les frais de déplacement seront acquittés jusqu'à concurrence du prix d'un passage en classe touriste à partir d'un port d'embarquement de l'Amérique du Nord et du prix du billet de chemin de fer depuis le port d'arrivée jusqu'au point de destination en

Europe. Des allocations semblables seront accordées pour le voyage de retour, mais il ne sera pas fourni de fonds canadiens pour les frais de déplacement ou autres subis au Canada. Les bourses seront payables mensuellement par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada dans le pays choisi pour les études. Le premier versement sera effectué aussitôt que possible après l'arrivée du boursier dans les pays où il doit travailler. Il a été décidé que les deux tiers des frais de déplacement des épouses accompagnant leurs maris seront acquittés également, mais non pas le déplacement des enfants. Normalement, les boursiers voyageront sur des bateaux de la nationalité du pays où ils se proposent d'aller étudier. Les places devront être retenues par le Comité des bourses d'études et non par les boursiers.

Pendant cette première année d'exécution du plan, il ne sera décerné qu'un nombre limité de bourses, probablement dix au plus. On espère, si le projet réussit, augmenter sensiblement le nombre des bourses dans les années qui suivront.

## DÉCLARATIONS DE PRINCIPES PAR LE CANADA ET CEYLAN

LE MINISTÈRE des Affaires extérieures annonçait le 12 juillet que les Gouvernements du Canada et de Ceylan se sont mis d'accord sur une déclaration de principes relative au développement économique coopératif de Ceylan dans le cadre du plan de Colombo.

Ces principes ont été confirmés par un échange de notes intervenu le 11 juillet à Colombo.

En vertu de son programme d'aide économique à Ceylan, le Canada entreprendra cette année la réalisation d'un projet de développement et d'études concernant le domaine de la pêche. Le Gouvernement cinghalais accorde la plus haute priorité à cette entreprise. Le plan en a été élaboré dans le détail par un expert canadien, M. D. M. Haywood, qui se trouve déjà à Ceylan depuis un an à titre de conseiller du ministère de la Pêche sous le régime du Plan de coopération technique de Colombo. Le programme de développement de la pêche comportera l'acquisition par Ceylan de bateaux et d'agrès de pêche, de petites installations d'essai pour la fabrication de la glace, l'entreposage au froid, la mise en conserve et le séchage. On fera appel aux pêcheurs et aux techniciens canadiens en vue de former un personnel indigène. La réalisation du programme sera d'initiative entièrement canadienne et tendra à développer l'industrie cinghalaise de la pêche afin d'accroître la production vivrière de ce pays.

D'autres projets de développement de l'économie cinghalaise sont actuellement à l'étude.

On trouvera ci-dessous le texte de la déclaration de principes:

### PLAN DE COLOMBO

*Déclaration de principes formulée d'un commun accord par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Ceylan en vue du développement économique de Ceylan sur une base coopérative.*

Les Gouvernements du Canada et de Ceylan, ayant participé avec d'autres gouvernements, réunis à Londres en 1950, à l'élaboration du plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie sur une base coopérative; souhaitant coopérer à l'avancement de leurs intérêts communs, et notamment à la réalisation des fins

du plan de Colombo, en favorisant le développement économique de Ceylan; désireux d'arrêter à cette fin certains principes communs aux termes desquels le Canada fournira de l'aide économique à Ceylan en exécution du plan de Colombo et dans le cadre desquels des accords complémentaires visant certains programmes particuliers pourront intervenir ultérieurement, conviennent d'établir les principes suivants:

1. Toute aide économique que le Gouvernement du Canada fournira au Gouvernement de Ceylan aux termes du plan de Colombo consistera en biens et services, conformément aux programmes particuliers arrêtés de temps à autre d'un commun accord par les deux États. Ceux-ci s'entendront également sur les modalités d'acquisition et de transfert.

2. Afin que l'aide canadienne s'applique à diverses catégories de projets, il sera permis de recourir à différentes méthodes de financement; ainsi l'aide du Canada prendra la forme de subventions ou de prêts, selon la nature de chaque projet envisagé et l'emploi auquel on destine les biens et services fournis dans le cadre de ce programme.

3. Les conditions particulières de chaque programme feront l'objet d'un accord entre les deux Gouvernements, compte tenu des dispositions générales suivantes:

(a) Subventions: Pour tout programme particulier sous le régime duquel des marchandises financées par les subventions du Gouvernement canadien seront vendues ou autrement distribuées à la population de Ceylan, des « fonds de contre-partie » seront normalement mis de côté. Le Gouvernement cinghalais ouvrira un compte spécial pour ces fonds et inscrira séparément les sommes portées à ce compte à l'égard de chaque programme particulier. Il versera à ce compte la contre-valeur en roupies des fonds affectés par le Canada aux biens et services fournis en vertu de tout programme de cette nature. Le Gouvernement cinghalais présentera périodiquement au Gouvernement canadien un rapport sur l'état de compte en question et lui remettra un certificat de l'auditeur général de Ceylan. Les deux Gouvernements s'entendront de temps à autre sur les projets de développement économique de Ceylan qui seront financés au moyen de ce compte.

(b) Prêts: À l'égard des programmes particuliers qui seront jugés d'un commun accord propres à être financés par voie de prêts, les conditions desdits prêts seront fixées par les deux Gouvernements. Ces conditions porteront au premier chef sur le caractère commercial du projet particulier en question, sur le rendement qu'on en attend et sur les effets qu'il est censé avoir sur le compte de devises étrangères de Ceylan.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. W. F. Hoogendyke, rentré de La Haye en congé de rapatriement, est affecté à l'administration centrale du Ministère, à Ottawa, le 14 juillet 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. Raoul Bibica Rosetti, ambassadeur de Grèce, le 21 juillet.

M. Serguei Boukine, attaché, ambassade de l'Union des Républiques Soviétiques, juin.

Le colonel Mayhue D. Blaine, attaché de l'Air, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 3 juillet.

M. Olegario Andrés Rodriguez, attaché de presse, ambassade d'Argentine, le 10 juillet. (Domicilié à Montréal.)

M. Frederic Mould, conseiller, ambassade du Pérou, le 11 juillet.

M. Naoshi Shimanouchi, attaché de presse, ambassade du Japon, le 16 juin.

M. Yoshio Kimura, attaché, ambassade du Japon, le 16 juin.

Le docteur Juan Vela Monet, attaché commercial, ambassade de Cuba, le 22 juillet.

Le lieutenant-colonel William L. Tudor, attaché de l'Air adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 23 juillet.

#### Départs

Son Excellence M. Nicolas Anissas, ambassadeur de Grèce, juillet.

Son Excellence M. P. O. de Treschow, ministre du Danemark, le 15 juillet. M. Anker Svart, deuxième secrétaire est chargé d'affaires *ad interim*.

Le colonel Frederick A. Pillet, attaché de l'Air, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 2 juillet.

M. A. Eugene Frank, deuxième secrétaire, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 11 juillet.

M. Luis Ibarquen, deuxième secrétaire, ambassade du Mexique, le 14 juillet.

Le colonel Robert W. Strong Jr., attaché de l'Air adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 22 juillet.

Son Excellence M. Sean Murphy, ambassadeur d'Irlande, est de retour d'un séjour aux États-Unis, le 9 juillet.

Son Excellence le docteur Werner Dankwort, ambassadeur d'Allemagne, est en congé, le 17 juillet. Le docteur J. F. Ritter, premier secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Ikramullah, haut commissaire du Pakistan, est en congé aux États-Unis, le 2 juillet. M. R. S. Chhatari, premier secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence le docteur Luis Esteves Fernandes, ministre du Portugal, est de retour à Washington où il a repris ses fonctions d'ambassadeur, le 4 juillet. M. le docteur C. Caldeira Coelho est chargé d'affaires *ad interim*.

M. Angel Miguel Araujo, attaché ouvrier, ambassade d'Argentine, a été promu au rang de secrétaire ouvrier, le 7 juillet.

M. José Oswaldo de Meira Penna, deuxième secrétaire, ambassade du Brésil, a été promu au rang de premier secrétaire, juillet.

La chancellerie de l'ambassade du Pérou est maintenant à la même adresse que la résidence de l'ambassadeur, 539 Island Park Drive, Ottawa.

Son Excellence M. A. H. J. Lovink, ambassadeur des Pays-Bas, sera absent jusqu'au 10 août. M. M. J. van Schreven, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. Leonid F. Teplov, conseiller et chargé d'affaires *ad interim*, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, est en congé, le 27 juillet. M. Roudtchenko, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

### Service consulaire

#### Reconnaisances

M. M. I. Abdel-Wahab, vice-consul d'Égypte à Ottawa, le 17 juillet.

M. Alberto Venegas Tamayo, consul général de Colombie à Toronto, le 3 juillet.

M. Jorge Figueroa, consul général d'Argentine à Montréal, le 30 juillet.

#### Départs

Le docteur A. Sevenster, consul général des Pays-Bas à Montréal, le 1<sup>er</sup> juillet. M.



Verekamp est chargé des affaires du consulat jusqu'à l'arrivée d'un titulaire.

M<sup>lle</sup> Eva Taylor, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 25 juillet.

Le docteur José R. Hernandez-Lebron, consul général de la République Dominicaine à Ottawa, est de retour de congé et a repris la direction du consulat général, le 16 juillet.

M. B. B. Dubiensi, consul honoraire du Paraguay à Winnipeg, s'est démis de ses fonctions, le 22 juillet.

Le Consulat général de la République Dominicaine à Montréal a ouvert ses nouveaux bureaux à l'adresse suivante: 3201 Forest Hill Avenue, appartement 4, Montréal 26, P.Q. Le numéro de téléphone est Atlantic 8140.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en juillet 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'"Affaires extérieures".)*

*(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de répertorier les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)*

### Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans "Affaires extérieures" de janvier 1952.)*

### Conférences de juillet

*Treizième congrès de l'Union postale universelle* (Bruxelles), du 14 mai au 12 juillet. Chef de la délégation: M. W. M. Turnbull, sous-ministre des Postes. Délégués: MM. J.-L.-A. Gagnon et H. N. Pearl, du ministère des Postes; M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles. Secrétaire: M<sup>lle</sup> C. E. Bingleman, du ministère des Postes.

*Reprise de session de la Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne* (Londres), à partir du 19 mai. Chef de la délégation: M. G. C. Crean, du haut commissariat du Canada à Londres; M. C. L. Read, du ministère des Finances.

*Quatorzième session du Conseil économique et social* (New-York), à partir du 20 mai. Représentant: M. Jean Lesage, député, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suppléants: M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. J. Sinclair, député, adjoint parlementaire au ministre des Finances; le D<sup>r</sup> G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social; M. F. G. Robertson, député; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances. Conseillers: MM. G. B. Summers, J. H. Warren, W. F. Stone et M<sup>lle</sup> B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. S. Pollock, du ministère des Finances. Conseiller et secrétaire: M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Dixième session du Conseil international du blé* (Londres), à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Dé-

légués: M. G. H. McIvor, de la Commission canadienne du blé. Suppléant: M. W. Riddell, de la Commission canadienne du blé. Conseillers: MM. R. V. Biddulph et J. B. Lawrie, de la Commission canadienne du blé; M. J. F. Grandy, du haut commissariat du Canada à Londres.

*Septième conférence internationale sur la sécurité dans les recherches minières* (Buxton, Angleterre), du 7 au 12 juillet. Représentant: M. H. D. Smith, président de la Nova Scotia Research Foundation, Halifax.

*Premier congrès international de la Fédération internationale du diabète* (Leyde, Pays-Bas), du 7 au 21 juillet. Le D<sup>r</sup> C. Best, les professeurs J. Campbell et G. A. Wrenshall, de l'Université de Toronto.

*Deuxième congrès international de physiologie et de pathologie de la reproduction animale et de l'insémination artificielle* (Copenhague), du 7 au 11 juillet. MM. K. Rasmussen et A. R. G. Emslie, du ministère de l'Agriculture.

*Troisième conférence du Commonwealth et de l'Empire sur la santé et la tuberculose* (Londres), du 8 au 13 juillet. Le D<sup>r</sup> H. A. Robertson, des services de santé de l'Immigration outre-mer, Londres.

*Sixième congrès international de l'élevage* (Copenhague), du 9 au 14 juillet. MM. K. Rasmussen, A. R. G. Emslie et J.-G. Lefebvre, du ministère de l'Agriculture.

*Première session de la Commission de météorologie maritime* (OMM) (Londres), à par-

tir du 14 juillet. Délégué: M. K. T. McLeod, du ministère des Transports.

*Troisième réunion du sous-comité du Groupe de travail d'intersession sur la réduction des tarifs douaniers (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), à partir du 15 juillet. Délégué: M. G. H. Glass, du ministère des Finances. Suppléant: M. B. M. Williams, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.*

*Dix-huitième conférence internationale de la Croix-Rouge (Toronto), du 23 juillet au*

9 août. Observateurs: le Dr G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale, chef de la délégation; M. S. M. Scott, du ministère des Affaires extérieures; le lieutenant-colonel J. C. A. Campbell, du ministère de la Défense nationale. Suppléants: le Dr K.-C. Charron, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. S. S. Freifeld, du ministère des Affaires extérieures.

*Congrès international des juristes (Berlin-Ouest), du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août. MM. les juges R. L. Kellock et J. W. Estey, de la Cour suprême du Canada, et J. T. Thorson, de la Cour de l'Échiquier.*

### Conférences d'août et de septembre

*(Les conférences ou réunions internationales dont les noms suivent ne sont énumérées qu'à titre d'information. Il ne s'ensuit pas que le Gouvernement canadien a été invité à y participer, ou que, dans l'affirmative, l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Huitième assemblée générale de l'Union internationale de géographie (Washington), du 8 au 15 août.*

*Sixième conférence du Commonwealth sur la sylviculture (Ottawa), du 11 août au 13 septembre.*

*Sixième congrès international de l'herbage (OAA) (State College, Pennsylvanie), du 17 au 23 août.*

*Conférence intergouvernementale en vue de l'adoption de la Convention universelle des droits d'auteur (UNESCO) (Genève), du 18 août au 6 septembre.*

*Commission spéciale chargée d'étudier la question des méthodes et de la procédure de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes juridiques et de rédaction (New-York), à partir du 26 août.*

*Troisième session de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature (Caracas, Venezuela), du 3 au 9 septembre.*

*Réunion du Comité intersessionnel de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), à partir du 4 septembre.*

*Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (Ottawa), à partir du 8 septembre.*

*Treizième congrès international d'horticulture (Londres), du 8 au 15 septembre.*

*Troisième session de la Commission des industries chimiques (Genève), du 9 au 20 septembre.*

*Conférence spéciale en vue de terminer la Convention relative aux dommages causés aux aéronefs des tierces parties, devant remplacer la Convention de Rome de 1933 (OACI) (Rome), à partir du 9 septembre.*

*Sixième réunion du Conseil de direction du Bureau panaméricain d'hygiène (La Havane), du 10 au 24 septembre.*

*Deuxième session de la Division de la statistique de l'OACI (Montréal), à partir du 16 septembre.*

*Congrès de la Société internationale d'hématologie (Mar del Plata, Argentine), du 21 au 26 septembre.*

*Deuxième session de la Commission d'amélioration des statistiques nationales, de l'Institut interaméricain de la statistique (Ottawa), du 29 septembre au 10 octobre.*

*Conseil international de l'océanographie (Copenhague), du 29 septembre au 7 octobre.*

*Organisation mondiale du tabac (Amsterdam), septembre ou octobre.*

*Troisième session du Comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (Genève), septembre.*

*Congrès international de géologie (Alger), septembre ou octobre.*

### RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

No	Date	Sujet
41	8 juillet	Extension de l'Accord fiscal entre le Canada et le Royaume-Uni aux territoires coloniaux de la Guyane anglaise et de Sainte-Lucie.

42	10 juillet	Nomination de M. Escott Reid au poste de haut commissaire du Canada dans l'Inde.
43	12 juillet	Accord entre les Gouvernements du Canada et de Ceylan sur une déclaration de principes relative au développement économique coopératif de Ceylan dans le cadre du plan de Colombo.
44	17 juillet	Mutation de M. W. D. Matthews, ministre du Canada à Washington, au poste de ministre en Suède et en Finlande; et mutation de M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède et en Finlande, au poste d'ambassadeur aux Pays-Bas.
45	21 juillet	Présentation des lettres de créance de M. Raoul B. Rosetti comme ambassadeur de Grèce au Canada.
46	22 juillet	Délégation d'observateurs canadiens à la 18e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Toronto.
47	22 juillet	Nomination de M. H. O. Moran au poste d'ambassadeur du Canada en Turquie.
48	25 juillet	Nomination par intérim de M. C. S. A. Ritchie au poste de sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.
49	29 juillet	Texte de la déclaration de M. Churchill annonçant la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth qui aura lieu à Londres en novembre.

### DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Canada and the United States: Distinctions and Similarities*, allocution du ministre des Ressources et du Développement économique, M. R. H. Winters, prononcée devant l'Association des diplômés du *Massachusetts Institute of Technology*, à Cambridge (Mass.), le 9 juin 1952 (N° 52/22).

*Le Canada et la sécurité du monde occidental*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée devant l'Institut des affaires internationales, à Québec, le 8 juin 1952 (N° 52/24).

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

Allocution du ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, prononcée devant le Conseil national des Institutions consacrées au bien-

*Quelques aspects du commerce international*, allocution du gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, prononcée à la réunion annuelle de l'Association canadienne des banquiers de placement, à Saint-André-sur-Mer (Nouveau-Brunswick), le 13 juin 1952 (N° 52/25).

*Le Canada d'après-guerre et le commerce international*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, prononcée lors de la Conférence des gouverneurs, à Houston (Texas), le 30 juin 1952 (N° 52/26).

être des marins, à Montréal, le 11 juin 1952 (N° 52/23).

### DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Rapport périodique de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine pour la période du 23 janvier au 19 novembre 1951*; Paris 1951; document A/1985; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 18; 26 pp.; 25 cents.

*Rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* (huitième session, 29 janvier - 8 février 1952); le 19 mars 1952; document E/2171, E/CN.11/342; 45 pp.; 40 cents; procès-verbaux officiels: quatorzième session, supplément n° 3.

\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d'"Affaires extérieures".

*Commission économique pour l'Amérique latine - Quatrième rapport annuel*; le 21 mars 1952; document E/2185, E/CN.12/AC.16/15; 30 pp.; 25 cents; procès-verbaux officiels; quatorzième session, supplément n° 2.

*Sous-commission de la liberté de l'information et de la presse - Rapport sur la cinquième session, 3 mars - 21 mars 1952*; le 31 mars 1952; document E/2190, E/CN.4/Sub.1/176; 16 pp.; 20 cents; procès-verbaux officiels; quatorzième session, supplément n° 4A.

*Commission des stupéfiants - Rapport sur la septième session (15 avril - 9 mai 1952)*; le 15 mai 1952; document E/2219, E/CN.7/240; 28 pp.; 25 cents; procès-verbaux officiels; quatorzième session, supplément n° 8.

*Sixième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies*; Genève, le 11 juin 1952; document E/2240; 308 pp.

b) Documents polycopiés:

*Rapport du haut commissaire des Nations*

*Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale*; le 29 mai 1952; document A/2126; 43 pp.

*\*Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur*; le 24 janvier 1952; document E/2168; 121 pp.

*Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base 1951*; mars 1952; document E/2181; 158 pp.; n° de vente: 1952.II.D; 60 cents.

*Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*; le 7 avril 1952; document E/2195; 32 pp.

*Rapport de l'Organisation météorologique mondiale*; le 7 avril 1952; document E/2196; 38 pp.

*Rapport de l'Organisation internationale pour les réfugiés*; le 23 avril 1952; document E/2211; 46 pp.

*Rapport de l'Organisation mondiale de la santé*; le 3 juin 1952; document E/2239; 97 pp.

\*Ne pas demander la version anglaise avant qu'elle soit annoncée dans "Affaires extérieures".



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Septembre 1952

N° 9

	PAGE
La Conférence internationale de la Croix-Rouge à Toronto.....	310
Comment va POTAN.....	316
Au delà du soixante-quatorzième degré de latitude nord.....	321
Projection de la culture canadienne en France.....	328
Le Canada et les Nations Unies.....	333
Nominations et mutations.....	334
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	334
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	335
Récents communiqués du Ministère.....	337
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	338
Représentants du Canada à l'extérieur.....	339

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE À TORONTO

**L**A CROIX-ROUGE INTERNATIONALE est probablement, à l'heure actuelle, l'organisme international le plus largement représentatif qui soit au monde. A l'instar des Nations Unies, elle englobe toutes les races, toutes les croyances et toutes les idéologies. Plus hospitalière que l'Organisation des Nations Unies, elle a invité à sa dix-huitième Conférence quadriennale, tenue à Toronto cet été, presque tous ces pays, notamment l'Italie, le Japon, les deux Allemagnes, et les deux Corées, que les Nations Unies ne peuvent se résoudre à admettre dans leur organisation. En outre, la Conférence de la Croix-Rouge a accueilli simultanément des délégations rivales dont chacune prétendait représenter la République chinoise; pendant quelques jours en effet, communistes et nationalistes chinois ont pris place dans la même salle d'assemblée. C'était peut-être la première fois que la Chine communiste se faisait représenter en occident par une délégation officielle. Les noms de 51 gouvernements et de 58 sociétés nationales de la Croix-Rouge figuraient sur la liste officielle des délégations. Il s'est tenu au Canada nombre de conférences plus importantes, voire, dans quelques cas très rares, de plus pittoresques; mais bien peu ont soulevé dans autant de milieux un aussi vif intérêt.

La question qui se posait à Toronto était celle-ci: un mouvement humanitaire dont la valeur avait été, au cours de deux grandes guerres mondiales, démontrée de façon si objective, pouvait-elle survivre à titre d'institution universelle au milieu des tensions internationales de l'heure? Dans l'hypothèse d'une réponse négative, la Croix-Rouge internationale, tout en demeurant une organisation éminemment utile aux États qui entretiennent des relations amicales, cesserait de servir l'idéal qui a présidé à sa création, savoir l'accomplissement d'une œuvre humanitaire sur les champs de bataille et alors, ou bien les souffrances qu'engendre la guerre seraient sensiblement aggravées chez ceux que le combat atteint directement, ou bien les gouvernements et les organismes humanitaires devraient substituer à la Croix-Rouge quelque formule de secours généralement acceptable.

La signification de ce problème et la solution partielle qui lui a été apportée à Toronto ont probablement échappé à ceux qui n'ont suivi que distraitemment, dans la presse, les délibérations de la Conférence. Bien que la Croix-Rouge soit le mieux connu de tous les mouvements humanitaires, très peu, même parmi ses propres membres, comprennent la structure singulière et bizarre que lui imposent sa constitution et ses relations avec les divers gouvernements.

## L'ensemble de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge internationale ressemble à un édifice constitué de deux ailes imposantes reliées par un corps de bâtiment central beaucoup moins important. L'aile la plus récente et la plus occupée abrite les sociétés nationales de la Croix-Rouge de même que la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge au sein de laquelle sont fédérées les sociétés nationales. Comme celles-ci groupent environ cent millions de membres, dont un million de Canadiens, il serait superflu d'exposer au lecteur le travail de ces sociétés. La Ligue, dont la fondation ne remonte qu'à 1919, est, à l'égal des sociétés qui la composent, un organisme "bénévole", c'est-à-dire non gouvernemental. Son but est d'aider les sociétés nationales de la Croix-Rouge à poursuivre leur œuvre humanitaire et, dans la mesure où la formule se révèle opportune et pratique, de coordonner leurs travaux lorsque ceux-ci débordent les frontières nationales. La Ligue reste la gardienne et l'interprète des traditions de la Croix-Rouge en temps de paix.

L'élément d'équilibre dans la structure de la Croix-Rouge internationale est constitué par le Comité international de la Croix-Rouge diversement appelé le

"Comité", le "Comité international" ou le "CICR". Cet organe, le plus ancien des trois, est presque centenaire. Son effectif compte, au total, vingt-cinq membres. Lorsqu'il se produit des vacances, ses membres choisissent par cooptation ceux qui doivent les remplacer. Tous les vingt-cinq membres sont obligatoirement des Suisses. Ce sont, pour la plupart, des personnalités en vue dans le monde économique, politique ou social de la Suisse. Ainsi donc, le Comité international n'a rien d'international dans sa composition et c'est là un point à retenir.

De même que la Ligue, le Comité est un organisme "bénévole". Comme on le verra, il est reconnu par la plupart des gouvernements, mais il ne constitue un organisme ni gouvernemental ni intergouvernemental. A la différence de la Ligue, le Comité exerce son action surtout en temps de guerre; il existe en fonction de la guerre. Sa mission est d'alléger les souffrances causées par la guerre et, particulièrement, de venir en aide à ceux qui ont à souffrir des effets immédiats d'un conflit armé. Il s'est fait, avec succès, le promoteur de traités internationaux visant à la protection des malades et des blessés, des prisonniers de guerre et, plus récemment, des civils opprimés par la guerre. Considérés dans leur ensemble, ces traités forment ce qu'on appelle généralement les "Conventions de Genève". Présentement, la plupart des pays du monde sont, dans une mesure variable, liés par quelques-unes ou par la totalité de ces conventions. En outre, des tâches particulières sont assignées au Comité international lui-même, en ce qui touche la mise en œuvre de certains de ces traités. Par exemple, durant la seconde guerre mondiale, un représentant (suisse) du CICR n'a cessé de visiter les camps de prisonniers ainsi que les camps d'internement établis au Canada, assurant aux internés les adoucissements prévus par les conventions de Genève ou convenus de quelque autre façon avec l'ennemi. Également, des représentants suisses du CICR ont rendu visite aux prisonniers de guerre et aux internés canadiens se trouvant aux mains des Allemands. Le CICR a collaboré à l'échange de prisonniers, à la livraison de lettres, de messages et de colis ainsi qu'à maintes autres initiatives.

Ainsi, bien que le Comité international soit une institution non gouvernementale, — et il ne manque pas de défendre fièrement son indépendance, — l'efficacité de son action n'en dépend pas moins du consentement des gouvernements à le reconnaître et à le laisser libre d'exercer, sur les champs de bataille et derrière les lignes de feu, les privilèges et les fonctions prévus par les traités. Le Comité ne saurait fonctionner sans l'appui, ou tout au moins, la tolérance des gouvernements et, s'il venait à disparaître sans qu'on ait vu à le remplacer effectivement, des millions de combattants et de non-combattants verraient s'accroître les souffrances que leur occasionne la guerre, de sorte qu'un sort infiniment plus tragique serait réservé à des milliers d'infortunés. C'est ce même Comité qui, de façon fort satisfaisante dans le Sud, mais sans succès dans le Nord, tente présentement d'accomplir son œuvre en Corée.

### Un même idéal

Comment des organismes aussi différents que la Ligue et le Comité parviennent-ils à travailler de concert? L'explication fondamentale réside en ceci, qu'étant mus par le même idéal, ils se prêtent volontiers aux concessions mutuelles. Ajoutons que, du point de vue constitutionnel, les conseils exécutifs et les secrétariats des deux institutions sont reliés à divers paliers et relèvent d'un même "organe suprême de direction" appelé la Conférence internationale de la Croix-Rouge, laquelle vient justement de clore sa dix-huitième session. Durant les intersessions de la Conférence, une Commission permanente de la Conférence fait le travail, de sorte que, dans la pratique, l'élaboration des programmes de la Croix-Rouge est confiée pour une bonne part aux "trois présidents", soit les directeurs respectifs de la Commission permanente, du Comité international et de la Ligue.

Un autre point qui appelle certains éclaircissements, c'est la présence de représentants de divers gouvernements aux sessions de l'organe suprême de direction

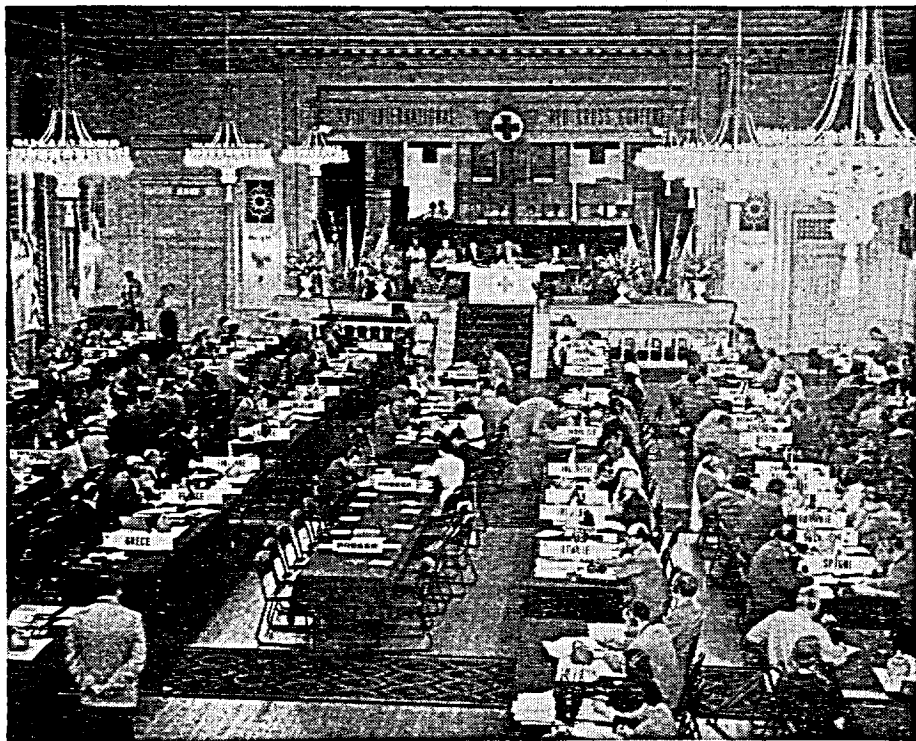
d'une institution non gouvernementale. C'est uniquement lors des Conférences quadriennales que les gouvernements participent aux travaux de la Croix-Rouge internationale. Les Statuts de la Conférence disposent que des invitations seront lancées à tous les gouvernements (ou leurs successeurs) qui ont *signé* (non pas nécessairement ratifié) l'une (non pas forcément la plus récente) des conventions de Genève dont la première remonte à 1864. Cette règle d'inspiration fort libérale permet d'accueillir à peu près tous les États et avec d'autant plus d'empressement que les traditions et l'esprit de la Croix-Rouge sont marqués au coin de l'universalité et de l'hospitalité. C'est ainsi qu'il n'y eut aucun doute quant à l'admissibilité à la Conférence de Toronto des nations du Kominform et d'autres États communistes ou, pour prendre un autre exemple, des délégués de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, alors que ces deux États étaient en lutte l'un contre l'autre. La grande majorité des délégués n'aurait fait aucune objection à la présence simultanée des délégations de Pékin et de Formose, chacune prétendant représenter toute la Chine. En fait, la délégation de Formose se retira des délibérations cinq jours à peine après l'ouverture de la Conférence en soutenant que le régime fantoche de Pékin en avait fait une tribune de propagande politique.

### La délégation du Canada

Les délégués des Gouvernements du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la plupart des membres « aînés » du Commonwealth ont assisté à la Conférence à titre d'observateurs plutôt que de membres votants. Pour sa part, le Canada s'en est tenu à ce rôle en raison de la situation particulière où se trouvaient les délégués gouvernementaux à la Conférence; il ne convenait guère, en effet, qu'un gouvernement admis à siéger dans les conseils de la Croix-Rouge seulement tous les quatre ans tentât de peser sur les décisions de cet organisme, ou parût, en définissant son attitude par un vote, s'engager à appuyer lui-même ces décisions. A titre d'hôte de la Conférence, la Société canadienne de la Croix-Rouge était représentée par un grand nombre de ses membres les plus compétents et ceux-ci ont donné d'abondantes preuves de leur valeur. Le désir de rendre hommage à un mouvement dont les Canadiens reconnaissent l'extrême importance, explique en partie que le Gouvernement du Canada ait délégué peut-être plus de représentants qu'il n'était nécessaire. La délégation avait à sa tête le docteur G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale, et comptait quatre hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que de la Défense nationale. L'honorable Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et Mme Martin présidèrent à une réception offerte par le Gouvernement. Le Gouverneur général du Canada inaugura officiellement la Conférence, et M. John A. MacAulay, de Winnipeg, ancien président du Conseil central de la Société canadienne de la Croix-Rouge, en fut élu président. La présence des délégués de l'U.R.S.S., de la Chine communiste, de la Corée du Nord et d'autres pays communistes est le fait qui retint le plus l'attention du public et de ceux qu'intéressaient de façon plus immédiate les aspects humanitaires et politiques de la Croix-Rouge. Deux questions d'importance majeure, dont l'une a été mentionnée plus haut, se posaient avant l'ouverture de la session: en se retirant de la Croix-Rouge internationale, les communistes allaient-ils créer une scission au sein du mouvement et compromettre sérieusement son efficacité? En second lieu: dans quelle mesure et avec quel succès utiliseraient-ils la Conférence pour propager leur doctrine en Amérique et ailleurs?

Or il est arrivé que les communistes ne rompirent pas avec l'organisation et ne firent aucune tentative pour la briser en tant que groupement universel, ou sur le plan *horizontal* pourrait-on dire; mais ils essayèrent de pratiquer une brèche dans le sens *vertical* et d'en faire tomber un élément essentiel. En effet, tout en accordant leur entier appui à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et à l'œuvre qu'elle poursuit, les délégations communistes menèrent une lutte constante contre le Comité international de la Croix-Rouge, cherchant à le discréditer le plus possible et faisant savoir





Photographic '49

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Vue d'ensemble des délégués à la XVIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge qui a eu lieu à Toronto, du 23 juillet au 9 août.

même qu'elles n'entretiendraient avec lui aucun rapport. Elles soutinrent d'abord, et avec raison, que le Comité n'était pas un organisme international, puis, par voie de conséquence, qu'il ne devait pas être chargé de la mission internationale qu'il prétend remplir, déduction illogique, puisque nul organisme ne saurait être mieux placé qu'un organisme neutre mais *non* international pour travailler, au cours d'une guerre mondiale, d'un côté et de l'autre des fronts de bataille. Ensuite, les communistes accusèrent (faussement) le Comité d'être directement la créature du Gouvernement suisse et, indirectement, un agent « d'agression impérialiste ». De plus, ils accusèrent (mensongèrement) le Comité d'avoir été profasciste pendant la seconde guerre mondiale, et affirmèrent finalement (à tort) qu'il n'était ni impartial, ni énergique, ni bien intentionné dans son attitude sur la guerre de Corée. Telles sont les raisons qu'ont données les délégations des importants gouvernements communistes du monde pour ne pas consentir à ce que le Comité international s'acquitte en Corée ou ailleurs des fonctions qui lui ont été assignées lors de sa création, pour repousser les propositions demandant que le CICR fasse une enquête sur les accusations communistes en Corée, et pour rejeter tous les articles de la constitution de la Croix-Rouge internationale (soumise pour révision à la Conférence) qui attribuent des pouvoirs ou fonctions au Comité international. Les communistes n'ont pas, à proprement parler, cessé de reconnaître le Comité international, puisqu'ils continuent d'admettre son existence à titre de partie intégrante de la Croix-Rouge internationale, mais ils ont clairement indiqué que le Comité ne devrait avoir ni fonctions ni pouvoirs.

Voilà où en sont les choses pour le moment. Le Comité international, qui, au cours de deux guerres mondiales, a été l'un des deux principaux agents qui ont contribué à alléger les souffrances nées de la guerre (l'autre étant l'institution connue

sous le nom de « Puissance protectrice »), s'est vu dénier par les États communistes le droit de remplir à cet égard ses fonctions de médiateur entre États ennemis. Cette donnée pourrait revêtir un caractère tragique, à supposer que le conflit actuel dût prendre de plus amples proportions. Il n'entre pas dans le cadre de cet article de discuter les raisons que dissimulent les prétextes que les communistes ont mis de l'avant. Le lecteur tant soit peu informé de la conduite des Russes à l'égard de leurs prisonniers de guerre durant et après le second conflit mondial et à propos des pourparlers de trêve en Corée, fera sans doute lui-même la mise au point qui s'impose.

Un mélange de subtilité dans la tactique et d'incertitude quant à l'issue a marqué les débats sur le Comité international. On ne saurait en dire autant des diatribes débitées sur le ton de la propagande par les délégations communistes et qui se sont révélées aussi ennuyeuses et banales que maladroites et, en l'occurrence, peu efficaces. Les Russes s'en sont généralement pris aux États-Unis et ont centré leurs attaques sur la question coréenne, peut-être dans un vain effort pour détourner des États-Unis les délégations d'autres États membres des Nations Unies qui ont envoyé des contingents en Corée. Leurs allégations aussi bien que leurs preuves étaient choses familières: guerre bactériologique, meurtres, cruautés et atrocités à l'endroit des prisonniers de guerre, bombardement à l'aveugle des civils. Bien que n'ajoutant pas foi à ces accusations, la plupart des délégués ne se montrèrent aucunement disposés à blanchir le commandement des Nations Unies. La tradition, la constitution, la loyauté envers le Comité international et le simple bon sens désignaient le Comité, comme agent de la Croix-Rouge, à la tâche d'enquêter sur les accusations; et pareil choix répondait au vœu clairement exprimé de la Conférence. Après que les communistes eurent opposé un refus catégorique à l'idée d'une enquête menée par le Comité, et que ce dernier eut, de façon surprenante et quelque peu sensationnelle, répudié toute prétention au monopole de la compétence dans ce domaine, la Conférence, réaffirmant sa confiance dans le Comité, se contenta de recommander aux parties intéressées de s'entendre sur une formule d'enquête qui leur convienne à toutes. Cette résolution inoffensive ne souleva aucun dissentiment. La Conférence se déclara inapte, du point de vue constitutionnel et en toute justice pour les parties, à examiner les "preuves" soumises par certaines délégations communistes. Reproduites dans la presse, ces « preuves » se révélèrent identiques à celles qui avaient déjà reçu une large publicité.

Dans l'art de rédiger des résolutions, de les modifier et de voter, les communistes ont été moins habiles qu'ils le sont généralement aux Nations Unies. Il était trop visible que les délégations communistes de moindre importance de même que les communistes chinois attendaient les mots d'ordre de la délégation russe; de leur côté, les Russes ne furent pas assez adroits pour profiter de l'inexpérience des chefs de la Croix-Rouge internationale en matière de stratégie politique. Si bien que les délégués occidentaux de la Croix-Rouge, pourtant peu versés dans les manœuvres politiques, par les preuves qu'ils donnèrent à plusieurs reprises de leur sincère et vif désir de maintenir la Conférence sur le plan humanitaire et de sauvegarder le caractère universel de la Croix-Rouge, gagnèrent dans les débats la bataille de la propagande. Sans être de nature à influencer profondément sur le cours des événements, l'ensemble des résolutions qui furent finalement consignées au compte rendu, traduit fidèlement les vues de presque tous les délégués des secteurs situés en deçà du rideau de fer et, a-t-on pu croire parfois, celles d'un grand nombre de disciples de Moscou, ceux-ci eussent-ils osé s'exprimer ouvertement.

### Travaux de la Conférence

Les aspects non politiques de la Conférence de Toronto tiennent peu de place dans le présent article. Il apparaît au profane qu'en temps normal l'objet des Conférences quadriennales est d'entériner des décisions qui ont déjà en grande partie rallié l'adhésion des organes exécutifs, de nouer ou de renouer des relations au sein

du mouvement, d'intensifier et de raffermir au moyen de consultations et d'exhortations mutuelles l'esprit et les traditions dont s'inspire l'œuvre de la Croix-Rouge. La Conférence a également renouvelé par voie d'élection les cadres de sa Commission permanente, qui se compose de deux membres désignés par le Comité international, de deux membres désignés par la Ligue et de cinq membres élus par la Conférence, lesquels siègent à titre individuel et non en qualité de représentants soit des sociétés de la Croix-Rouge, soit des gouvernements. Les cinq membres élus à Toronto sont respectivement des citoyens du Brésil, des États-Unis, de la France, de l'Inde et de l'U.R.S.S. La Conférence a accepté l'invitation de la Société indienne de la Croix-Rouge de tenir sa prochaine réunion dans l'Inde. Au lieu « d'agrée » comme d'habitude les rapports des sociétés nationales, la Conférence en a « pris connaissance » et en a ordonné le dépôt; cette manière de procéder fut motivée par une mention, insérée dans le rapport de la Société communiste chinoise de la Croix-Rouge, de « la guerre bactériologique déclenchée par le Gouvernement américain ». Les rapports des diverses commissions financières furent acceptés; fait assez surprenant, le financement du Comité international n'a soulevé aucune discussion. Maintes résolutions avaient trait au travail de la Croix-Rouge de la jeunesse. D'autres portaient sur la lecture en tant que moyen thérapeutique applicable à certaines maladies mentales, sur l'aide à l'enfance, aux victimes de la famine et aux sinistrés, et sur l'assistance juridique aux réfugiés et aux services bénévoles. En ce qui concerne les questions sanitaires, le point saillant de la Conférence fut une séance d'études sur les méthodes manuelles propres à la respiration artificielle. Les discussions aboutirent à la conclusion que la méthode Holger-Nielsen est supérieure à la plupart des autres et doit être introduite dans les cours élémentaires de premiers soins aux blessés.

Des considérations politiques se mêlèrent à la discussion d'une autre série de résolutions, notamment lorsqu'il fut question de prohiber les armes atomiques. Alors que les délégations communistes réclamaient l'interdiction absolue, la grande majorité des délégués appuya une résolution, qui fut finalement adoptée, recommandant aux gouvernements de s'entendre, dans le cadre d'un plan de désarmement général, sur un programme de contrôle international qui assure la prohibition de ces armes. La Conférence insista auprès des gouvernements pour qu'ils ratifient les quatre Conventions de Genève de 1949 (jusqu'ici vingt États seulement l'ont fait) et qu'ils ratifient sans réserves le Protocole de Genève de 1945 prohibant les armes bactériologiques. D'autres résolutions réclamaient la mise en liberté des personnes encore détenues en conséquence de la dernière guerre mondiale et demandaient aux parties engagées dans le conflit coréen de permettre au Comité international de jouer son rôle normal de protecteur des prisonniers de guerre. Les communistes, bien entendu, s'y opposèrent.

Il reste à signaler deux aspects de la Conférence de Toronto qui plairont particulièrement aux Canadiens. D'abord, les dispositions prises par la Société canadienne de la Croix-Rouge pour assurer le confort et l'agrément des délégués non moins que la bonne conduite de la Conférence ont valu à la Société les éloges spontanés et unanimes de toutes les délégations. En second lieu, il s'est trouvé à Toronto, durant trois semaines, de nombreux visiteurs généralement hostiles aux institutions que chérissent les Canadiens et déterminés à contrarier le plus possible, sinon expressément le Canada, du moins les pays avec lesquels le Canada est présentement allié et entretient, par tradition et politique, des relations amicales. Ces visiteurs comprenaient des représentants des États dont les forces canadiennes combattent l'agression en Corée. Il faut rendre hommage au sens politique, ainsi qu'à l'esprit de tolérance et d'équité de notre population de ce qu'aucune plainte ou protestation n'ait été formulée dans la presse ou ailleurs contre la présence au Canada de tels visiteurs ou contre l'entière liberté de mouvement, de parole et de publication qui leur fut accordée pendant leur séjour au pays.

## COMMENT VA L'OTAN

*Discours prononcé à Toronto par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au déjeuner des directeurs de l'Exposition nationale du Canada, le 2 septembre 1952, à l'occasion de la Journée des affaires internationales et de la santé.*

... IL Y A UN RAPPORT très réel entre la santé — personnelle, nationale et internationale — et les relations entre les États. La perte d'une des batailles les plus importantes de Napoléon ne fut-elle pas due au fait que l'Empereur avait mangé à son petit déjeuner quelque chose qui lui pesait sur l'estomac et le rendait mal en train? Il y a d'innombrables autres occasions où la mauvaise santé d'un individu, depuis les crises d'épilepsie de César jusqu'à la goutte de Pitt, a joué son rôle en décidant de la destinée de millions de personnes.

Au niveau national, aucun peuple ne peut progresser politiquement, économiquement ni d'aucune autre manière si, collectivement, c'est un groupe en mauvaise santé. Tous les gouvernements civilisés le reconnaissent (et aussi quelques-uns dont il nous est permis de mettre en doute le droit de se réclamer de la civilisation). Le rapport entre la santé et la misère ne fait aucun doute, non plus que le rapport entre la misère et le malaise social, les troubles politiques et l'acceptation des doctrines sordides et avilissantes du communisme.

Il a été reconnu également que, dans le domaine de la santé, ainsi que dans tant d'autres domaines, l'action nationale est insuffisante. C'est pourquoi nous voyons à cet égard une coopération croissante entre les États, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la santé, où tant de travail utile et humanitaire s'accomplit sans grand accompagnement de publicité — et aussi sans la coopération d'aucun État du Kominform.

Tous ces progrès dans le domaine de la santé, à tous les niveaux, sont beaux et encourageants pourvu que nous ordonnions nos affaires internationales de telle manière que les nations ne deviennent pas vigoureuses et bien portantes seulement pour se battre les unes contre les autres.

Ainsi que le représentant de l'État d'Israël l'exprimait récemment à la Cinquième Assemblée mondiale de la santé:

Devrons-nous améliorer la santé à seule fin de fournir plus de victimes aux batailles et aux guerres? Devrons-nous combattre la mortalité infantile seulement pour qu'un plus grand nombre d'enfants soient tués plus tard par les bombes et la faim? Les médecins ne sauraient être que les artisans de la paix. Notre travail serait complètement dénué de sens s'il ne se fondait pas sur la conviction que l'homme est fait pour vivre et créer, non pas pour mourir et détruire.

Ce ne sont pas seulement les médecins qui doivent croire à cette philosophie et la mettre en pratique. Elle est gravée aujourd'hui dans nos âmes à tous. Nos espérances les plus profondes et nos inquiétudes les plus terribles tourment autour de la question de la paix et de la guerre dans l'âge atomique. Il y a, bien entendu, d'autres problèmes dont un grand nombre peuvent sembler nous toucher de plus près, comme les impôts et le prix du biftek ou la stupidité de nos gouvernants. Mais celui de la paix entre les peuples les dépasse tous à présent que « la science a été attelée au chariot de la destruction », et que nous nous rendons compte que la guerre pourrait être la fin de tout.

L'autre jour, l'Institut canadien de l'opinion publique a procédé à un sondage au Canada. J'avoue que mon sentiment à l'égard des sondages d'opinion est celui que j'ai à l'égard des pilules: ils peuvent être très utiles si on les prend avec modération et précaution. Mais je suis d'accord avec le résultat de ce sondage-là. A la question: « Quel est le plus grand problème du Gouvernement? », 22 p. 100 des interrogés ont

répondit: « La guerre et la défense », tandis que le groupe suivant, 8 p. 100 seulement, s'inquiétait davantage du coût élevé de la vie.

Comment réussissons-nous donc dans l'effort de prévenir la guerre? Y a-t-il eu quelque changement fondamental dans la nature et l'urgence de la menace qui nous confronte?

La réponse à cette dernière question, c'est: « Non ». Le danger qui menace la paix et la liberté reste plus grand et plus pressant que jamais. Si la situation s'améliore sur un front, elle s'aggrave sur un autre; ainsi, en Europe occidentale, la crainte d'une crise ou d'un péril imminent s'est atténuée, tandis qu'elle s'est accrue en Asie. Mais la menace de l'impérialisme soviétique, qui exploite la doctrine du communisme révolutionnaire par les agents conscients que sont pour lui les communistes des divers pays, y compris ceux du Canada, existe toujours. Nous ne devons pas oublier, ne fût-ce qu'un moment, que nous sommes en présence de la conspiration la plus cruelle, la plus puissante et la mieux organisée que le monde ait connue jusqu'ici. Il ne s'ensuit pas que cette conspiration doive fatalement aboutir à une troisième grande guerre. Il se peut que cela se produise et il se peut qu'il en soit autrement. Ce n'est pas avant tout et directement le monde libre qui en décidera, mais bien les conspirateurs de Moscou. C'est à nous, qui sommes libres, de faire tout en notre pouvoir pour les convaincre que, s'ils prennent la décision qu'ils ne doivent pas prendre, ils feront face à une résistance puissante et unifiée qui ne leur accordera aucune chance de succès. C'est ainsi que nous pourrions faire pencher la balance contre l'agression militaire.

Cette organisation de la résistance à l'agression devrait se faire, et se fera un jour, nous l'espérons, par l'intermédiaire des Nations Unies. Mais cela est impossible à l'heure actuelle, et l'OTAN est l'institution la plus efficace dont nous disposons pour édifier une force collective capable de sauvegarder la paix.

C'est, je crois, dans cette salle même, bien des mois avant la signature du Traité de l'Atlantique-Nord, que je me suis hasardé à dire le 2 septembre 1947:

Si nous y étions obligés, nous pourrions faire des arrangements spéciaux de sécurité à l'intérieur des Nations Unies, invitant à y participer tous les États membres qui veulent créer à l'intérieur de l'Organisation un groupe ayant l'autorité que la Charte ne confère pas à l'Organisation dans son ensemble . . . Si l'on désire élaborer pour la sécurité collective un arrangement spécial qui grouperait ceux des États démocratiques et attachés à la liberté qui consentiraient à renoncer à certains droits souverains dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, pourquoi cela ne se ferait-il pas? D'autant plus que tout arrangement de ce genre devrait obligatoirement être compatible avec la Charte des Nations Unies . . .

Cela a été fait par la signature du Traité de l'Atlantique-Nord et l'établissement d'une solide organisation d'États désireux de collaborer dans le cadre de ce traité.

On a exprimé récemment le sentiment que les espoirs qu'on fondait sur l'OTAN pour assurer notre défense collective et poser les bases d'une ferme coopération entre les gouvernements membres ne se réalisent pas.

Il y a d'une part ceux qui estiment que nous avons — par les décisions prises à Lisbonne — imposé aux divers gouvernements des objectifs militaires impossibles et que les efforts accomplis dans cette direction ont pour effet de provoquer un affaiblissement économique et de semer des divisions sociales et politiques — ce que souhaitent précisément les forces de l'impérialisme communiste. D'autres accusent l'OTAN de subordonner la coopération économique et politique à des plans et préparatifs militaires exagérés et d'une ambition excessive. D'autres s'inquiètent franchement de ce que l'OTAN, qui dispose maintenant d'un siège permanent, d'une organisation stable et d'un Conseil permanent à Paris, ne s'oriente pas comme elle le devrait vers l'activité non militaire, et de ce que les grandes puissances prennent leurs propres décisions sans tenir compte de l'OTAN.

Nous en rencontrons d'autre part qui, sachant que la Russie soviétique peut, à tout moment, lancer une machine militaire capable de renverser et d'écraser les forces de l'Europe occidentale, s'impatientent et se tourmentent à la pensée que nos plans de défense sont insuffisants et que nous sommes trop lents à mettre en œuvre même ces plans insuffisants.

Nous trouvons facile et tout naturel, il va de soi, de nous donner du courage en répétant que tout va très bien à l'OTAN, en ce qui concerne la sauvegarde de la paix comme en ce qui regarde l'avenir. Mais cela ne suffit pas. Lorsqu'il s'agit d'organismes représentatifs et exécutifs du domaine international, un examen suivi et attentif de leur fonctionnement s'impose, tout comme dans le cas des institutions des divers gouvernements. Après avoir ainsi examiné l'OTAN — travail auquel se livrent sans cesse les Etats membres — nous n'avons pas lieu de donner dans la suffisance ou dans un contentement sans frein. D'autre part, il n'y a pas lieu de désespérer ou de tomber dans un pessimisme exagéré, ou encore de cesser de croire que l'établissement de cette coalition et les progrès qui l'ont marquée sont une réalisation magnifique de l'époque que nous vivons, et que la force croissante de cette organisation et, fait tout aussi important, son unité de vue et d'action, constituent le plus grand préventif de l'agression dont nous disposions à l'heure actuelle. D'aucuns accusent l'OTAN de concentrer une trop grande partie de ses efforts sur la défense militaire et trop peu sur l'établissement d'une communauté atlantique, mais nous devons nous rappeler qu'aux yeux de Moscou et de ses satellites et esclaves, l'OTAN constitue, par son unité comme par sa force, le plus grand obstacle à la réalisation de leurs ambitions agressives. Contre elle, ils dirigent leurs injures et leurs attaques les plus violentes.

En tant qu'organisme de coopération internationale, l'OTAN est encore, il va de soi, loin d'être parfaite. Au cours de sa brève existence, elle n'a pas réussi à faire autant de progrès que nous l'aurions voulu dans le sens de l'intégration économique, sociale et politique. Mais c'est là une tâche de longue haleine, qui fait contraste avec le programme de défense, et ceux qui ont étudié un tant soit peu la question ne se sont jamais fait d'illusions quant au temps et aux efforts qu'il nous faudra pour réaliser ce que nous avons maintes fois affirmé, c'est-à-dire que l'OTAN ne doit pas être seulement une alliance militaire. Il y a de quoi se fâcher à voir l'impatience dont font preuve des gens bien pensants parce que le cours de l'histoire nationale n'a pas été changé du jour au lendemain. Je ne sais pas que le Kremlin, et avec lui tout ce qu'il représente, ait donné jusqu'ici à l'OTAN le loisir de transformer ses armes en socs de charrues.

Il faut, de l'avis général, que la coopération politique et sociale se maintienne entre les membres de l'OTAN et qu'on fasse des progrès dans cette voie, pour que notre coalition soit forte et durable. Cela s'applique également au commerce et aux relations économiques. La coopération pour la défense et les conflits économiques sont difficiles à concilier. De fait, ce devrait être un des premiers buts des membres de l'OTAN que d'amoindrir et de faire disparaître ce qui fait obstacle au libre échange parfait entre eux et, ce qui est aussi important, entre eux et le reste du monde libre. Si les échanges sont restreints et limités à l'intérieur de l'OTAN, la cohésion et l'unité du groupe en d'autres matières en souffriront. Il serait également malheureux que de telles politiques de barrières douanières soient mises à la base des rapports entre les pays de l'OTAN et les autres démocraties libres. Quand nous parlons de développer et de renforcer la coopération économique de l'OTAN, il ne s'agit pas, je l'espère, de ce genre-là de coopération.

La défense contre l'agression demeure toutefois le problème le plus urgent et le plus important. Je suis convaincu que, de tous les projets de l'OTAN, c'est encore celui-là qui devrait avoir la priorité, d'autant plus qu'il tend vers un but tout proche. Nous avons le droit d'espérer qu'une fois ce but atteint, et seulement à cette condition, nous pourrions consacrer une plus grande partie du temps, de l'énergie et des ressources de l'OTAN à des mesures constructives d'ordre non militaire, que nous pour-

rons adopter tout en maintenant la puissance défensive au niveau nécessaire, jusqu'au jour où les événements politiques internationaux nous permettront de ralentir notre effort. Le maintien d'une telle force ne devrait pas exiger autant de travail que son établissement.

Que faisons-nous, alors, pour mettre sur pied des forces qui répondent tout simplement et uniquement aux exigences d'une action défensive et préventive?

La puissance de l'OTAN s'accroît sans cesse. Le Canada, par l'envoi d'une brigade et d'escadrilles de chasseurs outre-mer, y a contribué et a par conséquent affermi l'espoir que nous mettons dans la paix. Non seulement l'effectif des forces sous les armes de l'OTAN s'est-il accru, mais on procède à la construction des aéroports essentiels, qu'on utilise aussitôt, et on met en branle les programmes d'instruction. En outre, les services de communications et autres facilités se développent, tandis que les ateliers de montage livrent un matériel moderne. Enfin, un commandement suprême pour toutes les forces de l'OTAN a été établi en Europe. En mettant les choses au pis, si la guerre nous était imposée — car nous n'aurons pas la guerre autrement — les forces de l'OTAN en Europe s'acquitteraient beaucoup mieux de leur tâche qu'elles n'auraient pu le faire il y a un an. Elles ne sont toutefois pas encore assez puissantes pour que nous ayons l'assurance de résister avec succès à la première attaque. Les pays membres de l'OTAN, en particulier ceux d'Europe, ont d'autant plus droit à cette assurance que, les conditions militaires, stratégiques et techniques étant ce qu'elles sont de nos jours, la défense terrestre et la contre-attaque aérienne qu'on opposera à la première attaque pourront fort bien être décisives. Les forces existantes et les réserves immédiatement utilisables pourront décider du sort des armes.

A Lisbonne, on est tombé d'accord sur les exigences minimums de la défense contre une première attaque, mais il est impossible de les exprimer par des chiffres précis et définitifs. Le programme établi à Lisbonne ne pourrait guère être taxé de militarisme ou d'irréalisme, si l'on considère le danger qu'il a pour but de dissiper. En outre, ce programme n'était établi que pour 1952, les chiffres afférents à 1953 et 1954 n'étant que des buts provisoires, modifiables d'après les circonstances politiques et économiques.

L'exécution du programme établi à Lisbonne pour l'année 1952 n'a pas été chose facile. Des pénuries imprévues de matériel sont apparues. Certains membres ont dû faire face à des difficultés économiques et financières plus graves qu'ils ne s'y attendaient. Chacun d'entre eux s'efforce cependant, loyalement, d'atteindre son objectif avant la fin de l'année, et je suis d'avis qu'à cette époque leur succès sera appréciable.

Un hebdomadaire anglais hautement réputé, l'*Economist*, qui n'a jamais accepté aveuglément les décisions prises à Lisbonne, formulait l'autre jour les commentaires suivants au sujet de la mise à exécution de ces décisions:

Il est faux et injuste de prétendre, comme on le fait, que les plans arrêtés à Lisbonne sont un boulet qui paralyse les pays de l'alliance atlantique. Ces plans se prêtent fort bien, au contraire, à la révision et à de prudentes considérations, et n'appellent aucunement une action unilatérale de la part des gouvernements membres.

Et ce qui s'impose davantage à l'attention c'est que les plans à court terme sur lesquels on s'est entendu à Lisbonne se sont révélés remarquablement exacts. Vers la fin de cette année, en effet, le général Ridgway sera bien près d'avoir à sa disposition les cinquante divisions qui lui ont été promises, et les lacunes, s'il en est, se rencontreront dans les forces de réserve plutôt que dans les formations de première ligne. Les manœuvres qui sont à la veille de commencer en Allemagne permettront de juger de la qualité de l'entraînement que ces formations ont reçu. Quant au matériel aérien le nombre total d'appareils disponibles ne sera inférieur que de quelques centaines au chiffre prévu de 4.000. L'établissement de bases, de lignes de communication et de quartiers-généraux a progressé de façon remarquable. Il n'y a pas sur place assez

d'hommes et d'armes pour faire de l'Europe de l'Ouest une forteresse inexpugnable, mais personne n'en a jamais tant demandé. L'objectif militaire est d'opposer à toute menace russe en Europe centrale une vigoureuse action de retardement. Du point de vue politique, il s'agit de chasser de l'esprit des hommes d'Etat de l'Ouest la crainte de ne pouvoir, où que ce soit, agir avec fermeté et hardiesse sans exposer l'Europe occidentale à une menace irrésistible. Ces deux objectifs doivent demeurer inchangés aussi longtemps que persistera l'impasse diplomatique actuelle. Or il n'est rien survenu cette année en Europe qui laisse prévoir plus qu'un léger relâchement de la tension.

Voilà, je pense, un excellent résumé des plans, des buts et des réalisations de l'OTAN, qui ne pêche peut-être que par un peu d'optimisme quant à la mise sur pied des effectifs d'ensemble prévus pour 1952.

En ce qui concerne l'avenir, il nous faut d'abord terminer entièrement, et au plus tôt, l'exécution du programme établi à Lisbonne pour l'année 1952. C'est là le moins que nous puissions faire. Pour le reste, les organes de l'OTAN étudient actuellement la situation en vue de formuler des propositions — et c'est la tâche la plus difficile qui soit — permettant de concilier les risques, les exigences et les moyens. Après ce travail, vers la fin de cette année, les gouvernements devront de nouveau prendre des décisions — des décisions d'une importance vitale — par l'intermédiaire de leurs représentants ministériels au Conseil de l'OTAN.

Ces décisions devront tenir compte des facteurs d'ordre militaire, économique et politique. C'est l'une des tâches les plus difficiles que l'histoire ait présentée jusqu'ici et il n'y a aucun doute que la solution donnée ne satisfera pas tout le monde. D'aucuns diront que nous prenons des risques impardonnables en ne nous fixant que des buts insuffisants et trop lointains. D'autres nous accuseront de faire le jeu des communistes en consentant, pour répondre aux exigences militaires, à imposer à certains États membres des fardeaux écrasants qui les plongeront dans la gêne économique et les divisions sociales, alors que le danger de guerre n'est pas si grand.

Je suppose que la meilleure solution se trouvera, comme il arrive si souvent, entre les deux extrêmes.

Ce n'est sûrement pas le moment de perdre la tête et de donner dans des préparatifs militaires excessifs et inconsidérés. Mais ce n'est pas non plus le temps de nous relâcher dans l'effort nécessaire que nous avons entrepris, ni de nous faire croire que la crise est passée. Nous ne serions que trop heureux de nous leurrer là-dessus au moment où arrivent les factures de la protection militaire, aussitôt traduites par des augmentations d'impôts.

L'OTAN, par son attitude résolue, par l'unité dont elle fait preuve et par sa puissance toujours croissante, représente actuellement notre plus grande sauvegarde contre l'agression, et nous assurera avant longtemps la protection grâce à laquelle nous viendrons peut-être à bout des différends qui divisent le monde d'une façon si dangereuse actuellement.

L'heure n'est donc pas aux défaillances ou aux hésitations, mais à l'effort déterminé et intelligent qui nous permettra d'accomplir la tâche pressante qui s'impose à nous. Alors, mais alors seulement, nous pourrons nous attendre à voir régner la paix, une paix qui sera autre chose que l'absence de guerre déclarée, et le progrès, un progrès qui ne s'exprimera pas seulement par des bombes plus efficaces et des canons plus puissants.



# AU DELÀ DU SOIXANTE-QUATORZIÈME DEGRÉ DE LATITUDE NORD

*(Deuxième et dernier article sur l'activité dans le Nord canadien, par un membre du ministère des Affaires extérieures qui a visité l'Arctique, le printemps dernier, au cours du ravitaillement aérien de la station météorologique. Après avoir décrit les installations aménagées sous ces latitudes et la vie des hommes qui y séjournent, l'auteur raconte ici les péripéties d'un voyage dans l'Extrême-Nord.)*

Le départ de trente hommes pour la lointaine Thulé, qu'ils doivent y passer toute une année ou en revenir dans une quinzaine, marque dans la vie de chacun un événement à célébrer. A la veille de quitter Dorval, ces aventuriers refoulaient, dans leur exubérance, les regrets qu'aurait pu faire naître en eux la pensée de ce qu'ils allaient laisser derrière eux. Ils auraient bien le temps, par la suite, d'y réfléchir et de considérer à loisir les beautés de la civilisation du Sud. A ce moment, c'est le Nord qui accaparait les esprits. Les vétérans, des vieux de la vieille âgés de 20 à 25 ans, étaient assaillis de questions de la part des nouveaux venus. Ils se racontaient leurs vacances passées dans le Sud, parlaient du travail qui les attendait dans le Nord et, comme c'est l'habitude entre gens d'une coterie aussi fermée que la leur, causaient longuement des camarades absents. Ils évoquaient leurs plus fameuses aventures dans l'Arctique. Ils se plaignaient de la paye, — l'éternelle rengaine de n'importe quels employés, — mais surtout de ce qu'ils sont les « obscurs », ceux qu'on oublie. Sans chercher à se grandir, ils avaient conscience de l'importance et de la difficulté de leur tâche. Ils voudraient que les gens sachent au moins qu'ils existent. Mais, fait étrange, si vous leur faites dresser un réquisitoire contre les conditions de vie qui leur sont faites, ils incrimineront toutes sortes de choses, mais à peu près jamais le climat.

La cargaison chargée sur le North Star 512, aux premières heures d'un matin d'avril, était aussi variée que la liste des passagers: lourdes caisses de matériel d'entretien et de construction, cylindres d'hélium et cartons de denrées alimentaires portant chacun le nom de quelque poste de l'Arctique; pièces bizarres d'équipement scientifique: théodolites, gravimètres, balances délicates, piles, piège à mollusques. Sur chacun de ces instruments veillait jalousement un savant dont l'œuvre de plusieurs années dépendait peut-être de l'arrivée sans avarie de quelque pièce fragile.

Le vrombissement des moteurs assourdissait la conversation, qui n'avait cessé de pétiller durant toute la fin de semaine. Au cours de la longue envolée monotone jusqu'à Churchill, la vie se figea dans une inactivité somnolente. L'inévitable cribbage avait ses adeptes, qui gesticulaient infatigablement au centre du plancher, mais la plupart ne vécutent entre Montréal et Churchill que des heures vides.

L'escale d'un soir à Churchill fut une ennuyeuse interruption. Maintenant que le Sud avait disparu, chacun était désireux d'entamer sa tâche et n'entretenait qu'une crainte, celle d'être retardé par le mauvais temps.

## L'arrivée à Resolute

L'envolée du lendemain fut plus excitante parce qu'elle allait aboutir à un terme précis. Apercevoir, après des heures de vol au-dessus du vide, l'oasis que forment, à Resolute, les quelques bâtiments qu'a érigés la main de l'homme donne au voyageur la même impression que lorsqu'il émerge d'un nuage à 2,000 pieds de l'Empire State Building. Nous atterrîmes au début de l'après-midi. La piste, balayée par un vent furieux, baignait dans la lumière fluorescente de l'Arctique, lumière intense, éblouissante, mais apparemment sans chaleur. Du fait de préjugés entretenus depuis longtemps, nous eûmes l'impression presque décevante d'un froid

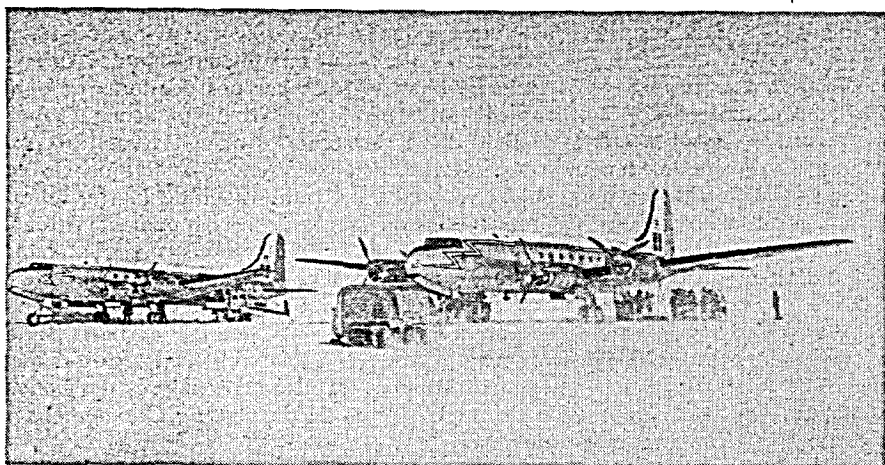
tempéré. Cependant, nous sentions sur la figure et les mains la morsure cruelle du vent. Le soleil piquait les yeux trop longtemps habitués à l'obscurité. Mais la réaction première et dominante se traduisait ainsi: « L'Arctique n'est pas si terrible après tout ».

C'est à la station du CARC, située à quelque cent mètres de la piste, que nous devons séjourner. Une hutte y était réservée aux visiteurs, à l'intention soit du savant en visite d'études, soit des auxiliaires qui viennent durant chaque opération aérienne participer à la livraison des effets. La hutte était confortable et bien aménagée. Elle était équipée d'une douche, mais on priait les visiteurs de ne pas utiliser plus d'une fois par quinzaine ce service de luxe. L'approvisionnement en eau pose dans les stations de l'Arctique un constant problème. A certains endroits, on perce un trou dans la glace, qui atteint une épaisseur de huit pieds, en se servant d'un pic, seul outil disponible. Une cabane chauffée est aménagée au-dessus d'un trou, et un boyau d'arrosage permet de remplir un réservoir portable, la tâche peut-être la plus désagréable qu'impose la vie dans ces régions. L'eau est bonne, cependant. A l'une des stations annexes, les hommes devaient parcourir des milles pour se procurer de l'eau potable, jusqu'à ce que, par un effet singulier de sa bonté, la nature amenât un iceberg (ce qui est, évidemment, une source d'eau douce) juste à une centaine de mètres de l'entrée de leur abri. A présent, ils s'approvisionnent à cette gigantesque fontaine. Une autre solution ingénieuse au problème consiste à enfoncer, chaque automne, un tuyau dans un lac d'eau douce et, pour éviter le gel, à le remplir d'essence qu'on fait brûler chaque fois qu'on veut pomper de l'eau.

Au milieu de l'îlot de bâtiments s'élève le mess. Il comprend une salle à manger, un salon, une vaste salle de récréation et, au centre, une cuisine remarquablement bien équipée. Le mess est flanqué, à chaque extrémité, des quartiers du personnel. Comme les autres bâtiments de la station, il est fait de contre-plaqué. Les fenêtres, bien scellées, sont de verre à triple épaisseur; l'air de l'extérieur pénètre par une espèce de porte de placard disposée au-dessus de chaque fenêtre. La température à l'intérieur varie entre 70 et 75 degrés. C'est au mess qu'est le centre de vie de la communauté arctique. Les hommes s'y rassemblent pour manger, lire, jouer au tennis sur table, assister de temps à autre à la projection d'un film ou, tout simplement, s'asseoir et écouter des disques. Le tourne-disque est probablement la mécanique la plus utilisée dans le pays. Sur ses plaques grinçantes se succèdent les airs de danse qui font l'agrément des veillées. En avril dernier, les pièces les plus populaires semblaient être *Shrimp Boats are coming* et *Dance Me Loose*. Pour le meilleur ou pour le pire, le tourne-disque est là le symbole de la civilisation.

### La station météorologique

Bien que les aviateurs et les météorologistes aient de fréquents contacts, la station météorologique, sise à quelque distance de la piste d'atterrissage, constitue un centre entièrement distinct. C'est là que fut construit le premier établissement de Resolute, bien avant l'aménagement permanent d'une piste d'atterrissage et la mise au point des méthodes de construction maintenant utilisées dans l'Arctique. Les bâtiments de cette station présentent forcément un caractère plus ancien. Le choix des emplacements pose un difficile problème. Si les baraques sont trop distantes les unes des autres, le personnel en souffrira en se rendant des logements au travail et du travail au mess. Au plus fort d'une tempête de neige, une trop grande distance entre les bâtiments présenterait un réel danger; en effet, on peut se perdre alors qu'on n'est qu'à vingt-cinq mètres de l'abri. D'autre part, l'établissement ne doit pas être trop compact, à cause du danger toujours possible d'incendie. Bien qu'on soit fort bien équipé pour lutter contre le feu, il faut tenir compte de ce qu'on n'a pas d'eau et de ce que les bâtiments sont très secs. La perte d'un



—Phillips

“North Stars” déchargeant une cargaison à Resolute. Une auto-neige traverse le champ d'aviation.

bâtiment serait tragique: outre les graves incommodités qui pourraient s'ensuivre, elle entraverait la marche des travaux durant des mois, jusqu'à ce que des matériaux puissent être apportés par air ou par eau. Des incendies ont déjà éclaté à certaines stations de l'Arctique mais la vigilance du personnel et l'efficacité de l'équipement ont généralement suffi à les enrayer.

La station ionosphérique, de Resolute, est moderne, bien équipée et construite selon les méthodes les plus récentes. Tout près, cependant, on remarque une petite construction dont le principe est connu d'autres peuples nordiques depuis des générations. Il s'agit d'un bain à vapeur finlandais, installé il y a quelque temps par un savant de descendance finlandaise. Aménagé avec de vieilles caisses d'emballage, il comporte une caverne souterraine chauffée par un vieux poêle à bois. C'est une création fort ingénieuse. On y trouve même sur le plancher quelques variétés de la flore arctique qui servent à fouetter les clients en sueur. Il n'y manque qu'un personnel. A cette station thermale, d'un genre pour le moins singulier, de téméraires savants se rendent de temps à autre (quoiqu'ils aient une très confortable baignoire dans leur baraque) et se prélassent dans une température tropicale. Puis, ils sortent et vont se rouler dans les amas de neige par un froid de 40 degrés au-dessous de zéro, du moins à ce qu'il prétendent. On n'a enregistré jusqu'ici aucun cas de pneumonie, et d'ailleurs l'état de santé demeure remarquablement bon dans toutes les stations de l'Arctique. L'affection la plus commune est la grippe, apportée par les « civilisés » lors des opérations aériennes. Dans les cas de maladies graves, les malades sont aéroportés en vitesse jusqu'à l'hôpital le plus proche.

On trouvera que c'est une curieuse façon de passer une soirée, mais vers six heures, l'après-midi de notre arrivée, après avoir volé cinq heures depuis Churchill, nous repartions pour Mould-Bay (à 79 degrés de latitude nord), soit un trajet d'aller et retour de près de 1,000 milles. C'était pour le nouveau venu plus qu'un déplacement de routine. L'appareil avait eu deux ou trois pannes qui, à une base bien équipée, l'eussent probablement retenu au sol jusqu'à ce que les mécaniciens, avec tout leur attirail, fussent enfin parvenus à le remettre en état. Il y avait ici des mécaniciens et des outils, mais on disposait d'un stock limité de pièces de rechange et, par-dessus tout, le temps pressait. Grâce à l'habileté des ouvriers, l'envolée s'effectua heureusement. Mis à part les défauts de fonctionnement, qui, dans ces régions, sont encore plus inquiétants qu'ailleurs, l'une des épreuves les plus pénibles que comporte une envolée dans l'Arctique est la longue période d'inac-

tion imposée par le réchauffement de l'appareil. Après avoir passé vingt minutes interminables sur la piste glaciale, nous sommes montés dans l'avion, où régnait une température de 20 degrés au-dessous de zéro. Trente-cinq minutes devaient s'écouler avant le départ. Impossible de bouger: rivés par nos ceintures de sûreté à un banc de toile froid, les pieds engourdis par le contact du plancher de métal, nous regardions monter vers le plafond de la carlingue les blanches volutes de nos haleines. A travers les fenêtres piquées de cristaux argentés, l'Arctique revêtait, au crépuscule, un aspect plus glacial encore. Dans cette vastitude inerte, toute la chaleur se réfugiait dans les flammes rouges ou bleues de l'échappement. Attentifs, les passagers cherchaient à déceler, dans le rythme des vibrations, quelque changement indiquant que cette longue attente touchait à sa fin. Lorsque s'éteignit enfin le signal de sûreté, les passagers s'arrachèrent péniblement à leurs sièges pour échapper à l'engourdissement, et s'étirèrent lourdement comme des bêtes sortant de leur sommeil hivernal. Plusieurs n'hésitèrent pas à s'étendre sur les caisses d'emballage, au milieu du plancher, les pieds appuyés au plafond tout près des bouches de chaleur. On avait l'impression de revivre l'épisode du film *Le Grand dictateur*, où Charlot expérimente le vol renversé.

La lumière rouge du crépuscule se répandait sur les ondulations de la neige et de la glace. Les ombres étaient longues. Sous nos yeux se déroulait un panorama aux lignes brisées où alternaient les hautes collines, les chaînes de montagne, les profondes vallées, les plaines ondulantes et les lacs dont la surface glacée se marquait d'étranges arabesques. A cause de l'uniformité de la couleur et de l'absence de détails, les formes seules ressortaient.

Une envolée dans l'Arctique n'a rien de monotone. Le vrombissement incessant des moteurs résorbe tous les échos, et son bruit même s'apparente au silence. L'entrecroisement infiniment varié des courbes qui se perdent à l'horizon, la crête rocheuse de tel pic dénudé, ou encore les stries bleues de la glace composent un tableau d'une conception hardie. La couleur y est subtilement nuancée. On ne perçoit aucun brusque contraste, mais seulement le jeu délicat des teintes pastel sur un fond lumineux. Aucun ton discordant ne se mêle à ces touches d'une pureté éthérée. On a devant ce tableau la même impression qu'à regarder les flammes capricieuses d'un feu dans l'âtre. La substance est toujours à peu près identique, mais les formes sont d'une extrême diversité. La fascination est la même.

### Difficultés de la navigation dans l'Arctique

On comprend facilement que la navigation dans l'Arctique ne soit pas chose aisée. La boussole y devient inutilisable, les communications radiophoniques précaires. Et quoique la cartographie ait réalisé d'immense progrès depuis que le CARC a effectué son excellent travail de photographie aérienne, la transcription des données sur les cartes n'est pas encore achevée. L'astronavigation est la méthode la plus sûre, mais il est impossible d'y recourir à l'époque des longs crépuscules. Il est tout à l'honneur des navigateurs du CARC de pouvoir s'orienter comme ils le font. Le personnel restreint de Mould-Bay avait délaissé ses occupations pour construire une piste de glace sur laquelle notre aéronef pût atterrir. Le poids de l'avion pose le moindre des problèmes, car la glace de l'Arctique est suffisamment épaisse pour supporter les appareils les plus lourds. La neige soulève toutefois un problème. Théoriquement, elle ne doit pas excéder un pouce environ d'épaisseur, ce qui suffit à faciliter la traction. Plus épaisse, elle freine l'aéronef trop rapidement; plus mince, elle risque de le faire dérapier. C'est une longue et fastidieuse tâche que de construire une piste aérienne selon les normes qui conviennent. La main-d'œuvre et l'outillage sont limités et le temps fait défaut. Il peut arriver qu'on travaille pendant sept jours et sept nuits pour préparer une piste de glace pour un gros avion; à la veille de l'arrivée, tout ce travail peut être rendu inutile par une tempête de neige. La qualité des pistes où nous nous sommes

posés était tout au crédit de ces hommes, qui n'avaient pas l'expérience de tels travaux, qui avaient d'autres tâches à accomplir et qui travaillaient cependant de longues heures pour assurer notre sécurité à l'arrivée.

La plupart des membres de l'établissement, hirsutes et un peu égarés, vinrent à la rencontre de notre avion, le premier qui atterrissait depuis sept mois. Aucune manifestation enthousiaste mais une expression de joie contenue: échanges ordinaires de nouvelles des autres hommes de l'Arctique, banalités d'usage sur le travail, plaisanteries sur la vie de la station. Bref, très peu de conversation mais une activité intense. Le déchargement devait s'effectuer aussi rapidement que possible avant le refroidissement des moteurs de l'avion.

De la population locale, les plus agités étaient les chiens esquimaux. A toutes les stations météorologiques, il y a de ces bêtes, apportées par la voie des airs comme tout le reste. Un incident désagréable s'était produit à l'une des stations; l'un des hommes s'était trouvé soudainement face à face avec un ours blanc, juste au sortir de sa baraque. Les chiens esquimaux remplissent la fonction très précieuse d'avertir de l'approche de l'ours. Fournis par la Corporation des biens de guerre, les chiens n'étaient que vingt-cinq au début; mais ils se multiplièrent bientôt d'une façon alarmante et posèrent un grave problème d'alimentation. C'est pourquoi, maintenant, on réduit leur nombre périodiquement. Quant à ceux qui restent « ils n'ont jamais fait une si belle vie ».

Un des avions du pont aérien du printemps renfermait un matériel d'une diversité étonnante. Les bagages personnels, jetés négligemment par une porte, furent déchargés d'abord; puis, avec le plus grand soin, le matériel scientifique. Il y avait quantité de lourds récipients d'acier, remplis d'hélium; des piles de matériaux de construction — à partir des clous et des vis jusqu'aux madriers lourds et au bois équarri; d'innombrables caisses de fruits frais; d'étranges poêles mécaniques pour réchauffer les moteurs d'avions et d'énormes tracteurs transportés pièce par pièce. Mais surtout il y avait le courrier: trois ou quatre sacs blancs étiquetés « Bureau de poste de Mould-Bay ». Ils furent placés avec un soin tout particulier par-dessus tout le reste: bois, vivres, machines, récipients à essence, c'est-à-dire sur les longs traîneaux prêts à être tirés par le tracteur.

### **Le service aux stations annexes**

Voici le programme aérien qui se déroula pendant les trois semaines qui suivirent. Le personnel et les visiteurs arrivèrent d'abord. Puis, arrêt de quelques jours jusqu'à ce que les approvisionnements transportés par avion de Churchill et de Montréal fussent tous arrivés à Resolute. Ensuite commença pour de bon le service de navette aux stations météorologiques annexes. Les voyages s'effectuaient chaque jour et parfois plus fréquemment avec une régularité monotone, chaque avion rempli à craquer d'approvisionnements essentiels au maintien de la vie et du confort, ainsi que du matériel nécessaire au progrès de nos connaissances sur l'Arctique. Vie et travaux d'une année tout entière dépendaient des ponts aériens d'avril et de septembre. Pendant que le CARC ravitaillait Resolute, Mould-Bay et Isachsen, la USAF se préparait à collaborer au pont aérien du printemps en transportant des hommes et des matériaux à Alert et Eureka. Pendant deux ou trois semaines, selon la température, cette activité fiévreuse allait se poursuivre; puis les avant-postes de l'Arctique retourneraient à leur étrange régime « normal ».

Entre l'arrivée du premier avion et la mise en branle définitive du pont aérien, il y eut une période d'attente pendant laquelle la vie sembla sombrer dans une routine monotone. Le personnel permanent du CARC et des stations météorologiques poursuivit ses fonctions coutumières. Les visiteurs, attendant leur tour pour rejoindre leur poste ou s'occupant des cargaisons, faisaient vibrer l'air du son monotone des disques phonographiques et du choc continu des billes de billard. Une nouvelle clientèle feuilletait dans le mess les romans d'aventures défraîchis. Des formes non-

chalantes somnolaient dans les chesterfields et les fauteuils à la faveur d'une chaleur soporifique. On pouvait entendre le gémissement du vent autour d'un objet quelconque à l'extérieur, le ronflement assourdi des brûleurs à l'huile, le lointain cliquetis de la vaisselle et de la coutellerie dans la cuisine. Ces bruits, mêlés aux autres échos de la vie arctique, étaient périodiquement interrompus par le claquement d'une lourde porte s'ouvrant toute grande au passage d'un membre du personnel et laissant entrer une bouffée d'air glacial.

L'arrivée d'un nouvel avion vidait les quartiers et le mess. Pendant quelques heures, des silhouettes encapuchonnées travaillaient fiévreusement au centre de la piste au chargement, au triage et à l'entreposage des marchandises. Il y avait de l'entretien à faire et même de grosses réparations. Un avion atterrit vers minuit. Un repas chaud attendait l'équipage. Ensuite, lorsque la plupart, fatigués, eurent rejoint leur lit après leur longue et épuisante journée, l'ingénieur aéronautique retourna au milieu de la piste balayée par le vent et commença des réparations qui devaient l'occuper pendant sept heures, en pleine obscurité, par un froid de trente au-dessous de zéro. Une heure après, les moteurs déjà chauds, l'avion se préparait de nouveau à décoller pour entreprendre son programme du jour. Parfois d'autres visiteurs arrivaient, donnant l'impression aux nouveaux de quelques jours d'être des vétérans. L'un de ces visiteurs provoqua un rire inextinguible en demandant candidement où se trouvaient les locaux réservés aux gens mariés.

Pendant une de ces accalmies, nous fîmes une longue excursion de Resolute à la baie Allen. Cette promenade exigeait quelques préparatifs et certaines précautions élémentaires. L'accoutrement comprenait au minimum sous-vêtements épais, chemise de flanelle, sous-vêtements de flanelle, couvre-pantalon épais, chandail à col de tortue, paire de bas épais avec pantoufles, bottes doublées de laine de mouton, veston et parka épais, mitaines de laine recouvertes de mitaines de cuir. Pour une randonnée plus longue, surtout par une température plus rigoureuse, il aurait fallu ajouter par-dessus l'ensemble un couvre-tout en laine de nylon, léger et très chaud.

Il était obligatoire pour quiconque s'éloignait des environs immédiats du camp de se munir d'une carabine .303 afin de se protéger contre les animaux sauvages, notamment contre les ours, qui ont l'habitude de rôder près du littoral. Quoique ces animaux ne constituent pas normalement un danger sérieux, par deux ou trois fois déjà des hommes qui s'étaient aventurés seuls avaient été attaqués. Comme nous étions en pleine zone de chasse réservée aux Esquimaux, eux seuls pouvaient chasser. Si quelqu'un d'autre abat un ours, même pour sa seule défense, il ne peut garder aucune partie de l'animal. Dans les premiers jours de l'établissement de Resolute, quelqu'un abattit en effet un ours pour se défendre. Ignorant des règlements, il passa plusieurs heures à peler l'animal. Il persévérait dans sa tâche avec la pensée de rapporter chez lui un tapis luxueux pour son salon. Lorsqu'il eut bien fini, on lui apprit que sa seule récompense consisterait en remerciements de la part de la Gendarmerie royale, qui remettrait la peau aux Esquimaux. Depuis cette expérience, on n'a plus guère le goût d'abattre les ours. Non seulement la tâche n'est pas rémunératrice, mais elle est difficile. Selon les experts de l'endroit, la seule façon de rendre un ours blanc inoffensif est de lui loger une balle dans une zone située à la base du cou et qui semble être infinitésimale. « Inutile de lui tirer dans la tête — les balles ne font que ricocher ». Atteindre une cible aussi minuscule au champ de tir, à 25 mètres, demanderait déjà beaucoup d'adresse! Finalement, on nous remit des balles à pointe émoussée et des balles pénétrantes. Pour éviter de nous blesser les uns les autres, nous dûmes laisser les carabines désarmées et placer nos balles au fond de l'une de nos douze poches. La seule pensée d'avoir à chercher d'une main engourdie une balle, émoussée ou pénétrante, dans l'une de ces poches, deux secondes après avoir vu se dresser un ours furieux, était plus paralysante que la bise arctique la plus acérée. Heureusement, nous n'eûmes pas de rencontres.

Dans notre marche vers la baie Allen, nous avançons en diagonale contre le vent. Nous n'avions pas froid, sauf à la partie du visage que le vent cinglait par une

étroite fente du parka. Le rebord du parka devint bientôt tout blanc du frimas de notre haleine. Les lunettes noires qu'il nous fallait porter pour nous protéger contre le soleil aveuglant s'embruèrent bientôt. L'éclat du soleil en fut d'autant plus atténué pour nos yeux, mais par contre nous ne pouvions plus voir grand'chose, ce qui ne laissait pas d'être dangereux.

A tout bout de champ, il fallait nous arrêter et faire volte-face afin de goûter un moment de répit contre la morsure du vent. Nous devons aussi nous arrêter fréquemment pour bien remarquer les rares points de repère qui nous permettraient de nous guider au retour. On pouvait voir de très loin les structures érigées près de la station, mais il fallait toujours envisager la possibilité d'un brouillard soudain. En approchant du lac, nous dûmes ralentir le pas davantage à cause des crevasses causées par le mouvement des glaces. Tant sur la terre ferme que sur la glace il n'y avait presque pas de neige, mais sur le lac couraient des crevasses profondes où la neige s'était accumulée. A moins de reconnaître les différentes textures de la surface, on risquait de disparaître complètement. Nous enfoncâmes une fois jusqu'à la ceinture. Ce fut une expérience guère agréable. Notre avance était de plus ralentie par la nécessité de nous arrêter fréquemment pour voir si quelque animal ne surgirait pas derrière un bloc de glace. Pour les vieux de la vieille, toutes ces précautions sont instinctives, mais le néophyte peut trouver qu'une randonnée à travers le désert arctique exige beaucoup de concentration.

Le tourisme à pied est une forme populaire de récréation pour le personnel des stations météorologiques. Pour ceux qui ont des idées préconçues sur la solitude du grand Nord, cette forme de divertissement peut sembler étrange, mais ici les excursionnistes ont leurs endroits de prédilection tout comme les gens du sud ont leurs lieux préférés pour les pique-niques et la natation. Ils peuvent escalader une haute colline ou se rendre au bord d'un lac d'eau douce, ou encore au bord de la mer où le vent a formé de vastes champs de glace d'un attrait toujours fascinant. La surface de la grève était hérissée de glaciers tordus et craquelés, aux formes étonnantes et remarquables par la beauté de leurs couleurs. Ils surgissaient apparemment sans raison, massifs et pourtant délicats, d'un blanc pur et d'un vert translucide, solides et donnant à la fois une impression de fragilité à cause du sifflement aigu du vent dans leurs arêtes vives.

Il était plus facile d'admirer que de photographier. La camera était protégée contre les pires bourrasques du vent par une couverture. Il était relativement aisé de se mettre en position mais malheureusement on devait ajuster le mécanisme les mains nues. Dès la première pose, le dispositif focal était gelé dur et l'on ne pouvait plus mouvoir le diaphragme et l'obturateur qu'avec la plus grande difficulté. C'est seulement lorsque la pellicule reviendrait du sud que l'on saurait combien de temps l'obturateur était resté ouvert. Quel que fût le réglage, l'obturateur n'obéissait que suivant ses caprices, s'ouvrant et se fermant correctement parfois, demeurant d'autres fois ouvert, avec obstination, trop gelé pour bouger. Le réglage de la camera, avec les mains nues sur le métal froid, infligeait une véritable torture. Après dix secondes, les doigts perdaient toute souplesse. Après trente, la douleur était si intense qu'il était vain de tenter quoi que ce fût. Les mitaines remises, ce n'est qu'après cinq minutes d'exercices violents que la chaleur revenait dans les doigts.

Certains vieux habitués de l'Arctique considéraient d'un œil envieux ces « touristes » qui venaient passer une semaine ou deux pour retourner dans le sud avec un léger frisson et un vif contentement de soi. Il est vrai qu'il importe autant de connaître l'étendue de notre ignorance des choses de l'Arctique que de nous rendre compte des limites de notre expérience. Nos connaissances augmenteront avec le temps, grâce aux efforts persévérants des pionniers de nos avant-postes boréaux. Leurs travaux nous seront profitables, à nous tous qui ne sommes pas attirés par les séductions d'une vie à 74 degrés sous zéro . . . Fahrenheit évidemment!

# PROJECTION DE LA CULTURE CANADIENNE EN FRANCE

L'INTÉRÊT MANIFESTÉ EN FRANCE à la vie canadienne s'est accru d'une façon tangible depuis la Libération. Certes, avant la dernière guerre, il existait un courant de sympathie à l'égard de notre pays, mais la connaissance approfondie du Canada demeurait le partage d'un groupe assez restreint. Les échanges s'effectuaient au niveau professionnel et universitaire; de même, certaines initiatives comme les cours d'André Siegfried sur les institutions politiques du Canada exerçaient un rayonnement remarquable, plus particulièrement dans les milieux étudiants. Cet accroissement de curiosité est dû en grande partie à la participation de notre armée à la libération du sol français et à l'aide matérielle accordée dans une mesure considérable par le Canada à notre alliée. Les différentes couches de la société française ont été ainsi amenées à prendre contact avec la réalité canadienne. Cette curiosité ne s'est cependant pas limitée aux seuls aspects de la vie matérielle au Canada, mais s'est étendue à la vie de l'esprit.

## Affirmation de la culture canadienne

D'autres facteurs moins visibles ont aussi puissamment aidé à créer un climat favorable à une plus juste appréciation de notre patrimoine culturel. Et d'abord on a perçu en France que la culture canadienne s'affirmait avec plus de raison que jamais. L'événement qui a peut-être le plus contribué à cette prise de conscience par nos intellectuels de leurs possibilités et de leurs responsabilités fut la catastrophe qui s'est abattue sur la France en 1940. En effet, nos écrivains, trop enclins à chercher d'une façon souvent passive leur inspiration auprès des courants de pensée en France, se sont brusquement trouvés isolés intellectuellement par l'occupation du territoire français, et cette source fut temporairement tarie. Force leur fut de faire un retour sur eux-mêmes; cette introspection, imposée par des circonstances extérieures, a agrandi leur champ de vision et leur a fait découvrir une maturité jusque-là méconnue. Ils ont trouvé en eux une richesse intérieure guère exploitée et capable d'inspirer des œuvres personnelles.

En marge de cet événement, le Premier ministre du Canada à cette époque, le très honorable W. L. Mackenzie King, dans une allocution prononcée à l'occasion de la fête patronale des Canadiens français le 24 juin 1940, peu de jours après que la France fut forcée de cesser le combat militaire, a jeté le cri d'alarme et fait appel à ses concitoyens de langue française pour que soit maintenue vivante à travers le monde la culture française, convaincu que si elle disparaissait, même temporairement, un grand vide se ferait sentir.

En cette fête du saint patron du Canada français, je désire adresser un message à mes compatriotes de langue française. L'agonie de la France a rapproché les horreurs de la guerre plus près que jamais des cœurs canadiens et de nos rives.

Le sort tragique de la France lègue au Canada français le devoir de perpétuer les traditions de la culture et de la civilisation françaises de même que la passion de la France à la cause de la liberté dans le monde. Cette nouvelle responsabilité sera, j'en suis convaincu, acceptée avec fierté.

Nos intellectuels ont su, à ce moment tragique, être à la hauteur de cette mission et fidèles à leur vocation: ils ont fait plus que conserver l'héritage français en publiant des milliers et des milliers d'exemplaires des classiques et des grands écrivains de France, ils l'ont enrichi, conscients qu'ils se devaient de créer des œuvres originales. L'activité intellectuelle au Canada, en face de cette tâche, a connu un essor extraordinaire dans tous les domaines.



Les rapports qui se sont établis entre les écrivains canadiens et plusieurs auteurs français qui avaient pu s'enfuir de leur pays et qui étaient passés en Amérique, ont grandement favorisé une collaboration fraternelle qui n'avait pas connu un tel degré d'intimité avant 1939. En effet, au cours de la guerre les revues littéraires et les journaux au Canada publièrent régulièrement des articles d'écrivains français en exil, entre autres Bernanos, Maritain, Laugier, Yves Simon, Gabriel Marcel, le Père Couturier, Jules Romains, et les maisons d'édition aidèrent à rendre encore plus étroite cette coopération intellectuelle en publiant des œuvres inédites ou en rééditant les classiques français. Cette collaboration a permis, d'une part, aux intellectuels français la découverte de l'apport personnel que les nôtres pouvaient offrir et, d'autre part, elle a fait naître chez ceux-ci une confiance en leur faculté créatrice. Ces germes de collaboration et d'échange allaient continuer de porter des fruits après la guerre.

### Reconnaissance à l'étranger

Si le grand public en France a pu connaître ces dernières années, grâce à quelques expositions de peinture et aux films de l'Office national du film, certains aspects de la vie artistique au Canada, les œuvres de nos écrivains, n'ayant pas de tels moyens de diffusion populaire à leur disposition, n'avaient guère été favorisées. Heureusement la situation s'est sensiblement améliorée. En effet, quelques expositions de livres, organisées avec le concours de l'ambassade du Canada, non seulement à Paris, mais dans les principaux centres de province, Strasbourg, Orléans, ont fait connaître à un nombre très considérable de visiteurs la production littéraire de nos auteurs. D'une part des maisons d'édition réputées ont ajouté à leur catalogue des œuvres significatives de la jeune littérature canadienne d'expression française. Gabrielle Roy, Roger Lemelin, Germaine Guèvremont, François Hertel y sont venus rejoindre leurs aînés: Dugas, Ringuet ou Desrosiers. Tout récemment, Robert de Roquebrune publiait à Paris un ouvrage de souvenirs. Quelques jeunes poètes, entre autres Eloi de Grandmont, Béland, y ont également publié leurs recueils de poèmes. D'autre part, avec l'établissement dans la capitale française d'une succursale des Editions Fides, une distribution plus systématique du livre canadien est en voie de s'organiser et permettra ainsi au lecteur français de se tenir au courant des œuvres des nôtres.

Certes, si quelques intellectuels français ont été agacés par une teinte de nationalisme qui semblait se manifester à travers les œuvres de nos jeunes auteurs, il ne faut pas laisser l'aspect politique que cette polémique a pu prendre, en obscurcir le côté purement littéraire. Que des écrivains français aussi réputés que Duhamel, Gilson, Jérôme et Jean Tharaud, Aragon aient jugé bon d'intervenir montre l'importance du débat. L'évolution profonde de la mentalité canadienne par suite de l'autonomie politique et d'une participation active du Canada à la vie internationale ne pouvait que se traduire dans les écrits de nos auteurs par une certaine indépendance de pensée.

La critique française s'est penchée avec une attention nouvelle sur la production littéraire au Canada. Les grands journaux parisiens, *Les Nouvelles littéraires*, le *Figaro littéraire*, *Le Monde* et quelques revues, *l'Age Nouveau*, *Esprit*, *La Vie intellectuelle*, n'hésitent pas à consacrer des articles assez fouillés à nos écrivains. En 1946, une universitaire de réputation, Mme Paul-Crouzet, analysant quelques-uns de nos meilleurs poètes avec la même attention que s'il se fût agi de classiques français, suggérait que ces poètes de chez nous méritent une place dans les manuels mis entre les mains des élèves des lycées en France afin qu'ils soient lus et commentés à côté des poètes nationaux. Même si les critiques littéraires ont jugé quelquefois avec sévérité les œuvres de nos écrivains, peut-être étant un peu désarçonnés par certains aspects linguistiques ou par des thèmes déjà trop exploités en France, ils ne restent pas indifférents à nos œuvres littéraires et savent en reconnaître la valeur. Il y a quelques

années, le Prix Femina a été décerné pour la première fois à un écrivain canadien: Gabrielle Roy, et les membres du jury n'ont tenu compte que du mérite intrinsèque de l'œuvre et n'ont pas été influencés, comme certains critiques brouillons l'ont insinué, par des sentiments étrangers à la littérature.

Un autre moyen qui a aidé nos écrivains et nos artistes à pénétrer dans les milieux français, ce sont les salons littéraires ainsi que les sociétés culturelles officielles ou privées. Plusieurs de ces groupes — le Centre culturel international de Royaumont pour n'en citer qu'un — ont organisé à diverses reprises, avec le concours d'écrivains canadiens de passage à Paris, des journées de coopération intellectuelle franco-canadienne qui ont donné lieu à des échanges fructueux. De plus, à l'occasion de certains événements importants, — la fête nationale du Canada, — la Radiodiffusion française a consacré quelques-unes de ses émissions à la lecture d'extraits d'œuvres de nos écrivains et à l'audition de musique canadienne. Ce n'est pas sans émotion que l'on se rappelle que lors de la libération de la France, un groupe de Français, en vue de témoigner leur admiration et leur reconnaissance à notre pays, choisit, comme le moyen le plus adéquat d'exprimer leur message, de lire des œuvres d'un jeune poète canadien, St-Denys Garneau. Nos étudiants et boursiers sont également des agents très actifs dans ce domaine, et un cycle de conférences qu'ils ont eux-mêmes préparées à l'intention des étudiants français et étrangers sur les différents aspects de la vie intellectuelle canadienne, cycle couronné par la lecture de poèmes canadiens par la grande artiste Ludmilla Pitoëff, suscita de l'intérêt dans plusieurs milieux. De même la Maison canadienne à la Cité universitaire contribue à mieux faire connaître le Canada.

Dans un cadre plus officiel, l'éloge vibrant et sincère prononcé par Étienne Gilson lors de sa réception à l'Académie française demeure encore présent à l'esprit. Il affirma alors que la culture intellectuelle canadienne d'expression française est due à la volonté résolue de tout un peuple et que ce peuple a bien mérité de la langue française. La réception d'un autre ami de notre pays, Maurice Genevoix, offrit encore une occasion à l'Académie française de témoigner son admiration à l'endroit de l'apport intellectuel du Canada. La Société des gens de lettres dans une réception officielle a également voulu apporter son hommage à l'effort considérable accompli au Canada pour la diffusion des valeurs françaises.

Une décision pleine de promesses est celle prise par l'Institut scientifique franco-canadien d'inviter des intellectuels canadiens à donner des cours en France et tout particulièrement aux élèves des grandes écoles sur divers aspects de la vie de notre pays. Avant la guerre, l'échange ne se faisait que dans un sens, c'est-à-dire que cet Institut ne déléguait que des conférenciers français au Canada. Depuis, des représentants des différentes disciplines intellectuelles se rendent en France, non seulement pour adresser la parole à des auditoires parisiens, mais circulent à travers les principales universités de province. Jusqu'à date, parmi les invités de l'Institut, on relève les noms de personnalités comme Jean Bruchési, qui a parlé du Canada d'après-guerre, Mgr Savard, qui a traité de la littérature canadienne d'expression française, Gérard Morisset, spécialiste de l'histoire des arts au Canada, Cyrias Ouellet, qui cette année fera connaître l'effort scientifique au Canada, et l'année prochaine Luc Lacoursière donnera des cours consacrés au folklore canadien.

La récente initiative du Cercle du livre de France de créer un prix littéraire pour le roman canadien est sûrement appelée non seulement à stimuler la création romanesque au Canada, mais à mieux faire connaître nos œuvres en France. En effet, le lauréat est invité à se rendre à Paris où lui sont ménagées des rencontres avec les principales sociétés littéraires et les écrivains connus; son œuvre est également publiée dans la capitale. Le Cercle du livre de France comptant de nombreux abonnés, le livre couronné profite ainsi d'une diffusion considérable en France.

## Commentaires sur nos auteurs

En conclusion, quelques extraits de critiques récemment parues en marge d'œuvres de nos auteurs diront mieux qu'un commentaire l'apport de la littérature canadienne d'expression française au patrimoine intellectuel commun et en souligneront l'importance.

Mieux encore, effort d'intelligence complète, parce que la poésie est l'expression de l'âme d'un peuple, qu'à ce titre elle explique tout le reste, et que nous n'aurons compris le Canada qu'en voyant, à travers sa poésie, toute l'âme canadienne. (Poésie au Canada, Jeanne Paul-Crouzet, chez Didier-Privat, 1946.)

Nous ignorons trop que le Canada compte dès aujourd'hui des écrivains de grande classe. Nous avons si bien accueilli chez nous et légitimement Ramuz, bon initiateur aux habitudes et au langage de nos voisins helvétiques, notre agréable tâche, et vraiment urgente, est de ne pas laisser plus longtemps ignorer par exemple que Gabrielle Roy, auteur de *Bonheur d'occasion*, nous offre, en un roman fort bien écrit, le tableau de coutumes et de mœurs nouveau pour nous et infiniment attachant. J'en pourrais citer tant d'autres dont j'ai fait la récente découverte et cela vaudrait la peine d'une étude approfondie de la littérature canadienne qui dépasserait les limites d'une simple lettre.

Je m'en voudrais pourtant d'omettre le nom de Félix-Antoine Savard, qui, dans *Menaud maître-draveur*, a écrit dans un style où beaucoup de nos audacieux apprentis pourraient trouver un modèle, des pages que je n'ai pu lire sans une réchauffante émotion. C'est la très émouvante aventure d'une famille de paysans, particulièrement de son chef, qui garde jusqu'à en mourir sa fidélité à ses origines, à sa foi . . . qui sont les nôtres. Aussi exactement au moins que dans *Maria Chapdelaine*, nous sommes initiés aux mœurs et au savoureux langage de nos parents d'outre-Atlantique. (Lettre de Montréal, Louis Artus, Les Nouvelles Littéraires, Paris, 24 juillet 1947.)

J'ajouterai que le roman n'est pas le seul genre en honneur dans la littérature canadienne; elle a aussi ses érudits, comme le chanoine Sideleau, auteur d'une excellente anthologie des *Chansons de geste*; des historiens comme M. Jean Bruchési, auteur d'une utile *Histoire du Canada*; et de nombreux poètes de talent, comme Alain Grandbois, ou Choquette, dont Mme Jeanne Paul-Crouzet a publié, il y a peu, un intéressant florilège . . . Nous devrions nous aviser plus souvent de ce qui s'écrit dans notre langue à l'étranger, surtout quand ce sont, comme au Canada, nos très proches parents qui l'emploient et lui sont fidèles. (La littérature canadienne, Emile Henriot, Le Monde, Paris, 26 novembre 1947.)

Ces jugements montrent que la dominante qui retient l'attention du critique aussi bien que du lecteur français, ce n'est pas surtout la langue, mais la nouveauté de l'œuvre. En un sens, plus nos écrivains puiseront à la source canadienne, plus ils seront authentiques et susciteront d'intérêt.

## Autres disciplines artistiques

Dans cet exposé, nous avons insisté sur la production littéraire au Canada, mais il ne faudrait pas oublier les autres disciplines artistiques, tout particulièrement, la musique canadienne. Comme la musique parle un langage international, nos musiciens ne sont pas en butte aux mêmes problèmes que nos écrivains. Dans cet art, il s'agit surtout de l'inspiration et de l'originalité de l'œuvre. Justement parce que l'on y retrouve ces caractéristiques, notre musique contemporaine reçoit de plus en plus un accueil sympathique des milieux musicaux français.

Les jeunes musiciens se sont groupés à Paris et à l'occasion organisent des concerts d'œuvres canadiennes qui rencontrent un succès très encourageant. Les quelques albums de musique édités par la Société Radio-Canada sont un outil des plus précieux, car grâce à eux les œuvres de nos artistes peuvent être écoutées, soit par l'intermédiaire de la Radiodiffusion française ou des sociétés musicales. Une initiative qui aura un rayonnement considérable dans le même domaine est la création des

Jeunesses musicales au Canada, et son programme prévoit un échange de musiciens bientôt mis en vigueur. Cet échange offrira ainsi l'occasion à nos jeunes musiciens de faire des tournées à travers la France, et les pièces canadiennes à leur répertoire bénéficieront donc d'une diffusion considérable.

Il n'a pas été fait mention de la peinture canadienne, car c'est l'aspect de notre patrimoine artistique qui est le mieux connu à l'étranger. Il n'entre pas dans le cadre de cet article d'étudier les raisons pour lesquelles nos peintres ont atteint une telle notoriété. Il demeure cependant un fait que des peintres tels que Morrice, Pellan, Borduas, Lyman, pour n'en nommer que quelques-uns, rencontrent l'adhésion enthousiaste de la critique artistique française. Les premiers étaient déjà fort appréciés avant la guerre.

Par le truchement de ses artistes et de ses écrivains, le Canada a démontré qu'il a dépassé le stade de l'adolescence intellectuelle. Si les œuvres canadiennes n'ont pas encore obtenu une reconnaissance aussi générale que certains le souhaiteraient, leur existence pénètre de plus en plus dans les différents secteurs du public français et y laisse une marque particulière, en autant qu'elles offrent quelque chose de neuf tout en s'exprimant dans une langue commune. La contribution des intellectuels canadiens constitue une partie essentielle de la projection du Canada à l'étranger et son importance, de même que son influence ne sauraient trop être soulignées, car d'une communauté d'idées peuvent se dégager les éléments permanents qui assurent une meilleure entente entre les nations.



#### ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT DE DIEPPE

Le dixième anniversaire du débarquement des troupes canadiennes sur la plage de Dieppe a été commémoré le 19 août par une cérémonie qui s'est déroulée sur la Place du Canada à Dieppe. Ci-dessus: vue d'ensemble de la cérémonie à laquelle fut dévoilée une plaque où se lit l'inscription suivante: "Le 19 août 1942, sur la plage de Dieppe, nos cousins canadiens tracèrent de leur sang la voie de notre libération finale présageant ainsi leur retour victorieux du 1<sup>er</sup> septembre 1944". Au centre, premier plan: le major général Vanier, ambassadeur du Canada en France.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## Onzième session du Conseil de tutelle

**L**E CONSEIL DE TUTELLE, qui est chargé de veiller à l'application du régime international de tutelle des Nations Unies, a terminé la première partie de sa onzième session, au siège des Nations Unies à New-York, sous la présidence de M. Awni Khalidy, de l'Irak. Le Canada ne fait pas partie de cet organisme, qui compte présentement les États membres suivants: Australie, Belgique, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni (États administrants); Chine, Irak, République Dominicaine, Salvador, Thaïlande, U.R.S.S. (États non administrants).

Au cours des quarante-cinq réunions de cette première partie de la session, qui a duré du 3 juin au 24 juillet, le Conseil a entrepris un examen détaillé de l'évolution et des progrès des populations de sept territoires africains placés sous la tutelle des Nations Unies. Il a apporté un soin particulier à l'étude du rapport annuel de l'Italie, pays qui administre la Somalie, et de deux autres rapports concernant la Somalie, l'un du Conseil consultatif des Nations Unies dans ce pays et l'autre d'une mission de visite envoyée en Somalie par le Conseil de tutelle pour y étudier les conditions locales.

En plus de prendre connaissance des rapports relatifs à certains territoires sous tutelle, le Conseil a poursuivi la discussion de divers problèmes d'un caractère plus général. Il a approuvé un questionnaire révisé et quelque peu abrégé devant guider les autorités administrantes dans la préparation de leurs rapports. Le Conseil a pris acte d'un rapport de l'OIT qui recommandait l'abolition des sanctions pénales contre les travailleurs migrants des territoires sous tutelle. Il a adopté une résolution exprimant le vœu que les pays administrant des territoires sous tutelle admettent désormais dans leurs délégations au Conseil des indigènes convenablement qualifiés de ces territoires.

Le Conseil a terminé les préparatifs nécessaires pour l'envoi d'une mission de visite en Afrique occidentale. Le rapport de cette mission, qui étudiera d'une façon particulière le problème de l'unification des Ehoués et du Togo, sera le principal point à l'ordre du jour du Conseil de tutelle lorsque s'ouvrira, au plus tard le 7 novembre, la seconde partie de la onzième session de cet organe des Nations Unies.

usiciens  
usiciens  
pertoire

le notre  
le cadre  
ne telle  
Pellam,  
enthous-  
appréciés

tré qu'il  
'ont pas  
nt, leur  
ais et y  
euf tout  
madiens  
i impor-  
commu-  
meilleure



été com-  
Ci-dessus:  
te: "Le 19  
notre libé-  
nier plan:

térieures

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, est nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à Ottawa, le 1<sup>er</sup> juin 1952.

M. N. A. Robertson, de l'administration centrale à Ottawa, est nommé haut commissaire du Canada à Londres, le 1<sup>er</sup> juin 1952.

M. G. S. Patterson, du consulat général du Canada à Changhaï, est affecté à l'administration centrale à Ottawa, le 7 mai 1952.

M. G. G. Crean, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, le 15 juin 1952.

M. A. F. W. Plumtre, de l'administration centrale à Ottawa, est affecté à la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord à Paris, le 19 juin 1952.

M. P. A. Bridle, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale à Ottawa, le 26 juin 1952, après un congé de rapatriement.

M. S. F. Rae, de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord et à l'OECE, à Paris, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, le 15 juillet 1952.

M. J. A. Strong, du consulat général du Canada à Boston, est affecté à l'administration centrale à Ottawa, le 15 juillet 1952.

M. J. M. Teakles, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à la légation du Canada à Prague, le 10 août 1952, à titre de chargé d'affaires *ad interim*.

M. A. R. Kilgour, de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord et de l'OECE à Paris, est affecté à l'administration centrale à Ottawa, le 18 août 1952.

Le ministère des Affaires extérieures compte depuis le 19 août 1952 les nouveaux fonctionnaires suivants: M<sup>lle</sup> Vivienne Allen, MM. G. Bertrand, K. W. MacLellan et G. A.H. Pearson.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence le lieutenant-général sir Archibald Nye, G.C.S.I., G.C.M.C., G.C.I.E., K.C.B., K.B.E., M.C., haut commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 19 août.

Le docteur Otto Burchard, deuxième secrétaire, ambassade d'Allemagne, le 31 juillet.

Le colonel Marcel Faure, attaché militaire, naval et de l'Air, ambassade de France, le 20 août.

M. Hendricus Leopold, attaché, ambassade des Pays-Bas, le 21 août.

M. G. F. N. Reddaway, secrétaire, haut commissariat du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 22 août.

Le docteur Walther Peinsipp, chargé d'affaires *ad interim*, légation d'Autriche, le 22 août.

M. B. N. Ivanov, attaché, ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, août.

#### Départis

M. Knut Orre, conseiller commercial et consul, légation de Norvège, le 6 août.

M. C. L. S. Cope, secrétaire, haut commissariat du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 13 août.

Le docteur Miguel Bravo, premier secrétaire, ambassade du Chili, le 14 août.

Le colonel Gilbert Andrier, attaché militaire, naval et de l'Air, ambassade de France, le 19 août.

M. A. D. Vas Nunes, premier secrétaire et consul, ambassade des Pays-Bas, le 28 août.

Son Excellence le général Arnaldo Carrasco, ambassadeur du Chili, est de retour de Toronto où il a représenté son pays à la XVIII<sup>e</sup> conférence internationale de la Croix-Rouge, du 23 juillet au 9 août.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, est de retour de vacances et a repris la direction des affaires à l'ambassade, le 12 août.

Son Excellence M. A. H. J. Lovink, ambassadeur des Pays-Bas, est de retour de Toronto où il a représenté son pays à la XVIII<sup>e</sup> conférence internationale de la Croix-Rouge. M. Lovink a de nouveau quitté Ottawa pour un voyage de deux semaines dans le nord de l'Ontario, août. M. M. J. van Schreven, conseiller, est chargé des affaires de l'ambassade.

M  
rim,  
socia  
pays,  
charg

Recon

M  
Jean

M  
vege

M  
Unis

M  
Mont

M  
hono

Dépa

M  
Jean

M  
Jean

M  
cial,  
le 6 a

M.

(List  
1952

(Au  
tiona  
nales  
ou, l

Co

(Cet  
que

Rep  
glen  
(Lon  
délé  
saria  
A. E  
da à  
des

Dix  
Sep

M. L. F. Teplov, chargé d'affaires *ad interim*, ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, est en congé dans son pays. M. S. L. Roudtchenko, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*, le 27 juillet.

M. Eugeniusz Markowski, chargé d'affaires, légation de Pologne, est en congé dans son pays, le 11 août. M. Jan Dankowicz est chargé d'affaires *ad interim*.

### Service consulaire

#### Reconnaissance a été octroyée à:

M. Michel Moreux, consul de France à St-Jean (Terre-Neuve), le 1<sup>er</sup> août.

M. Ditlef Knudson, consul général de Norvège à Montréal, le 7 août.

M. Frank A. Tinker, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 22 août.

M. Tito Juvenal Arias, consul de Panama à Montréal, le 22 août.

M. John MacArthur Hutton, vice-consul honoraire du Brésil à Halifax, le 26 août.

#### Départs

M. Maurice Bonnavé, consul de France, St-Jean (Terre-Neuve), le 1<sup>er</sup> août.

M. R. C. McInerney, consul de Belgique, Jean (Nouveau-Brunswick), le 6 août.

M. Knut Orré, consul et conseiller commercial, consulat général de Norvège à Montréal, le 6 août.

M. A. D. Vas Nunes, consul et premier se-

crétaire, à Ottawa, le 28 août.

Le consulat de Belgique à St-Jean (Nouveau-Brunswick) a fermé ses portes et la juridiction du consulat à Halifax s'étend maintenant aux provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, exception faite des comtés de Cap-Breton, d'Inverness, de Richmond et de Victoria.

M. Perry N. Jester, consul général des États-Unis d'Amérique à Hamilton, sera absent jusqu'au 9 septembre. M. Vernon V. Hukee, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, est chargé des affaires du consulat général à Hamilton pendant l'absence de M. Jester.

Le docteur J. Mares, consul-général de Tchécoslovaquie à Montréal, s'est démis de ses fonctions le 11 août.

#### Commissaires de commerce

M. Arnold Heckle, commissaire de commerce du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Montréal, remplace M. James Paterson, le 4 août.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en août 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)*

*(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de sa section des conférences internationales, incombe la tâche de coordonner toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)*

### Commissions et organismes permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1952.)*

### Conférences d'août

*Reprise de session de la Conférence sur le règlement des dettes extérieures de l'Allemagne (Londres), du 19 mai au 8 août. Chef de la délégation: M. G. G. Crean, du haut commissariat du Canada à Londres. Délégués: M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. C. L. Read, du ministère des Finances.*

*Dix-huitième Conférence internationale de la  
Septembre 1952*

*Croix-Rouge (Toronto), du 23 juillet au 9 août. Observateurs: le Dr G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale, chef de la délégation; M. S. M. Scott, du ministère des Affaires extérieures; le lieutenant-colonel J. C. A. Campbell, du ministère de la Défense nationale. Suppléants: le Dr K.-C. Charron, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. S. A. Freifeld, du ministère des Affaires extérieures.*

*Huitième assemblée générale de l'Union internationale de géographie* (Washington), du 8 au 15 août. M. A.-J. Larocque, du ministère de la Défense nationale; MM. J. W. Watson, N. L. Nicholson et P. Laurendeau, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

*Sixième conférence du Commonwealth sur la sylviculture* (Ottawa), du 11 août au 13 septembre. Délégués du Canada: ministère des Ressources et du Développement économique: M. D. A. Macdonald; le colonel J. H. Jenkins; M. J. M. Marshall; M. H. Schwartz; ministère de l'Agriculture: M. M. L. Prebble; ministère du Commerce: M. G. H. Rochester; ministère du Travail: M. G. V. Haythorne. Principaux représentants des provinces: M. K. J. Carter, sous-ministre des Ressources naturelles (Terre-Neuve); M. J. F. Gaudet, forestier en chef du ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles (Île-du-Prince-Édouard); M. G. W. I. Creighton, sous-ministre des Terres et Forêts (Nouvelle-Écosse); M. J. H. Ramsay, sous-ministre suppléant des Terres et Forêts (Ontario); M. J. G. Somers, du ministère des Terres et Mines (Nouveau-Brunswick); M. A. Bédard, sous-ministre des Terres et Forêts (Québec); M. E. J. Zavitz, du ministère des Mines et des Ressources naturelles (Manitoba); M. E. J. Marshall, du ministère des Ressources naturelles et du Développement industriel (Saskatchewan); M. E. S. Huestis, du ministère des Terres et Forêts (Alberta); M. F. S. McKinnon, du ministère des Terres et Forêts (Colombie-Britannique); et de nombreux délégués associés et observateurs.

*Réunion relative à la mise en œuvre de l'accord conclu à la Conférence administrative*

### Conférences de septembre et octobre

*Troisième session de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature* (Caracas, Venezuela), du 3 au 9 septembre.

*Huitième assemblée générale de l'Union astronomique* (Rome), du 3 au 14 septembre.

*Réunion du Comité d'intersession sur la réduction des tarifs douaniers (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)* (Genève), depuis le 4 septembre.

*Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth* (Ottawa), depuis le 7 septembre.

*Troisième congrès international d'horticulture* (Londres), du 8 au 15 septembre.

*Troisième session du Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (ECOSOC)* (Genève), du 8 septembre au 4 octobre.

*Dix-neuvième session du Congrès international de géologie* (Alger), du 8 au 15 septembre.

*Troisième session de la Commission des industries chimiques de l'OIT* (Genève), du 9 au 20 septembre.

*extraordinaire de la radiodiffusion (UIT)* (Washington), du 11 au 15 août. Chef de la délégation: M. C. J. Acton, du ministère des Transports. Membres: M. C. M. Brant, du ministère des Transports; le lieutenant de section B. T. Benton, du ministère de la Défense nationale.

*Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UN-KRA)* (New-York), depuis le 12 août. M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Congrès international de l'herbage (OAA)* (State College, Pennsylvanie), du 17 au 23 août. M. W. J. White, du laboratoire des récoltes de fourrage, Saskatoon; MM. P. O. Ripley et W. Kalbfleisch, de la ferme centrale d'expérimentation; M. W.-G. Doré, du service scientifique du ministère de l'Agriculture.

*Conférence intergouvernementale en vue de l'adoption de la Convention universelle des droits d'auteur (UNESCO)* (Genève), du 11 août au 1<sup>er</sup> septembre. M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse. Délégué: M. C. Stein, sous-secrétaire d'État du Canada. Suppléant: M. G. G. Beckett, du secrétariat d'État du Canada. Conseiller technique: M. H. G. Fox, de St. Catharines, (Ontario).

*Commission spéciale chargée d'étudier la question des méthodes et de la procédure de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes juridiques et de rédaction* (New-York), depuis le 26 août. M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

*Conférence spéciale en vue de terminer le texte de la Convention relative aux dommages causés aux aéronefs des tierces parties, devant remplacer la Convention de Rome de 1933 (OACI)* (Rome), depuis le 9 septembre.

*Sixième réunion du Conseil de direction du Bureau panaméricain d'hygiène* (La Havane), du 10 au 24 septembre.

*Troisième congrès international de phytopharmacie* (Paris), du 15 au 21 septembre.

*Deuxième session de la Division de statistique de l'OACI* (Montréal), depuis le 16 septembre.

*Congrès de la Société internationale d'hématologie* (Mar del Plata, Argentine), du 21 au 26 septembre.

*Vingt-et-unième congrès international de l'habitation et de l'urbanisme* (Lisbonne), du 21 au 27 septembre.

*Réunion des fonctionnaires du Commonwealth en vue de discuter de questions financières, commerciales et économiques* (Londres), depuis le 22 septembre.



*Deuxième session du Comité d'amélioration des statistiques nationales de l'Institut inter-américain de la statistique (Ottawa), du 27 septembre au 11 octobre.*

*Réunion commémorative du cinquantenaire du Conseil international d'océanographie (Copenhague), du 29 septembre au 7 octobre.*

*Deuxième conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (Buenos-Aires), à partir du 1<sup>er</sup> octobre.*

*Septième session de la Conférence relative à l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), à partir du 2 octobre.*

*Septième conférence internationale et assemblée générale des organismes officiels de tourisme (Rome), du 7 au 11 octobre.*

*Session biennale de la Commission internationale des poids et mesures (Paris), du 7 au 17 octobre.*

*Huitième congrès panaméricain des architectes (Mexico), du 9 au 16 octobre.*

*Deuxième convention panaméricaine d'évaluation (Santiago), du 12 au 19 octobre.*

*Sixième réunion consultative panaméricaine de cartographie (Trujillo), du 12 au 24 octobre.*

*Groupe d'études international sur l'organisation statistique (Ottawa), du 13 au 31 octobre.*

*Quatrième session du CIPMME (Genève), à partir du 13 octobre.*

*Septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), à partir du 14 octobre.*

*Quatrième session de la Commission du pétrole (OIT) (Scheveningen, Pays-Bas) à partir du 14 octobre.*

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
50	1 <sup>er</sup> août	Nomination de M. W. M. Benidickson, député, comme représentant spécial du Canada à l'occasion de l'installation du Président de l'Islande.
51	1 <sup>er</sup> août	Institution par le Canada de bourses d'études et de perfectionnement en vue d'utiliser certains soldes gelés en France et aux Pays-Bas.
52	12 août	Nomination de M. J. B. C. Watkins comme ministre du Canada en Norvège et en Islande.
53	18 août	Nomination de M. Edmond Turcotte comme ambassadeur spécial auprès de la République Dominicaine à l'occasion de l'installation de son nouveau président.
54	20 août	Accusé de réception de la contribution du Canada au FISE pour l'année 1952.
55	22 août	Échange de missions diplomatiques entre le Canada et l'Autriche, et nomination de M. Victor Doré comme ministre du Canada en Autriche.
56	28 août	Nomination de M. G. S. Patterson comme consul général du Canada à Boston.

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, les textes suivants qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

*Le plein emploi et la stabilité économique*, discours prononcé par M. Jean Lesage, député et chef de la délégation du Canada, à une séance plénière de la quatorzième session du Conseil économique et social, le 1<sup>er</sup> juillet 1952 (N° 52/27).

*Le Canada et la communauté nord-atlantique (un point de vue économique)* communication du sous-ministre adjoint des Finances, M. K. W. Taylor, à la II<sup>e</sup> section de la Société

Royale du Canada lors des réunions de Québec, le 3 juin 1952 (N° 52/28).

*Les États-Unis et le Canada: de certains problèmes et réalisations*, allocution prononcée par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Hume Wrong, à la Conférence de l'Université Colgate sur la politique étrangère qui avait pour thème "Création de situations de force", le 26 juillet 1952 (N° 52/29).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Rapport du Comité pour une juridiction criminelle internationale* sur les travaux de sa session tenue du 1<sup>er</sup> au 31 août 1951; New-York, 1952; document A/2136; 25 pp.; 25 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément n° 11.

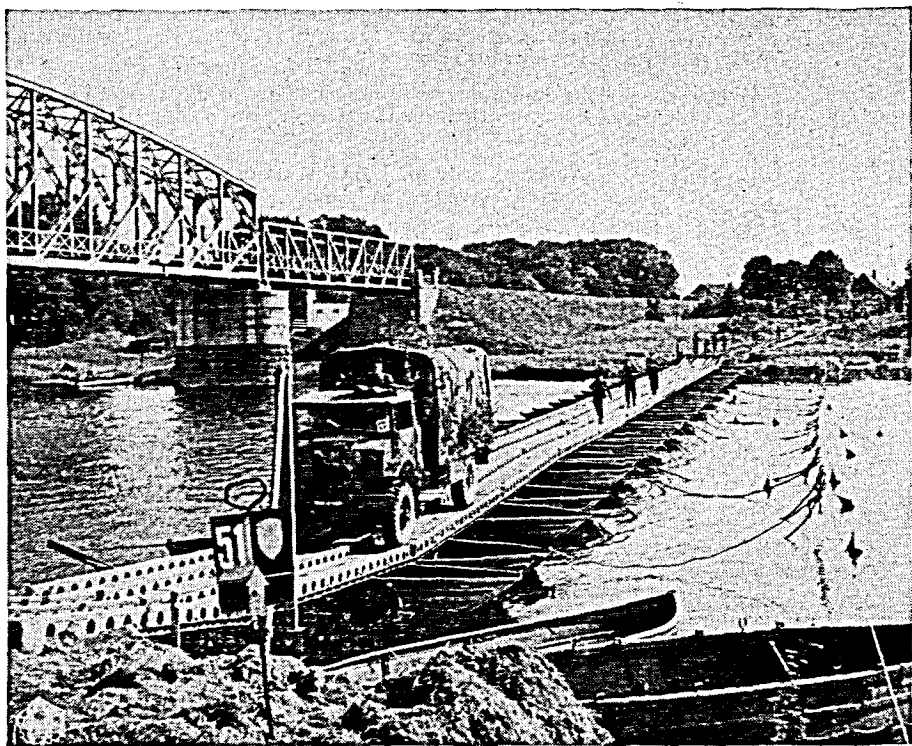
*UNESCO — Rapport aux Nations Unies 1951-1952*; Paris 1952; document E/2226 (le 21 mai 1952); 215 pp.; \$2.75.

b) Documents photocopiés:

*Quatrième rapport du Bureau de l'assistance technique au Comité de l'assistance technique*; le 8 mai 1952; document E/2213 (Vol. I, 174 pp.; vol. II, 405 pp.)

*Plein emploi — Mise en œuvre des politiques de plein emploi* (Réponses des gouvernements au questionnaire relatif au plein emploi pour la période 1951-1952); le 27 juin 1952; document E/2232, 308 pp. et addenda.

\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d' "Affaires extérieures".



—Défense nationale

### LES TROUPES CANADIENNES DE L'OTAN EN ALLEMAGNE

La 27<sup>e</sup> Brigade du Canada a récemment terminé les manœuvres d'instruction les plus ambitieuses qu'elle ait effectuées depuis son arrivée en Allemagne, il y a un an. On voit ici le premier bataillon des Fusiliers canadiens qui franchissent le Weser.

All  
Arg  
Aus  
Bel  
Bré  
Cey  
Chi  
Col  
Con  
Cub  
Dan  
Égy  
Espa  
État  
Finla  
Fran  
Gréc  
Guat  
Hong  
Inde  
Islan  
Irlan  
Italie  
Jama  
Sept

## REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Lancaster House, Fehrbelliner Platz).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Commissaire de commerce.....	Colombo (Galle Face Hotel).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Édifice Bank of London and South America).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Forescom Building).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de Las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire, (Édifice Osiris, Sharia Walda, Kasr-el Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (510 West Sixth St.)
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (201 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
Finlande.....	Ministre (absent). Chargé d'affaires a.i.	Helsinki (Borgmästarbrenken 3-C. 32).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong & Shanghai Banking Corporation Bldg.)
Inde.....	Haut commissaire .....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial .....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Com- merce Chambers).

Japon.....	Chargé d'affaires a.i.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Lepa).
Portugal.....	Ministre (absent). Chargé d'affaires a.i..	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krkowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial et consul.	Stamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires a.i.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (Edificio Pan-American).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada 69, autrefois Moskovska).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
	Secrétaire.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16° (a/s Ambassade du Canada).

\*Organisation européenne de coopération économique.



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Octobre 1952

N° 10

	PAGE
Ouverture de la 7 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies.....	342
Le Canada vu par la presse polonaise.....	344
Service des archives du Canada.....	347
La vie à Genève.....	351
La nature de la communauté nord-atlantique.....	353
Le Canada et les Nations Unies.....	358
<i>Le Canada et les Nations Unies 1951-1952</i> .....	366
Nominations et mutations.....	367
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	367
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	368
Récents communiqués du Ministère.....	371
Déclarations et discours.....	371
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	372

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# OUVERTURE DE LA 7<sup>E</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

*Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'occasion de son élection comme président de la 7<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies.*

JE TIENS d'abord à dire à mes collègues des diverses délégations combien je suis sensible à l'insigne honneur qu'ils ont bien voulu me faire. Je m'efforcerai de mériter votre confiance et de m'acquitter à votre satisfaction des fonctions présidentielles. Je me rends compte qu'en confiant cette charge à un Canadien, vous n'avez pas considéré ma personne, mais plutôt voulu reconnaître le vif désir de mon pays de poursuivre les buts des Nations Unies et de remplir loyalement ses obligations d'État membre.

Mes distingués prédécesseurs ont donné un magnifique exemple d'impartialité et de compétence. Vous me permettrez sans doute de mentionner d'une façon plus particulière celui à qui je succède immédiatement, M. Padilla Nervo, qui a rempli cette charge avec tant de distinction.

Dans l'exercice de la présidence, il m'arrivera sûrement de commettre des erreurs, mais soyez assurés que ces erreurs ne seront le fait ni des préjugés, ni de la partialité.

C'est la première fois que l'Assemblée se réunit à son siège permanent. Nous sommes grandement redevables à tous ceux qui, par leur talent, leur travail et leurs ressources, ont contribué à l'érection de ces bâtiments impressionnants, je dirai même éblouissants, dont l'aménagement rendra désormais nos travaux beaucoup plus faciles. L'architecture de notre nouveau siège, dont une partie se dresse vers le ciel et l'autre est assise solidement sur le sol, constitue à mon sens un heureux symbole. J'imagine qu'il doit être difficile, pour les architectes, de concilier ces deux éléments; mais la tâche est plus difficile encore lorsqu'on la transpose sur le plan de la politique et des affaires internationales.

Il serait vain de prétendre que vous m'avez assigné une tâche facile ou ne sortant pas de l'ordinaire. Les présidents des Assemblées antérieures ont parlé sans ambages de l'atmosphère de tension et de crise dans laquelle se sont déroulées ces sessions. Ainsi traduisaient-ils l'inquiétude profonde et persistante que nous ressentons en face des problèmes complexes et parfois insolubles qui sollicitent notre attention. L'échec auquel ont abouti nos efforts a plongé le monde dans la crainte, et l'histoire nous enseigne que la crainte a toujours été une source d'antagonismes et même de haines, et le signe avant-coureur des conflits.

Ainsi en va-t-il à notre époque. Pour éviter l'ultime tragédie que serait la guerre, nous devons dissiper les lourds nuages de tension et d'anxiété en trouvant, dans l'action internationale, une solution aux problèmes actuels qui permette aux peuples et aux gouvernements de vivre ensemble, sinon sur un pied d'amitié, du moins dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelles. Aucun organisme, aucune institution, aucune procédure ne peuvent remplacer l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de cette solution.

L'Assemblée manquerait donc à sa mission de paix, si elle ne saisissait toutes les occasions d'atténuer les craintes qui hantent nos esprits et les animosités qui grondent souvent dans nos cœurs.

La tâche ne sera pas facile, car c'est en face d'une crise intérieure que se trouve l'Assemblée générale de 1952. Les efforts tentés par les Nations Unies en vue de conclure un armistice en Corée à des conditions honorables, — les seules acceptables, — demeurent vains et infructueux. Les Nations Unies n'ont donc pu aborder le règle-

ment pacifique du conflit ni le relèvement de cette région, aspects positifs de leur tâche qui deviendraient vraiment possibles, dans le cadre des décisions déjà prises, une fois l'agression repoussée et les hostilités terminées. Ceux qui mettent obstacle à cet armistice, premier pas vers l'apaisement et la restauration, prennent une lourde responsabilité devant l'histoire et devant l'humanité.

Il existe d'autres conflits, non armés ceux-là, dont l'intensité n'a pas diminué non plus depuis notre dernière session. La guerre froide n'ayant pas encore eu son armistice, il est une autre tâche essentielle à la paix internationale que nous ne saurions aborder, celle qui consiste à combler l'abîme profond et mortel qui sépare aujourd'hui de façon si pathétique des peuples et des gouvernements qui combattaient ensemble l'agression, il y a si longtemps semble-t-il et si peu d'années en fait.

L'Assemblée est en présence d'un autre problème important qui se pose d'une manière de plus en plus aiguë: comment les aspirations nationales, force dynamique et essentielle dans toutes les parties du monde, peuvent-elles se réaliser sans faire naître des tensions qui mettent en péril toute la structure de la coopération internationale?

Il y a un an, à Paris, mon distingué prédécesseur, M. Padilla Nervo, faisait observer que la liberté des nations et des individus constitue une condition indispensable de la paix. Nous devons tous en convenir. Mais l'édification d'une communauté mondiale pacifique et progressive ne se fera que si, au sentiment de la liberté, nous savons allier le sens de la responsabilité.

Ce sont là quelques-unes des questions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer dans le cadre de la Charte; elles pourraient bien imposer à notre organisation mondiale des épreuves comparables aux plus rudes qu'elle ait eu à affronter dans ces dernières années.

Au surplus, l'Organisation des Nations Unies devra franchir ces épreuves sans violer sa Charte ni essayer d'accomplir ce qui dépasserait sa mission, ses ressources ou ses pouvoirs.

L'Organisation des Nations Unies, gardons-nous de l'oublier, ne constitue pas un supergouvernement. Elle est essentiellement le fruit d'un traité multilatéral, dont la portée et l'autorité sont, il est vrai, extrêmement étendues, et qui a été ratifié par la grande majorité des États souverains; ce traité a créé, par le consentement des parties, un organisme qui s'est donné pour buts d'assurer la paix et d'améliorer le sort de l'humanité. Chacun de nous porte la lourde responsabilité, devant la population de son pays, d'aider à la réalisation de ces buts.

Membres des Nations Unies, nous sommes également responsables les uns devant les autres. Enfin, nous avons tous envers la communauté mondiale l'obligation de veiller à ce que les principes de la Charte, et ceux du droit et des usages internationaux que nous élaborons lentement mais sûrement, soient interprétés avec discernement et perspicacité, avec modération comme en toute équité.

J'entretiens l'espoir que nous saurons, au cours de cette septième session de l'Assemblée, nous acquitter dignement de cette triple obligation. Pour ma part, délégué auquel échoit le grand honneur de présider ces délibérations, je m'engage à consacrer à cette tâche le meilleur de moi-même.

# LE CANADA VU PAR LA PRESSE POLONAISE

LE CANADA tient ordinairement assez peu de place dans la presse polonaise. Tout au plus y lit-on de temps à autre des entrefilets ou des articles sur des questions canadiennes d'intérêt particulier. Les thèmes choisis se prêtent généralement à une forme déterminée de commentaires sur les affaires du Canada, qui varie selon la tournure que prennent les événements sur le plan national et international. La préférence va aux nouvelles où il est question des difficultés auxquelles est en butte l'économie canadienne ou qui font ressortir les prétendues intentions hostiles des pays de l'Ouest à l'endroit des pays du bloc soviétique.

On ne cherche pas à nier que le Canada est un pays riche et doté de grandes ressources naturelles. Dans un récent article du *Głos Szczeciński* intitulé « L'opulent Canada et notre pays », un rapatrié décrit la surprise qu'ont manifestée certains de ses amis à le voir rentrer en Pologne. « Il faut que tu sois fou, lui disaient-ils, pour revenir en Pologne après avoir habité dans un pays aussi riche que le Canada? »

Il va de soi que l'émigrant en question, M. Dabrowski, expose avec éloquence les raisons qui ont motivé son étrange décision. Il peint la situation poignante d'un grand nombre de travailleurs qui, au Canada, sont réduits au désespoir par le chômage et la faim. Un sort tragique s'abat sur les familles de ces travailleurs. Il cite le cas, dont il a eu connaissance, d'une mère de famille qui s'est jetée en bas d'un pont parce qu'elle n'avait pas de quoi nourrir ses deux enfants, et celui d'une mère et de sa fille qui, par désespoir, se sont précipitées sous les roues d'un train. M. Dabrowski qui, pour sa part, dut traverser tout le Canada en quête d'un emploi, eut la chance de trouver du travail dans une mine du Québec sans avoir à verser le pot-de-vin usuel de \$100 à \$150. « Je gagnais \$90 par mois, poursuit-il, bien que je fusse ouvrier spécialisé. Mon loyer était de \$25 et, une fois les fournisseurs payés, il m'arrivait souvent de n'avoir plus que 50c. en poche pour tout le mois. C'était là le niveau de vie moyen ».

Les pénibles conditions de travail au Canada sont un thème sans cesse exploité. Il n'existe pas d'assurances sociales qui protègent l'ouvrier contre les frais qu'entraîne la maladie. On n'y connaît pas, entre autres, les contrats collectifs de travail. « Au Canada, le miel et l'or ne sont pas pour les immigrés; ce pays ne leur réserve que la pauvreté » déclare *Zycie Warszawy*.

Avant la dernière guerre, de nombreuses familles polonaises émigrèrent au Canada. Bon nombre tentèrent d'y aller après la guerre. Le gouvernement polonais a maintenant mis un frein à cet exode. A ses yeux, il ne manque pas en Pologne de travail et d'occasions, et la patrie a besoin de la participation de tous ses citoyens valides. On ne peut donc douter que la plupart des commentaires défavorables des journaux sur les conditions de vie au Canada visent à atténuer la déception du candidat à l'émigration auquel les obstacles officiels ferment l'accès à une vie meilleure outre-mer. On ne perd aucune occasion de peindre sous le jour le plus sombre le sort des Polonais qui émigrent au Canada. Tout incident auquel sont mêlées des personnes déplacées d'origine polonaise reçoit la plus large publicité. L'entrefilet suivant, publié par l'Agence de presse polonaise à propos d'un fait récent, est typique:

On rapporte de Montréal que 200 Polonais, encouragés par les autorités canadiennes à quitter les camps d'Allemagne de l'Ouest pour le Canada, ont fait la grève de la faim. Ces Polonais, à qui on avait défendu d'amener femmes et enfants, furent placés dans un casernement près de Montréal et forcés de travailler dans des conditions d'esclavage.

Deux raisons expliquent, selon la presse polonaise, qu'un pays si riche offre de si piètres perspectives à ses citoyens et aux immigrants qui vont s'y établir: a) les iniquités de l'économie bourgeoise et capitaliste, et b) le triste asservissement du Canada à Washington.



D'ailleurs, les régimes bourgeois reconnaissent-ils des droits politiques aux travailleurs? Sur ce point, écoutons encore M. Dabrowski; il écrit dans le *Glos Szczeciński*:

J'aimerais vous parler des élections dites démocratiques et des méthodes de gouvernement du pays. Aux élections des conseils municipaux, seuls ont droit de vote ceux qui ont leur « bureau », c'est-à-dire qui possèdent des entreprises ou des biens immobiliers. Comme les travailleurs des usines et des fermes ne sont pas propriétaires d'entreprise, ils ne jouissent pas du droit de vote à cet échelon, ils ne peuvent devenir membres d'un conseil municipal ni prendre part aux délibérations sur les affaires communales. Les Indiens, population indigène du pays, sont également privés de quelque droit que ce soit. Il y a aussi les élections des parlementaires, mais comme, règle générale, ceux qui font partie des conseils municipaux y sont seuls candidats, on voit tout de suite que le parlement est, lui aussi, foncièrement bourgeois. C'est le Premier ministre qui nomme les sénateurs, et personne n'a le droit de déloger un sénateur, même s'il est le pire oppresseur de la nation. Il faut attendre sa mort. Parlement et Sénat au complet sont dirigés par le Gouverneur britannique, lequel à son tour est sous la coupe des multimillionnaires de New-York. On a là une idée de ce gouvernement supposé démocratique. En un mot: le règne du dollar.

La presse polonaise, cependant, n'est pas toujours conséquente dans ses commentaires sur la question de la liberté politique au Canada. Le journal *Trybuna Ludu*, tout au moins, doit admettre que le peuple canadien jouit de certains droits civils puisqu'il décrivait, dans une information publiée en octobre 1951, la façon dont les Canadiens s'organisent pour défendre leurs droits civils. Le terrorisme policier contre les organisations progressives s'intensifie, déclarait-il. Des éléments profascistes ont trouvé asile au Canada, et leurs agissements, de plus en plus audacieux, vont souvent jusqu'au meurtre. Une « Conférence canadienne pour la défense des droits civils » a donc réuni 250 délégués de toutes les parties du pays, qui ont examiné ensemble les empiètements du gouvernement sur les droits civils.

De temps à autre, paraît une étude sur les relations du Canada avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. L'analyse ne présente jamais le Canada sous des traits plus flatteurs que ceux de satellite de l'un ou de l'autre pays, selon les besoins politiques du moment, ou de gage que les deux grands mettent parfois de l'avant dans leurs tractations. « Le Canada, au dire du *Dziennik Baltycki*, de Danzig, est assujéti depuis assez longtemps déjà au dollar, et le gouvernement américain a fait du pays une région militaire des États-Unis, destinée à servir de base d'agression à l'impérialisme américain. » Le programme de réarmement du Canada, son adhésion à l'OTAN et les mesures telles que la loi de mars 1951 sur les pouvoirs d'urgence sont considérés comme ayant fait suite à des ordres donnés par Wall Street et Washington. Après cela, faut-il s'étonner de voir le même journal déceler dans les mœurs et la culture canadiennes l'influence des États-Unis:

Au Canada, le port des shorts sur les terrains de jeux est interdit, et la femme qui oserait faire de la bicyclette en pantalon risquerait sa liberté et s'exposerait à essuyer de mauvais traitements. Le Canada est un pays où il n'y a pas un seul théâtre. D'autre part, le gouvernement canadien permet d'importer des États-Unis, chaque semaine, des films de gangstérisme et favorise servilement la dissémination du *boogie woogie* parmi les jeunes!

(Le journal passe sous silence l'étrange persistance du *boogie woogie* dans les meilleurs dancings de Pologne.)

Les liens qui unissent le Canada à la Grande-Bretagne et au Commonwealth apparaissent assez peu solides dans le tableau peint par la presse polonaise. Le gouvernement canadien, affirme-t-elle, doit se plier à la fois aux directives des États-Unis et à celles du Royaume-Uni. Lorsqu'il y a conflit d'allégeances, il est entendu que c'est la soumission aux États-Unis qui prime. La Conférence du Commonwealth tenue en janvier 1951 fut représentée par la *Trybuna Ludu* comme une tentative « de renforcer l'unité chancelante de l'Empire et d'améliorer la situation pitoyable de la

Grande-Bretagne en transférant aux dominions une partie du fardeau des préparatifs de guerre ». Puis le journal affirmait que la conférence avait eu pour seul résultat de révéler l'absence d'harmonie au sein de l'Empire britannique et les divergences de vues entre Britanniques et Américains au sujet de la guerre de Corée. La Conférence des ministres des Finances du Commonwealth réunie en juin de cette année a fourni à *Slowo Powszechna*, journal patronné par le gouvernement et censé représenter l'opinion catholique, l'occasion de mettre en lumière les propositions formulées par les États-Unis pour atténuer la situation critique où se débat la Grande-Bretagne. Le Canada a joué un rôle important dans la rédaction de ces propositions. L'une d'elles, qui aurait été conçue par le sénateur Ellender, recommandait que le Canada accueille chez lui au moins dix millions d'Anglais. Un autre, de M. Timothy Sheehan, représentant au Congrès, réclamait la création d'une commission chargée d'examiner la « vente du Canada aux États-Unis ». La feuille polonaise affirmait que le membre du Congrès avait parlé « très sérieusement » et citait, en manière de confirmation, un projet de résolution de M. Sheehan tendant à ce que tous les prêts consentis jusque-là à la Grande-Bretagne fussent considérés comme premier versement.

La presse polonaise, suivant en cela la ligne de conduite habituelle des journaux communistes de l'Union soviétique et d'ailleurs, prend toujours soin d'établir une distinction entre le gouvernement et la population du Canada. C'est le gouvernement canadien qui est instrument de Washington. A ce titre, il foule aux pieds les droits civils et pousse la réalisation d'un vaste programme de réarmement qui tient la classe ouvrière dans un état d'indignité. C'est le gouvernement canadien, également, qui s'est montré malveillant envers le peuple polonais en refusant de restituer les trésors polonais mis en sûreté au Canada durant la dernière guerre. On omet de dire que ces trésors ont été apportés au Canada par des particuliers et mis en lieu sûr en vertu d'ententes privées, et que le gouvernement polonais a refusé de recourir aux tribunaux canadiens pour se les faire livrer. Afin de donner plus de fond à l'histoire, les journaux de Pologne affirment donc à leurs lecteurs que les trésors avaient été remis directement au gouvernement canadien. Récemment, le *Zycie Warszawy* comparait l'attitude du Canada à la façon d'agir de l'Union soviétique, qui venait de rendre à la Pologne certains manuscrits précieux de Copernic. Le journal ne disait pas pourquoi le gouvernement soviétique n'avait pas restitué ces documents plus tôt.

En plus de distinguer toujours entre le peuple et le gouvernement du Canada, la presse polonaise représente habituellement la population canadienne comme la victime involontaire et souvent protestataire de la politique de son gouvernement. Elle apporte à l'appui de cette thèse les déclarations de certains chefs du parti ouvrier-progressiste et du Mouvement pour la paix lancé par les communistes. Les lecteurs polonais apprennent que le peuple canadien mène une lutte de plus en plus vigoureuse pour la paix. M. Leslie Morris, de la *Canadian Tribune*, était récemment cité à ce propos dans la *Wola Ludu*, journal qui s'adresse à la classe paysanne. « Il existe présentement au Canada, écrivait-il, un état d'esprit favorable à la formation d'une coalition nationale de résistants contre les impérialistes américains et leurs agents au pays ». Quelques mois auparavant, la même feuille signalait l'essor du Mouvement pour la paix, citant un discours prononcé par M. James Endicott à la Conférence canadienne des défenseurs de la paix. M. Endicott avait déclaré que la force croissante du mouvement était attestée par la présence de plus de 3,000 délégués à la conférence, contre 1,700 à la conférence de l'année précédente.

La maigre place faite au Canada dans la presse polonaise répond probablement assez peu à l'intérêt que portent les Polonais aux affaires canadiennes, car un grand nombre d'entre eux ont des amis et des parents au Canada. Il est tout à fait conforme à l'orthodoxie moscovite de représenter le Canada comme un satellite de Washington. Le tableau est peint avec d'autant plus d'ombres que l'on semble vouloir pénétrer l'esprit des Polonais de la consolante pensée que leur sort pourrait être infiniment plus triste.

# SERVICE DES ARCHIVES DU CANADA

LORSQUE LE CANADA' était une colonie, française d'abord et plus tard anglaise, les principales décisions qui le concernaient émanaient de Paris ou de Londres, et non pas de Québec ou d'Ottawa. C'est pourquoi de nombreux documents conservés en France et en Grande-Bretagne font partie, à toutes fins pratiques, du patrimoine des archives du Canada. Si nous voulons comprendre les motifs et les personnalités qui orientaient la politique du pays à l'époque coloniale, il est indispensable que nous ayons accès à ces documents. C'est pour cette raison que, depuis plusieurs années, on s'efforce d'en obtenir des copies auxquelles puissent se référer les hommes d'étude canadiens.

Ces copies sont particulièrement utiles aux historiens et à ceux qu'intéresse l'histoire de la Nouvelle-France. Lorsque Montréal se rendit aux Britanniques en 1760, les termes de la capitulation autorisèrent le Gouverneur et l'Intendant de la Nouvelle-France, qui étaient alors les deux plus hauts fonctionnaires de la colonie, à emporter avec eux en France les documents officiels de l'administration française. Malheureusement, presque tous ces documents ont disparu depuis. Nous savons que la plupart atteignirent La Rochelle, et que, quelques années plus tard, ils furent transportés à Rochefort; mais la piste s'arrête là. Il est possible qu'ils aient été détruits par un incendie en 1786, ou brûlés par les révolutionnaires. Peut-être reposent-ils dans quelque coin insoupçonné, mais cela paraît fort improbable. Aussi faut-il recourir aux archives de Paris qui renferment les dossiers du Roi et de ses ministres à l'époque coloniale, pour retracer l'histoire de la Nouvelle-France dans ses détails.

Il est intéressant de savoir que la première personne que le Gouvernement canadien chargea d'examiner en France ces dossiers et d'obtenir des copies de certains d'entre eux ne fut nul autre que Louis-Joseph Papineau, qui se trouvait à Paris pendant les années 1840. Les copies qu'il obtint furent reliées en dix volumes, dont quatre sont encore entre les mains de la Société historique et littéraire de Québec. Comme les Archives publiques n'existaient pas à cette époque, les six autres volumes furent déposés à la Bibliothèque du Parlement et furent détruits lors de l'incendie des édifices parlementaires en 1849. Il y a exactement cent ans, Georges Barthélemy Fari-bault fut envoyé en France pour y copier des documents. Le catalogue imprimé qui fut publié par la Bibliothèque du Parlement, en 1858, énumère les manuscrits qu'il avait transcrits. Malheureusement, ces copies sont disparues. Les copies les plus anciennes que possèdent les Archives publiques figurent dans un fort volume de 587 pages, compilé en 1857 par un jésuite, le Père Martin.

## Création en 1872

La création des Archives publiques remonte à 1872. L'année suivante, l'abbé Verreau se rendait à Paris pour dresser un inventaire des documents intéressant le Canada qui se trouvaient dans les grandes collections françaises. C'est le premier inventaire de ce genre qui ait été entrepris par les Archives publiques. Le dernier et le mieux connu est celui qu'effectua M. Joseph-Edmond Roy. Celui-ci compila un guide volumineux de 1,100 pages que les Archives publiques publièrent en 1911. Parallèlement à ce travail, la transcription des documents, qui était considérée comme une tâche distincte du travail préliminaire d'examen et de classement des documents relatifs au Canada, avait commencé sur une haute échelle. On vit à certains moments jusqu'à vingt copistes à l'œuvre, et plusieurs centaines de volumes de textes transcrits purent ainsi être versés à la Division des manuscrits à Ottawa. La composition du personnel a varié selon les circonstances, mais le travail de transcription s'est poursuivi régulièrement pendant des années, sauf en temps de guerre.

A Londres, la transcription des documents commença en 1882 et, là encore, des centaines de volumes de copies furent compilés et expédiés à Ottawa. Même si

la plus grande partie de ces volumes consiste en copies de pièces conservées au *Public Record Office*, la transcription ne se limita pas aux documents officiels. Souvent les papiers privés éclairent autant, sinon mieux, les événements que les documents officiels; c'est pourquoi les Archives publiques se sont appliquées à retracer nombre de pièces précieuses et à copier plusieurs milliers de pages de grandes collections comme celles qui sont conservées par exemple au département des manuscrits du *British Museum*. De plus, les Archives ont souvent obtenu la permission de transcrire des documents qui n'étaient pas encore du domaine public. Pour ne citer que deux exemples, le comte de Minto autorisa les Archives à copier les papiers de son père, le quatrième comte, qui fut Gouverneur général du Canada de 1898 à 1904; en France, un descendant du célèbre Nicolas Denys autorisa la photographie de certains vieux papiers de famille.

La mention de la photographie évoque la révolution qui s'est opérée récemment dans les méthodes de transcription. Autrefois, on copiait tout à la main. Il fallait de véritables spécialistes apportant à leur tâche un soin extrême, ce qui rendait le travail aussi lent que coûteux. De plus, les erreurs étaient toujours possibles. Si l'écriture était difficile à lire, tout ce que le copiste pouvait faire était de l'interpréter au meilleur de sa connaissance. Citons un exemple. La transcription du journal d'un certain trafiquant de fourrures, dont l'écriture était quasi indéchiffrable, fait dire à l'auteur qu'il a accompli un voyage en un certain nombre d'heures, record qui fit l'étonnement et l'admiration de plusieurs. Or un examen attentif du manuscrit original révéla par la suite que le copiste avait mal lu et que le voyage en question s'était effectué avec un certain nombre de *chevaux* (*hours* et *horses*), ce qui n'est pas tout à fait la même chose!

C'est pour ces raisons, entre autres, que la mise au point de l'appareil à microfilmer, qui reproduit des textes sur des bandes de 35 mm de largeur, a marqué un progrès immense. Il est vrai qu'une transcription bien faite est beaucoup plus commode et de lecture plus agréable qu'un film qui ne peut être lu qu'au moyen d'un dispositif quelconque; mais les perfectionnements apportés aux "lecteurs" ont fait beaucoup pour rétablir l'équilibre. De plus, l'appareil à microfilmer comporte trois avantages qui le rendent incomparablement supérieur à la transcription manuelle. Il y a d'abord la vitesse: un seul opérateur peut photographier autant de documents en une journée qu'un copiste expérimenté peut en transcrire pendant des mois. Le deuxième avantage est la précision: toute photographie, prise avec soin, est un fac-similé fidèle et intégral de l'original, y compris les mots douteux et tout le reste. Le troisième avantage du microfilm est d'ordre économique: la reproduction d'une page coûte si peu qu'il est pratique de copier des dossiers complets, tandis qu'avec la transcription manuelle, on est souvent tenté d'opérer un triage et de ne copier que ce qui semble avoir de l'importance.

### Emploi du microfilm

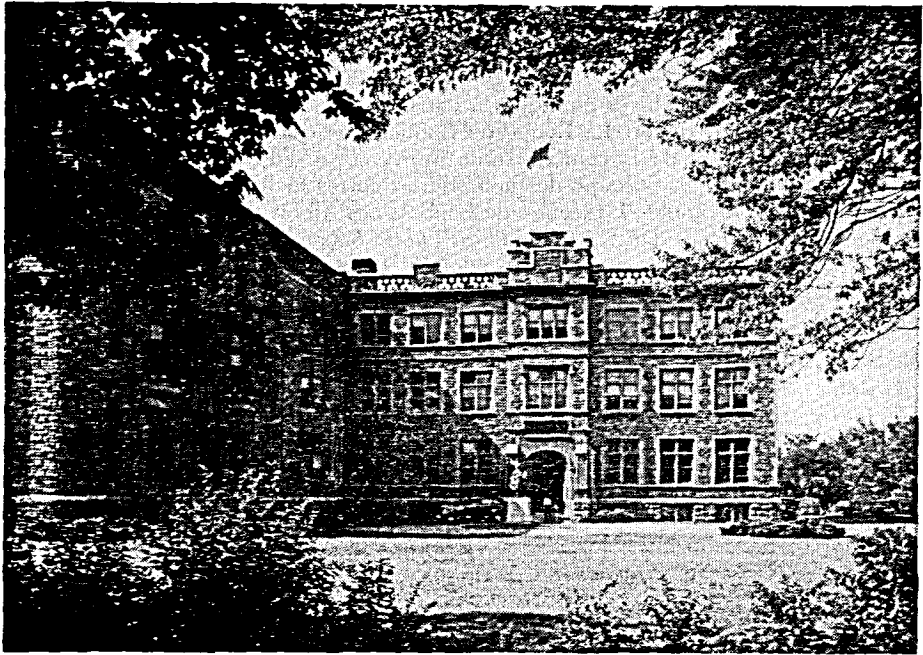
C'est en 1950 que les Archives publiques ont commencé à utiliser le microfilm, la transcription manuelle n'ayant lieu maintenant que lorsque les documents ne se prêtent pas à la photographie ou, lorsque pour une raison quelconque, le microfilm n'est pas pratique. Certains s'étonnent que l'on photographie même des documents qui furent transcrits à la main il y a plusieurs années, mais il existe des raisons valables pour ce doublement apparent. Ainsi, une importante série de documents conservés à Londres — peut-être la plus importante collection de documents officiels que la Grande-Bretagne possède sur le Canada — furent transcrits à une époque où les copistes n'étaient pas autorisés à reproduire les notes et commentaires inscrits par les fonctionnaires du Colonial Office à la marge des diverses dépêches en provenance du Canada. On se rend compte de l'intérêt et de l'importance que présentent ces commentaires, non moins que de l'avantage que trouveront bientôt les historiens à pouvoir examiner à Ottawa même les fac-similés de ces documents.

Ar  
d'a  
reil  
imp  
les  
en

les  
mic  
Mè  
Il y  
des  
la n  
mai  
tion  
Lon  
per  
n'en

prin  
dété  
trou  
tions  
dres  
de l'  
non  
assur

Octo



LE BÂTIMENT DES ARCHIVES PUBLIQUES À OTTAWA

—ONF

Le microfilm ne se limite pas aux documents officiels. En octobre 1950, les Archives publiques du Canada et la Compagnie de la Baie d'Hudson se mirent d'accord pour microfilmer conjointement les archives de la Compagnie. Deux appareils sont affectés à ce travail, et Ottawa reçoit régulièrement d'outre-mer un nombre imposant de bobines. Il serait superflu de souligner ici tout ce que veut dire pour les chercheurs canadiens l'accès dans leur propre pays aux fac-similés des documents en question.

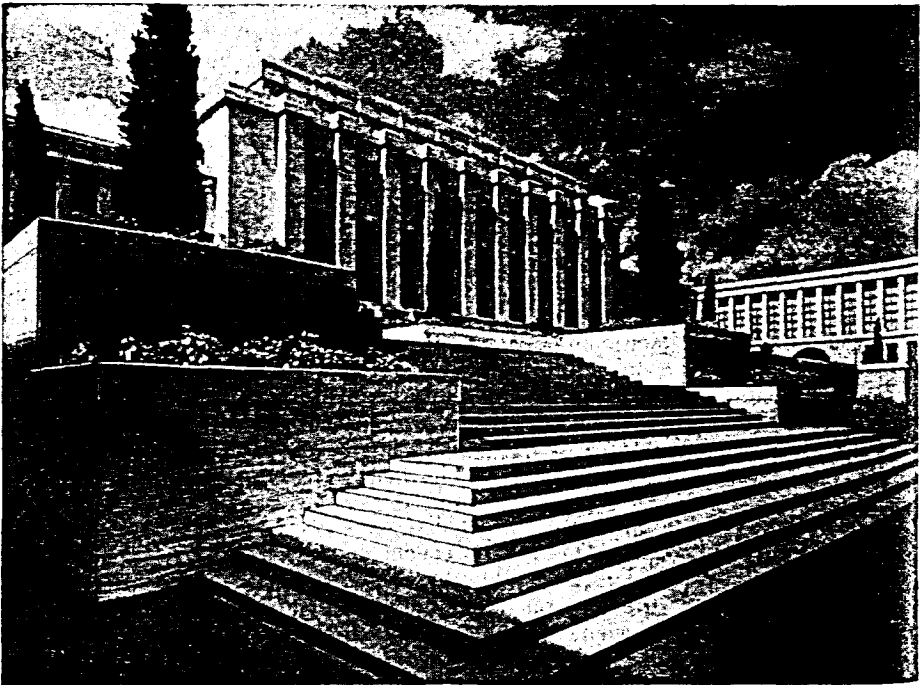
L'archiviste est hanté par la crainte de voir disparaître ou s'altérer gravement les collections qui lui sont confiées; il sera désormais libéré de cette crainte, car la microphotographie offre la meilleure garantie possible contre de telles catastrophes. Même les transcriptions à la main peuvent être d'une grande importance à cet égard. Il y a déjà plusieurs années les Archives publiques se sont procuré des transcriptions des papiers Selkirk, lesquels comprenaient ceux du cinquième comte de Selkirk, dont la mémoire est associée aux événements de la rivière Rouge. Plus récemment, sa maison ayant été détruite par un incendie, tous ses manuscrits y passèrent, à l'exception de quelques volumes qui, par hasard, avaient été prêtés à un chercheur de Londres. Grâce aux transcriptions qui existent aux Archives, le texte des originaux perdus demeure à la disposition des historiens, mais on ne saurait trop regretter qu'il n'en ait pas été tiré des fac-similés plutôt que des copies.

Les Archives publiques d'Ottawa procèdent actuellement au microfilmage des principaux dossiers, et ce dans un double dessein: se prémunir contre les risques de détérioration ou de destruction que tout archiviste doit redouter à notre époque troublée, et en tirer éventuellement des bandes qu'elles pourront prêter à des institutions éloignées. Dans une certaine mesure, la photographie des documents de Londres et de Paris peut être considérée à peu près sous le même angle. Chaque dé clic de l'appareil à microfilmer, soit au Record Office soit aux Archives nationales, permet non seulement d'utiliser au Canada le fac-similé d'un document mais aussi d'en assurer la survie, advenant la destruction de l'original. On comprendra toute l'import-

tance de cette dernière considération si l'on songe que les grandes collections de Londres et de Paris ont, deux fois en trente-huit ans, été gravement menacées par les hasards de la guerre.

Le bureau des Archives publiques à Paris est installé à l'ambassade du Canada. Il est dirigé par M. Robert La Roque de Roquebrune qui explore depuis trente ans les dépôts d'archives de la capitale française. Avec un adjoint, il choisit les documents à microfilmer et s'occupe des nombreuses autres tâches de transcription et de recherche qu'on lui confie. La section de Londres des Archives du Canada loge depuis de nombreuses années dans l'immeuble du *Public Record Office*. Le personnel, composé de trois fonctionnaires, est dirigé par M<sup>me</sup> Doris Eldred, dont la famille exerce depuis des générations l'art de copier les manuscrits.

A l'époque où il fallait s'en remettre à la transcription scripturaire, un personnel aussi restreint eût établi un magnifique record en copiant de 15,000 à 20,000 pages par année. Aujourd'hui, grâce au microfilm, nous espérons pouvoir copier jusqu'à 750,000 pages par année. Ce but n'a pas encore été atteint, mais tout indique que nous nous en rapprocherons sensiblement en 1952-1953. D'où il suit que, d'ici quelques années, les principales collections conservées à l'étranger dont l'usage est indispensable à tout historien ou économiste qui désire étudier à fond l'évolution du Canada, se trouveront à Ottawa sous forme de fac-similés.



—Nations Unies

**LE SIÈGE DU BUREAU EUROPÉEN DES NATIONS UNIES**

Le Palais des Nations, à Genève, siège du Bureau européen des Nations Unies.

## LA VIE À GENÈVE

CÉSAR A ÉCRIT SUR GENÈVE. Calvin y a vécu et prêché. Entre les deux guerres mondiales, Genève est devenue célèbre comme siège de la Société des Nations; elle fut alors en quelque sorte la capitale du monde. On est naturellement porté à se demander: qui circule aujourd'hui sur le pont de César, qui prie dans la cathédrale de Calvin, et à quoi sert désormais le palais de marbre de la Société des Nations? Bref, qu'est-ce qui se passe de nos jours dans cette charmante ville suisse sur les bords du lac Léman.

Bien sûr, les Genevois continuent à y vivre. S'ils ne fréquentent guère le Palais des Nations, on les voit traverser les ponts à bicyclette ou pénétrer dans les églises; ils fabriquent toujours leurs montres et leurs instruments de précision; ils se régalerent encore de fondue et trouvent une délectation qui n'a rien de calviniste à prendre leur vin ou leur café sur les terrasses, à assister aux joyeux spectacles qu'offrent une douzaine de clubs de nuit, à déguster, au restaurant, de somptueux repas, ainsi qu'à remplir les salles de théâtre ou de concert et le casino. Lorsque, durant la guerre, la colonie internationale quitta la ville, les Genevois se demandèrent qui occuperait les appartements et les locaux laissés vacants, et quelle clientèle alimenterait les boutiques et les établissements commerciaux qu'on avait agrandis pour répondre aux besoins des fonctionnaires de la Société des Nations et d'innombrables délégués.

Vers la fin de la guerre, quand les Nations Unies eurent établi leur siège à New-York et que toutes les villes du monde furent à court de logements, on pouvait sur simple demande trouver à Genève des centaines d'appartements en acceptant seulement de partager les impôts. Mais cet état de choses fut de courte durée. Comme il fallait s'y attendre, il se produisit là comme ailleurs une crise du logement. On a dû, ces dernières années, ériger à Genève des centaines de nouvelles constructions, mais il y règne quand même une grave pénurie de logements.

Il est vrai que les Nations Unies se sont installées à New-York, mais le Palais des Nations qui avait abrité la Société des Nations est devenu le Bureau européen des Nations Unies. Une des ailes loge la bibliothèque, de nombreuses salles sont affectées aux conférences, les autres pièces servent de bureaux au petit secrétariat chargé du service des conférences et de divers autres travaux des Nations Unies en Europe. Ses traditions d'hospitalité et de neutralité, sa situation au cœur de l'Europe, son aménagement compact, un climat agréable et des conditions de vie facile font de Genève un centre idéal de conférences. Le Conseil économique et social s'y est réuni à plusieurs reprises et le Conseil de tutelle y a tenu l'une de ses sessions. Plusieurs des commissions organiques du Conseil économique et social se réunissent dans le Palais des Nations cependant que les conférences de certaines institutions spécialisées ont lieu régulièrement à Genève. Ses salles de conférences ont également accueilli les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants, la Commission consultative internationale de l'administration publique, la Commission spéciale des prisonniers de guerre, la Commission consultative de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et le Comité consultatif du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour ne mentionner que quelques-uns des nombreux organismes des Nations Unies.

Le Palais des Nations est aussi le centre de travail de la Commission économique pour l'Europe et le siège de nombreuses conférences de cette institution et de ses organes subsidiaires. L'édifice abrite la Commission provisoire pour l'Organisation internationale du commerce, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité central permanent de l'opium, l'Organisation mondiale de la santé et plusieurs organismes des Nations Unies qui ont à Genève leur siège provisoire. Avec toute cette nouvelle affluence, l'édifice qui avait abrité la Société des Nations devint

fort encombré et il fallut construire une aile pour assurer des locaux à l'Organisation internationale du Travail, dont le magnifique édifice sera bientôt doté d'une annexe; à l'Union internationale des télécommunications; et, enfin, à la plus récente des institutions spécialisées, l'Organisation météorologique mondiale. Toutes ces institutions ont dans cette ville leurs fonctionnaires, leurs organes subsidiaires et c'est là qu'elles tiennent leurs conférences.

La ville ne compte pas seulement des Genevois et des fonctionnaires des Nations Unies. Elle a vu s'installer dans son enceinte une foule d'organisations internationales et intergouvernementales, telles que le Conseil mondial des Eglises, l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies et le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (CIPMME).

Il n'a pas été question jusqu'ici de l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR). A titre d'institution spécialisée des Nations Unies ayant son siège à Genève, l'OIR est venue en aide à plus d'un million de réfugiés. Mais en 1951, le nombre des réfugiés ayant grandement diminué, l'Organisation fut dissoute. Toutefois, les réfugiés non encore réétablis et les nouveaux venus ne furent pas abandonnés à leur sort. En effet, les Nations Unies nommèrent un haut commissaire pour les réfugiés, chargé de leur assurer une protection internationale et de les aider de diverses autres manières. A la même époque, un groupe de gouvernements intéressés, dont celui du Canada, instituèrent le CIPMME en vue de maintenir, pour le transfert des émigrants et des réfugiés, les facilités de transport de l'OIR destinées à servir de complément aux services commerciaux. Toutes ces fonctions ont été concentrées à Genève.

Comme l'accalmie que Genève avait connue durant la guerre faisait place de nouveau à une activité internationale trépidante, le gouvernement canadien jugea à propos d'accréditer une petite délégation permanente auprès du Bureau européen des Nations Unies. Cette mission, établie en 1948, est en relations avec les organismes internationaux installés à Genève, prend part à plusieurs des conférences qui s'y tiennent et assiste les fonctionnaires canadiens de passage dans la ville. Une quinzaine d'autres pays ont à Genève une représentation permanente, d'où l'on peut conclure que la réalité a largement dépassé les rêves de César ou de Calvin. A la vérité, même si les Nations Unies ont leur siège sur un autre continent, Genève connaît, par kilomètre carré, plus d'activité qu'au temps de la Société des Nations, et chacun de ses cafés accueille presque autant de clients étrangers que de Genevois.



# LA NATURE DE LA COMMUNAUTÉ NORD-ATLANTIQUE

*Discours prononcé à Oxford par le représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, M. A. D. P. Heeney, à la Conférence de la communauté atlantique, le 10 septembre, 1952.*

L'objet proposé à cette Conférence est une tâche importante et urgente d'éducation populaire. Nous devons chercher à fortifier notre communauté par le seul moyen propre à la rendre durable: en faisant mieux connaître à nos peuples nos buts et les moyens auxquels nous recourons pour les atteindre, en approfondissant la connaissance que nous avons les uns des autres et du rôle que chacun doit jouer dans la constante poursuite des buts que nous nous sommes fixés. Il est bien beau que nous nous réunissions solennellement, vos serviteurs et les représentants de vos gouvernements, à Paris, au Palais de Chaillot, et que nous nous parions du nom de Conseil de l'Atlantique-Nord. Il est bien beau et, nul doute, indispensable que nous adoptions des résolutions, formions des comités et des groupes de travail, signions des protocoles et fassions des déclarations. Il est beau aussi que nos hommes d'État prononcent des discours éloquentes et enlevants sur la communauté de l'Atlantique-Nord — peut-être même nous faudrait-il un peu plus encore de tout cela. Mais, parce que nous sommes des nations libres, il nous faut davantage. Il nous faut l'appui général et ferme de l'opinion et de la conviction du public pour que notre association survive et se développe. Si les citoyens de nos quatorze pays ne sont pas instruits du caractère raisonnable et juste de ce que nous faisons, ils ne soutiendront pas longtemps leurs gouvernements dans une politique qui exige tant d'efforts et de sacrifices de la part de tous.

Je me propose maintenant . . . de profiter de cette occasion . . . pour faire quelques remarques personnelles sur la nature de cette association de peuples que nous appelons l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Quelle sorte d'institution est ce NATO, ou cette « OTAN », ainsi qu'on commence à l'appeler à Paris? Eh bien, c'est tout d'abord, évidemment, une alliance défensive contre une menace militaire. Mais, plus que cela, est-ce une institution politique d'un genre nouveau? Un premier pas vers une fédération ou une confédération d'États? Avons-nous dans l'OTAN l'embryon d'une communauté véritable de nations?

Il y a peu de temps, j'entendais un grand soldat répondre péremptoirement à la question (qu'il posait lui-même à son auditoire) de savoir comment l'OTAN pourrait atteindre son but premier, qui est d'assurer une défense efficace contre la catastrophe qui menace le monde libre. C'est pourtant bien simple, disait-il. Il suffirait que les quatorze représentants nationaux qui forment le Conseil de l'Atlantique-Nord eussent le courage politique et moral de prendre les décisions nécessaires!

Il me semble que cette réponse, qu'elle ait été donnée par manière de blague ou autrement, illustre bien, d'une façon un peu extrême si l'on veut, une erreur fondamentale et, à mon avis, dangereuse, quant à la nature actuelle de l'Organisation. En réalité, le Conseil de l'Atlantique-Nord n'est nullement autorisé à prendre des décisions comme celles dont parlait mon ami le militaire. Et même si chacun des quatorze représentants permanents avait le grand courage que ce militaire a si souvent montré sur le champ de bataille, cela ne nous serait guère utile dans la poursuite des buts que nous voudrions, autant que lui, voir atteindre par l'OTAN.

Il serait dangereux de ne pas reconnaître et apprécier l'extraordinaire complexité de ce que nous nous efforçons de faire dans l'OTAN, ou d'en sous-estimer les difficultés. Nous formons une libre association de quatorze États souverains. Il est, je crois, rigoureusement exact de dire qu'aucun d'entre nous n'a renoncé à un seul élément de sa souveraineté. Le Premier ministre de ce pays a déclaré sans ambages, l'autre jour, à la Chambre des communes, que le Gouvernement du Royaume-Uni n'avait

pas abdiqué le droit de prendre ses propres décisions. Et il en est de même pour chacun des autres membres. En réalité, à ce point de vue, le Conseil de l'Atlantique-Nord n'est qu'un comité de représentants nationaux dont l'autorité, individuelle ou collective, est strictement limitée. Ce n'est pas que le Conseil n'ait aucun pouvoir, ni que son autorité ne puisse se développer par la force des choses, ou même par décision législative, à mesure que l'alliance prendra plus d'assurance et de force. Mais, pour le moment, nous ne pouvons prendre de décisions qu'à l'unanimité et par délégation et en nous remettant pour leur mise en œuvre à nos gouvernements respectifs.

Il ne faut pas, cependant, que je me laisse entraîner à un traitement « constitutionnel » et aride de mon sujet. L'essence de l'OTAN n'est pas tant une question de droit ou même d'organisation politique que le désir de gouvernements libres, appuyés par des peuples libres, de travailler ensemble. Nous ne pouvons réaliser l'unanimité nécessaire à nos décisions qu'en adaptant les intérêts purement nationaux aux intérêts de toute l'alliance et en orientant notre politique nationale dans le sens que nos amis estiment le meilleur.

Un autre aspect de notre association atlantique au sujet duquel subsiste une certaine confusion, me semble-t-il, c'est le rapport qui existe entre ce que nous appelons la communauté atlantique et l'OTAN. Car la communauté et l'Organisation, telles que je les comprends, ne sont pas coextensives. Créée à l'origine par douze nations dans le but primordial de fournir à l'Occident un système de défense unifié, l'OTAN s'est déjà développée, à cause de nécessités stratégiques et politiques, jusqu'à en compter quatorze. Qui dira que c'est là un nombre magique? Au point de vue de la stratégie militaire, il y a évidemment une certaine unité dans la région géographique embrassée par le Traité. Cependant, même sous ce rapport, nous pourrions difficilement soutenir que notre alliance soit complète.

Plaçons-nous pour un instant à un autre point de vue que celui de la défense. Dès les débuts de l'OTAN, nous avons souligné, et avec raison, que notre alliance n'était pas uniquement militaire. Elle devait être une alliance de l'âme et de l'esprit, car il nous fallait faire plus que nous serrer les uns contre les autres en face d'un danger commun. Enfin, nous devons constituer une communauté sans cesse grandissante de peuples aux aspirations semblables, ayant la même volonté de coopérer au renforcement de nos institutions libres, de favoriser des conditions de stabilité et de bien-être et d'encourager la collaboration économique.

Bien sûr, nos quatorze nations ont beaucoup en commun en plus de la détermination de rester libres et de consolider leurs forces pour repousser, et au besoin pour combattre, l'agression. Mais s'il est difficile de délimiter du point de vue de la stratégie l'étendue de notre communauté, combien plus il nous sera difficile de localiser dans des cadres géographiques la communauté spirituelle des hommes libres!

Je n'entends pas dire par là qu'il n'existe entre les nations qui constituent aujourd'hui l'OTAN ni unité foncière ni liens politiques ou autres. Je voudrais encore moins que l'OTAN se mit à recruter de nouveaux membres! La présente composition de notre alliance est assurément logique, mais, dans la conjoncture actuelle, elle l'est surtout du point de vue militaire. Voici, en somme, ce que j'essaie d'exprimer: nous devons nous rappeler que l'OTAN n'englobe pas toute la communauté des hommes libres. Il faut donc viser à élargir ainsi qu'à approfondir notre association, notamment dans les domaines qui relèvent de l'article 2 du Traité et que le langage particulier de l'OTAN appelle les « aspects non militaires ».

En tant qu'alliance défensive, l'OTAN a déjà réalisé des progrès tangibles vers la formation d'une communauté atlantique. Le sentiment de camaraderie qui l'inspire ne manquera pas, soyons-en sûrs, d'imprégner aussi, graduellement mais sûrement, d'autres domaines. Une collaboration multiforme d'ordre économique, social, culturel, en sera le résultat. Jusqu'ici, malheureusement, il n'est pas injuste de dire que nos exhortations dans le sens d'une telle collaboration ont devancé nos réalisations. Nous

avons dépensé beaucoup d'éloquence, et de la meilleure veine parfois, au sujet de la « communauté atlantique ». Mais ce n'est pas en nous payant de mots que nous édifierons cette communauté. Il faut agir autant que parler; et avant d'agir il faut penser. Il n'est pas d'occasion, peut-être, où il nous importe de penser plus rigoureusement et plus judicieusement que dans nos efforts pour remplir les engagements que nous avons contractés aux termes de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

Il me semble que nous réaliserons d'autant plus de progrès vers les buts énoncés à l'article 2 que nous serons plus disposés à chercher en dehors des cadres de l'Organisation de l'Atlantique-Nord des domaines et des occasions de collaboration non militaire. Aucune disposition de notre Traité ne donne à entendre que l'OTAN soit le seul moyen dont nous disposions pour édifier notre communauté, bien au contraire. L'adhésion de chacun d'entre nous à l'Organisation des Nations Unies est réaffirmée au tout premier article du Traité. Permettez-moi de vous expliquer ma pensée:

L'édification de notre communauté, entreprise par des nations voisines vivant en bon esprit, comporte un grand nombre de tâches diverses. Nous construirons d'autant plus rapidement et sûrement que nous saurons mieux utiliser le moyen qui convient à chaque tâche. Plusieurs moyens sont déjà à notre disposition; ce n'est qu'exceptionnellement que nous devrions prendre le temps d'en découvrir de nouveaux. Cela est particulièrement vrai dans le domaine économique, pour lequel nous disposons déjà de nombreux outils perfectionnés. Si par exemple les pays de l'Atlantique-Nord veulent collaborer en matière d'aviation civile, ce n'est pas à l'OTAN, à Paris, qu'ils s'adresseront normalement, mais à l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal. Il n'y a aucun inconvénient à ce que l'AOACI se compose d'un plus grand nombre de membres que l'OTAN; en réalité, c'est plutôt un avantage, car nous voulons que nos avions circulent par tout le monde. D'autre part, si nous voulons favoriser les échanges internationaux, ne devrions-nous pas normalement travailler ensemble au sein de l'organisme chargé d'appliquer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, plutôt que de nous adresser encore à l'OTAN? Si nous avons à débattre des questions financières qui débordent le cadre de notre association, dont la création a été naturellement déterminée en grande partie par les besoins immédiats de la défense, ne devrions-nous pas normalement nous tourner vers la Banque internationale et le Fonds monétaire international?

Même en ce qui concerne les affaires économiques intéressant avant tout les pays de l'Atlantique-Nord, nous trouvons avantage à recourir à d'autres organes en plus de ceux de l'OTAN elle-même. L'Organisation européenne de coopération économique est une institution bien établie et efficace, dotée d'un personnel expérimenté et compétent et dont les intérêts, sur plusieurs points, sont parallèles à ceux de l'OTAN. Nous avons, plusieurs d'entre nous, fait bon accueil aux récentes initiatives du Royaume-Uni et des États-Unis tendant à assurer un recours plus fréquent à l'OECE pour certains travaux très importants de l'OTAN. Ainsi, à l'heure même où je parle, l'OECE procède avec diligence à un examen des économies nationales qui servira de barème fondamental pour la revue annuelle de l'état des forces militaires de l'OTAN. De fait, ces deux initiatives de l'OECE et de l'OTAN ont été conçues par les mêmes dirigeants, ou presque, en vue du maximum d'efficacité et du minimum de gaspillage d'efforts.

Ce que je veux dire c'est que dans les affaires autres que militaires, et notamment dans les domaines économique, social et culturel, les membres de l'OTAN ne devraient pas collaborer uniquement ni même surtout à l'intérieur de l'OTAN, lorsqu'il existe déjà des organismes internationaux dont la structure et la composition sont adaptées à cette fin.

Je ne voudrais pour rien au monde donner à entendre que l'OTAN n'a pas de rôle à jouer dans les domaines non militaires. Ainsi, l'un des rôles importants du Conseil est de servir d'instrument de « consultation, politique », c'est-à-dire, de tribune intime et amicale où les problèmes de politique étrangère peuvent être exami-

nés; des progrès sensibles ont été réalisés dans ce sens, même au cours de toutes dernières semaines. Aussi faudrait-il envisager la possibilité de confier à l'OTAN, dans des circonstances particulières et pour des fins précises, l'étude des problèmes qui normalement sont du ressort d'autres organismes internationaux, par exemple lorsque la discussion d'un problème a atteint un point mort et que son examen par un organisme comme le Conseil de l'Atlantique-Nord, qui est en relations constantes avec les milieux les plus divers, pourrait servir le bien commun. Car, à la tribune de l'OTAN, conscients que nous sommes toujours de la menace soviétique, la volonté et le désir d'en arriver à une entente peuvent être plus prononcés qu'ailleurs. Par conséquent, bien que les occasions de « collaboration non militaire » puissent, en réalité, être plus fréquentes à l'extérieur qu'à l'intérieur des cadres de l'OTAN, nous ne devons certainement pas écarter celles qui peuvent se présenter au sein même de l'Organisation. Intéressés particulièrement à cet aspect primordial de notre association, il est réconfortant pour nous d'entendre les fréquents rappels de notre Secrétaire général à ce sujet. Je n'ai pas le moindre doute qu'avec le temps nous en viendrons à considérer de plus en plus l'article 2, non pas comme un petit traité à l'intérieur du Traité de l'Atlantique-Nord, dont la « mise en œuvre » doit être assurée par l'un des organes de l'OTAN, mais comme une attitude d'esprit éclairant et animant tous les travaux de notre alliance et des autres organismes internationaux.

Je reviens à ce que je disais il y a quelques minutes. L'OTAN n'est pas la communauté nord-atlantique, et celle-ci, non plus, n'est pas l'OTAN. Il me semble qu'une fois cette distinction bien établie, beaucoup de choses s'éclairent et beaucoup de contradictions s'évanouissent.

Les quatorze pays qui constituent à l'heure actuelle l'OTAN forment peut-être ensemble l'ébauche d'une communauté atlantique: ils n'en sont certainement pas l'achèvement.

Mais assez de réflexions sur la nature de notre alliance et de notre communauté.

A plusieurs d'entre vous, l'été que nous venons de passer a dû paraître plutôt triste pour l'OTAN. Les conjectures, les commentaires publics donnaient l'impression que l'OTAN ne remplissait pas et ne saurait pas remplir sa tâche principale, qui est d'édifier une force capable d'empêcher une troisième guerre mondiale. Or nous savons tous qu'il peut nous arriver de manquer certains buts que nous nous sommes assignés. Dans la marche de notre association vers la paix et la sécurité, nous pouvons nous attendre à des hauts et à des bas, mais nous ne devons pas même concevoir la possibilité d'un échec d'ensemble.

C'est pourquoi les peuples de nos quatorze nations doivent poursuivre leur tâche sans fléchir. La seule façon d'être constants, pour des peuples libres, c'est de connaître et d'accepter les buts qu'on leur propose. Nous devons également pouvoir comprendre les moyens dont nous disposons. Car, contrairement aux peuples soumis à la discipline communiste, nous supporterons et surmonterons mieux les malaises, les fardeaux et les longues privations nécessaires si nos dirigeants nous accordent leur confiance. Des réunions comme celle-ci peuvent rendre l'inappréciable service de fournir à ceux qui doivent payer le prix de la paix et de la guerre la base raisonnable dont leur constance a besoin.

Rappelons-nous, et souvent, quelle sorte de communauté nous avons entrepris d'édifier. Souvenons-nous surtout des liens qui nous unissent. D'abord, il y a le passé. Depuis deux mille ans et plus, les divers membres de notre communauté tissent des trames précieuses qui font maintenant partie de nos vies. Les uns ont tissé la trame de la religion, d'autres celle des arts et d'autres encore celle de l'aventure sur les mers qui nous entourent et nous unissent. Quelques-uns ont étendu le commerce jusqu'aux quatre coins du monde, tandis que d'autres ont allié la science à l'industrie pour l'adoucissement et l'enrichissement de nos vies. Quelques-uns, défiant l'autorité établie, ont proclamé de nouvelles libertés, alors que d'autres ont élaboré de nouveaux

systèmes de lois et de gouvernement. Et nous avons tous, d'une main ferme, abattu les tyrans qui se sont levés à diverses reprises chez nous ou à nos frontières. Ainsi, à mesure que les siècles s'écoulaient et que la navette courait sur le métier, malgré les fils rompus et les couleurs mal assorties, la tapisserie se tissait sur deux thèmes, simples et majestueux: la dignité de l'intelligence humaine et l'inviolabilité de l'esprit humain.

Dans notre communauté, comme dans toute communauté, certains membres sont des voisins intimes et familiers; d'autres sont plus étrangers les uns aux autres. Certains d'entre nous sont unis par des liens particuliers de race et de culture, mais cela ne saurait froisser ni troubler leurs relations avec le reste de la communauté. La texture de celle-ci est assez souple pour envelopper tous les membres.

Nous appartenons pour la plupart à des familles de nations, dont certains membres habitent fort loin. Nous aimons pourtant considérer ceux-ci comme faisant partie de notre communauté. Nous n'allons quand même pas jeter une clôture autour de notre groupe atlantique, ni demander à nos membres de rompre leurs relations avec des membres de leurs familles.

Notre association nord-atlantique, de même que la communauté de tous les hommes libres, doit toujours regarder vers l'extérieur autant que vers l'intérieur. Nous sommes heureux de partager avec d'autres, dans le monde entier, les connaissances que nous avons, tout comme nous aimerions qu'ils partagent avec nous leur propre savoir. Nous qui avons libéré les hommes et les femmes de nos pays d'une part du fardeau pénible et écrasant que devaient porter nos ancêtres, nous aimerions voir d'autres peuples alléger leur fardeau, nous aimerions les aider à le faire. Nous qui avons combattu pour notre propre liberté, contre la tyrannie et l'oppression, nous ne pouvons fermer les yeux lorsque la liberté est menacée ailleurs, où que ce soit.

A l'avenir comme par le passé, nous devons être les champions résolus de la liberté, liberté d'opinion et de conscience, libération de la faim et de la crainte. Nous avons un mode de vie que nous trouvons bon. Nous voulons vivre et laisser vivre; choisir nos dirigeants; vivre privément dans nos familles sans être espionnés par les fenêtres ou perquisitionnés aux petites heures; nous déplacer à notre gré et choisir notre emploi; être fiers de notre travail et sentir que nos familles, et celles des autres, vivent un peu mieux chaque année. Et nous sommes déterminés, dès maintenant, à unir et développer nos forces afin d'être sûrs que nous pourrions protéger notre vie de liberté contre toute menace. De la sorte, notre communauté atlantique ira de l'avant; nous n'y serons pas seuls, mais avec ceux de nos frères qui vivent actuellement au delà de nos frontières; et ensemble nous attendrons le jour où « les nations ne lèveront plus l'épée contre les nations et ne méditeront plus la guerre ».

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## 14<sup>e</sup> session du Conseil économique et social

LE CONSEIL économique et social a tenu sa 14<sup>e</sup> session au siège des Nations Unies, à New-York, du 20 mai au 1<sup>er</sup> août. Bien que le Conseil se réunisse normalement deux fois par année, il avait décidé, pour 1952, d'accomplir tout son travail en une seule session. Celle-ci a donc été exceptionnellement longue; elle a duré plus de dix semaines.

Le Conseil s'est donné, pour 1952, le bureau suivant: président: M. Syed Amjad Ali (Pakistan); premier vice-président: M. Jiri Nosek (Tchécoslovaquie); second vice-président: M. Raymond Scheyven (Belgique).

Le Conseil a disposé d'un ordre du jour fort chargé. Il a étudié d'importantes questions économiques dont il est saisi par suite de décisions antérieures de l'Assemblée générale ou par suite de ses propres décisions, et notamment les questions suivantes: situation économique mondiale, plein emploi et stabilité économique, développement économique des pays insuffisamment développés, accroissement de la productivité dans le monde, programmes d'assistance technique. Dans le domaine social, les principaux sujets étudiés ont été le rapport sur la situation sociale dans le monde, le progrès des travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées en matière sociale, la liberté de l'information, les mesures propres à prévenir la discrimination à l'endroit des minorités et assurer leur protection, et enfin les questions soulevées par les rapports de la Commission des droits de l'homme, de la Commission des questions sociales, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission des stupéfiants. Le Conseil a également examiné les travaux de diverses institutions spécialisées d'après les rapports que celles-ci lui avaient soumis, et passé en revue leurs plans et programmes. Au total, 65 points principaux et accessoires ont été étudiés.

### Situation économique mondiale

La revue annuelle de la situation économique mondiale était la première tâche importante dont le Conseil eut à s'occuper. Il a examiné et discuté le *Rapport sur l'économie mondiale 1950-1951*, préparé par le Secrétaire général et renfermant un compte rendu analytique des changements économiques survenus au cours des années en question. Le rapport était accompagné de trois suppléments intitulés: *Changements survenus au cours des dernières années dans le domaine de la production*, *Aperçu de l'évolution des conditions économiques en Afrique* et *Aperçu de l'évolution des conditions économiques au Moyen-Orient*. Les rapports de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, de la Commission économique pour l'Amérique latine et du Fonds monétaire international, ont fait l'objet de débats distincts mais corrélatifs, au cours desquels l'attention s'est portée sur certains aspects exceptionnels de la situation économique mondiale: les difficultés que continue de soulever la balance des paiements en dépit d'un haut niveau d'activité; la coexistence de tendances à l'inflation et de tendances à la déflation; le fléchissement de la demande de certaines denrées de consommation, et l'apparition du chômage malgré la courbe ascendante de la production industrielle. Le Conseil a aussi étudié les brusques fluctuations des rentrées de devises étrangères qui ont suivi les fortes fluctuations des prix des exportations de base, ainsi que l'effet de ces fluctuations sur les programmes de développement économique. Le Conseil a insisté sur la nécessité de développer l'économie des pays peu évolués, dans l'intérêt et de ces pays et de la stabilité du monde. Il a été question du rajustement économique qui s'imposera lorsque les dépenses militaires seront moins élevées. L'importance d'étendre et de libéraliser le commerce mondial a été particulièrement soulignée, de même que la nécessité de mesures efficaces pour assurer un accroissement rationnel du volume et de la valeur des échanges internationaux, contrepartie indispensable

des mesures qui tendent à acheminer plus de capitaux vers les pays insuffisamment développés.

Le représentant du Canada, au cours d'une déclaration, a attiré l'attention du Conseil sur la nécessité de freiner l'inflation dans tous les pays afin que le monde retrouve sa stabilité. Il a loué les États-Unis d'avoir donné l'impulsion à l'adoucissement des restrictions tarifaires et commerciales, et signalé les sérieuses conséquences que pourrait entraîner un brusque renversement de politique à cet égard. Il a fait ressortir la nécessité d'augmenter la production vivrière, et mentionné la contribution du Canada au progrès des pays insuffisamment développés.

Le Conseil n'a pas adopté de résolutions ni formulé de recommandations particulières à la suite de cette discussion. Des mesures tendant à aplanir certaines difficultés ont cependant été recommandées, au cours de débats ultérieurs, notamment en ce qui concerne l'aide financière au développement économique, les programmes d'assistance technique, le plein emploi et la stabilité économique, l'utilisation des eaux et la mise en valeur des terres arides, ainsi que les moyens d'augmenter la production des denrées alimentaires dans le monde.

### **Plein emploi et stabilité économique**

Le Conseil a étudié trois recommandations émanant d'un groupe d'experts et visant à atténuer, par une action internationale, les répercussions mondiales du ralentissement des affaires. La première proposition préconisait des ententes internationales sur les produits. Les opinions différaient quant à l'utilité et à la nature précise de telles ententes. Les discussions ont montré les complexités et les obstacles qu'on rencontre lorsqu'on entreprend de négocier des accords sur les produits propres à satisfaire, pendant un certain nombre d'années, les besoins des pays évolués et ceux des pays insuffisamment développés. Le représentant du Canada a parlé des difficultés que pose la conclusion d'ententes relatives à une grande variété de produits, et affirmé que les ententes devraient être différentes pour chaque produit, et conçues de même que mises en vigueur dans chaque cas par les pays principalement intéressés. D'une façon générale, le nœud du désaccord ne vient pas de ce qu'on hésite à conclure des ententes à longue échéance, mais réside dans les questions de prix et de quantités. De l'avis du Canada, la méthode la plus pratique est de continuer à réunir des groupes d'étude et des conférences techniques, où producteurs et consommateurs ont un nombre égal de représentants. La résolution qui a été adoptée ne renfermait aucune mention favorable des ententes internationales sur les produits. Le Conseil a cependant prié le Secrétaire général d'entreprendre une étude des mouvements relatifs des prix des diverses catégories de denrées sur le marché mondial. Il a également recommandé que les gouvernements tiennent compte a) des effets possibles de leur politique économique nationale, non seulement sur leur propre économie et sur leur balance des paiements, mais aussi sur l'économie et la balance des paiements des autres pays et b) des bons effets qu'aurait une plus grande stabilité sur la circulation internationale des capitaux et des marchandises.

La deuxième proposition des experts voulait que la Banque internationale organise ses placements de manière à exercer une influence anticyclique sur le mouvement des capitaux. Le Conseil adopta une résolution invitant la Banque à ne pas se laisser impressionner outre mesure, lorsqu'elle évalue la solvabilité d'un pays, par la situation économique de celui-ci en période de ralentissement momentané des affaires, mais à tenir pleinement compte de la courbe générale de son économie. De plus, le Conseil invita les gouvernements à élaborer, indépendamment ou en coopération avec la Banque, des programmes de placements supplémentaires en cas de ralentissement des affaires ou de crise économique.

La troisième proposition des experts tendait à ce que le Fonds monétaire international consente de plus forts prélèvements sur ses réserves lorsqu'il s'agit de contrebalancer des fluctuations momentanées dans les rentrées de devises étrangères. Le

Conseil a prié instamment le Fonds monétaire d'appliquer ses règles avec souplesse et d'utiliser ses ressources aussi rapidement et aussi complètement que le permettent ses statuts. Il l'invitait de plus à vérifier constamment le niveau de ses réserves monétaires, en se rappelant toujours qu'il importe a) d'éviter, dans toute la mesure du possible, d'imposer des restrictions sur les échanges et les paiements à seule fin d'équilibrer la balance des paiements; b) de viser à la convertibilité générale des devises et à la libéralisation des échanges; c) de créer des conditions favorables à l'expansion continue des échanges internationaux et à l'accroissement de la production, de la consommation, de l'emploi et des revenus réels. En dernier lieu, le Conseil priait le Fonds de lui faire tenir, en 1953, une étude analytique sur la question.

### **Plein emploi**

Le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui présenter en 1953 un rapport sur les mesures nationales et internationales qui permettraient de réaliser et de maintenir le plein emploi tout en évitant les effets nuisibles de l'inflation.

### **Financement du développement économique**

A la sixième session de l'Assemblée générale, il avait été adopté une résolution demandant au Conseil économique et social d'élaborer un plan détaillé en vue de créer, dès que les circonstances l'autoriseraient, un fonds spécial permettant d'accorder aux pays insuffisamment développés des subventions et des prêts à faible intérêt et à longue échéance. A l'Assemblée, les représentants des pays économiquement avancés s'étaient opposés à cette résolution, assurant que l'idée d'un fonds international de mise en valeur était impraticable et que ce serait susciter de faux espoirs que de se mettre à élaborer un plan à cette fin. Pour donner suite à la résolution de l'Assemblée, le Conseil a chargé une commission d'experts de dresser des plans détaillés en vue de la création d'un fonds spécial. La commission se composera de neuf experts au plus, choisis par le Secrétaire général et prêtant leur concours à titre personnel. Elle fera rapport au Conseil au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 1953. Le fonds projeté aurait pour objet d'aider les pays qui en feraient la demande à accélérer leur développement économique et à financer des projets essentiels, mais non rentables, de mise en valeur. Bien que la résolution eût été adoptée par 15 voix contre 0 et trois abstentions (U.R.S.S., Tchécoslovaquie et Pologne), un certain nombre de pays précisèrent -- et le fait est à noter -- que, tout en étant d'accord pour charger des experts d'élaborer un plan, ils ne souscrivaient pas en principe à l'établissement du fonds en question. Les États-Unis et d'autres pays affirmèrent qu'il était très improbable que les pays exportateurs de capitaux soient en mesure de fournir des capitaux supplémentaires en quantité appréciable. La France et le Royaume-Uni firent observer de leur côté qu'ils seraient incapables, pour le moment, de contribuer à ce fonds. Le représentant du Canada réitéra l'opinion de son pays qu'un fonds international de mise en valeur n'était pas pratique et ne constituait pas le meilleur moyen d'aider au développement économique.

### **Société financière internationale**

Le Conseil a prié la Banque d'étudier plus à fond la proposition visant à la création d'une société financière internationale. Dans son rapport, la Banque a exprimé l'avis qu'une telle société favoriserait le placement des capitaux privés dans les pays insuffisamment développés, mais qu'il faudrait examiner le projet davantage avant d'en décider la mise en œuvre. La société aurait pour objet de faire des placements ordinaires ou de consentir des prêts aux entreprises privées des pays insuffisamment développés. Le Conseil a demandé à la Banque de s'enquérir des vues de ses membres sur l'utilité d'une telle entreprise. Il a proposé que les gouvernements confèrent avec des organismes et des groupes d'affaires intéressés de leurs pays et invitent les gouvernements qui ne sont pas membres de la Banque à formuler des observations et à poser des questions. La Banque a été priée de présenter un rapport au Conseil, en



1953, sur les résultats de son étude et sur les mesures qu'elle aura prises relativement au projet.

Au cours du débat sur cette proposition, le représentant du Canada, sans promettre encore la participation de son gouvernement à la société projetée, a déclaré que ce projet avait beaucoup de bon et qu'il importait d'en hâter la réalisation.

### **Assistance technique**

Durant les deux années de mise en œuvre du programme d'assistance technique, quelque 1,300 spécialistes ont fourni aux gouvernements de plus de 70 pays et territoires des avis touchant leurs problèmes de développement, et il a été accordé plus de 1,600 bourses d'études et de perfectionnement. Comme les Nations Unies et les institutions spécialisées sont appelées à développer l'assistance technique, le Conseil a fixé à 25 millions de dollars le chiffre des contributions des gouvernements aux travaux qui seront exécutés en 1953 dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique.

La nomination d'un président exécutif régulier au Bureau de l'assistance technique a eu pour effet d'améliorer l'administration et la coordination des travaux prévus par le Programme élargi.

### **Accroissement de la productivité dans le monde**

A sa sixième session, l'Assemblée générale avait adopté une résolution priant le Conseil économique et social d'étudier les divers moyens d'accroître la productivité des populations du monde par l'application des connaissances scientifiques et technologiques actuelles, et de recommander des méthodes propres à mettre les résultats de ces études à la disposition des pays insuffisamment développés. Comme suite à la discussion qui avait eu lieu à ce sujet, le Conseil a adopté une résolution recommandant que les gouvernements des pays économiquement peu évolués considèrent les mesures relatives au relèvement de la productivité comme faisant partie intégrante de leurs efforts pour favoriser le développement économique général. Le Conseil a également recommandé que ces pays étudient la possibilité d'établir des centres nationaux de productivité destinés à stimuler les recherches et la diffusion de renseignements sur les méthodes et techniques nouvelles. La résolution exhortait en outre les intéressés à profiter pleinement des diverses formes d'assistance technique que leur offre présentement l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général et les institutions spécialisées continueront d'étudier les moyens d'accroître la productivité. Les études du Secrétariat porteront notamment sur l'agriculture, les industries manufacturière et minière, les transports, la construction et la distribution, de même que sur le rôle de la main-d'œuvre dans les programmes d'accroissement de la productivité.

### **Développement économique intégré**

Le Conseil a adopté une résolution reconnaissant que les programmes de coordination et d'intégration du développement économique doivent prévoir une certaine diversification industrielle, en harmonie avec l'intensification de la production agricole, en vue d'assurer l'indépendance économique des pays intéressés, de les faire profiter de tous les avantages du commerce international, et de favoriser le bien-être social de leurs populations. La résolution priait le Secrétaire général de préparer un document de travail sur les moyens de faire face aux problèmes économiques, sociaux, fiscaux, techniques et d'organisation que soulève l'industrialisation rapide des pays insuffisamment développés. Le Secrétariat accordera également une attention spéciale à ces problèmes dans la poursuite de ses travaux, d'intérêt général ou particulier, concernant le développement économique des pays insuffisamment développés. La résolution signalait aussi à l'attention des gouvernements les services d'assistance technique auxquels ils peuvent recourir pour la préparation et l'exécution des programmes de développement intégré.

## **Utilisation des eaux et mise en valeur des terres arides**

Le Conseil a été saisi de deux rapports que le Secrétaire général avait été prié de préparer et dont l'un avait trait à la coopération internationale en matière de régularisation et d'utilisation des eaux, et l'autre, aux travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées concernant la mise en valeur des terres arides. Après discussion, le Conseil a adopté une résolution chargeant le Secrétaire général de stimuler et de coordonner les efforts internationaux qui visent à une utilisation plus efficace des ressources en eau.

## **Production vivrière**

Au cours de divers débats du Conseil, on a signalé que la production vivrière dans le monde n'augmente pas en proportion de la population. En présentant son rapport, le directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a indiqué que là pourrait bien résider, pour le Conseil, le problème économique et social le plus grave des prochaines années. Les inégalités déjà grandes avant la guerre, sous le rapport des denrées alimentaires, se sont encore accentuées depuis. La production par tête d'habitant est présentement inférieure à celle d'avant-guerre et, même à cette époque, plus de la moitié de la population du monde souffrait de sous-alimentation. Le Conseil a souscrit à l'opinion de l'OAA, selon laquelle la production vivrière doit dépasser d'au moins 1 ou 2 p. 100 le taux d'accroissement de la population pour que les niveaux d'alimentation accusent un certain relèvement. Il a invité tous les États membres à faire leur part pour accroître dans la proportion requise le volume de la production alimentaire par des programmes adaptés aux conditions qui règnent dans leurs territoires respectifs, et a prié l'OAA d'accorder une attention spéciale aux requêtes que lui adressent les pays insuffisamment développés désireux d'obtenir une assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre de ces programmes.

## **Secours aux victimes de la famine**

Pour faire suite à une résolution adoptée à la sixième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a remis au Conseil économique et social un rapport recommandant des méthodes d'action internationale applicables dans les cas de famines causées par des inondations, des tremblements de terre ou d'autres causes naturelles. Il est proposé un plan en vertu duquel l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture continuera à développer et à perfectionner les moyens qu'elle met en œuvre pour reconnaître et signaler les cas de famine et pour informer promptement le Secrétaire général de l'ampleur et de la durée de toute situation critique survenant dans un pays quelconque. Le Secrétaire général est chargé de coordonner les secours d'urgence apportés par les organisations intergouvernementales, par les gouvernements et par les institutions bénévoles. Les gouvernements des pays menacés de famine sont priés de prendre des dispositions préalables pour coordonner les initiatives nationales de telle sorte que l'expédition et la distribution des secours ne souffrent pas de retard. La résolution adoptée par le Conseil signalait également l'étude entreprise par l'OAA sur les moyens d'établir une réserve mondiale de vivres.

## **Papier-journal et papier d'édition**

Le Secrétaire général a présenté un rapport sur la situation du papier dans le monde et a été prié d'en présenter un autre en 1954.

## **Situation sociale dans le monde**

La discussion des questions sociales a porté notamment sur un rapport relatif à la situation sociale dans le monde, préparé par le Secrétaire général et par les institutions spécialisées que le problème intéresse. Ce rapport a été examiné en fonction de la mise au point d'un programme d'action sociale pratique des Nations Unies et des

institutions spécialisées, que l'Assemblée générale avait demandé au Conseil d'élaborer. Il s'agit d'une étude d'ensemble, la première qui vise à englober tout le domaine des problèmes sociaux dans le monde. Elle passe en revue la situation mondiale de l'alimentation, de l'hygiène, de l'habitation, de l'instruction, etc., et souligne le fait stupéfiant que plus de la moitié de la population du globe n'a pas encore accès à ce qui constitue les premiers éléments d'un niveau de vie convenable. Le rapport note que la conscience du monde s'éveille à ces questions et que les pays avancés se rendent compte de plus en plus que leur propre stabilité et leur propre développement dépendent de progrès à réaliser à l'échelle mondiale. Il signale les perspectives d'amélioration et les progrès marquants qui ont été accomplis, notamment en matière de prophylaxie. Le Conseil reçoit depuis quelques années un rapport annuel sur la situation économique mondiale. Au cours de la discussion du rapport sur la situation sociale dans le monde, l'accent a porté sur l'interdépendance des problèmes sociaux et économiques mondiaux. Le débat, auquel ont participé tous les pays, a cependant fait ressortir l'importance d'aborder ces questions du point de vue social. Le Conseil a décidé de demander d'autres rapports périodiques de ce genre et a prié la Commission des questions sociales de formuler des recommandations au sujet du programme d'action demandé par l'Assemblée. Les institutions spécialisées et les gouvernements ont également été invités à soumettre des propositions et des recommandations. La discussion a permis à un certain nombre de pays de souligner avec vigueur l'obligation qui incombe aux Nations Unies de s'attaquer aux problèmes sociaux que constituent la maladie, la pauvreté et l'ignorance. Le rapport mettait en vive lumière l'ampleur des questions qui se posent, la nécessité d'intensifier dans une large mesure les efforts humanitaires qui, à l'échelon international, visent à soulager la misère dans le monde, et enfin la possibilité d'exercer dans ces domaines une action utile.

### **Rapport de la Commission des questions sociales**

Le Conseil a approuvé le programme de travail élaboré par la Commission des questions sociales et commenté les recommandations qu'il renferme. Il a adopté des résolutions sur les sujets suivants; programmes d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes; services consultatifs de bien-être; formation en cours d'emploi de travailleurs sociaux pour la mise en œuvre de programmes visant le bien-être de l'enfance; simplification des formalités afférentes à l'immigration. Le Secrétaire général a également été prié de nommer un groupe d'experts chargés de faire rapport sur les méthodes les plus satisfaisantes à suivre pour définir et mesurer les niveaux de vie et les variations de ces niveaux dans les divers pays.

### **Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance**

Divers membres du Conseil ont parlé en termes fort élogieux de l'œuvre que poursuit le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance. Grâce à ses programmes, 62 millions d'enfants et de mères dans 72 pays et territoires ont déjà reçu ou recevront des secours. Le Conseil a attiré l'attention des gouvernements sur la nécessité d'atteindre l'objectif du Fonds, fixé à 20 millions de dollars pour l'année financière se terminant le 30 juin 1953.

### **Conférence de la population**

Le Conseil a approuvé la tenue en 1954 d'une Conférence mondiale de la population groupant des experts qui étudieront scientifiquement les problèmes mondiaux de population.

### **Droits de l'homme**

La Commission des droits de l'homme ayant fait savoir qu'elle n'avait pu terminer la rédaction de deux conventions, relatives aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, le Conseil a prorogé jusqu'à 1953 le délai

prévu pour l'achèvement de ces deux instruments. Le Conseil a examiné en outre les recommandations formulées par la Commission des droits de l'homme pour donner suite à une demande de l'Assemblée générale concernant le respect international du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Deux résolutions soumises sur le sujet par la Commission des droits de l'homme ont été transmises sans commentaires à l'Assemblée générale, la majorité des membres du Conseil ayant décidé que c'est à l'Assemblée, et non au Conseil, qu'appartient de débattre cette question.

### **Liberté de l'information**

Le Conseil a été invité à chercher une formule qui lui permettrait de s'acquitter de ses tâches relatives à la liberté de l'information, malgré la dissolution de la Sous-Commission de la liberté de l'information. Il a décidé de nommer à titre d'essai, pour un an, un rapporteur affecté aux questions relatives à la liberté de l'information, et a désigné à ce poste M. Salvador Lopez, des Philippines. Celui-ci devra rédiger un rapport et formuler des recommandations dont s'inspirera le Conseil pour examiner, en 1953, les problèmes relevant de la liberté de l'information. Le Conseil a également pris acte du rapport de la Sous-Commission de la liberté de l'information, qui avait tenu sa dernière session quelque temps auparavant, et il a donné suite aux recommandations qui s'y trouvent formulées. En outre, il a étudié et rejeté une proposition invitant l'Assemblée générale à ouvrir aux signatures, lors de sa prochaine session, une convention relative au droit international de rectification.

### **Contrôle des stupéfiants**

Après avoir examiné le rapport de la Commission des stupéfiants, le Conseil a adopté des mesures destinées à en mettre les recommandations en œuvre. Au nombre de ces mesures figurait la décision de convoquer une conférence internationale en vue de rédiger et d'adopter un protocole tendant à limiter la production de l'opium aux seules fins médicales et scientifiques.

### **Commission de la condition de la femme**

Sur la recommandation de la Commission de la condition de la femme, le Conseil a adopté une résolution recommandant à l'Assemblée générale d'ouvrir aux signatures une convention internationale sur les droits politiques de la femme. D'autres résolutions tendant à favoriser le respect des droits de la femme ont également été adoptées sur l'avis de la Commission.

### **Coordination**

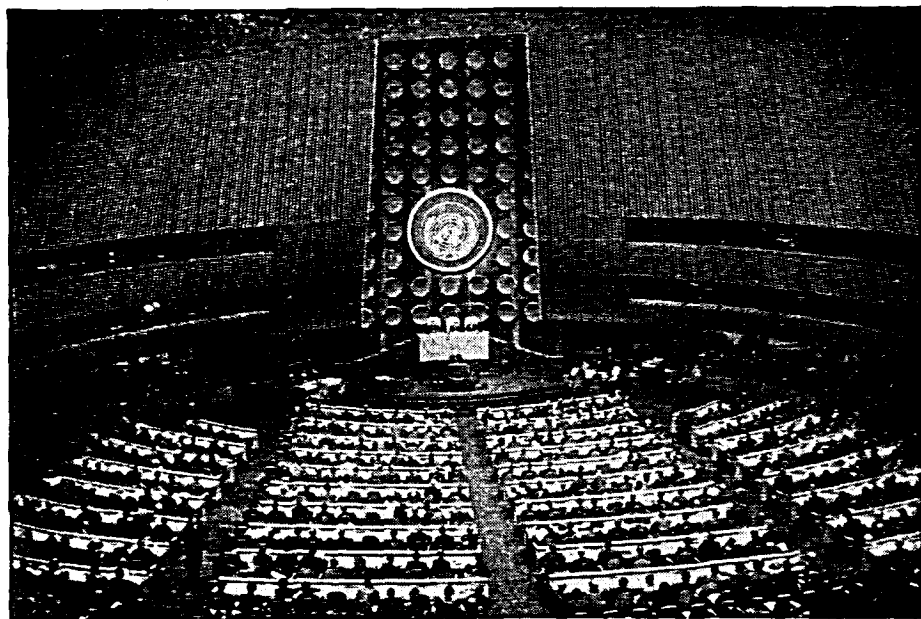
Sur la recommandation de son Comité de coordination, le Conseil a approuvé une liste de six programmes de première priorité et a prié ses commissions techniques et régionales de hiérarchiser leurs programmes respectifs en fonction de cette liste. Il a, de plus, invité les institutions spécialisées à tenir compte de ces priorités lorsqu'elles révisent ou établissent leurs programmes.

Les notes qui précèdent font mention de la plupart des questions dont s'est occupé le Conseil. On peut dire que cette session a été consacrée particulièrement à l'étude, aussi utile que nécessaire, des problèmes d'intérêt majeur qui ressortissent à la compétence du Conseil. Celui-ci a revu les travaux accomplis par les institutions spécialisées et par ses commissions techniques, puis a demandé un nouvel examen des questions à propos desquelles on ne pouvait pas encore prendre de décision définitive. Sans avoir avancé de façon bien sensible la solution d'aucun des problèmes capitaux qui ont été discutés, les travaux de la session se sont révélés indiscutablement utiles.

Il y a peut-être lieu de signaler ici qu'en résumant l'œuvre du Conseil, le président, M. Amjad Ali (Pakistan), a exprimé l'avis personnel qu'étant donnés les pro-

blèmes d'envergure mondiale que posent actuellement le développement économique et les échanges internationaux, l'instabilité monétaire et l'inflation, ainsi que la précarité du respect des droits de l'homme, il serait décevant que le Conseil doive remettre à plus tard l'adoption de mesures positives et se contenter pour le moment de dispositions ne visant qu'à des travaux préliminaires. Sans prétendre que ces tâtonnements et le renvoi à plus tard d'actes concrets eussent pu être évités, et sans sous-estimer les obstacles que les profondes divisions politiques de notre temps opposent à une action internationale plus efficace et plus rapide, il croit toutefois que l'autorité et le prestige du Conseil pourraient se trouver diminués si, dans maints domaines importants, on ne parvenait pas assez tôt à traduire les constatations et les résultats des nombreuses études du Conseil par des mesures destinées à atteindre les buts économiques et sociaux fixés par la Charte.

Il importe de tenir compte de cet avertissement, discret mais judicieux, du président pour juger de la position actuelle du Conseil économique et social et de son aptitude à exercer à l'avenir une action fructueuse. Comme l'a signalé M. Amjad Ali, il est peut-être inévitable que soient différées les solutions concrètes que sollicitent de nombreux problèmes; étant donné cependant que le Conseil, de même que l'organisation mère, existe depuis quelques années seulement, il ne faut pas, non plus, verser dans le pessimisme, mais s'appliquer plutôt à voir le beau côté du tableau et l'œuvre positive accomplie jusqu'ici. Mais on aurait certainement tort de se montrer satisfait et de ne pas admettre qu'un effort persévérant et une attitude positive sont nécessaires, et qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le Conseil économique et social réussisse à s'acquitter véritablement du rôle qui lui est assigné dans la réalisation des buts et des principes des Nations Unies.



—Nations Unies

#### SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Vue d'ensemble de la séance d'ouverture de la septième session de l'Assemblée générale qui a eu lieu dans la salle de l'Assemblée générale, au siège des Nations Unies, dont le bâtiment a récemment été construit.

## "LE CANADA ET LES NATIONS UNIES 1951-1952"

*Le Canada et les Nations Unies 1951-1952* est le sixième d'une série de rapports qui sont déjà avantageusement connus au Canada et à l'étranger comme sources autorisées de référence non seulement sur la participation du Canada à l'Organisation des Nations Unies, mais également sur toutes les sphères d'action des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

Les rapports antérieurs\* traitaient des événements d'une seule année civile; *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952* embrasse une période de dix-huit mois, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 1951 au 30 juin 1952. Mais même si la période considérée est plus étendue, le nouveau rapport a environ le même nombre de pages que le précédent. On est arrivé à ce résultat sans rien sacrifier de l'essentiel, en condensant le corps du volume et en réduisant le nombre des déclarations et des résolutions qui figuraient aux annexes. Celles-ci renferment néanmoins plusieurs excellents textes de référence, tels que l'exposé des méthodes que le Gouvernement canadien suit dans sa façon de traiter des affaires des Nations Unies.

L'œuvre des Nations Unies est souvent présentée sous un faux jour. On appuie trop sur les problèmes politiques et de sécurité, notamment sur les problèmes dont la solution est rendue impossible par la division qui existe entre le monde soviétique et le monde libre. D'où les blâmes à l'adresse des Nations Unies, ou leur répudiation comme si elles avaient complètement échoué. « La division existerait quand même, déclare le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans l'avant-propos qu'il a écrit pour *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952*, et presque certainement sous une forme plus dangereuse, s'il n'y avait pas d'organisation mondiale. Les Nations Unies étant le miroir du monde, il ne faut pas, du fait qu'elles reflètent un sombre tableau, conclure qu'elles ont failli à leur tâche. » M. Pearson souligne également qu'on a tort de considérer les affaires internationales « uniquement sous l'angle de la guerre froide, ou la peur et l'insécurité uniquement en fonction de l'impérialisme soviétique. Même si le communisme n'avait jamais été inventé et même si l'Union soviétique se trouvait sur une autre planète, il n'en subsisterait pas moins de graves divergences au sein du monde libre. »

*Le Canada et les Nations Unies* vise à donner une idée plus nuancée de l'Organisation des Nations Unies. Sans minimiser l'importance de certaines questions d'actualité brûlante que celles de la Corée et du désarmement, à l'égard desquelles les divergences entre le bloc soviétique et l'Occident sont le plus marquées, on accorde toute l'attention voulue à des affaires d'un caractère moins spectaculaire où l'action des Nations Unies a souvent remporté de notables succès.

Le volume traite également à fond des nombreux travaux des Nations Unies qui n'ont rien à voir avec les questions politiques et de sécurité, notamment ceux qui ressortissent au domaine économique et social. Ainsi, l'assistance technique aux pays insuffisamment développés et l'aide destinée à assurer le progrès économique de ces pays ont pris une importance toute particulière au cours de la période considérée dans *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952* et forment le sujet de deux articles fouillés de la section économique et sociale du rapport. Dans son avant-propos, M. Pearson note qu'une « divergence d'opinions sur le degré et le rythme » du développement économique a entraîné une scission au sein des Nations Unies entre les pays évolués et ceux qui le sont moins. M. Pearson est cependant d'avis que, sans sous-estimer l'importance de cette scission, il ne faudrait pourtant pas y voir un désaccord sur les principes essentiels: « Heureusement, la scission n'est pas fondamentale; il n'y a pas de raison pour qu'elle se perpétue. »

D'autres sections du volume analysent les travaux de chacune des institutions spécialisées, les problèmes difficiles que posent à l'Organisation les territoires non autonomes, les problèmes juridiques d'ordre international et la Cour internationale de Justice, et les questions financières et administratives des Nations Unies. Les annexes comprennent le budget des Nations Unies pour 1952, le barème des contributions des États membres et le total des crédits budgétaires de l'Organisation et des institutions spécialisées pour ces dernières années, ainsi que les contributions du Canada.

La version française du rapport paraîtra en novembre.

\* *Les Nations Unies 1949, Le Canada et les Nations Unies 1947, Le Canada et les Nations Unies 1948, Le Canada et les Nations Unies 1949, Le Canada et les Nations Unies 1950.* On peut encore se procurer les rapports de 1947, 1948, 1949 et 1950 en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa. Prix: 50c. l'exemplaire.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. T. A. Stone, ambassadeur, est muté de Stockholm à La Haye, le 10 septembre 1952.

M. J. B. C. Watkins, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est nommé ministre du Canada à Oslo, le 8 septembre 1952.

M. A. A. Day, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est nommé ministre à l'ambassade du Canada à Paris, le 9 septembre 1952.

M. G. P. Kidd, du Collège national de défense (Kingston), est affecté à l'administration centrale à Ottawa, le 25 août 1952.

M. R. M. Macdonnell, rentré de Paris en congé de rapatriement, est affecté à l'administration centrale du Ministère à Ottawa, le 2 septembre 1952.

M. D. M. Cornett, rentré de Copenhague en congé de rapatriement, est affecté à l'administration centrale du Ministère à Ottawa, le 2 septembre 1952.

M. J. M. Harrington, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade, le 2 septembre 1952.

M. M. A. Crowe, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est affecté au Collège national de défense (Kingston), le 2 septembre 1952.

M. C. F. W. Hooper, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est affecté au consulat général du Canada à Caracas, le 5 septembre 1952.

M. C. E. McGaughey, rentré de Tokio en congé de rapatriement, est affecté à l'administration centrale du Ministère à Ottawa, le 8 septembre 1952.

M. A. J. Pick, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome, le 8 septembre 1952.

M. G. S. Patterson, de l'administration centrale du Ministère à Ottawa, est affecté au consulat général du Canada à Boston, le 10 septembre 1952.

M. Ernest-A. Côté, rentré de Londres en congé de rapatriement, est affecté à l'administration centrale du Ministère à Ottawa, le 15 septembre 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence M. Ove Flemming de Sehested, ministre du Danemark, le 16 septembre.

M. K. L. O. Gillion, secrétaire adjoint, haut commissariat de Nouvelle-Zélande, le 28 août.

M. Carlos Abraham Walker, attaché, ambassade d'Argentine, le 3 septembre.

M. Masatada Tachibana, attaché, ambassade du Japon, le 5 septembre.

M. Spasan Jovanovic, premier secrétaire, ambassade de Yougoslavie, le 5 septembre.

Le brigadier C. P. S. C. Bright, C.B.E., conseiller militaire, haut commissariat du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 16 septembre.

M. Kazuyoshi Inagaki, conseiller, ambassade du Japon, le 18 septembre.

M. Valentin I. Vorobiev, deuxième secrétaire, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 18 septembre.

#### Départs

Son Excellence M. Numan Tahir Seymen, ambassadeur de Turquie, le 25 septembre. M. Zübeyir Aker, premier secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Le colonel Thomas R. Clarkin, attaché militaire adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 15 août.

Le brigadier G. E. Thubron, D.S.C., C.B.E., conseiller militaire, haut commissariat du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 5 septembre.

Son Excellence M. A. H. J. Lovink revint d'un voyage dans le nord de l'Ontario et quitta de nouveau Ottawa pour une visite aux Pays-Bas, le 30 août. M. M. J. van

Schreven, conseiller, était chargé d'affaires *ad interim*. Son Excellence est maintenant de retour et a repris la direction des affaires, le 20 septembre.

Son Excellence le docteur Rajko Djer-manovic, ambassadeur de Yougoslavie, est en visite en Yougoslavie, le 2 septembre. M. Djuro Vukolic, deuxième secrétaire est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence le docteur Klas Böök, ministre de Suède, représentait son pays à la conférence annuelle de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, le 1<sup>er</sup> septembre. M. Sigge et Lilliehöök, deuxième secrétaire, était chargé d'affaires.

Son Excellence est en voyage dans l'Ouest du Canada depuis le 15 septembre. M. Sigge de Lilliehöök est chargé des affaires de la légation.

Son Excellence le docteur Werner Dank-wort, ambassadeur d'Allemagne, est rentré de vacances et a repris la direction des affaires de l'ambassade, le 2 septembre.

Son Excellence le vicomte du Parc, ambassadeur de Belgique, a repris la direction de l'ambassade à son retour d'une visite en Belgique, le 9 septembre.

La chancellerie de l'ambassade de Cuba est maintenant au 400 avenue Holland; le numéro de téléphone est 2-1729.

## Service consulaire

### Reconnaisances octroyées

M. Enrique Mulford, consul général de Panama, Halifax, le 6 septembre.

M. Hernan Buzeta, consul honoraire du Chili, Montréal, le 11 septembre.

Le docteur Adolph Reifferscheidt, consul d'Allemagne, Montréal, le 11 septembre.

M. Harry Emerson, consul honoraire de la République Dominicaine, St-Jean (Terre-neuve), le 12 septembre.

M<sup>lle</sup> Dorothy T. Brown, vice-consul des États-Unis d'Amérique, Toronto, le 16 septembre.

### Départs

M. Charles B. Borrell, consul des États-Unis d'Amérique, Montréal, le 29 août.

M. Kingdon W. Swayne, vice-consul des États-Unis d'Amérique, Toronto, le 4 septembre.

M. Fred M. Wren, consul des États-Unis d'Amérique, Montréal, le 5 septembre.

M. Cabot Coville, consul général des États-Unis d'Amérique, Halifax, sera absent de son poste durant plus de six semaines. M. Casimir T. Zawadski, consul, sera chargé des affaires du consulat.

## REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en septembre 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)*

*(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de répertorier les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)*

### Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1952.)*

### Conférences de septembre

Sixième Conférence du Commonwealth sur la sylviculture (Ottawa), du 11 août au 13 septembre. Délégués du Canada: ministère des Ressources et du Développement économique: M. D. A. Macdonald, le colonel J. H. Jenkins; M. J. M. Marshall; M. H.

Schwartz; ministère de l'Agriculture: M. M. L. Prebble; ministère du Commerce; M. G. H. Rochester; ministère du Travail: M. G. V. Haythorne; M. K. J. Carter, sous-ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve; M. J. F. Gaudet, forestier en chef du



ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île-du-Prince-Édouard; M. G.W.I. Creighton, sous-ministre des Terres et Forêts de Nouvelle-Écosse; M. J. H. Ramsay, sous-ministre suppléant des Terres et Mines du Nouveau-Brunswick; M. A. Bédard, sous-ministre des Terres et Forêts du Québec; M. E. J. Zavitz, du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario; M. J. G. Somers, du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba; M. E. J. Marshall, du ministère des Ressources naturelles et du Développement industriel de Saskatchewan; M. E. S. Huestis, du ministère des Terres et Forêts de l'Alberta; M. F. S. McKinnon, du ministère des Terres et Forêts de Colombie-Britannique; et de nombreux délégués et observateurs.

*Conférence intergouvernementale en vue de l'adoption de la Convention universelle des droits d'auteur de l'UNESCO* (Genève), du 18 août au 6 septembre. Chef de la délégation: M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse. Délégué: M. Charles Stein, sous-secrétaire d'État du Canada. Suppléant: M. G. G. Beckett, du secrétariat d'État du Canada. Conseiller technique: M. H. G. Fox, de St. Catharines (Ontario).

*Soixantième session du Comité central permanent de l'opium* (Genève), du 1<sup>er</sup> au 6 septembre. Le colonel C. H. L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

*Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et Fonds monétaire international: septième réunion annuelle des bureaux des gouverneurs* (Mexico), du 3 au 12 septembre. M. D. C. Abbott, ministre des Finances; M. J. Coyne, de la Banque du Canada; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. L. Rasminsky, de la Banque du Canada; M. G. N. Perry, de l'ambassade du Canada à Washington.

*Troisième session de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature* (Caracas, Venezuela), du 3 au 9 septembre. Observateur: M. Edmond Turcotte, consul général du Canada à Caracas.

*Huitième assemblée générale de l'Union astronomique internationale* (Rome), du 3 au 14 septembre. M. R. M. Petrie, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

*Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)* (Genève), depuis le 4 septembre. M. Louis Couillard, du haut commissariat du Canada à Londres.

*Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth* (Ottawa), du 8 au 14 septembre. Présidents conjoints de la délégation du Gouvernement fédéral: l'honorable Elie Beaugrand, président du Sénat; l'honorable W. R. MacDonald, orateur de la

Chambre des communes. Chefs des délégations provinciales: Ontario: l'honorable révérend M. C. Davies; Nouvelle-Écosse: l'honorable H. D. Hicks; Québec: l'honorable Daniel Johnson; Île-du-Prince-Édouard: l'honorable T. W. Phillips; Saskatchewan: l'honorable P. E. Howe; Alberta: l'honorable révérend P. Dawson; Manitoba: l'honorable N. V. Bachynsky; Nouveau-Brunswick: l'honorable R. J. Hill; Terre-Neuve: le major P. J. Cashin; et de nombreux autres membres des législatures fédérale et provinciales.

*Treizième congrès international d'horticulture* (Londres), du 8 au 15 septembre. Délégués: MM. H. Hill, W. Ferguson et W. Ross, du ministère de l'Agriculture; M. J. C. Wilcox, de Summerland (C.-B.), le colonel J. G. Robertson et M. D. A. B. Marshall, du haut commissariat du Canada à Londres.

*Troisième session du Comité spécial des pratiques commerciales restrictives (Conseil économique et social)* (Genève), du 8 au 26 septembre. Délégué: M. T. D. MacDonald, du ministère de la Justice. Suppléant: M. G. V. N. Sainsbury, du ministère des Finances.

*Dix-neuvième session du Congrès international de géologie* (Alger), du 8 au 15 septembre. Représentant: M. J. M. Harrison, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

*Association internationale des commissaires de la chasse, de la pêche et de la conservation et de l'« American Fisheries Society »* (Dallas, Texas), du 8 au 12 septembre. M. V. E. F. Solman, du ministère des Ressources et du Développement économique.

*Troisième session de la Commission des industries chimiques de l'OIT* (Genève), du 9 au 20 septembre. Délégués du Gouvernement: M. S. Picard, de la Commission de l'assurance-chômage (Québec); M. P. H. Caselman, du ministère du Travail. Délégués des employeurs: M. T. W. Smith, de la *Canadian Industries Limited* (Montréal); M. G. Benson, de la *Shawinigan Chemical Limited* (Montréal). Délégué des travailleurs: M. A. M. Simpson, de l'*International Chemical Workers Union* (Agincourt).

*Conférence en vue de la révision de la Convention de Rome de 1933 (OACI)* (Rome), depuis le 9 septembre. M. C. S. Booth, délégué permanent du Canada auprès de l'OACI.

*Dix-septième réunion du Comité exécutif du Bureau panaméricain d'hygiène (OMS)* (La Havane), du 10 au 12 septembre. Observateur: M. K. C. Brown, de l'ambassade du Canada à La Havane.

*Biennale internationale de poésie* (Knokke-le-Zoute, Belgique) du 11 au 15 septembre. Délégué: M<sup>lle</sup> Simone Routier, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

*Sixième réunion du Conseil de direction du Bureau panaméricain d'hygiène (OMS) (La Havane), du 15 au 24 septembre. Observateur: M. K. C. Brown, de l'ambassade du Canada à La Havane.*

*Troisième congrès international de phytopharmacie (Paris), du 15 au 21 septembre. Délégué: M. W. A. Ross, du ministère de l'Agriculture.*

*Deuxième session de la Division de statistique de l'OACI (Montréal) depuis le 16 septembre. Chef de la délégation: M. G. A. Scott, de la Commission des transports. Suppléant: M. M. B. Burwash, de la Commission des transports. Conseillers: M. S. McLean, de la Commission des transports; M. J. H. Lowther, du Bureau fédéral de la statistique.*

*Vingt-et-unième congrès international de l'habitation et de l'urbanisme (Lisbonne), du 21 au 27 septembre. Observateur: M. H. M. Maddick, chargé d'affaires à Lisbonne.*

*Réunion préparatoire de la Conférence économique du Commonwealth (Londres), depuis le 22 septembre. Président: M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada à*

*Londres. Délégués: M. F. W. Bull, sous-ministre du Commerce; M. J. F. Parkinson, du haut commissariat du Canada à Londres; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. L. Rasminsky, de la Banque du Canada; M. D. V. LePan, de l'ambassade du Canada à Washington; M. Louis Couillard, du haut commissariat du Canada à Londres.*

*Conférence sur la fièvre aphteuse (Copenhague), du 22 au 28 septembre. M. K. F. Wells, du ministère de l'Agriculture.*

*Dix-huitième réunion du Comité exécutif du Bureau panaméricain d'hygiène (OMS) (La Havane), depuis le 25 septembre. Observateur: M. K. C. Brown, de l'ambassade du Canada à La Havane.*

*Deuxième session du Comité d'amélioration des statistiques nationales de l'Institut interaméricain de la statistique (Ottawa), du 29 septembre au 11 octobre. M. H. Marshall, du Bureau fédéral de la statistique.*

*Cinquantième du Conseil international d'océanographie (Copenhague), du 29 septembre au 7 octobre. Observateur: M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries.*

### Conférences d'octobre et de novembre

*(Les conférences ou réunions internationales dont les noms suivent ne sont énumérées qu'à titre d'information. Il ne s'ensuit pas que le Gouvernement canadien a été invité à y participer, ou que, dans ce cas, l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)*

*Deuxième conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (Buenos-Aires), depuis le 1<sup>er</sup> octobre.*

*Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), depuis le 1<sup>er</sup> octobre.*

*Septième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), depuis le 2 octobre.*

*Session semestrielle ordinaire de la Commission mixte internationale (Ottawa), du 7 au 17 octobre.*

*Septième conférence internationale et assemblée générale des organismes officiels de tourisme (Naples), du 7 au 11 octobre.*

*Session biennale de la Commission internationale des poids et mesures (Paris), du 7 au 17 octobre.*

*Congrès mondial des manufacturiers de peintures et vernis (Mexico), du 8 au 11 octobre.*

*Huitième congrès panaméricain des architectes (Mexico), du 9 au 16 octobre.*

*Deuxième convention panaméricaine d'évaluation (Santiago), du 12 au 19 octobre.*

*Sixième réunion consultative de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (Ciudad Trujillo, République Dominicaine), du 12 au 24 octobre.*

*Groupe d'études international sur l'organisation statistique (Ottawa), du 13 au 31 octobre.*

*Conférence des chefs des laboratoires de vaccin contre la diphtérie et la coqueluche (OMS) (Dubrovnik, Yougoslavie), du 13 au 18 octobre.*

*Quatrième session du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (CIPMME) (Genève), depuis le 13 octobre.*

*Dixième session de la Commission du bois de la CEE (Genève), du 13 au 20 octobre.*

*Troisième session du Comité spécial du travail forcé (OIT) (Genève), du 14 octobre au 22 novembre.*

*Septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), depuis le 14 octobre.*

Congrès panaméricain de la voirie (Mexico), du 19 au 25 octobre.

Quatrième session de la Commission du pétrole de l'OIT (Scheveningen, Pays-Bas), du 14 au 25 octobre.

Session annuelle ordinaire du Comité exécutif de l'Institut international de la réfrigération (Paris), depuis le 16 octobre.

Réunion de la Commission de la pêche maritime du Pacifique (Seattle, Washington), du 22 au 24 octobre.

Réunion de la Commission provisoire établie en vue de la création d'une Organisation mondiale du tabac (Stamboul), du 15 au 16 octobre.

Quatrième congrès interaméricain de radiologie (Mexico), du 2 au 8 novembre.

Troisième Conférence interaméricaine de statistique (Santiago), du 2 au 14 novembre.

Huitième session de la réunion conjointe du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (Genève), du 4 au 10 novembre.

Soixante-et-unième session du Comité central permanent de l'opium (Genève), du 11 au 18 novembre.

Septième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris), du 12 novembre au 10 décembre.

Cent vingtième session du Conseil de direction de l'OIT, du 19 au 29 novembre.

Réunion des Premiers ministres du Commonwealth (Londres), en novembre.

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
N° 57	2 septembre	Promotion de MM. R. A. Mackay et R. M. Macdonnell au rang de sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.
N° 58	16 septembre	Présentation des lettres de créance de M. Ore Fleming de Sehested, ministre du Danemark.
N° 59	19 septembre	Délégation du Canada à la Conférence de Genève faisant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
N° 60	19 septembre	Délégation du Canada à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York.
N° 61	23 septembre	Envoi de blé à l'Inde en vertu du plan de Colombo.
N° 62	26 septembre	Désignation de M. Émile Vaillancourt comme ambassadeur spécial près la République de Panama à l'occasion de l'inauguration du nouveau Président de ce pays.

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Comment va l'OTAN*, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, prononcée à Toronto, à un déjeuner des directeurs de l'Exposition nationale du Canada, à l'occasion de la Journée des affaires internationales et de la santé, le 2 septembre 1952 (N° 52/30).

*The Sixth British Commonwealth Forestry Conference*, discours de M. R.H. Winters, ministre, et du major-général H. A. Young, sous-ministre des Ressources et du Développement

économique, prononcés à l'occasion de la sixième Conférence du Commonwealth sur la sylviculture, à Ottawa, le 11 août 1952 (N° 52/31).

*Le Canada dans la communauté des nations*, allocution du Premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, prononcée à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Association des Clubs canadiens, à Hamilton (Ontario), le 12 septembre 1952 (N° 52/32).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

*Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1953 et Annexe explicative*; New-York, document A/2125; 180 pp.; \$2.00; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément n° 5.

*Commission des questions sociales—Rapport sur la huitième session (19-29 mai 1952)*; le 2 juin 1952; document E/2247, E/CN.5/287; 29 pp.; 25 cents; procès-verbaux officiels: quatorzième session, supplément n° 9.

*Organisation mondiale de la santé—Conseil exécutif, dixième session, (29 mai-3 juin 1952) — Résolutions et annexes*; Genève, août 1952; 32 pp.; 25 cents; Actes officiels de l'OMS, n° 43.

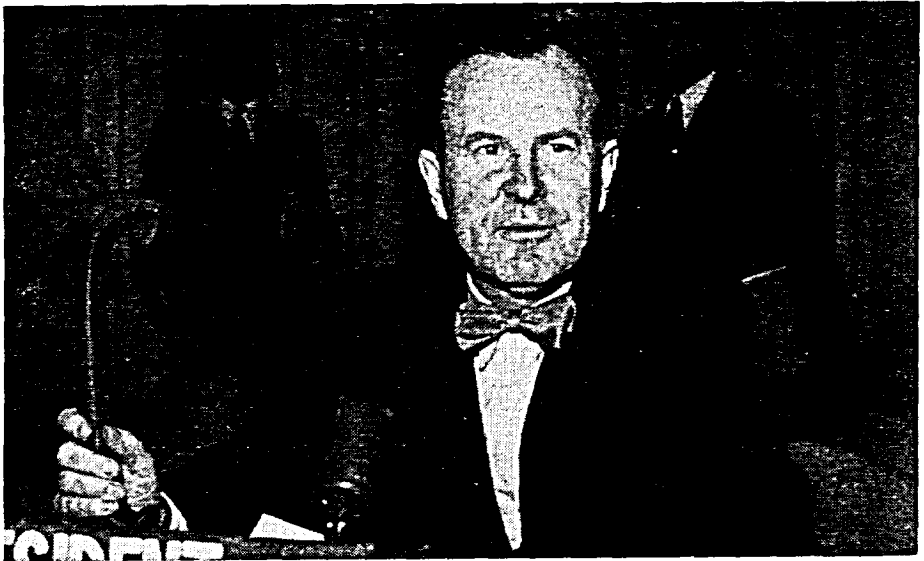
### b) Documents photocopiés:

*Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quatrième session du 4 juin au 8 août 1952*; le 9 août 1952; document A/CN.4/58; 40 pp.

*Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance—Rapport du Conseil d'administration (22-24 avril 1952)*; le 7 mai 1952; document E/2214, E/ICEF/198; 224 pp.; documents officiels: quatorzième session, supplément n° 7.

*Le problème de l'apatridie — Rapport d'ensemble du Secrétaire général*; le 26 mai 1952; document E/2230, A/CN.4/56; 219 pp.

\*On peut se procurer les publications imprimées en anglais, à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d'"Affaires extérieures".



—Nations Unies

### SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

M. L. B. Pearson, président de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.



# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Novembre 1952

N° 11

	PAGE
Le Moyen-Orient .....	374
La Commission permanente canado-américaine de défense.....	382
Le Collège de la défense nationale.....	386
Le Canada et les Nations Unies.....	391
Déclaration sur la Corée.....	393
La voix maritime du Saint-Laurent.....	402
Nominations et mutations .....	404
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	404
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	405
Déclarations et discours.....	406
Publications du Ministère .....	406
Récents communiqués du Ministère.....	407
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	408

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# LE MOYEN-ORIENT\*

par R. M. SAUNDERS

**D**ES ÉTUDIANTS défilent en vociférant des injures à l'adresse des étrangers dans les rues du Caire, de Beyrouth ou de Tunis; des paysans travaillent patiemment le sol sur des coteaux cultivés depuis l'antiquité; du pétrole noir, liquide précieux, coule dans des canalisations jalousement gardées qui, sur des centaines de milles, traversent des déserts au sable brûlant; des canons se dressent aux points stratégiques et des avions font la patrouille des airs. Voilà, en quelques mots, ce qu'est le Moyen-Orient, croisée des chemins du monde, poulx des ambitions politiques, baromètre de la paix. Mais, quelque nom qu'on lui donne, il demeure l'un des points les plus névralgiques du globe.

## Définition

De prime abord, il semble facile d'indiquer sur une carte où se trouve le Moyen-Orient. Borné au nord par la mer Noire et au sud par l'océan Indien, il s'étend de la vallée du Nil et de l'extrémité orientale de la Méditerranée jusqu'à l'Afghanistan et la frontière du Pakistan. Cependant, ce nom de Moyen-Orient n'embrasse pas toute cette superficie. Autrefois, le Moyen-Orient ne comprenait que la partie orientale, tandis que l'Asie Mineure et la péninsule d'Arabie étaient désignées comme le Proche-Orient. Durant la seconde guerre mondiale, le nom de Moyen-Orient fut appliqué à tout le territoire, bien que les deux noms soient encore employés. Des historiens, surtout ceux du Moyen-Orient, soutiennent que ce nom devrait s'appliquer à tout le monde arabe et embrasser le nord de l'Afrique, de l'Égypte au Maroc. D'autres voudraient que le Moyen-Orient comprenne le monde islamique, ce qui inclurait le Pakistan et une autre portion de l'Afrique. Cette incertitude au sujet de l'emploi même de ce nom donne quelque idée de l'agitation des esprits au Moyen-Orient. C'est le signe d'une ère nouvelle, d'une époque de plus en plus consciente de son importance et où germe un sentiment nationaliste plus puissant. Il est fort possible qu'un jour le nom de Moyen-Orient désigne une superficie plus grande qu'aujourd'hui mais nous nous en tiendrons ici à notre première définition.

## Importance

### Carrefour du monde

Autrefois, de longues caravanes franchissaient les déserts du Moyen-Orient, les chameaux portant sur leur dos les marchandises des Indes. Aujourd'hui, camions et automobiles filent rapidement entre Bagdad, Damas et Alep. Des navires sillonnent la Méditerranée et la mer Rouge, en route vers le canal de Suez qui relie l'Afrique à l'Asie. Pendant des siècles, pourtant, des voiliers déchargeaient en Arabie et en Égypte leur cargaison qui était transportée à dos de chameau et rechargée sur d'autres bateaux. Aujourd'hui, des avions français, hollandais, américains et anglais survolent les mers et les déserts dans les deux sens. Oui, vraiment, cette région est devenue la croisée des chemins du monde.

### Vieux champ de bataille

C'est précisément pour cela que le Moyen-Orient a toujours été le théâtre des conquérants. C'est là que l'Égypte et l'Assyrie ont été aux prises; c'est là qu'Alexandre le Grand a vaincu les Perses et qu'après lui les empereurs romains ont repris la lutte. Sarrasins et croisés se sont battus sur la frontière occidentale, tandis que les Ottomans

\* Cet article a été publié dans « Actualités » et est reproduit ici avec la permission de l'auteur et du Bureau des « Actualités » du ministère de la Défense nationale.

sont partis d'Orient pour menacer l'Europe. Rien d'étonnant de voir encore les grandes puissances se faire face sur ce champ de bataille séculaire.

### **Berceau des religions**

C'est aussi au Moyen-Orient que sont nées trois grandes religions: le judaïsme, l'islamisme et le christianisme. Il est bon de le signaler dans un monde où la fraternité musulmane, le rêve sioniste et la survivance chrétienne posent chaque jour des problèmes cuisants.

### **Le pétrole**

L'histoire joue un grand rôle dans cette région car elle influe sur les tendances politiques du moment. Aujourd'hui, des ambitions nationalistes ont succédé aux conflits du passé. Farouchement rebelle à l'intrusion étrangère et conscient de son importance, le Moyen-Orient aspire à l'indépendance. Il veut aussi garder son pétrole, essentiel à l'industrie moderne et à la machine de guerre. En effet, la vente du pétrole est aussi importante que le commerce des épices, il y a quatre siècles. Dans cette région où la géographie et l'histoire exercent une si forte influence, où de nouveaux sujets de friction ont succédé aux anciens, la situation est plus tendue que partout ailleurs.

### **Le nationalisme turc**

De tous les pays du Moyen-Orient, le plus fort, le plus sûr et le plus stable est la Turquie qui se trouve ainsi l'associée la plus précieuse et la plus sincère des pays démocratiques de l'Occident. C'est aujourd'hui un fait avéré mais si quelqu'un avait osé prédire, au début de notre siècle, que la Turquie deviendrait notre alliée, on lui aurait répondu qu'une telle éventualité était absurde. Rien n'empêche que le vieil empire ottoman, tombé en ruines en 1910, s'est métamorphosé pour devenir un pays vigoureux, un pays aux idées saines et libérales.

Quelle transformation depuis l'époque où Pierre le Grand et Catherine II de Russie convoitaient les possessions ottomanes sur la mer Noire et où leurs armées écrasaient celles des sultans! Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, la Turquie avait été le champ de bataille favori des puissances impérialistes comme la Russie, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne du Kaiser.

### **Révolution**

Le premier assaut contre le vieux régime fut déclenché vers 1908 par des officiers de l'armée turque et des étudiants qui forcèrent le Sultan à accepter certaines réformes. C'est de leurs rangs que sont sortis Kemal Pacha et Ismet qui avaient rêvé de convertir l'Empire ottoman moribond en un nouvel État européen moderne, mais dont le cataclysme de la Grande Guerre de 1914 interrompit les plans. En 1919, la Turquie était en ruines.

### **Kemal Atatürk**

Puis le miracle s'opéra. Comme le Phénix renaissant de ses cendres, la Turquie revint à la vie avec Kemal Pacha, héros de Gallipoli et vainqueur des Grecs en 1920. Les Alliés, qui appuyaient la Grèce, ont reconnu la victoire turque par le traité de Lausanne en 1923, ce qui a permis à Mustapha Kemal Pacha de réaliser la grande ambition de sa vie: la République turque.

Sur les ruines du vieil empire devait s'élever une Turquie nouvelle, une nation qui adopterait les meilleures réformes de l'Occident, un État assez puissant pour résister à n'importe quelle autre puissance. Tel était le rêve de Kemal Pacha. L'abolition de l'Empire ottoman et du califat porta d'heureux fruits. Cela permit aux Turcs

de se ressaisir et les anima du désir de sauvegarder leur caractère national tout en modifiant leur constitution. Ne possédant plus de colonies, ils ont pu concentrer leur attention sur les problèmes intéressant la Turquie proprement dite.

Comme président-dictateur, Kemal Atatürk s'attaqua avec vigueur à cette tâche, ne craignant pas de sévir au besoin. Tout en stimulant l'esprit nationaliste de son peuple, il lui fit adopter les mœurs occidentales. L'alphabet des langues néo-latines remplaça les caractères arabes. Tous les Turcs, des enfants aux grands-parents, furent contraints d'aller à l'école afin d'apprendre le nouvel alphabet et ceux qui se servirent de l'alphabet arabe furent condamnés à l'amende ou même à la prison. Il vida les harems et permit aux femmes de se mêler des affaires publiques. Il supprima le fez et força les Turcs à se coiffer à l'euro péenne. Le jour où cet édit entra en vigueur, jamais il ne se vendit autant de chapeaux dans une seule journée. L'Islam fut aboli comme religion d'Etat et avec lui disparurent les vieilles lois, la façon d'administrer la justice et un grand nombre d'us et coutumes. De nouvelles lois, de nouvelles méthodes d'enseignement, un nouveau régime administratif furent établis sur le modèle de l'Europe et de l'Amérique.

### **Fin de la dictature**

Cette modernisation de la Turquie n'est pas complète, il est vrai, surtout dans les régions rurales. Les Occidentaux incrédules ont prétendu que la dictature de Kemal Atatürk avait succédé au despotisme des sultans et que toutes ces réformes n'étaient que de façade. A la mort de Kemal Atatürk en 1938, son vieil ami et collègue Ismet, aujourd'hui Ismet Inonu, lui succéda et les étrangers prétendirent qu'en dépit de tous les progrès réalisés en Turquie, la dictature persistait. Celle-ci opposa au monde un retentissant démenti en 1950 quand le parti d'Ismet Inonu fut battu aux élections. Un nouveau régime, plus démocratique, prit le pouvoir. Kemal et Ismet avaient tenu parole.

### **Bastion de l'Occident**

Il est tout naturel que cette nouvelle nation démocratique soit reliée à l'Occident. La révolution turque a eu pour objet l'acheminement vers la civilisation occidentale, et la Turquie se range du côté des pays qui entendent maintenir cette civilisation, d'autant plus que la Russie menace, depuis des siècles, son indépendance et ce n'est que par son alliance avec les nations occidentales qu'elle espère contenir cette menace. Voilà pourquoi nous pouvons considérer la Turquie comme un puissant bastion de la puissance occidentale au Moyen-Orient. L'adhésion de la Turquie au pacte nord-atlantique n'est pas un effet du hasard: c'est un geste conforme à ses intérêts et à ses convictions; elle l'a démontré en envoyant une brigade pour prêter main-forte aux Nations Unies en Corée.

S'il est logique que la Turquie s'unisse aux pays de l'Occident, il n'en demeure pas moins que la révolution turque a été une manifestation nationale. En Asie Mineure, une nation a été créée d'après les conceptions occidentales; les idées européennes ont franchi le Bosphore, mais elles ont été inculquées à un peuple asiatique par un chef asiatique sur une terre asiatique. Une révolution nationaliste a donné naissance à un Etat qui commande le respect du monde occidental. D'autres pays asiatiques n'oublieront pas cet exemple, surtout ceux qui étaient sous la domination de l'Empire ottoman car ils réclament eux aussi leur indépendance et aimeraient à être considérés comme des égaux.

### **Nationalisme arabe**

Ceci nous amène à parler des Arabes, peuple autrefois d'une grande culture et d'un glorieux passé, peuple qui fut l'égal des Occidentaux, mais qui succomba ensuite



à la domination ottomane et aux intrigues européennes. Les grands progrès réalisés par les Turcs, leurs anciens maîtres, ont profondément ému les Arabes. 1

### **Sentiment national**

Le sentiment national arabe avait pris naissance au début de la guerre 1914-1918, stimulé par l'exemple de l'Europe et les agitations des Jeunes Turcs. C'est ce nationalisme croissant, encouragé par l'affranchissement du joug ottoman, que le colonel Lawrence sut si brillamment exploiter en faveur de la cause alliée et contre les Allemands et le Sultan. Il réussit à convaincre les chefs arabes qu'une victoire des Alliés amènerait l'indépendance des peuples arabes. Cependant, les hommes d'État alliés voyaient sous un autre angle la réorganisation politique des territoires arabes. Au lieu d'obtenir leur indépendance, ces territoires ont été morcelés en protectorats, en pays sous le mandat de certaines puissances alliées, ce qui a amèrement déçu le monde arabe.

### **Conflits arabes**

Il est vrai que la République libanaise et la Syrie, l'Irak, la Transjordanie et la Palestine, l'Arabie saoudite, le Yémen révèlent de grandes différences entre peuples arabes. Le Liban, par exemple, est peuplé en majorité de chrétiens, tandis que la Syrie est surtout musulmane. L'Irak compte une forte population de musulmans chiites unis à leurs coreligionnaires de l'Iran, tandis que l'Arabie saoudite est le pays des Ouahhabites, secte musulmane aux mœurs sévères. Bien que la population de tous ces pays parle l'arabe, la langue a subi des modifications qui la rendent parfois difficile à comprendre. Plus importante encore est la ténacité du loyalisme dans une région où la solidarité des tribus et l'allégeance à leurs chefs ont persisté pendant des siècles. Cet attachement a été la cause de conflits entre les divers groupements arabes. Nous en trouvons des exemples dans les luttes de familles qui ont abouti à la création des royaumes de l'Irak et de Transjordanie.

### **Unification**

Mais en dépit des religions différentes, des nombreux dialectes, du loyalisme de caste, de leur progrès économique et social plus ou moins avancé, les Arabes ont de plus en plus conscience de faire partie d'une grande collectivité. Ceux qui insistent trop sur les frictions au sein du monde arabe et qui prédisent que l'unification de cette collectivité ethnique est irréalisable, devraient se rappeler que des frictions et des faiblesses analogues n'ont pas empêché l'Allemagne et l'Italie de réaliser leur unité politique, unification qui remonte à moins d'un siècle. En dépit de nombreux obstacles, les Arabes s'acheminent vers une union nationale. Leurs efforts conjugués contre les Turcs, de 1914 à 1918, ont permis aux peuples arabes de prendre conscience de leur force. Leurs espoirs d'indépendance ayant été frustrés en 1918, ce sentiment national s'est accentué. S'étant affranchis du joug ottoman, ils cherchent maintenant à se libérer de la dépendance européenne, du joug de certains pays de l'Occident.

Entre les deux grandes guerres, de 1919 à 1939, cette lutte pour l'indépendance arabe a été marquée d'intrigues, d'assassinats, d'insurrections, de révoltes et de guerres civiles. L'Irak et l'Arabie saoudite ont mieux réussi que la Syrie et le Liban à se libérer de la maîtrise étrangère, mais pas un seul pays n'a pu obtenir l'indépendance complète. Les déceptions éprouvées après 1918 ont poussé quelques chefs arabes à conspirer avec les Allemands durant la seconde guerre mondiale. Ils ont pensé, dans leur crédulité, que les nazis, après les avoir libérés des Anglais et des Français, se retireraient, les laissant maîtres de leurs destinées. Le fait de s'être tournés vers les Allemands démontre jusqu'à quel point les Arabes détestaient le joug étranger. Cette lutte continue en se déplaçant, tantôt en Egypte, tantôt ailleurs.

## Nationalisme égyptien

Les sursauts nationaux n'ont rien de nouveau en Égypte. Ils se produisent de façon intermittente depuis l'occupation britannique en 1882. Le mouvement nationaliste y est plus ancien que dans n'importe quelle autre région du monde arabe. La position stratégique de l'Égypte sur la mappemonde en fait le centre des ambitions et des intrigues internationales qui ont commencé avec l'invasion des armées de Napoléon. Il faut dire aussi que cette convoitise provient de ce que l'Égypte est le plus riche des pays arabes, celui dont le niveau économique est le plus élevé. Plus européanisée que les autres nations arabes, elle est plus accessible aux idées politiques et sociales de l'Occident. Quand ils songent à leur gloire passée et à leurs origines raciales, assez différentes de celles des Arabes, les Égyptiens se considèrent dans une classe à part tout en affirmant qu'ils sont les défenseurs attitrés du nationalisme arabe. Si le caractère fier des Égyptiens leur a nui auprès des autres pays arabes, par contre leurs revendications nationalistes ont abouti au pacte de la Ligue arabe, signé au Caire en 1945, pacte qui est le premier lien officiel entre les États arabes. En dépit des divergences de race, les Égyptiens sont d'avis que leur pays est tout naturellement membre de la collectivité arabe et, comme les Arabes, ils aspirent à l'indépendance absolue.

Les aspirations nationales, nées durant la première guerre mondiale, se sont intensifiées le jour où les Alliés ont annoncé que les traités de paix reconnaîtraient le droit de chaque pays de choisir sa forme de gouvernement. Ces aspirations ont été approuvées en 1922 quand la Grande-Bretagne reconnut l'indépendance de l'Égypte. Ce geste ne plut pas entièrement aux Égyptiens puisque l'Angleterre avait fait des réserves en disant que le territoire égyptien conservait un « intérêt spécial » au point de vue des moyens de communication et de la défense des intérêts anglais, surtout au canal de Suez et au Soudan. Les troupes anglaises demeurèrent donc en Égypte, et les Égyptiens s'aperçurent que la Grande-Bretagne continuerait à surveiller leur domaine politique et économique. D'autres soulèvements nationalistes aboutirent en 1936 à la signature du traité d'alliance anglo-égyptien par lequel l'Angleterre consentait à retirer ses troupes d'Égypte mais non de la zone du canal de Suez, où les Anglais tiennent à rester tant que l'Égypte ne sera pas en mesure d'en assurer la défense. Ce traité avait été négocié avec Nahas Pacha, président du conseil des ministres et chef du Wafd ou parti nationaliste égyptien qu'il avait fondé en 1919 et qui demeura au pouvoir de mai 1950 à janvier 1952. Le traité de 1936 constituait un grand pas vers l'indépendance de l'Égypte, mais les Égyptiens s'énermaient de voir l'Angleterre retarder l'évacuation de ses troupes de la zone du canal de Suez. Ils n'aimaient pas non plus cette expression d'alliance « permanente » que la Grande-Bretagne avait insérée dans le traité et qui, selon les Égyptiens, voulait dire qu'ils seraient automatiquement mêlés à toutes les guerres anglaises. Quand, lors de la seconde guerre mondiale, les troupes britanniques occupèrent de nouveau l'Égypte, les Égyptiens se rendirent compte qu'ils avaient vu juste. Ils se soumièrent à cette occupation d'assez mauvaise grâce et, la guerre finie, protestèrent contre la lenteur de l'évacuation des troupes anglaises. Irritée de la guerre avec Israël où la Ligue arabe connut l'humiliation et la défaite, l'Égypte eut un sursaut de nationalisme, surtout après que l'Iran eut gagné son point avec la Grande-Bretagne à Abadan. Le président du conseil égyptien dénonça le traité de 1936 dont il avait été l'un des auteurs et exigea que l'Angleterre remit immédiatement à l'Égypte le canal de Suez et le Soudan.

Tout le monde arabe approuva le geste de l'Égypte. Ce sentiment démontre que ce qui se passe en Égypte ne la concerne pas uniquement mais intéresse tous les pays de sang arabe et marque une étape vers leur unité nationale. Il faut se rappeler ici que le nationalisme arabe est échauffé par les profonds sentiments religieux des musulmans. Les répercussions de ces événements se font sentir en dehors des pays arabes. Elles sont visibles jusqu'aux limites de l'Islam.

## Le nationalisme juif

La poussée du sionisme et la création de l'État d'Israël ont aussi accru le sentiment nationaliste des Arabes depuis la première guerre mondiale. En Israël, les sionistes ont atteint leur but mais, par le fait même, ils ont suscité des ambitions nationalistes contraires à celles des Arabes de cette région. Ces deux nationalismes viennent en conflit, et les Arabes prétendent que les sionistes empiètent sur leur terrain.

### Le sionisme

Naturellement, les sionistes voient l'affaire d'un tout autre œil. Les aspirations sionistes remontent à bien loin. Pendant des siècles, la patrie juive ne fut qu'une Terre Promise jamais atteinte, et cette conception était à peu près demeurée théorique. Des considérations politiques et des ambitions matérielles hâtèrent la reconstitution de la patrie juive en Palestine. Le projet n'est entré dans le domaine pratique qu'au début du siècle présent. Les Juifs y ont été poussés par le même sentiment nationaliste qui animait les Turcs et les Arabes. Ils voulaient aussi épargner à leurs compatriotes de l'Europe les misères de la persécution et des pogroms dont les Juifs avaient été victimes en Russie. Le docteur hongrois Théodore Herzl résuma les aspirations sionistes dans un ouvrage qui eut un grand retentissement, et les subventions du baron Edmond de Rothschild permirent l'achat de terres en Palestine, et la colonisation commença.

### Appui de l'Occident

Un sentiment sympathique aux aspirations sionistes se répandit dans le monde occidental, surtout en Grande-Bretagne. La déclaration Balfour de 1917 promettait l'aide des Anglais en vue de la création d'un foyer national juif en Palestine. Cette déclaration fut suivie d'une recrudescence du nationalisme arabe. Les Arabes luttèrent alors pour s'affranchir de la domination turque et pour eux la Palestine était leur patrie. Invoquant le principe posé par le président Wilson, en vertu duquel chaque peuple devait être libre de déterminer son statut national, les Arabes voulurent aussi avoir leur État bien à eux. La déclaration Balfour représentait donc pour les Arabes de Palestine un grand désappointement, une forte déception. La mésentente et les conflits existent depuis lors.

### La patrie juive

Pendant vingt ans (1919-1939), l'établissement d'un foyer national juif en Palestine progressa avec un succès remarquable, grâce à la mise en pratique de la déclaration Balfour, des dons généreux, surtout de la part des Juifs américains, et du dévouement inlassable des chefs sionistes. Des économistes et des ingénieurs juifs de l'Europe et de l'Amérique accomplirent des merveilles en Palestine. Quand Hitler entreprit de persécuter les Juifs, les sionistes leur ouvrirent toutes grandes les portes d'Israël mais, dans leur enthousiasme, ils oublièrent de tenir compte de la faible superficie du territoire palestinien et de l'attitude de plus en plus hostile des peuples voisins.

### Lutte avec les Arabes

Durant la seconde guerre mondiale, Juifs et Arabes demeurèrent divisés. Hostiles aux puissances occidentales après avoir cherché à conquérir leur indépendance entre les deux guerres, les Arabes restèrent au-dessus de la mêlée, tandis que les sionistes, rêvant d'avoir un jour un État autonome, se rangèrent du côté de la Grande-Bretagne et de ses alliés. Après le conflit mondial, les événements se précipitèrent. Le gouvernement anglais, qui s'efforçait depuis tant d'années d'effectuer un compromis entre Juifs et Arabes en Palestine, hanté par la crainte de voir l'hostilité arabe prendre des proportions dangereuses pour la paix du monde et contraint, d'autre part, de limiter

ses engagements militaires en Orient, décida en 1948 de retirer ses troupes de Palestine. Cette évacuation fut suivie d'une guerre intestine entre Juifs et Arabes où ceux-ci, divisés eux-mêmes, furent battus. La fin de ce conflit interne permit aux Juifs de fonder l'État indépendant d'Israël: les sionistes avaient atteint leur but politique.

Malheureusement, cette victoire ne régla pas tous les problèmes. Vaincus, les Arabes étaient plus résolus que jamais de faire sentir leur influence. Ils jetaient le blâme de leur défaite autant sur la Grande-Bretagne, qui avait permis la création d'une patrie juive en Palestine, que sur les États-Unis qui avaient subventionné la fondation de cet État. Une telle haine, une telle rancœur rendaient encore plus délicate la façon, pour la Grande-Bretagne et les États-Unis, de traiter avec les États arabes. De son côté, Israël est encore obligé de compter sur l'aide financière et militaire de l'Occident, tout en se trouvant constamment en face d'une hostilité marquée à ses frontières mêmes. Le grave problème que pose le cas des réfugiés qui ont fui la Palestine, lors de la guerre judéo-arabe, est encore cuisant, car la vue de ces réfugiés entretient le feu de cette haine. N'ayant pas connu de dissensions internes, Israël a prodigieusement grandi, mais son progrès futur est jalonné d'obstacles et son avenir, rempli d'incertitude.

### Le pétrole

Aujourd'hui, le flot de pétrole qui jaillit du sol oriental est un autre sujet de discorde. A l'automne de 1951, la lutte pour l'or liquide, animée par un nationalisme fougueux, eut pour théâtre les puits de pétrole d'Abadan, détruisant du coup les longues relations amicales entre l'Angleterre et l'Iran.

### La tournure des événements en Iran

Le pétrole a été découvert en Iran (autrefois la Perse) au XIX<sup>e</sup> siècle et l'*Anglo-Persian Oil Company* a été constituée au début du siècle présent. Pays faible, mal gouverné, la Perse avait été longtemps la convoitise des grandes puissances. En 1907, la Grande-Bretagne et la Russie y avaient des sphères d'influence. En signe de protestation contre cette double domination, l'Iran se rangea du côté des Allemands durant la guerre de 1914-1918 et, en 1921, signa un traité d'amitié avec le nouveau gouvernement soviétique qui avait répudié les accords conclus avec les tsars. Redoutant ensuite l'impérialisme russe, Riza Khan, ayant pris le titre de Riza chah Pahlavi en 1926, entreprit la modernisation de son pays, imitant ainsi l'exemple donné par Mustapha Kemal en Turquie. Il résista aussi aux pressions britanniques, annulant le contrat de concession de l'*Anglo-Iranian Oil* en 1932 pour le remplacer par un accord plus favorable à son pays. Demeurés germanophiles, les Iraniens se rangèrent du côté de l'Allemagne, lors de la seconde guerre mondiale, geste qui obligea les Alliés à occuper l'Iran. Comme la Russie cherchait à prolonger le séjour de ses troupes après l'évacuation des armées du Royaume-Uni et des États-Unis, l'Iran fit appel au Conseil de sécurité des Nations Unies en 1946. Les Russes se retirèrent, mais non sans avoir converti à leurs idées un fort noyau d'habitants qui formèrent le parti Tudeh, sympathique aux visées des communistes.

### Revêche à l'Occident

Ce parti trouve plusieurs adeptes en Iran, comme chez les Arabes, précisément à cause des conditions économiques et sociales quasi féodales qui maintiennent les masses dans la pauvreté et l'ignorance quand elles ne succombent pas aux épidémies. Tout cela pose un problème extrêmement grave. Le contact du peuple avec les Occidentaux qui demeurent en Iran: hommes d'affaires, soldats, missionnaires, instituteurs, permet aux indigènes de se rendre compte que ces gens vivent mieux qu'eux. Ils ont aussi l'exemple de la Turquie, et la propagande rouge en profite pour semer le mécontentement, non seulement en Iran mais dans tout le Moyen-Orient. Les masses s'agitent donc, exigent davantage de leurs chefs, recourent même aux coups. Très

souvent, de vieilles rancunes à l'égard des étrangers sont ranimées afin d'entraver les chances de modernisation du pays.

Après le départ des troupes russes, les nationalistes iraniens ont dirigé leurs attaques sur l'*Anglo-Iranian Oil Company*. Des chefs modérés, comme le général Razmara, partisan de la réforme sociale, ont été assassinés. Seul un xénophobe comme Mossadegh a pu tenir le pays bien en main. Quoi qu'il en soit, même les observateurs anglais les plus expérimentés avaient peine à croire que l'Iran irait jusqu'à mettre en danger sa sécurité économique en nationalisant la société pétrolière *Anglo-Iranian*. C'est qu'en Iran, comme ailleurs, les nationalistes aveugles ne songent guère au côté financier et écoutent rarement la voix du bon sens. Mais le coup a été porté à une industrie qui assurait le pain à bien des habitants du pays, et aujourd'hui la raffinerie d'Abadan a fermé ses portes, après que les ingénieurs anglais de l'*Anglo-Iranian Oil Company* eurent été chassés du pays.

### Les événements en Irak

Un fait mérite d'être signalé. Lors de l'ouverture récente en Irak, sur la rive opposée du golfe Persique, des gisements pétrolifères du Zubair, dans lesquels l'*Anglo-Iranian* est intéressé le conseil d'administration a annoncé qu'il avait accordé au gouvernement irakien des concessions financières généreuses et à la main-d'œuvre, des conditions de travail excellentes. « La leçon d'Abadan », selon l'expression courante, avait servi, et les puissances étrangères, qui ont des intérêts au Moyen-Orient, constatent maintenant qu'il faut ménager les sentiments nationalistes et améliorer les conditions de travail si elles veulent conserver leur mise de capitaux dans ces pays; autrement, elles courent le risque de voir leurs biens devenir la proie d'un nationalisme farouche et même d'une révolution sociale. Ainsi, c'est en se montrant généreux que les États-Unis ont pu conserver leurs puits de pétrole à Bahrein et à Kuweit, en Arabie saoudite.

### Conclusion

Comme on l'a vu, la découverte du pétrole au Moyen-Orient, qui possède les gisements pétrolifères les plus riches au monde, démontre l'importance économique et stratégique de cette vieille région du globe. Carrefour du monde, centre des conflits impérialistes, le Moyen-Orient se trouve encore une fois au premier plan de la scène internationale.

Les pays du Moyen-Orient, irrités de la domination étrangère, rêvent d'indépendance. Les uns se préparent à une révolution sociale, tandis que d'autres songent à modifier leur structure économique. Partout règne l'incertitude du lendemain et c'est ce qui inquiète tous ceux qui aspirent à la paix universelle. Les pays occidentaux, dont fait partie le Canada, doivent donc chercher à vivre en harmonie avec les Orientaux et à collaborer avec eux et cela pour leur propre bien et pour la sécurité de l'humanité.

# LA COMMISSION PERMANENTE CANADO-AMÉRICAINNE DE DÉFENSE

**L**Y A quatorze ans, le 18 août 1938 exactement, Franklin D. Roosevelt se rendit à Kingston (Ontario) pour y recevoir un doctorat honorifique de l'Université Queen's. Cette année-là les miasmes de Munich polluaient l'atmosphère en Europe occidentale. Ils étaient alors légion, au Canada et aux États-Unis, ceux qui croyaient encore que les obstacles géographiques protégeaient suffisamment l'hémisphère occidental. Aussi le président Roosevelt fut-il acclamé pour l'intrépidité et la portée de ses paroles lorsqu'il formula, pour la première fois dans l'histoire, l'engagement formel que les États-Unis aideraient à défendre le Canada: « Je vous donne l'assurance que le peuple des États-Unis ne restera pas les bras croisés si quelque autre empire tente de s'emparer du territoire canadien ».

Deux jours après, le Premier ministre King prononça un discours d'une égale importance:

A nous aussi le bon voisinage impose des obligations, dont l'une est de veiller à ce que notre pays, de sa propre initiative, s'immunise autant que faire se peut contre toute attaque ou toute invasion éventuelle, et qu'il empêche, le cas échéant, les armées ennemies de pénétrer aux États-Unis, en franchissant le Canada par voie terrestre, maritime ou aérienne.

## Déclaration d'Ogdensburg

Coincidence historique intéressante, deux ans jour pour jour après le discours de Kingston et presque à la même heure, MM. Roosevelt et King descendaient de la voiture du Président à Ogdensburg (New-York) et remettaient aux journalistes une déclaration qui fut appelée par la suite la déclaration d'Ogdensburg:

Le Premier ministre et le Président ont discuté les problèmes de défense que pose la sécurité du Canada et des États-Unis.

Il a été convenu qu'une commission canado-américaine de défense serait immédiatement instituée par les deux pays.

Cette commission canado-américaine de défense commencera sans délai l'étude des problèmes relatifs à la défense aérienne, navale et terrestre, y compris les questions de matériel et d'effectifs.

Elle étudiera dans ses grandes lignes le problème que constitue la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.

La Commission canado-américaine de défense se composera de quatre ou cinq représentants de chaque pays, appartenant pour la plupart aux cadres militaires. Cet organisme se réunira sous peu.

La déclaration d'Ogdensburg fut accueillie avec enthousiasme des deux côtés de la frontière, quoique certains milieux américains eussent des inquiétudes quant aux effets qu'une telle association avec un pays belligérant pourrait avoir sur la neutralité des États-Unis; un journal canadien, pour sa part, fit observer que le manque de facilités de défense en Amérique du Nord ne devrait pas faire oublier au Canada que les forces canadiennes en Grande-Bretagne constituaient sa première ligne de défense.

La Commission permanente canado-américaine de défense s'inspira des traditions que la Commission mixte internationale avait établies au cours des années, et s'organisa de façon analogue en deux sections, canadienne et américaine, dont chacune eut son président et son secrétaire. Le premier président de la section canadienne fut M. Oliver Mowat Biggar, avocat distingué qui avait été juge-avocat général des forces canadiennes pendant la première guerre mondiale. En 1945, le général A. G. L. MacNaughton lui succéda à ce poste, qu'il occupe encore aujourd'hui.

Le premier président de la section américaine fut le maire F. H. LaGuardia, de New-York. Après sa mort, en 1946, M. Dean Acheson exerça pendant quelque temps les fonctions présidentielles. Celui-ci eut pour successeur le major-général Guy V. Henry, qui avait été pendant plusieurs années, à l'époque du maire LaGuardia, le militaire des États-Unis le plus haut gradé au sein de la Commission.

Plusieurs personnalités militaires bien connues ont fait partie de la Commission. Au nombre des membres canadiens ont figuré le brigadier (plus tard lieutenant-général) Kenneth Stuart, le lieutenant-colonel (plus tard major-général) G.-P. Vanier, le capitaine (plus tard vice-amiral) H. E. Reid et le vice-maréchal de l'Air (plus tard maréchal de l'Air) W. A. Curtis. Au nombre des officiers américains de marque on relève les noms du commander (plus tard amiral et chef des opérations navales) F.-P. Sherman, du lieutenant-colonel (plus tard général) J. T. McNarney et du lieutenant-général S. D. Embick.

### **Organisme consultatif**

Dès ses débuts, la Commission permanente canado-américaine de défense a été un organisme consultatif sans attributions exécutives, ce qui ne l'a pas empêchée de travailler énergiquement à mettre en œuvre les projets conjoints de défense qu'elle estimait présenter un intérêt commun pour les deux pays. Ces projets posent d'ordinaire un ensemble de problèmes militaires et politiques que l'un ou l'autre des deux gouvernements soumet à la Commission. Lorsque celle-ci a résolu d'une façon qui lui paraît satisfaisante l'un de ces problèmes, elle présente aux deux gouvernements une recommandation commune. Presque invariablement, ces recommandations sont approuvées. La route de l'Alaska et le réseau d'escalades du Nord-Ouest, dont on se servit pendant la seconde guerre mondiale pour envoyer des avions en Russie, ont imposé des tâches difficiles à la Commission, tout comme la chaîne d'aéroports aménagée dans le nord-est du Canada pour répondre aux besoins de l'intense circulation aérienne, pendant la guerre, entre le Canada et l'Europe. Vers la fin du conflit, lorsqu'il fallut mettre au point les formules nécessaires pour disposer des installations américaines de défense au Canada, la Commission joua un rôle de premier plan.

### **Déclaration de principes**

Appelée en 1947 à élaborer un programme efficace de défense pour l'Amérique du Nord, la Commission recommanda l'adoption par les deux pays d'une nouvelle déclaration de principes sur la collaboration en matière de défense. Cette recommandation ayant été approuvée par les deux gouvernements, Ottawa et Washington en firent connaître les grandes lignes simultanément le 12 février 1947. A Ottawa, c'est le Premier ministre qui annonça la nouvelle à la Chambre des communes.

Cette déclaration était importante non seulement parce qu'elle définissait le cadre des amples mesures de défense qui furent prises conjointement depuis, mais aussi parce que, en plus de déterminer le rapport envisagé entre ces mesures et les obligations des deux pays envers les Nations Unies, elle jetait une lumière nouvelle sur le rôle de la Commission permanente canado-américaine de défense. Pour ces raisons, il convient de la citer ici:

Je désire formuler au sujet de la collaboration en matière de défense avec les États-Unis une déclaration que formule également aujourd'hui même le gouvernement des États-Unis. Elle a trait aux résultats des pourparlers de la Commission permanente canado-américaine de défense sur la question de savoir jusqu'à quel point il convient de maintenir la collaboration du temps de guerre entre les forces armées des deux pays en cette période d'après-guerre. Afin d'assurer plus d'efficacité et d'économie, chaque gouvernement en est venu à la décision que ses effectifs de défense continueront, dans la mesure prévue par la loi, à collaborer en vue d'assurer en cette période de paix la sécurité réciproque des deux pays. Cette collaboration sera nécessairement limitée et devra reposer sur les principes suivants:

1. Echange de personnes spécialement désignées, afin que chaque pays soit mieux renseigné sur les effectifs de défense de son voisin.
2. Collaboration générale et échange d'observateurs en ce qui concerne les exercices militaires, ainsi que la mise au point et l'essai du matériel intéressant les deux pays.
3. Encouragement à l'adoption de normes et modèles communs relativement aux armes, au matériel, à l'organisation, aux méthodes d'instruction et aux découvertes. Vu que le Canada a adopté depuis longtemps déjà certaines normes en usage au Royaume-Uni, aucun changement radical à ce sujet n'est prévu ni réalisable pour le moment, de sorte que l'application de ce principe ne se fera que graduellement.
4. Les ressources militaires, navales et aériennes de chaque pays seront, sur une base mutuelle et réciproque, mises à la disposition de l'autre; ce principe s'appliquera de la façon qui pourra être convenue dans des cas particuliers. D'une manière réciproque, chaque pays continuera à assurer avec le moins de formalités possible le transit, à travers son territoire et ses eaux territoriales, aux avions militaires et aux navires de l'État de l'autre pays.
5. Il est de principe fondamental qu'aucune entente à base de collaboration ne diminuera la suprématie de l'un ou l'autre pays sur toutes les manifestations d'activité dans son propre territoire.

Bien que sur cette question, comme sur une foule d'autres d'intérêt commun, les vues et les intérêts des deux pays soient identiques, chacun a arrêté sa décision librement conformément à la coutume suivie depuis l'établissement, en 1940, de la Commission permanente canado-américaine de défense. Nul traité, nul accord d'exécution, nulle obligation contractuelle ne lient les deux pays. Chacun reste libre de déterminer l'importance de sa collaboration pratique à l'égard des principes susmentionnés. Chacun pourra, quand bon lui semblera, retirer sa collaboration à l'égard de l'un ou de l'autre de ces principes. Aucun des deux ne posera de geste qui ne serait pas conforme à la Charte des Nations Unies. La Charte demeure la pierre angulaire de leur politique étrangère respective.

Un élément important, parmi ceux qui ont amené chaque gouvernement à collaborer, a été la conviction qu'avait chacun d'eux que cette collaboration constituait le moyen le plus efficace de remplir les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies quant au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les deux gouvernements croient que cette décision contribuera à assurer la stabilité mondiale et qu'elle facilitera l'établissement par les Nations Unies d'un régime efficace de sécurité mondiale. S'inspirant de cette idée, chaque gouvernement a envoyé une copie de cette déclaration au Secrétaire général des Nations Unies, le priant en même temps de la communiquer à tous les membres.

En août 1940, lorsque la création de la Commission a été annoncée simultanément par le président Roosevelt et par moi-même, à titre de Premier ministre du Canada, il a été précisé que la Commission entreprendrait immédiatement des études portant sur les problèmes navals, terrestres et aériens, y compris les effectifs et le matériel. Elle examinera d'une façon générale la question de la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental. Dans l'exécution de cette tâche permanente, la Commission en est venue à élaborer une méthode de collaboration étroite en matière de défense. Les principes énoncés aujourd'hui sont le corollaire de cette collaboration. Les gouvernements se sont fait un devoir de veiller à ce que les liens étroits de sécurité qui unissent le Canada et les États-Unis en Amérique du Nord, loin d'entraver la collaboration de chaque pays à l'œuvre générale des Nations Unies, aient plutôt pour effet de l'affermir.

### **Principaux problèmes**

Les problèmes qui se sont posés à la Commission au cours des cinq années écoulées depuis cette déclaration se rattachent à deux faits principaux: l'union de Terre-Neuve avec le Canada en 1949 et la « guerre froide ». Par suite de cette union, le



Canada a succédé au Royaume-Uni en ce qui concerne les bases de Terre-Neuve cédées aux termes de l'accord de 1941 entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Sans révoquer en doute les obligations découlant de l'Accord, le Canada désirait que certaines modifications fussent apportées aux dispositions non militaires, notamment sous le rapport des privilèges postaux, fiscaux et juridictionnels. Après de longs pourparlers, la Commission permanente canado-américaine de défense présenta une recommandation qui fut acceptée par les deux gouvernements et incorporée dans un échange de notes.

La situation internationale s'étant assombrie au cours des dernières années, les deux pays ont collaboré de plus en plus étroitement sur le plan de la défense, en unifiant le matériel et les méthodes tactiques, en organisant des manœuvres conjointes et en édifant un certain nombre d'installations communes de défense. La Commission a pris une part active à la mise en marche des programmes exécutés en commun.

En tout cela la Commission a fait ce qui était de son ressort pour que les principes fondamentaux de collaboration soient appliqués à chaque situation nouvelle. Avec les années, elle a accompli une somme de travail impressionnante, et les organes diplomatiques et militaires des deux pays la tiennent en haute estime. Elle a vraiment mérité le titre de « permanente », qu'elle doit à la clairvoyance de ses fondateurs.

### **Membres de la Commission**

A l'heure actuelle, la Commission se compose des membres suivants: le général MacNaughton, président de la section canadienne; le contre-amiral H. G. DeWolf, représentant de la Marine canadienne; le major-général H. A. Sparling, représentant de l'Armée canadienne; le vice-maréchal de l'Air F. R. Miller, représentant de l'Aviation canadienne; M. R. A. Mackay, représentant du ministère des Affaires extérieures. Le major-général Guy V. Henry est président de la section américaine. Le major-général J. L. McKee représente l'Armée américaine; le contre-amiral M. E. Miles, la Marine américaine; le major-général R. L. Walsh, l'Aviation américaine; M. A. F. Peterson, le Département d'État. M. W. H. Barton, du ministère des Affaires extérieures, est le secrétaire canadien de la Commission, et M. W. L. Wight, du Département d'État, en est le secrétaire américain.

# LE COLLÈGE DE LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONCEPTION d'un collège canadien destiné à des officiers des trois armes aussi bien qu'à des fonctionnaires du service civil n'était pas dénuée de hardiesse. Depuis le moment où fut fondé à Kingston (Ontario), en 1947, le Collège de la défense nationale, cinq classes y ont passé une année chacune, partageant leur temps entre des cours et des réunions d'études sur les problèmes de la défense. Il s'agit ici de la défense entendue dans son sens le plus large, embrassant, outre les problèmes de tactique et de stratégie militaires, des questions d'ordre économique, politique, diplomatique et idéologique. Quand le Collège fut fondé, il y avait à Londres et à Washington des institutions semblables, mais il n'en existait pas dans les pays numériquement comparables au Canada, et l'on se demandait si les services militaires et civils du Canada, assez restreints et débordés de travail, parviendraient, même si le nombre des inscriptions était limité à trente par année, à remplir les cadres d'un établissement d'un genre aussi ambitieux. Après cinq ans, quelque cent cinquante diplômés du Collège, tant à Ottawa et dans les autres parties du pays que dans les missions militaires et diplomatiques du Canada à l'étranger, font rayonner l'esprit de collaboration qu'ils ont acquis au Collège, ou mettent à profit, sur les divers plans de l'activité gouvernementale, leur connaissance approfondie des problèmes canadiens et internationaux. Cet effectif croissant de sujets rompus à l'organisation de la défense est un élément sur lequel on pourrait compter en cas d'urgence. Les résultats obtenus jusqu'ici témoignent de la réussite de l'entreprise. Ministres, généraux, ambassadeurs, hauts fonctionnaires et maîtres de l'enseignement supérieur, non seulement du Canada mais du Royaume-Uni, des États-Unis et d'ailleurs, acceptent avec empressement de faire des conférences et se succèdent au Collège à raison de trois ou quatre par semaine. Le nombre restreint des étudiants a ceci d'avantageux, c'est qu'il est assez grand pour qu'y soient représentés des milieux très divers et que, d'autre part, les discussions y soient plus animées et plus générales que dans un groupe nombreux.

## Échange de visites

Le fait qu'on multiplie ces institutions ailleurs témoigne de leur valeur. Il en a été fondé récemment dans divers pays du Commonwealth et de l'OTAN, et il est question d'y en fonder d'autres; l'échange de visites avec certaines de ces institutions constitue un aspect intéressant du programme du Collège canadien. Le Collège impérial de défense, prototype de ces établissements, qui fut fondé à Londres en 1923, accueille chaque année des élèves du Collège canadien en visite au Royaume-Uni; de son côté, le Collège impérial envoie tous les ans au Canada un groupe de ses étudiants qui parcourent le pays depuis la côte orientale jusqu'au Yukon. Une visite au Collège national de la guerre, à Washington, figure chaque année au programme du Collège canadien. A cette occasion, les étudiants de Kingston assistent à des conférences et prennent part à des discussions avec les étudiants américains. En juillet 1952, le Collège fut l'hôte de professeurs et d'élèves de l'Institut français des Hautes Études de la défense nationale, en voyage d'études en Amérique du Nord. Quelques étudiants du Collège de la Défense nationale prononcèrent alors en français des conférences sur les aspects importants de la défense au Canada. Pour des Français, cette visite au fort Frontenac, sur l'emplacement duquel s'élève le Collège de la défense nationale, revêtait un intérêt particulier du fait que c'est un Français, le comte de Frontenac, qui érigea ce fort en 1673 et qu'il y a toujours eu là, par la suite, un poste militaire. Les visiteurs ont pu voir une partie des assises du fort construit en 1675 par le sieur de La Salle et dont les pierres, mises à jour récemment, ont été utilisées dans le jardin de rocaille de la place d'armes. De leur côté, des étudiants du Collège canadien sont allés au Centre d'études pour la défense, à La Haye, au Collège grec de la défense nationale de Salonique, ainsi qu'au Centre des Hautes Études militaires de Rome.

Les buts, la composition et les méthodes du Collège ayant été exposés dans le numéro d'octobre 1950 d'*Affaires extérieures*; il n'y a pas lieu d'y revenir ici. Le présent article traitera surtout de ce qu'on pourrait appeler les études sur place, c'est-à-dire des voyages qui complètent le programme général.

En vue d'acquérir une connaissance approfondie des questions de stratégie, des divers aspects de la production de défense, de l'instruction et de la tactique militaires, ainsi que de l'opinion publique et des préoccupations politiques des Canadiens et de leurs alliés, on consacre le plus de temps possible à visiter certains endroits d'intérêt particulier, tant au Canada qu'à l'étranger. La nature de ces tournées varie d'une année à l'autre, mais on en est arrivé à une formule assez uniforme: après s'être arrêtés à certains endroits des États-Unis et dans autant de régions canadiennes que possible, les étudiants vont passer deux ou trois semaines au Royaume-Uni; ils se partagent ensuite en deux équipes, dont l'une prend le chemin de l'Europe occidentale et l'autre celui du Moyen-Orient. L'an dernier, la tournée des États-Unis fut quelque peu écourtée, du fait surtout que l'Assemblée générale des Nations Unies siégeait alors à Paris. L'étude sur place des divers rouages de l'Organisation mondiale constituait un élément important des programmes antérieurs; l'Assemblée siégeant de nouveau à New-York, on reprendra cette étude la prochaine fois. Bien que leur voyage fût de la sorte abrégé, les étudiants ont quand même pu visiter, outre le Collège national de la guerre, l'arsenal de chars et l'usine Plymouth de Détroit.

### **Itinéraire canadien**

Comme il ne faut pas songer à couvrir tout le Canada et qu'on doit se borner à visiter quelques-uns seulement de ses établissements industriels, l'itinéraire canadien varie d'une année à l'autre, mais on met toujours l'accent sur les régions qui, telles les approches de l'Arctique, offrent un intérêt spécial du point de vue de la défense et que les élèves n'auront probablement pas l'occasion de revoir dans le cours ordinaire de leurs travaux. Il est entendu que le voyage dans le Nord a lieu l'hiver, lorsqu'on peut observer les opérations militaires et autres sous leur aspect le plus caractéristique. En janvier 1952, le groupe a visité la station du CARC à Rivers (Manitoba), pour se rendre ensuite à Vancouver et à Esquimalt. Là, en plus d'étudier les importants problèmes de défense particuliers à la côte du Pacifique, il a pénétré au cœur des deux grandes industries de la région, celles du bois et de la pêche. Après être passés par Edmonton et avoir visité les champs pétrolifères de la région, les voyageurs ont poussé jusqu'à Whitehorse, puis à Yellowknife et de là à Churchill. Leur randonnée aérienne sous le ciel du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest jusqu'à Port-Radium dans l'extrême-nord, a été fructueuse à plus d'un point de vue: elle leur a révélé les possibilités industrielles et autres de la région, elle leur a ouvert de nouvelles perspectives sur leur pays et a stimulé leur imagination, ce qui n'est pas la moindre utilité de ces voyages d'études. De Churchill, départ pour l'importante région industrielle d'Arvida-Chicoutimi dans le Québec, puis escales à Québec et à Montréal; tout en observant l'activité industrielle et militaire de cette partie du pays, ils ont alors eu l'avantage de se former une idée de la vie française au pays.

### **Au Royaume-Uni**

Les quelques semaines que les étudiants passent au Royaume-Uni en avril sont très instructives. Le ministère britannique de la Défense organise alors une série de conférences du plus haut intérêt. On peut juger de la valeur des conférenciers par le fait qu'en 1952 c'est M. Eden, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui prononça la conférence sur la politique étrangère du Royaume-Uni, alors que M. Lyttelton, ministre des Colonies, était chargé de la conférence sur la politique coloniale. Cette année, le programme comprenait en outre des causeries par des représentants du Congrès des syndicats ouvriers, de la Fédération des aciéries et de divers ministères

du Gouvernement, ainsi que certains à-côtés tels qu'une exploration en vedette du port de Londres. Après une quinzaine à Londres, la moitié du groupe se mit en route pour Malte et le Moyen-Orient, tandis que l'autre moitié allait consacrer une semaine à se familiariser avec l'Angleterre industrielle et provinciale. Ce dernier contingent se partagea ensuite en équipes qui gagnèrent chacune de leur côté l'Écosse, les Midlands et l'ouest de l'Angleterre. Ce fractionnement permit une étude beaucoup plus minutieuse des méthodes industrielles. Les autorités de certaines villes comme Edimbourg, Glasgow, Birmingham, Bristol, Plymouth firent un accueil chaleureux aux étudiants canadiens, tant par esprit d'hospitalité qu'en raison de l'importance qu'elles attachaient à cette visite.

### **En Europe occidentale**

Le voyage en Europe occidentale commença par une semaine environ aux Pays-Bas. Le programme comportait un tour dans les ports de Rotterdam et d'Anvers ainsi que la visite d'industries importantes telles que l'usine Fokker, près de Schipol. Les missions canadiennes de La Haye et de Bruxelles organisèrent des entretiens sur les aspects les plus importants des affaires hollandaises et belges, par des membres du personnel canadien et par des fonctionnaires des deux gouvernements. Une promenade dans les champs de tulipes et les jardins de Keukenhof donna aux voyageurs une excellente idée de cette industrie proprement hollandaise tout en leur permettant de se détendre entre deux séances d'études. La seule autre occasion qui leur fut fournie par la suite de faire diversion au côté austère du programme se présenta lorsque les autorités françaises les invitèrent à visiter les établissements vinicoles de Dijon.

A cause de l'importance exceptionnelle de l'Allemagne dans la stratégie d'ensemble de la défense, une partie considérable du temps passé en Europe fut consacré à ce pays et à l'Autriche. Les voyageurs s'arrêtèrent surtout à Hambourg, à Hanovre, à Berlin, dans la vallée de la Ruhr et dans la région Cologne-Bonn-Francfort. Il leur fut donné d'assister aux manœuvres de la 27<sup>e</sup> Brigade canadienne, à Celle. En plus des causeries prononcées par des fonctionnaires et des militaires canadiens, britanniques et américains, le programme comportait diverses prises de contact avec la vie allemande, comme par exemple une visite à la préfecture de police de Hambourg, une tournée de la Foire de Hanovre et des entretiens avec certains fonctionnaires municipaux de Berlin. Le voyage en Autriche, plus bref mais effectué selon une formule analogue, comportait une étape à Vienne et une autre à l'État-major britannique de Klagenfurt.

D'Autriche, nos jeunes Canadiens se rendirent par autocar à Venise. Ils traversèrent la région frontalière de l'Italie du nord-est et assistèrent aux remarquables exercices des troupes alpines italiennes. Ils visitèrent ensuite les villes industrielles de Milan et de Turin, s'arrêtant particulièrement aux impressionnantes usines Fiat. A Rome, le chargé d'affaires du Canada et quelques hauts fonctionnaires italiens leur donnèrent un aperçu de la politique intérieure, économique, militaire et étrangère de l'Italie. Leur séjour à Rome fut marqué en particulier par une visite au Vatican et une audience privée de Sa Sainteté le pape Pie XII.

### **Au Moyen-Orient**

Le groupe qui s'était acheminé vers le Moyen-Orient dépassa sensiblement les limites de cette région, d'ailleurs assez mal définie. Les voyageurs commencèrent par Chypre où, en plus d'examiner quelques aspects des problèmes et de la politique de cette importante colonie, ils suivirent une série de cours donnés par des officiers supérieurs britanniques qu'on avait pris soin de faire venir par avion de Fayid (Égypte). Ils passèrent ensuite en Grèce et en Turquie, les deux membres les plus éloignés de l'OTAN, dont les autorités les accueillirent d'une façon fort cordiale et leur firent voir un bon nombre d'établissements militaires. Parmi les incidents inté-

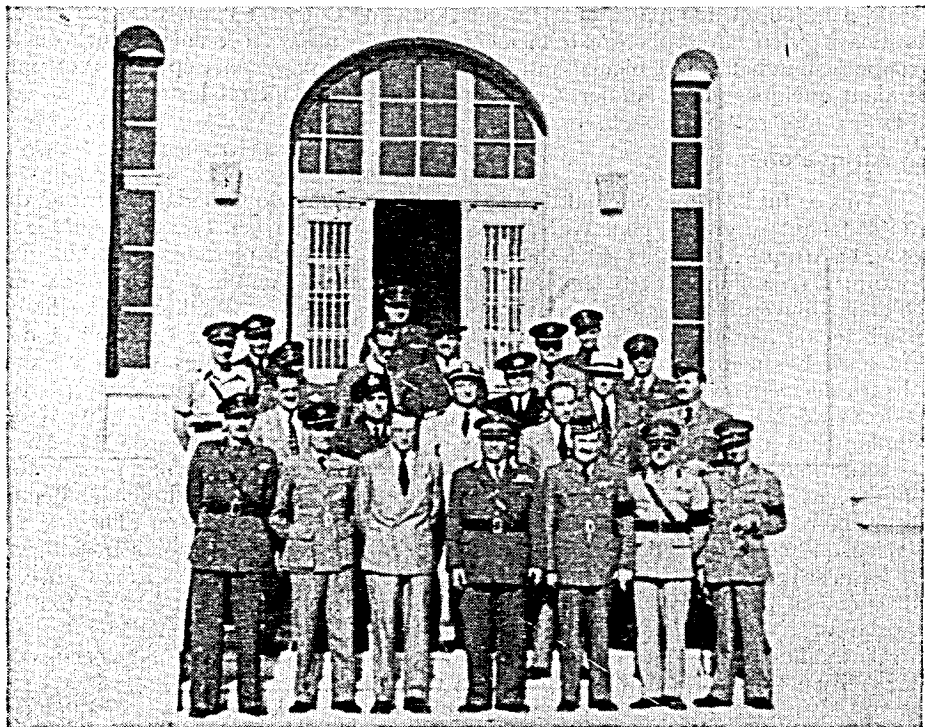


Photo: Gouin

#### LE COLLÈGE DE LA DÉFENSE NATIONALE À L'ÉTRANGER

Groupe d'élèves du Collège de la Défense nationale sur les marches du Collège de la Défense nationale de Grèce à Salonique au cours de leur tournée au Moyen-Orient.

ressants et agréables de cette phase du voyage, il convient de mentionner le dîner qui leur fut offert, à Athènes, par le général Grigoropoulos, chef de l'État-major général, ainsi qu'une visite à l'Académie militaire de Stamboul, au cours de laquelle les membres du Collège de la défense nationale se virent décerner à titre honorifique un diplôme de l'Académie. En Grèce et en Turquie, seuls pays du Moyen-Orient où le Canada est représenté par des missions diplomatiques, le groupe eut recours aux bons offices et aux conseils des ambassades d'Athènes et d'Ankara ainsi que du consulat de Stamboul. Dans les autres pays, ce sont les représentants militaires, diplomatiques ou coloniaux du Royaume-Uni qui leur dressèrent un programme. Le CARC leur avait fourni les moyens de transport jusqu'à Malte, et retour, tandis que le reste du voyage fut assuré par la RAF.

Les membres du groupe purent se former une bonne idée du monde arabe. Ils passèrent plusieurs jours en Jordanie. Là, en plus de suivre l'excellent programme que leur avait tracé la Légion arabe, ils trouvèrent le temps de faire une brève excursion à Jérusalem et à Bethléem. En Irak, ils s'arrêtèrent surtout à Habbaniyah, station de la RAF sur l'Euphrate, d'où ils rayonnèrent jusqu'à Bagdad, à Bassora et aux champs pétrolifères de Kirkouk. Ils eurent un aperçu agréable et intéressant de la vie irakienne lors d'un déjeuner que leur offrit le Moutasarraf de Ramadi et, immédiatement après, au cours d'une visite qu'ils firent à l'école et à la clinique de l'endroit. Un bref arrêt à Bahrein leur permit de voir une autre entreprise pétrolière et de rencontrer une assez nombreuse colonie de Canadiens, tous employés par la Bahrein Petroleum Company, firme enregistrée au Canada, bien que contrôlée par des intérêts américains. La géographie du Moyen-Orient leur apparut d'une façon saisissante au cours d'une croisière qu'ils firent le long des côtes est et sud de l'Arabie, et qui comportait une

escale d'un jour et une nuit à Sharjah, sur l'ancienne Côte des Pirates. Ce périple se termina à Aden (atmosphère extrêmement pluvieuse mais décor enchanteur), où le groupe fit une halte, fort bienfaisante après tant de déplacements épuisants, et put, pendant quelques jours, étudier à loisir cet avant-poste d'intérêt historique.

### En Afrique orientale

Puis ce fut l'Afrique orientale, où le haut commissaire du Canada en Afrique du Sud se joignit au groupe pour visiter le Kenya et le Tanganyika. La brièveté de leur séjour en Afrique n'empêcha pas les jeunes voyageurs de saisir plusieurs des problèmes politiques, économiques et raciaux du continent africain. A Nairobi et à Dar es-Salam, les deux Gouverneurs passèrent beaucoup de temps avec les Canadiens et les firent bénéficier de leur connaissance extraordinairement approfondie de l'Afrique et des Africains. Les membres du groupe apprirent ainsi plusieurs choses sur la vie des villages de même que sur les services d'hygiène et les maisons d'enseignement des environs de Nairobi; coïncidence singulière, ils se trouvaient dans un tribunal de simple police juste au moment où l'on y amenait les premières fournées de Mau-Mau. Le tour qu'ils firent d'un nouvel abattoir-conserverie du Tanganyika permit aux jeunes gens de constater le progrès industriel de cette région. L'endroit, dans cette atmosphère saturée d'humidité, n'était pas des plus odoriférants, — on s'imagine un peu ce que ce devait être, — mais l'établissement impressionnait par son outillage moderne et l'efficacité de sa main-d'œuvre. Dans les deux territoires, les King's African Rifles étaient partout en vedette, et l'épisode le plus marquant peut-être de tout le voyage fut le superbe défilé qui eut lieu à l'intention des visiteurs canadiens et dont le point culminant fut une marche lente, merveilleusement exécutée aux accents de l'air d'"Alouette", que jouait la musique du régiment.

La dernière partie de l'expédition consista en un intéressant voyage en avion au-dessus de l'Afrique septentrionale jusqu'à Tripoli, avec brèves escales à Khartoum et à Ouadi-Halfa, au Soudan. A Tripoli, les Canadiens se rendirent compte de quelques-uns des problèmes avec lesquels le nouveau Gouvernement libyen est aux prises. À Malte, où se passèrent les deux derniers jours, des officiers de marine et l'amiral Mountbatten lui-même exposèrent leurs conceptions de la stratégie navale en Méditerranée. Comme dans tous les autres territoires coloniaux, le Gouverneur mit le groupe au courant des problèmes locaux et lui exposa la nature du gouvernement colonial.

Malgré l'immensité des distances parcourues, le groupe ne passa même pas trois mois, sur les onze de l'année collégiale, en dehors de Kingston. Les voyages à l'étranger et les études au pays se complètent admirablement. Le cours est vraiment remarquable; il offre des avantages que ne peut offrir aucune autre institution canadienne. C'est une école de haut savoir dont les étudiants sont des hommes déjà riches d'expérience; ses quatre-vingts professeurs font autorité chacun dans leur domaine et ses méthodes ressemblent à celles d'une institution d'études postuniversitaires. En outre, toute l'école prend la route chaque année et va observer sur place les nombreux et épineux problèmes qui se posent aujourd'hui un peu partout.

Le lieutenant-général J. F. M. Whiteley, KCB, CBE, CM, venu du Collège impérial de défense pour aider à fonder le Collège de la défense nationale du Canada et qui en fut le premier Commandant, est devenu en 1950 chef en second de l'État-major général impérial, à Londres. Le lieutenant-général G. G. Simonds, CB, CBE, DSO, CD, successeur du général Whiteley, est maintenant chef de l'État-major général du Canada, à Ottawa. Le Commandant actuel est le vice-maréchal de l'Air C. R. Dunlap, CBE, CD.

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## La Journée des Nations Unies

En octobre 1947, l'Assemblée générale, par une résolution adoptée à l'unanimité, déclarait le 24 octobre de chaque année Journée des Nations Unies, afin de marquer l'anniversaire de la Charte des Nations Unies, entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Depuis, à l'occasion de la Journée des Nations, des manifestations sont organisées dans tout le Canada, sous les auspices de particuliers, des autorités scolaires et de diverses institutions, notamment l'Association des Nations Unies. Cette année encore, le 24 octobre, le drapeau des Nations Unies a flotté en face du Parlement, à Ottawa; de plus, le Premier ministre du Canada a fait ce jour-là une déclaration dont voici le texte:

« C'est aujourd'hui la Journée des Nations Unies et les Canadiens vont célébrer, avec les autres peuples du monde, le septième anniversaire de la Charte des Nations Unies qui est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

« Les Nations Unies ont lieu d'être fières de ce qu'elles ont réalisé au cours de ces quelques années. Nous sommes fondés à croire que l'intervention des Nations Unies en Corée a eu un effet salutaire sur ceux qui pouvaient nourrir des desseins d'agression. Dans d'autres parties du monde, les Nations Unies ont réussi, au cours de ces sept années, à faire cesser les hostilités armées. Les États membres des Nations Unies participent à de grandes entreprises de coopération destinées à favoriser le progrès social et à relever les niveaux de vie dans le monde entier. Ce sont là de modestes débuts, si l'on songe à l'ampleur de la tâche, mais ces débuts n'en sont pas moins importants et significatifs.

« De telles réalisations n'auraient jamais paru possibles aux générations passées. Les soldats qui ont déposé les armes, les malades qui ont été traités, les affamés qui ont été nourris et les pays peu favorisés dont les économies sont assistées par voie de coopération internationale peuvent témoigner de ce que les buts et objets des Nations Unies sont dignes de tous nos efforts. Ce qu'elles ont déjà accompli prouve que la coopération internationale n'est pas un rêve irréalisable mais bien un but que l'on pourra, Dieu aidant, atteindre un jour.

« L'œuvre des Nations Unies devrait être notre affaire à tous. Il est donc juste qu'en cet anniversaire de naissance des Nations Unies nous évoquions non seulement ce qui a été accompli et ce qu'il reste à accomplir, mais en particulier ceci: c'est qu'en travaillant à réaliser les grands et nobles buts des Nations Unies, nous aurons tous participé selon nos moyens propres à l'édification d'un monde meilleur. »

### Élection du Bureau de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la septième session

M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été élu président de la septième session de l'Assemblée générale à une très forte majorité, soit 51 voix contre 4 en faveur de M<sup>me</sup> Pandit, chef de la délégation de l'Inde, et 5 abstentions. M. Pearson prend ainsi place parmi les personnages de marque qui ont assumé les fonctions présidentielles: M. Spaak (Belgique), M. Aranha (Brésil), M. Arce (Argentine), M. Évatt (Australie), le général Romulo (Philippines), M. Entezam (Iran) et M. Padilla Nervo (Mexique).

Des représentants des pays suivants ont été élus vice-présidents de l'Assemblée: Royaume-Uni, États-Unis, France, Union soviétique, Chine, Egypte et Honduras.

Le président et les sept vice-présidents de l'Assemblée ainsi que les présidents des grandes commissions composent le Bureau, organe très important qui oriente les travaux de l'Assemblée. Les nouveaux présidents des commissions sont les suivants:

Première Commission . . . . .	M. Muniz (Brésil)
Commission politique spéciale . . .	M. Kyrrou (Grèce)
Deuxième Commission . . . . .	M. Nosek (Tchécoslovaquie)
Troisième Commission . . . . .	M. Amjad Ali (Pakistan)
Quatrième Commission . . . . .	M. Munoz (Argentine)
Cinquième Commission . . . . .	Le général Romulo (Philippines)
Sixième Commission . . . . .	Le prince Wan (Thaïlande)

## **Élections aux Conseils des Nations Unies**

Chaque année l'Assemblée générale élit trois membres non permanents du Conseil de sécurité, six membres du Conseil économique et social et deux membres du Conseil de tutelle. Au Conseil de sécurité, la Colombie, le Liban et le Danemark ont été élus en remplacement du Brésil, de la Turquie et des Pays-Bas. Le Conseil de sécurité se composera donc en 1953 des pays suivants: Chili, Chine, Colombie, Danemark, États-Unis, France, Grèce, Liban, Pakistan, Royaume-Uni et U.R.S.S.

Les pays membres du Conseil économique et social dont le mandat expirait étaient les suivants: Canada, États-Unis, Iran, Mexique, Pakistan et Tchécoslovaquie. Au premier tour du scrutin, cinq candidats ont été élus: Australie, États-Unis, Inde, Turquie et Venezuela. Des trois pays, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Pakistan, qui se disputaient le sixième siège, aucun ne réussit, au premier tour de scrutin, à rallier la majorité nécessaire, soit les deux tiers des voix. Ce n'est qu'au treizième tour que la Yougoslavie recueillit la majorité requise et fut élue. Les pays énumérés ci-dessous formeront le Conseil en 1953: Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis, France, Inde, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Turquie, U.R.S.S., Uruguay, Venezuela et Yougoslavie.

Au Conseil de tutelle, le Salvador fut réélu et la Syrie se vit appeler à remplacer l'Irak. Aucun autre candidat ne pouvait vraiment compter se faire élire. En 1953, le Conseil de tutelle groupera les pays dont les noms suivent: Australie, Belgique, Chine, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande, République Dominicaine, Royaume-Uni, Salvador, Syrie, Thaïlande et U.R.S.S.



## DECLARATION SUR LA CORÉE

Faite par M. Paul Martin, vice-président de la délégation du Canada aux Nations Unies, à la Première Commission, lors de la septième session de l'Assemblée générale.

DANS un discours exceptionnellement circonstancié qu'il prononçait ces jours derniers, le distingué secrétaire d'Etat des États-Unis me paraît avoir établi pour nous tous qui participons à ce débat une norme d'objectivité et de modération que j'espère sincèrement pouvoir atteindre dans ce que j'aurai à dire aujourd'hui.

Il y a sept ans, le Premier ministre de mon pays signait la Charte des Nations Unies. Par là, il promettait notre appui à une organisation vouée au maintien de la paix et, en cas d'agression, à son rétablissement par la force. Nous avons, en matière de sécurité collective, participé à une expérience importante, nouvelle et audacieuse. Nous avons réaffirmé notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, ainsi que dans la dignité et la valeur de la personne humaine. Tous les cosignataires de la Charte ont pris ces engagements solennels au nom des États membres des Nations Unies.

### Point de vue canadien

La septième session de l'Assemblée générale, convoquée en vertu de la même Charte, témoigne encore une fois que les nations du monde ont vraiment à cœur de maintenir la paix dans les régions où elle existe et d'aviser aux moyens de la rétablir dans les régions aujourd'hui affligées par des conflits armés. Aussi estimons-nous que la Corée met à l'épreuve tous les engagements et tous les espoirs des peuples des Nations Unies. En exposant le point de vue de ma délégation sur la question coréenne, je me propose de traiter le problème capital des prisonniers de guerre, le degré d'entente réalisé jusqu'ici à Pan-Mun-Jom, les projets de résolution qui ont été soumis à cette Commission, les décisions auxquelles pourrait donner lieu la résolution présentée par les vingt et une puissances et qui faciliteraient la solution de la question fondamentale, et enfin le programme mis sur pied par les Nations Unies pour secourir et relever cette péninsule déchirée par la guerre.

Il y a près de deux ans et demi, les Nations Unies se portèrent à la défense de la Corée du Sud. Cette action rallia les suffrages d'une majorité écrasante des États membres. Sur l'identité de l'agresseur, ils n'avaient alors aucun doute, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs. Tout s'expliquait clairement par l'envergure et l'élan massif de l'offensive nord-coréenne, et aussi par le refus ultérieur des autorités nord-coréennes de se conformer à la proposition de trêve du Conseil de sécurité.

### Notre seul but

En accourant au secours de la Corée du Sud, notre seul but était de résister à l'agression. Tel est encore le but principal de notre

Organisation, et je suis sûr que la plupart des membres groupés autour de cette table le reconnaîtront. Comme je le disais dans mon discours d'ouverture en séance plénière, le Canada estimerait ce but atteint si l'on réussissait à négocier une trêve honorable à partir du front de bataille actuel.

En cas d'armistice, notre premier devoir sera de réparer les ravages causés par la guerre. Mais c'est là une tâche qui ne pouvait attendre un armistice et, en fait, nous nous y sommes déjà mis. Comment ne pas exprimer ici l'admiration de mon pays pour la générosité avec laquelle le Gouvernement des États-Unis, par l'entremise de ses organismes militaires, travaille à cette œuvre d'assistance et de relèvement avant même que la guerre soit terminée.

L'Agence des Nations Unies pour l'assistance à la Corée coopère déjà avec le Gouvernement coréen, et le Commandement de l'assistance civile des Nations Unies en Corée aide à adoucir les répercussions de la guerre sur l'économie et le peuple coréens. L'Agence se prépare à faire davantage encore pour le relèvement de la Corée. Elle a élaboré un plan qui nécessitera des dépenses s'élevant à 250 millions de dollars, et le Gouvernement canadien a accepté sa juste part de responsabilité en promettant d'y affecter des sommes importantes. Il a déjà rempli ces promesses. Je suis sûr que d'autres États membres ne manqueront pas non plus de faire toute leur part à l'égard de la tâche urgente et nécessaire qui consiste à secourir et à relever la Corée.

### Symbole de sécurité collective

Dans mon pays, la Corée représente un chapitre de l'histoire du monde dont nous sommes fiers. Si les nations pacifiques avaient failli à leur tâche là-bas, c'en eût peut-être été fait de la sécurité collective. Nous estimons que, sans sécurité collective, il ne saurait y avoir de sécurité pour le Canada. Nous avons consenti bien des sacrifices pour la maintenir, et nul d'entre nous n'ose songer aujourd'hui à ce qu'un échec sur ce terrain nous eût coûté si les Nations Unies étaient restées à l'écart.

Malgré les efforts faits pour nous dérouter, nous connaissons tous l'histoire de la guerre coréenne. Pour les Canadiens, comme pour bien d'autres qui sont représentés autour de cette table, il y a le témoignage muet mais éloquent que constituent les listes des morts et des blessés. Il y a aussi le prix en richesses de toutes sortes qu'il a fallu mettre à la défense de la liberté dans la campagne coréenne. Nous croyons que notre participation nous donne le droit de parler ici avec une certaine autorité et non sans une vive inquié-

tude. Les Canadiens et le Gouvernement qui incarne leurs aspirations souhaitent la cessation des hostilités mais, pour y arriver, ils refusent de se plier à la volonté d'agresseurs reconnus.

De nombreux pays ont marqué leur ferme adhésion aux principes de la sécurité collective de même que leur souci de trouver une formule satisfaisante d'armistice en Corée. Nous croyons donc ne pas devoir désespérer d'arriver à un règlement définitif. Même si la guerre de Corée se prolonge, il n'en reste pas moins qu'au cours des douze derniers mois les deux parties se sont mises d'accord sur un grand nombre de questions importantes dont chacune, à un moment donné, était considérée comme étant d'intérêt majeur. C'est sur le progrès accompli à Pan-Mun-Jom que la Commission doit bâtir.

#### Seul obstacle

À l'heure actuelle, il ne subsiste qu'un seul obstacle à l'armistice. Même M. Vychinski doit partager notre avis sur ce point, car il l'a affirmé au moins trois fois dans son discours à la Commission. De ce discours, je cite un paragraphe très significatif et très important:

« La question de l'échange des prisonniers de guerre reste le seul obstacle sur la voie qui mène au règlement pacifique de la question coréenne, l'unique obstacle sur la voie qui mène à la cessation du conflit coréen qui se poursuit depuis plus de deux ans au milieu de telles horreurs et de telles misères. »

Enfin, pour la troisième fois dans ce passage, il a dit: « C'est l'unique obstacle au règlement de toute la question... »

Le ministre polonais des Affaires étrangères, qui a pris la parole samedi, a convenu aussi que c'est là le seul obstacle, l'unique obstacle, le seul empêchement, bien qu'il n'ait pas précisément employé ces mots. Si tel est le cas, l'Assemblée devrait sûrement faire tout en son pouvoir pour régler la seule question qu'il reste à résoudre.

#### Position communiste

Sur quoi s'appuie la position communiste qui a fait aboutir les négociations à cette impasse? Les communistes allèguent que la position des Nations Unies est contraire aux « concepts généralement reconnus de la morale et du droit international ». Ce sont les paroles mêmes de M. Vychinski. En second lieu, ils allèguent que les propositions formulées par les négociateurs des Nations Unies sont « absurdes et qu'elles sont en outre viciées par une insistance déraisonnable à retenir de force les prisonniers ». Ces derniers mots sont tirés de la lettre du général Nam Il en date du 16 octobre. Les communistes allèguent enfin que le Commandement unifié a recouru « aux plus horribles méthodes de torture et de terrorisme des masses, en vue de forcer les prisonniers de guerre à refuser de rentrer dans leur patrie ». Cette dernière citation est

tirée de la déclaration faite à la séance plénière du 20 octobre par le représentant de la Tchécoslovaquie.

J'invite les membres de notre Commission à examiner ces accusations, ainsi que les propositions formulées au cours des six derniers mois par les négociateurs des Nations Unies, et particulièrement à la lumière de celles qu'ils ont soumises le 28 septembre au Commandement communiste. Ces propositions figurent à la page 20 du document A/2228 du 18 octobre 1952.

#### Aspects juridiques

Je ne m'arrêterai que quelques instants seulement aux aspects juridiques du problème. M. Vychinski, avec toute l'adresse et toute l'habileté professionnelle que nous lui connaissons, a soutenu avec vigueur qu'en vertu du droit international et, plus précisément, de l'article 118 de la Convention de Genève de 1949 relative aux prisonniers de guerre, le Commandement unifié est tenu de renvoyer en Corée du Nord et en Chine communiste tous les prisonniers de guerre, quelle que soit leur résistance, et quelque crainte qu'ils éprouvent d'être persécutés à leur retour pour des raisons d'ordre politique.

M. Vychinski, ou le représentant de l'URSS qui siège aujourd'hui parmi nous, se rendra sûrement compte, à la réflexion, que c'est là une proposition effarante. Le droit d'asile est depuis des siècles l'un des droits les plus chers aux nations libres du monde.

Il ne fait aucun doute que la plus grande partie de l'argumentation juridique de M. Vychinski est inattaquable. Son point faible ne réside pas dans ce qu'il a dit, mais dans ce qu'il a passé sous silence. Il nous a dit ce que l'article 118 stipule, mais il ne nous a pas dit exactement ce qui n'y est pas stipulé, et la question dont la Commission est saisie ne figure pas dans l'article précité. Il est incontestable que l'article 118 a pour objet la libération et le rapatriement des prisonniers de guerre; cela est admis. Il a également pour objet d'accorder à la Puissance qui détient les prisonniers de guerre le privilège de les rapatrier; cela aussi est admis. M. Acheson avait déjà envisagé cet aspect du problème. M. Vychinski soutient que l'article 118 reconnaît à l'État d'origine des prisonniers le droit inconditionnel de les rapatrier, et il a cherché à étayer ses arguments sur un certain nombre d'autorités en droit international. Il nous a proposé de lire, entre autres, les opinions d'Oppenheim et de Martens. J'ai consulté Oppenheim. Il est vrai que M. Vychinski ne nous a pas dit précisément ce qu'Oppenheim a écrit; il nous a simplement renvoyés à son traité. Ayant suivi son conseil, je puis dire que quiconque consultera Oppenheim (6e édit., p. 216) constatera que cet auteur distingué soutient le contraire de la thèse que M. Vychinski lui attribue.

Je voudrais également inviter M. Vychinski, lorsqu'il prendra de nouveau la parole dans

notre Commission, à nous dire exactement s'il y a un seul passage des textes de Martens sur lequel il puisse fonder le point de vue qu'il nous a exposé avec tant d'habileté et de vigueur. Et je me permets de rappeler à M. Vychinski qu'il existe d'autres textes. Il y a Moore; il y a Calvo; il y a Bluntschli. Une lecture attentive de ces ouvrages de droit international n'apportera pas le moindre élément de confirmation à la thèse selon laquelle, à propos de la situation que nous discutons, il est conforme au droit international de forcer un individu, par quelque moyen que ce soit, de rentrer dans sa patrie. Ces auteurs, il est vrai, discutent les obligations de la Puissance qui détient les prisonniers. Aucun État, certes, n'est obligé de retenir un individu qui désire user du privilège que constitue la liberté de choisir.

#### Autres sources

Il y a cependant d'autres sources et d'autres autorités, que M. Vychinski, j'en suis sûr, tiendra à consulter. Je me permets de le renvoyer à un juriste éminent qui fait autorité dans certaines parties du monde. Je renvoie M. Vychinski à un livre bien connu: *Le Droit de l'État soviétique*, par Andreï E. Vychinski. Usant de la technique à laquelle M. Vychinski a lui-même souvent recours lorsqu'il cite divers textes ou autorités pour le bénéfice de ceux qui ne partagent pas son point de vue ou son idéologie, je le prie de se reporter à son propre ouvrage ou, en tout cas, à un ouvrage dont on lui attribue la paternité.

L'édition dont je veux parler est celle de 1948, traduction de Hugh W. Babb. Je trouve à la page 633 de cet ouvrage deux paragraphes qui, à mon avis, sont particulièrement importants du point de vue de la situation qui nous occupe. Le premier se lit ainsi:

« Par l'article 1 (129) de sa Constitution, l'U.R.S.S. accorde le droit d'asile aux citoyens étrangers persécutés pour avoir défendu les intérêts des travailleurs, ou pour leur activité scientifique, ou pour avoir lutté en vue de la libération nationale. »

Puis il poursuit:

« Les mêmes articles sont inclus dans la constitution de chacune des républiques socialistes soviétiques. »

Je signale tout particulièrement le second paragraphe à l'attention des membres de la Commission, celui où M. Vychinski s'exprime ainsi:

« La pratique, admise dans les relations internationales, d'accorder le droit d'asile aux étrangers persécutés se fonde sur une tradition internationale qui remonte à plus de mille ans. »

Quelle meilleure autorité pourrais-je opposer à la propre déclaration de M. Vychinski? En ce qui concerne les dix-sept traités d'après-guerre aux termes desquels l'Union soviétique avait reconnu le principe de la liberté de choix des prisonniers, il a déclaré

qu'il fallait interpréter, examiner et apprécier ces traités en regard des conditions sociales du temps. L'observation était judicieuse, et elle m'impressionna tout d'abord. Mais il donnait en même temps à entendre que ce n'était qu'en raison des circonstances entourant la révolution sociale d'alors que l'Union soviétique s'était trouvée justifiée d'admettre cette pratique internationale, et que ces conditions étaient contraires à l'argument qu'il avait fait valoir devant la Commission. En tout cas, quelle que soit l'explication qu'il donne ou la raison qu'il invoque au sujet de ces accords bilatéraux, — comme M. Vychinski, l'auteur, l'a noté, — il reste qu'en droit international la pratique qui veut qu'on accorde le droit d'asile aux étrangers persécutés repose sur une tradition internationale vieille de mille ans; je suis sûr que, s'il réfléchit jamais sur ses écrits, il sera mieux en mesure de répondre à certaines des questions que M. Selwyn Lloyd lui a posées l'autre jour.

Il est possible que dans certains pays la conception qu'on se fait de la morale et du droit international prive les gens de l'exercice du libre arbitre. Je ne saurais croire, toutefois, que les représentants ici présents puissent admettre que, même si certains prisonniers de guerre exprimaient le désir sincère de ne pas rentrer dans un pays déterminé, ils devraient être forcés de le faire par les soldats de l'un ou de l'autre camp qui seraient autorisés, en cas de résistance, à se servir contre eux de la crosse de leur fusil, de leurs baïonnettes ou de leurs armes à feu. Une telle interprétation des mots « morale et droit international » répugne certainement à tout être humain qui a le souci de sa dignité.

#### Détention forcée

En second lieu, on accuse les Nations Unies de vouloir retenir les prisonniers malgré eux. Le commandement unifié a pourtant offert de laisser chaque prisonnier de guerre exprimer son désir personnel au sujet du rapatriement, indépendamment de toute autorité militaire, devant des organismes impartiaux composés de représentants civils ou militaires des parties au conflit, ou de parties étrangères au conflit, ou encore d'organismes humanitaires dont l'impartialité et le dévouement au service de l'humanité sont universellement connus.

A moins que les mots n'aient plus de sens, — je dois d'ailleurs reconnaître que c'est dans le domaine des mots que la liberté de M. Vychinski me semble avoir le plus de réalité, — on ne saurait accuser le commandement unifié de vouloir retenir ces prisonniers de guerre. Lorsqu'il nous a parlé au nom du commandement unifié, M. Acheson a déclaré bien clairement que le commandement unifié ne serait que trop heureux de pouvoir se décharger de la garde de ces prisonniers.

A cette accusation s'en rattache une autre: que le commandement unifié a eu recours à la torture et à la terreur pour forcer les prisonniers de guerre à refuser le rapatriement.

S'il y avait une parcelle de vérité dans ces accusations, le commandement unifié n'aurait-il pas assez de bon sens pour empêcher par tous les moyens les prisonniers de guerre de s'exprimer librement devant des organismes tout à fait indépendants de l'autorité militaire? Or c'est précisément cette sorte d'enquête libre et impartiale qu'offre le commandement unifié.

#### Deux poids, deux mesures

Vous me permettrez de faire ici une brève digression et de signaler aux membres de la Commission un exemple signalé de l'habitude qu'a M. Vychinski de se servir de deux poids et de deux mesures. L'autre jour, il nous a présenté une peinture sinistre des brutalités perpétrées dans les camps de prisonniers de guerre du commandement unifié. Il a cité à l'appui de sa thèse le rapport du Comité international de la Croix-Rouge. Le Comité international de la Croix-Rouge nous inspire à nous une grande confiance. Avant d'entendre les observations de M. Vychinski, nous avions l'impression que — pour citer ses propres paroles — il considérait ce Comité comme « une créature des impérialistes, des fauteurs de guerre ». Mais, dans ce cas-ci, il cite le Comité international de la Croix-Rouge à l'appui d'un de ses arguments. Néanmoins, ni M. Vychinski ni les négociateurs communistes de Pan-Mun-Jom ne sont disposés à reconnaître à cet organisme la compétence voulue pour sonder les prisonniers de guerre quant à leur rapatriement. Combien j'aimerais pouvoir interpréter l'état qu'il fait du jugement du Comité international de la Croix-Rouge comme une indication que les communistes acceptent éventuellement — bientôt je l'espère — cet organisme comme digne de mener l'enquête nécessaire sur le rapatriement des prisonniers de guerre.

Il vaudrait peut-être la peine que nous nous arrêtions à l'accusation plus précise de la délégation communiste aux pourparlers de trêve, selon laquelle les conditions proposées par le commandement unifié sont contraires à la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. Je tiens à faire observer ici, afin qu'on ne l'oublie pas, que M. Vychinski, dans sa déclaration de l'autre jour, s'est plaint de ce qu'il a appelé en substance la politique traditionnelle des États-Unis qui consiste à signer des accords et des conventions et à ne pas les ratifier. Il a ajouté que les États-Unis n'avaient pas ratifié la Convention de Genève de 1949. C'est exact. Mais replaçons les choses dans leur contexte et nous constaterons que dix-sept pays seulement ont ratifié la Convention et que l'Union soviétique n'est pas du nombre. Puisqu'il reprochait sévèrement au Gouvernement des États-Unis de n'avoir pas ratifié la Convention, j'estime qu'en toute justice M. Vychinski aurait dû dire aussi pourquoi — il doit y avoir à cela de bonnes raisons — l'Union soviétique non plus n'a pas ratifié cette même Convention.

Il est un point que je veux souligner, c'est qu'il est généralement admis que les conventions ou accords internationaux doivent s'interpréter à la lumière des intentions de leurs rédacteurs, ainsi que du travail préparatoire à leur signature.

Une chose sûre, c'est que, lorsque la Convention de Genève fut mise à l'étude, nous avions d'abord à cœur d'assurer le bien-être du prisonnier en tant qu'individu. Le représentant de la Suède, l'autre jour, a très bien exposé cet aspect de la question. Le but de la Convention est essentiellement humanitaire; il s'inspire du respect de la personne et de la dignité humaine. Dans l'avant-propos de la deuxième édition révisée des quatre Conventions de 1949, le Comité international déclare qu'« il a travaillé sans relâche à mieux protéger, dans le cadre du droit international, l'individu contre les souffrances de la guerre ». On trouve exprimés clairement dans ces quelques mots le but de la conférence, le caractère des débats et l'objet premier des Conventions. Comme celles-ci ont été conçues en vue de la protection de l'individu, il ne saurait être question d'en interpréter aucun article dans un sens préjudiciable à l'individu. Nous continuons donc d'attendre la réponse de M. Vychinski aux cinq questions que lui a posées si pertinemment l'autre jour le représentant du Royaume-Uni, à savoir si l'U.R.S.S. excuserait vraiment la pratique du rapatriement forcé. M. Vychinski a peut-être répondu à la première des questions de M. Lloyd, mais, avant de pouvoir clore le débat, il nous faut une réponse aux quatre autres. Les questions de M. Lloyd — je les ai étudiées à nouveau de très près — ne relèvent ni de la rhétorique ni de l'hypothèse; elles sont de première importance pour le règlement du problème dans son ensemble.

#### Attitude communiste

Quelle a donc été l'attitude du commandement communiste à l'égard de la Convention de Genève, qui semble être devenue soudain le guide et la norme selon lesquels les communistes voudraient que soit réglé le problème des prisonniers de guerre? Eh bien! la voici: ils ont refusé de se conformer aux dispositions de l'article 23, relatives à l'aménagement des camps de prisonniers de guerre. Cela aussi est contraire au droit international et à la morale. Ils ont refusé aux prisonniers les moyens de communiquer avec leur famille, ainsi que le stipulent les articles 70 et 71. Cela aussi est un élément très important à considérer lorsqu'on examine la situation du point de vue de la morale et du droit international. Ils ont refusé aux prisonniers le droit de recevoir des colis de secours, comme le veut l'article 72.

Là encore, M. Vychinski a deux poids et deux mesures. Il appuie, avec ferveur et lyrisme, certains articles de la Convention de Genève, comme l'ont fait d'ailleurs les négociateurs communistes à Pan-Mun-Jom. Mais, pas plus qu'eux, il n'explique l'indifférence dont ils font preuve à l'égard, notamment,

des dispositions de la même convention que je viens de mentionner. Si la lettre de la loi est tellement sacro-sainte pour M. Vychinski, dans le cas de deux articles donnés, pourquoi ne le serait-elle pas également dans le cas des autres articles? M. Vychinski pourrait peut-être nous éclairer à ce sujet. En tout cas, c'est une question de plus qui lui est posée, et j'en aurai d'autres à lui poser sur un autre sujet.

#### Position du Canada à Genève

Pour l'instant, toutefois, je voudrais relever un commentaire fait samedi dernier par le représentant de la Pologne. Celui-ci, d'ailleurs, n'est peut-être pas responsable de l'erreur dans laquelle il a induit les membres de notre Commission, car ce qu'il a dit correspond de près à une information inexacte parue il y a quelques mois dans un journal de New-York. Je pense, avec tout le respect que je lui dois, qu'il s'en rapportait plutôt au journal qu'au texte original ou au compte rendu des débats de Genève de 1949. Le ministre des Affaires étrangères de Pologne a déclaré que le représentant du Canada à la conférence diplomatique de Genève, en 1949, s'était opposé à ce que les prisonniers de guerre eussent le droit de résister au rapatriement. En fait, on ne trouve rien dans les comptes rendus de la conférence qui confirme le moindrement cette assertion. Le représentant du Canada, le major Armstrong, a dit, il est vrai, « qu'aucune puissance détenant des prisonniers de guerre ne devrait être forcée de garder sur son territoire ceux qui ne voudraient pas rentrer dans leur pays ». Mais son point de vue était bien différent de celui du ministre des Affaires étrangères de Pologne, car le major Armstrong précisait ensuite sa pensée en ces termes (je cite le compte rendu officiel):

« Il pourrait même être dangereux, particulièrement pour un petit État, de garder trop de prisonniers sur son territoire. Il se dit assuré que, si un prisonnier refuse pour des raisons valables d'être rapatrié (de crainte, par exemple, de s'exposer à la mort en rentrant dans son pays), il n'y a pas de commandant de camp qui le rapatrierait contre son gré, du moins au Canada. »

Je suis sûr que le ministre des Affaires étrangères de Pologne voudra maintenant rectifier ce qu'il a dit sur la foi du journal en question, car c'est dans le texte officiel que je puise cette citation. Le compte rendu précise de façon non équivoque la position que le Canada a prise sur cette question à la conférence de Genève.

Quant à la mention par M. Acheson des dispositions relatives aux prisonniers de guerre, que renfermeraient certains vieux traités soviétiques, M. Vychinski a soutenu qu'on ne devait pas isoler ces textes de leur véritable cadre historique. Il a déclaré que M. Acheson n'avait vu « que les textes poussés

et les formules juridiques » et qu'il avait oublié les circonstances sociales et politiques dans lesquelles ces textes avaient été rédigés et sur lesquelles les événements qui faisaient rage alors avaient imprimé leur marque.

« On ne saurait, a poursuivi M. Vychinski, négliger ce fait, car il n'est possible de juger et d'apprécier correctement un document qu'en s'en rapportant à son contexte politique et historique. »

Les critères invoqués par M. Vyshinski devraient entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'appliquer des textes et des formules juridiques au problème concret d'une Corée déchirée et divisée dans un monde divisé lui aussi. Si un compromis a été possible dans le cas des vieux traités en question, pourquoi ne pourrait-on pas, sur la question des prisonniers de guerre, en arriver à un accord pratique, acceptable par les deux parties, surtout si l'on songe qu'il y va de la paix en Corée?

Quant au problème des prisonniers de guerre, il n'y a que trois façons possibles d'interpréter l'attitude prise par le commandement communiste: bonne foi, malentendu ou mauvaise foi.

Si les communistes sont de bonne foi, il ne devrait pas être difficile d'en arriver à une entente. S'il y a malentendu, continuons d'étudier sérieusement la question. Mais si les communistes sont de mauvaise foi, le problème devient insoluble. Et je n'entends pas uniquement le problème des prisonniers de guerre, mais tout le problème coréen, car, une fois résolue la question des prisonniers, le commandement communiste pourrait fort bien multiplier les prétextes afin d'empêcher la signature d'un armistice. Dans ce cas, nous ne saurions, même avec la meilleure volonté du monde, aboutir à une solution, et la continuation du conflit coréen devrait être imputée carrément à ceux, Coréens, Chinois ou Russes, qui cherchaient à prolonger les hostilités.

Je relève dans la lettre du général Nam Il, en date du 16 octobre, le passage suivant: « Les peuples du monde, y compris celui des États-Unis d'Amérique, attendent avec impatience le rétablissement de la paix en Corée ». Ce que le général communiste a dit des États-Unis s'applique aussi bien à mon pays et à la plupart des autres pays du monde. Il n'y a pas à en douter, la population canadienne soupire après le jour où prendra fin le conflit coréen.

Quel que soit celui qui le dit, et quels que soient la langue et les termes employés, un fait demeure, c'est que le monde désire ardemment la paix, la paix conçue dans son sens véritable, honorable et traditionnel; j'ai confiance que cette conception prévaudra sur toute la propagande qui voudrait galvauder ce mot et en faire un slogan au service de l'agression.

## Projet de résolution soviétique

Examinons brièvement le projet de résolution présenté par M. Vychinski au nom de l'Union soviétique et analysons-en le contenu au regard des problèmes qui se posent à nous, car aucune solution possible ne doit être écartée.

Le premier point à noter, c'est que le projet de résolution est extrêmement imprécis et ne semble pas se rattacher à l'impasse à laquelle ont abouti les négociations d'armistice.

En demandant la création d'une commission à l'heure actuelle, le représentant de l'Union soviétique, à mon avis du moins, a mis la charrue devant les bœufs ou, comme il disait il y a deux ans, au cours d'un autre débat, la charrue devant les originaux; de propos délibéré ou non, il a, je pense, ajouté à notre confusion.

Je poserai maintenant à M. Gromyko les questions suivantes, le priant de bien vouloir les soumettre à son tour à M. Vychinski, au sujet du projet de résolution de ce dernier. D'abord, si son projet de résolution était adopté, quand, où et par qui la question des prisonniers de guerre serait-elle débattue? Deuxièmement, faudrait-il faire table rase de tous les résultats acquis à Pan-Mun-Jom, et la commission devrait-elle entamer toute une nouvelle série de négociations? Troisièmement, cette commission serait-elle créée avant la conclusion d'un armistice, ou faut-il entendre que les pourparlers de trêve devraient se poursuivre pendant que la commission traiterait d'autres problèmes relatifs au « règlement pacifique de la question coréenne . . . », etc., ainsi que les deux parties sont déjà convenues de le faire dans un délai de trois mois après la conclusion d'un armistice? Dernier point: M. Vychinski désire-t-il entamer ces discussions politiques avant la signature d'un armistice, ou devons-nous supposer que la commission sera instituée seulement quand les négociations se seront révélées fructueuses?

## Rien de nouveau

Ce que je tiens à signaler en deuxième lieu, c'est que, sauf meilleure explication, il n'y a rien de nouveau dans le projet de résolution de l'Union soviétique. M. Vychinski se rappelle sans doute que l'an dernier, à la sixième session de l'Assemblée générale, il fut décidé à une majorité écrasante de 51 voix contre 5 (celles des membres du bloc soviétique) que l'étude de la situation coréenne devrait attendre la conclusion d'un armistice.

L'ordre de priorité établi l'an dernier par l'Assemblée générale est encore valable cette année. L'an dernier, nous étions presque tous d'avis que, sans un armistice préalable, toute tentative d'accord sur les termes d'un règlement politique serait vaine. Je suis sûr qu'au sein de notre commission, la même majorité écrasante n'a pas changé d'avis aujourd'hui et qu'elle veut encore accorder la priorité aux questions qui doivent passer les premières.

Voici maintenant mon troisième point. Le projet de résolution de l'Union soviétique propose de créer une commission chargée du règlement pacifique de la question coréenne. Or, le 7 octobre 1950, l'Assemblée générale avait déjà créé une commission chargée d'aider à établir un gouvernement unifié, indépendant et démocratique en Corée. C'est précisément du rapport de cette commission que nous sommes saisis. Quarante-sept États membres ont approuvé la résolution qui aboutit à l'institution de cette commission. Je suppose cependant que ce n'est pas le genre de commission que M. Vychinski désire, puisqu'il parle d'une participation « des parties directement intéressées et d'autres États ».

Je tiens à rappeler ici à M. Vychinski que les cinq points présentés le 11 janvier 1951 par le Comité de trêve de l'Assemblée générale renfermaient une proposition tendant à l'établissement d'un organisme approprié qui s'occuperait des problèmes relatifs à un règlement politique. La délégation du Canada s'en tient encore à cette proposition. Toutefois, je ferai observer que la conférence politique (je n'exclus pas l'idée d'y voir représentés un plus grand nombre d'États) ne devrait pas être convoquée tant que ne sera pas intervenu un accord de trêve.

## Question en suspens

A propos de la commission envisagée, il est certain qu'une seule question fondamentale nous divise: celle de savoir à quel moment il conviendra de l'instituer. Le Commandement unifié ne peut admettre, nous semble-t-il, qu'une conférence politique précède la conclusion d'un armistice. Le projet de résolution de l'Union soviétique donne à entendre que la commission dont il s'agit devrait être instituée immédiatement ou à bref délai. S'il en est ainsi, la divergence de vues sur ce point est telle que le projet devient inacceptable sous sa forme actuelle.

Toutefois, comme nous voulons être aussi objectifs que possible, sur ce point comme sur les autres, je vais examiner la question de plus près. A considérer le projet de résolution dans le contexte de la déclaration de M. Vychinski, on pourrait peut-être interpréter dans un autre sens l'idée centrale de la commission projetée. M. Vychinski, on s'en souvient, a discuté longuement le problème des prisonniers de guerre de même que la question, présentée à l'envers, des prisonniers « retenus de force ». C'est ensuite qu'il a soumis son projet de résolution. M. Vychinski ne chercherait-il pas à suggérer de façon équivoque que la commission pourrait, entre autres choses, s'assurer elle-même, directement ou indirectement, des désirs véritables des prisonniers?

On peut déduire de la déclaration de M. Vychinski que, si les prisonniers de guerre pouvaient exprimer librement leur volonté, le nombre de ceux qui refuseraient de retourner dans leur patrie serait infinitésimal. Tant

mieux. Mais, au cours des pourparlers de Pan-Mun-Jom, il a souvent semblé que la question n'eût pas été si difficile à régler si le nombre des prisonniers déterminés à résister au rapatriement obligatoire avait été moins considérable. Le commandement communiste l'a presque reconnu en acquiesçant à la proposition du commandement unifié selon laquelle il conviendrait de déterminer plus exactement les vœux des prisonniers. A ce moment, on se le rappelle, les communistes ont même publié une déclaration d'amnistie afin d'influer sur la décision des prisonniers.

#### Nombre des prisonniers en cause

Peu nous importe, en tout cas, le nombre des prisonniers en cause. Nous savons qu'il s'en trouve qui ne veulent pas retomber sous le joug communiste. Il est impossible de n'être pas ému par les témoignages de première main qu'a cités l'autre jour, ici-même, le ministre d'Etat qui représente parmi nous le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni. Le représentant de la Chine nous a rappelé il y a quelques jours le témoignage que le cardinal Spellman a fait entendre au monde. Nous pourrions citer bien d'autres témoignages semblables, émanant de personnes dont nul ne met en doute la parole et l'honorabilité. Le commandement des Nations Unies n'aura pas recours à la force pour rapatrier ces prisonniers-là. J'espère que cela est clair.

Les deux parties ont reconnu que chaque prisonnier aura le droit d'être libéré et rapatrié. Il n'y a pas de discussion possible sur ce point. Ce droit est garanti par la Convention de Genève. Les deux parties conviennent que l'article 118 est obligatoire. Ma délégation a pris note de la déclaration faite samedi par le ministre des Affaires étrangères de Pologne, selon laquelle « le rapatriement devrait être effectué en conformité du droit international », une fois intervenu l'armistice; ce nous fut un encouragement — je me demande si ces paroles ne nous offrent pas un motif d'espérer — de lui entendre dire que, d'après son intelligence de la Convention de Genève, « le prisonnier de guerre libéré doit être renvoyé chez lui en homme libre ». J'insiste sur ces mots: « en homme libre ». J'ignore s'il s'agissait d'une clé pour faire comprendre sa pensée, ou d'une suggestion à notre adresse, tout comme j'ignore s'il agissait alors comme personne interposée pour répondre aux questions de M. Lloyd. Mais j'espère qu'il ne me désillusionnera pas si j'ose exprimer l'avis que, par les mots « en homme libre », il voulait nous donner à entendre que la situation sur ce point n'est pas aussi désespérée qu'elle le paraissait d'abord.

Dans notre recherche d'une nouvelle formule de négociation compatible avec les principes fondamentaux du projet de résolution des vingt et une puissances, ne pourrions-nous pas nous appuyer sur cet article pour trouver une solution que les deux parties jugeront acceptable?

#### Échange des prisonniers

Nous sommes maintenant unanimes à admettre que, dans l'éventualité d'un armistice, les prisonniers de guerre des deux camps seront reconduits à des points convenus, situés dans une ou plusieurs zones démilitarisées. En outre, les deux commandements se sont déjà mis d'accord pour soustraire les prisonniers de guerre au contrôle de leurs forces militaires respectives. Tous les prisonniers qui ne s'opposent pas à leur rapatriement définitif seront échangés promptement.

Le commandement unifié a proposé la formation d'un certain nombre de groupes impartiaux chargés d'interroger les prisonniers de guerre qui ont manifesté l'intention de résister par la force aux dernières dispositions prises en vue de leur rapatriement. Dans les circonstances, aucun recours à la coercition ne serait possible, car les prisonniers se trouveraient dans une zone démilitarisée, sous la surveillance d'un organisme de protection impartial. Le commandement communiste ne nous a pas encore dit en quoi une telle proposition est inacceptable. Peut-être l'obstacle tient-il à la composition des groupes proposés? Pourtant, le commandement communiste n'a pas vu d'inconvénient à la création d'autres commissions mixtes. Par exemple, il a acquiescé à la composition de la commission dont la mise sur pied est prévue à l'article 37 du projet d'accord d'armistice. L'examen des prisonniers pourrait être régi par un accord analogue. S'il était nécessaire, aux termes de la Convention de Genève, de recourir à une puissance protectrice, on pourrait songer à confier ce rôle au même groupe, ou encore à un autre groupe de puissances. Ceux qui refuseraient de quitter la zone neutre conserveraient le droit d'être rapatriés quand ils le voudraient et, dans l'intervalle, resteraient sous la garde des puissances protectrices selon des modalités qu'il reste à définir.

Le commandement unifié, j'en ai la conviction, est disposé à discuter toutes nouvelles propositions qu'on pourra lui faire dans ce sens. Si l'idée même de constituer un groupe d'observateurs paraît inacceptable au commandement communiste, le commandement unifié s'est offert à discuter la question de libérer les prisonniers sans les interroger, les examiner ou les pressentir d'aucune façon.

Une telle opération, de quelque manière qu'elle soit conduite, ne saurait être mise à exécution du jour au lendemain, et le temps est un grand guérisseur. La puissance ou les puissances protectrices pourraient poursuivre leur tâche humanitaire aussi longtemps qu'il serait nécessaire.

#### Points de désaccord

Il me semble qu'à envisager la situation telle que nous la connaissons, — certains éléments nous échappent peut-être, — nous constatons que les points de désaccord sont limités. Je crois sincèrement que, si le commandement communiste souhaite vraiment

un armistice, il examinera chaque solution possible avec autant d'attention que nous le faisons nous-mêmes, et que j'essaie de le faire en ce moment.

Nous reconnaissons tous qu'un armistice devrait être conclu aussitôt que possible, et qu'une seule question empêche les parties intéressées de tomber d'accord sur les conditions de cet armistice: le traitement à accorder aux prisonniers de guerre. Nous convenons en outre que les prisonniers de guerre devraient être traités, à toutes fins pratiques et notamment en ce qui concerne leur libération et leur rapatriement, conformément aux principes de la Convention de Genève de 1949. Nous différons d'avis sur la question de savoir si les prisonniers qui refusent de retourner dans leur pays devraient ou non être rapatriés de force. Nous repoussons, quant à nous, le recours à la force; les communistes, eux, ne se sont pas encore prononcés; et nous attendons leur réponse. Nous pensons, comme M. Vychinski, qu'il ne faut, pour aucune considération, retenir de force les prisonniers de guerre. Admet-il que rien ne saurait justifier le recours à la force pour leur rapatriement?

Enfin, nous reconnaissons tous, je crois, qu'il y a lieu de tenir une conférence politique afin de discuter la question coréenne. A notre avis, il ne conviendrait de convoquer cette conférence qu'après la conclusion d'un armistice; mais, sur ce point encore, les communistes refusent de s'engager. Si, à la présente session de l'Assemblée, nous n'arrivons pas à trouver une solution, ce sera soit parce que les communistes auront refusé de nous faire connaître leur attitude sur les deux points que je viens de signaler, soit parce qu'ils auront donné à entendre, par leurs réponses, qu'ils approuvent le recours à la violence pour le rapatriement et qu'ils veulent, de propos délibéré, embrouiller la question de la tenue d'une conférence en insistant pour que celle-ci ait lieu avant la conclusion d'un armistice. Il leur répugne peut-être de voir les problèmes exposés de cette façon, mais c'est bien à cela qu'ils se ramènent.

#### **Le projet de résolution**

J'attire votre attention sur le projet de résolution dont nous sommes saisis; mon Gouvernement l'a présenté de concert avec le tiers des gouvernements membres des Nations Unies. Le but en est précis: faire comprendre à l'ennemi la volonté bien arrêtée des États membres des Nations Unies de protéger les intérêts de l'individu dans toute situation d'alerte comportant une menace d'agression. Tout comme ils ont résolu, en 1950, de protéger un État naissant contre le péril qui le menaçait. Reste à savoir si l'ennemi est disposé ou non à conclure un armistice qui reconnaisse, de façon explicite ou implicite, certains droits fondamentaux de l'individu, ou s'il ne fait que recourir à des expédients pour empêcher la cessation des hostilités.

Le projet de résolution permet à qui que ce soit de soumettre toute nouvelle proposition permettant d'aboutir à un armistice, du moment que cette proposition reconnaîtra à tous les prisonniers de guerre le droit de faire part de leurs vœux, sous le rapport du rapatriement, à un organisme impartial. Je note que le Gouvernement du Mexique a présenté un projet de résolution qui, à notre avis, s'inspire d'un sens politique et humanitaire très élevé. Nous aurions profité à l'étudier plus à fond afin d'en tirer un plan pratique permettant de régler le cas des prisonniers de guerre qui, une fois libérés et confiés à l'organisme impartial de protection, refuseront d'être rapatriés. Ma délégation serait heureuse d'étudier cette proposition en temps opportun et eu égard aux progrès réalisés dans l'étude du projet de résolution des vingt et une puissances, dont la Commission est présentement saisie.

Ce projet ne ferme aucune issue à un armistice honorable. En fait, M. Acheson lui-même a clairement indiqué que son attitude n'a rien d'exclusif. Nous devons envisager le projet de résolution comme une formule qui ouvre d'autres avenues, sans nier d'aucune façon la validité des principes qu'il met en jeu. Je demande donc instamment à la Commission d'appuyer ce projet à une très forte majorité, afin que l'ennemi sache bien que nous sommes unanimes à vouloir que soit conclu en Corée un armistice digne des sacrifices consentis par d'innombrables personnes dans la lutte contre l'agression, et que nous sommes déterminés en même temps à obtenir un règlement honorable.

#### **Symbole de notre époque**

J'ai dit que la Corée était devenue pour notre époque un symbole. Il est manifeste qu'elle symbolise le succès d'une application concrète de la sécurité collective. Maintenant que l'agression a été enrayée et refoulée, l'expérience coréenne risque de devenir un symbole, non pas de succès, mais d'échec de toute collaboration pacifique. En effet, si nous ne réussissons pas à franchir le dernier obstacle que constitue ce désaccord sur un problème restreint impliquant un principe qui, comme le déclarait M. Vychinski, est passé dans la pratique internationale depuis plus de mille ans, que devons-nous penser du concept général de la possibilité d'une coexistence pacifique, sur lequel, au dire des plus hautes autorités communistes, se fonde la politique du monde oriental? Si la coexistence pacifique est possible entre États, est-elle impossible entre hommes? Peut-on dire que le principe est appliqué lorsqu'un prisonnier de guerre est livré mort à la partie adverse parce qu'il a refusé de lui être livré vivant, ou lui est livré vivant pour être tué ensuite? La coexistence pacifique ne peut sûrement pas se fonder sur des cadavres. Nombre de communistes occidentaux se rendent en pèlerinage à Moscou, à Pékin et à Prague. Quelques-uns même y restent; on leur permet d'y rester et, je suppose, de



vivre. S'agirait-il d'un procédé à sens unique, et l'Ouest ne pourrait-il exercer son droit d'asile au même titre que l'Est?

Il y a ici plus qu'une simple question théorique. Des vies sont en jeu. Certains prisonniers de guerre préféreraient mourir plutôt que de rentrer dans un pays dominé par les communistes. Ne s'agirait-il que d'un seul prisonnier, devrions-nous le traîner outre-frontière? Nous sommes parfois enclins à oublier que la division qui sépare l'Est et l'Ouest a des répercussions dans l'esprit des individus et que certains payent cher ce qu'ils appellent la liberté. Ainsi, en ce moment, il y a en Corée du Sud des centaines sinon des milliers de prisonniers qui attendent dans l'angoisse le résultat de nos délibérations et dont le sort est entre nos mains. Faudra-t-il nous désintéresser de ces malheureux? La coexistence, dans son acception la plus simple, signifie que deux États ou deux groupes d'États mettent en pratique la maxime « vivre et laisser vivre ». Ce principe devrait s'appliquer aux individus aussi bien qu'aux nations.

Le 24 octobre dernier, en séance plénière, nous avons commémoré le septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. Au cours d'une allocution qu'il prononçait à cette occasion, le président de l'Assemblée générale a dit notamment:

« Aujourd'hui, dans l'esprit et le cœur des hommes et des femmes de tous les

pays, une seule pensée irrésistible se fait jour, la pensée de la paix mondiale, et une seule question se pose en même temps: « Que peuvent les Nations Unies pour nous assurer cette paix? »

Appelés à étudier au cours de la présente session le problème crucial de la Corée, nous savons que c'est à nous que s'adresse cette question, et que c'est à nous qu'il appartient d'y répondre. Nous devons, pour cela, mettre de côté slogans et mots d'ordre et envisager la réalité des combats, des souffrances et de la misère qui donnent toute sa valeur au symbole coréen. Nous devons nous rappeler les sacrifices consentis par les jeunes gens de nos pays, dont un grand nombre ont donné leur vie pour la paix. Appelés à refouler l'agression, ils se sont bien acquittés de leur tâche.

Il reste à chacun de nous ici assemblés le strict devoir de jouer pleinement son rôle en vue d'établir en Corée cette paix qu'appellent de leurs vœux et de leurs prières des millions d'êtres humains de chaque côté du front. Ce qu'ils désirent et que nous pouvons réaliser en faisant d'abord cesser le conflit coréen, ce n'est pas une paix statique, une trêve équivoque entre deux sursauts d'une agression limitée et localisée, mais une paix durable sous le signe de laquelle les nations et les peuples du monde pourront marcher ensemble vers les horizons de l'avenir.

## LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

### Documents historiques

Le ministère des Affaires extérieures annonce que le Gouvernement canadien a fait connaître au Gouvernement des États-Unis qu'il considère désormais l'Accord de 1941 sur l'aménagement du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent comme périmé, et remplacé par le plan qu'envisagent la requête conjointe des deux Gouvernements à la Commission mixte internationale ainsi que l'ordonnance du 29 octobre 1952 de la Commission,\* approuvant cette requête, et que, par conséquent, le Canada n'entend pas chercher à faire ratifier l'Accord de 1941.

Voici le texte d'une note remise au secrétaire d'État des États-Unis par l'ambassadeur du Canada à Washington:

#### NOTE (4 NOVEMBRE 1952) DE L'AMBASSADEUR DU CANADA À WASHINGTON AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS.

J'ai l'honneur de me référer au projet d'aménagement hydro-électrique de la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent que la Commission mixte internationale vient d'approuver par son ordonnance du 29 octobre 1952, rendue en conformité des requêtes présentées le 30 juin 1952 à la Commission par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis.

Vous vous rappelez que, le 28 septembre 1951, lorsque le Premier ministre du Canada proposa au Président des États-Unis le plan d'aménagement du Saint-Laurent qui fit ensuite l'objet des requêtes soumises à la Commission, le Président convint d'appuyer ce plan s'il était impossible de commencer bientôt l'exécution du plan prévu dans l'Accord de 1941 sur l'aménagement du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Le 14 avril dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Transports confèrent avec le Président des États-Unis au sujet de l'aménagement du Saint-Laurent, et il fut alors convenu que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis présenteraient à la Commission mixte internationale des requêtes relatives à un projet d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, en vue de préparer la voie à la réalisation du plan proposé au Président en septembre 1951. Ces requêtes étaient présentées à la condition que les deux Gouvernements seraient prêts à revenir à l'Accord de 1941 et à retirer les requêtes si, pendant que la Commission mixte internationale les examinait, le Congrès approuvait l'Accord de 1941. Depuis ces entretiens, le Congrès des États-Unis n'a pas approuvé l'Accord de 1941, qui n'est pas encore ratifié après onze ans.

La sanction donnée par la Commission mixte internationale à l'objet des requêtes présentées par les deux Gouvernements en vue de l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent rend possible la mise en marche tant de la canalisation que de l'aménagement hydro-électrique, aussitôt qu'une autorité dûment désignée aura été investie du mandat de construire la partie des aménagements hydro-électriques qui sera située aux États-Unis. Une légalisation destinée à permettre la mise en œuvre du plan envisagé dans les requêtes soumises à la Commission mixte internationale a déjà été adoptée par le Parlement du Canada et par l'Assemblée législative de l'Ontario, et le Canada a déjà pris certaines mesures préliminaires en vue des travaux de canalisation. En conséquence, le Gouvernement canadien est arrivé à la conclusion qu'il ne lui serait guère possible de revenir aux dispositions de l'Accord de 1941, ou de présenter cet Accord à l'approbation du Parlement. Le Gouvernement canadien considère donc cet Accord comme périmé et n'entend plus chercher à le faire ratifier.

Je tiens à exprimer la reconnaissance de mon Gouvernement pour le concours empressé qu'il a reçu du Gouvernement des États-Unis dans la préparation de l'entreprise du Saint-

\* On peut se procurer le texte de cette ordonnance en s'adressant à la Division de l'Information, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada).

Laurent, entreprise d'une nécessité si pressante pour le développement économique et la défense de chacun de nos deux pays. Au nom de mon Gouvernement, je voudrais en outre demander au Gouvernement des États-Unis qu'il continue de prêter son concours et son appui au Canada afin que puissent être mises au point les dispositions nécessaires pour mener ce projet à bon terme.

Veillez agréer, Monsieur le secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

H. H. WRONG

Ambassadeur du Canada



*Photo: Défense nationale*

#### LES FORCES CANADIENNES DE L'OTAN EN FRANCE

Vue d'ensemble de la deuxième escadre d'avions de chasse du CARC, lors de son arrivée à Grostenquin (France).

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. E. Reid, de l'administration centrale à Ottawa, est affecté à titre de haut commissaire à la Nouvelle-Delhi, le 3 octobre 1952.
- M. W. D. Matthews, ministre, est transféré de l'ambassade du Canada à Washington à la légation du Canada à Stockholm, le 8 octobre 1952.
- M. S. F. Rae, précédemment à Londres, est affecté au cabinet du Ministre après un congé au Canada, le 22 septembre 1952.
- M. R. L. Rogers, de l'administration centrale à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokio, le 27 septembre 1952.
- M. G. S. Murray, précédemment à Karachi, est affecté à l'administration centrale à Ottawa après un congé au Canada, le 1<sup>er</sup> octobre 1952.
- M. Hector Allard est chargé d'une mission temporaire à San-Francisco, le 7 octobre 1952.
- M. J. C. Langley, de l'administration centrale à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, le 10 octobre 1952.
- M. René Garneau, de l'administration centrale à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 31 octobre 1952.
- M. G. C. Langille, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté au Consulat général du Canada à Caracas, le 25 octobre 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

Son Excellence le docteur Max Loewenthal-Chlumsky, ministre d'Autriche, le 9 octobre.

Le docteur H. Polak, attaché scientifique, ambassade des Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> octobre.

Mlle Margarete Platzmann, troisième secrétaire (affaires commerciales), ambassade de la République fédérale d'Allemagne, le 9 octobre.

Le brigadier M. G. Jilani, conseiller militaire, haut commissariat du Pakistan, le 17 octobre.

M. P. V. Putman Cramer, premier secrétaire, ambassade des Pays-Bas, le 17 octobre.

Le lieutenant-colonel Roberto Faria Lima, attaché de l'air adjoint, ambassade du Brésil, le 21 octobre.

M. I. L. G. Stewart, secrétaire adjoint, haut commissariat de la Nouvelle-Zélande, le 23 octobre.

#### Départs

Le docteur J. J. Verschuur, attaché scientifique, ambassade des Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> octobre.

M. Slavko Zecevic, premier secrétaire, ambassade de Yougoslavie, le 2 octobre.

Le brigadier N. A. K. Raza, conseiller militaire, haut commissariat du Pakistan, le 17 octobre.

M. L. E. Lang, conseiller d'aviation civile, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 17 octobre.

Le lieutenant-colonel Mario de Perdigao Coelho, attaché de l'air adjoint, ambassade du Brésil, le 21 octobre.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, est parti le 29 septembre pour une visite dans son pays. Durant son absence M. François de Laboulaye, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence le docteur Rajko Djermanovic, ambassadeur de Yougoslavie, a repris la direction de l'ambassade le 6 octobre.

Son Excellence le docteur Max Loewenthal-Chlumsky, ministre d'Autriche, est parti pour Washington, le 11 octobre, où il a repris ses fonctions d'ambassadeur. M. le docteur Walther Peinsipp est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. A. Adrian Roberts, c.r., haut commissaire de l'Union Sud-Africaine, est parti le 12 octobre pour New-York, où il assistera à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Durant son absence, M. T. J. Endemann est haut commissaire suppléant.

M. Eugeniusz Markowski, chargé d'affaires de Pologne, a repris la direction de la légation le 15 octobre à son retour de vacances en Pologne.

Son Excellence M. Daniel Steen, ministre de Norvège, a repris la direction de la légation

tion le 16 octobre à son retour d'une visite dans son pays.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a été absent d'Ottawa du 16 au 22 octobre. M. Don C. Bliss, ministre, était chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence le docteur Werner Dankwort, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, est parti en congé le 27 octobre. Durant son absence le docteur J. F. Ritter, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence le docteur Klas Böök a repris ses fonctions de ministre de Suède le 27 octobre à son retour d'un voyage dans l'ouest du Canada.

M. C. W. Hultgren, attaché, légation de Suède, a été promu au rang de deuxième secrétaire, le 1<sup>er</sup> octobre.

M. le docteur A. S. Tuinman, attaché agricole, ambassade des Pays-Bas, a été promu au rang d'attaché agricole et d'émigration, le 24 octobre.

## Service consulaire

### Reconnaisances octroyées

M. Angelo Rorai, agent consulaire honoraire suppléant d'Italie à Halifax, le 16 octobre.

M. Ryuichi Iwashita, vice-consul du Japon à Vancouver, le 22 octobre.

M. Vaclav Piech, consul de Tchécoslovaquie à Montréal, le 23 octobre. Il sera en charge du consulat général.

M. Danilo Brugal Alfau, consul général de la République Dominicaine à Ottawa, le 23 octobre.

M. Eduardo E. de Diego, consul général de Panama à Montréal, le 31 octobre.

### Départs

Le docteur José R. Hernandez-Lebron, consul général de la République Dominicaine à Ottawa.

Le docteur H. C. Halter, consul de la République fédérale d'Allemagne à Montréal, le 9 octobre.

M. Horatio T. Mooers, consul général des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, sera absent du 7 octobre au 5 janvier 1953. Durant son absence, le consul Ellis A. Bonnet sera en charge du consulat général.

## REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en octobre 1952 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'"Affaires extérieures".)*

*(Au ministère des Affaires extérieures, par l'entremise de la section des conférences internationales, incombe la tâche de répertorier toutes les invitations aux conférences internationales. Il faut signaler toutefois qu'il appartient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, le cas échéant, au Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, de décider de la participation du Canada à ces conférences.)*

### Commissions et organismes permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans "Affaires extérieures" de janvier 1952.)*

### Conférences d'octobre

Réunion préparatoire à la Conférence économique du Commonwealth (Londres), du 22 septembre au 15 octobre.

Deuxième session du Comité d'amélioration des statistiques nationales de l'Institut interaméricain de la statistique (Ottawa), du 29 septembre au 11 octobre.

Cinquantième anniversaire du Conseil international d'océanographie (Copenhague), du 29 septembre au 7 octobre.

Deuxième conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (Buenos-Aires), du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre.

Comité spécial de l'ordre du jour et des travaux d'intersession (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (Genève), depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Septième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et

le commerce (Genève), depuis le 2 octobre.

*Septième conférence internationale et assemblée générale des organismes officiels de tourisme* (Naples), du 7 au 11 octobre.

*Session biennale de la Commission internationale des poids et mesures* (Sèvres, France), du 7 au 11 octobre.

*Deuxième session de la sous-commission des questions financières du CIPMME* (Genève), depuis le 9 octobre.

*Sixième réunion consultative (cartographie) de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire* (Ciudad Trujillo, République Dominicaine), du 12 au 24 octobre.

*Groupe d'études international sur l'organisation statistique* (Ottawa), du 13 au 31 octobre.

*Conférence des chefs des laboratoires de vaccin contre la diphtérie et la coqueluche* (OMS), (Dubrovnik, Yougoslavie), du 13 au 18 octobre.

*Quatrième session de la Commission intergouvernementale provisoire pour les mouve-*

*ments migratoires d'Europe (CIPMME)* (Genève), depuis le 13 octobre.

*Dixième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe* (Genève), du 14 au 20 octobre.

*Septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies* (New-York), depuis le 14 octobre.

*Réunion de la Commission provisoire chargée de la création de l'Organisation mondiale du tabac* (Stamboul, Turquie), du 15 au 26 octobre.

*Commission de contrôle financier de l'OAA* (Rome), du 27 octobre au 15 novembre.

*Commission de coordination de l'OAA* (Rome), du 27 octobre au 15 novembre.

*Session annuelle ordinaire du Comité exécutif de l'Institut international de réfrigération* (Paris), depuis le 16 octobre.

*Réunion de la Commission de la pêche maritime du Pacifique* (Seattle), du 22 au 24 octobre.

## DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Les relations du Canada avec l'Asie*, allocution prononcée par le Premier ministre, M. L.-S. St-Laurent, au Canadian Club féminin de Victoria (C.-B.), le 5 septembre 1952 (N° 52/33).

*Nos universités et la politique étrangère du Canada*, allocution prononcée par le Premier ministre, M. L.-S. St-Laurent, à l'Université Laval de Québec à l'occasion des fêtes du centenaire, le 22 septembre 1952 (N° 52/34).

*La nature de la communauté nord-atlantique*, allocution prononcée par M. A. D. P. Heenev, représentant permanent du Canada

au Conseil de l'Atlantique-Nord, à l'Atlantic Community Conference, Oxford, le 10 septembre 1952 (N° 52/37).

*The St. Lawrence Seaway*, allocution prononcée par M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, devant l'Association canadienne des Chambres de biens immobiliers, à Toronto, le 6 octobre 1952 (N° 52/38).

Déclaration de M. Paul Martin, vice-président de la délégation du Canada, à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours du débat d'ouverture, le 17 octobre 1952 (N° 52/39).

Les numéros suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

*L'ouvrier canadien dans un monde libre*, notes utilisées par le ministre du Travail, M. Milton F. Gregg, dans une allocution à la conférence du Congrès canadien du Travail, à Toronto, le 23 septembre 1952 (N° 52/35).

*Recherches et expansion industrielles*, allocution de M. O. J. Firestone, conseiller économique au ministère du Commerce, prononcée à la Conférence annuelle du Conseil du commerce et de l'industrie des gouverne-

ments provinciaux, à Lindsay (Ontario), le 23 septembre 1952 (N° 52/36).

*Manifestations récentes du progrès de l'Aviation civile au Canada et aux États-Unis*, allocution de M. J. R. Baldwin, président de la Commission des transports aériens, au Conseil international de l'Aviation du Nord-Ouest, à Great Falls (Montana), le 10 octobre 1952 (N° 52/40).

## PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

*Recueil des Traités 1952, N° 1*: Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord tendant à éviter les doubles impositions sur les revenus provenant de l'exploitation de navires et d'aéronefs, signées à Prétoria le 26 novembre 1951 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1952, N° 2: Échange de Notes entre le Canada et l'Espagne constituant un accord relatif au règlement de créances commerciales, signées à Madrid le 29 janvier 1952 (prix: 25 cents). Textes anglais, français et espagnol.

*Recueil des Traités* 1952, N° 4: Traité de paix avec le Japon, signé par le Canada à San-Francisco le 8 septembre 1951 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1952, N° 5: Échange de Notes entre le Canada et la principauté de Monaco constituant un accord modifiant les formalités à remplir en matière de visas par les voyageurs non immigrants des deux pays, signées à Monaco et à Ottawa les 22 janvier et 20 mars 1952 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1952, N° 7: Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certains appareils ou stations radioélectriques dans l'autre pays, signée à Ottawa, le 8 février 1951 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1952, N° 10: Protocole prolongeant la durée de l'accord sur les stations météorologiques flottantes de l'Atlantique du Nord, signé à Londres le 12 mai 1949; signé par le Canada à Montréal, le 19 juin 1952 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1951, N° 10: Convention d'Union de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Bruxelles, le 14 décembre 1900, à Washington, le 2 juin 1911, à La Haye, le 6 novembre 1925 et à Londres, le 2 juin 1934. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 juin 1951 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1951, N° 16: Accord entre le Commonwealth britannique et les Pays-Bas sur les sépultures militaires, signé à La Haye le 10 juillet 1951 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1951, N° 22: Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour modifier et compléter la convention et le protocole qui l'accompagne en date du 4 mars 1942, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signée à Ottawa le 12 juin 1950 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1951, N° 23: Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour modifier et compléter la convention du 8 juin 1944, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts et droits de succession, signée à Ottawa le 12 juin 1950 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1951, N° 28: Échange de Notes entre le Canada et Ceylan comportant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de Ceylan désireux de s'y établir, signées à Londres, le 26 janvier et le 24 avril 1951 (prix: 25 cents). Textes anglais et français.

*Recueil des Traités* 1950, N° 16: Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à Caracas le 11 octobre 1950 (prix: 15 cents). Textes anglais, français et espagnol.

### RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéros	Date	Sujet
63	9 octobre	Présentation des lettres de créance de M. Max Loewenthal-Chlumecky, ministre d'Autriche.
64	9 octobre	Présentation des nouvelles lettres de créance de M. Werner Dankwort, ambassadeur d'Allemagne, et de M. Hughes Le Gal-lais, ministre du Luxembourg.
65	10 octobre	Publication des noms des observateurs parlementaires désignés pour assister à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
66	13 octobre	Publication des noms des vingt et un Canadiens auxquels la Société royale du Canada a attribué des bourses d'études du Gouvernement canadien valables en Europe en 1952-1953.
67	15 octobre	Délégation du Canada à la septième session de la Conférence générale de l'UNESCO:

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

### a) Publications imprimées:

*Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1951 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes*; New-York, 1952; document A/2123; 40 pp., 40 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 6.

*Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance*; Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1951 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; New-York, 1952; document A/2124; 30 pp.; 30 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 6A.

*Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1<sup>er</sup> juillet 1951 - 30 juin 1952*; New-York, 1952; document A/2141; 194 pp.; \$2.00; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 1.

*Premier rapport à l'Assemblée générale (septième session) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*; New-York, 1952; document A/2157; 62 pp.; 60 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 7.

*Rapport du Comité des contributions*; New-York, 1952; document A/2161; 8 pp.; 10 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 10.

*Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1951 au 15 juillet 1952*; New-York, 1952; document A/2167; 73 pp.; 70 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 2.

*Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier*; le 18 septembre 1952; document A/2170; 17 pp.

*Rapport annuel du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1951 au 30 juin 1952*; New-York,

1952; document A/2171; 52 pp.; 50 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 13.

*Rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 22 septembre 1951 au 1<sup>er</sup> août 1952*; New-York, 1952; document A/2172; 126 pp.

*Administration postale de l'Organisation des Nations Unies* (Rapport du Secrétaire général); le 19 septembre 1952; document A/2191; 6 pp.

*Rapport de la Commission chargée des mesures collectives*; New-York, 1952; document A/2215; 25 pp.; 25 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 17.

*Résolutions de la quatorzième session du Conseil économique et social, 20 mai - 1<sup>er</sup> août 1952*; New-York, 1952; document E/2332; 82 pp. (bilingue); 80 cents; procès-verbaux officiels: quatorzième session, supplément N° 1.

*Commission des droits de l'homme - Rapport sur la huitième session (14 avril - 14 juin 1952)*; le 27 juin 1952; document E/2256, E/CN.4/669; 78 pp.; 70 cents; procès-verbaux: quatorzième session, supplément N° 4.

*Résolutions de la onzième session du Conseil de tutelle, 3 juin - 24 juillet 1952*; le 20 août 1952; document T/1030; 168 pp. (bilingue); \$1.75; documents officiels du Conseil de tutelle N° 1 (volume 1).

*OMS-Recueil des documents fondamentaux (cinquième édition) comprenant les amendements adoptés par la cinquième Assemblée mondiale de la Santé, mai 1952; Genève, août 1952*; 209 pp.; \$1.00.

*Ressources mondiales en énergie au cours de certaines années de la période 1929-1950*; septembre 1952; document ST/STAT/SER.J/1; 119 pp. (bilingue); \$1.25; numéro de vente 1952.XVII.3.

### b) Documents photocopiés:

*Renseignements d'intérêt actuel sur les régimes fonciers urbains* (Rapport préliminaire); le 15 avril 1952; document ST/SOA/9; 331 pp. (Département des Affaires sociales.)

\* On peut se procurer les publications imprimées à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre 1950 d' "Affaires extérieures".





# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 4

Décembre 1952

N° 12

	PAGE
Programmes de coopération technique.....	410
Distribution de fournitures scolaires du Canada à des écoliers grecs.....	414
Échanges scientifiques internationaux.....	418
La principauté d'Outer-Baldonia, ou Chauvonie du large.....	421
Les Affaires extérieures au Parlement:	
Déclarations sur la politique du Gouvernement.....	424
Rapport de M. Pearson au Parlement.....	425
Résolution de l'Inde sur la Corée.....	435
Le plan de Colombo.....	439
Nominations et mutations.....	446
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	446
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	447
Récents communiqués du Ministère.....	448
Publication .....	448
Déclarations et discours.....	449
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	449
Index des matières du volume 4.....	451

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa, Canada

# PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE\*

Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et le Programme de Colombo pour la coopération technique s'exécutent tous deux à une cadence accélérée. Sous le régime de ces deux plans, plus de 300 personnes ont déjà reçu au Canada une formation technique et scientifique. A l'heure actuelle, toutefois, on s'efforce davantage d'organiser la formation technique dans les pays mêmes qu'il s'agit d'aider. Le présent rapport a pour but d'exposer ce qui s'est accompli jusqu'ici dans ce domaine.

Le président exécutif de la Commission de l'assistance technique des Nations Unies, M. David Owen, a récemment annoncé qu'un « changement dramatique » était intervenu dans l'exécution du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Au cours des dix-huit premiers mois d'exercice de cette entreprise, dans laquelle les pays du monde libre mettent leurs ressources en commun afin d'apporter une assistance technique aux pays insuffisamment développés, les fonds versés par les gouvernements contributeurs n'avaient pas été utilisés au rythme prévu. Toutefois, pendant les douze mois de 1952, pour lesquels la même somme de 20 millions de dollars était disponible, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées auront employé tous les crédits de l'année courante ainsi qu'une forte proportion du solde inutilisé des fonds prévus pour la première période financière. Depuis quelques mois, on commence à percevoir les résultats de l'expérience acquise au cours de l'exécution de cet ambitieux programme.

Il en va de même du Programme de Colombo pour la coopération technique, dont le but est d'ajouter un supplément à l'assistance technique que dispensent les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans le sud et le sud-est de l'Asie, et d'aider à atteindre les buts du plan de Colombo pour le développement économique et social de cette région du monde. Le Programme de Colombo pour la coopération technique devait d'abord embrasser une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1950. A la fin de 1951, toutefois, on a dû se rendre compte qu'une entreprise comme celle-là ne pouvait pas être mise en marche aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Le Canada s'est donc entendu avec les autres gouvernements participants pour que le Programme de coopération technique se continue pendant tout le temps que durera le programme de développement économique du plan de Colombo, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1957. Depuis quelques mois, à mesure que se sont aplanies les difficultés administratives et que les pays participants en sont venus à mieux connaître les possibilités du Programme, l'assistance technique a été offerte et acceptée à un rythme plus rapide.

Cette accélération s'est accompagnée d'un déplacement de l'effort principal. En même temps qu'ils décidaient de prolonger le Programme de Colombo, les gouvernements participants décidaient aussi que, même si le programme de formation d'assistance à l'étranger avait eu des résultats satisfaisants, il valait mieux développer les moyens dont on disposait sur place pour former des contremaîtres et des ouvriers spécialisés. Le Canada, comme les autres pays participants, a reconnu que le Programme devait comporter l'envoi sur place d'un matériel destiné à la formation technique. Cela permettra de rattacher les travaux du Programme de coopération technique à ceux du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Le Gouvernement canadien accorde une attention sympathique aux propositions en vertu desquelles certaines lacunes des entreprises lancées par les Nations Unies ou leurs institutions spécialisées dans la région du plan de Colombo pourraient être comblées par le Programme de Colombo.

\* Voir à la page 439 le discours sur le plan de Colombo prononcé le 4 décembre à l'Empire Club, de Toronto, par M. Nik Cavell, administrateur de la participation canadienne au plan de Colombo.

Au cours de la première période de notre participation à ces deux programmes, la contribution du Canada a consisté surtout à fournir les moyens d'assurer la formation au Canada des boursiers des Nations Unies et des étudiants que désignaient les gouvernements d'Asie participant au Programme de Colombo. Mais maintenant, le recrutement des experts techniques canadiens pour les pays insuffisamment développés est devenu sensiblement plus facile; les services qu'on attend d'eux ne sont pas uniquement d'ordre consultatif. L'expert le plus recherché est celui qui donne ses conseils au gouvernement du pays et travaille en outre à former sur place d'autres experts qui lui succéderont dans les entreprises de développement ou dans les programmes de formation.

Ces derniers mois, des experts canadiens ont été fournis à l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies pour fonder en Égypte un centre de formation des aveugles, pour formuler des recommandations au sujet des services administratifs de la Birmanie et pour donner au Gouvernement d'Israël des conseils sur l'organisation d'un collège du service civil et sur la formation des fonctionnaires. Un Canadien est allé en Birmanie participer à l'exécution du programme de formation professionnelle de l'Organisation internationale du Travail. L'OAA a récemment recruté deux autres Canadiens qu'elle a envoyés travailler à l'exécution de ses programmes de développement agricole. L'Organisation mondiale de la santé a recruté des Canadiens pour aider à l'organisation de l'hygiène publique dans le Proche-Orient et l'Asie, et l'UNESCO a désigné plusieurs Canadiens pour exécuter son programme d'éducation fondamentale. Des experts canadiens ont été mis à la disposition de la Colombie pour aider ce pays à organiser ses services d'utilité publique; du Costa-Rica, pour le conseiller sur la façon de moderniser son système d'enseignement; du Mexique, pour l'aider à mettre sur pied une imprimerie d'État; et de la Bolivie, pour les questions d'habitation et d'industrie minière, avec l'importante mission envoyée par les Nations Unies. Au total, plus de 100 Canadiens sont actuellement à l'étranger où ils participent à l'exécution du Programme élargi des Nations Unies.

Dans le cadre du Programme de Colombo, le Gouvernement canadien a prêté au Gouvernement de Ceylan un professeur d'agriculture de grande expérience, qui organisera la faculté d'agriculture récemment fondée à l'Université de Ceylan. Un expert en conservation des sols de l'Ouest canadien est aussi allé à Ceylan diriger le nouveau Service de conservation des sols. En réponse à une demande du Gouvernement de Ceylan, le Canada a aussi offert les services d'une maison bien connue d'ingénieurs-conseils en vue d'une inspection complète du système d'égouts et d'installations sanitaires de la ville de Colombo.

Le Canada a offert à l'Inde les services d'un expert en navigation et en questions maritimes pour diriger le Collège technique et de génie de Bombay, et ceux d'un expert en formation professionnelle qui conseillera le ministère du Travail de l'Inde. Si ce dernier expert est agréé par le Gouvernement de l'Inde, il donnera aussi aux autorités indiennes des détails sur le matériel de formation professionnelle que le Canada pourrait fournir.

On s'efforce actuellement de recruter des ingénieurs agricoles qui collaboreront avec l'OAA à la création au Pakistan de centres d'entretien des machines agricoles, dans le cadre du projet de mise en valeur du Thal et d'établissement d'une ferme d'expérimentation. Ces experts seront chargés d'enseigner à de jeunes Pakistanais la façon d'entretenir les machines agricoles. D'ici quelques semaines, le Canada offrira à l'Inde et au Pakistan des spécialistes en divers autres domaines.

Tout en conseillant les gouvernements auxquels ils sont prêtés, les experts canadiens envoyés sous le régime du Programme de Colombo peuvent en venir à présenter des recommandations qui aboutiront au lancement dans ces pays de nouveaux projets financièrement soutenus par le Canada. Les recommandations d'un expert canadien de l'industrie de la pêche, envoyé il y a un an, ont abouti à un projet de perfectionnement de l'industrie cingalaise de la pêche dont le Canada assure le financement

dans le cadre du plan de Colombo. De la même façon, les projets de mise en valeur à l'exécution desquels le Canada participe financièrement créent à leur tour de nouveaux besoins d'assistance technique. Par exemple, l'aide financière accordée par le Canada au Pakistan pour la construction d'une fabrique de ciment a suggéré au Gouvernement de ce pays l'idée de demander que certains travailleurs et ingénieurs pakistanais soient formés, au cours des travaux, aux méthodes de construction et d'exploitation de cette fabrique.

Les pays asiatiques du Commonwealth ne sont pas les seuls à bénéficier du Programme de coopération technique. Plusieurs autres, notamment le Népal, la Birmanie et l'Indonésie, ont manifesté le désir de recevoir de l'assistance en vertu de ce Programme. A la demande du Gouvernement de la Malaisie, le Canada a désigné plusieurs experts agricoles et instructeurs professionnels qui iront enseigner les méthodes des ateliers mécaniques ainsi que la mécanique des moteurs.

Les résultats des efforts déployés par le Canada pour aider les pays d'Asie à exécuter leurs plans de développement économique et social deviennent de plus en plus sensibles. Les demandes d'assistance faites au Canada, tant dans le cadre du Programme élargi des Nations Unies que dans celui du Programme de Colombo, sont de plus en plus nombreuses. Le Canada, corrélativement, est de plus en plus en mesure d'y répondre, bien que le recrutement d'un nombre suffisant d'experts, d'instructeurs et de techniciens canadiens pour l'étranger constitue encore le plus difficile des problèmes qui se posent à ce sujet; la demande d'employés canadiens qualifiés des administrations fédérales et provinciales, des universités et des entreprises privées continue de croître.

Bien que l'on s'efforce surtout, à l'heure actuelle, de recruter des experts et des instructeurs canadiens capables de dispenser une assistance technique aux pays insuffisamment développés, et que l'on prenne des mesures positives pour coordonner les activités canadiennes dans le sud et le sud-est de l'Asie avec celles du Programme élargi des Nations Unies, il n'en reste pas moins que la formation au Canada d'étudiants envoyés par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ou désignés par les gouvernements d'Asie qui participent au Programme de Colombo continue de représenter un aspect important de la participation du Canada à ces programmes. Le succès qui a marqué ce côté de l'assistance technique accordée par le Canada est dû à la façon dont les universités, les gouvernements provinciaux, les entreprises privées et les particuliers, dans toutes les parties du pays, ont accueilli leurs hôtes asiatiques. Au 1<sup>er</sup> novembre, 105 personnes avaient été admises à recevoir une formation au Canada dans le cadre du Programme de Colombo, et plus de 200 avaient été envoyées au Canada par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

Une liste partielle des boursiers de ces pays qui sont actuellement au Canada permettra de juger de la diversité des études qu'ils viennent poursuivre dans le cadre du plan de Colombo. Des boursiers cingalais étudient le génie agricole, la phytopathologie, la formation des instituteurs et l'administration commerciale. Des boursiers de l'Inde étudient la production de l'énergie hydro-électrique, le génie minier, électrique et agricole, la construction des ponts et chaussées, la biochimie et l'électrification rurale. Des boursiers du Pakistan étudient les télécommunications, l'enseignement, la chimie agricole et le génie mécanique. A la demande des Nations Unies, il a été organisé des cours sur les sujets suivants: coopératives, construction des voies ferrées, statistique, administration publique, comptabilité des prix de revient et vérification des comptes, assistance sociale, extraction minière, pétrologie de la houille, fabrication des engrais chimiques et du ciment, mise en conserve de la viande et urbanisme.

Parmi les programmes de formation les plus intéressants et qui ont eu le plus de succès, il faut citer en premier lieu le cours de cinq mois qui a été donné à douze jeunes fonctionnaires du Pakistan grâce à la collaboration du Gouvernement fédéral, de quatre des provinces, des universités et de certaines entreprises industrielles pri-

vées. Durant leur séjour au Canada, ces jeunes Pakistanais ont vécu dans des foyers familiaux et ont étudié et observé la façon dont les choses se font au Canada, depuis l'œuvre accomplie par la Gendarmerie royale dans les solitudes de l'Ouest canadien jusqu'à la création de coopératives par l'Université Saint-François-Xavier chez les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. Au cours de l'année dernière, six fonctionnaires supérieurs de la santé, venus de l'Inde et du Pakistan, ont étudié l'organisation des services de santé fédéraux et provinciaux ainsi que l'organisation des services médicaux. Il se sont intéressés particulièrement aux moyens mis en œuvre pour combattre la tuberculose, ainsi qu'aux services de santé affectés aux Canadiens des régions rurales. A la suite de cette mission, de nouvelles demandes ont été présentées au Canada par les pays asiatiques du Commonwealth désireux de résoudre leurs problèmes d'hygiène publique. A la requête de l'UNESCO et avec le concours de l'Université Laval, il a été organisé des cours et des cercles d'étude sur l'éducation fondamentale, à l'intention des boursiers de langue française d'Haïti et du Proche-Orient. Le Département des cours populaires de l'Université Saint-François-Xavier, en Nouvelle-Écosse, et le Gouvernement de la Saskatchewan ont offert des cours sur les coopératives agricoles à des boursiers des Nations Unies venus de l'Inde, de la Corée et de la Nigeria.

Le rythme et l'ampleur de la participation du Canada tant au Programme élargi des Nations Unies qu'au Programme de Colombo pour la coopération technique sont déterminés non seulement par l'importance de l'aide que le Canada peut fournir, mais aussi par la mesure dans laquelle les pays bénéficiaires peuvent recevoir cette aide et en faire bon usage. Tout récemment, le Premier ministre du Canada, M. St-Laurent, déclarait à ce propos: « Les programmes internationaux d'assistance technique continuent à se développer. Le Canada, avec les autres pays libres, continuera d'appuyer ces initiatives de façon tangible. »



## DISTRIBUTION DE FOURNITURES SCOLAIRES DU CANADA À DES ÉCOLIERS GRECS

LES ÉCOLIERS du nord-ouest de la Grèce ont eu, en novembre dernier, la surprise de voir arriver parmi eux un couple de Canadiens, M. H. W. Richardson, secrétaire commercial de l'ambassade du Canada à Athènes, et Madame Richardson, qui leur apportaient une provision de crayons et de cahiers du Canada. A en juger par les témoignages de gratitude des enfants, ce don d'un groupe de Canadiens, en plus d'être fort apprécié, répondait à un besoin réel.

Cette initiative faisait suite à une communication de l'ambassadeur du Canada à Athènes, M. Georges L. Magann, sur la situation désespérée des écoles grecques dans les régions qui ont le plus souffert de la seconde guerre mondiale et des guérillas qui l'ont suivie. Le renseignement avait été transmis à la Fédération des instituteurs canadiens avec une observation de l'ambassade soulignant que les écoliers avaient surtout besoin de crayons et de cahiers. La réponse fut aussi prompte que sympathique. Avec l'autorisation des autorités scolaires locales, les instituteurs canadiens lancèrent un appel de contributions. Escomptant un succès certain, la Fédération commanda 10,000 crayons et un nombre égal de cahiers épais dont la couverture portait une inscription en grec indiquant que ce don était dû à la générosité des écoliers canadiens.

Afin que le geste prenne tout son sens aux yeux des jeunes donateurs, la Fédération décida de limiter son appel à un certain nombre d'écoles choisies dans chaque province. Elle fixa l'objectif à 1,500 dollars, prix des fournitures. Mais la générosité des professeurs et élèves dépassa l'attente de la Fédération, qui recueillit au delà de 7,000 dollars et put de la sorte, grâce à la surremise dont bénéficient les achats par grandes quantités, décupler la commande initiale. La Fédération pria donc le *Unitarian Service Committee of Canada* d'affecter l'excédent de la souscription à l'achat de 100,000 autres cahiers et de plusieurs centaines de mille crayons, qui seront distribués en 1953 dans d'autres écoles.

Le *Unitarian Service Committee of Canada* prit les dispositions voulues pour faire expédier gratuitement ces fournitures en Grèce, et l'ambassade du Canada se chargea de les distribuer avec le concours de la Fondation pour le Proche-Orient, agence de secours non-confessionnelle des Etats-Unis, qui représente le *Unitarian Service Committee* en Grèce. Il fut décidé que M. et M<sup>me</sup> Richardson, — celle-ci est membre du Comité consultatif du *Unitarian Service Committee* en Grèce, — accompagnés de M. B. Lezos, représentant itinérant du Comité consultatif, remettraient personnellement les fournitures à leurs destinataires. Voici le récit que M<sup>me</sup> Richardson a fait de l'expédition:

La distribution des fournitures scolaires envoyées par la Fédération des instituteurs canadiens nous a conduits dans le nord-ouest de la Grèce, par le chemin sinueux qui franchit la passe de Bralos, traverse Kozani, Grevena, Kastoria et Florina, jusqu'aux petits villages environnants, dont quelques-uns sont à la frontière même de l'Albanie ou de la Yougoslavie.

La plupart des villages que nous avons visités consistent en maisons de torchis d'un aspect morne et pitoyable, couvertes de tuiles rouges. Ailleurs, des huttes de terre aux murs crépis et aux toits de chaume composent un paysage plus triste encore. L'électricité y est inconnue et, d'ailleurs, personne n'aurait les moyens d'en user. Dans la plupart des cas, l'école est le seul bâtiment passable. Grâce au Fonds de secours de la Reine, plus de 450 nouvelles écoles ont été érigées depuis la fin de la guerre, ce qui serait une réalisation remarquable dans n'importe quel pays. Construits selon un type uniforme, bien que de dimensions variables, ces bâtiments sont en pierre et



se signalent par leurs fenêtres spacieuses; une annexe sert de logement à l'instituteur. Ces constructions marquent un progrès considérable sur les anciennes écoles, exigües, encombrées, sombres, pleines de courants d'air et souvent dépourvues de tout appareil de chauffage.

Le territoire macédonien a, ces dernières années, servi si souvent de champ de bataille que l'état de guerre y semble normal. Située sur la frontière, la Macédonie est la première région occupée et la dernière libérée. L'évacuation par l'ennemi est toujours le moment des pires horreurs, parce que l'impunité en est assurée. C'est ainsi que les actes de vengeance les plus cruels ont été perpétrés par les Turcs il y a trente ans, par les Italiens, les Bulgares et les Allemands durant la seconde guerre mondiale, et par les guérillas communistes au cours des années 1948 et 1949. Les journaux ont parlé récemment de 500 enfants grecs qui viennent d'être libérés par les Yougoslaves. Ils avaient été enlevés dans cette région, à la fin de la guerre civile, par les guérillas communistes en retraite. La joie de ces retours n'éclaire pas encore les foyers grecs dont les enfants furent ravis en grand nombre et emmenés en Albanie et en Bulgarie. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait fait, depuis la fin des hostilités, de nombreux envois de vivres et de vêtements canadiens aux Macédoniens, et que ce soit encore à eux que nous avons distribué nos fournitures scolaires.

Dans la plupart des cas, la pénurie d'articles scolaires est extrême. Un certain nombre d'écoles n'ont que des tableaux noirs réduits à leur plus simple expression: planches de bois revêtues d'une couche de peinture déjà à demi efficace, où il est très difficile de déchiffrer ce que le maître y écrit. Ailleurs, faute de cartes, la géographie s'enseigne au moyen d'une boîte à

sable; des monticules surmontés de petits écriteaux indiquent l'emplacement des pays et des villes; quant aux distances et aux détails de la configuration, l'élève doit se les imaginer d'après les indications du professeur. Dans d'autres écoles, où manquent cahiers et crayons, les travaux d'écriture et les devoirs se font sur des ardoises.

C'est la pitoyable pénurie de vêtements qui nous a le plus frappés au cours de ce voyage. L'hiver n'était pas encore arrivé, mais un froid humide nous traversait et, la nuit, il nous fallait trois ou quatre couvertures de laine. Les enfants, eux, étaient déguenillés. Les garçons notamment portaient des vêtements tellement rapiécés que nous avions peine à discerner le tissu primitif. Les fillettes étaient généralement vêtues de robes de cotonnade cousues de pièces; quelques-unes portaient des tricots usés, mais nous n'en avons vu aucune en manteau. Très peu d'enfants ont des bas; certains même vont nu-pieds. D'autres ont des bottines de caoutchouc ou doivent se contenter de ces galoches de caoutchouc à agrafes qui sont communes en Amérique du Nord et qui, même si elles protègent quelque peu contre les cailloux et l'humidité, restent inefficaces contre le froid lorsque l'écolier les porte sans bas ni chaussettes.

En dépit de ces conditions, qu'il est difficile à certains milieux canadiens de se représenter, la diligence et l'intelligence des enfants nous ont vivement frappés. Ces petits sont visiblement heureux à l'école et avides d'apprendre, grâce sans doute, dans une grande mesure, à leurs instituteurs. Bon nombre de ceux-ci sont célibataires; il arrive que des couples mariés se partagent les classes d'une même école. Tous ces instituteurs sont des jeunes gens solides et de bonne apparence, enthousiastes et optimistes malgré les difficultés auxquelles ils sont en butte. On ne peut qu'admirer cette jeunesse à l'esprit actif et aux riches personnalités, qui consent ainsi à vivre et à travailler dans des villages où toute vie semble cesser avec le coucher du soleil et où le couvre-feu suit de près le crépuscule.

On est surpris du nombre des enfants qui fréquentent l'école. De très petites localités en comptent près de cent. Le chiffre des absences est faible, généralement inférieur à 4 p. 100 des élèves inscrits. Des écoles maternelles sont partout annexées aux écoles publiques. Le taux élevé de la fréquentation scolaire mérite d'être signalé: en effet, au dire des inspecteurs, les autorités ne se soucient guère de faire respecter dans ces régions la loi de l'instruction obligatoire, sachant fort bien que les enfants forment un élément important de la main d'œuvre agricole et qu'il est difficile aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école quand ils ont eux-mêmes à peine de quoi subsister.

Notre visite provoqua une vive excitation tant chez les élèves que chez les instituteurs. Comme personne ne s'y attendait, notre arrivée eut l'effet d'une apparition. Mais la nouvelle s'en répandit vite et, dès lors, nous pouvions arriver durant les heures de classe ou après et tous les élèves se rassemblaient en un rien de temps. Alignés rapidement, ils venaient l'un après l'autre recevoir crayons et cahiers. L'attente faisait frémir d'impatience tout ce petit monde. Profondément ému, chaque enfant remerciait, esquissait un sourire, puis courait examiner ses cadeaux et les comparer à ceux des autres.

La distribution terminée, quelques fillettes qu'on avait vues gagner la colline après notre arrivée réapparaissaient, tout essouffées, avec un bouquet de fleurs fraîchement cueillies pour nous. Après une brève et, d'ordinaire, touchante allocution du principal, les enfants se groupaient pour chanter ou pour exécuter des danses du pays. Au départ, les mains s'agitaient en signe d'adieu et l'on criait en chœur: « Vive le Canada ».



Il est presque impossible de décrire les conditions dans lesquelles vivent ces gens, et de montrer à quel point des dons comme ceux-là sont nécessaires. Grâce à la mention qu'on a eu l'heureuse idée de faire imprimer sur la couverture des cahiers, le nom du Canada restera gravé dans le cœur des élèves, des parents et des instituteurs grecs. Ces régions n'ont jamais eu un niveau de vie comparable à celui du Canada, et leur pauvreté les a empêchées de retrouver, après les destructions causées par les guerres, les douceurs de la vie d'autrefois. On y a distribué, de façon continue, particulièrement sous les auspices du *Unitarian Service Committee*, des denrées alimentaires et des vêtements du Canada, si bien que les gens des villes et villages que nous traversons ne manquaient jamais de nous le rappeler.

Nous avons été accueillis partout en véritables amis. Les Grecs ont beaucoup d'affection pour le Canada, et c'est avec un accent d'authentique sincérité qu'ils parlent de leurs « amis du Canada ».



#### DONS CANADIENS À DES ÉCOLIERS GRECS

Des enfants grecs montrent les cahiers que leur ont offerts des enfants canadiens.

# ÉCHANGES SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX

par

Peter M. Millman, de l'observatoire du Dominion, à Ottawa

LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES pures traversent, depuis une vingtaine d'années, une phase d'évolution si rapide que les nations doivent, aujourd'hui plus que jamais, recourir à l'échange constant et efficace de leurs connaissances. En astronomie particulièrement, du fait que la plupart des recherches portent sur l'univers extérieur, les mêmes problèmes se posent aux astronomes de tous les pays et aucun progrès réel n'est possible sans l'étroite collaboration de tous. C'est pour favoriser cette collaboration que fut créée en 1919 l'Union astronomique internationale. Cet organisme tint sa première réunion à Rome en 1922 et sa huitième en septembre 1952, dans la même ville.

Il y a plusieurs raisons pour que les amitiés internationales entre astronomes se soient multipliées. Étant la plus ancienne des sciences, l'astronomie a une longue histoire; mais les astronomes de profession sont encore assez peu nombreux pour que la plupart puissent se connaître. Autre trait à retenir: comme les recherches astronomiques ne visent pas, en général, à une application pratique immédiate, elles ne sont pas entravées par des considérations de sécurité politique ou militaire.

## Deux obstacles

Il y a deux obstacles principaux aux échanges scientifiques libres entre les pays. Le premier est d'ordre linguistique et le deuxième réside dans la classification de certains sujets de recherches en secrets ou confidentiels. Le premier existe depuis toujours; le deuxième n'a pris de l'importance qu'au cours des dix dernières années. Il y a un troisième obstacle, étroitement lié au deuxième mais de nature provisoire, c'est la rupture des communications internationales qui se produit pendant une grande guerre.

On exige de la plupart des savants de profession qu'ils sachent lire l'anglais, le français et l'allemand, car c'est dans ces trois langues que paraissent le plus grand nombre des publications scientifiques. Les principaux problèmes d'ordre linguistique ont été posés par deux groupes de langues: les langues orientales, surtout le japonais et le chinois, et les langues slaves, le russe principalement, mais aussi le polonais, l'ukrainien, le tchèque, le slovaque, le serbo-croate et d'autres.

En ce qui concerne les langues orientales, la difficulté n'a jamais été grave. Le nombre total des études publiées est assez restreint et, dans presque tous les cas, les résultats importants des recherches ont été publiés en anglais, soit *in extenso* soit sous forme de résumé.

Il n'en va pas de même des langues slaves. Sous le régime des tsars, l'observatoire de Pulkowo publiait les résultats des recherches astronomiques surtout en français ou en allemand, mais aujourd'hui la tendance est de tout publier en russe. Cependant, jusqu'à 1948, un résumé en anglais, en français ou en allemand était presque toujours joint à l'original. Depuis 1948, l'U.R.S.S. publie ses documents scientifiques en russe seulement, sans y annexer de résumés en d'autres langues. En décembre 1948, l'*American Astronomical Society* (Société astronomique américaine) pria instamment le Président de l'Académie soviétique des sciences de publier des résumés dans une langue internationale plus connue, mais aucune suite n'a été donnée à sa demande. Cette situation est regrettable, car très peu d'astronomes en dehors du groupe soviétique lisent couramment le russe. L'U.R.S.S. a déployé une grande activité dans le domaine des recherches astronomiques, mais les seules notes émanant de ce pays que j'aie vues depuis quatre ans en d'autres langues que le russe sont les traductions anglaise et française de la protestation russe contre la décision prise par

l'Union astronomique internationale de ne pas tenir à Leningrad la réunion prévue pour 1951.

### Bulletin de nouvelles astronomiques

L'*American Astronomical Society* a pris des mesures pour aider les astronomes non russes à se familiariser avec les recherches soviétiques. Pendant la dernière guerre, en vue de compenser partiellement la rupture des communications, un Comité de diffusion de documentation astronomique fut créé aux Etats-Unis. Ce groupe publiait un Bulletin mensuel de nouvelles astronomiques (*Monthly Astronomical News Letter*) qui contenait de brèves notes sur les recherches astronomiques en cours, particulièrement aux Etats-Unis. Par l'intermédiaire du Département d'Etat, ce bulletin était diffusé au Canada, au Royaume-Uni, dans l'U.R.S.S., en Suède, en Suisse et dans d'autres pays. D'octobre 1942 à février 1946, trente-six numéros du Bulletin parurent. Plus récemment, par suite de la nouvelle politique adoptée par l'U.R.S.S. en 1948 à l'égard des publications, le Bulletin a paru de nouveau sous une autre forme et contient maintenant des résumés en anglais des études astronomiques importantes de l'U.R.S.S. Il est publié par un groupe d'astronomes américains qui savent le russe, et diffusé par l'observatoire du Collège Harvard. Vingt-quatre numéros ont paru depuis novembre 1948.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le deuxième obstacle important aux échanges scientifiques libres est la tendance croissante à imposer le secret sur les recherches qui se poursuivent dans certains domaines. J'ai l'impression que la plupart des savants s'opposent fortement à cette imposition du secret dans le cas des découvertes scientifiques fondamentales, parce qu'elle peut faire plus de mal que de bien. Par exemple, il y a maintenant tout lieu de croire qu'une grande partie des renseignements de base relatifs à la production de l'énergie atomique furent transmis à l'U.R.S.S., tandis que les sévères règlements de sécurité tenaient dans une ignorance complète de ce domaine le grand nombre des jeunes physiciens et chimistes américains. A la longue, le plus qu'une nation puisse contribuer à la recherche scientifique dépend, non pas de quelques secrets étroitement gardés, mais du nombre des savants compétents qui peuvent se consacrer à l'étude des problèmes majeurs qui se posent. Si ces problèmes ne sont pas expliqués à la jeune génération des chercheurs scientifiques, la science restera stagnante. Ce fait est plus reconnu aujourd'hui qu'il y a quelques années, mais nous devons parer constamment au danger que l'activité créatrice de la science ne soit paralysée par des considérations de sécurité militaire.

Avant la seconde guerre mondiale, j'entretenais une correspondance régulière avec une demi-douzaine d'astronomes russes, et nous échangeons les études que nous publions sur des sujets d'intérêt commun. Depuis la guerre, il est imprudent de correspondre personnellement avec un savant russe, parce que de telles relations risqueraient de le compromettre aux yeux du Gouvernement soviétique.

### Échange de publications

Dans les années qui suivirent la dernière guerre, l'Amérique du Nord reçut de Russie assez peu de publications scientifiques, malgré des envois considérables de nos publications dans ce pays. C'est seulement après que certaines institutions de notre continent eurent indiqué que le service de leurs publications serait désormais effectué sur un pied de réciprocité que les imprimés russes commencèrent à venir en plus grand nombre. A l'heure actuelle, l'observatoire du Dominion reçoit la plus grande partie de la documentation astronomique russe. Toutefois, il ne nous parvient de cette source presque rien de ce qui touche à la géophysique, bien que l'U.R.S.S. se livre apparemment à des travaux importants dans ce domaine.

L'idéologie communiste a moins déteint sur les textes d'astronomie que sur ceux de certaines autres sciences. Aujourd'hui, cependant, pour faire publier leurs

ouvrages, la plupart des astronomes russes jugent nécessaire d'y introduire, au commencement et à la fin, quelques commentaires politiques. C'est s'exposer au ridicule. Ainsi, un ouvrage tout à fait sérieux sur les gaz des espaces interstellaires a été publié récemment en U.R.S.S. Dès le début, on y trouve une diatribe contre deux astronomes américains. L'auteur affirme que leur théorie des étoiles nouvelles n'est qu'une propagande capitaliste destinée à répandre le pessimisme parmi les masses aux États-Unis. Pourtant, abstraction faite de telles remarques et de quelques panégyriques de hautes personnalités politiques de l'U.R.S.S., l'astronomie russe se tient à un niveau élevé.

L'attitude nationaliste des savants russes leur est souvent, sans aucun doute, imposée. Les langues de l'Union astronomique internationale ont toujours été l'anglais et le français. A la récente réunion de Rome, les délégués soviétiques firent toutes leurs communications en russe et insistèrent pour qu'on prit le temps de traduire dans leur langue toutes les autres communications, mais dans les discussions de groupes, ils se montraient tout disposés à parler anglais ou allemand. Individuellement et collectivement, les astronomes russes ont toujours montré beaucoup d'empressement à collaborer en tout avec les savants des autres pays.

L'échange des renseignements et opinions scientifiques, par la publication d'études ou par des entretiens, est l'un des meilleurs moyens de favoriser la collaboration entre les citoyens des divers pays. A mon avis, nous ne devrions négliger aucune occasion de multiplier les conférences scientifiques internationales, particulièrement avec le groupe soviétique, afin de faciliter les contacts personnels entre gens qui ont des intérêts communs. Le premier pas à faire — il y en a bien d'autres — pour comprendre le point de vue des autres, c'est d'apprendre à les connaître.

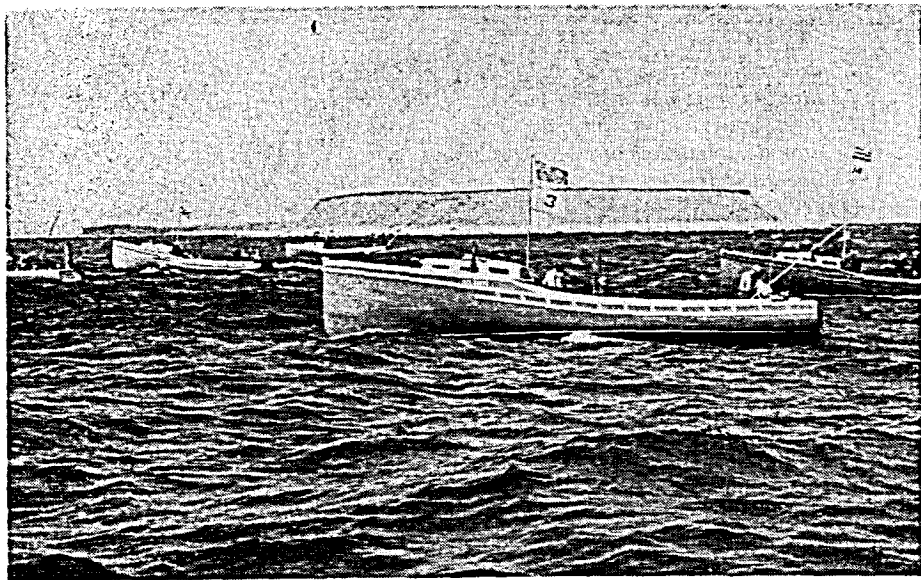
# LA PRINCIPAUTÉ D'OUTER-BALDONIA, OU CHAUVONIE DU LARGE

**I**L Y A trois ans, Russell Arundel, homme d'affaires et sportif de Washington, acheta moyennant \$750 une île de l'Atlantique connue sous le nom d'île Chauve du large\* non loin de Wedgeport (Nouvelle-Écosse). Le nouveau propriétaire fit de l'île Chauve, petite île plate et découverte peuplée de quelques moutons à demi sauvages, un lieu d'accueil pour les pêcheurs pris du . . . mal de mer pendant le tournoi annuel de pêche au thon, qui a lieu tout près de là au Remous du soldat. Après avoir construit un petit pavillon de plaisance, M. Arundel proclama solennellement le Royaume ou Principauté d'Outer-Baldonia. Pour répondre aux questions des journalistes, il publia la déclaration suivante:

La légation d'Outer-Baldonia à Washington vous remercie de votre intérêt. Les auteurs de notre constitution en soumettront le projet définitif aux citoyens lors du tournoi international de pêche au thon, en septembre. Ses principes fondamentaux seront de proscrire les impôts, les inhibitions et les faux-fuyants. Quiconque nourrit des rancœurs sera exilé pour la vie. Le même sort est réservé à quiconque n'entend pas la plaisanterie.

## Déclaration d'Indépendance

Depuis, tout a bien marché. Les autorités de la Nouvelle-Écosse avec une grave ironie, ont fait savoir aux journalistes que « la province n'avait pas encore décidé si elle reconnaîtrait le nouveau royaume ». La « Déclaration d'Indépendance » de M. Arundel accordait aux citoyens des droits tels que:

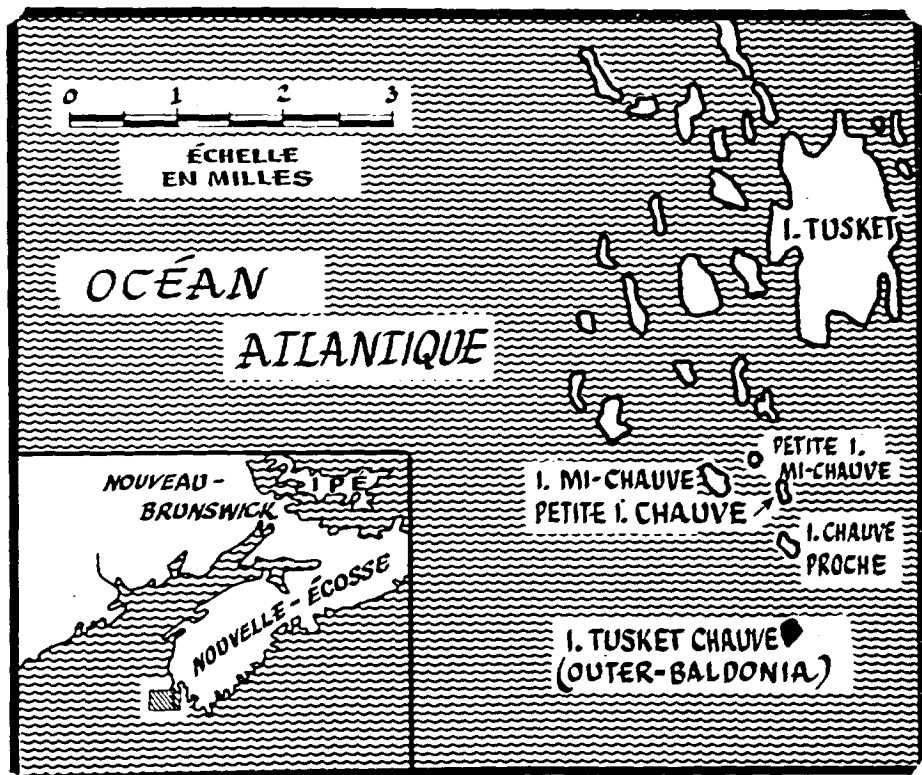


Bureau de l'Information—Nouvelle-Écosse

## OUTER-BALDONIA

Le Remous du soldat, en Nouvelle-Écosse, où se tient le tournoi annuel de pêche au thon. A l'arrière-plan, l'île Chauve du large (Outer-Baldonia).

\* Outer Bald, la plus écartée des îles Tusket, connues également dans la région sous le nom d'îles Baldy. L'archipel compte environ 300 îlots, quelques-uns boisés, tous difficiles d'accès, et la plupart inhabités, sauf l'été pendant quelques semaines, quand les pêcheurs des environs viennent y occuper de petites huttes.



*Le droit de mentir (au sujet de la pêche) et d'être cru...*

*Le droit de se vanter et de se porter aux nues, de jurer, de boire et de jouer...*

*Le droit de se montrer exubérant...*

*Le droit de dormir le jour et de fêter la nuit...*

*La libération des curiosités, de la hargne, de la politique et de la guerre...*

Plus tard, l'une des libertés principales, celle d'être loin des femmes, fut partiellement abandonnée, et l'Outer-Baldonia se choisit une princesse.

Le « tunar » devint l'unité monétaire officielle, mais ses rapports avec la zone du dollar n'ont jamais été bien définis. Le Prince suprême, ou Prince des Princes, ne confère le titre d'amiral (tous les amiraux baldoniens ont « huit étoiles »), de prince ou de chevalier qu'à ceux qui ont pris un thon « d'une manière digne d'un sportif ».

Maints autres dits, maints autres faits de même veine ont marqué la vie de l'Outer-Baldonia. Quand la Principauté eut acquis assez d'importance pour que sa légation figurât dans l'annuaire du téléphone de Washington (District 7-2463), l'activité s'y est ralentie jusqu'au tournoi de pêche au thon d'Outer-Baldonia, qui eut lieu en septembre. Quelques princes seulement y assistèrent. D'ailleurs, la plupart des habitants de l'Amérique du Nord connaissent encore à peine l'Outer-Baldonia.

#### Version de la "Gazette littéraire"

Il n'en est pas de même, pourtant, derrière le rideau de fer. A Moscou, la *Gazette littéraire* du 25 octobre 1952 s'est donné la peine de publier une pièce d'humour très fin, dans le ton de la fantaisie baldonienne tel qu'elle a pu le reproduire. En voici une traduction:

(par L. Chernaya)

Etes-vous au courant de l'existence d'un État souverain capitaliste portant le nom prometteur de « Baldonie »? Avez-vous rencontré des gens qui se disent « baldoniens »? Avez-vous déjà entendu parler d'une « dynastie baldonienne », de « princes baldoniens »? Non?

Dans ce cas, laissez-nous vous citer l'*Industrikurier*, journal bourgeois tout à fait respectable, organe d'industriels de l'Allemagne occidentale. D'après un reportage de l'*Industrikurier*, il existe depuis toujours dans l'océan Atlantique, près du Canada, un îlot rocheux et désert, d'une superficie d'environ un hectare. *De jure*, cette île appartient au Canada; *de facto*, c'était un « territoire non développé ». De temps immémorial y ont vécu des pêcheurs de thon, de ce poisson qui appartient à l'espèce du maquereau et que les ichtyologistes appellent *thynnus thynnus*. Ainsi qu'il ressort du reportage de l'*Industrikurier*, les pêcheurs menaient une vie tranquille et paisible et, évidemment, remerciaient Dieu de ce que leur *thynnus thynnus* ne fût pas une importante matière première stratégique et que l'île fût trop petite pour être transformée en base militaire des États-Unis.

Hélas! les humbles pêcheurs de maquereau se réjouissaient trop tôt. Par un jour de malchance, un certain M. Arundel, futur führer de la Baldonie, parut dans l'île. Mais nous anticipons sur les événements. Quand M. Arundel mit pied dans l'île, il n'était pas encore, pour ainsi dire, un ober-baldonien, mais simplement un homme d'affaires de Washington. Cela, cependant, ne dura qu'une heure ou deux, au bout desquelles M. Arundel avait eu le temps de proclamer que l'île devenait l'État souverain de Baldonie, les pêcheurs des Baldoniens, et lui-même leur Prince suprême.

Afin qu'on ne nous soupçonne pas de pure invention, citons l'*Industrikurier*. Voici ce que ce journal d'Allemagne occidentale écrit sur les premières démarches de M. Arundel, qu'il appelle avec respect « l'homme d'affaires de Washington »: « Moyennant \$2,000, il acheta un îlot désert et rocheux, non loin de la Nouvelle-Écosse, d'une superficie d'un hectare au plus. Arundel établit sa « souveraineté » sur l'île qu'il appela la Baldonie. Il se proclama Prince des Princes. Se prévalant de ce titre altier, le maître de l'île gratifia quelques-uns de ses amis de Washington de la distinction de citoyens honoraires de Baldonie ».

M. Arundel s'est fixé pour tâche de transformer ses « sujets » en sauvages. Dans la « constitution » qu'il a élaborée, le maître de la Baldonie, d'après l'*Industrikurier*, « accorde à ses sujets le droit illimité de mentir, d'être impoli, de ne pas répondre aux questions, de ne pas se raser », etc. En un mot, le « droit » de se moquer des lois éthiques et morales établies par l'humanité!

Il n'y aurait aucun intérêt à parler de M. Arundel et de sa Baldonie si ce *businessman* au petit pied ne tentait d'introduire sur un territoire d'un hectare le même « set-up » que beaucoup de ses camarades plus puissants cherchent à imposer au monde entier.

Il va sans dire que M. Arundel ne réussira pas à transformer ses paisibles pêcheurs en cannibales, car d'autres entreprises de ce genre, et plus ambitieuses encore, ont abouti à un échec total. Il ne fait aucun doute que les pêcheurs de maquereau ne deviendront pas des sauvages. Mais l'homme d'affaires américain, ce *businessman* impérialiste typique, dont l'organe militariste allemand parle avec un respect non déguisé même quand il paraît dans le rôle de chef de la « Baldonie », n'a-t-il pas, lui, atteint le plus haut degré de sauvagerie?

Gazette littéraire 25.10.52.

# LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

## Déclarations sur la politique du Gouvernement

*(L'idée de cette rubrique est de faire connaître quelques-unes des déclarations faites par les membres du Cabinet ou leurs adjoints parlementaires. On n'entend pas donner ici un compte rendu circonstancié des débats auxquels les Affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.)*

LE DISCOURS DU TRÔNE qui a ouvert la septième session de la 21<sup>e</sup> législature a été lu à la Chambre des communes le 20 novembre 1952 par le Gouverneur général. On y relève les passages suivants relatifs à la politique étrangère:

Vous reprenez vos travaux comme représentants du peuple canadien à un moment où la tension internationale continue à se faire sentir. Néanmoins, grâce à la ferme résistance de nos troupes et de celles qui combattent à leurs côtés en Corée, grâce aussi à la puissance croissante des forces de la liberté en Europe, il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial.

Mes ministres sont persuadés qu'une paix durable ne peut être assurée qu'aussi longtemps que les forces réunies du monde libre continueront de s'accroître et de se maintenir.

Les sacrifices de ceux qui participent directement aux opérations de police des Nations Unies en Corée et les angoisses de leurs familles représentent un élément inévitable — et des plus déplorable — du prix que nous devons payer pour empêcher une autre guerre mondiale.

Pour faire face aux responsabilités internationales de notre pays, certains de mes ministres prennent part à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme la tension internationale persiste, vous serez appelés à approuver une mesure législative prorogeant la loi sur les pouvoirs d'urgence et vous serez appelés également à pourvoir à la nomination d'un ministre associé de la Défense nationale.

Mon Premier ministre et mon ministre des Finances participeront à une réunion des Premiers ministres du Commonwealth qui doit s'ouvrir à Londres à la fin du mois pour l'examen d'importants problèmes économiques et monétaires.

Il a plu à Sa Majesté la Reine de fixer la date de Son couronnement au 2 juin prochain.

Des mesures seront prises pour assurer la représentation du Canada aux cérémonies; on élabore actuellement les plans en vue de la célébration, au Canada, de cet événement historique...

La Commission mixte internationale a émis un ordre comportant approbation de la mise en valeur de l'énergie hydraulique de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

Par suite de cette dernière mesure, le Gouvernement du Canada a informé le Gouvernement des États-Unis qu'il tient désormais pour périmé l'accord conclu en 1941 au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent.

Jusqu'à ce que soit constituée la corporation appelée l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, on a établi, à Montréal, un bureau d'études techniques chargé de la préparation des plans détaillés de cette voie maritime. Déjà des travaux ont été entrepris en vue de l'enlèvement du barrage dit « Gut Dam » sur le fleuve, près d'Iroquois.

Après la lecture du discours du trône, le Premier ministre, M. St-Laurent, a proposé que le débat sur l'adresse commence le jour suivant (vendredi 21 novembre).



## RAPPORT DE M. PEARSON AU PARLEMENT\*

*Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Chambre des communes, durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le 8 décembre 1952.*

... A la septième session de l'Assemblée des Nations Unies, j'ai participé à des discussions d'ordre international; au cours des débats, je me suis rendu compte qu'il y avait un rapport direct entre les questions à l'étude à New-York et les problèmes qui intéressent le Canada de plus près, problèmes qui pouvaient même faire l'objet de discussions en cette enceinte. Nous avons abordé des questions d'ordre international, qui ont trait à la paix, au bien-être, aux saines relations entre États, l'aide mutuelle entre États, et toutes ces questions influent très directement sur la politique intérieure et les intérêts nationaux de notre pays, voire sur des questions qui nous touchent d'aussi près que le commerce et les impôts. A la vérité, on a dit que la politique étrangère était tout simplement la politique intérieure en habit du dimanche.

Cet après-midi, je me placerai donc à ce point de vue pour commenter brièvement le rôle de l'Assemblée des Nations Unies et, peut-être, la prochaine session du Conseil de l'OTAN, qui aura lieu à Paris . . .

### Corée

La grande question dont est restée saisie l'Assemblée des Nations Unies, celle qu'elle se doit manifestement de résoudre à cette session-ci, c'est l'affaire de Corée. Presque au début de notre session on a reconnu, unanimement autant que je me souviens, que cette question méritait la priorité dans nos discussions. Et c'était très bien ainsi puisqu'en ce moment on se bat toujours en Corée et que la première responsabilité des Nations Unies consiste à mettre fin aux hostilités, pourvu toutefois que cela puisse se faire honorablement, à des conditions acceptables. Dans les débats qui ont eu cette question pour objet, une grande partie des propos formulés, une grande partie de nos préoccupations ont tourné autour du seul obstacle qui reste toujours à un armistice honorable, soit la question des prisonniers de guerre.

En traitant cette question-là en particulier, les délégations communistes ont exploité à fond la situation qui, prétendent-elles, mais sans preuves suffisantes, existe dans les camps de prisonniers de guerre, notamment dans celui de l'île de Kojé . . .

La question des prisonniers de guerre — et les communistes eux-mêmes nous le disent — est le seul obstacle à la conclusion des négociations d'armistice. C'est la seule question qui reste à régler. Cette question et le problème de la Corée en général ont fait l'ob-

jet . . . de quatre résolutions, soumises à notre assemblée.

Une de ces résolutions émanait des États membres des Nations Unies dont les troupes participaient aux opérations en Corée. On la désigna sous le nom de résolution des 21 Puissances. Le Canada était au nombre des pays qui ont pris l'initiative de cette résolution: elle appuyait les mesures prises et les efforts tentés par le commandement unifié en Corée et l'autre partie en vue d'obtenir un armistice et invitait l'autre partie à accepter ces propositions, à ménager un armistice.

Deux autres résolutions, dues à l'initiative du Mexique et du Pérou, portaient sur des aspects plus précis de la question, et la délégation soviétique en présenta une quatrième tendant à l'institution d'une commission de 11 puissances, représentant les deux parties au conflit, qui aurait été autorisée à connaître, non seulement de la question des prisonniers de guerre, mais du problème coréen en général, voire d'autres questions intéressant l'Asie. A première vue, cette résolution soviétique pouvait sembler non dénuée de fondement et de possibilité. La commission de 11 Puissances comptait quatre membres communistes, mais, pour être bien sûrs que cette commission de 11 membres ne pourrait passer à l'action, les Soviets, moins d'un jour après avoir soumis leur résolution, présentaient un amendement précisant que cet organisme ne pouvait se prononcer qu'à la majorité des deux tiers. Les deux tiers d'une majorité de 11 membres, égale sept et un quart; il aurait donc fallu un minimum de 8 membres de la commission qui fussent d'accord pour qu'on pût aboutir à une décision. Le sens de cette clause est extrêmement clair. Elle aurait abouti à accorder à l'URSS et à ses satellites le droit de veto sur toutes les actions et toutes les initiatives de la commission.

### Résolution de l'Inde

Une fois ces quatre résolutions soumises, les représentants de l'Inde, ayant consulté bon nombre de délégations asiatiques et arabes ainsi que les membres d'autres délégations, en ont présenté une autre visant à réduire le problème dont l'Assemblée et la Commission politique étaient saisies, à la seule question des prisonniers de guerre; ainsi on aurait éliminé de la résolution tous les autres aspects du problème précédemment étudiés, pour ne laisser subsister que celui des prisonniers de guerre. Les délégués soumièrent une proposition tendant à établir un com-

\* En plus de ce discours, M. Pearson a déposé sur le bureau de la Chambre les textes de plusieurs résolutions concernant la Corée et le conflit racial en Afrique du Sud. On peut se procurer des copies de ces résolutions en s'adressant à la Division de l'Information, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada).

promis entre les deux formules: celle à laquelle notre camp se raccroche, parce qu'il la croit raisonnable et juste, et celle que préconisent les communistes comme un *sine qua non* sans lequel ils repousseraient tout accord quant à la question des prisonniers de guerre. Ces deux conceptions étaient, d'une part, la garantie du droit de rapatriement sous le régime de la Convention de Genève signée en 1949 et, de l'autre, le refus de contraindre les prisonniers de guerre à retourner en pays communistes contre leur gré.

En ce qui concerne la première question, il me semble nettement établi, malgré les nombreuses discussions auxquelles celle-ci a donné lieu, qu'au point de vue juridique, la Convention de Genève dont il s'agit garantit le droit au rapatriement. A mon avis, ce droit est nettement établi, établi sans ambiguïté. Il me semble que les délégations qui ont rédigé la Convention relative aux prisonniers de guerre (c'est-à-dire la conférence de la Croix-Rouge qui a eu lieu à Genève en 1949) pensaient, tout naturellement, à ce moment-là, surtout à une guerre future où le problème serait plutôt celui de la rétention forcée que celui du rapatriement obligatoire. A l'époque, la question du rapatriement obligatoire n'est pas entrée dans leurs conjectures, du moins pas dans une mesure sensible. De sorte que le droit au rapatriement existe, sans toutefois comporter dans ces termes cette qualification particulière.

#### L'autre problème

D'autre part, en ce qui concerne l'autre problème, celui de ne pas user de contrainte à l'égard des prisonniers de guerre, il s'agit d'un principe que nous, de notre côté, ne pouvions et n'avons pas voulu abandonner; car, si nous avions agi ainsi, nous aurions violé l'entente conclue et l'engagement que nous avons pris envers certains de ces prisonniers qui sont passés de notre côté.

La résolution indienne visait à concilier ces deux points de vue, d'une façon qui fût acceptable aux hommes de bonne volonté, d'un côté comme de l'autre. Tel était le sens que comportaient les conditions énumérées dans la résolution et, afin de mettre ces conditions en vigueur et d'assurer une conciliation véritable, aussi bien en pratique qu'en principe, la résolution prévoyait l'institution d'une commission de rapatriement à laquelle, comme premier pas vers le rapatriement, tous les prisonniers seraient immédiatement remis. Cette commission de rapatriement, qui aurait reçu les prisonniers des puissances qui les détenaient, aurait été composée de représentants de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, deux pays communistes, et de la Suède et de la Suisse, deux pays non communistes. Une disposition prévoyait la nomination d'un arbitre qui serait un membre important de ladite commission, si jamais elle était instituée. Si une commission de ce genre ne pouvait être instituée, la résolution mentionnait une autre méthode permettant d'en établir une.

Nous avons trouvé que cette résolution présentée par la délégation indienne était une mesure importante et constructive en vue de régler cette question. La résolution n'était pas parfaite; les termes n'en étaient pas tous clairs et, dans certains cas, il y avait des raisons à cette ambiguïté. Nous avons tout de même pensé qu'elle pouvait donner des résultats et, de ce fait, amener la fin des hostilités en Corée. Voilà pourquoi la délégation canadienne l'a appuyée dès le début.

Nous avions alors à envisager deux problèmes. Devait-on donner à cette résolution la priorité sur notre propre résolution des vingt et une puissances? C'est ce que nous avons convenu de faire, de même que les délégations de toutes les autres nations qui appuyaient la résolution des vingt et une puissances. Il s'agissait ensuite de gagner le plus d'appui possible à la proposition de l'Inde. A cette fin, certains précisions — certaines modifications, si on le préfère — s'imposaient. Ces dernières, à leur tour, ont nécessité des discussions et des négociations longues et difficiles entre les auteurs de la proposition et certains autres gouvernements qui désiraient qu'on y apportât certaines précisions.

Qu'il me soit permis ici de rendre hommage aux Indiens qui ont fait preuve de sincérité et de zèle, qui ne se sont pas laissés décourager, en présentant leur proposition; aux Nations Unies, ils ont assumé et ils continuent d'assumer une responsabilité à laquelle nous devons tous applaudir. Les journaux ont évidemment parlé de divergences d'opinions. Au cours des négociations visant à préciser certains points entre la délégation des Etats-Unis et d'autres délégations, il y a eu de telles divergences, mais elles n'ont pas été aussi fondamentales ni aussi importantes qu'on aurait pu le croire à lire certains journaux. Cependant, il y a eu de sincères divergences de vues et d'opinions au sujet des points à préciser dans la proposition, afin de la rendre acceptable à tous.

#### Solution des divergences

On a finalement eu raison de ces divergences. La délégation de l'Inde a apporté des modifications qui ont rendu le texte de la proposition parfaitement acceptable à presque toutes les délégations à l'Assemblée. L'acceptation et l'entente ont été moins difficiles, à mon sens, par suite de l'attitude des Sovjets à l'égard de la proposition; ces derniers ont manifesté une opposition complète, inaltérable et violente à une initiative pratique prise par la nation qui en est l'auteur. De fait, le chef de la délégation soviétique l'a qualifiée de « sale compromis ». Leur opposition se fondait sur l'idée que nous devrions automatiquement faire déclarer d'abord la trêve, quittes à entamer plus tard des négociations en vue d'un armistice. Naturellement, on a objecté à cela que si une trêve avait lieu sans qu'elle fût suivie d'un armistice, les prisonniers resteraient toujours prisonniers, les problèmes qu'ils posent ne seraient

pas résolu, et nous n'aurions nullement l'assurance qu'ils pourraient l'être.

Par ailleurs, du point de vue de la sécurité militaire, l'armistice signifierait qu'un adversaire se trouverait dans une situation désavantageuse par rapport à l'autre resté près de sa base.

#### Vote sur la résolution

Cependant, je le répète, le texte de la proposition de l'Inde a été clarifié et le projet de résolution a été mis aux voix, il y a quelques jours. Le résultat a été bien différent de ceux qu'on obtient généralement à l'Assemblée des Nations Unies de nos jours. Cinquante-quatre États membres de l'Assemblée ont voté pour la proposition, y compris toutes les nations asiatiques, arabes et africaines, ainsi que les pays de l'Amérique latine. Seuls, cinq États se sont opposés à la proposition; la Russie et ses quatre satellites communistes. La délégation chinoise a été la seule à s'abstenir. La résolution présentée par l'Inde a donc été adoptée par les Nations Unies. A titre de président de l'Assemblée, et conformément aux termes de la résolution, j'ai soumis la résolution au ministre des Affaires étrangères du Gouvernement communiste de Pékin, ainsi qu'au ministre des Affaires étrangères de la Corée du Nord, en y ajoutant une lettre dans laquelle j'ai essayé de répondre à certaines des objections qu'ils avaient formulées à la radio et par d'autres intermédiaires. Je me suis aussi efforcé de préciser certains points sur lesquels ils disaient avoir encore des doutes. J'ai pensé qu'il n'était pas déplacé de ma part, à titre de président de l'Assemblée, de leur demander d'accepter ces propositions comme la base d'un armistice, et peut-être de la conclusion de la paix, s'ils souhaitaient réellement mettre fin à la guerre de Corée.

#### Base de négociation

Je ne saurais, bien entendu, dire quels seront les résultats de cette communication et de cet appel. Ils peuvent amener ou non un armistice. Je n'aimerais pas miser sur les résultats, mais que les communistes acceptent ou non cette résolution des Nations Unies, elle n'en a pas moins une grande valeur pour l'Organisation et pour nous tous, puisqu'elle devient, même si elle est repoussée, la base sur laquelle les Nations Unies s'appuieront pour entamer maintenant les négociations, si elles doivent reprendre. Elle peut se révéler plus tard une donnée très importante et très utile car une fois acceptée par le Gouvernement des États-Unis la résolution devient applicable en ce qui concerne le commandement unifié en Corée. Je prétends que, quel que soit le sort fait à cette résolution à Pékin et à Pyongyang, elle représente une initiative tout à fait digne d'éloges, une réalisation très précieuse puisqu'elle vient d'un grand pays asiatique et qu'elle a reçu

l'appui enthousiaste de tous les autres pays asiatiques, arabes et africains.

#### Trois voies

Que ferons-nous si la résolution est rejetée? Au moins trois voies, évidemment, nous restent ouvertes. Les Nations Unies maintiennent la présente ligne de défense en Corée et obtiennent tous les succès militaires possibles dans les limites de la stratégie actuelle. On pourra peut-être dans ces limites, — les autorités militaires du commandement unifié étudient actuellement la question, — accroître le nombre des Coréens qui défendent leur propre pays. A cet égard cependant, il ne faut pas oublier qu'un front d'une longueur de 155 milles est présentement défendu en Corée par 15 divisions, dont 9, je crois, de la République de Corée, 5 des États-Unis et une du Commonwealth. Les troupes coréennes tiennent les trois cinquièmes de la ligne de feu, celles des États-Unis en tiennent le quart et d'autres troupes des Nations Unies en défendent 15 p. 100. Il va sans dire que l'application de la stratégie actuelle exigera de la fermeté et de la patience, non seulement en Corée, chez les soldats, mais aussi au pays; elle exigera de la fermeté militaire et certes aussi de la fermeté politique.

La seconde solution serait d'accroître la pression militaire, d'élaborer une nouvelle stratégie avec l'espoir de mettre fin au conflit par la force des armes. Une telle ligne de conduite entraîne des risques évidents. D'abord, elle comporte le risque d'étendre la guerre au continent asiatique sans mettre fin aux hostilités en Corée. C'est là un risque auquel nous pensons tous et qui a déjà fait l'objet de discussions à la Chambre.

Enfin, troisième solution, on pourrait évacuer la Corée en l'abandonnant aux agresseurs; toutefois, une telle ligne de conduite ne saurait recevoir l'appui d'aucun gouvernement, d'aucun parlement, d'aucun pays qui ont accepté l'intervention des Nations Unies en Corée pour arrêter l'agresseur.

#### Pas de solution facile

Il est intéressant de rappeler que le président élu des États-Unis est maintenant revenu de Corée en déclarant qu'il n'y a pas de solution facile ni magique, pas de panacée à l'égard du problème de la Corée. Les journaux nous apprennent que, durant son séjour là-bas, il aurait déclaré, à Séoul:

« Comme il semble difficile, quand on livre une guerre de cette nature, de trouver un moyen de remporter une victoire réelle et décisive sans courir le terrible risque d'étendre le conflit! »

Bien que nous soyons peut-être déçus de n'avoir pu réaliser de progrès immédiats en vue d'en finir avec cette campagne qui met à si grande contribution les ressources humaines et matérielles des Nations Unies et

surtout des États-Unis, puisque ce sont eux qui, avec les troupes coréennes, sont au plus fort de la lutte, — qu'ils soutiennent, du reste, avec aplomb et avec courage, — n'oublions pas que notre intervention en Corée a été profitable puisque nous y avons enrayé l'agression. Notre effort n'est donc pas perdu puisque ceux qui seraient enclins à tenter ailleurs une agression s'en souviendront. Ce n'est pas seulement l'honneur mais, en définitive, la sécurité qui nous dicte de ne rien faire qui puisse affaiblir la portée de l'intervention des Nations Unies en Corée et, en même temps, de ne perdre aucune occasion de proclamer que nous sommes prêts à en venir à une solution politique honorable avec le Gouvernement communiste de la Chine.

La résolution indienne et également la lettre que j'ai envoyée au ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste insistent sur le fait suivant: Quand l'armistice sera en vigueur en Corée, — et, censément, un seul obstacle s'oppose actuellement à cette mise en vigueur, — nous aborderons avec la Chine, à une conférence politique, l'étude de l'ensemble des problèmes politiques de la Corée. Cette disposition n'est pas simplement implicite, elle est incluse dans les termes de cette résolution des Nations Unies.

#### Rien à perdre

D'autre part, le Gouvernement communiste de la Chine n'a rien à perdre mais tout à gagner s'il abandonne l'agression qui s'est poursuivie en Corée, et s'il s'abstient de prendre part à une agression ailleurs dans le monde.

Voilà tout ce que j'estime nécessaire de dire au sujet de la Corée pour le moment. Je ne voudrais cependant pas que, parce que j'ai insisté sur la Corée, la Chambre ait l'impression — je suis sûr que ce n'est pas le cas, car elle est bien au courant des problèmes internationaux — que la Corée soit le seul point d'alerte en Asie. Il suffit en effet de mentionner l'Indochine, où la situation n'est pas favorable; la Malaisie, où sévit toujours le banditisme et où les combats n'ont pas cessé, bien que la situation aille s'améliorant; l'Iran, où le mécontentement peut dégénérer en chaos, — on sait qui tire le plus profit du chaos, — et dans tout le Moyen-Orient, en proie à la division, aux dissensions, au malaise social et à l'éveil politique.

#### Autres questions importantes

Bien entendu, l'Assemblée des Nations Unies a été saisie d'autres questions importantes dont certaines sont encore à l'étude. L'autre jour, au cours d'une réunion plénière de l'Assemblée, j'ai entendu le chef d'une importante délégation asiatique parler d'un projet de résolution qui a reçu l'appui de tous les Arabes et de tous les Africains, mais

auquel un grand nombre de puissances occidentales se sont opposées. Ce délégué, qui n'est pas antipathique aux puissances occidentales, déplorant le manque d'entente à propos de projets de résolution de ce genre, a déclaré que l'Asie et l'Afrique sont en plein essor et qu'elles ne se laisseront pas frustrer.

Nous devons nous rendre compte, ce qui n'est parfois pas très plaisant, qu'elles n'emboîtent pas invariablement le pas avec les puissances occidentales. Dans un très intéressant article publié récemment sous le titre significatif de *l'Univers et l'Occident*, le philosophe et historien Arnold Toynbee donne trois raisons de cette décevante constatation que l'Asie et les Asiatiques ne semblent pas toujours partager notre point de vue sur des questions que nous estimons essentielles à l'essor de la liberté et de la démocratie dans leur propre partie du monde.

Selon M. Toynbee, ces trois raisons résident dans l'attrait qu'a la doctrine communiste pour les habitants de ces pays. Les communistes russes cherchent par trois moyens à s'attirer la faveur de ces nations, qui ont souvent beaucoup de difficulté à y résister. Assurément, il n'est pas facile d'y résister aux Nations Unies, et les Russes savent comment exploiter cet appel au maximum.

Le premier appel qu'ils font aux peuples asiatiques est le suivant: Si vous suivez l'exemple de la Russie, le communisme vous donnera la force de résister aux puissances occidentales, comme le fait la Russie aujourd'hui. Pour certains asiatiques l'Ouest n'est pas — comme il devrait l'être, nous le savons bien — synonyme de liberté et de démocratie, et c'est pourquoi cet argument fait réfléchir certains asiatiques.

Le deuxième appel s'adresse à la paysannerie asiatique. On lui dit que le communisme peut (tandis que l'entreprise privée ne le peut pas et ne le ferait pas, même si elle le pouvait) mettre fin aux inégalités extrêmes qui existent entre une minorité vivant dans le luxe et une majorité plongée dans la misère.

Le troisième appel des communistes, dont on entend souvent des échos aux Nations Unies et ailleurs, — qui se fait d'une façon dogmatique et avec beaucoup d'assurance, — réclame une unité de politique et de doctrine qui, d'une façon ou de l'autre, est le seul moyen de prévenir l'autodestruction au cours de l'âge atomique. Nous savons qu'il s'agit d'une unité trompeuse et fatale, mais cette opinion n'est pas partagée par tous les peuples asiatiques auxquels l'appel s'adresse.

#### Dangers de cet appel

On peut constater aujourd'hui les dangers que présente cette espèce d'appel. L'effet qu'il peut avoir est en train de se manifester dans les incidences de l'autre grand, difficile et complexe problème dont est actuellement

saisie l'Assemblée générale. Ce problème, complexe et connexe, a trait au rapport des peuples coloniaux et des puissances qui les administrent. Il s'exprime sous forme d'accusations de distinction raciale, de rapports tendus entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien, ou du devoir qu'ont les premiers de fournir aux seconds de l'aide, technique ou autre. On entend aussi les premiers se plaindre de ce que, constitués en bloc, les autres puissent faire adopter par les Nations Unies des résolutions extrémistes ou prématurées, de par le simple jeu de la majorité numérique.

Ces problèmes figurent à divers numéros du programme des Nations Unies dont certains n'ont fait l'objet d'aucun débat. En les examinant, on se rend compte avec tristesse que, presque toujours, les États arabes et asiatiques font bloc et pas toujours pour nous appuyer. Il nous arrive souvent de ne pouvoir compter que sur quelques-uns des pays du monde occidental.

L'Assemblée des Nations Unies, avec tous ses défauts et toutes ses virtualités, est devenue la tribune où l'on évoque ces mécontentements, ces confusions et divisions, où l'on exprime ces aspirations, voire ces craintes. Et les problèmes qu'ils posent et les solutions que nous réussissons à la longue à apporter à ces problèmes, peuvent se révéler tout aussi importants pour la paix et, en vérité, pour l'avenir des Nations Unies, que la question coréenne elle-même. Il nous faut essayer de concilier la compétence des États souverains en matière domestique et la responsabilité administrative de certains de ces États souverains à l'égard des peuples qui dépendent d'eux dans leur marche vers l'indépendance, avec les intérêts légitimes des Nations Unies en matière de droits de l'homme et de distinctions raciales, ainsi que de liberté pour tous les peuples.

#### Tâche difficile

Cet effort de conciliation ne pose pas une tâche facile à l'Assemblée des Nations Unies. A mon avis, ce n'est pas là qu'il faut compter sur des progrès dans ce sens, — et d'ailleurs ce n'est pas l'intention de la Charte, — progrès dont nous convenons tous de la nécessité, qu'ils soient révolutionnaires ou violents; mais c'est à l'ONU de voir à ce que ces progrès soient constants et assurés.

Dans une délégation comme celle du Canada, il n'est jamais facile de prendre des décisions sur des résolutions particulières, en face de ces problèmes fondamentaux à longue échéance, notamment en ce qui concerne les différends entre les puissances coloniales et les membres qui viennent à peine de se défaire d'un statut colonial, et les autres qui sont déjà parvenus à un stade encore plus avancé.

Ces différends provoquent la soumission de nombreuses résolutions qui posent des pro-

blèmes difficiles pour une délégation comme celle du Canada.

#### Principes canadiens

Qu'on me permette d'exposer quelques-unes de ces difficultés, ainsi que les principes qui ont guidé notre délégation, principes approuvés par le Gouvernement.

Dans la Charte des Nations Unies, les puissances administrantes acceptaient comme une obligation internationale rigoureuse un impératif moral qu'elles reconnaissaient depuis longtemps: le développement de la capacité des nations non autonomes à s'administrer elles-mêmes. Elles acceptaient cette obligation en toute liberté. A l'époque, aucune puissance extérieure n'aurait pu forcer les États victorieux à renoncer à la moindre parcelle de leur souveraineté. Leur attitude n'était pas le résultat de pressions extérieures; elle leur était dictée par leur conscience. Si l'opinion mondiale a influé sur leur décision, — ce qui est incontestable, — c'est qu'elle venait renforcer ces courants irrésistibles qui se faisaient déjà sentir au sein des démocraties.

C'est là la conséquence inévitable de l'acceptation des responsabilités coloniales par un État démocratique. Peut-on croire qu'un État totalitaire aurait accepté une telle conséquence? Cette conséquence aurait-elle été reconnue par les États totalitaires qui, à l'Assemblée des Nations Unies, attaquent, souvent rageusement, ce qu'ils appellent les puissances coloniales?

L'Inde et la Birmanie auraient-elles obtenu leur indépendance d'un régime totalitaire ayant ses camps de travail forcé et sa police secrète? L'opinion mondiale aurait-elle été de quelque secours à l'Indonésie, si celle-ci avait eu de tels maîtres?

A cet égard, la dialectique matérialiste peut-elle expliquer que de tels progrès vers la liberté soient possibles, non pas simplement avec l'assentiment mais même avec la collaboration effective des puissances qui ont en main l'administration?

Nous avons observé aux Nations Unies et ailleurs les efforts soutenus que déploient les tenants de la doctrine totalitaire pour appliquer au travail forcé les nobles vocables de liberté et de démocratie. Au cours de la présente session des Nations Unies et au sein de l'Assemblée, ils en ont été réduits à repousser les faits accomplis et à nier toutes les preuves de l'essor des territoires coloniaux.

De leur côté, les puissances administrantes ont pris l'engagement de contribuer au remplacement progressif de leur propre autorité par celle des populations qui, jusqu'à présent, y avaient été soumises. La Charte accepte ce principe et emploie les puissances administrantes comme moyens en vue de cette fin. Ainsi, elle reconnaît que ce qu'on

nomme « colonialisme » est un des aspects de l'effort visant à instaurer la paix et la stabilité. Mais elle n'offre aucun appui à l'illusion d'après laquelle une évacuation immédiate et sans conditions des territoires dépendants, serait une formule dont bénéficierait la collectivité internationale.

### Évolution équilibrée

Tout le contenu de la Charte des Nations Unies repose sur l'assomption d'une évolution équilibrée et progressive. Le document impose des obligations aux puissances administrantes et il admet, à chaque alinéa, que ces obligations ne peuvent être remplies que grâce à une évolution graduelle, dont la rapidité varierait selon chaque cas d'espèce. Bref, le colonialisme devient l'instrument de sa propre disparition.

C'est là une obligation dont ceux qui ne la partagent pas doivent, sans doute, reconnaître la nature redoutable. Il s'agit de la tâche de préparer des sociétés diverses, dont certaines sont encore primitives, à prendre leur place dans notre monde moderne si fortement intégré. Il ne suffit pas d'éveiller chez ces collectivités le désir de diriger leurs propres affaires; on devra également les former de façon qu'elles puissent atteindre le niveau requis d'habileté; si l'on s'ingérait dans cette évolution nécessaire, si on la contrecarrait, ou si, au contraire, on la poussait avec témérité et précipitation, elle jouerait au détriment de la prospérité, de la sécurité et des progrès futurs de ces mêmes territoires coloniaux.

Tout en approuvant ces principes, les décisions du Canada, à l'égard de chaque question coloniale qui se pose aux Nations Unies, se fondent sur la valeur que nous leur attribuons, en nous inspirant uniquement du désir sincère de collaborer à l'obtention du maximum d'entente générale compatible avec le bien-être des peuples dépendants eux-mêmes et les intérêts de la collectivité internationale.

### Questions sud-africaines

Le cas, je crois bien, s'est posé d'une façon des plus concrètes en ce qui a trait aux questions sud-africaines, qui sont en ce moment au programme des Nations Unies et qui ont été étudiées la semaine dernière. Il ne s'agit pas, en soi, de problèmes coloniaux; ces questions représentent plutôt la difficulté que font surgir les relations qui existent entre des peuples dépendants et un État ou un gouvernement souverains. Il s'agit de la disparité de traitement.

Les questions sud-africaines indiquent bien les difficultés du problème et comment aussi il est à craindre que des nations amies ne les abordent pas toutes de la même façon. Le meilleur exemple qu'on puisse donner de cette difficulté, c'est l'article inscrit au programme lui-même sous le titre: *Conflit racial*

*en Afrique du Sud*, et, sous ce titre, la présentation d'une résolution de la part de certains États asiatiques qui critiquent la loi et la politique de l'Afrique du Sud et proposent l'institution d'une commission des Nations Unies qui sera chargée d'intervenir en cette affaire.

Mais, en même temps, d'autres résolutions ont été présentées au sujet de la même question. L'Afrique du Sud rejette ces accusations (la défense des représentants de l'Afrique du Sud aux Nations Unies a été longue, vigoureuse et intelligente) et soutient que, du point de vue juridique, l'Assemblée n'a même pas, en vertu de l'alinéa 7 de l'article 2 de la Charte, compétence en ces matières, lesquelles relèvent essentiellement de la compétence nationale des États eux-mêmes. D'autre part, les États membres favorables à la thèse contraire ont attiré l'attention sur les articles de la Charte qui imposent aux États membres des Nations Unies l'obligation de collaborer en vue d'en arriver au respect universel des droits humains et des libertés fondamentales sans distinction de race. Les États membres favorables à la thèse contraire, c'est-à-dire à la thèse contraire à celle de l'Union Sud-Africaine, ont cherché à démontrer qu'un fait de ce genre, qu'une mesure législative de cette nature, qu'une ligne de conduite de ce genre en Afrique du Sud est en soi une menace à la paix internationale par suite de l'agitation qu'elle crée dans l'esprit des gens de couleur de ce continent.

Quant aux décisions prises par la délégation du Canada — sauf erreur, ces décisions ont provoqué des commentaires au pays — nous nous sommes joints à la majorité de l'Assemblée et nous avons voté contre l'Union Sud-Africaine qui soutenait que les Nations Unies, aux termes de la Charte, n'étaient même pas compétentes pour étudier ces questions. En votant de cette manière nous avons établi une distinction, dans l'examen de la question, entre la discussion et l'intervention.

Nous avons exprimé l'avis — et je crois que cette méthode devient la jurisprudence établie et la doctrine établie des Nations Unies — qu'il est maintenant loisible à l'Assemblée, en tant que lieu mondial de discussion, de discuter toute question, mais qu'il ne s'ensuit pas que l'Assemblée peut s'immiscer dans les affaires nationales des États membres, en adoptant certaines propositions ou en établissant des comités et des commissions chargés de visiter les pays, de faire rapport et, peut-être, de prendre des mesures à des assemblées subséquentes. C'est en nous inspirant de ces motifs que nous avons pris notre décision à propos de cette résolution.

Nous avons voté pour une résolution inspirée par les États scandinaves et appuyée par dix-huit délégations, je crois, qui, sans spécifier qu'il s'agissait de l'Afrique du Sud, ni établir d'organisme qui doive aller en Afrique du Sud, ni même demander à l'Union Sud-

Africaine d'abroger aucune de ses lois, demande à l'Afrique du Sud ainsi qu'à tous les autres États membres d'adopter une ligne de conduite qui soit conforme à l'engagement qu'ils ont pris, en acceptant la Charte, de collaborer en vue d'établir à travers le monde le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

#### Position du Canada

On a dit qu'en votant pour cette résolution et en nous abstenant de voter au sujet des autres propositions, nous nous étions soustraits à nos responsabilités. A titre de chef de la délégation canadienne, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a déclaré:

« La proposition scandinave ne constitue pas seulement un moyen de contourner le problème; c'est plutôt un moyen d'éviter une réaction qui pourrait nuire aux intérêts de ceux que nous voudrions aider. »

Quant à la résolution asiatique, nous nous sommes abstenus de voter à son sujet parce que nous doutions de sa légalité. Pour la même raison, nous nous sommes également abstenus de voter au sujet de la résolution de l'Union Sud-Africaine d'après laquelle la résolution asiatique était anti-statutaire. A la commission chargée de l'étude de la question, vingt et une autres délégations se sont elles aussi abstenues de voter à ce sujet. Au cours de la séance plénière de vendredi dernier, la plupart de ces délégations sont revenues sur leur décision et, au lieu de s'abstenir, ont voté contre la proposition asiatique et pour la proposition de l'Union Sud-Africaine, d'après laquelle une certaine disposition contenue dans la résolution asiatique est anti-statutaire. Nous ne sommes pas revenus sur notre position et nous nous sommes abstenus de voter à ce sujet.

Toutefois, notre abstention en cette circonstance particulière, motivée par les doutes que nous entretenions au sujet de la légalité de la mesure en cause et des effets pratiques qu'elle pourrait avoir, ne signifie aucunement, de notre part, que nous avons préjugé la question dans un sens ou dans l'autre. Comme l'a déclaré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lorsqu'il a pris la parole à ce sujet:

« Nous avons pour le peuple de l'Afrique du Sud une amitié profonde et durable. Au Canada, nous reconnaissons l'immensité du problème racial qui se pose — et non seulement en Afrique du Sud — mais nous avons aussi le sentiment aigu de l'inquiétude que suscite chez le peuple canadien et tous les autres peuples les questions que soulèvent les inégalités de traitement fondées sur la race. Les mesures discriminatoires de tous genres sont en tous lieux incompatibles avec l'esprit de la Charte et celui des temps actuels. Nous ne pensons

pas qu'à la longue l'histoire permette d'espérer beaucoup que ces mesures atteindront leur objectif ou qu'elles pourront se maintenir. »

#### L'ONU: un miroir

L'Assemblée a été saisie d'autres questions de ce genre qui n'ont pas encore été présentées aux fins de décision; aussi estimerai-je inopportun pour moi d'en parler maintenant. En terminant mes observations sur les Nations Unies ou l'Assemblée générale, j'aimerais faire une ou deux remarques de caractère général. L'Organisation des Nations Unies — les réunions actuelles le prouvent à l'évidence — en est à un stade très difficile de sa croissance. Elle est aux prises avec de nouvelles difficultés et de nouveaux obstacles. Elle connaît des déceptions et des échecs, mais, à ceux qui seraient portés à la critiquer trop hâtivement, trop légèrement ou trop violemment, je rappelle que les Nations Unies ne sont ni un tribunal ni un super-État. L'Organisation n'est, si je puis dire, qu'un miroir où se reflètent les événements internationaux actuels. Si les images sont laides ou parfois mêmes terrifiantes, la faute n'en est pas au miroir qui les réfléchit fidèlement. La faute en est aux membres des Nations Unies qui, par leurs actes, empêchent cet organisme de jouer le rôle que lui ont confié ceux qui ont rédigé la Charte de San-Francisco.

La faute en est, par-dessus tout, à la division du monde en deux camps, division qui se traduit par la guerre froide. Presque tous les sujets, même les points les plus insignifiants ou les plus techniques, qui sont soumis à l'examen d'organismes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, sont interprétés en fonction de la guerre froide. C'est un fait tragique qu'on ne pouvait guère prévoir au moment où la Charte a été rédigée. Quand on présente, à New-York, une résolution, un projet ou une déclaration, la plupart des gens commencent par se demander non pas ce que ces propositions comportent, mais par qui elles ont été préparées. Cet élément suffit, à lui seul, à assombrir passablement le tableau en ce qui a trait à la possibilité de progresser vers la solution de ces problèmes politiques capitaux, tant que subsistera cette tragique scission.

L'incertitude et le climat déprimant qui règnent au secrétariat des Nations Unies, chargé de la conduite journalière des affaires de l'Organisation, compliquent les difficultés existantes. Divers événements portent un certain nombre de gens à penser que le caractère international du secrétariat, sur lequel nous avons insisté avec raison à San-Francisco, risque de disparaître, les membres du secrétariat devenant de simples délégués de leurs gouvernements respectifs, la fidélité professionnelle de ce personnel étant acquise en premier lieu non pas à l'Organisation internationale — ce qui devrait être le cas — mais à ces gouvernements.

Néanmoins, en dépit de toutes ces difficultés extérieures et intérieures, aux Nations Unies, j'estime qu'il serait inopportun de travailler avec moins de fermeté — et encore moins de cesser de travailler — au maintien de cet indispensable organisme international, même s'il a fonctionné de façon à dissiper certaines des illusions que nous avons pu avoir au moment où la Charte des Nations Unies a été élaborée. Pour employer une comparaison, on ne met pas une automobile au rebut parce que le moteur refuse de fonctionner quand on l'alimente de mauvais carburant.

Après avoir peint un tableau plutôt sombre de certaines phases du travail de l'Assemblée, il faut en toute justice ajouter que la septième Assemblée a obtenu certains résultats vraiment appréciables. Il faut également signaler que le simple fait qu'on y a étudié des questions fort débattues et que les grandes Puissances ont montré, par la façon dont elles ont poursuivi le débat, l'importance qu'elles attachent à l'organisme, est un témoignage en faveur des Nations Unies et en faveur de l'Assemblée. L'ONU serait un organisme bien inutile s'il devenait un endroit servant uniquement à l'échange de simples courtoisies dénuées de sens. D'autre part, les controverses qui sont étalées en manchettes dans les journaux ne doivent pas nous faire oublier les belles réalisations qu'ont accomplies les Nations Unies dans les domaines social, humanitaire et économique. La septième session de l'Assemblée réalise des progrès dans ces domaines, mais ils ne sont pas de nature à susciter beaucoup d'attention.

#### L'OTAN

Je voudrais maintenant dire quelques mots d'une autre question qui n'est pas complètement étrangère à la première, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, dont le Conseil ministériel doit se réunir à Paris lundi prochain. L'OTAN a continué de réaliser des progrès depuis le dernier rapport que j'ai présenté à la Chambre à ce sujet. L'adhésion de la Grèce et de la Turquie, qui possèdent des forces nationales considérables, a accru la puissance de l'Organisation surtout sur le flanc sud-est; en outre, on a établi à Norfolk (Virginie) un poste de commandement de l'OTAN sur l'Atlantique. Les troupes du général Ridgway en Europe sont plus nombreuses et plus efficaces du point de vue des installations de défense, surtout en ce qui concerne les terrains d'aviation et les manœuvres. En septembre dernier, j'ai eu l'avantage d'assister à l'une des dernières manœuvres de ce genre qui a démontré combien on a acquis d'expérience dans le domaine de la collaboration entre les forces nationales, bien que ce genre d'opérations n'ait lieu que depuis peu de temps.

La presse a affirmé de temps en temps dans ses commentaires que le programme de l'OTAN pour 1952, arrêté à Lisbonne en

février dernier, lequel a été vivement critiqué en certains milieux, ne sera pas entièrement complété à la fin de la présente année. Il est probable qu'il en sera ainsi. Cependant, nous ignorons encore quel sera exactement le total des forces que l'OTAN aura à sa disposition à la fin de cette année. Toutefois, d'après les renseignements qu'on m'a communiqués, j'ai bon espoir actuellement que le programme, connu sous le nom d'*objectifs de Lisbonne pour 1952*, sera en grande partie rempli. Plusieurs s'en étonneront, qui croyaient impossible d'atteindre ces objectifs et prétendaient que la seule tentative en vue d'y parvenir provoquerait un bouleversement économique. Je ne crois pas devoir m'attarder davantage sur ce sujet avant la réunion du Conseil.

De toute façon, à mon avis, il ne faut pas insister trop en ce qui a trait aux forces armées, sur des objectifs mathématiques qui doivent être atteints à une date déterminée, pourvu que nous nous rapprochions sans cesse de nos objectifs et qu'en aucun temps nous ne nous trouvions pas dangereusement éloignés des chiffres prévus pour une période en particulier.

#### Progrès des pays de l'OTAN

A un point de vue important, qui échappe souvent à l'attention, les pays de l'OTAN sont sans aucun doute plus forts. Les chaînes de production de matériel militaire fonctionnent actuellement dans l'Amérique du Nord et au Royaume-Uni et, dans ce domaine, l'Europe occidentale a accompli des progrès notables. L'état des approvisionnements des troupes de l'OTAN s'améliore constamment et de façon encourageante.

Si certains signes d'apaisement se sont manifestés dans la situation internationale, — et c'est effectivement le cas, — il faut les attribuer à la puissance grandissante et à l'unité persistante de l'alliance nord-atlantique. Mais rien ne nous autorise à ralentir nos efforts, encore que nous puissions bien nous décider à aller un peu moins vite en besogne. Rien ne nous permet de croire que la puissance militaire russe ait diminué. Au contraire, certains indices laisseraient croire qu'une plus forte proportion du budget militaire de l'U.R.S.S. est désormais consacrée à la mise au point et à la production de matériel neuf destiné à ses armées déjà énormes. Là-bas, on se prépare certainement à une lutte de longue haleine; on y est persuadé de pouvoir tenir plus longtemps que l'Occident et, s'il le faut, de pouvoir attendre que les contradictions essentielles et inévitables de la société capitaliste finissent par nous diviser, nous affaiblir et, en définitive, nous détruire.

Dans cette longue lutte, nous ne devons pas oublier l'effet du réarmement sur les économies des États membres. L'économie nationale de tous ou de presque tous les pays



européens membres de l'OTAN est une planche bien fragile, depuis la guerre. Pour les peuples européens en particulier, le réarmement a été synonyme de sacrifices persistants. Si pressé qu'il soit, il faut qu'il se conforme aux possibilités économiques et politiques des États membres. Procéder autrement, ce serait provoquer chez eux l'apparition de ces problèmes économiques et sociaux qui constituent précisément le climat favorable à la croissance du communisme.

C'est afin d'éviter ce péril que le Conseil de l'OTAN, lors de sa réunion d'Ottawa il y a plus d'un an, a constitué une commission provisoire chargée de revoir les nécessités militaires et les programmes nationaux à la lumière des capacités économiques, sociales et politiques des États membres. Un relevé analogue est en voie de préparation pour l'année courante, et sera bientôt terminé; mais ce relevé a été effectué de façon différente. Je crois que cela est de quelque intérêt, étant donné les craintes exprimées ici à la dernière séance, à savoir que l'OTAN pourrait tomber complètement sous la férule des militaires. Le Conseil de l'OTAN, dont le statut est maintenant bien établi, est l'organe directeur de l'Organisation et siège désormais en permanence. Par l'entremise de ses secrétariats, le Conseil entend ces études annuelles et aura désormais le dernier mot à dire sur les décisions qui seront prises à l'égard de ces études, décisions qui seront ensuite transmises aux divers gouvernements et parlements. Lorsque ce relevé sera terminé, ce qui ne devrait pas tarder, les membres de l'OTAN recevront sans doute d'autres directives quant aux besoins de l'Organisation et aux divers programmes nationaux. Tous ces programmes, bien que déterminés après entente, doivent être flexibles et se prêter à une révision constante, suivant les circonstances et les besoins changeants de l'heure.

#### Sécurité militaire et nationale

... Il est certain que nous n'avons pas encore atteint la sécurité militaire et nationale. Bien que nous ayons réalisé de véritables progrès dans ce sens, il nous reste encore beaucoup à faire pour que l'OTAN devienne un rempart contre l'agression et l'un des éléments de cette sécurité. Le risque de l'agression demeure toujours, et nos progrès en matière de puissance défensive doivent être consolidés et multipliés, de même qu'il faut affermir et multiplier notre collaboration avant de pouvoir nous sentir en sûreté. Nous devons donc, au Canada et dans les autres États membres de l'OTAN, non seulement pousser le renforcement de l'Alliance sur le plan militaire, mais aussi édifier sa puissance sur les plans politique, économique et moral, domaines où les progrès sont parfois difficiles et d'une lenteur désespérante.

Nous n'avons aucun motif de croire que le Kremlin et ses satellites ont modifié leur

politique ou leur façon de voir ces derniers mois, depuis le jour où Staline exposait la nouvelle ligne de conduite du parti dans un article confié — ce qui était bien de lui — à une revue. Il se peut, cependant, que Moscou ait modifié sa tactique, comme cela s'est vu plus d'une fois dans l'histoire de l'impérialisme communiste. Dans l'après-guerre immédiat, son but dans l'Ouest était d'étendre sa domination politique sur toutes les régions occupées par ses armées et d'exploiter l'instabilité qui régnait alors dans les autres pays de l'Europe occidentale, afin d'y faire accéder au pouvoir des gouvernements qui seraient favorables au Kremlin et éventuellement soumis à sa volonté. Mais les gouvernements et les populations des démocraties ont vu le danger et, surtout par le truchement de l'OTAN, ont commencé à élaborer leurs moyens de défense. Un des buts immédiats du Kremlin est sûrement d'enrayer cette marche vers la sécurité et l'unification en semant la division au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, pour faire échouer l'organisme, en exploitant la méfiance à l'égard des États-Unis dans l'OTAN et en dehors de l'OTAN.

#### Offensive de propagande

Dans ce dessein, les impérialistes rouges ont mis sur pied une offensive de propagande et de menées subversives destinées à affaiblir, à embrouiller et à décourager les démocraties. Dans l'arsenal de cet assaut, ce qui, jusqu'à ces derniers temps, a été l'arme principale (bien que certains signes permettent de conclure qu'on y a renoncé) est la prétendue campagne de paix à laquelle participaient activement non seulement l'organisation officielle de la paix mais encore tous les groupements communisants. Entretemps, on fait porter l'accent sur la possibilité de l'existence simultanée et pacifique des univers communiste et démocratique à laquelle, nous affirme-t-on, seuls les bellicistes des États-Unis mettent obstacle, ce qui est de nature à causer quelques malentendus.

Mais cet idéal d'une co-existence pacifique, auquel doivent croire tous les hommes de bonne volonté, a comme condition préalable l'absence d'intentions agressives. Les impérialistes soviétiques n'ont pu prouver que leur ligne de conduite se marie en réalité à leurs professions de foi pacifistes. Très certainement, ils n'en ont fait aucune preuve au cours de l'Assemblée actuelle des Nations Unies. C'est que le principe véritable de la co-existence pacifique de deux mondes différents implique une volonté de collaboration vers des buts de paix et d'instauration de bien-être universel. Mais, au lieu d'être prêts à collaborer à ces fins, les impérialistes rouges ont recours à une propagande de haine et de mensonges. La co-existence pacifique semble signifier, dans la terminologie des Soviétiques, toute la discorde possible sauf la guerre, de même que la ligne de conduite des

Soviets paraît vouloir dire: agression à main armée si nécessaire, mais pas nécessairement l'agression à main armée.

. . . . J'espère avoir, avant que la présente session soit trop avancée, l'occasion de formuler un autre exposé sur les résultats définis de l'Assemblée des Nations Unies ainsi, d'ailleurs, que sur ceux de la réunion du Conseil de l'OTAN qui aura lieu au cours du mois présent. Toutefois, mes propos au sujet de notre ligne de conduite aux Nations Unies, ainsi que des principes que nous poursuivons tou-

jours au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, confirment, je l'espère, ce qu'il n'y a d'ailleurs probablement pas même lieu de confirmer, c'est-à-dire que tant aux Nations Unies qu'à l'OTAN et dans toute autre organisation vouée à l'entente pacifique, la politique du Canada vise une paix dont la valeur surpassera celle que nous avons aujourd'hui. Elle tend vers une paix qui signifiera plus qu'une absence de combats; mais qui tend à atteindre une sécurité fondée, enfin, sur une base plus solide et plus stable que la force.

## RÉSOLUTION DE L'INDE SUR LA CORÉE

*Déclaration faite le 27 novembre 1952 à la Première Commission (questions politiques) par M. Paul Martin, président suppléant de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies.*

Ma délégation a été vivement impressionnée par l'unanimité de dessein dont témoignent les déclarations de presque tous les membres qui ont pris part au débat, non moins que par le ton conciliant sur lequel ils ont discuté l'importante question dont nous sommes saisis. Nous voulons pousser plus loin l'étude des propositions relatives aux prisonniers de guerre qui, si la bonne foi et le désir de s'entendre existent de part et d'autre, devraient nous donner d'assez bonnes raisons de compter sur un armistice honorable en Corée.

### Attitude soviétique

Il y a un contraste saisissant et décourageant entre cette unanimité de dessein et de méthode et l'attitude intransigeante de l'Union soviétique et de ses satellites qui, tout en faisant grand état de leur « association pour la paix », ont cherché à dissiper tout espoir d'instaurer la paix en Corée.

Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine qui a pris la parole avant moi conviendra sûrement que le point de vue qu'il a exprimé rejoint celui qu'a exprimé hier M. Vychinski.

J'ai confiance que la très grande majorité des membres de notre Commission persisteront dans leurs efforts positifs pour aplanir nos difficultés. Ceux qui représentent les États communistes dans cette assemblée ont cherché, nul ne l'ignore, à nous diviser. Leurs tentatives ont pris diverses formes: subtilités juridiques, déformations de la vérité et promesses d'une solution facile du problème coréen aux conditions communistes. Mais le résultat le plus clair de tout cela, c'est que nous sommes plus unis aujourd'hui sur la question coréenne que nous ne l'étions avant l'ouverture du débat. Cette unité est facile à définir. Nous nous entendons tous — l'Union soviétique et ses satellites exceptés — sur la nécessité de conclure d'abord un armistice véritable qui serait immédiatement suivi de la cessation des hostilités. Nous convenons tous — l'Union soviétique et ses satellites exceptés — qu'il ne faut pas rapatrier ou, inversement, détenir les prisonniers de guerre contre leur gré. Nous convenons tous — l'Union soviétique et ses satellites exceptés — que si les prisonniers de guerre préfèrent ne pas user de leur droit au rapatriement, nous devons nous incliner devant la libre manifestation de cette préférence. En dernier lieu, nous convenons tous — l'Union soviétique et ses satellites exceptés — que les Nations Unies devraient, en toute bonne foi, présenter des propositions pouvant aboutir à une cessation des hostilités et, en conséquence, rendre possible un règlement politique.

### Unité de dessein

On ne saurait feindre d'ignorer ni contester cette unité de dessein, si habile que puisse être l'avocat de l'opposition. Un échange d'idées sincère tant au sein qu'en dehors de la Cinquième Commission est venu consolider cette unité au cours des deux dernières semaines. S'ils sont tant soi peu réalistes, le commandement chinois et nord-coréen à Pan Moun Jom et ceux qui prétendent parler en leur nom dans notre Commission devraient reconnaître la force de cette unité.

Il nous semble que rien ne saurait mieux attester notre bonne foi et notre désir de conclure un armistice que l'empressement avec lequel nous avons consenti à examiner toutes les voies qui pourraient mener au règlement de la question des prisonniers de guerre. Cette attitude impartiale est celle qu'a adoptée le premier orateur qui a participé au débat sur la question coréenne et qui n'est autre que M. Acheson. Vingt et une puissances, c'est-à-dire le tiers des États membres des Nations Unies, ont souscrit préalablement à un projet de résolution où s'affirme leur foi dans un principe moral. De son côté, le Mexique a présenté un projet de résolution qui s'inspire des plus hauts motifs humanitaires. Le Pérou a également offert son concours à la cause commune. D'autres délégations — la délégation d'Israël par exemple — ont formulé des propositions qui avaient pour objet d'aider la Commission à résoudre le problème central des prisonniers de guerre.

### Amendements soviétiques

Nous sommes saisis en outre de certains amendements formulés par l'Union soviétique. Je n'entends pas pour l'instant faire d'observations — sauf très brièvement et d'une façon très générale — sur les amendements en question. Mais, comme les représentants de l'Australie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine les ont commentés, je dois quand même dire ceci: je suppose que, lorsque le président rendra une décision au sujet de ces amendements, il nous sera parfaitement loisible de discuter la question de savoir s'ils sont recevables ou non et s'ils ne vicieront pas la décision principale de notre Commission d'accorder la priorité au projet de l'Inde. En effet, un examen attentif des amendements de l'Union soviétique révèle qu'au moins quelques-uns des paragraphes proposés à titre d'amendements ne sont pas du tout de nouveaux amendements; on y trouve plutôt la reproduction textuelle des termes employés dans le projet de résolution qu'a proposé il y a

quelques jours le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique. Il serait vraiment regrettable que nous laissions un expédient astucieux, dont nous ne pouvons pas saisir d'emblée tous les détails ni toutes les incidences stratégiques, annuler la décision que nous avons prise hier. Lorsque nous étudierons les divers paragraphes des propositions de l'Union soviétique, j'aurai peut-être quelque chose à dire.

Finalement, la délégation de l'Inde a mis de l'avant un projet de résolution qui, dans l'ensemble, paraît à ma délégation comporter une solution pratique de la question, une solution compatible avec le principe.

Contre ces efforts positifs pour trouver une solution pratique, nous avons vu l'intransigeance communiste se manifester de la façon la plus singulière dans les attaques lancées par l'Union soviétique et ses satellites contre le projet de l'Inde — et même contre tous les projets dont la Commission est saisie, sauf ceux qui ont été mis de l'avant par M. Vychinski.

#### **Solution possible**

La déclaration du représentant de l'Union soviétique n'était pas, à mon sens, celle de quelqu'un qui cherche une solution mais de quelqu'un qui est venu ici dicter une solution. A force de traiter avec des satellites, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique a acquis une manière autoritaire qui est tout à fait étrangère au monde libre. En revanche, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, tout en admettant que son Gouvernement ne trouve pas parfait le projet de l'Inde, et qu'il a lui-même des réserves à faire sur certains passages qui pourraient être plus clairs, a néanmoins déclaré que, si nous travaillons dans l'harmonie et la bonne volonté, il est possible de trouver une solution. J'estime que cette solution, nous l'avons dans le projet de résolution de l'Inde.

Lorsque j'ai pris la parole devant la Commission il y a quelques jours, ma délégation recherchait par mon intermédiaire une méthode de procéder compatible avec les principes fondamentaux dont s'inspiraient les négociateurs des Nations Unies à Pan Moun Jom, et qui pourrait combler la brèche qui nous sépare sur la question des prisonniers de guerre. C'est donc avec un enthousiasme réel et un regain d'espoir que la délégation du Canada a accueilli d'emblée l'initiative de l'Inde. Lorsque le projet indien a été soumis, nous étions d'avis, comme nous le sommes encore aujourd'hui, qu'il y avait là un effort pratique et positif pour faire passer dans le concret les idées saillantes qui ont été formulées devant notre Commission au sujet de la solution du problème des prisonniers de guerre; ma délégation voit dans les propositions indiennes le trait d'union possible qui permettra peut-être à des vues opposées de se concilier et qui amènera l'entente sur

laquelle nous pourrions fonder un accord véritable, conclure un armistice et faire cesser le feu.

Je pense que M. Menon et la délégation dont il fait partie, y compris la distinguée Madame Pandit, ont droit à des félicitations pour le concours de l'Inde au travail de notre Commission et à la tâche plus large qui consiste à trouver une base possible d'armistice en Corée. En tant que représentant du Canada, je trouve encourageant qu'une telle initiative soit prise par la délégation de l'Inde, qui représente un grand pays asiatique uni à la Chine par des liens géographiques, culturels et historiques très étroits. Nous croyons que le rôle de l'Inde, au cours de ces semaines de discussion et de délibérations, ne peut que faciliter l'entente indispensable à la conclusion d'un armistice.

Voyons d'abord si le projet de l'Inde est compatible avec le principe du rapatriement facultatif des prisonniers. Dans le projet de résolution des 21 puissances, dont mon pays est l'un des auteurs, ce principe est ainsi formulé:

«... le droit de tous les prisonniers de guerre à pouvoir être rapatriés sans condition et... éviter « le recours à la force pour les rapatrier ».

#### **Reconnait la Convention**

Les paragraphes 7 et 8 du projet de résolution de l'Inde formulent en termes explicites le principe sur lequel se fondent le projet lui-même et les propositions qui s'y rattachent. Le premier paragraphe affirme le droit qu'ont tous les prisonniers de guerre — en vertu de la Convention de Genève de 1949, des principes et usages consacrés par le droit international ainsi que des dispositions pertinentes du projet d'accord d'armistice — d'être libérés et rapatriés. Le droit de rapatriement est admis sans équivoque.

Le droit de rapatriement est une chose; le recours à la force pour le mettre en œuvre en est une autre. Il est inconcevable que les auteurs de la Convention de Genève aient envisagé un tel recours à la force et la grande majorité des délégués ici présents ne leur prêteront certainement pas cette intention. Le paragraphe 8 affirme clairement que la force ne sera employée à aucune fin, sauf — cette exception, d'ailleurs, est incorporée dans le paragraphe 10 du projet de l'Inde — dans la mesure où l'exigeraient les fonctions et responsabilités légitimes d'une commission de rapatriement chargée momentanément de la garde des prisonniers de guerre.

#### **Le rapatriement**

Ayant donc clairement établi le principe selon lequel on ne doit pas rapatrier les prisonniers malgré eux, ainsi que l'acceptation de la Convention de Genève comme base pour la libération et le rapatriement, les pro-

positions indiennes portent ensuite, avec une certaine minutie de détails, sur les rouages nécessaires pour appliquer le principe au cas qui nous occupe. La délégation indienne, sans aucun doute, se proposait de définir les rouages appropriés. Les négociateurs de Pan Moun Jom feraient ensuite un travail comparable à celui des entrepreneurs en construction, lesquels suivent le plan d'un architecte. Le commandement unifié sera, bien entendu, lié par les résolutions que l'Assemblée générale pourra adopter. De même, si le commandement chinois et nord-coréen consent à reprendre les négociations à Pan Moun Jom sur la base de ces propositions, il se trouvera forcément lié lui aussi par ces résolutions.

Je ne veux pas parler plus longuement des propositions que renferme le projet de l'Inde, pour la simple raison que, en les lisant avec les explications données par M. Menon, ma délégation les trouve, dans l'ensemble, acceptables. Il y aurait peut-être quelques observations à faire, toutefois, sur le paragraphe 17.

#### Paragraphe 17

Ce paragraphe est important, car il traite du sort éventuel de ceux des prisonniers de guerre dont le retour dans leur patrie n'aurait pas été assuré par les rouages que prévoient les propositions indiennes. La difficulté réside ici en ce que, d'une part, les communistes prétendent que tous les prisonniers ont le droit de rentrer chez eux et que, si on le leur faisait savoir et qu'on n'exercât aucune pression sur eux, ils useraient sûrement de ce droit. Dans ce cas, la question du sort de ceux des prisonniers dont le rapatriement ne pourrait être assuré dans un délai de 90 jours ne serait plus, il me semble, qu'assez hypothétique. En réalité, nous sommes certains qu'il restera encore des prisonniers après 90 jours. Comme il ne saurait être question d'user de la force pour les rapatrier, nous pouvons à bon droit nous demander ce qu'il faudra en faire. Devant ce dilemme, le paragraphe 17 du projet indien propose une solution. Il déclare que si, 90 jours après la conclusion d'un armistice, il reste encore des prisonniers à rapatrier, leur cas sera déferé à la conférence politique dont l'article 60 du présent projet d'accord d'armistice prévoit la convocation. Au moment de la conférence politique, après qu'un armistice aura été en vigueur pendant 90 jours et après que le rapatriement de la plupart des prisonniers aura été effectué, le problème se trouvera limité et défini, et peut-être même réduit à de telles dimensions qu'il ne sera pas difficile à résoudre. Je ne suis pas d'avis que cette méthode aura pour résultat une détention interminable et irrémédiable des prisonniers, ce qui, au contraire, serait le cas, si on ne signait pas d'armistice.

Dans la déclaration que j'ai faite au nom de la délégation canadienne du Canada le 3

novembre, j'ai exprimé l'opinion qu'il importait de déterminer le sort de ceux des prisonniers de guerre qui résisteraient au rapatriement. Je disais notamment:

«Ceux qui refuseraient de quitter la zone neutre conserveraient le droit d'être rapatriés quand ils le voudraient et, dans l'intervalle, resteraient sous la garde des puissances protectrices selon des modalités qu'il reste à définir.»

Je suis convaincu que le paragraphe 17 des propositions indiennes offre une méthode acceptable pour régler ce problème. Il prévoit que si, dans un délai donné, la conférence politique n'est pas parvenue à assurer l'avenir de certains prisonniers de guerre,

«la charge de veiller sur eux, de les entretenir et de prendre toutes dispositions concernant leur sort ultérieur sera transférée à l'Organisation des Nations Unies qui, pour toutes les questions concernant ces prisonniers, agira strictement en conformité du droit international.»

C'est là une tâche dont les Nations Unies doivent et peuvent prendre la responsabilité. Cette stipulation devrait nous convaincre tous qu'il n'y aura aucun recours à la force, physiquement ou mentalement, pour induire tel ou tel prisonnier de guerre à se laisser rapatrier contre son vœu.

Il y a quelque jours, le Premier ministre de l'Inde, analysant ce projet de résolution, a déclaré qu'il y voyait

«un pas dans la bonne voie, qui, s'il est accepté dans le même esprit que celui qui nous l'a inspiré, permettra peut-être d'alléger l'énorme poids qui oppresse l'humanité.»

Il poursuivait ainsi:

«Nous avons présenté cette résolution en toute humilité d'esprit, et je suis heureux que les distingués représentants des nations, assemblés à New-York, l'aient accueillie avec faveur.»

Parlant ici même de ce projet de résolution, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique l'a purement et simplement rejeté. Si je puis me servir de cet adjectif, il a *sarcastiquement* qualifié d'exercice de rhétorique le débat sur ce projet de résolution, étant donné que, d'après ses renseignements, le Gouvernement chinois avait déjà témoigné une attitude négative à l'égard des propositions indiennes considérées comme base d'armistice.

#### Commentaires contradictoires

D'une part, donc, nous avons les paroles d'un disciple de la paix qui, horrifié par les pertes de vie et les souffrances croissantes qu'entraîne la guerre de Corée, appuie en toute bonne foi et sous le coup d'une vive

inquiétude un projet dont la mise à exécution pourrait aboutir à un armistice honorable; d'autre part, nous voyons le ministre des Affaires étrangères d'une grande puissance, devant le même problème et la même solution, refuser de collaborer à la recherche d'un règlement pacifique de la guerre de Corée. L'an dernier, à Paris, le même ministre des Affaires étrangères rigola toute la nuit, c'est lui qui nous l'a dit, à la suite des propositions formulées au sujet d'un autre problème. Cette année, il rejette avec mépris — c'est le seul mot qu'on puisse employer après avoir entendu ce qu'il a dit ces derniers jours devant notre commission — un effort sincère vers une solution qui amènerait un armistice en Corée. L'opinion mondiale ne tardera sûrement pas à le juger.

La plupart des délégués ici présents et les millions de personnes qu'ils représentent espèrent ardemment que leur désir de voir la paix rétablie en Corée est partagé par nos adversaires. C'est dans cet espoir, et avec la conviction que le projet de résolution de l'Inde nous donne la clef du problème, que j'invite instamment toutes les délégations, comme le représentant de l'Australie vient de le faire, à appuyer les buts et principes exprimés dans le projet dont nous sommes saisis et à combattre les efforts que déploient la délégation de l'Union soviétique et d'autres délégations pour réduire à néant cet espoir et ces convictions. Les buts et principes à la base du projet de résolution sont clairs; ils ont été conçus et mis au point à

grand-peine par la délégation qui représente ici le Gouvernement de l'Inde. La cause de la paix perdra beaucoup si nous nous chicanons sur des détails. Elle gagnera beaucoup au contraire si, après toutes ces semaines de débat, nous décidons de donner suite promptement et courageusement aux propositions de l'Inde.

Je me souviens encore d'avoir entendu un ministre des Affaires étrangères de France, M. Aristide Briand, parlant à la tribune du Bâtiment Electoral de Genève, en appeler à ceux-là mêmes qui s'étaient évertués à démolir un de ses arguments. Je me demande si, malgré les dures paroles d'opposition prononcées aujourd'hui par M. Vychinski, ainsi que par le représentant de l'Ukraine et, hier, par le représentant de la Tchécoslovaquie, — et demain, je suppose, par le représentant de la Biélorussie, et plus tard peut-être par le ministre des Affaires étrangères de Pologne, — je me demande si, malgré tout cela, je ne pourrais pas en appeler à leurs bons sentiments.

Le *New York Times* disait l'autre jour que M. Vychinski avait refusé de se prononcer sur le projet de résolution présenté la veille par M. Menon, de la délégation de l'Inde. Il s'était borné à dire que M. Menon est un honnête homme. Est-il trop tard pour demander à l'Union soviétique, à la Pologne, à la Tchécoslovaquie, à l'Ukraine et à la Biélorussie de suivre avec nous tous la direction et l'impulsion de cet honnête homme?

## LE PLAN DE COLOMBO

*Discours de l'administrateur de la participation canadienne au plan de Colombo, M. Nik Cavell, de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce.*

... La seconde guerre mondiale a plongé l'Asie dans le chaos. Cette vaste région, qui n'a jamais été prospère dans les temps modernes et qui est en proie à la pire misère qui se puisse trouver à la surface du globe, a souffert effroyablement des conséquences de la guerre. Son économie est essentiellement agricole et par conséquent facile à déséquilibrer. D'importantes parties de l'Asie sont sorties de la guerre sans aucun gouvernement établi, et déchirées par les factions. Les capitaux de l'Europe occidentale, du Royaume-Uni et des États-Unis s'étaient retirés; même s'ils n'avaient jamais été suffisants pour assurer un progrès social et économique bien sensible, ils n'en avaient pas moins fourni la base d'une grande part de la mise en valeur industrielle et agricole réalisée depuis un siècle.

Les troubles consécutifs à la guerre avaient découragé les placements privés; or, sans importation de capitaux, cette partie du monde était vouée à ne jamais retrouver le moindre degré de son ancienne stabilité ni le rôle-clé qu'elle jouait naguère dans les échanges mondiaux. Il fallait ramener les pays de l'Asie dans l'orbite du commerce mondial afin de rendre possible un ordre international assuré de stabilité.

Il devenait aussi de plus en plus évident que le monde libre, pour survivre, devait s'étendre et se renforcer, chose impossible si, à l'instar de la Chine, les pays de l'Asie disparaissaient l'un après l'autre derrière le rideau de fer.

Comme les trois quarts de la population du sud et du sud-est de l'Asie appartiennent au Commonwealth, il va de soi que celui-ci s'intéresse au plus haut point au sort de cette région. C'est pour cette raison que les ministres des Affaires étrangères de tous les pays du Commonwealth se sont réunis à Colombo en janvier 1950, en vue d'examiner les mesures à prendre en faveur des 570 millions d'habitants de cette région, soit le quart de la population du globe, dont le régime alimentaire quotidien se composait alors en moyenne de douze onces de céréales par jour.

### Réunion importante

Ce fut une réunion très importante. C'était la première fois que tous les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth se rencontraient dans le Sud-Est asiatique. C'était la première fois que l'Inde, le Pakistan et Ceylan prenaient part à une réunion des ministres du Commonwealth sur un pied d'égalité absolue et au nom de pays absolument souverains et libres.

Le plan de Colombo tire son nom de cette première réunion, et ce nom n'a été choisi qu'à seule fin de marquer que la réunion eut lieu dans la capitale de Ceylan.

C'est à cette occasion que fut créé l'organisme appelé Comité consultatif du Commonwealth, qui est en quelque sorte l'administrateur du plan de Colombo. Le Comité se réunit une fois par année; il examine alors le progrès accompli dans le cadre du Plan, confère avec les pays du Sud-Est asiatique au sujet de leurs divers projets de développement économique, et rédige un rapport sur son activité et sur celle des pays qui collaborent à l'exécution du Plan.

Les gouvernements du Commonwealth, par l'intermédiaire de ce Comité consultatif, ont tracé un plan pratique de mise en valeur s'échelonnant sur les six années qui ont commencé au milieu de 1951. Le Comité consultatif s'est réuni jusqu'ici à Sydney, à Londres, à Colombo et, l'an dernier, à Karachi; il se réunira l'an prochain à Delhi.

### Le fondement financier du Plan

Bien que le plan de Colombo soit une initiative des gouvernements du Commonwealth, il n'a rien d'exclusif. Il a été entendu dès le début que tous les pays de la région, membres ou non du Commonwealth, seraient invités un jour ou l'autre à prendre part, sur un pied d'égalité, aux plans qui seraient établis éventuellement. Il a aussi été reconnu que les capitaux requis pour la mise en valeur du sud et du sud-est de l'Asie dépassaient de beaucoup tout ce que le Commonwealth serait capable à lui seul de réunir à cette fin.

On a toujours reconnu que le Plan doit être exécuté en harmonie avec les initiatives poursuivies dans le Sud-Est asiatique par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, et l'on comptait voir les États-Unis s'y intéresser davantage et consentir — ce qu'ils ont fait d'ailleurs — à placer des capitaux plus importants dans cette partie du monde par l'intermédiaire de leurs propres organismes, telle par exemple l'administration du Point Quatre.

Les programmes de mise en valeur de la région prévoient des placements de l'ordre de 5 milliards de dollars. Au cours des six années que durera le Plan, on estime que les pays du Sud-Est asiatique pourront fournir eux-mêmes 784 millions de livres sterling (à peu près 2,252 millions de dollars), au maximum; d'autre part, ils pourront utiliser 250 millions de livres sterling (750 millions de dollars environ) en tirant sur leurs réserves de soldes sterling gelés. Diverses autres sour-

ces devront fournir 834 millions de livres sterling (environ 2,502 millions de dollars), soit à peu près 45 p. 100 du total, à titre d'aide extérieure.

Comme vous le savez tous, Ceylan, l'Inde et le Pakistan disposent d'importants soldes sterling qui se sont accumulés pendant la guerre. En vertu d'accords avec le Royaume-Uni, ces pays comptent pouvoir utiliser, sur ces réserves, l'équivalent de 700 millions de dollars environ pour leur mise en valeur, pendant la durée du plan de Colombo. Telle est la contribution de la Grande-Bretagne au plan de Colombo, contribution particulièrement généreuse eu égard à l'état actuel des finances du pays.

L'aide accordée par les autres pays s'élève, en dollars, aux montants approximatifs suivants: l'Australie a promis 75 millions de dollars pour les six années d'application du Plan, et elle en a déjà versé environ 20 millions. La Nouvelle-Zélande donnera, en trois ans, l'équivalent de 9 millions, dont 3 millions environ sont déjà versés. Le Canada a versé 25 millions durant l'exercice financier 1951-1952, et vient d'en verser 25 autres pour le présent exercice financier, soit jusqu'ici un total de 50 millions.

En outre, la Banque internationale a consenti à l'Inde et au Pakistan, au titre de la mise en valeur, des prêts s'élevant à 45 millions environ. L'aide des États-Unis s'inscrit pour un montant global d'à peu près 250 millions, y compris un prêt d'urgence de blé à l'Inde, d'une valeur de 190 millions. Les États-Unis ont aussi accordé à la Birmanie, au Cambodge, au Laos et au Vietnam des secours qui totalisaient 40 millions en 1951 et 1952. La Fondation Ford, qui a commencé à exercer son activité dans cette région en 1951-1952, envisage, je crois, une dépense annuelle de l'ordre de 5 millions de dollars pendant un certain nombre d'années.

L'assistance financière de l'étranger à Ceylan, à l'Inde, au Pakistan, aux autres pays du Sud-Est asiatique et aux territoires coloniaux du Royaume-Uni se situe donc, très approximativement, à 400 millions de dollars pour la première année du plan de Colombo.

#### Pourquoi le plan de Colombo?

Je pense que la question qui nous vient ensuite à l'esprit est celle-ci: pourquoi nous sommes-nous engagés dans cette opération? Cette question m'est très souvent posée.

Quelqu'un a déjà dit qu'une nation ne peut vivre mi-esclave, mi-libre. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'univers démontre qu'un monde démocratique libre ne peut vivre moitié rassasié, moitié affamé. Or, disons-le une fois de plus, nous tenons absolument au maintien d'un monde démocratique libre. Pour le maintenir, nous avons fait deux guerres mondiales, qui ont contribué à la dislocation et au chaos dans lesquels sont plongés nos systèmes sociaux et économiques.

Deux fois, nous nous sommes engagés dans de nobles entreprises de coopération internationale. Dans le cas de la Société des Nations, nos efforts ont été infructueux et nous avons eu, en conséquence, la seconde guerre mondiale. Les terribles résultats de cette guerre sont encore si évidents que je n'ai pas à en parler aujourd'hui.

Il serait bon, toutefois, que nous nous arrêtions ici pour réfléchir sur le fait qu'après avoir vaincu dans ces deux guerres l'espèce particulière de totalitarisme que nous combattons alors, nous n'avons trouvé aucune façon efficace de dompter la force totalitaire beaucoup plus sinistre, plus diabolique et plus universelle qui bouleverse les affaires du monde à l'heure actuelle. Il serait bon aussi de nous rappeler que le monde libre a été amputé de plusieurs pays européens: Pologne, Hongrie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Albanie et Allemagne orientale, et que le communisme, après avoir fait une grande trouée en Asie en s'emparant des 500 millions d'habitants de la Chine, ne cesse de travailler et de préparer d'autres populations pour le jour où il en fera de nouveaux satellites du monde toujours grandissant où règne le terrible esclavage totalitaire de l'esprit et du corps.

#### Menace pour la démocratie

A San-Francisco, en 1945, nous fondions de grandes espérances sur notre nouvelle entreprise, sans nous rendre compte que, si nous avions détruit la puissance de deux vagues successives de totalitarisme, une troisième montait qui menaçait bien davantage la démocratie et la liberté humaine. Nous avons dû reconnaître à notre corps défendant que les totalitaires actuels n'entendent nullement coopérer avec nous à la fondation du monde que nous désirons, mais qui, évidemment, n'a rien de commun avec celui dont ils rêvent, et nous voilà en face de cette sombre réalité; il faut, une fois de plus, rendre le monde sûr pour les hommes libres; cette force terrible nous enveloppe insidieusement et, pour la plupart, nous restons inertes à un moment où nous ne devrions être rien moins qu'inertes, sans plan d'attaque effectif à l'échelle mondiale contre ce réseau subtil, diabolique, de propagande mensongère et d'intrigue insidieuse qui détruiront notre civilisation libre si nous ne coalisons pas toutes les forces du bien qui restent et si nous ne nous appliquons pas positivement à combattre l'influence sans cesse grandissante de la force totalitaire.

Lorsque la Chine passa derrière le rideau de fer et s'allia au totalitarisme, le monde libre perdit une population de 500 millions d'hommes épris de liberté et qui auraient pu et auraient dû faire partie de notre monde libre, qui auraient dû mettre en valeur les ressources de leur population, si connue pour son ardeur au travail, afin d'en faire un peuple libre coopérant avec un monde libre. Le monde libre ne peut absolument pas se per-



mettre de subir de telles pertes. S'il entend survivre, il doit reconnaître que l'Asie, et particulièrement le sud-est de l'Asie, est arrivée aujourd'hui à un tournant unique dans l'histoire, qu'elle est constituée en très grande partie de nations souveraines qui peuvent encore diriger leurs propres destinées, et que la façon dont elles les dirigent a autant d'importance pour nous que pour elles. Une fois de plus, la cause de la liberté humaine est en jeu. Depuis quelques années, des millions d'hommes et de femmes ont été privés de leur liberté, arrachés à leurs foyers et à leurs familles, torturés et usés jusqu'à la mort dans les camps de travail. Une fois de plus, les totalitaires rêvent de dominer le monde et montrent nettement qu'ils recourront à n'importe quelle méthode pour y arriver: propagande mensongère, confusion des esprits, exploitation de toutes les situations délicates. Ils exploitent la pauvreté et la misère pour leurs propres fins, et font toujours sentir derrière leurs agissements la menace de la force, qui s'est traduite par une guerre ouverte en Corée et en Malaisie, par un chaos intérieur en Iran, en Égypte et dans nombre d'autres pays. Cette menace constante du recours à la force a précipité le monde dans la plus grande course aux armements de tous les temps. Le monde libre doit être prêt à se défendre contre cette menace d'agression armée.

Mais il doit aussi, en même temps, mettre de l'ordre dans ses affaires. Il ne doit plus fermer les yeux sur la misère des masses asiatiques. Les peuples d'Asie ne s'accommodent plus des niveaux d'existence déplorablement bas qui trop longtemps ont été leur lot; ils vont de l'avant, avec le peu de capitaux qu'ils possèdent, préparant leurs jeunes gens aux postes de commande et s'acheminant vers un nouvel avenir.

Au début de cette année, j'ai visité la Birmanie, l'Inde, Ceylan et le Pakistan. Ce qui m'a le plus frappé dans tous ces pays, et particulièrement dans l'Inde et le Pakistan, c'est l'esprit nouveau que j'y ai observé. Ces peuples-là sont maintenant libres. Ils ont atteint à l'indépendance complète et se rendent compte qu'ils sont maîtres de leur destinée. Ils sont résolus à se faire un avenir qui vaudra beaucoup mieux que leur passé. Ils travaillent industrieusement et intelligemment, à s'assurer un bel avenir économique, compatible avec leurs propres philosophies. Ils sont déterminés à rester libres et à ne pas retomber sous la domination d'une puissance mondiale. Nous devons sympathiser avec eux et les aider, si nous voulons les garder avec nous dans le monde libre que nous nous efforçons de construire.

Il y a là une belle occasion que nous pourrions facilement manquer si nous ne nous adressons à eux d'une façon qu'ils estiment acceptable. La première chose qu'ils nous demandent, c'est de les traiter sur un pied d'égalité. Ils se récrient: «Nous aussi,

nous sommes des hommes!» La seconde chose qu'ils demandent, c'est que nous reconnaissons et respectons leurs philosophies, leurs religions et leurs modes de vie et que nous n'essayons pas de les façonner à notre image, ce qui, en plus de leur déplaire est irréalisable.

#### Le plan de Colombo jusqu'ici — Coopération financière

Voyons maintenant ce que le plan de Colombo a pu accomplir depuis qu'il a été institué, au milieu de 1951.

L'Australie a donné 8.7 millions de livres australiennes, à partager entre l'Inde, le Pakistan et Ceylan. Dans la mesure du possible, cette aide a pris la forme de produits australiens. Soixante mille tonnes de blé et vingt-sept mille tonnes de farine ont été expédiées vers l'Inde. Cinq mille trois cents tonnes de farine sont allées à Ceylan; au Pakistan, l'Australie a envoyé du matériel agricole, du matériel minier et divers articles requis pour la mise en marche d'un plan général de travaux publics.

La Nouvelle-Zélande a accordé 250.000 livres sterling à l'Inde, autant au Pakistan et autant à Ceylan, en posant comme condition que ces sommes soient affectées à des entreprises d'une valeur durable. Une partie des subventions néo-zélandaises sert notamment à la mise sur pied d'un institut médical entièrement indien.

En vertu de l'accord relatif au déblocage des soldes sterling, le Royaume-Uni a fourni des locomotives, des tracteurs agricoles, des véhicules commerciaux, des machines et divers autres produits sidérurgiques.

J'en arrive maintenant à ce que le Canada a su faire avec les 25 millions de dollars de l'exercice financier 1951-1952. Nous avons réparti ainsi cet argent: 15 millions de dollars à l'Inde et 10 millions de dollars au Pakistan. Voyons d'abord le programme de l'Inde.

#### Programme de l'Inde

Le problème capital de l'économie indienne est l'alimentation, ou, plus justement, l'insuffisance de l'alimentation. Quand la récolte est abondante, la production vivrière de l'Inde s'établit à quelque 45 millions de tonnes par année, soit au moins 5 millions de tonnes de moins que les besoins ordinaires de la population. Mais il faut se rappeler que les bonnes années sont très rares dans l'Inde. L'an dernier, par exemple, la famine a sévi à l'état aigu dans la province de Madras et au Bengale. Il est évident que l'écart entre la production et les besoins normaux, qui est à l'ordinaire de 5 millions de tonnes lorsque l'année est mauvaise, peut facilement atteindre 6, 7 ou 10 millions de tonnes de céréales, selon la gravité de la famine. L'Inde doit alors puiser dans ses modestes réserves de devises étrangères et importer les denrées alimentaires

dont elle a besoin. Une forte partie de l'aide destinée à l'Inde a pour but de combler cet écart entre la production vivrière et les besoins alimentaires de la population.

Le gouvernement de l'Inde nous a demandé de lui fournir du blé pour une valeur de 10 millions de dollar, afin qu'il lui soit possible de soulager les victimes de la famine. Certes, le plan de Colombo n'a jamais été envisagé comme une mesure destinée à fournir des secours alimentaires, mais pouvions-nous repousser la requête de partenaires du Commonwealth si cruellement atteints par la disette? Nous avons donc eu recours à un fonds de contrepartie. Nous avons expédié le blé demandé, et l'Inde a créé un fonds de contrepartie en roupies, d'une valeur à peu près égale à celle des livraisons, et constitué, en partie du moins, par le fruit de la vente du blé aux distributeurs indiens.

Les montants versés à cette caisse établie avec notre autorisation et notre collaboration, l'Inde les a affectés au parachèvement du barrage de Mayurakshi, dans le Bengale occidental. Cet ouvrage assurera l'irrigation de 600,000 acres de terrain ainsi que la régularisation du débit de la rivière Mayurakshi, mettant fin aux inondations désastreuses qui englobaient périodiquement, depuis des centaines d'années, paysans et fermes. Une fois terminés les travaux d'irrigation et l'aménagement de toute la région, il sera possible d'y produire 400,000 tonnes de vivres, qui contribueront à réduire sensiblement le déficit annuel de 5 millions de tonnes.

Si l'Inde parvient à construire de tels ouvrages en nombre suffisant, — dans plusieurs cas, les travaux sont déjà commencés ou les plans sont tracés, — elle aura remédié dans une grande mesure à sa crise alimentaire.

L'Inde nous a demandé de l'aider à résoudre un autre problème. L'État de Bombay a une population très dense et extrêmement pauvre. Or ses services de transports sont tombés dans un état de délabrement critique. Il importe à l'Inde de distribuer les vivres tout autant que de les obtenir. Les paysans doivent être en mesure d'atteindre les marchés locaux pour y écouler une partie du moins de leurs produits et se procurer ainsi les articles de première nécessité.

Cette structure économique a été disloquée à un point alarmant dans l'État de Bombay. Il est vrai que la Commission des transports y avait été placée sous la direction de quelques Indiens compétents et d'un général britannique qui avait consacré sa vie à la question des transports dans l'Inde. Mais, faute de capitaux, la Commission ne pouvait acheter le matériel nécessaire au fonctionnement d'un service de transport convenable. Nous avons donc décidé d'agréer la demande pressante du gouvernement indien et de fournir à l'État de Bombay des autobus et des camions modernes pour une valeur de 5 millions de dollars. Bon nombre de ces camions sont en route pour Bombay; lorsqu'ils seront en ser-

vice, cet État sera mieux en mesure de faire face à la famine si elle survient, et les paysans, de même que toute la population, verront leur situation s'améliorer sensiblement. Bombay est un grand port de mer, et l'on sait combien les moyens d'accès terrestres sont indispensables à toute ville maritime.

#### Programme du Pakistan

Au Pakistan, le problème est entièrement différent. La scission d'une nation entraîne des conséquences désastreuses pour l'économie des deux parties. C'est ce qui s'est produit en Allemagne lorsque les régions industrielles se sont trouvées séparées des régions agricoles. Quand le Pakistan s'est détaché de l'Inde, celle-ci a conservé la plupart des centres industriels, mais elle a perdu son grenier, le Pendjab. Cette dernière province est passée au Pakistan, et celui-ci n'a reçu en partage aucune région industrielle.

Pour équilibrer son économie, il a donc absolument besoin d'entreprises industrielles et il s'efforce désespérément d'en fonder. Il ne faut pas oublier que le Pakistan est le nouveau-né des pays du monde; il n'existe que depuis un peu plus de cinq ans et a dû créer de toutes pièces. Quand j'y suis allé, il y a quelques mois, on m'a fait voir les tentes dans lesquelles les services de l'État furent d'abord installés, à Karachi, sans crayons, sans gommes à effacer, sans papier, sans aucune des fournitures indispensables. S'imaginer-t-on un gouvernement sans papier?

Lorsque le Pakistan et l'Inde se séparèrent, on vit se produire l'une des plus grandes migrations de l'histoire de l'humanité. Environ 14 millions de personnes quittèrent leurs foyers; 7 millions d'Hindous se réfugièrent dans l'Inde et un nombre à peu près égal de Musulmans passèrent dans le Pakistan. Le temps mis à ma disposition ne me permet pas de m'attarder au récit des horreurs dont fut l'occasion ce terrible échange d'êtres humains. Je me bornerai à rappeler que les deux pays durent héberger une armée immerse de réfugiés guettés par la famine. Le Pakistan en a chez lui environ 7 millions. Sept millions de réfugiés constitueraient une menace politique même dans un pays bien établi. Or, au Pakistan, ils représentent une catastrophe nationale, et il faut absolument s'occuper d'eux. C'est pourquoi le Pakistan prend des dispositions pour irriguer de nouvelles terres et y établir les réfugiés aussi rapidement que possible.

#### Projet d'irrigation

L'une des régions que l'on veut ainsi irriguer, la plus considérable, est la région du Thal, dans le Pendjab, au nord-ouest. C'est avec les eaux de l'Indus que sera irriguée cette région, qui n'est encore, à l'heure actuelle, qu'une vaste étendue sablonneuse et aride. Il faudra construire des canaux d'irrigation d'une longueur totale de milliers de milles, dont chaque pouce devra être béton-

né. Il faudra élever des maisons, aménager des villages, tracer des routes, ce qui nécessitera d'énormes quantités de ciment. La seule solution pratique était évidemment de construire sur place une fabrique de ciment. Par bonheur, le calcaire et les autres matières premières indispensables ne manquent pas dans la région. Nous avons donc décidé de rendre au Pakistan le service de lui construire l'usine requise; à peu près la moitié des 10 millions de dollars que le Canada consacre au Pakistan y passeront. Les travaux sont déjà en marche, et nous espérons que l'usine fonctionnera d'ici deux ans.

Pour s'industrialiser, un pays doit d'abord connaître les matières premières dont il dispose; or le Pakistan ne les connaissait pas. Nous sommes convenus d'effectuer un relevé aérien des ressources de ce pays. Une maison de Toronto a déjà entrepris la tâche avec ses propres employés et ses propres avions. Nous espérons, d'ici deux ans, mettre au point une carte des ressources naturelles indiquant la nature de ces ressources et l'emplacement le plus probable de chacune. Je ne pense pas qu'il nous eût été possible de contribuer d'une façon plus fondamentale et plus utile à l'avenir du Pakistan.

Tout pays qui cherche à se développer ne saurait y parvenir sans moyens de communications. Le Pakistan a eu l'avantage d'obtenir de la Banque internationale un prêt d'argent qui lui servira à remettre ses chemins de fer en état; il s'efforcera surtout de remplacer les locomotives à vapeur par des locomotives diesel, le pétrole étant plus facile à obtenir dans cette partie du monde que le charbon. Ses voies ferrées étaient en fort mauvais état et il fallait en refaire à neuf des milliers de milles pour recevoir les diesel. Le bois étant l'une de nos grandes industries nationales, nous avons décidé de donner au Pakistan des traverses de chemins de fer d'une valeur de près de 3 millions de dollars. On en fera sous peu l'expédition.

Dans la région du Thal, où nous construisons la fabrique de ciment, nous aiderons aussi à la création d'une ferme d'expérimentation, qui doit fournir aux colons des bœufs de trait, des buffles, des semences de qualité et des conseils techniques. Nous fournissons à cette ferme de la machinerie agricole, des tracteurs, des charrues, etc., dont le coût sera de l'ordre de \$150,000.

#### **Le plan de Colombo jusqu'ici — Coopération technique**

L'un des éléments qui manquent le plus à l'ensemble du Sud-Est asiatique, c'est le personnel technique. Presque tout l'effort des Nations Unies et une grande partie de l'effort envisagé par le Point Quatre des États-Unis portent sur la solution de cet immense problème. Le plan de Colombo s'attaque lui aussi à cette tâche. Le Canada affecte annuellement à l'aide technique \$400,000 sous

le régime du plan de Colombo, et \$850,000 sous les auspices des Nations Unies. L'œuvre du plan de Colombo prend deux aspects: les capitaux et l'aide technique; celle-ci exige que des experts techniques se rendent en Asie et des étudiants de l'Asie, plus nombreux de beaucoup, viennent au Canada apprendre nos techniques. En tout, compte tenu des étudiants que nous avons formés au Canada pour les Nations Unies, c'est presque 300 personnes qui sont venues au Canada depuis un an ou environ. Elles ont étudié des domaines très variés: agriculture, santé publique, chemins de fer, pêche, production hydro-électrique, génie, administration, géologie, enseignement, sylviculture, statistique.

Je tiens à mentionner en particulier un domaine où je pense que nous avons eu un certain succès. Il est extrêmement important que les hauts fonctionnaires du Sud-Est asiatique sachent précisément quelle aide technique nous pouvons leur offrir. Il nous faut absolument compter sur leur coopération pour pouvoir mettre au point un programme satisfaisant. Nous avons donc invité quelques missions, composées pour la plus grande part de hauts fonctionnaires qui ne peuvent quitter leur poste que pour trois mois environ. Ces missions, composées jusqu'ici d'Indiens, de Pakistanais et de Cingalais, ont visité notre pays et étudié les moyens dont il dispose dans les domaines les plus variés: ponts et chaussées, aménagements hydro-électriques, médecine, hygiène publique, agriculture, etc.

Je voudrais mentionner une mission en particulier qui n'était pas composée, celle-là, de hauts fonctionnaires. Il s'agissait de douze jeunes Pakistanais qui venaient d'entrer dans l'administration de leur pays. C'étaient tous des jeunes gens distingués et de belle apparence. Ils commencèrent par rendre visite au Premier ministre, qui ne se contenta pas de leur souhaiter la bienvenue mais leur parla longuement de la fonction démocratique qu'il remplit. Ils causèrent aussi avec d'autres ministres, entendirent des conférences et étudièrent de la sorte toutes les ramifications de notre administration fédérale. Puis ils visitèrent les provinces. Ils portèrent un intérêt particulier à la province de Québec, et à la façon dont nous avons résolu la question du bilinguisme; chez eux, en effet, ce n'est pas deux mais plusieurs langues qui coexistent. Ils prirent connaissance de nos problèmes municipaux, et ainsi, d'un bout du Canada à l'autre, ils étudièrent le fonctionnement d'un pays démocratique bien établi. Autant que possible nous ne les logions pas à l'hôtel mais dans les familles, de sorte qu'ils ont aujourd'hui de nombreux amis avec lesquels ils correspondevaient. Je suis persuadé que ces douze jeunes gens aborderont leur carrière avec des idées plus larges et un attachement pour le Canada qu'ils conserveront toute leur vie.

Cette partie-là de notre assistance technique a réalisé ce que j'aimerais voir réalisé par l'ensemble de l'effort mondial d'assistance

technique: elle nous a valu douze amis sincères en Asie.

#### **L'avenir du plan de Colombo**

Voilà donc ce que nous avons fait jusqu'ici. Mais que nous réserve l'avenir? Nous donnerons de nouveau à l'Inde une certaine quantité de blé, probablement pour environ 5 millions de dollars. J'espère que nous pourrions continuer d'aider à l'achèvement du barrage Mayurakshi.

Nous élaborons actuellement, à l'intention de l'Inde et du Pakistan, plusieurs projets qu'il est trop tôt encore pour révéler, et nous avons amorcé à Ceylan un projet de pêche et d'entreposage frigorifique qui nous coûtera probablement un million de dollars; un autre projet est aussi à l'étude pour Ceylan.

Ce n'est pas tâche facile que de choisir ainsi des projets en collaboration avec nos associés du Commonwealth de cette autre partie du monde. Rappelons-nous bien qu'ils n'ont pas le personnel du calibre voulu pour collaborer avec nous sur le plan technique. Rappelons-nous aussi qu'ils constituent des puissances fières et indépendantes et qu'ils ont des idées bien arrêtées sur les besoins de leurs populations. Ils partent d'un fond religieux et idéologique tout à fait différent du nôtre, bien qu'il nous reste avec eux le lien de la foi dans la liberté humaine.

Une objection que nous entendons souvent au sujet du plan de Colombo et des autres programmes d'aide à l'Asie, c'est que notre assistance, si grande soit-elle, ne sera jamais qu'une goutte d'eau dans la mer. Pourquoi dès lors entreprendre cette tâche sans issue?

A cette objection nous répondons que nous visons uniquement à aider les pays du Sud-Est asiatique à secouer leur misère. Nous ne devons jamais oublier qu'ils unissent leurs capitaux aux nôtres afin de réaliser les mêmes entreprises que nous. Nous ne faisons que les seconder là où nous le pouvons et nous cherchons à leur assurer la formation nécessaire et des experts capables de les conseiller. Nous devons tenir compte des tendances qui se font jour à l'heure actuelle sur le continent asiatique. Et ces tendances, quelles sont-elles?

#### **Tendances de l'Asie**

Nous entendons souvent parler des tendances nationalistes des peuples asiatiques. Il convient d'examiner de très près ces nationalismes; nous y découvrirons une recherche de leurs vieux fonds culturels. Il ne semble pas que l'on s'y raccroche au nationalisme de la même façon qu'en Occident. Les Musulmans, par exemple, dans tous leurs pays sauf dans ceux que domine la Russie, cherchent à réveiller la civilisation islamique et à rapprocher les pays musulmans afin de se donner plus de cohésion et de puissance. Les dirigeants de la Birmanie, à l'heure actuelle,

sont un groupe de bouddhistes dévots. Le Mahâtmâ Gandhi, qui est resté l'idole de l'Inde, était un hindouiste dévot; son enseignement continue d'exercer une influence profonde sur la pensée et le développement de l'Inde. Dans toute l'Asie, et particulièrement dans le sud-est, les populations, désormais affranchies de la domination occidentale, reviennent d'un mouvement irrésistible aux cultures indigènes. Elles s'efforcent de diriger elles-mêmes, et à leur goût, leurs propres destinées. Les communistes, bien entendu, feignent de les suivre dans cette voie, mais nous savons, nous, et les peuples asiatiques commencent à s'en apercevoir aussi, que le but final du communisme est la destruction de toutes les cultures indigènes et la suppression de toutes les religions, de toutes les philosophies et de tous les idéaux qui ne sont pas le communisme militant.

Le monde libre a là une occasion splendide de faire œuvre utile, si seulement nous pouvons nous solidariser pour la saisir. Nous pourrions déclarer énergiquement, et nous en faire un principe central, que le monde libre que nous entendons créer et développer sera large dans ses conceptions tout autant qu'il sera libre; que toutes les cultures y auront droit de cité et pourront dès lors porter leurs propres religions et autres philosophies jusqu'au plein épanouissement, à la seule condition de préserver les libertés personnelles de leurs populations.

Une telle attitude, jointe à l'aide matérielle que nous fournissons déjà, tendrait à nous gagner nos frères asiatiques et assurerait au monde libre une politique et de la cohésion, choses qui lui manquent tellement à l'heure actuelle.

Peu à peu, dans le cadre d'une telle politique, nous pourrions commencer à combattre les effets du flot de publications communistes qui déferle sur cette partie du monde et particulièrement sur l'Inde. Il est évident que ces publications sont fortement subventionnées. On les trouve à tous les événements, bien imprimées, provenant de Russie, de Tchécoslovaquie ou de Chine et ne se vendant que cinq ou six annas, tandis que nos livres occidentaux se vendent de cinq à dix roupies. Inutile de préciser de quel côté les acheteurs se portent le plus.

Si nous réussissons à mettre au point une politique capable de gagner la collaboration effective de l'Asie libre, il n'est pas trop tard pour créer un monde libre vraiment viable. Ce serait un monde puissant qui devrait reposer sur un droit international solide, capable d'encourager et de maintenir le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à conserver les religions, cultures et traditions indigènes. Mais ce monde libre, il nous reste bien peu de temps pour le créer et encore faut-il que nous autres Occidentaux, nous sachions nous interroger. Nous devons secouer notre apathie, oublier notre arrogance et nous ouvrir l'esprit. Nous devons trouver

un moyen de donner à nos partenaires du Commonwealth, particulièrement dans le Sud-Est asiatique, le sentiment qu'ils font vraiment partie de notre monde libre. Nous devons essayer de frapper les imaginations des jeunes Asiatiques par des idées plus dynamiques que celles du communisme totalitaire dont on les sature aujourd'hui.

Si nous pensons, ne serait-ce qu'un moment, que notre monde libre n'a pas d'idéal dynamique capable de faire pièce au communisme, autant admettre que la liberté de l'homme et notre civilisation chrétienne ont vécu. La vérité, il va sans dire, c'est que nous avons dans la liberté et dans la démocratie l'idéal par excellence qui s'oppose au communisme et peut le faire échouer, mais seulement si nous nous rendons compte assez tôt que le triomphe du communisme pourrait bien tenir simplement à notre carence, à notre indécision et à notre pusillanimité et, surtout, à notre incompréhension de la situation.

Nous devons malheureusement être prêts pour la guerre, au cas où les totalitaires nous attaqueraient, mais rappelons-nous en même temps combien la guerre moderne est terrible, et quels coups elle pourrait porter à notre civilisation, des coups dont elle ne se relèverait peut-être pas en dix ans. Mais si nous essayons, tandis qu'il en est encore temps, de tracer les plans d'un monde libre qui attirera nos frères libres d'Asie au lieu de les repousser, nous pourrions devenir si forts que le monde communiste n'osera pas nous attaquer. Le Commonwealth a un grand rôle à jouer dans l'extension et la consolidation du monde libre.

Le fait que le Commonwealth compte six fois plus d'Asiatiques que d'Occidentaux suffit à nous convaincre du grand rôle qu'il peut jouer si nous savons gagner l'appui et la collaboration effective des Asiatiques; sans leur appui, d'ailleurs, le Commonwealth ne signifierait plus rien, et c'est en vain qu'on rêverait d'un monde libre vraiment fort.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. H. O. Moran, de l'administration centrale, est nommé ambassadeur du Canada à Ankara (Turquie), le 14 novembre 1952.
- M. J. A. Donald, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, le 4 novembre 1952.
- M. J. A. McCordick, de l'administration centrale, est affecté au Collège impérial de défense à Londres, le 16 novembre 1952.
- M. G. K. Grande, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Athènes, le 17 novembre 1952.
- M. Roger Chaput, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté, après un congé au pays, à l'administration centrale, le 17 novembre 1952.
- M. Claude Chatillon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 21 novembre 1952.
- M. L. H. B. Peebles, de l'administration centrale, est affecté à Washington, le 30 novembre 1952.
- M. d'Iberville Fortier est entré au service du ministère des Affaires extérieures, le 1<sup>er</sup> novembre 1952.

## NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

### Service diplomatique

#### Nominations

M. I. D. Yegorov, troisième secrétaire, ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le 18 novembre.

M. Albert E. Pappano, deuxième secrétaire, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 5 novembre.

M. Eustache Bacarinos, attaché commercial, ambassade de Grèce, le 6 novembre.

M. Fernand Rouillon, secrétaire, ambassade de France, le 10 novembre.

Le brigadier général de l'Air Francisco de Assis Correia Mello, attaché de l'Air, ambassade du Brésil, le 16 novembre.

M. Knud Gylling, conseiller commercial, légation du Danemark, le 3 novembre.

M. Hasan Isabegovic, attaché, ambassade de Yougoslavie, le 3 novembre.

#### Départs

M. Katsushiro Narita, ministre, ambassade du Japon.

M. E. Anagnostopoulos, attaché commercial, ambassade de Grèce, le 6 novembre.

M. H. C. Halter, deuxième secrétaire, ambassade de la République fédérale d'Allemagne, le 14 novembre.

Le brigadier général de l'Air Luis Netto dos Reys, attaché de l'Air, ambassade du Brésil, le 16 novembre.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, a repris la direction de l'ambassade le 29 octobre à son retour d'un voyage en France.

M. H. R. Martola, chargé d'affaires, légation de la Finlande, est en vacances, le 3 novembre. M. Olavi Lahonen, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. L. F. Teplov, chargé d'affaires *ad interim*, ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a repris la direction de l'ambassade, le 3 novembre à son retour de vacances dans son pays.

Son Excellence M. Liu Chieh, ambassadeur de Chine, a quitté Ottawa, le 6 novembre, pour New-York où il assistera à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Durant son absence, M. Kechin Wang, premier secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Delfin H. Pupo y Proenza, ambassadeur de Cuba, a quitté Ottawa, le 14 novembre, pour un voyage dans son pays. M. Américo Cruz Fernandez, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. le marquis du Parc Locmaria, ambassadeur de Belgique, a quitté Ottawa, le 29 novembre, pour New-York, où il assistera, pendant quelque temps, à la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Durant son absence, M. Alain de Thysebaert, conseiller, gèrera l'ambassade.

## Service consulaire

### Reconnaisances octroyées

M. Walter Otis Barnstead, consul honoraire de Suède à Halifax, le 3 novembre.

M. Enrique Noguera, consul du Mexique à Montréal, le 10 novembre.

M. le docteur Adolph Reifferscheidt, consul général de la République fédérale d'Allemagne à Montréal, le 12 novembre.

M. Albert E. Pappano, consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 13 novembre.

M. H. C. Halter, consul de la République fédérale d'Allemagne à Toronto, le 14 novembre.

M. Francesco de Rege Thesauro di Donato, consul d'Italie à Montréal, le 19 novembre.

M. W. J. Leyds, consul général des Pays-Bas à Montréal, le 29 novembre.

### Départs

M. Tito Juvenal Arias, consul de Panama à

Montréal, à la fin d'octobre.

M. Ettore Staderini, consul d'Italie à Montréal, le 14 novembre.

M. Mulford A. Colebrook, consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 17 novembre.

M. Anselmo Mena, consul général du Mexique à Montréal, est parti le 14 novembre. Durant son absence temporaire, M. Enrique Noguera, consul, sera en charge du consulat général.

M. Eugene L. Padberg, fils, consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, dirige le consulat général depuis le départ du consul Mulford A. Colebrook, le 17 novembre.

M. Jean Querton, consul général de Belgique à Montréal, est parti le 20 novembre pour un voyage dans son pays. Pendant son absence, M. Frans Willems, consul, est en charge du consulat général.

## Service commercial

M. C. J. Carne, commissaire de commerce d'Australie à Ottawa, est parti le 5 novembre. En attendant l'arrivée d'un nouveau titulaire,

le commissaire de commerce adjoint, M. A. R. Taysom, sera commissaire de commerce suppléant.

## REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

*(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en novembre 1952; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)*

*(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de répertorier les invitations aux conférences internationales et d'y répondre. Il faut signaler toutefois que c'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ou, s'il y a lieu, le Conseil des ministres, sur la recommandation du ministère directement intéressé, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)*

### Organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté

*(Cette liste est publiée une fois l'an. Dans les autres livraisons du Bulletin ne sont énumérés que les nouveaux organismes internationaux permanents auprès desquels le Canada est représenté. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1952.)*

### Conférences de novembre

Deuxième conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (Buenos-Aires), du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre.

Septième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le

commerce (Genève), du 2 octobre au 10 novembre.

Septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), depuis le 14 octobre.

*Comité de contrôle financier de l'OAA (Rome), du 27 octobre au 15 novembre.*

*Comité de coordination de l'OAA (Rome), du 27 octobre au 15 novembre.*

*Cinquième réunion du Groupe international d'étude des outils (Londres), depuis le 3 novembre.*

*Vingtième session de la Commission des des Produits de l'OAA (Rome), du 5 au 15 novembre.*

*Huitième session de la réunion conjointe du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (Genève), du 4 au 10 novembre.*

*Réunion du Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour l'assistance à la Corée (New-York), depuis le 10 novembre.*

*Soixante-et-unième session du Comité central permanent de l'opium (Genève), du 11 au 18 novembre.*

*Septième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris), du 12 novembre au 10 décembre.*

*Sixième session du Conseil interaméricain du commerce et de la production (Lima), du 13 au 18 novembre.*

*Cent vingtième session du Conseil de direction de l'OIT (Genève), du 14 novembre au 2 décembre.*

*Seizième session du Conseil de l'OAA (Rome), du 17 au 28 novembre.*

*Conférence économique du Commonwealth (Londres), depuis le 27 novembre.*

## RÉCENTS COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE

Numéro	Date	Sujet
68	1 <sup>er</sup> novembre	Désignation de M. Léon Mayrand comme ambassadeur spécial au Chili à l'occasion de l'installation du nouveau président.
69	1 <sup>er</sup> novembre	Réception d'une ordonnance ratificative de la Commission mixte internationale concernant l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.
70	4 novembre	Avis du Gouvernement canadien au Gouvernement des États-Unis qu'il considère comme périmé l'Accord de 1941 sur l'aménagement du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.
71	6 novembre	Échange de missions diplomatiques entre le Canada et la Colombie, et nomination de M. Edmond Turcotte comme ambassadeur en Colombie.
72	6 novembre	Nomination de M. Ray Lawson, O.B.E., comme consul général du Canada à New-York.
73	13 novembre	Visite à Ottawa de M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis.
74	15 novembre	Suggestion du Gouvernement canadien que soit constitué un tribunal qui connaîtrait et disposerait des réclamations faites au Gouvernement canadien au titre des dommages qui auraient été subis du fait du haut niveau des eaux du lac Ontario produit par le barrage Gut.
75	19 novembre	Programme de la visite à Ottawa de M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis.
76	22 novembre	Échange de missions diplomatiques entre le Canada et le Venezuela, et nomination de M. Henry G. Norman, C.M.C., comme ambassadeur au Venezuela.
77	28 novembre	Désignation de M. Charles-Pierre Hébert comme ambassadeur spécial au Mexique à l'occasion de l'installation du nouveau président.

## PUBLICATION

*Le Corps diplomatique et les Représentants consulaires à Ottawa, novembre.*



## DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants, qui ne sont diffusés qu'à l'étranger:

*Industrie et commerce du Canada d'après-guerre*, allocution du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, prononcée à Toronto devant la Chambre de commerce du Canada, le 21 octobre 1952 (N° 52/41).

*Canada's Preparedness Programme — Programme de préparation du Canada* (diffusé en anglais seulement), allocution du sous-ministre de la Production de défense, M. R. M. Brophy, à la réunion annuelle de l'Association pour la préparation industrielle du Canada, tenue à Québec le 16 octobre 1952 (N° 52/42).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

*Le Canada et les Affaires extérieures*, allocutions du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. D. Wilgress, prononcée devant le *Canadian Club de Toronto*, le 27 octobre 1952 (N° 52/45).

Déclaration de la représentante du Canada, M<sup>me</sup> Louis Berger, à la Troisième Commission de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New-York, le 30 octobre 1952, sur la liberté de l'information (N° 52/46).

*Travaux et réalisations des Nations Unies*, allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et président de la septième session de l'Assemblée générale des

*Les fondements de la prospérité du Canada d'après-guerre*, allocution du ministre de la Justice, M. S. S. Garson, prononcée devant la Chambre de commerce des jeunes de Toronto, le 23 septembre 1952 (N° 52/43).

*Our Housing Problem — le Problème de l'habitation au Canada* (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre des Ressources et du Développement économique, M. Robert H. Winters, prononcée au dîner annuel de l'Institut canadien de la plomberie et du chauffage, au Seignior Club de Montebello (P.Q.), le 22 octobre 1952 (N° 52/44).

Nations Unies, prononcée le 19 octobre 1952 à la 21<sup>e</sup> réunion annuelle d'études tenue sous les auspices du *New-York Herald Tribune* (N° 52/47).

*Canada Trades with the Free World — Echanges commerciaux entre le Canada et le monde libre* (diffusé en anglais seulement), allocution du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, prononcée à New-York à la 39<sup>e</sup> Convention nationale du commerce extérieur, le 17 novembre 1952 (N° 52/48).

Déclaration du chef de la délégation du Canada à la Conférence de l'UNESCO, M. Victor Doré, le 13 novembre 1952 (N° 52/49).

## DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ\*

a) Publications imprimées:

*Rapport du Conseil de tutelle sur sa quatrième session extraordinaire et ses dixième et onzième sessions, 18 décembre 1951 - 24 juillet 1952*; New-York, 1952; document A/2150; 318 pp.; \$3; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 4.

*Rapport spécial du Conseil de tutelle sur les unions administratives concernant les territoires sous tutelle et sur le statut du Cameroun et du Togo sous administration française, tel qu'il résulte de l'appartenance de ces territoires à l'Union française*; New-York, 1952; document A/2151; 61 pp.; 60c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 12.

*Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Co-*

*rée*; New-York, 1952; document A/2187; 46 pp.; 40c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 14.

*Rapport final du Commissaire des Nations Unies en Erythrée*; New-York, 1952; document A/2188; 96 pp.; \$1; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 15.

*Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée* — Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1952 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes; New-York, 1952; document A/2205; 12 pp.; 15c.; supplément N° 6 C.

*Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient* — Comptes pour la période

\* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français, aux Presses universitaires Laval (Québec), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, New-York, contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 49 du numéro de janvier 1952 d' "Affaires extérieures".

allant du 1<sup>er</sup> janvier 1951 au 30 juin 1952 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes; New-York, 1952; document A/2207; 19 pp.; 20c.; documents officiels de l'Assemblée générale: septième session, supplément N° 6 B.

*Question de la définition de l'agression* — Rapport du Secrétaire général; le 3 octobre 1952; document A/2211; 67 pp.

*Commission des droits de l'homme* — Rapport sur la huitième session (14 avril - 14 juin 1952); le 27 juin 1952; document E/2256, E/CN.4/669; 78 pp.; 70c.; procès-verbaux du Conseil économique et social: quator-

zième session, supplément N° 4.

b) Documents photocopiés:

*Quatrième rapport de M. Frank P. Graham, représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan*; le 19 septembre 1952; document S/2783; 52 pp.

*Rapport concernant l'administration de la zone anglo-américaine du territoire libre de Trieste pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1951* par le Général de division sir John Winterton KCMG, CB, CBE, (Rapport N° 11); le 30 septembre 1952; document S/2794; 35 pp.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

VOLUME 4 — 1952

## INDEX DES MATIÈRES

- Accords internationaux  
Bilatéraux:  
Australie  
  Transports aériens, 128  
Autriche  
  Procédure civile et commerciale, 239  
Ceylan  
  Immigration, 128  
Espagne  
  Créances commerciales, 239  
Etats-Unis d'Amérique  
  Assurance-chômage, 129  
  Biens en surplus, 129  
  Extradition, 129  
  Main-d'œuvre et machines agricoles, 239  
  Sécurité sur les Grands lacs, 129  
  Stations flottantes du Pacifique, 239  
  Stations météorologiques du Pacifique, 129  
  Voie maritime du Saint-Laurent, 239  
France  
  Biens privés, 129  
  Fournitures aux populations civiles, 129  
  Sépultures militaires, 129  
Inde  
  Développement économique, 129  
Italie  
  Réclamations de guerre, 129  
Monaco  
  Immigration, 239  
Pakistan  
  Développement économique, 129  
  Immigration, 129  
Royaume-Uni  
  Accord financier, 129  
  Doubles impositions, 129  
Union Sud-Africaine  
  Doubles impositions, 129  
  Tarifs douaniers, 129, 239  
Venezuela  
  *Modus vivendi* commercial, 129  
Multilatéraux:  
  *voir aussi*: Conventions multilatérales  
  Accession de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN, 128  
  Protection des végétaux, 128  
  Radio, 128  
  Statut de l'OTAN, 128  
  Tarifs douaniers et commerce, 128  
  Traité de paix avec le Japon, 128  
Affaires extérieures (Service des dossiers au ministère des), 182  
Aide économique aux pays insuffisamment développés, 22, 38  
Antilles britanniques (Commerce avec les), 13  
Archives du Canada (Service des), 347  
Assistance technique  
  (Conférence des Nations Unies sur l'), 123  
  (Le Canada et l'— aux pays insuffisamment développés (Discours de M. Pearson), 94  
  Assistance technique (suite)  
  (Programme d'— des Nations Unies), 162  
  (Programmes de coopération technique), 410  
  Association canadienne pour les Nations Unies, 148  
  Atlantique-Nord, Conseil de l'  
  (Réunion à Lisbonne), 100, 152  
  (Réunion à Rome), 7  
  Atlantique-Nord, Organisation du Traité de l' (OTAN)  
  (Accession de la Grèce et de la Turquie), 15  
  (Aide économique aux pays membres), 19, 196  
  (Collège de défense de l'), 187  
  (Comment va l'), 316  
  (Privilèges et immunités du personnel de l'), 19  
  (Réorganisation de l'), 134, 156  
  Atlantique-Nord, Traité de l'  
  (Article 2 du), 195  
  (Approbation du Protocole), 268  
  (Communauté nord-atlantique), 353  
  Bourses du gouvernement canadien, 301  
  Churchill (Discours de M. — à Ottawa), 55  
  CIPMME, *voir*: Migrations internationales  
  Collège de la défense nationale (Le), 386  
  Commission permanente canado-américaine de défense (La), 382  
  Communauté européenne de défense (La), 154  
  Conférence scientifique officielle du Commonwealth britannique, 225  
  Conseil national de recherche (Bourses du), 263  
  Controverse linguistique en U.R.S.S. (Staline et la), 287  
  Convention relative aux pêcheries du Pacifique-nord, 71  
  Conventions multilatérales (Réserves aux), 115  
  Coopération culturelle et sociale en Europe du nord, 217  
  Corée  
  (Aide à la), 123  
  (Déclaration sur la), 393  
  (Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la), 118  
  (Troupes canadiennes à Koje), 230, 273  
  (Unification de la), 194  
  Crise coréenne (La), 41  
  Croix-Rouge (Conférence internationale de la — à Toronto), 310  
  Culture canadienne en France (Projection de la), 328  
  Droits de l'homme, 122  
  Échanges scientifiques internationaux, 418  
  Film canadien à l'étranger (Le), 110  
  Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE), 39, 265  
  Formose, 194

- Genève (La vie à), 351  
 Génocide, 232  
 Grèce (Accession à l'OTAN), 15  
 (Distribution de fournitures scolaires), 414  
 (Farine canadienne pour la), 282  
 Guerre bactériologique, 234  
 (Des savants canadiens réfutent les accusations de), 259  
 Immigration (Les Services canadiens d'— à l'étranger), 297  
 Inde (Les citoyens de l'— se préparent aux élections), 2  
 (Famine dans l'), 163  
 Israël (La réponse d'— aux persécutions raciales) (Discours de M. Pearson), 206  
 Japon (Traité de paix avec le), 180, 198, 231  
 Libye (Le Royaume Uni de), 76, 118  
 Migrations internationales, 87  
 Missionnaires canadiens en Chine, 20, 163  
 Moyen-Orient (Le), 374  
 Nations Unies  
 (Admission de nouveaux membres), 80  
 (Commission des mesures collectives), 79, 158  
 (Commission du désarmement), 158, 222  
 (Commission pour les élections en Allemagne), 37  
 (Conférence sur l'assistance technique), 123  
 (Conseil de tutelle), 193, 333  
 (Conseil économique et social), 40, 191, 358  
 (Débat sur le désarmement), 37, 78  
 (Définition du terme agression), 85  
 (Droits de l'homme), 122  
 (Élections à divers organes des), 38, 391  
 (Érythrée), 120  
 (Fonds international de secours à l'enfance), 39, 265  
 (Journée des), 391  
 (Libye), 114  
 (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), 60  
 (Palestine), 81  
 Nations Unies (suite)  
 (Personnes d'origine indienne en Afrique du Sud), 79  
 (Programme d'assistance technique des), 162  
 (Questions budgétaires), 38  
 (Questions de tutelle), 120  
 (Question tunisienne), 190, 300  
 (Réforme agraire), 83  
 (Réfugiés), 84  
 (Réfugiés de Palestine), 265  
 (Résolution de l'Inde sur la Corée), 435  
 (Sud-Ouest africain), 82  
 (Vivres et famine), 84  
 Nations Unies, Assemblée générale des  
 (Ouverture de la 7<sup>e</sup> session de l'), 342  
 (Session extraordinaire au sujet de la Corée), 118  
 (Sixième session de l'), 157  
 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture *Voir*: Nations Unies  
 Outer-Baldonia (La principauté d'), 421  
 Plan de Colombo (Le), 159, 212, 439  
 (Déclarations de principes), 302  
 Presse polonaise (Le Canada vu par la), 344  
 Presse soviétique (La), 246  
 Rapport au Parlement (Discours de M. Pearson à la Chambre des communes), 425  
 Relations canado-américaines (Quelques aspects des) (Allocution de M. Pearson), 143  
 Saint-Laurent (Voie maritime du), 12, 13, 23, 250  
 Service extérieur (Aspects administratifs du), 66  
 Situation internationale (Déclaration de M. Pearson sur la), 151  
 Soixante-quatrième degré de latitude nord (Au delà du), 292, 321  
 Souveraineté nationale et organisation internationale (Discours de M. Pearson), 170  
 Union postale universelle (L'), 138  
 U.R.S.S. (Staline et la controverse linguistique en), 287

